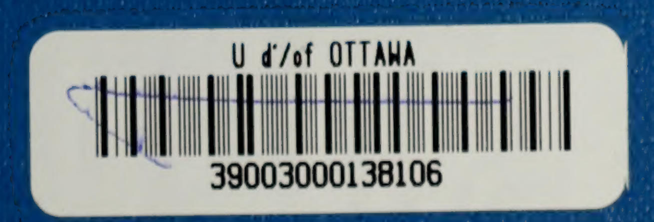
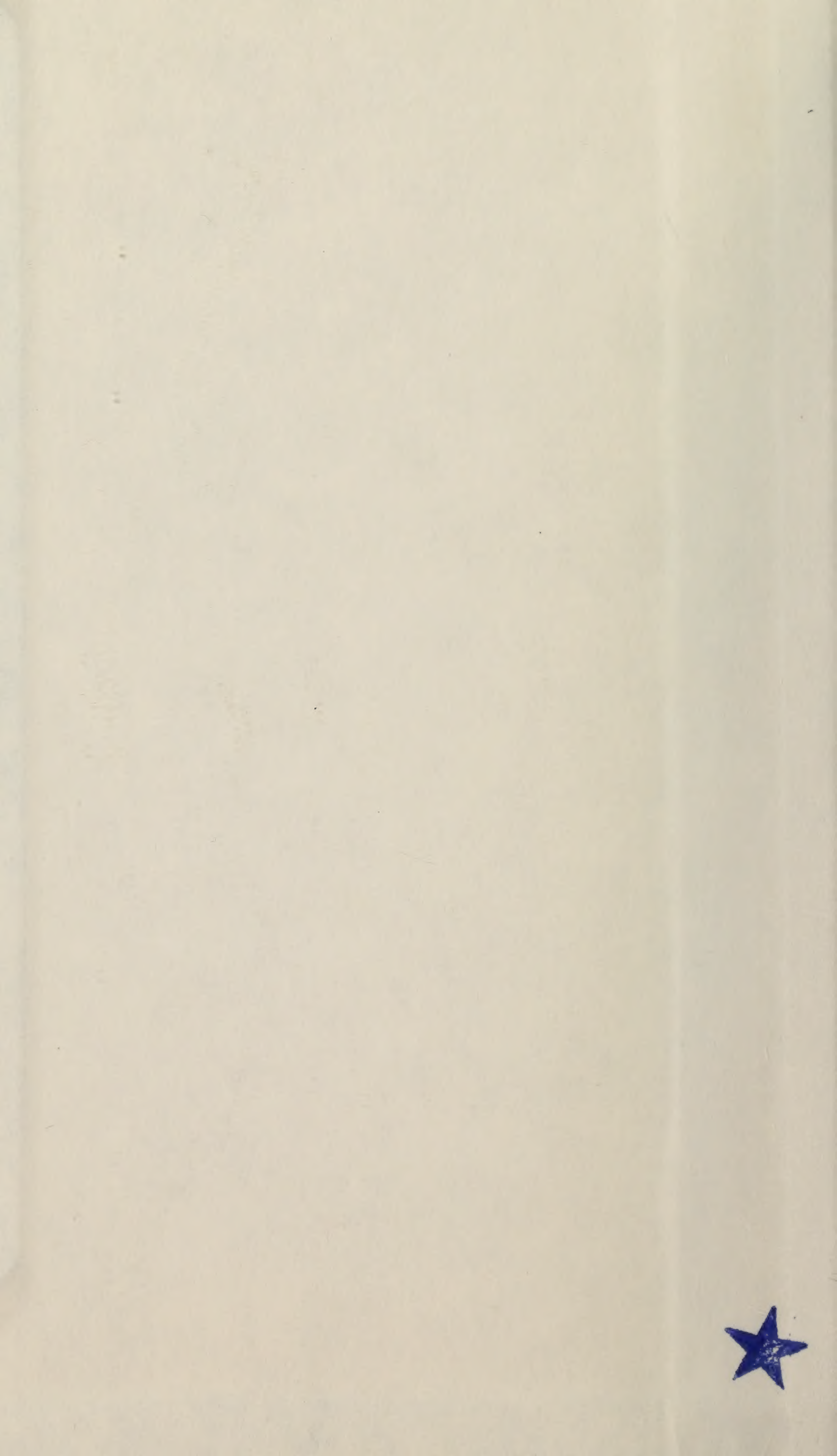

U d'/of OTTAWA
39003000138106





HISTOIRE GÉNÉRALE

DU

DIOCÈSE DE SÉEZ

HISTOIRE GÉNÉRALE

ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE

DU DIOCÈSE DE SÉEZ

ANCIEN ET NOUVEAU

ET DU TERRITOIRE

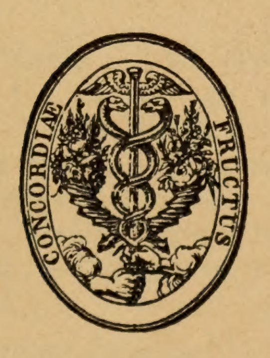
qui forme aujourd'hui le Département de l'Orne

Par l'Abbé L. HOMMEY

SECRÉTAIRE

de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*

TOME CINQUIÈME



ALENÇON

E. RENAUT-DE BROISE, Imprimeur et Lithographe

5, PLACE D'ARMES, 5

—

1900



HISTOIRE GÉNÉRALE

ECCLÉSIASTIQUE & CIVILE

DU DIOCÈSE DE SÉEZ

ANCIEN ET NOUVEAU

et du Territoire qui forme aujourd'hui le Département de l'Orne

---

LIVRE CINQUIÈME

CHAPITRE VIII

Louis II, d'Aquin, 70e Évêque de Séez

1698-1710

—

Commencements de Louis d'Aquin. — Le Quiétisme. — Suite des querelles jansénistes. — La chapelle de Lorette d'Alençon. — Pélerinage de Lignoux. — L'abbé Thiers. — L'église de la Visitation du Mans. — L'hôpital général de Domfront. — Révocation de l'Edit de Nantes. — Le collège de Domfront. — Les chanoines de Saint-Louis d'Alençon. — La Sainte-Larme de Vendôme. — Pierre de Crévy, évêque du Mans. — Les jésuites à Argentan.

Louis d'Aquin

Mathurin Savary eut pour successeur sur le siège de Séez, Louis d'Aquin, ou Louis II. D'abord abbé de Moreuil *(Moraliarum)*, puis abbé de Saint-Denis, il fut nommé évêque de Fréjus, le 12 janvier 1697, et se fit sacrer à la Sorbonne ; mais il fut transféré à Séez, sans avoir eu le temps de prendre possession de son siège épiscopal en novembre 1698, prêta serment au roi le 30 mars 1699, et reçut gratuitement ses bulles du pape

Innocent XII. Il prit possession le 6 juin, et assista au synode de Gaillon *(Gallio)*, le 30 du même mois. Ensuite, il se trouva à l'assemblée générale du clergé de France, et s'y fit remarquer parmi les plus doctes d'entre les évêques présents. Débarrassé de ces soins extérieurs, il se livra tout entier aux soins qu'exigeait de lui son diocèse, et mourut le 17 ou le 22 mai 1710, en léguant par son testament tout son bien aux pauvres.

Cette assemblée du clergé dont nous venons de parler se tint à Saint-Germain en 1700. Bossuet, alors âgé de soixante-treize ans, en fut l'âme et l'oracle, jamais il n'avait montré plus de zèle ni d'énergie pour la conservation de la saine doctrine.

Quesnellisme et Quiétisme

C'était le temps du Quesnellisme et du Quiétisme : nous avons déjà eu occasion de constater combien le grand évêque de Meaux était opposé à cette dernière erreur. Il lui semblait qu'elle laissait aux consciences une voie trop large ; et, par contre, il trouvait beaucoup trop sévère la morale du Quesnellisme, qui était un jansénisme encore plus outré que celui de Saint-Cyran et d'Arnault.

Mais, afin de pouvoir opérer le bien qu'il désirait produire, Bossuet sentait le besoin d'être appuyé par la cour. Il remit à Mme de Maintenon d'abord, puis au roi lui-même, deux mémoires dont l'un avait pour titre : « *De l'état présent de l'Eglise* » et l'autre : « *De la morale relâchée.* » L'évêque de Meaux s'y exprimait ainsi : « Les évêques manqueraient au plus essentiel de tous leurs devoirs et comme évêques, et comme sujets, s'ils ne prenaient soin d'informer le plus juste de tous les rois du péril extrême dans lequel se trouve la religion entre deux partis opposés, dont l'un est celui des jansénistes et l'autre celui de la morale relâchée. Le Jansénisme nous apparaît principalement par une infinité d'écrits latins et français qui viennent des Pays-Bas. Pour la morale relâchée, elle se déclare ouvertement dans les écrits d'une infinité de casuistes modernes, qui ne cessent d'enrichir les uns sur les autres, sous prétexte d'une prétendue probabilité, qui étant née au siècle passée, fait de si terribles progrès, qu'il menace l'Eglise d'une entière ruine, si Dieu pouvait le permettre

Le mal est d'autant plus dangereux qu'il a pour auteurs des prêtres et des religieux de tous Ordres et de tous habits, qui, ne pouvant déraciner les désordres qui se multiplient dans le monde, ont pris le mauvais parti de les excuser et de les déguiser, et qui s'imaginent encore rendre service à Dieu en lui gagnant les âmes par une fausse douceur. »

On voit que ces moralistes étaient les précurseurs des modernes, toujours prêts à excuser les lâchetés qui se commettent dans notre société annoblie. On marcha ainsi dans ces deux voies contraires l'une à l'autre, jusqu'au commencement de notre siècle, chacun choisissait celle qui convenait le mieux à sa trempe d'esprit. Les Jansénistes, avec leur morale outrée, faisaient détester la religion : les autres, parmi lesquels il faut compter les Jésuites, imaginaient une morale et surtout une discipline toutes nouvelles, que l'Eglise acceptait à la fin à son corps défendant, mais qui finira par l'abolition complète de tous les devoirs religieux qui ne sont pas formellement dans le Décalogue.

Saint Alphonse Liguori parait avoir été suscité par la divine Providence à la fin du XVIII[e] siècle pour rétablir la morale dans son juste équilibre. C'est ce qui lui a valu si promptement son titre de Docteur. Mais on ne se contente plus aujourd'hui de cette morale, et l'on réclame de nouvelles licences. La discipline ecclésiastique semble de plus en plus condamnée à périr.

L'assemblée de Saint-Germain se réunit le 2 juin ; et, le 4, elle procéda à l'élection des présidents, qui furent l'archevêque de Reims et M. de Noailles, honoré depuis peu de jours du chapeau de cardinal à la demande du roi ; la querelle commença aussitôt entre les jansénistes et les champions de la morale relâchée, en tête desquels on posa, bien entendu, les jésuites.

Les Jansénistes avaient fort peu de partisans : les Jésuites en avaient beaucoup. L'archevêque d'Auch, qui était l'un de leurs principaux disciples, essaya de détourner la question, en prétendant que le concile n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour délibérer sur la doctrine. Bossuet réfuta l'archevêque, et fut nommé président d'une commission, qui eut à examiner cent soixante-deux propositions, dont cent cinquante-trois étaient des maximes relâchées. Cinq autres étaient jansénistes, et quatre

pélagiennes hasardées par quelques Jésuites. Après examen, ces propositions furent réduites à cent vingt-sept. Une des propositions jansénistes fut écartée : on eut peur, en la condamnant, de condamner la mémoire d'Arnault. Bossuet lui-même fut obligé de céder sur ce point, et les propositions jansénistes se trouvèrent ainsi réduites à quatre.

Une délibération importante eut lieu le 31 juillet. Il s'agissait de savoir si les dignitaires ecclésiastiques du second ordre auraient voix délibérative en matière de foi et de doctrine. Après quelques discussions, il fut décidé que les députés d'évêques ou d'abbés auraient seulement voix consultative. C'était Bossuet qui avait déterminé ainsi la résolution.

Vers la fin de la même séance, le grand évêque déposa les propositions qu'il croyait exposées à être frappées de censure. Il déclara avec une franchise hardie que la censure des propositions de morale relâchée était indispensable et attendue de toute la France, qu'elle ne pouvait plus être éludée, ni contredite, sans exposer le corps épiscopal à se voir accuser d'une faiblesse ou d'une indifférence capable de compromettre son honneur et sa dignité. L'aigle de Meaux déclarait que, si l'assemblée se refusait à prononcer un jugement digne de l'Eglise gallicane, *seul*, il éléverait la voix dans un si pressant danger ; *seul*, il révélerait à toute la terre une aussi honteuse prévarication ; *seul*, il publierait la censure de tant d'erreurs monstrueuses. C'étaient les arguments que l'évêque de Meaux avait déjà employés dans l'affaire du Quiétisme. Ses protestations convainquirent l'assemblée, qui n'osa plus reculer.

Le 25 août, on se réunit de nouveau sous la présidence du cardinal de Noailles. Bossuet déclara encore une fois qu'il fallait attaquer hardiment, les erreurs qui menaçaient la vérité catholique, fussent-elles absolument contraires à celles qu'on allait condamner ; que la question du Jansénisme et celle de la morale relâchée étaient également dignes d'attention, et qu'on ne devait pas plus craindre de se faire des ennemis d'un côté que de l'autre. Bossuet fit lire ensuite les quatre propositions jansénistes jugées condamnables par la commission. La cinquième, qui compromettait Arnault, avait été imprimée ; et aux yeux de Bossuet, nous dit l'abbé Le Dieu, elle méritait d'être condamnée comme les autres.

La première proposition avançait *qu'on pouvait présentement reconnaître que le Jansénisme était un fantôme qu'on cherchait partout, mais qu'on ne trouvait que dans certaines imaginations malades*. C'était toujours un des principaux moyens de défense employés par cette secte de ne vouloir pas exister, et de se prétendre toujours d'accord avec l'Eglise, malgré l'Eglise même.

La seconde accusait les constitutions d'Innocent X, d'Alexandre VII et d'Innocent XII, de n'avoir produit d'autre effet que *de renouveler et d'aigrir les disputes, d'avoir employé des termes équivoques*, et en même temps la coterie accusait les évêques de France *d'avoir affaibli les libertés de l'Eglise gallicane*, en recevant la bulle d'Innocent X contre Jansénius.

La troisième supposait que le bref d'Innocent XII, du 6 janvier 1694, avait paru apporter d'abord quelque remède, *en mitigeant la rigueur des autres constitutions données sur la question du fait* : les jansénistes se plaignaient de ce que *cette mitigeation était devenue au contraire une aggravation depuis le bref du 24 novembre 1669*. Il faut entendre simplement qu'ils étaient satisfaits de la première pièce et irrités de la seconde. Mais les papes, malgré les fausses interprétations que l'on voulait donner à leurs actes, ont tous déclaré qu'ils avaient la même pensée sur le Jansénisme.

Enfin la quatrième proposition supposait qu'il *était nécessaire d'avoir, par rapport à la condamnation du livre de Jansénius de nouvelles conférences devant des juges nommés, ou par le pape, ou par le roi*.

Ces quatre propositions furent déclarées *fausses, scandaleuses, téméraires, schismatiques, favorisant des erreurs condamnées, outrageuses pour le clergé de France, les pontifes romains et l'Eglise universelle*. Bossuet qui avait dicté ces qualifications, ne voulut pas employer le mot *d'hérétiques*, parce que les Jansénistes n'avaient pas reçu officiellement cette qualification de la part de l'Eglise.

Dans la séance du lendemain, 27 août, Bossuet proposa de nouveau la condamnation de quatre propositions pélagiennes sur la grâce. On disait que ces quatre propositions avaient été soutenues par les Jésuites : les deux premières dans le collège Ludovisio à Rome, en 1699 ; et les deux autres dans le collège de Clermont à Paris en 1685. Nous nous demandons en quoi

les propositions soutenues à Rome regardaient l'épiscopat français ; mais alors ce bien épiscopat se croyait le juge universel de la foi, même avant le pape, et il n'éprouvait pas de plus grand bonheur que lorsqu'll pouvait surprendre Rome en défaut.

Le cardinal de Noailles, qui présidait l'assemblée s'attacha même aux deux seules propositions qui avaient été soutenues dans la ville éternelle, et il dit qu'en les condamnant, on réprimerait suffisamment les tendances semi-pélagiennes, et qu'on pouvait retrancher les deux dernières propositions : toute l'assemblée et Bossuet en particulier, furent de cet avis : les deux propositions du collège Ludovisio furent condamnées ; et, dans les séances suivantes, Bossuet n'éprouva aucune difficulté à faire condamner les propositions sur la morale relâchée. Une seule, parmi celles qui étaient attaquées, souleva quelques observations : ce fut la proposition qui regardait les restrictions mentales : elle se trouvait la soixante-sixième.

L'auteur de cette proposition, disait l'assemblée, « osait attribuer des équivoques et des restrictions mentales, non-seulement aux patriarches et aux anges, mais encore à Jésus-Christ lui-même. » Bossuet d'abord rappela que pour ce qui regarde Notre-Seigneur, il avait ouvertement posé le principe contraire aux restrictions mentales, en disant que le langage d'un chrétien devait toujours être de la plus merveilleuse simplicité : « *Est, est* ; *non, non.* » Quant aux restrictions mentales attribuées à plusieurs patriarches, par exemple, à Abraham au sujet de Sara ; à Jacob au sujet du droit d'aînesse, dont il dépouilla son frère Esaü en se présentant pour lui à son père pour ravir sa bénédiction, il rapporta ce qu'avaient dit les saints Pères pour expliquer les paroles ambiguës qui se trouvaient dans ces discours, et il termina par cette conclusion : « Au reste, on n'est pas obligé de garantir toutes les paroles des saints hommes à qui il peut avoir échappé quelque mensonge. Il vaudrait mieux les appeler simplement de leur nom, les considérer comme des faiblesses humaines que de vouloir les excuser sous les artificieuses expressions d'équivoques et de restrictions mentales, où le déguisement et la mauvaise foi seraient manifestes. »

Nous voyons en effet que saint Augustin lui-même, avec tout

son génie, n'a nullement réussi à expliquer le mensonge de Jacob à Isaac, que par des subtilités indignes de ce grand homme. Quand à la doctrine des restrictions mentales, il nous semble qu'on peut admettre quelques-unes de ces restrictions, pourvu qu'elles aient un côté vrai. Les évêques français et Bossuet nous paraissent avoir été un peu sévères sur ce point. Cependant, il faut avouer qu'il y a là une liberté dont l'exercice est fort délicat, et dont il est extrêmement facile d'abuser.

Le probabilisme

Une question qui offre avec celle des restrictions mentales une certaine analogie fut encore débattue à cette assemblée et n'a point cessé de l'être jusqu'aujourd'hui : ce fut celle du probabilisme. Est-il permis d'embrasser une opinion quand elle est seulement probable ; ou est-on strictement obligé en conscience de suivre entre deux opinions celle qui est la plus sûre à nos yeux. La première opinion paraissait nouvelle alors. En 1571, Antoine de Cordoue, théologien espagnol, enseignait encore que tous les maîtres en théologie s'accordaient à dire qu'on était tenu d'embrasser l'opinion la plus sûre, même quand l'opinion opposée était également probable. Ce système se nommait le *tutiorisme*. Il est condamné aujourd'hui.

Un Dominicain, Barthélemy de Médina, fut le premier qui enseigna en 1577 « qu'on *pouvait*, en sûreté de conscience, préférer l'opinion la moins probable, pourvu qu'elle fût réellement probable, à celle qui l'était davantage. » C'était le *probabilisme* proprement dit, celui sur lequel on discute depuis trois siècles.

Quelques années après, un autre Dominicain, Dominique Bannez, confesseur de sainte Thérèse, professa la même doctrine. Il est cependant un système intermédiaire, le *probabiliorisme*, qui nous oblige seulement à choisir entre deux opinions probables, simplement celle qui l'est le plus. Cette opinion ne choque personne, et nous la croyons la plus admissible en pratique.

En 1592, un religieux augustin, nommé Salonius, alla plus loin que tous ses devanciers, et déclara « que le sentiment de ceux qui pensent qu'on peut en toute sureté de conscience,

entre deux opinions probables, préférer la moins probable était celui d'un grand nombre de théologiens distingués, principalement de l'école de saint Thomas. »

Vasquez, le premier d'entre les Jésuites, professa la même doctrine en 1598. On s'émut alors, on discuta vigoureusement ; on fit des destinctions sans nombre. Les Jésuites eux-mêmes se partagèrent : un de leurs généraux, Thyrsus Gonzalez, se posa comme l'un des adversaires les plus décidés du probabilisme, et publia en 1694 sur la matière un ouvrage important.

Une assemblée comme celle du clergé de France, dont quelques membres étaient formellement jansénistes, et dont un nombre beaucoup plus grand encore, avait, sans presque s'en douter, pris un peu de l'esprit de la secte, ne pouvait manquer de condamner le probabilisme. Bossuet cependant convint « que Rome n'avait pas encore condamné cette opinion ; que, jusqu'à lors, elle s'était bornée à censurer les excès du probabilisme ; mais que l'on devait remarquer que le pape avertissait lui-même qu'on ne devait pas prendre pour une approbation son silence sur cette matière. »

Le 4 septembre, tous les travaux que nous venons d'analyser furent signés de toute l'assemblée, dont les décisions furent parfaitement reçues à Rome, où elles arrivèrent seulement après la mort d'Innocent XII. Bossuet s'était de nouveau, par la justesse et l'élévation de ses vues, acquis une gloire immortelle.

La Chapelle de Lorette a Montsort d'Alençon

Un monument curieux et original avait été élevé l'année précédente, 1699, dans le faubourg de Montsort à Alençon encore, alors du diocèse du Mans et aujourd'hui du diocèse de Séez. C'était une chapelle qui a toujours porté le nom de Notre-Dame de Lorette, et dont l'histoire mérite quelques mots de développement.

La maison qu'habitaient à Nazareth la sainte Vierge et saint Joseph y a subsisté jusqu'en 1291. La tradition nous rapporte qu'alors elle fut transportée miraculeusement en Dalmatie, et peu d'années après elle traversa l'Adriatique et vint se poser à Lorette, où elle est encore aujourd'hui. Dans les dernières années du XVIIe siècle, un digne prêtre, nommé Louis Sevin,

ancien curé d'Ancinnes, cherchant comment il pourrait faire une œuvre agréable à Marie, résolut de bâtir sur le territoire de Montsort, dans un lieu qui faisait alors partie de la paroisse de Saint-Pater, une chapelle exactement semblable à cette maison de Nazareth, et qui rappelât ainsi directement le mystère de l'Incarnation.

Il envoya donc en Italie des hommes assez habiles pour lui rapporter un plan exact de la maison de Lorette ; et, après avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires, il accomplit son œuvre dans le cours de l'année 1699 : la nouvelle chapelle reçut d'abord le nom de NOTRE-DAME DE NAZARETH, et les voyageurs ont affirmé qu'elle était exactement semblable à celle de Lorette. La grotte de l'Incarnation qui fait partie de cette dernière chapelle, est représentée à Montsort par la petite sacristie que l'on a construite du côté du nord.

Louis Sevin fut lui-même le premier chapelain de ce modeste sanctuaire, et il y disait la messe tous les jours sur les cinq ou six heures en été, et sur les six à sept heures en hiver. Il mourut le 27 janvier 1712 et fut inhumé, selon Odolant Desnos, sous la sacristie de la chapelle de Nazareth, où il avait fait creuser un caveau de famille. Mais il avait doté sa chapellenie d'un revenu suffisant pour entretenir un prêtre qui continuât son œuvre. L'évêque du Mans érigea cette chapelle en bénéfice simple le 19 mars 1700, et elle fut bénite pour la première fois le 24 mars de la même année. Un grand concours de pélerins s'établit bientôt à cette chapelle, et on obtint pour eux d'abondantes indulgences, renouvelées et déterminées par Pie IX en 1872. La révolution de 1789 arrêta ce pieux élan ; la chapelle de Nazareth qui commençait à s'appeler Notre-Dame de Lorette, fut fermée, et le culte cessa d'y être exercé jusqu'en 1827. Depuis cette époque le concours a recommencé, moins considérable qu'auparavant, peut-être, mais constant et perpétuel. Il est peu d'heures du jour où la chapelle ne reçoive quelque visite. Ce fut ce qui engagea Pie IX, non-seulement à y attacher des indulgences, mais encore à agréger solennellement, par des lettres patentes du 1er août 1872, « l'oratoire de la Bienheureuse Marie de Nazareth » au sanctuaire de Notre-Dame de Lorette. Ce petit sanctuaire est resté ainsi l'un des plus honorés, comme l'un des plus curieux de la ville d'Alençon. Il est maintenant desservi par le clergé paroissial de Montsort.

Notre-Dame de Lignoux

Dans la partie occidentale du diocèse du Mans qui a été cédée à celui de Séez en 1791, il existe depuis bien des siècles un lieu de pélerinage appelé Notre-Dame de Lignoux, qui se trouve près de la paroisse importante de Couterne. Tombé un peu en oubli dans le cours du XVIe siècle, ce pélerinage reprit au XVIIe une importance toute nouvelle.

La date de la première fondation de ce pélerinage est très incertaine. Une tradition ancienne rapporte qu'une statue de la très sainte Vierge fut un jour découverte par un seigneur de Lignoux de *Brioure* (Briouze), dans le tronc vermoulu d'un vieil if placé à la lisière d'un bois, près de l'ancienne route de la Ferté-Macé. Ce pieux seigneur essaya en vain de faire transporter cette statue dans la chapelle de son château. La Mère de Dieu témoigna par sa résistance le désir d'être honorée au lieu qu'elle avait choisi elle-même. Telle fut l'origine de la chapelle de Lignoux, du nom du seigneur qui avait fait la découverte, et ce sanctuaire fut toujours honoré par Marie de ses grâces et de ses bienfaits. Des miracles s'y sont opérés de temps à autre par son intercession, et le nombre des grâces spéciales qui y ont été obtenues dans tous les temps est incalculable. Aux temps de calamité, les processions des paroisses environnantes se dirigent vers ce modeste sanctuaire, et viennent y prier celle qu'on n'invoque jamais en vain. La puissance de la reine du Ciel s'y manifeste toujours d'une manière remarquable.

Fin de l'abbé Thiers

Nous avons déjà vu, dans la vie de l'abbé de Rancé, comment le célèbre abbé Jean-Baptiste Thiers, avait quitté sa paroisse de Champrond-en-Gâtine, au diocèse de Chartres, pour passer dans le diocèse du Mans. Il se montra grand flatteur de son nouvel évêque, Louis de Tressan : on remarquait de plus en plus dans cet homme, d'un talent incontestable, peu de caractère, et rien, ou à peu près, de ce qui peut rendre un personnage intéressant. Dom Piolin trouve que c'était un esprit inquiet et remuant, tout entier au persiflage, et toujours exagéré dans ses critiques : on a dû mettre à *l'index* la plus grande partie de ses ouvrages.

Outre l'évêque du Mans, l'abbé Thiers comptait parmi ses protecteurs Bassompierre, évêque de Saintes, qu'il flatta également pour conserver sa protection. Il est certain, d'un autre côté, qu'il se courbait devant tout ce qui pouvait lui nuire, et n'attaquait que les institutions dont il n'avait rien à redouter, ainsi que les personnes qui ne lui inspiraient aucune crainte, ce qui ne donne pas une très haute idée de noblesse de cœur. Cependant il sut toujours, comme nous l'avons vu, conserver l'amitié de l'abbé de Rancé, et il s'en aida lorsque la querelle avec l'archidiacre de Chartres l'obligea de quitter Champrond. Ce fut par l'intermédiaire du puissant abbé, qu'il obtint la cure de Vibraye, au diocèse du Mans. Il mourut dans cette paroisse le 17 février 1703, et légua par son testament au Séminaire du Mans tous les livres de sa bibliothèque, et plusieurs manuscrits qu'il possédait.

Personnages marquants de cette époque

Quelques laïques célèbres vivaient alors dans nos contrées. Mathurin Riballier commença la grande église de la Visitation du Mans, qui fut achevée par son fils. On avait dit autrefois que le célèbre Soufflot, l'architecte du Panthéon, avait été pour quelque chose dans la construction de cette église ; mais il est certain aujourd'hui qu'il n'y a pris aucune part.

Saint Liboire

A cette époque, le baron Ferdinand de Furstemberg, évêque de Paderborn et de Munster, entreprit avec le concours de l'abbé de Réveillon, chanoine du Mans, d'écrire la vie de saint Liboire, évêque de cette ville, et fondateur de l'église de Saint-Pierre-de-Montsort, à Alençon. Nous avons déjà dit, en traitant du IVe siècle, comment le transfert des reliques de ce saint du Mans à Paderborn, avait établi un lien étroit entre ces deux Eglises. Le projet du digne évêque ne réussit pas ; mais la vie du saint n'en fut pas moins écrite à cette époque, par les Bollandistes en France, et à Rome par le comte Clementini : la gloire de cet illustre thaumaturge remplissait alors l'Italie et l'Allemagne. Ces travaux sur saint Liboire s'exécutaient en 1702 :

c'était précisément le temps où le pape Clément XI inséra au Breviaire universel une commémoration solennelle de ce saint, le 23 juillet.

L'Hospice de Domfront et les Protestants

L'hôpital général de Domfront, qui avait été fondé au mois d'avril 1684, fut dans les premières années du XVIIIe siècle, réuni à la Maison Dieu de la même ville, et confirmé en ce nouvel état par des lettres patentes. Un grand événement politique l'avait déjà enrichi. La révocation de l'Edit de Nantes avait été promulguée le 18 octobre 1685, et les biens des consistoires furent confisqués et attribués aux hôpitaux généraux. Nous ne jugerons pas ici ce grand acte, qui causa dans le pays un immense dommage matériel ; mais qui put contribuer à y rétablir la paix et la tranquillité. Nous dirons seulement que si l'Edit de Nantes lui-même fut un premier malheur, la révocation en fut un second, qui n'a jamais été complètement réparé, et que des conseillers imprudents ont seuls pu inspirer au roi Louis XIV l'idée de cet acte regrettable. Toutefois, il faut reconnaître que les Protestants s'étaient attiré leur sort par les troubles qu'ils avaient excités en tous lieux. Sans nous occuper du midi de la France, et surtout des Cévennes, où leur révolte avait pris un caractère plus général et plus dangereux, ils n'avaient pas été non plus sans troubler nos contrées. Nous avons déjà parlé précédemment de Pierre Méhérenc de la Conseillère d'Alençon. En 1681, ce fanatique souleva par ses prédications une partie de la population de la ville, et prononça contre le roi des paroles injurieuses, qui lui firent interdire l'exercice du ministère dans le Maine et dans la Normandie. Ce ministre d'ailleurs était tellement outré dans ses idées que Jurieu lui-même l'accusa de socinianisme, et le fit admonester en 1690 par le synode de Rotterdam.

Dans notre pays, les résultats de la révocation furent divers. Un grand nombre de protestants s'expatrièrent, ce qui enleva beaucoup d'aisance dans la contrée ; mais un certain nombre pourtant revint à la vérité. En particulier, le 22 décembre 1685, Jacques le Clerc de Juigné renonça à l'hérésie, en présence du grand-vicaire de l'évêque du Mans, qui reçut l'abjura-

tion accompagné du curé de Juigné. Nous avons déjà dit quelle était l'importance de cette famille. En 1719, Sara Duval, née à Edimbourg, renonça aussi à l'hérésie en face de la grande porte de l'église de Saint-Julien à Domfront.

Le Collège de Domfront

Cette dernière ville s'enrichissait alors d'un collège, fondé par messire Pierre Crestey, curé de Barenton, dont nous avons retracé la vie et les vertus. Ce collège, qui devait éclipser complètement, comme nous l'avons vu, celui de Céaucé, déjà en décadence n'était qu'un des moyens employés par le digne curé pour faire du bien aux habitants de la capitale du Passais. Il y envoya en même temps l'un de ses collaborateurs, Pierre Bidois, pour y prêcher une mission générale. D'autres missions d'ailleurs avaient été fondées dans le pays en 1683, par l'abbé Siméon Rémond, originaire de la paroisse de Saint-Front de Collières. L'action des missionnaires devait s'étendre sur tout le doyenné du Passais : six prêtres furent chargés de cultiver ce terrain, et Pierre Bidois fut établi leur supérieur.

Jean de Courteilles, prieur de Saint-Front, et Louis de Quincé, gouverneur de Domfront, se mirent d'accord pour aider à la fondation du collège, qui devait être en même temps un Séminaire, et qui reçut le nom de collège de la Bruyère, du lieu où il fut bâti. Les bâtiments élevés alors subsistent encore aujourd'hui (1900). Ils ont été augmentés et continuent de servir à la même destination ; mais ce collège végète comme établissement universitaire par suite de l'influence rivale de deux établissements ecclésiastiques de Tinchebray et de la Ferté-Macé, entre lesquelles il se trouve situé. Comme celui de Céaucé, il renfermait trois régents qui dirigeaient chacun deux classes. Mais, par l'influence de messire Pierre Crestey, il se développa beaucoup en 1689. L'établissement fut alors approuvé par l'évêque du Mans, Louis de Tressan, et il fut ensuite autorisé en 1719 par des lettres patentes enregistrées au Parlement de Rouen en 1720, et à la Chambre des Comptes en 1723.

Le collège de Domfront dépendit d'abord de l'évêque du Mans, et fut dirigé par Pierre Bidois, dont nous venons de constater le zèle pour le bien général et le salut des âmes. Il

s'accrut promptement sous cette excellente direction, et fit tomber le collège de Céaucé, dont nous avons raconté la fin malheureuse. La foi et les études gagnèrent beaucoup à cette substitution.

En 1726, le nouveau collège fut remis entre les mains des Eudistes, qui le dirigèrent jusqu'au 10 avril 1791, époque à laquelle il disparut dans la grande débâcle révolutionnaire. Un de ses derniers directeurs fut le Père Hébert, qui fut ensuite supérieur de la maison des Eudistes de Paris et confesseur de Louis XVI. Ce digne religieux fut l'une des victimes du massacre des Carmes, le 3 septembre 1792. Jean de Courteilles, prieur de Saint-Front, l'un des fondateurs de cet établissement d'éducation, fit encore bâtir un hôpital et des écoles primaires dans sa paroisse et dans celle de Passais-la-Conception.

Quelques actes de l'évêque du Mans

Le 10 août 1672, l'évêque du Mans, Louis de Tressan fit une ordonnance contre les chapelains de Saint-Louis d'Alençon, et leur imposa une manière de vivre qu'ils rejetèrent d'une manière absolue. A cause de leur désobéissance, le prélat interdit leur chapelle en 1677, et permit ensuite de la démolir.

L'Edit de Nantes n'était pas encore révoqué ; mais il semblait que les protestants prissent à tâche de provoquer cet acte par les troubles qu'ils excitaient de toutes parts. En 1674, ils tentèrent de soulever la Normandie, l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Les autorités séculières de leur côté ne se montraient pas très respectueuses pour les lois de l'Eglise. Les juges de l'élection d'Alençon, et la cour des aides de Normandie, firent, sans consulter le juge ecclésiastique le procès de Pasquier Philippe, curé de La Lacelle, au doyenné du Passais. Cet ecclésiastique était accusé d'avoir participé au meurtre d'André Foubert, collecteur des tailles dans sa paroisse. Pasquier Philippe fut condamné à passer une année au Séminaire du Mans, et à se démettre de son bénéfice. Le curé s'étonna d'une procédure à ce point extraordinaire, et il en appela à ses juges légitimes ; mais son appel fut rejeté, et le premier jugement obtint son effet.

Louis de Tressan publia en ce temps-là un Breviaire à l'usage

de son diocèse. Cette publication excédait son droit ; mais au moins malgré l'esprit d'indépendance qui régnait alors dans l'Eglise gallicane, son œuvre était catholique et exempte d'erreur, ce qui était fort rare dans les productions de cette époque où tout l'épiscopat était imbu de l'esprit janséniste et de la future hérésie gallicane.

En 1695, on fit une tentative pour établir un évêché à Laval. Il y avait longtemps qu'on remarquait l'étendue démesurée du diocèse du Mans. Laval, la seconde ville du Maine, semblait tout naturellement désignée comme chef-lieu d'un diocèse que l'on établirait à côté du premier. L'entreprise ne réussit pas alors. Elle devait encore rester à l'étude pendant cent cinquante ans, et elle n'a été résolue que de nos jours, en 1855, après la mort de Mgr Bouvier.

La sainte Larme de Vendome

Quatre ans après cet essai, en 1699, l'abbé Thiers, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, publia une dissertation scandaleuse sur *la Sainte Larme* de Vendôme. On sait qu'il se conserve dans cette ville une petite fiole, autrefois possédée par l'abbaye des Bénédictins de cette ville, et qu'on dit renfermer une des larmes que Notre-Seigneur répandit à la résurrection de Lazare. Thiers se moquait beaucoup de cette pieuse croyance. Il avait probablement raison au fond, car l'existence de cette larme paraît vraiment bien invraisemblable, mais il se donna tort dans sa manière d'attaquer : aussi l'évêque du Mans, Louis de Tressan, auquel il avait pourtant donné beaucoup de louanges dans son pamphlet, le désavoua-t-il absolument, ne voulant participer en rien à cet acte irrespectueux d'incrédulité.

La France tout entière fut éprouvée alors par le terrible hiver de 1709. Les semences furent gelées en terre ; la récolte fut nulle, et il en résulta une cherté qui se prolongea jusqu'en 1714.

Pierre de Crévy évêque du Mans

L'évêque Louis de Tressan était mort dans l'intervalle, le 12 janvier 1712. Il fut enseveli dans le cœur de sa cathédrale du

côté de l'évangile. Louis-François de Vassé, seigneur de la Roche-Mabile, fut proposé en sa place ; mais il avait soixante-dix-huit ans ; il sentit les inconvénients auxquelles il s'exposait, et il refusa l'honneur qu'on lui offrait. Alors le Père Letellier, ou plutôt le Père de La Ferté, agirent sur le roi pour faire nommer Pierre Rogier de Crévy, issu d'une ancienne famille bretonne, connue par sa noblesse dès le IVe siècle, et dont le père était conseiller à la cour de Rennes. Le jeune Pierre de Crévy était entré de bonne heure chez les prêtres de la Mission de saint Vincent de Paul ; mais, à la sollicitation de ses parents et de ses amis, il en était sorti avant la fin de son noviciat. On le reçut alors au collège de Navarre, et on lui donna le bonnet de docteur en théologie. Il fut ensuite pendant quelque temps missionnaire, puis curé, archidiacre de Rennes, et enfin chévecier de la collégiale de Notre-Dame, à Nantes. Son caractère, et les idées qu'il avait puisées dans son éducation le portaient vers le jansénisme ; mais, par son habileté, il parvint à se mettre dans les bonnes grâces des Jésuites, et se fit patronner par eux. A l'aide de cette protection, il obtint facilement ses bulles, et fut sacré le 21 août 1712. Au mois de septembre, il se rendit au Mans, mais ne voulut pas qu'on lui fit de réception solennelle : son entrée fut cependant très digne d'une entrée épiscopale : on prit soin de remplacer par d'autres attentions les cérémonies de l'entrée officielle.

Le Quesnellisme divisait encore les esprits : l'assemblée de Saint-Germain était loin d'avoir anéanti cette erreur. Ce fut alors que parut le *Problème ecclésiastique* de Dom Thierry de Viaixnes, qui mettait M. de Noailles en opposition avec lui-même au sujet du livre de Quesnel. Nous reviendrons brièvement sur ces questions importantes qu'on ne peut supprimer dans aucune histoire ecclésiastique.

Mort de Louis d'Aquin

La mort de Louis de Tressan avait été précédée de celle de Louis d'Aquin, notre évêque. Ce digne prélat rendit son âme à Dieu le 17 ou le 22 mai 1710 : il eut pour successeur Dominique Barnabé Turgot.

Les Jésuites a Argentan

Il paraîtrait qu'autrefois l'instruction secondaire était passablement négligée dans le territoire qui forme aujourd'hui l'arrondissement d'Argentan. M. Louis Du Bois dit qu'il n'y a eu pendant longtemps que le seul petit collège de Rabodanges. Les habitants eux-mêmes semblaient craindre que la diffusion de l'enseignement ne produisît trop de savants : peut-être n'avaient-ils pas tout à fait tort ; mais cette crainte était chez eux fort exagérée. En 1614, l'évêque de Séez, Camus de Pontcarré, ayant établi les Capucins à Argentan, les Jésuites voulurent s'y introduire en même temps ; mais on les refusa pour les raisons que nous avons exposées en leur temps. Un second essai tenté à la fin du XVIIe siècle ne fut pas plus heureux. Les principaux habitants, nobles et bourgeois aristocrates, ne voulaient pas voir « les enfants des savetiers plus savants que les leurs. »

Vertot

Les Capucins cependant obtenaient des résultats en ce genre : il est intéressant de constater que l'abbé de Vertot fit son noviciat chez eux, et même sa profession. Il quitta la Normandie en 1675, sortit de l'ordre des franciscains et se fit chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré. Plus tard il redevint prêtre séculier : ce fut ce qu'on appela *les révolutions* de l'abbé de Vertot ; mot plein de malice et d'à-propos, le célèbre auteur ayant alors écrit l'histoire des *révolutions* romaines.

Les Jésuites sont ordinairement tenaces dans leurs projets. Le 10 juin 1708, le Père Sandret parvint à obtenir du conseil délibérant sous la présidence de M. de Vigneral une petite rente pour l'entretien d'une maison de missionnaires à Argentan, et l'acquisition d'un châlet et d'un pavillon au pied de l'ancien donjon en ruines. Ils augmentèrent cette petite propriété en 1740 ; et en 1751, comme il était question d'ériger un calvaire dans la ville, le Père d'Irlande qui y était en résidence, proposa de l'adosser au donjon même ; sur le terrain de sa communauté qui en faisait cession pour la circonstance. Nous croyons que c'est ce calvaire que nous avons encore vu de nos propres yeux, et qui a disparu seulement depuis quelques années.

Cependant il y eut discussion sur ce point entre les Jésuites

et les Jacobins, dont le couvent occupait la place où s'élève aujourd'hui l'Hôtel de Ville, et qui prétendaient que le terrain où l'on avait élevé le nouveau calvaire était leur propriété. Mais les maires et les échevins d'Argentan prirent le parti des Jésuites qui paraissent avoir eu gain de cause. Toujours est-il qu'en 1762, lorsqu'il fut question de leur expulsion générale, ils habitaient encore la maison du donjon. Mais l'expulsion eut lieu en 1763, et alors M. d'Osmont, gouverneur d'Argentan demanda la jouissance de la maison, sous prétexte que les Jésuites s'en étaient emparés sans titre. Il y eut comme toujours, des discussions et des procès : la demande de M. d'Osmond paraît lui avoir été octroyée.

M. Duval, à la suite de ces quelques aperçus que nous venons de donner sur l'éducation argentanaise prétend, contre un certain nombre d'écrivains contemporains, qu'il y avait déjà avant la Révolution un pensionnat dans la ville d'Argentan, et qu'il fut détruit par la loi du 20 août 1792 ; mais il ne comptait que trente ou quarante élèves, et rien absolument ne prouve qu'il vînt des jésuites.

CHAPITRE IX

DOMINIQUE-BARNABÉ TURGOT, 71e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1710-1727

—

La famille Turgot — La dame des Tourailles. — Commencements de Dominique-Barnabé Turgot. — Il est nommé évêque de Séez. — Son gouvernement. — La bulle *Unigenitus*. — Translation de la fête de la Sainte-Couronne. — Mort de notre évêque Turgot. — Son portrait. — Sa bibliothèque. — Assemblées du clergé de France en 1710 et en 1714. — Suite du Quesnellisme. — Faiblesses du cardinal de Noailles. — Personnages marquants de cette époque. — Fondations. — Louis de Froullay de Tessé, évêque du Mans. — Poètes alençonnais. — Fondation de la Providence de Séez et de celle d'Alençon.

Le successeur de Louis d'Aquin sur le siège épiscopal de Séez fut Dominique-Barnabé Turgot de Saint-Clair, d'une

famille distinguée alors partagée en deux branches : celle des Tourailles et celle de Saint-Clair ; notre évêque formait un rameau de cette dernière branche.

Les Turgot

Cette famille Turgot, disent quelques-uns, était originaire de Bretagne ; mais d'autres prétendent qu'elle descendait de Philippe Turgot, qui, longtemps auparavant, avait fondé un hôpital à Condé-sur-Noireau : enfin, il en est qui font remonter cette famille jusqu'au prince danois Togut, ou à saint Turgot, ministre d'un ancien roi d'Ecosse. Louis XVI disait d'eux : « *C'est une bonne race.* » Elle s'établit en Normandie dès le XIVe siècle.

La division de la famille Turgot en deux branches s'accomplit de bonne heure, et chacune d'elles garda son cachet particulier. La branche des Tourailles plus provinciale et moins illustre est pourtant restée dans l'esprit des peuples comme ayant donné lieu à la Légende de la dame des Tourailles dont nous parlerons bientôt ; elle produisit en outre Louis Turgot, maître des requêtes de François d'Alençon, et Claude Turgot, qui tua Montchrétien Watteville, comme nous l'avons raconté, et qui fut pour cet exploit nommé chambellan de Louis XIII. Quant à la branche de Saint-Clair, après Jacques Turgot, qui se distingua dans la magistrature au XVIe siècle, elle se subdivisa en deux autres branches, dont l'une produisit l'évêque de Séez, dont nous allons nous occuper et l'autre, Michel-Etienne Turgot, prévôt des marchands de Paris ; Jacques Turgot, ministre de Louis XVI, et plus tard Louis Turgot, ambassadeur de Napoléon III.

Jacques Turgot de Saint-Clair, souche commune des deux dernières branches fut nommé conseiller au Parlement de Rouen le 19 juillet 1616, et maître des requêtes le 19 janvier 1619, puis fut successivement intendant en Normandie, en Picardie, en Berry et en Angoumois. En 1657, il devint président à mortier au Parlement de Rouen en place de son frère cadet, Nicolas Turgot. Il mourut le 13 mai 1659, conseiller d'état ordinaire et faisant partie de la grande direction des finances. C'était le grand-père de notre évêque Barnabé Turgot.

Il possédait les belles terres de Bons et de Sousmont, près Falaise, ainsi que le domaine du Mesnil-Gondouin. Vers 1631, il acheta lui-même de Gabriel de Clinchamps, la terre de Bellou (au Houlme) dont plusieurs membres de sa famille portèrent le nom. Quant à la terre de Saint-Clair, d'où cette branche des Turgot tirait son nom, M. des Diguères pense qu'elle faisait partie de la seigneurie du Mesnil-Gondouin.

Jacques Turgot épousa Anne Favier et en eut quatre fils, dont le cadet, Antoine Turgot, après avoir porté puis déposé la croix de Malte, fut nommé conseiller au Parlement de Paris, le 16 avril 1660, et maître des requêtes le 21 juillet 1667. Nommé ensuite en 1671 intendant de la généralité de Limoges, il mourut sous-doyen des maîtres des requêtes le 15 février 1713. Il avait composé un poème latin fort bien écrit. Son épouse se nommait Jeanne du Tillet de la Bussière : il en eut le futur évêque de Séez et six autres enfants. Son jeune frère, nommé Dominique, fut l'ancêtre du ministre de Louis XVI et du prévôt des marchands.

Pendant ce temps, l'autre branche des Turgot vivait tranquillement dans son château des Tourailles, qui paraît remonter au XIIe siècle, et porte de tous côtés la marque des assauts qu'il a eu à soutenir. Possédé dans le principe par une famille qui portait son nom *(de Toraillis)*, ce château d'après M. le comte Hector de la Ferrière, serait entré dans la famille Turgot par le mariage de Philippine Bertrand avec Jehan Turgot, en 1445. Philippine Bertrand doit être l'héroïne de la légende *la Dame des Tourailles*. Cette légende, que notre compatriote M. Le Vavasseur a traduite en beaux vers, rapporte que cette dame avait vingt-quatre fils, tous gens de guerre et au service du roi. Se sentant mourir, elle redemanda sa famille, et les vingt-quatre guerriers arrivèrent tous en même temps au château paternel. La dame les reçut avec des larmes de joie et voulut les serrer tous l'un après l'autre contre son cœur. Mais quand elle fut au dernier, elle s'affaissa, et son âme s'exhala de son corps, presque autant par l'effet de la joie que par celui du mal. Philippine est restée longtemps en grande vénération dans tout le pays.

Son mari, Jehan Turgot portait d'*hermine treillissé de gueules* : ce sont les armes que l'on trouve encore sur les *ex-libris* de notre évêque, mais à partir de cette époque, il adopta

les armes de la maison des Tourailles, écartelées d'azur, à trois tours d'argent. Ces tours ne sont peut-être pas pour rien dans le nom des Tourailles, donné à la paroisse et à la première famille qui la possédait.

Le vieux château subsiste encore, et la chapelle consacrée au souvenir de Philippine Bertrand est aujourd'hui un lieu de pélerinage très fréquenté, sous le nom de Notre-Dame de Recouvrance. La paroisse qui était autrefois à la présentation du chapitre de Séez, et faisait partie de l'archidiaconé du Houlme, est aujourd'hui du canton d'Athis.

Barnabé Turgot

Maintenant que nous connaissons la famille Turgot, nous avons à nous occuper spécialement de celui de ses membres qui nous intéresse le plus c'est-à-dire de l'évêque de Séez. Dominique-Barnabé Turgot, était né à Paris le 16 octobre 1667, et il fut reçu docteur en théologie à la faculté de cette ville. En 1704, il acheta de l'abbé Milon, nommé évêque de Condom, la charge d'aumônier du roi, bien qu'il ne fût pas encore ordonné prêtre. Le *Journal de Dangeau* nous apprend que ceux qui avaient acheté cette charge pouvaient la revendre lorsqu'ils étaient nommés évêques, mais que ce trafic n'était pas permis à ceux qui avaient reçu la charge gratuitement du roi. L'abbé Turgot était déjà auparavant syndic du clergé de France. Il fut six ans aumônier du roi, et fut nommé évêque de Séez par Louis XIV, le 12 ou le 19 juillet 1710. Il songea alors à revendre sa charge d'aumônier du roi ; mais celui-ci ressentit des remords d'avoir si longtemps souffert le trafic honteux et simoniaque dont nous venons de parler, et qui ne s'expliquait que par la longueur du temps pendant lequel il avait été mis en usage. Louis XIV donna donc au nouvel évêque, comme dédommagement du retrait de sa charge, celle de premier aumônier du duc de Berry, son petit-fils, frère du duc de Bourgogne et du roi d'Espagne Philippe V. Saint-Simon nous dit qu'alors, le roi avait si bien fait la guerre aux charges vénales que l'abbé Turgot et l'abbé Morel étaient les deux seuls qui en possédassent. Il ajoute que le nouvel évêque de Séez était un très bon et très honnête homme. La somme à payer pour

l'échange de l'aumônerie du roi contre celle du duc de Berry, fut, selon le même Saint-Simon, payée par le roi lui-même. Dangeau dit au contraire que ce fut l'abbé Turgot, qui donna dix-mille francs.

Outre la faveur dont le nouveau prélat jouissait auprès du roi, il s'était distingué encore dans l'assemblée du clergé en 1710, et les aptitudes intellectuelles que l'on distingua en lui auraient suffi à elles seules pour le faire parvenir à l'épiscopat. Il fut préconisé le 1er octobre 1710, il avait été sacré le 11 ou le 14 septembre dans l'église de Saint-Louis des Pères Jésuites à Paris. Le prélat consécrateur fut le cardinal de Noailles, assisté des évêques de Tournay et d'Auxerre. Barnabé Turgot prit ensuite possession de son siège par procureur le 17 du même mois, et fit son entrée solennelle à Séez, le 1er février 1711, ou le 13 février, selon le *Gallia christiana*.

Le duc de Berry

Le prince dont notre évêque était l'aumônier, Charles de France, duc de Berry, était un prince bon et timide, mais un esprit médiocre, dont l'histoire et la chronique n'ont jamais fait aucun cas. Il n'en a pas été absolument de même de sa femme, Marie-Louise d'Orléans, la plus abominable des filles du régent. L'année même où son aumônier était nommé à l'évêché de Séez, le duc de Berry obtenait en apanage le duché d'Alençon, ce qui explique comment l'évêque pouvait être son aumônier sans que le soin du diocèse en souffrît d'aucune manière.

Le 21 juillet 1711, la duchesse de Berry mit au monde une fille qui ne vécut pas, et dont l'évêque de Séez porta les restes à Saint-Denis, le lendemain 22, dans un carrosse. Le 26 mars 1716, ce fut un fils qui naquit au prince, et notre évêque Turgot fut choisi pour le baptiser ; il fut nommé Charles, comme son père, et reçut le titre de duc d'Alençon ; mais il mourut le 16 avril suivant, et ce fut encore notre prélat qui conduisit le corps à Saint-Denis, et qui déposa au Val-de-Grâce le cœur du jeune prince. Le 21 décembre 1711, il avait assisté à Paris au sacre de l'évêque de Saintes.

Vinrent ensuite les grands deuils qui affligèrent les dernières années du règne de Louis XIV. Le duc de Berry fut

enlevé le 4 mai 1714, par une de ces maladies mystérieuses qui faisaient comme naturellement songer au poison. Le duc Philippe d'Orléans, futur régent de Louis XV, fut accusé de conspirer contre la vie des descendants de son oncle Louis XIV, pour se frayer un chemin à la couronne. La présence près du duc de Berry de Marie-Louise d'Orléans n'était pas de nature à détruire les soupçons que l'on pouvait avoir à cet égard : toutefois ni dans ce cas, ni dans les autres, il n'y eut absolument rien de prouvé, et Louis XIV ne se permit ni une parole, ni même un geste qui pût être le moins du monde défavorable à son neveu.

L'évêque de Séez ne fut point présent aux funérailles du jeune prince, qui furent *un peu cavalières*, selon l'expression de Saint-Simon. Il assista simplement le 4 mai 1715 au service anniversaire, qui se célébra à Saint-Denis. Un autre service solennel avait été célébré à Notre-Dame d'Alençon pour l'âme du prince, le 13 août 1714. Ce fut l'abbé Favier, prieur titulaire de Sainte-Croix de Provins, de l'Ordre de Cluny qui prononça l'oraison funèbre. La tâche était assez difficile : le duc de Berry n'ayant aucun titre de gloire que sa présence au combat d'Oudenarde. L abbé Favier s'en tira cependant à son honneur, en disant que si le prince n'avait fait aucune action d'éclat « c'étaient les occasions qui lui avaient manqué, et non pas lui qui avait manqué aux occasions. »

Gouvernement de Barnabé Turgot

Pour ce qui regardait la direction intérieure de son diocèse, Barnabé Turgot tourna d'abord toutes ses vues du côté de son Grand-Séminaire. Par contrat passé en 1711 devant plusieurs notaires du Châtelet de Paris, il unit le temporel de ce Séminaire à celui du collège des Pères Jésuites d'Alençon, et le mit sous la direction de ces religieux. Un chroniqueur contemporain, le sieur de Montfort-Lautour, dit que les clauses du traité auraient empêché l'augmentation des revenus du Séminaire, dont les acquêts auraient passé au collège d'Alençon, où du moins auraient été répartis entre les deux établissements. Le traité, en conséquence, ne put subsister, et fut déclaré nul en l'année 1744.

En 1714, l'évêque de Séez avait assisté à la seconde assemblée du clergé de France, où furent condamnées les *Réflexions morales* du Père Quesnel. De retour dans son diocèse, il publia un mandement sur la question du *Quesnellisme*. Nous reviendrons sur cette assemblée de 1714, ainsi que sur celle de 1710, où assistait déjà notre prélat, comme simple aumônier du roi.

En 1716, notre évêque adressa, conjointement avec dix-huit autres, une lettre au régent, au sujet de la bulle *Unigenitus*, et il en reçut lui-même une à cette occasion de M. de Bellaunay, archidiacre de Corbonnais, et de M. Martin, chanoine théologal de Séez, sur les dispositions des diocésains par rapport à la fameuse bulle. M. le comte Gérard de Contades, maire de Saint-Maurice-du-Désert, possesseur de cette lettre n'a pas jugé à propos de la publier : elle forme un petit fascicule de neuf pages in-12.

La Sainte-Epine de Séez

La sainte Epine donnée aux Cordeliers de Séez par le roi saint Louis fut à cette époque l'objet d'un changement qui fut loin de plaire à tout le monde. L'évêque Turgot publia en 1717 un mandement ayant pour titre : *Mandement et permission pour la Translation de la fête de la Sainte-Couronne d'Epines*, *avec les Bulles et les Lettres autorisant la fête*, *et quelques reflexions pieuses et chrétiennes sur la vénération dûe à de semblables reliques*.

Or, il faut remarquer qu'un acte liturgique beaucoup plus important avait été accompli à cette époque par le bon prélat. Jean Forcoal, l'un de ses prédécesseurs, avait fait imprimer en 1680 à Alençon un Propre des saints de son diocèse : notre prélat en publia une nouvelle édition en 1725, et la fit imprimer dans sa ville épiscopale. La première page était ornée de la belle initiale dont tous les livres de sa magnifique bibliothèque portaient l'empreinte. Nous verrons plus tard la physionomie de cette bibliothèque, que M. de Contades, nommé plus haut, nous a fait connaître. Mais cette hardiesse de transférer une fête, et d'en établir, ou du moins de confirmer l'établissement de plusieurs autres, sans avoir pris l'avis du pape, sembla, et selon nous avec raison, aux partisans de l'unité absolue de l'Eglise, dépasser notablement les pouvoirs d'un évêque.

Mort de Barnabé Turgot

Un brevet royal du 28 août 1727, fit notre évêque Turgot abbé commendataire de Silly-en-Goufferne, mais il ne put jamais se mettre en possession de cette abbaye, et il mourut à Séez, le 18 ou le 28 décembre de la même année, « après un règne tranquille de dix-sept ans et demi, » dit M. Montfort-Lautour. Il était âgé de soixante ans et quelques mois. Il existe de lui un portrait peint par Jean Ranc, élève de Rigaut: il y a en outre une gravure de J. F. Cars, mais qui a moins de valeur, que le portrait sorti de la main de Ranc.

M. Montfort-Lautour nous apprend que Barnabé Turgot était de moyenne taille, beau de visage, ayant des manières grâcieuses. Son visage était large : l'expression en était reposée et bienveillante, ce qui lui eût donné un air un peu banal, si l'ensemble n'eût été animé par la vivacité du regard et par la finesse du sourire.

La douceur faisait le fond du caractère de notre évêque ; et la politesse avec laquelle il recevait généralement tout le monde se faisait sentir jusque dans ses écrits et dans ses lettres, dont le style est d'une délicatesse admirable. A ces qualités qui faisaient reconnaître en lui un gentilhomme, notre prélat joignait une grande simplicité traditionnelle dans sa famille. Il refusait sans miséricorde toute espèce de compliment qui lui était adressé dans ses tournées pastorales. On remarque un trait sembable dans son parent Turgot, ministre de Louis XVI. Il ne voulait point que Voltaire lui donnât le titre de Monseigneur. Mais le patriarche de Ferney lui déclara *qu'il lui donnerait du Monseigneur malgré lui et ses dents.* Il est bien à croire qu'il en fut de même des curés du diocèse de Séez pour les compliments, en dépit des ordres de leur évêque.

Bibliothèque de Monseigneur Turgot

Nous avons déjà dit un mot de la bibliothèque de ce bon prélat. Le catalogue en fut dressé et imprimé à sa mort, lorsqu'on résolut de la mettre en vente. Il l'avait augmentée sans cesse dans ses fréquents voyages à Paris : d'ailleurs l'amour des livres paraît avoir été l'un des caractères de cette famille : le ministre de Louis XVI l'avait aussi à un très haut degré.

L'évêque de Séez avait d'abord acheté la bibliothèque de son prédécesseur, Louis d'Aquin, et n'avait eu qu'à l'augmenter. Elle portait selon M. le comte Gérard de Contades, trois mille sept cent quatre numéros, dont deux cent un désignaient des manuscrits. Elle était divisée en six parties : théologie, jurisprudence, sciences et arts, lettres, histoire et manuscrits. M. de Contades déclare n'avoir trouvé parmi ces ouvrages nombreux pour le temps aucun document qui puisse servir à l'histoire du diocèse. Dans la partie liturgique, il n'y avait que quatre volumes qui fussent spécialement faits pour l'Eglise de Séez : le Propre des Saints de Jean Forcoal, la seconde édition de cet ouvrage par Barnabé Turgot lui-même, le Rituel de Séez, de Jacques Camus de Pontcarré, et le catéchisme de Mathurin Savary. Parmi les manuscrits, on n'en comptait non plus que quatre ayant trait à notre pays : le *Graduale Vetus Sagience ;* le *Missale Vetus Sagience ;* le *Mémoire concernant la Généralité d'Alençon, dressé par M. de Pommereu en 1698 ;* enfin l'*Etat sommaire de la Généralité d'Alençon, contenant les comté du Perche et duché d'Alençon*, joint à *l'Etat des nobles de la Généralité d'Alençon et comte du Perche.*

Parmi les livres les plus précieux, ou du moins qui furent payés le plus cher, on distingue : Sismondi ; *les collections des conciles* de Labbe et de Jean Hardouin ; *l'Histoire ecclésiastique* de Tillemont ; le *Monasticon angliconum* de Dodsworth et Dugdal ; l'ouvrage des deux du Chesne sur les *historiens de France et de Normandie* ; enfin l'*Antiquité expliquée*, par Dom Bernard de Montfaucon.

M. de Contades s'étonne de n'avoir pas trouvé dans le catalogue de cette bibliothèque, les œuvres de Jean Bertaut, l'un des prédécesseurs, propriétaire sur le siège de Séez. Ces deux évêques étaient au moins destinés à reposer dans le même sépulcre. Lorsqu'on préparait la sépulture de Barnabé Turgot, on découvrit un long cercueil portant le nom de Bertaut. On l'ouvrit et on y reconnut les restes de l'évêque poète ; c'est-à-dire un grand corps revêtu des habits pontificaux, et ayant à côté de lui une crosse de bois. Après cette constatation, le cercueil fut refermé, et on posa dessus celui de Dominique Barnabé Turgot, que l'Eglise de Séez venait de perdre.

Nous avons dit que notre évêque avait assisté deux fois à

l'assemblée du clergé de France, en 1710 et en 1714. La première de ces deux assemblées n'eut rien de bien remarquable, mais il n'en fut pas de même de celle de 1714, qui avait été préparée d'avance par un des actes les plus solennels et les plus importants qu'ait jamais accomplis la cour pontificale.

Le Quesnellisme

Toute l'attention de l'Eglise était alors portée sur le livre du Père Quesnel, de l'Oratoire, qui avait pour titre : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, et renouvelait même, en les augmentant de beaucoup, les doctrines jansénistes. Ce livre pernicieux, où l'erreur revêtait les formes de la piété la plus vive, avait séduit même des évêques, et M. de Noailles, alors évêque de Châlons, lui avait accordé son approbation.

Encouragé par ce succès, Quesnel publia en 1693 une nouvelle édition qui souleva de nombreuses réclamations ; et l'année suivante 1694, un docteur de Sorbonne, nommé Fromageau, signala jusqu'à cent quatre-vingt-dix-neuf propositions qu'il trouvait erronées et dignes de censure. Les évêques s'inquiétèrent : en 1703, le 15 octobre, Mgr de la Colongue, évêque d'Apt, censura le livre du Père Quesnel, et en 1704 ce livre fut de nouveau proscrit par les évêques de Gap et de Nevers ; ensuite par l'archevêque de Besançon en 1707.

Enfin, Rome prit la parole à son tour ; et, par un bref du 13 juillet 1708, Clément XI condamna tout l'ouvrage, comme conforme à la version déjà condamnée par Clément IX, le 20 avril 1668, et comme contenant des notes et des réflexions, qui, à la vérité, sont en apparence pieuses et onctieuses, mais, en réalité, tendent artificieusement à éteindre l'esprit de piété, et présentent fréquemment une doctrine et des propositions séditieuses, téméraires, pernicieuses, erronées, déjà condamnées et favorisant manifestement l'hérésie janséniste.

M. de Noailles était dans l'intervalle devenu archevêque de Paris. En 1710, M. de Lescure, évêque de Luçon, et M. de Champfleur, évêque de la Rochelle publièrent ensemble une *Ordonnance portant condamnation des Réflexions morales*, qui renouvelaient les cinq propositions de Jansénius. L'imprimeur de la Rochelle, pour s'en procurer un plus grand débit, fit

annoncer l'apparition de cette Ordonnance dans toutes les principales villes du royaume, en envoya à Paris un certain nombre d'exemplaires que son correspondant mit en vente, et afficha jusqu'à la porte de l'archevêché, soit à dessein de marquer l'archevêque, soit tout simplement parce que c'était l'usage, le point n'a jamais été bien éclairci, l'annonce du mandement des deux évêques de Luçon et de la Rochelle.

Le cardinal de Noailles, comme on le pense bien, ne vit pas avec plaisir à sa porte la condamnation d'un ouvrage qu'il avait approuvé lui-même comme évêque de Châlons : il en résulta une querelle entre lui et les évêques de la Rochelle et de Luçon. Ceux-ci en écrivirent au roi, et lui signalèrent le cardinal de Noailles comme fauteur des novateurs et des hérétiques. Malheureusement cette lettre devint publique, par les indiscrétions des employés des bureaux. L'archevêque, blessé au vif, demanda justice au roi, et en attendant, publia lui-même, le 28 avril 1711, une ordonnance contre *l'Instruction pastorale* des deux évêques, qu'il accusait aussi de jansénisme, et de morale relâchée.

Cette ordonnance excita l'étonnement : on se demanda comment une instruction pastorale dirigée contre le Jansénisme pouvait être jansénisme elle-même. Le roi s'en montra le premier offensé, et il fit écrire au cardinal que, *puisqu'il se faisait justice à lui-même, il pouvait se dispenser de venir à la cour jusqu'à nouvel ordre.*

A cette époque, un paquet de lettres, envoyées par l'abbé Bochart de Saron à son oncle du même nom, évêque de Clermont, tomba entre les mains du cardinal de Noailles. Ces lettres renfermaient les plaintes les plus fortes contre ce prélat à cause de sa conduite à l'égard des évêques de la Rochelle et de Luçon. L'abbé proposait à son oncle le projet d'une lettre au roi, suivie d'un mandement qui condamnerait le Père Quesnel. Il lui annonçait qu'un grand nombre d'évêques se disposaient à publier des mandements conçus dans le même esprit, et il ajoutait que le Père Letellier, confesseur du roi, appuyait de tout son crédit le mouvement général de l'épiscopat.

Cette intrigue irrita le cardinal, offensa le roi et le duc de Bourgogne, alors Dauphin, et enfin compromit le Père Letel-

lier : les deux princes trouvèrent très mauvais de sa part qu'il eût trempé dans une pareille affaire ; et ils allaient rendre justice au cardinal, lorsque celui-ci commit une faute grave en retirant tout à coup les pouvoirs spirituels au plus grand nombre des Jésuites, qui exerçaient le ministère dans le diocèse de Paris, alléguant pour motif « *qu'ils enseignaient une mauvaise doctrine*, *et qu'ils soulevaient le troupeau contre le pasteur.* »

Plusieurs évêques virent d'un très mauvais œil cet acte de leur primat, et Fénelon, en particulier, réclama fortement contre cet acte de vengeance. Mais le cardinal avait agi dans le sens des Jansénistes qui lui en avaient su gré : il lui suffit d'avoir conquis leur concours, et il crut pouvoir, armé de cette force, mépriser les observations de ses collègues. Du reste, c'était alors l'usage d'attribuer aux Jésuites tout le mal qui arrivait dans le monde. Les évêques si l'on eût cru les hommes du parti, n'avaient plus une seule pensée qui vînt d'eux : c'étaient les Jésuites qui leur inspiraient jusqu'à leurs moindres actions.

Fénelon réclama contre cette injure faite à l'épiscopat français, et tous les autres évêques auraient pu réclamer de la même manière. L'élève de Fénelon, le duc de Bourgogne, travaillait de son côté avec ardeur à la réconciliation du cardinal de Noailles avec les évêques de Luçon et de la Rochelle. Il s'était associé pour cet effet l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Meaux, M. de Bissy, successeur de Bossuet, le chancelier de Pontchartrain, le duc de Beauvilliers et Voisin, ministre de la guerre. Il y eut beaucoup de pourparlers, et enfin le jeune prince rendit une décision arbitrale, qui fut adoptée par les deux parties. Mais il fallait avant tout obtenir que le cardinal de Noailles condamnât le livre du Père Quesnel, et l'archevêque de Paris, qui l'avait approuvé, ne pouvait se résoudre à se dédire d'une manière aussi publique.

Sur ces entrefaites, le duc de Bourgogne mourut le 18 février 1712 ; et le roi, malgré le chagrin que lui causait la mort de son petit-fils, entreprit de terminer seul l'affaire du cardinal, et lui fit remettre un mémoire qui ne lui laissait que l'alternative, ou de condamner le livre du Père Quesnel ou de s'en remettre au jugement du pape.

Le cardinal répondit que, si le pape jugeait à propos de cen-

surer le livre du Père Quesnel dans les formes, « *il recevrait sa constitution et sa censure avec tout le respect possible, et qu'il serait le premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit et de cœur.* » Exiger ainsi une constitution dans une affaire que le pape voulait traiter le plus doucement et le plus secrètement possible, déjà paraîtra excessif. Cependant on compta sur la parole de l'archevêque ; et le cardinal de la Trémouille, chargé des affaires du roi à Rome, reçut ordre de demander au saint Père une Constitution sur le livre de Quesnel, et de la demander telle qu'on ne pût argutier sur la forme, pour se dispenser d'en accepter le fond.

Clément XI accéda aux vœux du roi ; et, dès le mois de février 1712, il confia l'examen des *Réflexions morales* à une Congrégation de cinq cardinaux et de onze théologiens choisis parmi les plus savants qui se trouvaient alors à Rome. L'examen fut long ; les propositions erronées étaient déguisées sous un vernis de dévotion et exprimées dans un style plein d'onction et de piété.

La Bulle *Unigenitus*

La Congrégation fit son devoir. « Jamais, peut-être, écrivait-on de Rome à Fénelon, aucun livre n'a été examiné ni plus longtemps, ni avec plus de précaution. » L'examen dura en effet plus de dix-huit mois : le pape y travailla lui-même : « *Il n'y a aucune proposition*, écrivait-on encore à Fénelon, *qui ne lui ait coûté trois ou quatre heures d'étude particulière.* » Tout ce travail fut terminé le 2 août 1713 ; et, le 8 septembre suivant, paraissait la fameuse Constitution *Unigenitus*, qui condamnait cent une propositions extraites des *Réflexions morales* du Père Quesnel.

Le cardinal de Noailles avait su d'avance que la condamnation serait prononcée et il s'empressa de faire ce que jusque-là on lui avait en vain demandé : il publia le 28 septembre 1713, un mandement par lequel il révoquait l'approbation qu'il avait donnée au livre *des Réflexions morales.* Les termes de la constitution papale, en effet, ne permettaient pas de conserver un doute sur la valeur des propositions de Quesnel : « Toutes et chacune de ces propositions, y était-il dit, nous les condamnons et réprouvons respectivement comme fausses, captieuses, mal

sonnantes, offensives des oreilles pieuses, scandaleuses, pernicieuses, téméraires, injurieuses envers l'Eglise et ses usages, outrageantes, non-seulement pour l'Eglise, mais encore pour les puissances séculières ; séditieuses, impies, blasphématoires, suspectes d'hérésie et sentant l'hérésie, favorables à l'hérésie et au schisme, erronées, voisines de l'hérésie et souvent condamnées : bien plus, la sentence les déclarait hérétiques et renouvelant diverses hérésies ; en particulier, celles qui sont contenues dans les fameuses propositions de Jansénius, selon le sens dans lequel elles ont été condamnées. »

Le Pontife, en se contentant de frapper ces propositions, n'entendait nullement approuver le reste du livre, où les mêmes erreurs se trouvent souvent répétées, ni le texte même de la traduction du Nouveau Testament, qui était la même que celle de Mons déjà condamnée et remplie de sens nuisibles à la foi. Le livre du Père Quesnel était l'un des plus mauvais et des plus dangereux qui eussent paru depuis longtemps dans l'Eglise.

Le cardinal de Noailles ne tint pas entièrement la promesse qu'il avait faite d'accepter la Bulle *avec respect et soumission.* Aussitôt qu'elle fut parvenue en France, Louis XIV rassembla tous les évêques qui se trouvaient à Paris, afin de la leur communiquer. L'assemblée se réunit le 16 octobre : on y compta deux cardinaux, neuf archevêques et trente-huit évêques. Dans l'espoir de gagner le cardinal de Noailles, le roi pria le cardinal d'Estrées à qui revenait la présidence par rang d'âge, de s'abstenir des réunions. La présidence revint alors de droit au cardinal de Noailles, et le roi voulut de plus que les séances se tinssent à l'archevêché. Ces attentions ne purent gagner le cardinal, qui, selon son habitude recula devant la promesse qu'il avait faite et se tint dans ses premières idées. Il avait bien révoqué le 28 septembre, l'approbation qu'il avait donnée aux *Réflexions morales* ; mais il cherchait maintenant à justifier cette approbation, en s'appuyant sur le suffrage de M. de Vialart, son prédécesseur à Châlons ; sur celui de M. d'Urfé, évêque de Limoges, enfin sur *l'Avertissement* de Bossuet. Cette reculade enleva au cardinal tout ce qu'il lui restait de sympathies.

Le 21 octobre, après le messe du Saint-Esprit, les commissaires nommés par l'archevêque de Paris se rassemblèrent et

commencèrent à préparer leur rapport sur la réception de la Bulle. Ces commissaires étaient le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg ; M. de Besons, archevêque de Bordeaux ; M. Desmarets, archevêque d'Auch ; M. de Sillery, évêque de Soissons ; M. de Bissy, évêque de Meaux, et M. de Berthier, évêque de Blois.

Ces prélats mirent trois mois à examiner la Bulle, non pas pour juger si la condamnation était fondée ; mais pour vérifier les propositions dans le livre même, et noter soigneusement la page où elles se trouvaient dans les diverses éditions.

C'est que le Père Quesnel se montrait fort récalcitrant en face de sa condamnation. Il avait dit « que la Bulle renversait de fond en comble la doctrine de saint Augustin sur la grâce, et qu'elle frappait d'un seul coup cent une vérités qui se trouvaient en termes formels dans les ouvrages des Pères de l'Eglise ; que, dans cette occasion, il fallait s'élever, à l'exemple des Apôtres, au-dessus des craintes humaines, et dire « qu'il était plus juste d'obéir à Dieu qu'aux hommes. » Il ne voyait donc qu'un moyen de sortir de l'obscurité où la Bulle avait jeté les esprits : c'était de prier le pape *d'expliquer plus clairement sa pensée*, si pourtant, osait-il dire, il est possible qu'il le fasse de manière à mettre pleinement à couvert la vérité du dogme, les maximes de la morale, la discipline de l'Eglise, les libertés gallicanes, les *Réflexions morales* et leur auteur.

Ce langage en même temps rebelle et fallacieux, qui est celui de tous les hérétiques obstinés, fit impression sur quelques évêques, principalement sur le cardinal de Noailles, toujours disposé à excuser l'auteur d'un ouvrage qu'il avait approuvé. Mais les commissaires furent plus fermes que l'archevêque de Paris : ils examinèrent avec soin toutes les censures, et les difficultés qu'on leur opposait, puis ils demandèrent à être autorisés par l'assemblée à faire une instruction pastorale où ils montreraient le vice des propositions condamnées.

Le cardinal de Noailles approuva d'abord ce projet, puis bientôt changea d'avis, se retira chez lui avec quelques évêques de son parti, et résolut de déclarer à l'assemblée que ni lui ni ses collègues ne pouvaient partager les sentiments de la majorité, ni assister désormais aux délibérations ; puis il se retira à Conflens, qui était une maison de campagne des archevêques de Paris.

Les évêques furent très affligés de cette défection ; et le roi l'ayant apprise, chargea Voisin, son ministre, d'ordonner au cardinal de revenir et d'assister aux séances : « Si les raisons de Votre Eminence, disait le ministre, sont meilleures que les leurs, le seul moyen de les faire goûter est de les exposer avec franchise : si, au contraire, les leurs sont plus fortes et plus solides que les vôtres, on présume trop bien de votre droiture et de votre religion pour ne pas se flatter que Votre Eminence s'unirait à eux pour rétablir la concorde. » Les autres évêques qui avaient suivi le cardinal dans sa retraite reçurent les mêmes ordres. Celui d'Auxerre qui était déjà parti pour son diocèse, fut obligé de revenir.

Le cardinal de Noailles obéit aux ordres du roi, et déclara même que Sa Majesté était loin de gêner les suffrages, et qu'elle laissait à chacun une entière liberté d'opiner selon sa pensée. Trois jours après cette rentrée, le 15 janvier 1714, les commissaires firent leur rapport, dont l'examen occupa six séances entières. Le cardinal de Rohan en fit la lecture. Il conclut en disant que la commission avait reconnu dans la bulle, avec beaucoup de joie la doctrine de l'Eglise, qu'elle l'acceptait avec respect et soumission, qu'elle condamnait le livre et les cent une propositions de la même manière et avec les mêmes qualifications que le pape les avait condamnées ; que l'assemblée, avant de se séparer, arrêterait un modèle d'instruction pastorale qui devait être publiée dans les diocèses avec la bulle, enfin qu'elle écrirait au pape une lettre de remercîments, et supplierait Sa Majesté de faire expédier des lettres patentes pour l'enregistrement, la publication et l'observation de la Bulle.

Le 23 janvier on recueillit les suffrages. Quarante évêques adoptèrent les conclusions de la commission : neuf autres dirent qu'avant de délibérer sur le fond, ils voulaient attendre l'instruction pastorale. Ces derniers étaient le cardinal de Noailles, l'archevêque de Tours, et les évêques de Verdun, de Châlons-sur-Marne, de Senez, de Boulogne, de Saint-Malo, de Bayonne et de Laon ; mais ce dernier se rangea bientôt de l'avis de la commission.

Rien ne fut négligé pour ramener le cardinal de Noailles, dont le suffrage eût entraîné celui des évêques qui s'étaient déclarés pour lui. On lui proposa de s'associer à la rédaction de

l'instruction pastorale : il s'en excusa sur des raisons qui marquaient l'irrésolution de son caractère. Cependant, on s'aperçut bientôt que ces tergiversations cachaient un calcul. Le cardinal aurait consenti à condamner les cent une propositions du Père Quesnel ; mais il n'aurait pas voulu qu'on y mêlât la condamnation de son livre : il consentait bien à sacrifier l'Oratorien ; mais il en était autrement quand il s'agissait de se sacrifier lui-même et son propre jugement. Comme cette réticence semblait renouveler la question *de droit et de fait*, les évêques se gardèrent bien de se laisser prendre à ce piège.

Le 1er février, on donna lecture de l'instruction pastorale, qui fut approuvée des quarante évêques qui marchaient d'accord avec la commission. Le cardinal de Noailles, parlant au nom des neuf prélats opposants, prononça un discours dans lequel il dit que la division des évêques n'avait point lieu sur les questions de foi ; que lui et les siens prenaient le parti de demander des explications au pape, qu'il regardait cette manière d'agir comme la plus régulière, la plus canonique, la plus respectueuse pour le pape et la plus utile pour l'Eglise. C'était à peu près le langage qu'avait toujours tenu le cardinal ; seulement, on s'étonna de lui entendre dire qu'il ne s'agissait pas de la foi, tandis que le Père Quesnel lui-même avait dit que la Bulle la renversait tout entière ; ce fut cette contradiction qui porta l'évêque de Laon à quitter le parti des opposants. Quelques évêques étaient d'avis qu'il fallait forcer le cardinal à se réunir à la majorité, puisqu'il disait que la foi n'était pas en question ; mais on préféra le ramener par la douceur.

Le 9 février, lecture fut faite à l'assemblée des lettres que les commissaires avaient rédigées sur la question. Elles furent approuvées et signées par les quarante évêques qui ne s'étaient jamais séparés. Le cardinal de Noailles ne prit aucune part à cette séance, et refusa de signer le procès-verbal : le malheureux prélat glissait de plus en plus vers l'abîme du schisme.

Ainsi se termina cette célèbre assemblée de 1714, dont l'instruction pastorale est un chef-d'œuvre de simplicité et d'érudition. A la prière des évêques, le roi ordonna l'exécution de la Bulle par des lettres patentes en date du 14 février, et enregistrées le lendemain 15 au Parlement de Paris, sur les conclusions de l'avocat général, Joly de Fleury. Les autres parlements du royaume suivirent l'exemple de celui de la capitale.

Du côté du cardinal de Noailles, il y eut encore beaucoup de tiraillements, ainsi que de la part des autres évêques qui composaient son parti ; mais l'histoire en est absolument hors de notre sujet, notre évêque Turgot n'ayant pris aucune part à ces intrigues schismatiques.

Le *Problème Ecclésiastique*

A la question de la Bulle *Unigenitus* se rattache celle du *Problème ecclésiastique*, que nous avons seulement indiquée, et sur laquelle nous devons ajouter encore quelques mots. Cet écrit avait aussi pour objet les *Réflexions morales*, et avait été directement composé contre le cardinal de Noailles. « L'auteur inconnu de ce libelle satyrique, dit d'Aguesseau, opposait Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, et demandait avec malice lequel des deux on devait croire ; ou l'approbateur des *Réflexions* de Quesnel, ou le censeur du livre de *l'Exposition*. Il se jouait avec assez d'esprit de la contradiction qu'il croyait trouver entre l'évêque et l'archevêque, entre l'approbation de ce qu'on appelait le jansénisme du Père Quesnel, et la condamnation de ce même Jansénisme dans le livre de l'*Exposition*. C'est ainsi, continue d'Aguesseau, que fut donné le premier signal de cette guerre fatale que le livre du Père Quesnel a depuis allumée dans l'Eglise. Le soupçon tomba d'abord sur les Jésuites, que l'on supposa auteurs du livre. .. et le Père Daniel, distingué dans sa Compagnie par son génie et sa capacité, eut le malheur d'en être plus accusé que les autres. « Tout ce qui parut le plus certain alors, c'est que, si les Jésuites n'avaient pas eu de part à sa composition, ils en avaient eu du moins à sa publication : c'était le Père Soâtre, Jésuite flamand, qui l'avait fait imprimer à Liège. Enfin, le véritable auteur de ce fameux ouvrage fut démasqué quelques années après. Dom Thierry de Viaixmes, bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes, et janséniste des plus outrés, ayant été mis à la Bastille par ordre du roi, avoua qu'il était l'auteur du *Problème*. »

Lorsque la question de cet ouvrage fut agitée pour la première fois, M. d'Aguesseau était procureur-général et en relations intimes avec M. de Pontchartrain, qui avait dans ses attri-

butions le gouvernement civil de Paris : il devait donc être parfaitement informé.

Cependant le cardinal de Noailles ne fut pas encore entièrement convaincu, et continue de croire que le *Problème* était l'œuvre des jésuites. Il fit agir le Parlement, qui ordonna par un arrêt du 29 janvier 1699 que le *Problème ecclésiastique* serait brûlé par la main du bourreau. On trouve dans cette conduite du cardinal la raison de ce qu'il fit plus tard. Il y avait chez lui un orgueil de l'esprit qui l'empêchait toujours de reconnaître ou du moins d'avouer qu'il s'était trompé. De là l'entêtement que l'on remarque dans toute sa manière d'agir. L'affaire du *Problème ecclésiastique* et celle de la Bulle *Unigenitus* ne sont que les deux actes d'une même pièce.

Il n'y eut que trop d'évêques en France qui marchèrent sur les traces du cardinal de Noailles. Parmi eux on remarque avec peine Pierre Rogier de Crévy, évêque du Mans. Son langage était souvent celui des hérétiques : il accepta pourtant la Bulle *Unigenitus* ; mais pour la forme, et nullement de cœur, comme le fait remarquer Joachim Colbert, évêque de Montpellier, en traitant de l'assemblée de 1714, et comme la preuve en apparut bientôt dans la conduite du prélat.

Les quatre évêques appelants

Le 1er mars 1717, quatre évêques, les plus fougueux jansénistes de l'époque : M. de la Broue, évêque de Mirepoix ; M. Soanen, évêque de Senez ; M. Colbert, évêque de Montpellier, et M. de Langle, évêque de Boulogne, signèrent contre la Bulle *Unigenitus* un appel de la sentence du pape devant un concile général. Cet acte scandaleux, dont l'initiative venait surtout de Soanen, le plus rebelle de tous, jeta le trouble dans toute l'Eglise de France, et donna lieu à des faits extrêmement regrettables qui sont étrangers à notre histoire.

Le chapitre du Mans envoya aux appelants son adhésion, et se rassembla pour prendre sur ce point une résolution scandaleuse. L'évêque se tut et montra ainsi qu'il était assez d'accord avec son chapitre. Cette époque est une des plus tristes qu'ait jamais traversées l'Eglise de France. Le chapitre de Saint-Michel de Laval ne fut pas non plus sans se laisser envahir par

l'hérésie : le Maine était gangrené. Un manceau fut associé à cette époque aux études du docte janséniste Le Nain de Tillemont. C'était Michel Tronchay, élève de l'Oratoire du Mans. Il fut même chargé de continuer les ouvrages interrompus par la mort de Tillemont : il mourut dans les mêmes sentiments que son maître et sans sortir de l'esprit de révolte dont il avait fait preuve contre l'Eglise.

Henri de Moré

Un autre manceau montrait alors dans nos contrées un spectacle bien différent. Henri de Moré était né au château du Val, paroisse de Ribay. Il se donna au service du divin Maître, à vingt-trois ans, dans la chartreuse du Val-Dieu, au Perche ; mais il en sortit au bout de six mois de noviciat, et entra au Séminaire du Mans, où il demeura jusqu'à ce qu'il eût reçu le sacerdoce. Alors, il se mit sous la direction de l'abbé Jouarmault, prêtre habitué à Vilaines-la-Juhel, qui avait entretenu des relations avec saint Vincent de Paul, et avait été ensuite l'un des meilleurs disciples du vénérable Adrien Bourdoise.

A une aussi excellente école, Henri de Moré fit des progrès rapides ; et, par le moyen de son saint maître, il obtint du pieux abbé de Catinat, le 15 septembre 1681, la cure de Saint-Cyr-en-Pail. Dans l'exercice de son ministère, Henri de Moré se distingua par l'exercice de toutes les vertus, et surtout par sa charité. Il fonda une école et un orphelinat, tous deux destinés à recevoir les filles du peuple. Il établit une confrérie pour les malades, et fournit des fonds pour procurer à époques réglées à sa paroisse de Saint-Cyr le bienfait d'une mission. Pendant les années malheureuses qui signalèrent la fin du règne de Louis XIV, le charitable curé nourrit tous les malheureux, épars sur les routes de Normandie, du Maine et du Perche, et qui tendaient vers la Bretagne, où la récolte avait été assez abondante en cette année désastreuse. Henri de Moré passa à une vie meilleure, après avoir exercé pendant plus de quarante ans le ministère à Saint-Cyr-en-Pail. Il était regardé comme un saint, et on lui composa une belle épitaphe. Il se fit même à son tombeau un certain nombre de miracles.

Dom Tassin

D'autres bonnes œuvres s'accomplissaient au milieu de la misère qui sévissait de toutes parts. Le dernier des comtes de Quincé, gouverneur de Domfront, mort en 1715, fit des legs considérables à l'église, à l'hôpital et au collège de cette ville. Non loin de là, Dom René-Prosper Tassin, religieux de la Congrégation de Saint-Maur, né à Lonlay-l'Abbaye le 17 novembre 1697, faisait déjà prévoir ce qu'il serait un jour, en montrant des talents précoces et très développés. Il se fit surtout connaître plus tard par ses importants travaux sur la diplomatique, et mourut à Paris le 10 septembre 1777, âgé de près de quatre-vingts ans.

Il est à croire que les études étaient alors assez florissantes à l'abbaye de Perseigne. Nous n'avons, il est vrai, aucun document bien positif qui le prouve d'une manière indubitable ; mais ce qui est certain, c'est que le Père André, de la Compagnie de Jésus, ainsi que le Père Mallebranche, étaient en rapports continuels avec cette maison, où ils venaient fréquemment. Les études philosophiques en particulier paraissent y avoir été fortes ; mais il est à croire que l'étude des arts n'y était pas à la hauteur de l'étude des sciences ; car ce fut alors qu'un prieur de l'abbaye fit détruire ou mutiler les nombreux tombeaux qui se trouvaient dans le chœur de l'église abbatiale : c'est une perte irréparable pour l'histoire et pour l'art. Du reste, Perseigne ne faisait en cela que se conformer au mauvais goût de ce siècle, qui se montrait jusque dans la confection des ornements ecclésiastiques. Ce fut alors qu'on laissa les amples chasubles qu'on avait portées autrefois ; et ce fut le chapitre de Saint-Thugal qui inaugura ces planches raides et étroites que nous portons aujourd'hui. Les vieux usages se perdaient ainsi l'un après l'autre ; et, plus les temps avançaient, plus ces usages disparaissaient rapidement.

Un violent incendie, ayant éclaté dans les halles du Mans, fut arrêté subitement le 21 mars 1714, par la présence des reliques de sainte Scholastique. Le 6 juin 1721, les mêmes reliques firent cesser instantanément une grande sécheresse qui désolait le pays.

L'évêque du Mans, Pierre de Crévy mourut le 2 août 1723 à

son château d'Yvré-l'Evêque : son corps fut rapporté au Mans et inhumé dans sa cathédrale, un peu au-dessus de l'aigle qui sert de lutrin. C'était un homme d'un mérite médiocre, qui a laissé une réputation à peu près nulle. Il y eut beaucoup d'embarras à propos de sa succession, tellement que sa famille jugea prudent d'y renoncer.

CHARLES-LOUIS DE TESSÉ-FROULLAY, ÉVÊQUE DU MANS

Le successeur de ce prélat sur le siège de saint Julien fut Charles-Louis de Froullay de Tessé, né, selon les uns, au château de Montblaux, paroisse de Saint-Denis de Gâtines, et selon les autres au château de Marolles, paroisse de Larchamp, près d'Ernée. La famille du nouvel évêque était une branche cadette de la famille seigneuriale de Tessé-Froullay. Le membre le plus remarquable de cette famille, le maréchal de Tessé, avait puissamment contribué à la poser avec avantage, et elle faisait grande figure dans la contrée qu'elle habitait. Elle avait d'ailleurs hérité de la grande influence et de la fortune des Beaumanoir de Lavardin. La branche aînée de cette famille s'est éteinte en 1814 dans la personne de René Mans de Froullay, comte de Tessé ; et la branche cadette, celle dont notre prélat tirait son origine, avait cessé d'exister dès l'année 1803, à la mort de Marie-Charlotte de Froullay, marquise de Créqui. Cette dame était la nièce propre de l'évêque du Mans, et il l'avait baptisée de ses propres mains.

Charles de Froullay avait été destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, et avait été fait abbé de Saint-Maur-sur-Loire en 1721. Il fut nommé par le roi à l'évêché du Mans le 17 octobre 1723 ; et il fut sacré le 15 février 1724, dans l'église du noviciat des Jésuites à Paris. Le prélat consécrateur fut le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, assisté de notre évêque Turgot et de l'évêque de Châlons-sur-Marne. Il prêta serment au roi le 1er mars suivant ; et, au mois de février 1725, fut nommé premier aumônier de la reine seconde douairière d'Espagne. En 1728, il reçut en outre l'abbaye de la Couture, et c'est le seul évêque du Mans qui l'ait possédée. Il remit en retour entre les mains du roi l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, qu'il possédait, comme nous venons de le voir, depuis quelques années.

Tuteurs de cette époque

Malart de Mallarville composait à cette époque une *Vie de Marguerite de Lorraine*. Jean-Baptiste Malart de Mallarville était né à Alençon en 1692, et y mourut en 1764. On lui doit en outre un discours préliminaire sur une *Histoire d'Alençon* qu'il avait probablement l'intention de composer ; mais qui n'a jamais été publiée.

Paul-Gaspard Manson, qui vécut de 1707 à 1769, prononça l'oraison funèbre de l'évêque de Séez, Turgot, en 1728, un an après la mort du prélat, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de la ville épiscopale. Il fut nommé ensuite chanoine bénéficier de Sillé-le-Guillaume, fut sur le point d'être nommé vicaire de Saint-Léonard d'Alençon, et devint enfin en 1740, vicaire de Notre-Dame de cette ville. Il est à croire qu'il mourut en exerçant cette modeste charge ; mais sa gestion avait été si honorable qu'on lui composa une épitaphe rapportée par Odolant-Desnos. On a de lui quelques poésies et un *Traité sur les francs-maçons*.

René-François Richer, seigneur d'Aube, né le 20 mars 1688, mort le 12 octobre 1752, publia en 1743 des *Essais sur les principes de droit et de morale*.

Le célèbre Fontenelle était aussi sorti d'aïeux alençonnais. Sa mère était la sœur des deux Corneille ; et nous verrons que la famille Corneille, bien que son principal siège fût à Rouen, avait cependant à Alençon des intérêts intimes qu'y ramenaient toujours quelqu'un de ses membres. Marie Corneille, fille de notre grand poète tragique, se maria à Alençon, comme nous aurons occasion de le constater.

Rodolphe du Tertre, né aussi à Alençon, le 18 avril 1677, mort vers 1752, a fait une *Réfutation des Mathématiques de Mallebranche*.

Pierre-René Thouars, avocat alençonnais, mort vers 1757, a publié un certain nombre d'opuscules sur la coutume de Normandie.

Alençon avait produit alors un prêtre nommé Roslin, qui fut un opposant acharné. Il présenta, le 2 mai 1721, à la Sorbonne assemblée un écrit intitulé : *Principes dangereux et erronés contenus dans la quatrième instruction pastorale de M. Lan-*

guet. Il continua ensuite de déclamer contre les Bulles des papes jusqu'à sa mort, arrivée à Paris en 1742.

Les appelants Quesnellistes comptaient encore dans leurs rangs un autre prêtre alençonnais, nommé Farcy, docteur en théologie, protonotaire apostolique et archidiacre de Séez. Ce personnage publia en 1735 et 1736 deux écrits dans lesquels il exposait ses sentiments contre la Constitution *Unigenitus*, et son attachement au diacre Paris, dont il exaltait beaucoup les miracles, qui n'étaient, on le sait, que de la pure jonglerie. Farcy mourut peu après la publication de ces deux ouvrages, en 1736, à Paris. Il était âgé d'environ quatre-vingts ans.

La Providence de Séez et celle d'Alençon

Il se fondait alors dans le diocèse de Séez deux établissements du même nom, mais qui n'ont jamais eu rien de commun l'un avec l'autre, bien qu'on ait fait de temps en temps des efforts pour les réunir. C'étaient les deux Providences de Séez et d'Alençon.

La première fut d'abord établie à Goulet, paroisse qui faisait partie alors du doyenné d'Argentan, et dépend aujourd'hui du canton d'Ecouché. Après avoir existé pendant quelques années dans cette paroisse, la communauté fut transportée à Séez, et l'évêque Turgot lui donna solennellement son approbation le 28 novembre 1719. La Providence de Séez a toujours rendu de grands services dans l'enseignement des jeunes filles. Détruite pour un temps à la révolution, elle a pu se rétablir depuis, et elle est aujourd'hui plus florissante que jamais. Nous ne serons pas sans la retrouver dans la suite de cette histoire.

La Providence d'Alençon fut fondée en 1722 par Pierre Bélard, curé de cette ville, dont nous avons eu occasion de parler, comme auteur de l'*Inventaire,* cet ouvrage si important pour l'histoire d'Alençon. Sa communauté ne fut d'abord qu'un simple ouvroir, mais l'acquisition qu'elle a faite au commencement de ce siècle de la maison du général Bonnet a permis d'y établir un pensionnat et de la mettre sur le pied de la Providence de Séez.

Quant à l'hospice général d'Alençon, il est depuis longtemps dirigé par les Filles de Saint-Vincent de Paul.

CHAPITRE X

JACQUES-CHARLES-ALEXANDRE LALLEMANT, DE LEVIGNEN, 72e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1728-1740

—

Pontificat de Jacques Lallemant. — René Le Hoult. — L'ermitage de la Héraudière. — Translation des reliques de saint Godegrand. — Le nouveau Breviaire du diocèse. — Les *ex-libris.* — Interdit jeté sur la cathédrale. — Renault de Belle-Noë.

L'évêque de Séez, Dominique Barnabé Turgot, étant mort comme nous l'avons dit en 1727, eut pour successeur Jacques-Charles-Alexandre Lallemant de Levignen. La famille du nouvel évêque était l'une des plus considérables de Champagne ; et c'est notre évêque lui-même qui nous en a conservé la généalogie.

LA FAMILLE LALLEMANT DE LEVIGNEN

Le premier de cette famille qui nous apparaisse dans l'histoire est Toussaint Lallemant, écuyer, seigneur de Togny ou de Saint-Etienne, anobli par François Ier. Il mourut le 1er mars 1561, laissant pour fils Nicolas-Guillaume, mort en 1607. Nicolas Lallemant, fils du précédent, mourut en 1630, et son fils, Pierre Lallemant, en 1657.

Ce Pierre Lallemant eut dix enfants. L'aîné, nommé Louis, épousa Marguerite Germain, et en eut Charles-Louis Lallemant, qui fut le véritable auteur de la fortune de sa maison. Il fut nommé secrétaire du roi en 1695, résigna cet office en 1701, et fut nommé receveur-général des finances du Soissonnais. Il s'était marié à Catherine-Charlotte Trois-Dames dès le 22 mars 1683. L'évêque de Séez fut le second fruit de ce mariage. Charles-Louis mourut le 18 février 1730, après avoir été nommé par le roi, le 30 décembre 1723, comte de Levignen.

Ce comté de Levignen est situé dans le Valois et formé des seigneuries de Levignen, Betz, dont Nantouillet était un arrière-fief, et de plusieurs autres dont les fils de Charles-Louis

portaient les noms. La famille du fermier général se composait de treize enfants, dont trois moururent en bas-âge. Grâce à la fortune de leur père et à la protection du cardinal de Fleury, ces enfants occupèrent tous des situations brillantes.

L'aîné, Louis-François, nous appartient ainsi que son frère cadet : maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, il fut nommé à l'intendance d'Alençon, le 25 août 1726, et mourut dans cette ville le 26 février 1767, regretté de toute la généralité. C'est de lui que descend le représentant actuel de la famille Lallemant de Lévignen, M. Jules-Félix-Joseph Lallemant, maintenu dans son titre de comte de Lévignen, par le roi de Belgique, Léopold Ier, le 1er novembre 1847. Le comte de Lévignen était dès-lors, et est encore aujourd'hui établi en Belgique, où il habite le château de Houx.

Après avoir donné ces intéressants détails, dûs à M. de Contades, sur la famille Lallemant, détails à peu près inconnus même des historiens jusqu'à nos temps, revenons à l'évêque que nous a donné cette famille.

Jacques Lallemant

Jacques-Charles-Alexandre était, avons-nous dit, le second fils de Charles-Louis : il fut reçu docteur de l'Académie de Paris en 1716, devint ensuite visiteur général en France des Carmélites qui suivaient la Règle de sainte Thérèse, et fut enfin nommé évêque de Séez le 27 ou le 28 mars 1728. Il dut, comme toute sa famille, son élévation au cardinal de Fleury, qui lui écrivit de sa main dans la circonstance, en lui disant combien il était heureux de cette nomination faite par le roi. On voit par cette lettre que le nouvel évêque portait spécialement le titre de Lallemant de Betz, du nom du second fief possédé par sa famille.

Il fut présenté à Rome le 10 mai, et confirmé sur son siège le 15 décembre de la même année. Le 23 janvier 1729, il fut sacré dans l'église des religieuses de l'Assomption à Paris, par l'archevêque de Rouen, assisté des évêques d'Angers et d'Arras : il prêta serment au roi le 30 du même mois.

Nouveau Bréviaire

Le pontificat de Jacques Lallemant fut signalé par la publication d'un nouveau Bréviaire, qui parut, selon le *Gallia chris-*

tiana, en juillet 1732, et selon le *Pouillé* du diocèse, le 25 mars 1739. Malheureusement notre prélat, dans ces temps où le Quesnellisme faisait tant de ravages, n'avait pas su complètement s'en garantir, et son Bréviaire s'en ressentit. On y trouvait des tendances jansénistes, des prescriptions peu liturgiques. Il avait surtout le tort de s'éloigner trop du Bréviaire romain, posé comme règle de la foi. Enfin, il y avait une raison contre lui qui primait toutes les autres, c'est qu'il n'avait aucunement le droit d'exister, le concile de Trente, n'ayant admis en dehors du Bréviaire romain que les liturgies ayant au moins deux cents ans d'existence, c'est-à-dire composées au plus tard vers la fin du XIVe siècle. Aussi ce Bréviaire de notre évêque Lallemant n'eut-il qu'un demi-succès. Toutefois il fut publié de nouveau par le successeur immédiat de l'auteur Néel de Christot, et a été suivi jusqu'en 1863, époque à laquelle le diocèse est revenu à la liturgie romaine.

En 1733, notre évêque résolut de placer les reliques de saint Godegrand, l'un de ses plus illustres prédécesseurs dans un lieu plus honorables que celui qu'elles occupaient alors, et que le *pouillé* n'indique pas. Elles furent transportées solennellement dans la cathédrale le 3 septembre, jour de la fête du saint martyr : le *pouillé* laisse entendre que la fête fut magnifique.

Mais la cathédrale elle-même périclitait à cette époque. Il est aujourd'hui constaté qu'elle repose sur un sol peu solide ; et les ravages de Coligny, que nous avons signalés en leur temps, avaient encore augmenté ce défaut de solidité. Le 12 février 1740, l'autorité ecclésiastique crut devoir interdire dans cet édifice l'exercice du culte, au moins jusqu'à ce qu'on eût fait les réparations les plus urgentes. La nécessité de ces réparations continuelles se fait toujours sentir et peut-être se fera sentir longtemps encore.

Mort de Jacques Lallemant

Cette année 1740, vit aussi la mort de Jacques Lallemant. Il s'était rendu à Paris pour assister à l'assemblée du clergé, et il était descendu chez son quatrième frère, Charles-Louis Lallemant de Nantouillet. Ce fut là qu'il fut pris de sa dernière maladie, qui le conduisit au tombeau le 6 avril, à l'âge de qua-

rante-neuf ans. Après sa mort, on le trouva revêtu d'un cilice. Son frère, le comte de Nantouillet, le fit enterrer dans l'église de Saint-Roch, sa paroisse, près de l'autel, du côté de l'évangile *(adcornu evangelii)*. Il fit placer sur son tombeau une plaque de marbre, sur laquelle on grava une longue épitaphe latine, que nous ne rapporterons pas ici, parce qu'elle n'offre rien de bien remarquable. Nous y apprenons seulement que Jacques Lallemant avait été vicaire général de Moulins, avant d'être visiteur des Carmélites.

Terminons ce que nous avons dit sur la famille Lallemant par une anecdote assez curieuse rapportée par M. de Contades. On sait que le cardinal de Fleury favorisait avec une ténacité qui allait jusqu'à l'entêtement ceux auxquels il voulait du bien. Il résolut de donner à Lallemant de Nantouillet la charge d'intendant des domaines royaux. Avant que cette résolution du ministre fût connue, le duc de la Trémouille vint solliciter la charge pour un de ses amis : « *Il est trop vieux*, » dit le cardinal. La reine à son tour, présenta un de ses protégés : le cardinal s'excusa en balbutiant : « *Il est si jeune !* » dit-il. C'est ainsi que Lallemant de Nantouillet eut la place, parce qu'il n'était ni trop jeune ni trop vieux. Ce candidat de la reine était Helvétius. Son nom reparaîtra dans l'histoire.

Jacques Lallemant, comme son prédécesseur, Barnabé Turgot, avait pour marque intérieure de ses livres un ex-libris aux armes de sa famille, de gueules à un lion d'argent. Un catéchisme qu'il fit imprimer presque en même temps que son Bréviaire, portait aussi un en-tête spécial aux Lallemant, mais d'assez mauvais goût. Ce petit livre avait pour titre : « *La doctrine chrétienne rédigée en forme de catéchisme par Monseigneur l'évêque de Séez, pour servir d'instruction aux fidèles de son diocèse* : *MDCCXXXI.* » Le Bréviaire lui-même portait comme frontispice une vue de la cathédrale, au-dessus de laquelle planaient ses deux patrons.

Malgré ce soin distingué que l'évêque de Séez prenait de ses livres, rien n'indique absolument que ce fût un bibliophile ; mais un de ses frères, Lallemant de Bèze l'était beaucoup ; et, lorsqu'on vendit sa bibliothèque en 1774, elle fut jugée assez précieuse pour qu'on en dressât le catalogue.

Procès pour Talonnei

Si des hauteurs de l'épiscopat, nous descendons maintenant à la hauteur de tout ce que le clergé renfermait de plus modeste, nous nous trouvons ramenés dans un milieu qui n'était pas non plus exempt de troubles : un procès ecclésiastique fut alors entamé entre un bénéficier et son patron, au sujet d'une paroisse de trente-six feux. Cette paroisse qui s'appelait Notre-Dame de Talonnei est aujourd'hui annexée à celle de la Genevraye, et son ancienne église a été détruite par un incendie il y a environ trente-cinq ans. Au temps dont nous écrivons l'histoire, elle renfermait une chapelle dédiée à la sainte Trinité, fondée par Richard Labbey en 1656.

En 1742, ce bénéfice fut conféré à René le Hoult, originaire de Boscrenoult, près du Sap. C'était un ecclésiastique plein de zèle, infatigable dans les fonctions du sacerdoce ; mais il eut le malheur de ne point s'entendre avec son patron au sujet de son bénéfice, et il en résulta une chicane qui dura dix années. D'abord, le bénéficier eut un plein succès. On rendit trois arrêts en sa faveur. Le premier, qui est de 1760, statuait qu'il n'était point tenu de dire la messe dans l'église de Talonnei les dimanches et les jours de fête. Le second obligeait le seigneur à restituer les titres de la chapelle, qu'il avait toujours retenus. Enfin le troisième condamnait le seigneur, faute de restitution, à fournir cent pistoles, qui produiraient cinquante livres de rente au profit de la chapelle ; vingt-cinq livres se payaient en avril et vingt-cinq en octobre.

Mais René le Hoult voulut aller plus loin et prétendit à une partie du revenu de l'étang du moulin de Talonnei, qui avait été creusé disait-il sur le terrain de la chapellenie. Les parties s'échauffèrent ; un quatrième arrêt survint au mois de mars 1766, et, sans toucher à la substance des arrêts précédents, il condamnait René le Hoult comme auteur d'écrits trop vifs et même diffamatoires contre son patron. Le pauvre bénéficier dut solder trois cents livres d'intérêt, et les dépens du procès qui se montèrent à deux mille quatre cent soixante-dix livres. Il fut obligé pour payer cette dette de vendre son patrimoine, et d'avoir recours à la bourse de ses amis ; mais au moins il avait affranchi sa chapellenie de la tyrannie du patron, et entre autres

de la servitude d'aller lui demander à quelle heure il devait dire la messe. Un jour qu'il avait refusé d'accomplir cette obligation, il fut assigné au bailliage d'Alençon ; mais, après de longues procédures, le seigneur fut débouté de sa prétention : les juges fixèrent une heure déterminée pour la messe du chapelain.

Ces démêlés n'empêchaient pas René le Hoult de travailler comme un véritable apôtre, et même il devait mourir victime de son zèle. Il partit de chez lui le dimanche matin 4 octobre 1767, pour prêcher à Planches sur la dévotion au Rosaire : la fièvre le prit au confessionnal pendant la grand'messe, et il fut obligé d'interrompre ses confessions : après avoir langui encore quelques jours, il mourut dans le presbytère de Planches, le samedi 10 octobre, après avoir desservi la chapelle de la Trinité de Talonnei pendant environ vingt-cinq ans. Nous avons voulu rapporter l'histoire de cet humble prêtre pour montrer ce qu'étaient souvent les rapports de bénéficiers avec leurs patrons, sous cet ancien régime que certains esprits voudraient encore aujourd'hui nous donner comme un modèle.

L'Ermitage de la Héraudière

Nous choisissons ce lieu pour parler d'un ermitage qui a existé depuis, pendant un certain nombre d'années, mais qui était alors dans toute son efflorescence.

L'Ermitage de la Héraudière est situé sur le territoire de la paroisse de Magny-le-Désert, près du village de Villiers et dans une vallée arrosée par la Gourbe, affluent de la Mayenne. Bien que détruite comme tous les autres monuments de ce genre, au temps de la révolution, la chapelle de cet ermitage a été restaurée de nos jours d'une façon rustique. Elle est dédiée à saint Antoine, dont la statue est accompagnée d'un pécheur dévoré par les flammes, emblême du feu saint Antoine, maladie horrible, pour laquelle on invoque ordinairement le patriarche de la vie monastique.

Cet ermitage dépendait autrefois de l'abbaye de Troarn ; et c'est dans les chartes qui concernent cette abbaye qu'il faut chercher l'histoire de la Héraudière : seulement ces chartes ne nous donnent pas l'origine de ce pieux établissement. M. de

Contades, auteur d'un travail très intéressant sur ce sujet, fait remonter l'ermitage de la Héraudière jusqu'au temps où les premiers ermites, saint Ernier, saint Ortaire et plusieurs autres, vinrent s'établir dans nos contrées ; mais il ne peut nous donner là-dessus que des probabilités.

Toutefois, dom Albéric Vienne nous dit que *de tout temps*, cet ermitage, de fondation royale, *a été habité par des ermites*, ce qui fortifie l'assertion de M. de Contades. D'un autre côté, nous sommes sûrs qu'en 1232, l'ermitage de la Héraudière était déjà habité, puisque Guillaume Brisoult, seigneur de Saint-Ouen et membre de la famille dont la paroisse porte le nom, donna à l'abbaye de Troarn et à l'ermitage qui en dépendait, le droit de moudre gratuitement le blé de l'ermitage au moulin de Villiers, qui lui appartenait, ainsi qu'à ses autres moulins, à la charge par l'abbaye de Troarn d'entretenir à la Héraudière un prêtre pour y administrer les Sacrements. Un autre titre, daté du 2 juillet de la même année, nous apprend que plusieurs ermites habitaient l'ermitage *(fratribus ibidem commorantibus).* Dom Albéric Vienne nous dit la même chose.

En 1240, Guarin, meunier de Villiers, fit remise à l'ermitage de tout le blé auquel il avait droit sur sa récolte, moyennant une rétribution de dix sous manceaux, que promit Guillaume Auguers, le premier des ermites de la Héraudière dont nous connaissions le nom.

En 1360, au mois d'avril, nous voyons Clément du Puy mis en possession de l'ermitage, par commission de Goffride, abbé de Troarn. Philippe Fouqueron se fit pourvoir en cour de Rome l'an 1420, et fut mis en possession le 2 juillet de la même année. Peu de temps après, en 1457, la première charte de Guillaume Brisoult fut confirmée et scellée par Adam Rouland, secrétaire du roi.

L'histoire de l'ermitage devient de plus intéressante au XVIIe siècle, par une curieuse procédure que soutinrent ses habitants et dont voici brièvement l'histoire.

Au-dessus de la vallée de la Héraudière, la Gourbe traverse une ferme nommée la Thébaudière, et alimente ensuite l'étang de Cossé. La ferme de la Thébaudière avait été acquise le 21 décembre 1503 par Gervais Le Vannier, dont la famille arrondit son patrimoine jusqu'au XVIe siècle ; mais fut bien sur-

prise alors de s'en voir contester la propriété par l'abbaye de Troarn. Voici ce qui s'était passé.

Par un contrat du 19 avril 1572, Julien Le Vannier avait vendu à Claude de Sanzay, seigneur de Cossé, deux pièces de terre, à l'effet d'y faire construire une grosse forge, avec un fourneau à fer, et d'y faire creuser un étang. Ce fut du nom du propriétaire que l'étang s'appela l'étang de Cossé. La forge, aujourd'hui abandonnée, mais dont les bâtiments subsistent encore, fut d'abord louée à plusieurs maîtres de forge, et en 1644, le locataire se nommait Jean Trétou.

Or, au commencement de cette année, un agent de l'abbaye de Troarn, nommé Boisemont, découvrit que le maître de forge avait acheté des officiers de la vicomté de Falaise, quelques bois de haute futaie qui devaient appartenir à l'ermitage, il lui fit faire défense de se livrer de son achat.

Boisemont était en trop beau chemin pour s'arrêter dans cette voie ; il prétendit que l'opinion publique attribuait à l'ermitage la propriété de la ferme de la Thebaudière, et que cette ferme avait été usurpée par les Le Vannier ; il fit donc assigner le propriétaire, pour qu'il eût à rendre à l'abbé de Troarn, les loyers qu'il avait reçus.

En troisième lieu, il avait appris que Pierre Salles, curé de Magny, avait usurpé des dîmes appartenant à l'abbaye, et que son frère, Guillaume Salles, verdier de la forêt de Magny avait fait de grandes dégradations dans la partie affectée à l'entretien de l'ermitage ; il les attaqua tous les deux, somma le curé de laisser désormais les dîmes aux *pauvres ermites*, et le verdier de payer à l'abbé de Troarn des dommages intérêts.

On ignore comment fut tranchée la question des dîmes ; mais l'abbaye paraît avoir eu gain de cause au sujet des bois. La sentence fut prononcée le 26 février 1644, aux requêtes de l'hôtel du roi à Paris, et signifiée le 23 avril suivant.

Quant à la revendication de la ferme de la Thebaudière elle-même, il était difficile de la soutenir sans pièces, tandis que la famille Le Vannier avait les siennes parfaitement en règle. Aussi Boisemont écrivait-il d'un air confit à l'abbé de Troarn : « Si monsieur l'abbé veut porter l'intérest de ces *pauvres hermites* plus loing, il sera nécessaire d'avoir des pièces pour les usurpations qui ont été faites sur leur domaine. » Malheu-

reusement ces pièces n'existaient pas ; et le 21 décembre 1645, Le Vannier ayant produit les siennes, fut enfin laissé en possession de son bien. Il faut dire que la sentence rendue à cet égard n'est pas connue ; mais nous trouvons qu'en 1648, cette ferme fut vendue par la veuve de Julien Le Vannier. On ne sait si ce furent les embarras de la succession qui engagèrent la veuve à se défaire de sa terre, ou peut-être plutôt, la crainte d'être de nouveau troublée dans sa possession, n'ayant plus son mari pour la défendre et mal servie par la loi; car, que penser d'un temps où il suffisait d'un caprice qui passait par la tête d'un commissionnaire quelconque, pour troubler jusqu'à la base les possessions les plus légitimes d'un temps où un simple escroc tel que l'était Boisemont, trouvait pour l'approuver et pour l'appuyer, un abbé. Un prélat, en toute justice, eût dû le faire jeter ignominieusement hors de son abbaye ? Et tout cela, cependant se commettait au nom de la pauvreté ! N'insistons pas : de pareils faits se passent de commentaire.

Il paraît d'ailleurs que les ermites de la Héraudière étaient en effet assez pauvres, ce qui les obligeait souvent de sortir de chez eux pour se ravitailler. Ces sorties fréquentes n'étaient pas de nature à y favoriser beaucoup l'exercice de la discipline monastique ; mais il faut remarquer que les ermites, quoique dépendant de l'abbaye de Troarn, en suivaient peu la règle, et qu'il y avait même parmi eux des laïques, avec des membres de plusieurs autres Ordres.

Comme l'ermitage de la Héraudière était sur le territoire du diocèse du Mans, tout en dépendant de l'abbaye de Troarn, il se trouvait soumis à deux juridictions très différentes, ce qui n'était pas sans causer quelques embarras à ses habitants. Le même Boisemont, dont nous venons de nous entretenir, se plaignait à l'abbé de Troarn de ce que les officiers de *monsieur du Mans* faisaient la guerre aux *pauvres ermites*, et les avaient même décrétés *en prinse de corps*. En conséquence il conseillait à l'abbé d'en appeler de ce décret comme d'abus. Il y avait cependant une pièce de 1443 qui statuait que l'office devait être fait à la Héraudière comme dans le reste du diocèse du Mans ; mais Boisemont prétendait que les ermites étant de l'ordre de saint Benoit, ne dépendaient point de l'évêque.

Plusieurs traits nous montrent que les ermites de Saint-

Antoine, étaient laborieux et aimables, et qu'on les recherchait dans les manoirs voisins tant pour les affaires que pour les relations de courtoisie. M. de Contades possède à son château de Saint-Maurice-du-Désert, une lettre de condoléance adressée en 1695 par un frère jacobin de la Héraudière, nommé le frère Joseph, à Mme de Montpinson, sur la mort de son mari. Il y parle d'un frère Michel dont la spécialité paraît avoir été la taille des arbres fruitiers ; mais une note venant de la même source nous apprend que ce fut ce frère Michel Louvel, jacobin comme le frère Joseph, qui commença la fontaine qui existe encore au château de Saint-Maurice. Ce que nous venons de dire résume toute la trace que les ermites de Saint-Antoine ont laissée dans l'histoire.

Quant aux chapelains, le registre des *insinuations ecclésiastiques* du Mans nous fait connaître Robert le Hayer du Perron, mort le 17 mai 1704 et remplacé par Nicolas-Antoine Louvet.

Le 24 mai 1718, Jean-Baptiste de la Fosse, prêtre du diocèse de Bayeux attaché au diocèse de Dol fut envoyé en possession de ce bénéfice par Jean-Louis du Bouchet de Sourches, évêque de ce dernier diocèse et abbé commandataire de Troarn : le nouveau titulaire prit possession le 10 juin et se démit en 1723.

Alors le bénéfice passa à Luc Charles Pavillon de l'Épinay de la Frette, né à Saint-Germain d'Argentan, où il était prêtre habitué quand il fut nommé à la Héraudière ; il prit possession le 28 septembre, et résigna ensuite, le 23 octobre 1733, ce bénéfice entre les mains de François-Grier, de Saint-Ouen-le-Paing, au diocèse de Bayeux. Enfin le dernier nom que nous fournissent les registres du Mans, est celui de Michel Faneau, prêtre du diocèse du Mans, et curé de Sarcé. La chapelle se nommait alors Saint-Antoine-de-l'Ermitage : on l'appelle aujourd'hui la Sainte-Trinité de la Héraudière. A la Révolution de 1789, l'ermitage renfermait encore deux frères : frère Marion et frère Joseph. Le curé de la Pallu, l'abbé Delogen avait dessein de se joindre à eux ; mais la révolution vint détruire jusqu'aux édifices.

La propriété de la chapelle et du terrain fut disputée en 1844 par l'administration forestière à la paroisse de Magny, qui obtint gain de cause à la suite d'une transaction en 1864. Cette chapelle fut restaurée seulement en 1875. La statue est toujours la même : elle a été respectée par la Révolution.

La dévotion pour cette vieille statue est restée ce qu'elle était auparavant, et elle est accompagnée de certaines cérémonies qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Le pélerin arrivant se jette à genoux, le front appuyé contre la porte, et les yeux fixés vers la statue du saint ; ensuite, il va tirer de l'eau au puits de Saint-Antoine, en boit une gorgée, ajoute une croix de coudrier à celles qui sont déjà autour de l'oratoire, puis il se replonge dans les sentiers de la forêt. Pratiques, il faut le dire, un peu superstitieuses, mais si touchantes dans leur simplicité, qu'on ne se sent pas la force de les blâmer, pas même d'en faire la moindre critique.

Renaut de Belle-Noë

Quel était un officier à l'époque dont nous écrivons l'histoire ? Quelle situation sociale lui donnait son noble état au XVIIIe siècle ? M. Henry du Motey, en nous racontant la vie de l'un d'entre eux, Renaut de Belle-Noë, en a fourni un type assez bien réussi.

Jean-Alexandre Renaut de Belle-Noë, écuyer, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de saint Louis, maréchal-des-logis commandant la compagnie des gendarmes du duc d'Orléans, lieutenant-colonel de cavalerie, sous-gouverneur des Invalides, était né le 3 juin 1707, près de Saint-Germain-de-Clairefeuille, aujourd'hui au canton du Merlerault. Il était d'une famille modeste; mais qui pourtant depuis six cents ans, n'avait pas été sans faire parler d'elle, une des branches qui portait le nom de Renaut des Molants, était jusqu'à ces derniers temps encore parfaitement posée dans la contrée.

Le jeune Alexandre Renaut fit ses études à Caen, sa famille espérait en faire un ecclésiastique, mais il préféra le parti des armes. Comme la famille était peu riche et éloignée de la cour, on pensa que le jeune militaire ferait difficilement son chemin dans les régiments ordinaires, et on pensa pour lui aux compagnies d'ordonnance qui étaient toujours sous les yeux et sous la protection d'un grand personnage : soit par égard pour l'ancienneté de sa famille, soit par l'effet d'une haute protection, soit pour tout autre motif, le jeune homme obtint sa demande, et, le 1er avril 1730, âgé de moins de vingt-trois ans, il fut admis dans les gendarmes d'Orléans, compagnie d'ordonnance, avec le grade de sous-lieutenant de cavalerie.

La compagnie des gendarmes d'Orléans fut envoyée en 1738 à Lunéville, auprès du roi Stanislas Leckzinski, dépossédé de son royaume de Pologne. Ce prince fit bâtir pour ce corps d'élite à côté du palais des anciens ducs de Lorraine, un immense quartier pour les manœuvres de la cavalerie. Cet établissement subsiste encore aujourd'hui, et reste un des plus beaux de France.

Lunéville était encore alors, la second capitale de la Lorraine, et le roi y habitait presque aussi souvent qu'à Nancy; mais Renaut de Belle-Noë, élevé à la campagne, était peu fait pour la vie de cour, et, pour obtenir de l'avancement, qu'il désirait avant toutes choses, il chercha bientôt de quelle manière il pourrait suivre une expédition militaire. La fortune le servit, et, même avant la guerre, le 1er avril 1764, il fut nommé fourrier dans sa compagnie. Dans l'intervalle, il avait été obligé de revenir en Normandie pour rendre les derniers devoirs à son père et à son frère cadet.

Enfin, en 1747, les gendarmes d'Orléans reçurent l'ordre de rejoindre le maréchal de Saxe et le comte de Norvendal. Il s'agissait d'envahir la Hollande, et les gendarmes devaient marcher en éclaireurs pour enlever les partis qui se trouvaient sur la route de l'armée. Ils soutinrent leur ancienne réputation et poussèrent l'ennemi jusqu'à Maëstricht, qui fut bientôt prise par le maréchal de Saxe. Ce vaillant général allait continuer ses victoires lorsqu'il reçut la nouvelle du traité d'Aix-la-Chapelle, et la compagnie des gendarmes d'Orléans revint en France.

Jean-Alexandre s'était distingué dans cette campagne : il fut nommé sous-brigadier le 13 décembre 1749, et, lorsqu'il fut lancé dans la carrière, les grades supérieurs lui arrivèrent très rapidement. Le 9 novembre 1753, il était nommé brigadier : un an après, le 11 novembre 1754, il était major-général commandant, après vingt-trois ans de service, à quarante-six ans d'âge.

La guerre éclata de nouveau en 1757, et les gendarmes d'Orléans furent mis sous les ordres du maréchal d'Estrées : le 26 juillet, ils étaient à Hastembeck. Il se livra en ce lieu un combat sanglant qui ouvrit entièrement le Hanovre à nos troupes. Le maréchal d'Estrées fut alors remplacé à la tête de l'armée par le duc de Richelieu, qui, par des manœuvres habiles, cerna l'armée du duc de Cumberland dans les marais de Closterven ; mais au lieu de faire cette armée prisonnière, il lui

accorda une capitulation qui fut désavouée par le ministre de William Pitt.

Le duc de Richelieu fut relevé à son tour de son commandement, et remplacé par le comte de Clermont, général assez incapable, qui fut obligé de battre en retraite du Wéser sur le Rhin, et finalement fut défait à Crévelt le 23 juin 1758. Les épigrammes accablèrent ce malheureux ; et, comme il était abbé commandataire de Saint-Germain-des-Prés, on lui lança ce quatrain fort méchant, qui fut chanté à la cour et à la ville :

« Moitié plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont se bat comme un apôtre ;
Il sert son Dieu comme il se bat. »

M. de Contades remplaça ce capitaine trop médiocre, et rétablit les affaires. Les gendarmes d'Orléans purent entrer en vainqueurs, dans Haderborn, Osnabruck et Munster après avoir traversé la Hesse. Mais l'armée fut de nouveau tenue en échec à Minden en 1759. La guerre continua de 1757 à 1762, où elle se termina par le funeste traité de Paris. Renaut de Belle-Noë avait été grièvement blessé à l'épaule gauche pendant ces campagnes : le roi le nomma le 20 mars 1760, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis.

Notre héros rentra en France avec l'armée en 1762, et continua, malgré sa blessure qui le faisait beaucoup souffrir, son service avec tant de zèle, qu'il fut nommé, le 28 avril 1769, lieutenant-colonel de cavalerie. Enfin, il allait être nommé maître de camp en 1772, lorsqu'il fit une chute de cheval si malheureuse qu'il se brisa la cuisse. Alors il demanda les Invalides et y entra le 17 avril 1772, à l'âge de soixante-cinq ans et après quarante-deux années de service. Ce fut là qu'il passa le reste de sa vie, respecté des vieux soldats qui vivaient avec lui, et trouvait tout son plaisir dans ses rapports avec sa famille qu'il aimait beaucoup et dont il était très aimé. La Révolution de 1789 le trouva encore aux Invalides, dont il était devenu sous-gouverneur, il avait alors quatre-vingt-deux ans. La Terreur elle-même respecta ce vieux soldat mutilé : Renaut de Belle-Noë put atteindre sa quatre-vingt-huitième année, et mourut le 27 février 1795. Sa

foi et sa religion avaient toujours été égales à son courage. Il y avait chez lui, au XVIIIe siècle l'étoffe d'un preux chevalier du moyen âge.

CHAPITRE XI

Louis-François-Néel de Christot, 73e Évêque de Séez

1740-1775

Pontificat de Néel de Christot. — La cathédrale et Notre-Dame d'Alençon. — La Sœur Françoise. — Quelques personnages marquants de cette époque. — Discussions religieuses. — Nouveau bréviaire du Mans. — Les commandes. — Grimaldi évêque du Mans. — Les abbayes. — Fondation de l'école de Macé. — Alençonnais célèbres de cette époque. — Bernardin de saint Pierre dans le Perche. — Helvétius à Voré : sa descendance. — L'hôpital de Longny. — Un trait de mœurs au XVIIIe siècle. — Les trois croix d'Argentan. — Les Boullemer.

Néel de Christot évêque de Séez

Jacques Lallemant eut pour successeur sur le siège de Séez, Louis-François-Néel de Christot. Issu d'une famille dont la principale souche était originaire du Bocage, le nouvel évêque élu, était prêtre attaché au diocèse de Rouen, licencié en droit, et conseiller clerc au Parlement de Normandie depuis le 24 août 1719. Il devint ensuite chanoine, trésorier et vicaire général de Bayeux, puis abbé de Silly en juin 1728 ; enfin, il fut député par la province de Rouen aux comices généraux en 1730. Dix années après il était nommé évêque de Séez, le 5 mai 1740, puis confirmé par le pape le 4 septembre, ou plutôt le 8 novembre ; car il paraît avoir attendu ses bulles pendant deux mois. Alors il put se faire sacrer le 11 décembre, et prêta serment de fidélité au roi le 29 du même mois.

Missel et rituel sagiens ; Le grand autel de la cathédrale

Désormais établi sur son siège, notre évêque compléta la liturgie de Jacques Lallemant, et en promulgua le Missel et le Rituel. Enfin, il fit construire le grand autel de la cathédrale. Cette dernière œuvre n'est pas la meilleure qu'il ait accomplie. Cet autel, un peu mesquin, de forme purement grecque, produit un assez mauvais effet sous la voûte gothique, élégante et élancée qui s'élève au-dessus de sa petite forme écrasée. Cependant le marbre est beau et orné d'une sculpture fine et artistique, qui lui donne beaucoup de prix : c'est un bas-relief ciselé sur le devant du tombeau du côté du chapitre et représentant l'invention des reliques des deux patrons de la cathédrale, saint-Gervais et saint Protais, par saint Ambroise archevêque de Milan. Tout parle dans ce bas-relief ; pas un détail n'y manque, et l'on croit vraiment assister à la scène. Du côté du peuple le même tombeau est orné d'une autre sculpture sur cuivre qui nous plaît moins. Mais cette beauté de détails qui est pourtant appréciée par les connaisseurs est loin de compenser les défauts de l'ensemble.

Ce qu'il y eut peut-être de plus regrettable encore, ce fut la nécessité où on se trouva de faire accompagner cet autel d'une enceinte qui fût du même style. On coupa donc, sans goût et sans pitié, à la hauteur du fronton de l'autel, les élégants faisceaux de colonnettes gothiques qui formaient les piliers du chœur, et on appliqua sur ces entailles des plaques de marbre uni, dignes tout au plus de figurer dans les salons d'un palais. Aujourd'hui que l'on est revenu aux saines idées de l'architecture, la vue de ce vandalisme fait frémir, et l'on se demande si la Révolution, tout en brisant les statues de nos édifices religieux, n'en a pas sauvé plus encore du mauvais goût du XVIIIe siècle, qu'elle n'en a détruit et mutilé. Grâce à Dieu, nous pouvons constater aujourd'hui (1900) la disparition de ces vilaines plaques de marbre, et par bonheur les élégants faisceaux de colonnettes que l'on croyait coupés sont sortis intacts de dessous le vulgaire manteau dont ils étaient seulement recouverts. Les magnifiques ogives de l'avant-chœur redeviennent ce qu'elles étaient au moyen-âge. Mais malheureusement l'autel lui-même conserve tous ses défauts du XVIIIe siècle.

Reconstruction du chœur et de la tour de Notre-Dame d'Alençon, Perronet

Le mauvais goût qui avait gâté la cathédrale devait s'étendre jusqu'à l'église de Notre-Dame d'Alençon dont la tour avait été brûlée par le feu du ciel dans la nuit du 1er au 2 août 1744. L'intendant général du bailliage était alors Lallemant de Levignen, frère de l'évêque défunt, et l'ingénieur de la généralité, Perronet, auquel Paris et Londres ont élevé chacune leur monument; Paris en 1837 et Londres quarante ans auparavant; Versailles à son tour lui éleva un buste en 1838.

Cet ingénieur d'une intelligence hors ligne, devenu ingénieur de généralité en 1737, à l'âge de 29 ans, dans l'exercice de sa charge fit merveille, organisa entièrement le service de la voirie et se fit bénir en supprimant, autant qu'il était en lui la corvée, toujours si odieuse aux paysans, comme le sont aujourd'hui les prestations en nature. Il avait cependant contre lui l'inspecteur Lahite; mais sa volonté énergique triompha de cet obstacle; et presque tous ses plans de réformes s'exécutèrent, au grand contentement des populations. La mort de Lahite et son remplacement par Boffrand lui rendirent d'ailleurs toute sa liberté d'action. La corvée se montait alors à six jours de travaux par an : elles furent supprimées en 1738, avec l'aide de l'intendant de Levignen; mais on dut la rétablir en 1744 ou 1745, sur l'ordre de Trudaine et d'Orry, les deux proposés généraux à la voirie.

Ce fut dans ces circonstances que fut brûlée la tour de Notre-Dame: l'intendant de Levignen, dans la lettre qu'il en écrivit à la cour, déclara généreusement que Perronet « lui a été d'un grand secours pour arrester les progrès du feu. » La population dut se réfugier à Saint-Léonard; mais cette église était beaucoup trop petite pour les vingt-cinq-mille âmes que renfermait alors Alençon. Levignen entama bientôt des négociations pour la reconstruction; mais il trouva beaucoup d'obstacles, même de la part du curé d'Alençon, Messire Bourget. L'intendant obligé d'en écrire à l'évêque de Séez, Néel de Christot, successeur de son frère. Jacques-Lallemant Levignen y qualifiait le curé de « beste maligne, qu'il aurait soin à l'avenir de maintenir dans le respect qu'il lui devait. »

La discussion roulait sur la demande d'un secours que Levignen voulait adresser à la cour même, tandis que le curé Bourget voulait un impôt. Levignen dut céder à son grand regret, et le 29 mars 1745, Louis David (en réalité Jean-Rodolphe) Perronet, annonçait qu'il était chargé d'office des réparations et dressait le procès-verbal des travaux à faire. Il trouvait que l'ancien clocher en charpente était trop étroit, trop haut, et trop facile à brûler, et il imagina une tour ou clocher carré, de maçonnerie, terminé d'un comble en forme de dôme... On peut ajouter, continuait-il, que ce nouveau clocher tel qu'il a été projeté, décorera mieux l'église que ne le faisoit l'ancien, que le beffroy en sera plus élevé... » Nous nous permettrions de contredire Perronet lui-même, malgré son mérite incontestable, au moins, sur l'effet décoratif de sa tour, dont tout le monde peut encore juger aujourd'hui. Cette tour est lourde, et le chœur qui l'accompagne n'est sous aucun rapport digne de la belle nef à laquelle il est accolé. Cependant, nous croyons que Perronet a grandement raison de supposer que son œuvre fera meilleur effet que l'ancien clocher en vis, dont Godard nous a donné le dessin en tête du deuxième volume d'Odolant-Desnos. Du reste, le goût architectural était complètement corrompu à cette époque, et Perronet était ingénieur, non architecte.

L'adjudication des travaux fut signée le 7 décembre 1745 en faveur d'un nommé Barjole, et approuvée par arrêt du Conseil le 11 janvier 1746. Ses travaux commencèrent alors, sous la surveillance de Perronet, qui fut transféré à Paris le 14 février 1747 et remplacé par Chollet-de-Belle-Isle. Levignen resta intendant jusqu'en 1766, et fut fort regretté de ses administrés. Il mourut en 1767. M. Chéguillaume, naguère encore ingénieur d'Alençon et auteur d'une notice intéressante sur Perronet (*Bulletin archéol. tome X*, *page 40*) conclut ainsi son excellent travail. « Un corps qui avait à sa tête un administrateur tel que Trudaine doublé d'un ingénieur comme Perronet, ne pouvait manquer de devenir grand. Il le fut en effet, dès cette époque, et il a conservé de nos jours un certain renom, dont nous avons bien le droit d'être fiers. N'oublions pas d'en reporter le premier mérite aux ingénieurs du XVIIIe siècle. Gardons pieusement la mémoire de ces hommes, qui par leur rigide probité, plus encore que par leurs talents, ont fondé l'honneur du métier et la stabilité du corps. »

Nous applaudissons sans réserve à cette conclusion de l'honorable ingénieur ; mais il nous reste comme ombre au tableau les deux monuments de mauvais goût que nous a laissés le pontificat de Louis-François Néel de Christot.

Il eût encore été heureux si ce mauvais goût de notre évêque eût été le seul défaut qu'on lui eut reproché ; mais il est impossible de ne pas reconnaître en lui, et dans tous ses actes, une forte teinte de jansénisme, encore si fréquent à cette époque.

La sœur Françoise

Le principal personnage de cette hérésie était alors la sœur Françoise, sorte d'illuminée qui se vantait de faire des miracles pendant sa vie, tandis que le diacre Pâris continuait d'en faire après sa mort. Ce personnage peu sympathique vint dans le diocèse du Mans et apparut au Mans même en 1759. La trop fameuse sœur y fonda une petite colonie de gens de la secte dont elle était la doyenne à Paris, et qui s'appelait la secte des convulsionnistes, parce que les miracles qu'opéraient ces nouveaux saints consistaient surtout en des convulsions qu'ils éprouvaient, et au milieu desquelles ils faisaient des choses étonnantes. Ces prétendus miracles sont assez bien imités aujourd'hui par le magnétisme et l'hypnotisme.

Le pasteur de ce petit troupeau en démence était un abbé Fréard, qui vivait obscurément dans la ville du Mans où il mourut en 1769. On lui donnait ordinairement le nom de père Basile, et on l'honorait comme un saint.

L'esprit de schisme souffrait jusque dans les cloîtres. Dom Jacques Charlet, né à Mouzon et religieux de l'abbaye de la Trappe, embrassa ouvertement le parti des jansénistes et des quesnellistes réfugiés en Hollande. Il fut censuré pour ce fait et obligé de se retirer à l'abbaye de Perseigne.

Hommes marquants de cette époque

Mais l'Eglise, même dans ses plus grandes épreuves, n'est jamais entièrement stérile. Dans ce temps-là même, le père Berthier, de l'Oratoire, professeur de philosophie au Mans, y donnait l'exemple de toutes les vertus ; et Jean Chaloux, né au

village de Saint-Vincent et curé de la Haute-Chapelle, y produisait beaucoup de fruits dans les âmes, par sa piété et sa charité. Ce digne prêtre mourut en 1746.

Le maréchal de Tessé

Comme défenseur de ces dignes ouvriers de la vigne du Seigneur, la Providence avait suscité dans le Passais le vaillant René de Froullay, maréchal de Tessé, qui était comme nous l'avons vu, de la famille de l'évêque du Mans. Ce pieux seigneur quitta la cour en 1722, et se retira chez les Camaldules, pour ne plus penser qu'à son salut. Mais, dès l'année suivante, il fut obligé de quitter sa retraite et de se rendre en Espagne pour le service du roi : la manière dont il s'y acquitta de sa mission le fit décorer de l'Ordre de la Toison-d'Or ; puis il revint en France en 1725, et retourna dans sa solitude chez les Camaldules, où il mourut le 30 mai de la même année, à l'âge d'environ soixante-quatorze ans. Son corps fut enseveli le 16 juin dans l'église de Vernie, où son éloge funèbre fut prononcé par le Père Nicolas-Antoine O'Kenny, de l'Ordre de saint Dominique.

Autres saints personnages

Sur la limite du diocèse de Séez, à Fougerolles, vivait Françoise de la Hautonnière, alliée aux plus grandes familles du pays : cette haute châtelaine mourut saintement au château de la Pihoraye en 1771, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Citons encore François Fréard, de Brétignolles, curé de la Trinité de Laval et doyen rural, qui se montra un modèle accompli comme pasteur des âmes. Il mourut en 1743, après avoir occupé pendant vingt-un ans la cure de la Trinité.

Il est certain que le fameux Père Brydaine évangélisa vers cette époque le diocèse du Mans probablement en 1751. Les reliques de sainte Scholastique aidaient sa parole, en continuant toujours d'opérer des miracles. Dès 1725, on employa l'intercession de cette grande sainte pour faire cesser les pluies qui désolaient la contrée.

L'histoire de l'hermitage de la Héraudière a pu nous faire comprendre qu'à cette époque le rôle des ermites a été fini. Ceux

qui étaient dotés pouvaient encore vivre d'une manière quelconque ; mais ceux qui vivaient d'aumônes étaient abandonnés par le peuple, qui ne comprenait plus leur genre de vie. Ce fut alors en 1742, que disparurent les ermites du Tertre Grysière ou de Sainte-Anne qui habitaient le sommet du roc qui fait face au donjon de Domfront.

Les Ermites de Domfront

Celui qui mourut à cette époque n'eut point de successeur ; et les habitants de la Haute-Chapelle, sur le territoire de laquelle était bâti l'hermitage regardèrent sa résurrection comme si peu probable qu'ils en enlevèrent aussitôt la cloche.

Le P. le Courrayer

Ce n'était pas seulement le jansénisme qui troublait alors les esprits : le xviiie siècle semble avoir été par excellence le siècle des erreurs de toutes sortes. En 1727, l'évêque du Mans, Charles de Froullay publia une ordonnance contre les livres de Pierre-François le Courrayer, qui avait traité de la validité des ordinations anglicanes, et avait laissé échapper quelques propositions hérétiques. L'ouvrage était pourtant plein de science et d'érudition et le style en était d'une précision remarquable ; mais quinze propositions condamnables purent en être extraites ; et, après un examen sérieux on les censura comme fausses, téméraires et hérétiques.

Les Eudistes a Domfront

Plusieurs changements s'opéraient dans l'administration ecclésiastique : les Eudistes s'établissaient au collège de Domfront ; et, presque en même temps, l'évêque du Mans, Charles de Froullay faisait cesser un usage qui existait depuis longtemps, non-seulement dans le Passais, mais encore dans tout le reste du diocèse : c'était de porter les cadavres des défunts à l'église, et de les y exposer plusieurs heures avant de les inhumer. Charles de Froullay trouva cet usage trop en dehors des convenances et le condamna par une ordonnance de 1738. Il permit d'expo-

ser le corps seulement à la porte de la maison mortuaire, où il pouvait rester plusieurs heures en attendant le convoi. C'est l'usage encore suivi aujourd'hui au Mans et à Séez. Cette exposition a pour but de permettre aux parents et aux amis de venir prier près de la bière.

Les Dimes du Passais

Le Passais était de plus tourmenté par la question des dîmes. Les paysans refusaient de payer celle du blé sarrasin ou du *carabin*, comme ils l'appellent encore aujourd'hui, mais les curés ne furent pas de cet avis : ceux de Gesvres, de la Pôoté, de Saint-Samson et de Pré-en-Pail se réunirent pour protester, et prétendirent que cette dîme du sarrasin avait toujours été payée à leurs prédécesseurs : la suppression de ce revenu leur causait un tort considérable ; car la moitié du territoire de leur paroisse était ensemencée de cette graine. Malgré cette réclamation collective, les curés perdirent leur procès, et la dîme du sarrasin fut supprimée en 1765.

Les débats sur ce sujet recommencèrent en 1783, et tout le bailliage de Domfront y prit part : le Parlement débouta encore cette fois le clergé de sa demande : la dîme était devenue décidément un usage contraire aux mœurs de l'époque. On l'attaquait de toutes les manières. Les paysans prétendirent d'abord payer, non pas le onzième boisseau des grains, mais le treizième, et même le quinzième. Ensuite, on prétendit plus en général, que la dîme, quelle qu'elle fut, n'était qu'un simple don de charité ; mais la Sorbonne déclara le 23 octobre 1736, que c'était un droit strict, que l'on pouvait toujours exiger de ceux qui le devaient.

Le curé de Segrie, François Bienvenu, eut un nouveau procès sur ce sujet avec ses paroissiens, ce qui fit encore examiner de plus près le sujet de tant de querelles ; mais le résultat fut toujours le même : la dîme avait été légitimement établie, mais l'usage en devenait de plus en plus impopulaire et même la collection en devenait impossible.

Cependant un nouveau genre de culture qui devait s'étendre beaucoup dans la suite, s'introduisait dans la paroisse du Bignon : ce fut la culture du lin qui fit bientôt de grands progrès par les

soins du curé du lieu, nommé Jean Olivier Couanier des Landes, et par son successeur, Jean Guillotais. Le premier de ces curés gouverna le Bignon de 1730 à 1753, et le second, de 1753 à 1774.

Le Bréviaire du Mans

Comme Jacques Lallemant et LouisFrançois-Néel de Christot l'avaient fait à Séez, l'évêque du Mans, Charles de Froullay, voulut avoir un bréviaire spécial. Il le fit sincèrement orthodoxe ; mais, sans le vouloir, il y introduisit des idées jansénistes qui depuis un siècle, s'étaient glissées clandestinement dans les livres liturgiques. Comme chant, l'évêque du Mans adopta celui l'abbé le Beuf, ce chant si lourd, qui n'a aucune phrase musicale, où l'on ne trouve rien qui rappelle même de loin, l'harmonie du rhythme antique. Il était dit que tous les Bréviaires composés au XVIII[e] siècle, même les meilleurs, porteraient tous un cachet annonçant une chute prochaine : il n'en pouvait être autrement : leur existence était *illicite*. Dans notre diocèse également, Lautour-Montfort se plaignait à Argentan de la *cacophonie* qu'entraînait l'exécution du nouveau chant, qu'on regrettait si mal à propos lorsqu'il tomba irrévocablement en 1863.

Fin des Commendes

La Commende était un autre abus qu'allait bientot détruire la Révolution de 1789 : en attendant, elle disparaissait d'elle-même, pièce à pièce, comme une chose usée et vermoulue complètement. Le prieuré de Solesmes en fut débarrassé dès 1753 : mais par malheur, la Congrégation de Saint-Maur avait donné dans cet abus qui l'affranchissait de beaucoup de soins matériels et lui laissait plus de temps pour l'étude ; sur plus de cent quatre-vingts monastères qui en faisaient partie, elle ne comptait que cinq abbayes régulières : Saint-Augustin de Limoges, Saint Vincent du Mans, Saint-Martin de Séez, Saint-Allire de Clermont et Saint-Sulpice de Bourges, encore furent-elles à cette époque envahies par le fléau. Solesmes seul tint ferme et conserva sa règle. A la mort de son prieur claustral, Dom Edme Duret, les moines se posèrent en instances auprès du roi, soutenus par leur évêque, Charles de Froullay, et ils obtinrent de

rester soumis à un prieur régulier. Le prieuré demeura dans cet état jusqu'à la suppression à la suite de la Révolution de 1789.

L'évêque Charles de Froullay mourut le samedi 31 janvier 1767, sur les neuf heures du soir. On lui donna pour successeur l'abbé de Montécler d'Angers. C'était un vrai catholique, et l'on fit observer que sa nomination causerait du trouble au Mans, où dominaient les jansénistes. A la honte des hommes de l'époque, la nomination fut retirée : l'abbé de Montécler mourut archidiacre d'Angers, où il était un objet de vénération pour tous les catholiques.

Louis de Grimaldi, évêque du Mans

On nomma alors pour occuper le siège de Saint-Julien, Louis-André de Grimaldi, de la famille des princes de Monaco. Il fut désigné le jour de Pâques, 19 avril 1767, et sacré le 5 juillet suivant par Alexandre de Talleyrand-Périgord, alors coadjuteur de Reims, avec le titre d'évêque *in partibus* de Trajanspolis. Ce prélat, depuis archevêque de Reims, et ensuite en 1817, cardinal archevêque de Paris, était l'oncle du fameux Talleyrand, si célèbre dans l'histoire de la Révolution et de l'Empire : le sacre de Louis-André de Grimaldi eut lieu dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris. Le nouvel évêque du Mans était né au château de la Cagne, dans le diocèse de Vence, et sa famille se vantait de descendre de Grimoald, maire du palais de Childebert II. Ce qui est certain, c'est qu'elle fut souveraine de Monaco, depuis l'an 980 jusqu'au milieu du XIVe siècle. Les Grimaldi étaient les chefs du parti guelfe dans la contrée.

Les bénédictines de Lassay étaient alors dans un état prospère : on les mit sous la direction de l'abbé Follope, archidiacre du Passais, mais cet abbé n'a laissé qu'un assez mauvais souvenir de son administration. Il imposa à la Communauté des sujets défectueux : toutefois, grâce à l'énergie de la supérieure, le passage de cet homme faible ne causa pas tout le mal que l'on en pouvait craindre. Cette femme forte résista courageusement et vaillamment, ainsi que ses religieuses, et le directeur fut obligé de céder. En général, Louis de Grimaldi n'eut pas la main heureuse dans le choix des hommes qui devaient l'aider à administrer son diocèse, et son gouvernement se trouva souvent entravé par leur maladresse ou leur mauvais vouloir.

Dom Chevreux

Saint-Vincent du Mans avait alors pour prieur Dom Ambroise Chevreux, destiné plus tard à une mort sinistre. Il devint ensuite supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, fut député aux États généraux en 1789, et enfin massacré aux Carmes, le 2 septembre 1792.

L'Historien Le Paige

Alors vivait aussi André René le Paige, historien, né à la Suze en 1701, mort en 1781 : il est auteur d'un *Dictionnaire historique du Maine*. Mais tout estimé que soit cet historien, et bien que méritant certainement l'estime dont il jouit, on doit reconnaître que ce qu'il y a de plus original dans son livre n'est pas de lui, mais de Mme de Montréal de la Chaux, qui habitait le château de Mondon, sur la paroisse de Villiers-Charlemagne. Il a pris aussi beaucoup à notre Odolant-Desnos, à l'abbé le Tourneur de la Vennerie, curé de Domfront et vice-gérant de l'officialité du lieu, enfin à plusieurs autres ecclésiastiques du Maine. Mais il a su parfaitement coordonner ces éléments divers, et son ouvrage, fait dans un excellent esprit, exerça, dès qu'il parut la plus heureuse influence.

La querelle des catholiques contre les jansénistes continuait toujours : ces derniers eurent pour adversaires les jésuites d'Alençon aidés de plusieurs ecclésiastiques des environs, et surtout de l'abbé Gallais, originaire d'Alençon et ancien curé de St-Sauveur de Carrouges. Le monastère de la Visitation de Mamers fut aussi d'un grand secours pour la cause catholique.

L'école de Macé

La Providence de Séez, dont nous avons vu la fondation commençait à donner au diocèse des institutrices et des gardes-malades, comme elle le fait encore aujourd'hui. Une école fut fondée à Macé, tout près de la ville épiscopale, en 1743. Anne-Elisabeth de la Mondière, veuve du sieur Desnoës fournit les fonds nécessaires et fut la véritable fondatrice de cette œuvre. Les démarches et toutes les formalités nécessaires pour la con-

clusion du traité, furent menées à bonne fin par Alexandre Jullien, curé de la paroisse, qui versa deux mille livres au nom de la fondatrice au clergé de Séez représenté par messire Jacques de Brest, grand-chantre de la cathédrale, docteur de Sorbonne, habitant la paroisse de Saint-Germain de Séez. Le contrat fut en outre signé de Marguerite Guérin, supérieure de la Providence, habitant la paroisse de Saint-Pierre. Celle-ci s'engageait à entretenir dans la paroisse de Nocé au moyen des intérêts de la somme versée, une Sœur chargée d'instruire gratuitement les jeunes filles de la paroisse et de soigner les malades sans pouvoir exiger aucune rétribution, selon l'acte d'affiliation de ladite communauté en date du 15 juillet 1720. La somme de deux mille livres ne pouvait en aucun cas être employée à autre chose qu'au soutien de l'école, et, pour ce qui regardait le mobilier, le curé Jullien versa au nom de la fondatrice soixante livres qui furent acceptées comme suffisantes par la supérieure de la Providence. La fondatrice s'engageait de plus à payer les frais d'installation. Les habitants de Macé devaient fournir le logement ; mais les deux représentants de la paroisse, Birée, syndic, et Guitton, trésorier, refusèrent de signer cette condition, si une indemnité ne leur était pas promise par le curé de Macé.

On prit acte de leur déclaration, et alors Charles Pichon, sieur de Prémêlé, avocat au Parlement de Rouen, conseiller du roi, maire en titre de la ville de Séez, et y demeurant, paroisse de Saint-Pierre, convertit la somme de deux mille livres en une rente de cent livres, payable par trimestre, et qui ne pouvait être amortie sans que le clergé fût averti trois mois à l'avance par écrit. Cette clause fut acceptée par M. de Brest, représentant le diocèse dans cette affaire.

M. Pichon de Prémêlé hypothéqua immédiatement la somme sur un fonds acheté du sieur du Frou, conseiller du roi. Etienne Peurey, vicaire de Macé était un des témoins de cet acte. Il faut remarquer que la paroisse s'était engagée la veille même de l'acte, 6 janvier, à fournir le logement. La réclamation d'une indemnité, que firent le lendemain ses représentants, paraît un acte un peu louche, et dont l'honnêteté est au moins douteuse.

Les Femmes répondant la Messe

Parmi les hommes marquants de cette époque, citons François Michel Fleury, curé de Lignières-la-Carelle, et né à Alen-

çon. Comme il était à la tête d'une paroisse assez peu considérable, où peu d'hommes assistaient à la messe les jours ordinaires, il ne se faisait aucune difficulté d'employer comme répondant, la sœur de son vicaire. L'évêque du Mans, dont il était le sujet, l'en blâma. Ce fut pour l'abbé Fleury une occasion de composer un petit traité, ayant pour titre : « *Sur le pouvoir qu'ont les femmes de répondre la messe.* » Cet ouvrage fut imprimé entre les années 1774 et 1778. Le curé de Lignières y prétendait qu'une femme *au défaut d'homme*, peut sans difficulté répondre la messe. Cette doctrine a toujours prévalu depuis : on y met seulement pour restriction que les femmes se contenteront de répondre de la place réservée aux fidèles, et n'approcheront pas de l'autel pour servir. L'abbé Fleury mourut en 1781.

Les L'Emerault

Deux frères du nom de L'Emerault tiraient aussi leur nom de l'oubli, de différentes manières : L'un d'entre eux faisait partie du clergé séculier, et fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de Marie-Eléonore de Modène, reine d'Angleterre, dont la cérémonie funèbre se célébra le 4 février 1719.

Dom Louis L'Emerault, frère du précédent, naquit à Alençon, devint bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, et illustra son Ordre par ses profondes connaissances. Il nous reste de lui une *Dissertation historique et critique sur l'origine et l'ancienneté de l'abbaye de Saint-Bertin, l'Almanach spirituel* pour 1756 et plusieurs autres ouvrages encore. Dom L'Emerault, mourut en 1756, l'année même où il publia son *Almanach spirituel.*

Le Perche fut à cette époque honoré de la visite de deux écrivains de renom, tous deux philosophes, quoique non pas au même degré. Helvétius et Bernardin de Saint-Pierre. Nous ne séparerons point les uns des autres les souvenirs que nous ont laissés ces deux hommes célèbres, bien que Bernardin de saint Pierre ne soit venu dans nos contrées qu'en 1775, dernière année de Louis-François-Néel de Christot.

Bernardin de saint Pierre

L'auteur de *Paul et Virginie*, partant de Paris, en cette année 1775, arriva d'abord au village des Augerons où il mit le

pied pour la première fois : On y attendait pour la nuit les messagers et les marchands d'Alençon, qui portaient de la graine de trèfle à Rouen. Le portrait que donne de l'aspect de la Normandie le charmant peintre de la nature est de toute exactitude. On y retrouve les sillons et les jachères du temps, les longues haies d'épines alors verdoyantes : cette description est du 2 avril ; les pommiers ne poussaient pas encore ; on entendait les pinsons chanter au lever du soleil, tandis que la rosée blanchissait encore les prairies ; on remarque jusqu'à ce petit pâtre, grimpé sur un arbre et cueillant du gui pour des *égnats* (agneaux) ; tout est resplendissant de grâce, de fraîcheur et de vérité. Comme dernier détail de mœurs, l'écrivain rencontre des nourrices au nombre de quarante-six, venant de Paris, et dont l'une allait jusqu'à Saint-Pierre-sur-Dive. Elles étaient à pied : maintenant elles sont en chemin de fer ; mais on en rencontre toujours, comme au XVIIIe siècle.

Bernardin commença son excursion sur notre territoire par Glos. Beaucoup de misères existaient alors dans la contrée : tout le monde se plaignait. Louis XVI venait de monter sur le trône ; on avait promis qu'il guérirait les maux causés par l'incurie de Louis XV, mais on ne ressentait encore aucun soulagement. L'écrivain trouva un groupe de poiriers « tout blancs sur pelouse verte, au milieu des sapins noirs, arbres que Le Nôtre eût dû mettre aux Tuileries. » La réflexion est d'un poète et ne manque pas de justesse. Que l'on compare les maigres buissons des Tuileries avec un groupe de poiriers en fleurs, et les sapins au feuillage sombre qui encadraient ce bouquet incomparable.

L'écrivain, après avoir loué la politesse des habitants de la campagne, nous montre un spectacle bien différent en arrivant à l'Aigle, où il fut reçu par les hôteliers avec une brutalité sauvage. Cette brutalité des hôteliers n'a pas été sans se faire sentir aux voyageurs longtemps après Bernardin. Celui-ci remarqua dès ce temps-là une tendance des habitants de la campagne à refluer vers les petites villes, qui contrairement à ce qui arrive aujourd'hui, augmentaient rapidement en population. Il y avait déjà aussi un mouvement vers Paris : c'est ce mouvement qui a depuis neutralisé tous les autres.

Les fabriques d'épingles et d'aiguilles de l'Aigle produisaient alors beaucoup ; mais le voyageur remarqua que les ouvriers

gagnaient peu bien que le prix du pain eût plus que doublé depuis quelques mois. C'étaient les patrons qui empochaient les profits : l'un d'eux, le nommé Colombelle était riche d'un million. Il y avait alors aux environs un établissemant pour les aliénés, dirigé par les Picputiens.

En sortant de la ville, notre écrivain remarqua les forges d'Aube. Il se dirigea ensuite sur Buat et entendit sur la route le premier chant du rossignol qu'il eût entendu de l'année. Il arriva à Saint-Martin-des-Prés, trouva le curé bêchant dans son jardin en veste et en bonnet blanc, et toutefois constata qu'il était beaucoup plus instruit qu'il ne le paraissait extérieurement. La servante paraissait laborieuse, mais absolument maîtresse dans la maison : c'est l'histoire de tous les temps.

Le séjour que le voyageur fit à Saint-Martin paraît lui avoir été agréable. A Tubœuf, il dîna chez M. de Lamoignon et se rendit ensuite à Vitray. Il fut choqué de ce que les paysans n'appréciaient pas les beautés de la nature. On conçoit un tel sentiment dans Bernardin de saint Pierre.

Celui-ci se rendit ensuite à la Trappe, et remarqua qu'il y avait beaucoup de loups dans les bois d'alentour. Nous n'avons pas malheureusement la partie de son manuscrit qui raconte sa visite à la célèbre abbaye.

En sortant du monastère, il se dirigea au travers des bois jusqu'à Randonnay ; vit en passant à Bresolettes, ou comme il dit Bersollette, pour la première fois de sa vie, des charbonniers au travail. Il visita les forges de Randonnay, mais les trouva assez peu riches en minerai : on y fondait cependant jusqu'à des canons. De là, notre écrivain se rendit à Chênnebrun, Nonancourt et Verneuil, qui se trouvent déjà en-dehors de notre territoire.

Il nous a paru curieux de retrouver ces détails sur le Perche dans le carnet d'un homme doué d'une haute intelligence, d'un poète comme l'était Bernardin de saint Pierre. A sa suite nous voyons pour ainsi dire, de nos yeux la physionomie du pays, tel qu'il était au début du règne de Louis XVI. On peut remarquer que le fonds des mœurs est encore à peu près le même, à la foi près. Mais, malgré les plaintes de nos contemporains, gâtés par la divine Providence, il faut reconnaître que la misère était énorme en comparaison de ce qu'elle est aujourd'hui.

Arthur Young

M. le Marquis de Chennevrières, à qui nous devons la découverte du carnet de Bernardin de saint Pierre, a aussi trouvé quelques détails malheureusement trop succincts, sur un voyage que fit dans nos contrées en 1788 le célèbre agronome anglais Arthur Young. Après avoir remarqué les marais stériles et immenses qui s'étendent entre la Flèche et le Mans, ce voyageur fut frappé du contraste qui existait entre cette triste contrée et le pays situé entre le Mans et Alençon, qu'il trouva fertile, bien habité et coupé de belles routes. Il remarqua les vignobles de Beaumont, et se plaignait seulement de ce que les habitants ne savaient pas arroser. D'Alençon à Nonant, Young remarqua qu'un quart du territoire était en riches pâtures, couvertes de bœufs.

De Nonant, notre voyageur se dirigea par Gacé vers Bernay, et remarqua le château de Broglie entouré, dit-il, de tant de haies d'épines, que le duc doit entretenir la moitié du bourg à les tailler. Ces courtes notes nous donnent au moins l'ensemble de l'impression qu'éprouva à la vue de nos contrées l'agronome anglais.

Helvétius

Le philosophe Helvétius ne s'est pas borné à voyager dans notre département ; il a été propriétaire. Si même, on en croit la tradition, il y aurait composé son livre *De l'Esprit*. En 1845 on montrait encore la chambre où il avait écrit cet ouvrage ; on n'avait même rien voulu changer à l'ameublement.

Du reste, ce sont encore les descendants directs du philosophe, les comtes d'Andlaw, qui possèdent la propriété de leur aïeul, le nommé Voré, château et propriété magnifiques, situés aux portes du bourg de Rémalard. Le chiffre du philosophe s'y trouve partout, et, on y conserve avec soin son portrait ainsi que celui de son épouse.

Helvétius acheta cette propriété en 1749 de Géneviève Dousseau, légataire universelle de Louis Fragon, fils du célèbre médecin de Louis XIV. On sait que la famille Helvétius, originaire de Hollande, était une famille de médecins. Adrien Helvétius, grand-père du philosophe exerçait encore cet art dans sa

patrie. La famille étant venue ensuite s'établir en France, le fils d'Adrien Jean-Claude, devint médecin de la reine et entretint des relations intimes avec Fragon. Ce fut de ce Jean-Claude que sortit Claude-Adrien, le futur philosophe. On conçoit qu'il ait souvent entendu parler de Voré dans ses relations avec les amis de son père, et qu'il ait conçu le dessein de l'acheter plus tard.

Les dépendances de cette seigneurerie étaient alors considérables. Elle comprenait Rémalard, Voré, Blandé, Brigemont, Vallet, Dorceau, Boissy-Maugis, Bizou, La Moutonnière, Longny et Vaujour. Elle possédait plusieurs étangs et percevait des droits sur un certain nombre de moulins. Helvétius y ajouta les bois de Freillet qu'il acheta plus tard, et au milieu desquels se trouve une sorte de demeure seigneuriale, aujourd'hui presque abandonnée. Ces bois formaient le plus clair revenu du vaste domaine de Voré.

Helvétius arrivait dans ces contrées comme fermier général dans un temps où la misère était extrême. Odolant-Desnos, devenu secrétaire de la société d'agriculture fondée à Alençon en 1761, en faisait encore l'année suivante un portrait lamentable. Dès l'an 1730, M. d'Ormesson, intendant général des finances, écrivait à l'intendant particulier d'Alençon que les semailles d'hiver n'avaient pas été faites. Les paysans épuisés ne purent pas même mettre en terre les blés de mars : tout le monde était ruiné et aux abois quand le jeune fermier général arriva à Rémalard, avec l'intention de l'habiter assidûment, ce qui n'était nullement indifférent pour les administrés qui pouvaient ainsi sans cesse lui adresser leurs réclamations. Son amour pour l'étude contribua beaucoup à le retenir dans la solitude, et l'abbé Morellet qui avait des rapports avec lui, assurait qu'il l'avait vu souvent : « ruminant des matinées entières, les volets fermés, se promenant de long en large pour échauffer ses idées et leur donner une forme qui ne fût pas commune. »

Claude-Adrien Helvétius était né à Paris en 1715 ; et il fit ses études au collège Louis-le-Grand, alors dirigé par les jésuites. Il faut dire que les rudiments des sciences s'enseignaient alors d'une manière tellement lourde et pédante, qu'ils étaient de nature à rebuter plutôt qu'à encourager un esprit indépendant, tel que l'était celui de notre jeune écolier. Il réussit peu

dans ses premières études ; et fatigué encore de la manière dont on lui fit faire ses humanités, il se rejeta sur la lecture de *l'Essai sur l'entendement humain* de Loche, qui fit sur son esprit une profonde impression, et décida sa vocation pour la philosophie.

Cependant, à sa sortie du collège, il alla, pour obéir à son père, étudier les finances à Caen, chez son oncle maternel, M. d'Armancourt, directeur des fermes du roi ; mais il continua ses études philosophiques encouragé surtout par Voltaire, qui savait l'apprécier. Il est assez remarquable qu'à son âge de vingt-trois ans, et sans religion, il ait pu conserver sa réputation morale presque intacte.

Il paraît certain qu'aussitôt qu'il fut établi à Voré, Helvétius s'occupa de rendre justice à ses administrés, et de les décharger de ce qu'il pourrait y avoir d'exorbitant dans les impôts qu'ils avaient à payer alors. En 1753, il fit exempter Rémalard de l'obligation qui pesait sur lui d'héberger tous les ans de la cavalerie ; et l'intendant d'Alençon, ayant reçu pour ce fait quelques reproches du ministre de la Guerre, d'Argenson, répondit que s'il avait cette année accordé cette grâce à Rémalard, ce n'était pas seulement pour faire plaisir à M. Helvétius, mais par amour pour la justice, parce qu'il savait qu'on ne pouvait loger ces cavaliers sans mettre hors de chez eux une partie des habitants du bourg.

Helvétius s'attaqua ensuite aux abus qui se commettaient dans la perception de la gabelle, mais il échoua devant une institution aussi ancienne et où les abus étaient invétérés. Mais il fut plus heureux dans une autre circonstance et fit retrancher un impôt qu'on voulait établir sur le Bordelais qui n'allait à rien moins qu'à la ruine complète des vignerons.

Cependant ces affaires de finance n'accomodaient pas notre fermier général, qui se sentait appelé à des occupations plus hautes. Il vendit sa charge en 1750, bien que nous ayons vu ses avis produire encore leur effet en 1753. Il acquit alors plusieurs nouvelles terres et essaya de la vie de la cour, où il était cependant plutôt souffert que désiré, et où il y trouvait bien moins de plaisir que d'ennui.

L'année qui suivit sa retraite, 1751, Helvétius épousa Anne-Catherine de Ligniville d'Autricourt dont on croit que la famille était alliée à la maison de Lorraine ; c'était une jeune

personne sans fortune, mais offrant à un haut degré les qualités qui font le bonheur d'un mari et la force d'une famille. Dès lors, notre philosophe réalisa le projet qu'il nourrissait depuis longtemps d'aller vivre en province, pour s'y livrer entièrement à l'étude ; et presque aussitôt, après son mariage, il vint s'établir définitivement à Voré, avec M[me] Helvétius.

Il y avait longtemps que notre écrivain travaillait à un livre philosophique qui avait pour titre : *De l'Esprit.* Cet ouvrage vit le jour en 1758. Il se compose de quatre *Discours*, dans lesquels le philosophe prétend que toutes nos facultés se réduisent à la sensibilité physique, et que nous ne différons des animaux que par l'organisation extérieure. Il établissait toute la morale humaine sur l'intérêt, c'est-à-dire, comme il l'expliquait lui-même, sur l'amour du plaisir et sur la crainte de la douleur. L'homme le plus vertueux était donc, selon lui celui qui savait le mieux sacrifier cet intérêt à l'intérêt général, et les actions vraiment criminelles étaient seulement celles qui nuisent à la société ; enfin, toujours selon notre philosophe, les hommes sont tous susceptibles, au même degré des mêmes passions, l'éducation seule change leurs instincts.

Comme on le voit, le livre de *l'Esprit* est un livre tout matérialiste, d'où l'idée même d'une religion est absolument absente. L'idée de la morale basée simplement sur l'intérêt public fut de nouveau proclamée en 1789 dans la fameuse déclaration des droits de l'homme, et des philosophes plus récents, tels que Victor Cousin et autres, ont repris un bon nombre des idées matérialistes d'Helvétius.

Le philosophe eut l'audace de présenter son livre à la cour et à la famille royale ; mais l'apparition en fut saluée par un immense cri poussé par l'indignation publique blessée jusqu'au fond de l'âme. Cependant Helvétius, par les charmes de son style et par les traits qu'il avait su mêler au texte, parvint à endormir le censeur Terrier, ou Tercier chargé de juger l'ouvrage, et il en obtint le 12 mai 1758, un privilège pour la vente de son livre.

Mais les théologiens ne s'endormirent pas. Le *Journal Chrétien* fit entendre le cri d'alarme, et l'archevêque de Paris, le vaillant Christophe de Beaumont, de son château de Larocque en Périgord, publia une lettre pastorale qui condamnait formel-

lement l'ouvrage. Plusieurs autres prélats firent de même ; et enfin les jansénistes, dont le matérialisme choquait directement toutes les idées, se trouvèrent cette fois d'accord avec les catholiques pour combattre le nouveau livre tout en disant plus tard, dans leur journal officiel, les *Nouvelles ecclésiastiques*, que la réfutation contenait autant d'erreurs que l'ouvrage lui-même. Le pape Clément XIII condamna de son côté *l'Esprit* par une lettre apostolique. La faculté de Théologie de Paris le flétrit de sa censure, et enfin le Parlement ordonna qu'il fut brûlé par la main du bourreau le 10 février 1759.

Un Père Jésuite qui avait ses entrées chez Helvétius, parvint à lui persuader de signer une petite rétractation très bénigne, et le philosophe y consentit. Alors le Père, sous prétexte que sa sûreté était menacée, voulut lui en faire signer une autre plus explicative et plus humiliante : elle fut présentée à Mme Helvétius, qui refusa énergiquement de servir d'intermédiaire à un titulaire de mauvaise foi. La mère du philosophe au contraire s'effraya et engagea son fils à obéir, ce qu'il fît à la fin, surtout dans le but de ne pas compromettre le censeur qui lui avait accordé le privilège. Mais l'Eglise n'avait plus alors la force de diriger l'opinion : la condamnation et l'exécution du livre d'Helvétius fut précisément ce qui fit son succès. Il fut bientôt traduit dans toutes les langues de l'Europe, et des souverains eux-mêmes envoyèrent des félicitations à l'auteur.

Ce fut alors qu'Helvétius commença la publication d'un second ouvrage : le traité *de l'homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation.* Cet ouvrage n'a pas été imprimé de son vivant : ce fut le prince Galitzin, ambassadeur de Russie qui se chargea de le publier après sa mort en 1772. C'était la suite du livre *de l'Esprit*, et on y retrouve les mêmes idées, mais exprimées d'une manière moins choquante. L'apparition de ces deux ouvrages fit perdre à Helvétius la charge de maître d'hôtel de la reine qu'il possédait auparavant.

Mais le philosophe était assez riche pour vivre sans ses charges ; et, pourvu que ses ouvrages réussîssent, il s'inquiétait peu des censures dont ils étaient l'objet. Il continua de vivre heureux dans le sein de sa famille, au manoir de Voré. Ce fut dans ces circonstances qu'il composa un poème en six chants, intitulé le *Bonheur*, qui ne fut imprimé non plus qu'après sa mort,

en 1772, L'auteur l'avait retouché vers la fin de sa vie, et saint Lambert fut obligé de le retoucher encore pour le faire réimprimer vingt-cinq ans après. On comprend d'après ce que nous avons dit, qu'Helvétius ne connaissait que le bonheur matériel ; mais sa poésie se distingue beaucoup moins par son impiété que par sa médiocrité et son manque de couleur. Helvétius n'était pas né pour ce genre d'écrire. On dit cependant que ce fut une des principales causes de sa perte. L'amour des vers le fit entrer dans l'intimité de Voltaire, qui lui eut bientôt inculqué ses idées sur la religion. Il semble en effet, que s'il n'eût pas subi une influence étrangère ennemie, Helvétius était né pour vivre mieux qu'il n'a vécu. Les Jésuites eux-mêmes, ce qui n'est pas peu dire, conviennent qu'il était d'une grande douceur de caractère, mais le souffle glacial de l'athéisme gâta toutes ses bonnes qualités.

L'état du Perche était alors déplorable ; l'intendant d'Alençon en faisait dans une de ses lettres, datée de 1762, le portrait le plus affreux. Aussitôt arrivé à Voré, Helvétius fit réparer la halle et les étaux de Rémalard, puis, désirant se fixer près de ses administrés pour leur être plus utile, il songea à sa propre demeure et résolut de changer le vieux manoir de Voré en un séjour charmant et riche ; ce fut cette idée qui lui fit construire le château actuel, délicieuse habitation située au milieu d'un parc plus charmant encore. Là s'établit un centre où la société littéraire, et même quelquefois la haute société de la capitale, venaient se réunir au philosophe, et à son épouse, que l'on estimait peut-être encore plus que lui. Quelques traits de bienfaisance signalèrent le séjour d'Helvétius à Voré. Il remit à un M. de Vasconcelle tous les arrérages qu'il devait encore à son fief, de Voré et en 1802, l'académicien Andrieux mit cet acte sur le théâtre dans une petite comédie en un acte et en vers, intitulée : *Helvétius ou la vengeance d'un sage.*

Voré était alors pillé par les braconniers : il en est encore de même aujourd'hui. Helvétius se montra d'abord sévère envers eux et en fit arrêter un qui était venu jusque sous les fenêtres du château ; mais il le fit relâcher après lui avoir fait une simple observation. Cette impunité, loin de toucher les braconniers, les enhardit au contraire ; et Mme Helvétius, voyant les dégâts qu'ils commettaient reprocha à son mari la faiblesse dont il

avait fait preuve. Des ordres plus sévères furent donnés. On arrêta un nouveau braconnier auquel on enleva son fusil ; on lui imposa ensuite une amende. Mais Helvétius alla secrètement rendre à cet homme tout l'argent que ce procès lui avait coûté ; et Mme Helvétius elle-même, se reprochant la ruine de cet homme, alla ensuite lui payer son fusil et lui rendre le montant de l'amende et des frais de la procédure. Ce second trait de bienfaisance fut encore mis sur le théâtre par Ladoucette, en 1798, dans une comédie en prose ayant pour titre : *Helvétius à Voré.*

Il est certain qu'un tel caractère devait se faire adorer dans la contrée. Jamais seigneur, en effet, ne fut plus populaire qu'Helvétius à Rémalard, et il faut dire qu'il n'y avait pas non plus un seul homme à qui il ne cherchât à rendre service et à faire du bien.

Il s'occupait également des affaires publiques. Sur les quatre foires qui existaient alors à Rémalard, trois étaient placées en des jours de fête : le lieutenant général du bailliage de Mortagne chercha à les faire remettre au jeudi suivant, jour du marché ordinaire. Il fut d'abord appuyé de l'intendant d'Alençon, Lallemant de Levignen, frère de l'évêque de Séez ; mais celui-ci changea bientôt d'avis. Sur les instances d'Helvétius, des lettres patentes furent délivrées au mois de décembre 1758, qui établissaient à Rémalard quatre foires par an et un marché le jeudi. Ces lettres furent enregistrées à la Cour des comptes de Rouen, le 11 février 1760. En qualité de seigneur, Helvétius possédait sur ces foires certains droits qu'il adoucit de beaucoup. Le tarif qu'il dressa nous est resté jusqu'aujourd'hui ; mais il est trop long pour que nous le reproduisions dans cette histoire.

Outre l'argent qu'Helvétius distribuait aux pauvres, il aurait voulu aussi leur procurer du travail qui les mît à l'aise. Il s'aperçut tout d'abord qu'il n'y avait rien à faire du côté de l'agriculture qui était alors trop gênée par la multiplicité des droits féodaux pour faire le moindre progrès.

Obligé donc de chercher d'autres moyens d'enrichir le pays, il essaya d'établir à Rémalard une manufacture de point d'Alençon ; mais à cette époque, la fabrication de cette dentelle précieuse avait déjà beaucoup perdu de son importance. Le philosophe éprouva un second insuccès. Il réussit enfin à établir une fabrique de bas au métier qui a fleuri jusqu'à notre époque.

Une entreprise beaucoup plus considérable tentait notre philosophe. Il y avait en 1764 huit grosses forges et hauts fourneaux dans les environs des forêts du Perche et de Reno, et toutes faisaient d'excellentes affaires, à cause de la proximité du minerai et du combustible. Helvétius prétendit établir un neuvième établissement de ce genre près de ses bois de Voré et de Feuillet, qui contenaient près de trois mille arpents ; et il adressa au conseil une requête en ce sens, le 15 févier 1764.

Mais, dès le 3 mars suivant, M. le Riche de Chevigné, seigneur de la Ventrouse, propriétaire de la grosse forge de la Frette et du fourneau de la Motte-Rouge, déclara qu'il s'opposerait de tout son pouvoir à un pareil établissement, parce qu'il était trop contraire à ses intérêts. Les villes de Mortagne et de Bellême firent la même chose, alléguant que cet établissement amèneraient certainement la cherté du bois, et que toute la population du Perche s'en ressentirait ; car il était certain que les trois mille arpents que renfermaient les bois de Voré seraient loin de suffire à la consommation.

On communiqua ce projet d'opposition aux villes de Bellême et de Nogent-le-Rotrou. Bellême y adhéra entièrement ; Nogent refusa au contraire, parce qu'il trouvait cette association illégale. Mais le maire de cette ville, écrivant à l'intendant de la généralité d'Alençon, lui laissa entendre qu'il pensait comme Bellême et Mortagne.

Ce fut le marquis de la Galaizière, seigneur de Bretoncelles et de Coulonges-les-Sablons, propriétaire du haut-fourneau du Moulin-Renault, sur le territoire de la Madeleine-Bouvet, qui acheva la ruine du projet d'Helvétius. Il appuya sur le manque de bois, et déclara qu'il était facile à son établissement de dépenser toutes les coupes annuelles de Voré, pourvu que M. Helvétius ne voulût pas les vendre trop cher. Ces raisons parurent convaincantes, et le projet d'Helvétius fut condamné le 24 juin 1764. Le manque de combustible devait plus tard ruiner toutes les forges et les fourneaux de ces contrées ; et on dut rapprocher tous ces établissements des mines de houille, seul combustible désormais capable de fournir assez de chaleur pour accomplir les énormes engins de fer dont se sert l'industrie moderne.

Après avoir passé toute la belle saison à Voré, notre philo-

sophe allait ordinairement, pendant les quatre mois d'hiver habiter Paris, où il vivait entouré de ses seuls amis. La société qui le fréquentait était une société choisie, et l'on a remarqué un bal qu'il donna en 1755 dans son hôtel de la rue Sainte-Anne. Ce bal fut ouvert par Fontenelle, alors âgé de cent ans, avec la fille cadette d'Helvétius, la future dame d'Andlaw, alors âgée d'un an.

Il semblait que ce commerce avec les littérateurs aurait dû ouvrir à notre philosophe les portes de l'Académie : il n'en fut rien, et son nom figure avec éclat dans l'*Histoire du 41e fauteuil* d'Arsène Houssaye. C'est qu'il avait contre lui tout un salon féminin : celui de Mme du Deffant ; on comptait de plus parmi ses adversaires Buffon, le président des Brosses, Marmontel, La Harpe, Grimm, Jean-Jacques Rousseau, sans compter la plèbe qui avait peur de ses idées. Rien ne le retenant en France, il partit en 1764 pour l'Angleterre où il trouva l'accueil le plus flatteur. Il fit beaucoup d'observations sur le gouvernement anglais, le plus libéral d'alors, et il les consigna dans une lettre à l'abbé de la Roche sur la Constitution de l'Angleterre et dans une autre lettre sur l'instruction du peuple. Ces deux lettres sont imprimées dans sa *Correspondance*.

L'année suivante, 1765, Helvétius, sur l'invitation du roi Frédéric II, se rendit à Berlin. Frédéric le logea dans son palais et le fit manger à sa table. Le philosophe fut traité de la même manière dans plusieurs cours d'Allemagne, entre autres à Gotha.

Cette gloire philosophique devait cependant avoir un terme. Au commencement de l'année 1771, on remarqua un changement complet dans les habitudes d'Helvétius : il cessa d'aimer la chasse, son délassement favori et se laissa envahir par la mélancolie. Il quitta Voré au commencement de l'hiver et se rendit à Paris, mais il y fut saisi d'une attaque de goutte qui se portant à la tête et à la poitrine, le conduisit au tombeau le 26 décembre 1771, à l'âge de cinquante-quatre ans. Il refusa constamment les secours de la religion, et aussitôt après sa mort, sa femme s'empressa d'entrer dans la franc-maçonnerie en s'affiliant à la loge des *Neuf-Sœurs*, dont firent partie Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Mirabeau, et malheureusement un de nos compatriotes, Goupil de Préfeln, député aux Etats-Géné-

raux et au conseil des Anciens, dont nous parlerons plus tard.

Mme Helvétius, malgré ses qualités réelles mais gâtées par l'incrédulité, continua de vivre à Auteuil en philosophe impie, avec vingt mille livres de rente. Son salon était toujours fréquenté, et l'on assure qu'à soixante ans elle conservait encore assez de charmes pour se faire rechercher de Turgot et de Franklin. Enfin elle mourut le 20 octobre 1800, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Helvétius avait deux filles qui se partagèrent sa fortune évaluée à quatre millions de capital. L'aînée, Elisabeth-Charlotte, épousa Alexandre-François de Mun et eut pour son partage l'Hôtel de la rue Sainte-Anne à Paris. La cadette, Geneviève-Adélaïde, épousa Antoine-Henri d'Andlaw, comte du Saint-Empire. Les intérêts de cette dernière avaient été un peu lésés dans le partage : elle se vit obligée de réclamer sa juste part devant les tribunaux. Ce fut de Sèze, destiné plus tard à une si grande célébrité, qui plaida sa cause et la gagna devant le tribunal du Châtelet, le 20 août 1784. Mme d'Andlaw devint, par ce jugement, propriétaire de Voré, où elle mourut en 1817. Depuis, les deux branches de la famille Helvétius se sont réunies par le mariage de M. le comte Albert de Mun, député, ancien capitaine de cuirassiers, avec la fille aînée de M. le comte d'Andlaw, propriétaire de Voré et maire de Rémalard.

Une des sœurs de Mme Helvétius avait aussi épousé un fermier-général nommé Baudon, qui vint se fixer dans le Perche où il acheta la propriété de Launay, commune d'Igé. Cette propriété passa ensuite à la famille d'Orglandes, probablement par acquêt. En 1791, un de ces d'Orglandes, qui portait le titre de comte de Briouze, épousa une demoiselle d'Andlaw et M. le comte d'Andlaw encore chef de la famille en 1888 et mort depuis, était de son côté veuf d'une demoiselle d'Orglandes. Cette dernière famille tient donc aussi par plusieurs points à celle d'Helvétius. Mme d'Andlaw, née Helvétius, avait eu quatre enfants : deux fils, Félix, lieutenant-général, grand-père du général d'Andlaw, sénateur, dont certaines fautes politiques ont malheureusement affaibli la réputation ; et Gustave, aussi lieutenant-général, père de M. le comte Richard d'Andlaw le beau-père de M. de Mun, le père de M. le comte Arnold d'Andlaw,

aujourd'hui (1900), chef de famille ; et deux filles : Mme d'Orglandes et Mme de Rosambeau.

Nous avons dit qu'Helvétius et son épouse valaient mieux que leurs opinions : ils léguèrent à leurs enfants leur bon caractère, sans leur léguer leur impiété, et les sentiments de toute cette famille ne sont plus en aucune manière ceux qui avaient égaré le chef. M. de Mun est connu pour être un de nos plus grands orateurs catholiques, et M. d'Andlaw est un des soutiens de la religion autour de Voré. Aussi voyons-nous dans ce siècle les visiteurs de cet admirable séjour changer complètement de genre et de physionomie. On ne vient plus philosopher sous ces ombrages, mais méditer et se délasser de travaux entrepris pour les intérêts du bien et de la religion. Voré, depuis cinquante ans, possède un grand souvenir de plus ; et, cette fois, il s'agit d'une mémoire pure et sans tache, qui ne fera que grandir dans la suite des temps.

Pendant les vacances de 1833, un jeune abbé de Chartres arrivait à Voré pour s'occuper de l'éducation d'un des neveux du régisseur, qui n'était autre que le frère de l'archiprêtre de la cathédrale de Chartres même, M. le chanoine Lecomte. Ce jeune abbé, fils d'un pauvre artisan, obligé alors d'accepter pour gagner sa vie l'humble fonction de précepteur, devait quarante ans plus tard devenir l'illustre cardinal Pie, évêque de Poitiers, la lumière de notre siècle et le grand champion de l'Eglise catholique. Mais au faîte même des grandeurs, honoré, estimé, écouté de tout le monde, ce grand prélat se souvenait toujours des délicieuses méditations qu'il avait faites sous les arbres de Voré, et de ses rapports avec l'excellente famille d'Andlaw. Il disait encore vingt-cinq ans plus tard : « O ineffables souvenirs, qu'il serait si doux de rappeler, s'ils ne se transformaient en de douloureux regrets ! Délicieux Voré, jamais je n'oublierai cette vie modeste et vraiment patriarcale de toute une famille de vrais chrétiens rassemblés dans un souriant vallon, plus parfumé encore de leurs vertus que de tes fleurs et de tes exhalaisons balsamiques ! » Voré avait eu sa gloire mondaine : le futur cardinal y ajoutait une gloire toute nouvelle, qui semblait effacer tout ce que l'ancienne avait de défectueux.

L'Hospice de Longny

Pendant que le château d'Helvétius s'élevait dans toute sa splendeur au milieu des bosquets qui l'entourent, un établissement plus modeste, mais destiné au soulagement de l'humanité souffrante, s'élevait à deux lieues de là dans le bourg de Longny. Un hospice assez considérable avait été bâti dans cette localité dès avant 1402, et pourvu de revenus suffisants pour pouvoir subsister ; mais la plus grande partie de ses titres de propriété avait été égarée pendant les guerres qui avaient suivi cette époque ; d'autres titres avaient été détruits par deux incendies qu'avait éprouvés l'établissement ; il ne restait plus qu'un revenu de cent treize livres dix sols. Pour augmenter de nouveau ce revenu, la municipalité de Longny avait résolu de reverser sur l'hospice des rentes dont l'acquisition lui était permise par un édit du roi, daté du mois d'août 1749. L'évêque de Chartres, dans le diocèse duquel se trouvait alors Longny, donna de son côté les revenus des Bénédictins du lieu, supprimés depuis quelques années.

Pour assurer ces nouveaux arrangements, on demanda la confirmation du roi qui l'accorda, mais à la condition toutefois que l'on se conformerait toujours aux prescriptions de l'édit de 1749. Cette confirmation royale est datée du mois d'août 1766. L'hôpital de Longny était désormais capable de fonctionner comme dans son principe.

Nous ne résistons pas au plaisir de décrire en quelques mots ce qu'était une grande chasse dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle : ces petits traits de mœurs font toujours mieux connaître les temps dont on écrit l'histoire.

Les grandes Chasses au XVIII[e] siècle

M. de Contades qui a pris la peine de nous donner des détails étendus sur le plaisir princier des chasses à courre, nous fait remarquer que ces grandes chasses étaient assez rares. Les gentilshommes campagnards, il est vrai, aimaient beaucoup cet exercice ; mais, comme les grandes forêts appartenaient souvent aux princes du sang, on ne pouvait y chasser qu'avec leur autorisation qu'ils accordaient peu et difficilement, et qu'ils réservaient presque entièrement aux gens de cour. Aussi les provinciaux se contentaient-ils d'un équipage modeste, propre tout au

plus à forcer les lièvres. Un équipage de cerf en province était donc chose assez curieuse, et on est heureux d'en trouver un en 1760, dans les environs de la forêt de Goufferne.

Cet équipage fut organisé par le marquis de la Pallu, d'une ancienne maison du pays, seigneur et patron de Coupigny, d'une partie d'Aunou, de Saint-Hippolyte, des Pantouillières, de Vieil-Urou et de la Poterie, et par Jean David Cromot, de noblesse nouvelle, naguère premier commis des finances, l'homme, disait Marmontel, « le plus vif avec la santé la plus frêle et qui savait captiver les ministres par la prestesse de son travail et surtout par sa dextérité. »

Ce Cromot acheta le 20 mars 1762, la terre du Bourg-Saint-Léonard, et en 1776, le 5 juillet, il échangea avec Monsieur, frère du roi, les domaines d'Argentan et d'Exmes dont il était investi, contre la forêt de Goufferne, qui touchait le parc du Bourg-Saint-Léonard. En vrai financier, comme il l'était, Cromot avait d'abord fait une excellente affaire : la forêt rapportait moitié plus que les deux domaines cédés à Monsieur. En second lieu, il avait pourvu à ses plaisirs. Goufferne était alors pleine de gibier. Au siècle précédent, Pierre de Grancey y avait forcé deux cents animaux en trois ans. La quantité de gibier était même telle, qu'elle était regardée par les riverains comme un véritable fléau. En 1789, le chevalier de Bertin exprimait publiquement le mécontentement des voisins de la forêt, dans ses *Doléances d'un gentilhomme de la paroisse d'Urou*. Il se plaignait entre autres de la sévérité des gardes, qui, le 28 février précédent, avaient tué un jeune homme ramassant des broussailles.

Voici dans quelles conditions le marquis de la Pallu et M. Cromot constituèrent leur équipage. Ils se mirent d'abord en commun pour six ans, sauf force majeure. Ils devaient avoir trente chiens, dont vingt-quatre chassants, trois chevaux de piqueurs, un piqueur et un valet de chiens. M. de la Pallu faisait les premiers frais, estimés à trois mille livres. M. Cromot lui en rendait quinze cents en deux termes. Quand celui-ci allait habiter le Bourg, M. de la Pallu devait y faire transporter l'équipage, que M. Cromot se chargeait de loger. Quand le séjour en ce lieu durait six mois ou plus, la dépense retombait alors entièrement sur lui. En cas de séparation, l'équipage

devait être partagé en deux parties égales, qui devaient être tirées au sort. Chacun des deux propriétaires devait élever quatre nouveaux chiens par an : les chevaux s'achetaient en commun. On a parlé longtemps dans le pays des chasses de M. de la Pallu, mais surtout de celles de M. de Cromot, qui sont restées comme un dernier modèle des chasses seigneuriales, si brillantes et si célèbres au moyen-âge.

Jules David Cromot mourut avant 1789, laissant deux fils qui moururent à leur tour à Argentan vers le milieu de notre siècle. Quant à la famille de la Pallu, nous croyons en trouver les derniers restes dans la famille de Bras-de-Fer, de Fougy, ancienne petite paroisse qui est devenue simplement une annexe de celle du Bourg Saint-Léonard.

Les Trois-Croix d'Argentan

Quittons maintenant la forêt de Goufferne, et dirigeons-nous vers la ville d'Argentan. Nous trouverons sur notre route, en arrivant aux premières maisons de la ville, un petit monument qui excitera notre curiosité : au milieu d'une petite place située au carrefour de la route de Paris et de la route de Trun, s'élève une colonne grecque surmontée de trois petites croix en fer, disposées symétriquement sur les angles du tailloir. Bien que ce monument ne remonte pas à une antiquité très reculée, la tradition est muette sur son origine, et l'on a été obligé de fouiller nos anciennes archives pour arriver à la connaissance positive de ce point complétif de l'histoire d'Argentan.

Au xve siècle, le quartier Saint-Thomas commençait à la porte de l'église Saint-Germain qu'on appelait *la Porte-d'Or*, et il se terminait à une autre porte qui se trouvait près de l'Hôtel-Dieu ; mais vers 1463, les administrateurs de l'hospice allongèrent la rue Saint-Thomas, et firent planter à l'extremité, dans un petit friche où poussaient quelques ormeaux, trois croix en alignement du côté de la ville, à quelques pas de la colonne actuelle.

Ces trois croix étaient de grandeur inégale : celle du milieu dépassait les deux autres. En 1526, on avait fait creuser un fossé derrière ces croix, et le quartier lui-même avait pris le nom de quartier *des Trois-Croix*. Il en fut ainsi jusqu'en 1767,

époque à laquelle la municipalité résolut d'élargir la route de Paris, ce qui exigea la destruction des trois croix du XVe siècle ; mais on tint à en conserver le souvenir, et vers 1771, on éleva la colonne actuelle, dont les trois petites croix de fer rappellent l'ancien état des choses. Sur la base du monument, on plaça une plaque d'étain aux armes de la ville, avec cette inscription :

« *Ce monument de piété a été érigé en l'année 1771, par la ville d'Argentan, sous les auspices de MM. de Cromot, conseiller d'état et seigneur du dit lieu, et Jullien, intendant de la généralité d'Alençon, pour perpétuer la mémoire des Trois-Croix qui existaient icy.* »

Sur le revers de cette plaque sont gravés les noms du maire d'Argentan et des échevins qui posèrent la première pierre du monument : les armes et écusson de la ville furent posés sur des cartouches. Au mois de juillet 1791, le maçon Boirel travailla pendant quatre jours à enlever ces écussons moyennant la somme de quatre livres huit sols que lui paya la municipalité.

Il faut ajouter, pour compléter l'histoire de ce monument, que Chrétien de Joué-du-Plain, auteur de l'*Almanach argentanais*, a dit que les trois croix avaient été élevées en 1450, en mémoire de la défaite des Anglais. Il y a erreur : M. Vimont a récemment trouvé un vieux papier terrier, daté de 1405, où il est question des trois croix élevées à l'extrémité du faubourg Saint-Thomas, sur le chemin d'Argentan à Trun, *dans un lieu où l'on prêchait.* Ces croix mêmes paraissent avoir été déjà anciennes à cette époque, ce qui suppose qu'elles indiquaient les limites du faubourg telles qu'elles étaient en 1463, mais qu'elles ne furent point élevées à cette époque, comme M. Vimont lui-même l'avait cru avant sa dernière découverte. La croix du milieu disons-nous était plus haute que les deux autres et placée un peu en arrière ; elle portait un christ : c'était presque certainement au pied de cette croix que se plaçait le prédicateur de notre temps, et au siècle dernier, des fêtes ont eu lieu en l'honneur des Trois-Croix ; ce monument a droit en effet à tout notre respect et à toute notre vénération.

Notre pays produisait encore à cette époque Louis de Boul-

lemer, seigneur de Tiville, qui vécut de 1727 à 1773. Cet écrivain nous a laissé un *Traité sur les bleds*, imprimé chez Malassis-le-Jeune en 1772, et quelques autres manuscrits sur la même matière.

MADELEINE COURTIN

Citons enfin pour la dernière fois Madeleine Courtin, l'auteur des *Flammes sacrées ou aspirations saintes*, ouvrage dont Odolant-Desnos place dans un lieu l'impression en 1571, dans l'autre en 1761, mais qui, dans tous les cas, fut imprimé à Alençon. Son livre qui traite d'un bout à l'autre de la plus haute spiritualité, a été l'objet de vives critiques qui ne sont pas toutes dénuées de valeur : on trouve en effet dans ce traité beaucoup plus d'imagination que de raisonnement. L'amour divin, qui forme la matière de ce livre, est un sujet difficile à traiter. L'auteur, dit-on, travaillait cependant avec un prêtre qui a vécu presque jusqu'à la révolution. Mais ce collaborateur ne l'a pas empêchée de faire une foule de distinctions si fantaisistes qu'elles sortent souvent des limites du bon sens.

Dom Durand, bénédictin, né à Alençon, publia quelques années plus tard, en 1776, des *Sermons nouveaux* ; et, en 1780, *l'Année évangélique*. Ses sermons sont écrits en style très brillant et ont été en leur temps fort recherchés des prédicateurs.

CHAPITRE XII

JEAN-BAPTISTE DU PLESSIS D'ARGENTRÉ
74e ÉVÊQUE DE SÉEZ
1776-1801

—

Vie et actions de Jean-Baptiste d'Argentré. — De Jouffroy-Gonssans, évêque du Mans. — Le futur roi Louis XVIII, duc d'Alençon. — Les deux futurs évêques intrus du Mans et de Séez. — Etat des fiefs d'Alençon. — Derniers écrivains ornais avant la révolution. — Dernières fondations religieuses. — Gouvernement d'Alençon à cette époque. — Etat de la ville de Séez.

JEAN-BAPTISTE D'ARGENTRÉ

Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, successeur de Jean-François Néel de Christot sur le siège de saint Latuin, naquit

le 1er novembre 1720, au château du Plessis, près Vitré, en Bretagne d'une famille déjà très illustre dans le clergé, dans la magistrature et dans les lettres. Un d'Argentré Pierre, sénéchal de Rennes sous François Ier, composa des commentaires sur la *Coutume de Bretagne* : son fils Charles marcha dignement sur ses traces. Un second Charles du Plessis, aumônier de Louis XIV avait été évêque de Tulle, et mourut en 1740.

Quant à Jean-Baptiste, après avoir commencé ses études à Laval, il les termina au collège du Plessis, à Paris, puis il entra au Séminaire de Saint-Sulpice, y étudia la philosophie et la théologie, et se fit recevoir bachelier, puis licencié en droit. Ce fut alors que M. de Coëtlosquet, évêque de Limoges, son proche parent, le choisit pour son grand vicaire, et pendant ce temps-là, son frère, Louis-Charles du Plessis d'Argentré, plus jeune que lui de trois ans, embrassait aussi l'état ecclésiastique : nous le retrouverons plus tard évêque de Limoges.

En 1759, l'abbé Jean-Baptiste d'Argentré fut tiré de sa charge de vicaire-général par le roi Louis XV lui-même pour être le précepteur du duc de Bourgogne, fils aîné du Dauphin. Ce jeune prince mourut à l'âge de neuf ans ; mais la cour avait appris à estimer l'abbé, qui continua d'exercer sa charge auprès du duc de Berry, le futur Louis XVI, du comte de Provence, depuis Louis XVIII, et du comte d'Artois, plus tard Charles X.

Après le mariage du comte de Provence, l'abbé d'Argentré fut attaché à la maison de ce prince ; puis, ayant été nommé évêque *in partibus* de Tagaste, il reçut la consécration épiscopale le 20 mars 1774. Il était encore prélat aumônier lorsqu'il assista au sacre de Louis XVI.

L'année suivante, 1775, le siège épiscopal de Séez étant devenu vacant par la mort de Louis Néel de Christot, le roi proposa son précepteur, l'évêque de Tagaste, que le pape Pie VI accepta volontiers : les bulles de confirmation arrivèrent bientôt, et Jean-Baptiste d'Argentré put prendre possession à la fin du carême de 1776. Il trouva encore à l'évêché les meubles de son prédécesseur, et fut obligé de descendre au Séminaire unique, encore situé à cette époque au lieu où se trouve aujourd'hui le réfectoire des Supérieurs du Petit-Séminaire. Le maire de Séez, M. de Lonlay, vint d'abord le visiter en particulier, et quelques jours après la prise de possession eut lieu avec entrée

solennelle, selon la coutume que nous avons décrite en traitant de Claude de Morennes (1601).

Etat du Diocèse

Séez comptait alors deux églises paroissiales de plus qu'aujourd'hui : Saint-Ouen qui s'élevait à peu près au lieu occupé aujourd'hui par le couvent de la Miséricorde ; et Saint-Germain, bâtie près du carrefour de la Fortinière, celle-ci avait pour annexe Saint-Laurent, située hors de murs, qui est élevée aujourd'hui à la dignité paroissiale. Les Eudistes tenaient le Grand-Séminaire depuis 1744 : le Petit-Séminaire diocésain était à Falaise et avait à sa tête des prêtres séculiers. On peut donc dire que le diocèse de Séez se trouvait assez bien organisé pour le temps dont nous parlons. L'abbaye de la Trappe était florissante depuis la réforme de l'abbé de Rancé ; mais celle de Saint-Martin de Séez était en commende, et le nouvel évêque n'y trouva qu'un très petit nombre de moines. Les Cordeliers étaient aussi déchus de leur ancienne splendeur ; mais la nouvelle communauté de la Providence commençait à prospérer : l'Hôtel-Dieu et le Collège existaient et faisaient leur œuvre.

La Cathédrale

Mgr d'Argentré remarqua d'abord que sa cathédrale manquait beaucoup de solidité, et que le palais de l'évêché aussi exigeait des réparations considérables. Le 19 avril 1776, Jean-Baptiste Le Brument, architecte-expert du bailliage de Rouen, vint visiter ces bâtiments, et on se demanda si les dépenses à faire ne devaient point retomber sur les héritiers de l'évêque défunt Néel de Christot. Dans tous les cas, le nouvel évêque fut éclairé sur la situation et résolut de se mettre à l'œuvre.

Construction du nouveau palais épiscopal

Avant tout, il forma le projet, non pas de restaurer, mais de rebâtir à neuf le palais épiscopal, et il confia cette mission importante à l'architecte Joseph Brousseau, qui avait déjà donné des preuves de son talent, en bâtissant l'évêché de Limoges pour le frère cadet de notre évêque.

Mais le plan de cet homme habile souleva tout d'abord une difficulté de voirie. La rue des Moreaux nommée alors la rue Royale, allait à peu près tout droit gagner la rue de la Boucherie ; or, d'après le plan de Joseph Brousseau, la cour d'honneur et les avant-corps de l'évêché l'interceptaient et forçaient de lui faire faire un détour, comme nous pouvons encore le voir aujourd'hui. Après quelques pourparlers, on parvint à faire entendre à la municipalité sagienne que ce léger inconvénient était amplement compensé par la construction d'un beau palais épiscopal, on le comprit, et le plan put s'exécuter tel qu'il avait été conçu, et Séez posséda de plus qu'auparavant un édifice magnifique. L'évêché de Séez ressemble d'ailleurs beaucoup à celui de Limoges : on y reconnaît le même architecte, le même plan et la même exécution.

Louis-François Xavier, duc d'Alençon

Les princes élèves de M. d'Argentré, l'aidèrent beaucoup dans son œuvre. Un vaste salon donnant sur le parterre portait en leur honneur le nom de salon des *Princes*. Une chambre contiguë à ce salon porte le nom de chambre de Monsieur, du nom de celui qui devint plus tard le roi Louis XVIII ; ce prince était alors duc d'Alençon, et cette chambre était destinée à le recevoir lorsqu'il visiterait son duché. Mentionnons encore la salle dite des Evêques, où se trouvent les portails de tous les prélats qui ont occupé le siège de Séez, depuis saint Latuin, jusqu'au dernier prédécesseur de l'évêque régnant inclusivement. On pense bien que les premiers portraits sont presque tous absolument fantaisistes. On croit cependant avoir les types réels de nos derniers évêques, à partir du XVIIe siècle commençant.

L'Autel de la Cathédrale

Après avoir construit son palais épiscopal, Jean-Baptiste d'Argentré songea à restaurer sa cathédrale. Il en fit refaire la charpente à neuf, fit replacer les stalles au fond de l'abside, et probablement que ce fut lui qui fit élever l'autel actuel et appliquer aux piliers les plaques de marbre qui l'entourent. Nous avions toujours d'après quelques historiens, attribué cette

œuvre à l'évêque précédent Néel de Christot ; mais M. l'abbé Rombault supérieur du Petit-Séminaire, dans la vie de Jean-Baptiste d'Argentré ; et M. Ruprich-Robert, archictecte, dans une brochure qu'il a publiée sur la cathédrale attribuent sans hésiter ces travaux à d'Argentré lui-même.

Quoiqu'il en soit, cette œuvre fut, comme nous l'avons dit, une assez mauvaise œuvre. La duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, étant venue à Séez au temps de Mgr Saussol, jeta un cri d'étonnement en voyant les colonnettes gothiques coupées pour permettre l'application de ces marbres qui leur enlevaient tout leur cachet primitif. On ajoute que ce cri surprit tout le monde. Le goût était alors tellement dépravé que l'on n'avait plus même l'idée première des différences énormes qui existent entre les divers genres d'architecture.

Nous avons déjà loué le bas-relief de marbre sculpté sur la face du tombeau de l'autel qui regarde le chœur. Ce bas-relief, qui représente l'invention des reliques de saint Gervais et de saint Protais par saint Ambroise, est attribué par M. Ruprich-Robert à M. Dumont, qui l'aurait exécuté en 1784. M. Rombault le croit au contraire d'origine italienne, et ajoute qu'il était destiné à Saint-Gervais de Paris. L'autre face de l'autel du côté du peuple, porte aussi, avons-nous dit, un bas-relief, mais sur cuivre. On croit que les voûtes du chœur furent aussi rebâties à cette époque ; mais on les construisit en bois, à cause de l'écartement des murs et des tassements inégaux qui s'étaient manifestés.

Le palais épiscopal fut achevé en huit années, et l'évêque put l'habiter en 1786. L'évêque de Limoges se trouvait alors à Séez, et son frère qui l'aimait beaucoup l'installa dans une chambre qu'il avait fait faire pour lui au second étage, afin qu'il pût jouir de la beauté de la campagne. La cathédrale et le diocèse furent en ce temps consacrés solennellement à la sainte Vierge, et ce fut encore l'évêque de Limoges qui officia pontificalement à cette cérémonie.

Après avoir restauré encore la maison de campagne que les évêques de Séez possédaient à Fleuré, Jean-Baptiste d'Argentré songea à se bâtir un vaste séminaire et acheta dans ce but une maison avec ses dépendances dans la rue d'Argentan. Il commença les constructions, mais la révolution les interrompit.

Après le retour de la paix religieuse, on trouva que cet édifice serait coûteux à élever, et ce qui était construit fut démoli sous Napoléon Ier. Il est difficile maintenant de déterminer le lieu précis où il se trouvait.

La Rue d'Argentré

Le souvenir de tous ces embellissements fut rappelé au conseil municipal de Séez le 12 février 1847. Un membre apprit à ses collègues que l'évêque de Séez avait fourni à M. Dambray, alors maire de la ville cinquante mille livres pour le pavage, et en avait fait donner cent mille autres par Monsieur, frère de Louis XVI. Ce fut encore le prélat qui donna le terrain appelé aujourd'hui le Cours, et il le fit enclore et planter à ses frais : au bas, il fit construire les lavoirs publics qui existent encore aujourd'hui. En conséquence l'orateur proposa de rendre à la rue de l'évêché le nom de *rue d'Argentré* qu'elle portait avant 1791, et qu'elle avait changé en 1793, pour prendre celui de rue de *la Constitution*, et plus tard celui de rue de l'Evêché. La motion fut adoptée à l'unanimité, et encore aujourd'hui cette rue porte le nom de notre évêque.

Tout le temps que M. d'Argentré n'employait pas à ces travaux d'administration était consacré aux bonnes œuvres. Les dépenses qu'il faisait pour les travaux d'utilité publique ne l'empêchaient pas d'être le père des pauvres. En 1789 surtout, l'état politique du royaume lui fournit les moyens de faire du bien ; il en profita, ainsi que son chapitre, avec générosité, et les habitants de Séez lui en furent tellement reconnaissants qu'ils l'élurent à une grande majorité, pour être maire de leur ville.

La Révolution

Mais l'orage révolutionnaire, qui grondait sourdement au loin, se rapprochait de plus en plus, et allait bientôt ébranler la société jusqu'à sa base. La Constituante vota bientôt l'abolition des vœux monastiques et la suppression des Ordres religieux ; et ensuite, le 12 juillet et le 24 août 1790, elle vota la *constitution civile du clergé*, que le faible Louis XVI confirma de son autorité, malgré ses répugnances.

Cet acte changeait la délimitation des diocèses, supprimait certains évêchés, en établissait d'autres, sans que l'on eût pris même l'avis du Souverain-Pontife. On détruisait ainsi de fait tous les pouvoirs de la cour de Rome, et on séparait entièrement les évêques de leur chef, cette Constitution renfermait les éléments du schisme le plus dangereux qu'eût éprouvé l'Eglise de France.

A Séez, il se produisit une polémique entre l'évêque et le Procureur Syndic du Directoire du département de l'Orne, qui défendait la Constitution. M. d'Argentré avait la vérité pour lui : il se montra plus fort que son adversaire, et il eut la consolation de voir tout son clergé se ranger à ses côtés, pour combattre avec lui.

Aussitôt qu'il eut constaté la mauvaise volonté absolue du gouvernement, le prélat donna sa démission de maire, et fut remplacé par M. le Paulmier de la Livarderie.

Les événements se précipitaient : le 4 janvier 1791, les ecclésiastiques présents à l'Assemblée furent appelés à la tribune pour prêter serment à la nouvelle constitution. Le quatrième nom qui se présenta fut celui de l'abbé Leclerc, curé de La Combe, au canton de Trun, envoyé aux Etats-Généraux par le bailliage d'Alençon : « Je suis né, dit-il, dans la religion catholique, apostolique et romaine ; je veux y mourir, et je ne le pourrais pas en prêtant le serment que vous me demandez. »

Cette parole, aussi calme qu'elle était courageuse, étonna Mirabeau lui-même : « Nous avons leur argent, dit-il, mais ils ont conservé leur honneur. » Toutefois la violence devait étouffer ces protestations chrétiennes. Dix jours après un arrêté du conseil général de la commune de Séez défendait aux chanoines de réciter publiquement l'office canonial, et on apposait les scellés sur les archives, les ornements et les vases sacrés du Séminaire et de l'église de Notre-Dame du Vivier, qui existait encore.

Au mois d'avril suivant, on expulsa les Religieux de leurs monastères. Les Bénédictins de Saint-Martin et les Cordeliers durent abandonner leurs maisons, et presque tous se sécularisèrent. Seuls, vingt-quatre Trappistes parvinrent à se réunir à la Val-Sainte, en Suisse, où on leur permit de vivre selon leur Règle.

Quelques jours seulement après cette expulsion, ce fut le prélat lui-même qui fut personnellement attaqué. Le Directoire du département supprima un de ses mandements sur l'autorité spirituelle de l'Eglise. M. d'Argentré sentit bientôt qu'il ne pourrait pas rester longtemps dans son diocèse, où cependant une dernière consolation lui était réservée.

Translation de la Saint-Epine dans la Cathédrale

Le couvent des Cordeliers ayant été évacué, la sainte-Epine que ces religieux possédaient depuis le temps de saint Louis était déposée dans la chapelle de Saint-Vulfran, jusqu'à ce qu'il fût possible de la transporter à la cathédrale. Le Conseil municipal pria l'évêque de désigner une chapelle où on pût la replacer. Le prélat désigna en effet la chapelle de Sainte-Madeleine, la première des cinq chapelles absidales situées du côté de l'évêché ; et sur une seconde instance du Conseil, il consentit à faire lui-même la cérémonie de la translation, qui eut lieu le 8 mai. En cette année 1791, ce jour du 8 mai se trouvait être le dimanche du Bon Pasteur. La cérémonie fut encore brillante, malgré l'inquiétude qui rongeait tous les esprits. Les autorités civiles et militaires se réunirent au clergé, et la relique vénérée fut transportée triomphalement des Cordeliers à la chapelle de Sainte-Madeleine. Procès-verbal de la translation fut dressé le même jour. Nous avons vu ailleurs comment ce précieux dépôt fut sauvé pendant la Terreur, et revint ensuite prendre sa place dans la cathédrale, où il repose encore aujourd'hui.

L'abbé Lefessier

Huit jours après, l'aspect de la ville épiscopale avait changé totalement de face. La Constitution civile du clergé portait que les évêques devaient être élus par le peuple au suffrage universel. On chercha donc un candidat, car on regardait M. d'Argentré comme démissionnaire, par le fait même qu'il avait refusé de prêter serment. L'abbé Bongard, curé de Carnette, qui fut après le Concordat, curé du Merlerault, fut d'abord choisi par les révolutionnaires ; mais il refusa cet honneur dangereux ; et les électeurs s'étant réunis à Notre-Dame d'Alençon,

nommèrent l'abbé Lefessier, curé de Bérus, au canton de Saint-Pater. Il entra à Séez le 15 mai 1791, et s'empara du palais épiscopal. Mgr d'Argentré se retira dans sa maison du Friche, puis alla passer quelques jours au milieu de l'excellente famille du château d'Aunay ; revenu à Séez, il sentit qu'il était nécessaire de mettre sa personne en sûreté, et il sortit de la ville le soir même de son arrivée, accompagné du chanoine Péricaud, qui avait pris un déguisement.

Fuite de l'évêque

Ce déguisement lui-même nuisit aux deux fugitifs : à la poste de Nonant, on soupçonna qu'ils prenaient la fuite : on les arrêta, et ils furent obligés de passer la nuit dans cette localité. On mit des gardes dans la chambre de l'évêque et on le ramena à Séez. Alors M. d'Argentré médita une fuite par un chemin plus sûr. Il fit diriger sa voiture sur Gacé ; et, pour mieux couvrir le voyage, Mme Hommey-la-Fortinière lui donna ensuite sa propre voiture qu'elle ne voulut confier qu'à son fils. L'expédient réussit : sous la conduite du jeune homme, notre prélat et son secrétaire qui l'accompagnait arrivèrent à Gacé sans avoir été reconnus ; ils y retrouvèrent la voiture de l'évêque qui les conduisit à Rouen. Le fidèle conducteur de l'auguste fugitif était au temps de Maurez-d'Orville chevalier de Saint-Louis, et adjoint au maire de Séez. Quant à M. d'Argentré, il se rendit bientôt à Paris où il mena une vie fort retirée.

Lorsque parut le Décret de 1792, qui condamnait à la déportation les ecclésiastiques non assermentés, notre évêque passa en Angleterre et de là se rendit à Münster, en Westphalie, où il arriva en 1794. Il y retrouva son frère, l'évêque de Limoges, et ils y reçurent ensemble la plus cordiale hospitalité. Le cardinal de la Rochefoucault, archevêque de Rouen, avait aussi cherché un asile dans cette ville hospitalière, avec cinq ou six autres évêques, et un grand nombre de prêtres, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de prêtres de Séez, qui éprouvèrent une indicible consolation de pouvoir vivre près de leur évêque.

On sait peu de chose de la vie de notre prélat à Münster, sinon qu'il assista à la consécration de deux évêques dans la cathédrale.

Le concordat, signé en 1801, entre le pape Pie VII qui venait de monter sur le trône pontifical, et Napoléon Bonaparte, alors premier consul de la république française, rétablit en France la paix religieuse, mais au prix de durs sacrifices. Bonaparte tint à conserver la nouvelle délimitation des diocèses, et à placer quelques-uns des évêques constitutionnels, ce qui obligea le pape à exiger la démission de tous les anciens titulaires. Quelques-uns résistèrent, prétendant que le pape n'avait pas le droit de leur enlever ainsi un pouvoir qui leur venait directement de Dieu. M. d'Argentré et son frère se distinguèrent parmi les plus récalcitrants. On a même dit qu'ils ne s'étaient jamais soumis : le contraire est certain ; mais ils résistèrent jusqu'à la dernière extrémité.

Mort de notre évêque d'Argentré

Cependant notre évêque vieillissait sur la terre étrangère, et la mort de ses compagnons d'exil venait l'avertir de se préparer lui-même à son dernier passage. Il parut touché surtout de la mort du cardinal de la Rochefoucault, son métropolitain, dont les funérailles eurent lieu le 27 décembre 1800. Il vécut cependant encore plusieurs années, en s'appuyant sur son frère pour l'aider à supporter les maux de l'exil, et en continuant jusqu'à son dernier jour à pratiquer largement la charité. Atteint enfin d'une hydropisie, il s'éteignit doucement le 24 février 1805, laissant à son frère le soin de ses funérailles et l'exécution de ses dernières volontés. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

L'évêque de Limoges fit ensevelir le corps de son frère dans l'ancien cimetière des vicaires de la cathédrale de Münster ; la tombe fut recouverte d'une pierre sur laquelle on grava une inscription qui n'offre rien de bien remarquable. M. Louis-Charles d'Argentré, évêque de Limoges, mourut à son tour le 28 mars 1808, au même âge que son frère. Les restes de notre évêque ont été rapportés parmi nous en 1875 : nous aurons à parler plus amplement de cette translation que nous ne le pouvons faire ici.

Au commencement du pontificat de Jean-Baptiste d'Argentré, qui devait finir d'une manière si tragique, l'évêque du Mans, Louis de Grimaldi, fut transféré, le 30 mars 1777, au

siège de Noyon, qui était alors comté pairie. Il vécut sur ce siège jusqu'à la révolution, émigra en Angleterre en 1791, après avoir refusé le serment, mais résista au pape en 1801, et mourut en exil en 1808. C'est le premier évêque qui ait permis aux chanoines de porter la mosette et le rochet, réservés jusqu'alors aux seuls prélats : il ne faut pas demander après cela si les chanoines le chérissaient tout spécialement.

Gaspard de Jouffroy-Gonssans, évêque du Mans

Louis de Grimaldi fut remplacé sur le siège du Mans par François-Gaspard de Jouffroy-Gonssans, né au château de Gonssans, près Besançon.

Le collège de Domfront tenu par les Eudistes, était alors à l'apogée de sa gloire, et l'évêque François de Gonssans tenait à honorer de sa présence toutes les solennités littéraires de ce florissant établissement. Ensuite il se fit une obligation de donner aux élèves de ce collège et de celui du Mans qui s'étaient le plus distingués en rhétorique toutes les bourses dont les évêques du Mans pouvaient disposer au collège Louis-le-Grand.

A cette époque, le chapitre du Mans compta parmi ses membres l'abbé Louis, qui devait embrasser la cause de la révolution, renoncer à son état ; et, après avoir géré avec succès plusieurs emplois importants, depuis son retour de l'émigration au XVIII brumaire, devenir sous la restauration l'un des plus habiles ministres des finances que la France ait possédés depuis Colbert. Citons encore l'abbé Le Mouton de Boisdeffre, qui fut grand-vicaire en 1781, et dont la famille existe encore aujourd'hui à Alençon.

Louis-François Xavier a Alençon

Nous avons déjà dit que le duché dont cette dernière ville était la capitale, fut donné en 1771 au futur roi Louis XVIII, petit-fils de Louis XV. Ce jeune prince se trouvait ainsi duc d'Anjou, duc d'Alençon, comte du Maine, du Perche et de Senonches. Verneuil et ses dépendances furent ensuite ajoutés à son apanage le 23 mai 1772. Deux ans après, en 1774,

Louis XVI, devenu roi, confirma à son frère, devenu Monsieur, frère du roi, la possession du même duché d'Alençon, en exceptant le comté de Montgommery et la magnifique terre du Haras d'Exmes ou du Pin. En avril 1777, Monsieur reçut de plus les villes d'Orbec, de Falaise et de la Ferté-Macé ; et il vint visiter son duché en compagnie de son épouse, Joséphine de Savoie, le 3 juillet 1782. Les deux personnages royaux voyageaient, *incognito*, sous le nom de comte et de comtesse du Nord. Ce fut même peut-être à cause de l'habitude qu'il avait de prendre ce nom, que plus tard Monsieur prit celui de comte de Lille, pendant l'émigration. Les deux époux allèrent coucher à Séez. On ne voit pas qu'ils aient fait dans leur duché aucun autre voyage avant 1789.

L'abbé Lefessier et l'abbé de la Boussinière

Lorsque la révolution fut sur le point d'éclater, le clergé du Maine et de l'Alençonnais comptait parmi ses membres les plus influents deux curés destinés à acquérir une célébrité qui leur fit assez peu d'honneur. C'étaient l'abbé Lefessier, curé de Bérus, dont nous avons déjà vu le commencement de l'intrusion comme évêque de Séez, et Jacques Prud'homme de la Boussinière, qui devait jouer le même rôle comme évêque intrus du Mans. Nous aurons à revenir, sur ces deux personnages, qui paraissent avoir péché beaucoup plus par ignorance et par ambition que par méchanceté.

L'abbé de Gruel et son évêque

On citait à côté d'eux comme un parfait pasteur des âmes Louis-Abel-Augustin de Gruel, écuyer, seigneur des Fangées et autres lieux, et curé de Charney-Ernée. Il gouvernait encore sa paroisse avec éclat en 1780 ; mais il se retira plusieurs années avant la révolution à son château des Fangées, situé près de l'ancienne ville d'Exmes. Il y vécut encore un certain temps, et nous avons connu nous-même quelques vieillards qui en avaient gardé le souvenir.

L'évêque François-Gaspard de Jouffroy-Gonssans émigra en 1791, et alla se fixer à Paderborn, près des reliques de saint

Liboire. Ce fut là qu'il mourut le 23 janvier 1799, à quatre heures du soir : il fut enseveli dans l'église paroissiale de Saint-Udabrick.

Avant d'entamer l'histoire de la Révolution, nous nous croyons obligé de donner succinctement un état d'ensemble, qui nous permette de juger de la physionomie de nos contrées, à cette époque mémorable.

Etat d'Alençon et des environs

Alençon à la fin de l'ancien régime devait fournir quarante cavaliers pour le service de l'armée : dans la suite le nombre monta jusqu'à cent onze. Ces cavaliers devaient être mis à la disposition du gouvernement supérieur de la Normandie. Il est douteux, en effet, que les ducs d'Alençon postérieurs à Charles IV eussent la faculté de faire la guerre pour leur compte particulier, toujours est-il qu'ils n'avaient pas le droit de haute justice, qui était exercé par les officiers du roi.

Pour les tailles, il y avait dans la même ville, un règlement particulier : quelques bourgeois étaient tenus à l'hommage-lige ; d'autres devaient seulement une redevance ; mais presque tous pouvaient être requis pour la corvée, surtout quand il s'agissait du service des abbayes, sur lesquelles le duc d'Alençon percevait un droit de garde.

Le duc d'Alençon n'était pas pair de France ; au moins dans les derniers temps ; car nous avons vu qu'aux XIVe et XVe siècles, il paraît l'avoir été : dans tous les cas, il était baron et avait des vassaux. Les fils de France qui portèrent ce titre jouissaient non pas des droits accordés à la branche cadette de Valois, mais de ceux des anciens Bellême. Ils faisaient battre monnaie : outre le *fac-simile* d'un jeton qui se trouve dans Odolant-Desnos, on trouve des médailles de François d'Alençon, des sceaux des Bellême, des sceaux de Charles II de Valois, un *fac-simile* qui porte la tour de Castille, et doit dater du temps où le comté de Bellême fut réuni à la couronne ; il faut y ajouter des sceaux du Bailliage, du Présidial, qui existent en grande quantité.

On trouve que les ducs d'Alençon ont anobli plusieurs personnages, ce qui a dû apporter un appoint considérable à leur trésor. Ils jouissaient en outre d'un droit sur les biens de mainmorte, du droit de grâce, et du droit de tiers et danger sur les

lois : on ne pouvait les imposer sans leur consentement : Odolant-Desnos le prouve par plusieurs faits incontestables : on ne recherchait point non plus les lettres de noblesse dans le duché : c'étaient les ducs qui étaient chargés de ce soin. Ils étaient exempts de l'appel du ban et de l'arrière-ban, et les officiers militaires étaient en possession de grades qui leur étaient particuliers.

Il y avait des maréchaux d'Alençon : leur cri de guerre était le nom même de la ville : « *Alençon* ; » et quant aux simples citoyens, ils jouissaient de quelques droits qui passaient à leurs enfants, tels que l'usage et le pasnage de la forêt d'Ecouves, le droit d'affranchissement et le droit de fouage pour le foyer.

Un grenier à sel avait été octroyé à Alençon par Henri VI, roi d'Angleterre. Le droit de commune dont jouissait cette ville paraît remonter jusqu'à Guillaume Talvas III ; mais ce droit se trouva prescrit pendant la guerre contre les Anglais : on a conservé les noms de quatre des maires d'Alençon à cette époque : Jean Rabinel, Le Rouillé, Baudet et Broult, tous noms très connus encore aujourd'hui dans la ville. Nous avons vu comment le duc René changea en 1488, ce droit de commune en droit de franc-alleu et de franc-bourgage. Ce droit servit plus tard auprès du roi Louis XIII pour faire décharger la ville de la plus grande partie des impôts qu'elle payait : on n'exigea plus désormais d'elle qu'une rente de vingt livres ; mais dans les époques malheureuses du règne de Louis XIV, on dut rétablir une partie des impôts supprimés. Le noble exercice du papegai ou papegaut, dont nous avons parlé déjà, avait été établi à Alençon par le duc François. On sait que cet exercice consistait à placer au sommet d'un mât la figure d'un papegaut, nom que l'on donnait alors aux perroquets, et à l'abattre à coups d'arquebuse.

Parmi les foires d'Alençon, celle du *grand lundi* (deuxième lundi de carême) est la plus ancienne. Guillaume Talvas III avait octroyé sur les revenus de cette foire soixante sols à l'abbaye de Saint-Evroult. Robert III établit ensuite la foire de Saint-Matthieu en faveur des lépreux.

La plus considérable de toutes est la foire de la Chandeleur, qui se tient pendant quinze jours consécutifs. Elle a probablement pour origine un pélerinage que l'on faisait à la chapelle de

Saint-Blaise, située dans le faubourg de ce nom ; car elle ouvre le jour de la fête de ce saint (3 février) le lendemain de la Chandeleur, dont elle porte maintenant le nom. Il y avait encore deux autres foires : celles de la mi-Carême et l'Angevine, qui se tenait le lendemain de la Nativité de la sainte Vierge (9 septembre) : elles avaient été concédées seulement par Louis XIII, qui, du reste, rétablit aussi celle de la Chandeleur.

Il y avait également trois marchés par semaine : le lundi, le jeudi et le samedi. Le premier est entièrement aboli : le second reste le grand marché de la ville : celui du samedi n'est plus que l'ombre de lui-même.

Nous passons sous silence plusieurs autres privilèges insignifiants pour arriver aux Etats-généraux. Ceux de la province se sont tenus à Alençon au moins une fois, sous Richard Cœur-de-Lion : ceux du duché ne se tenaient jamais ailleurs. Etienne Goupillon, ce compétiteur malheureux de l'évêque Gilles de Laval, qui n'a jamais pu mettre le pied dans la ville de Séez, y assembla un synode de ses partisans en 1463. Parmi les assemblées importantes qui s'y tinrent, on remarque les Etats de 1651. Enfin on y réunit une assemblée de ban et d'arrière-ban en 1696 et 1697.

Le doyenné d'Alençon se composait de trente-deux paroisses, et, sous le rapport judiciaire, on y distinguait les centeniers, les prévôts et les chanceliers. Ce fut le comte Charles Ier de Valois-Alençon, qui y établit le tribunal souverain, nommé l'Echiquier *(scacarium)*, qui prononça dans la suite des temps, beaucoup de sentences importantes. Cet échiquier jugeait sans appel toutes les affaires du duché, à l'instar de l'Echiquier de Normandie. Il se composait d'un certain nombre de seigneurs de la contrée, comme on peut le voir dans Odolant-Desnos.

Il y avait en outre le tribunal du Conseil, destiné à remplir les *intérim* de l'Echiquier ; la chambre des comptes, les bailliages avec chacun leurs baillis ; les vicomtés du duché, moins celle d'Alençon, qui n'existait probablement pas ; enfin les châtellenies et les sergenteries. C'est ainsi que la justice s'exerçait depuis Alençon, dont les juges avaient juridiction sur tout le duché, jusque dans les moindres villages et châteaux.

Charles Ier pendant son règne vendit au roi pour vingt mille livres tous les Juifs de son domaine, ce qui força le monarque

d'envoyer à Alençon un justicier et un sergent, qui devaient agir directement en son nom. Alençon possédait encore une élection : on y avait même établi des sièges extraordinaires de justice, dont l'un avait juridiction sur la ville de Séez : Moulins y possédait aussi son siège judiciaire. L'administration et la conservation des forêts avait ses représentants à Alençon, et nous avons vu Henri II y établir un présidial pour remplacer l'Echiquier alors tombé comme institution. Le dernier président de ce tribunal fut M. des Orgeries, sieur de Courtilloles, en 1764. Il fit beaucoup de bien à la ville par l'exactitude avec laquelle il rendait la justice ; et en mémoire de ses bonnes actions, on a donné son nom à une rue située entre les Promenades actuelles et la rue de la Barre. Enfin, il faut ajouter à tous ces officiers les prévôts de la maréchaussée.

La généralité d'Alençon fut organisée en mai 1636. Nous donnons ici la suite des intendants parce que c'étaient les principaux officiers de l'époque.

Le premier est Pierre Thiersant, seigneur de Conches, révoqué en 1644.

Après lui vient Jacques Favier du Boulay, révoqué, comme comme nous l'avons vu, en 1648, à propos du point d'Alençon, puis rétabli dans la suite.

Bernard Hector de Marle, seigneur de Versigny, figure aussi dans l'histoire du point d'Alençon. Il eut pour successeur Michel Colbert, qui mourut en 1694.

Claude Méliand, seigneur de *Fréviande* avait remplacé temporairement Colbert, en 1676 et 1677.

Antoine Barillon, seigneur de Morangis, de Louant et de Marigny, avait ensuite remplacé le même Colbert de 1677 à 1684.

Michel-André Jubert de Bouville, marquis de Bizy, fut intendant de 1684 à 1689. Il forma le projet, qu'il ne put exécuter, de rendre l'Orne navigable depuis Argentan jusqu'à Caen, et eut pour successeur Jean-Baptiste de Pommereu, seigneur de la Bretesche, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Celui-ci finit le XVIIe siècle, et fut intendant de 1689 à 1700.

Anne Simon, seigneur de Quincy, administra ensuite la généralité de 1700 à 1702 ; et après lui, Nicolas Prospei Ravyn, seigneur d'Angervilliers, fut intendant de 1702 à 1705.

Pierre-Hector Le Guerchois, seigneur de Sainte-Colombe, de Rosé, de Percy, de La Garenne, d'Avertin et de *Coursite*, eut la direction des affaires de 1705 à 1708.

Louis Guillaume Jubert de Bouville, marquis de Bizy, fils de Michel-André, nommé plus haut, géra de 1708 à 1713 la charge que son père avait possédée.

Etienne-Hyacinthe Le Foulé, seigneur de Morangis, Douesnel et autres seigneuries, gouverna de 1715 à 1720 ; mais il ne prit pas même possession ; et sa charge fut gérée pendant ces cinq ans, par Jacques Barberie, marquis de Courteilles.

Michel-Gervais-Robert de Pommereu, marquis de Ricey, fils de Jean-Baptiste, dont nous avons parlé, fut à la tête de la généralité de 1720 à 1726.

Ensuite, Louis-François Lallemant, comte de Levignen, seigneur de Betz, Magueline et Ormoy, construisit l'hôpital général et commença le nouvel Hôtel-de-Ville, où il plaça une horloge. Nous avons vu dans la généalogie de notre évêque, Jacques Lallemant, à quel degré cet intendant était son parent. Ce fut, avons-nous dit, sous son gouvernement qu'eut lieu l'incendie de Notre-Dame, et il vit faire sous ses yeux le vilain travail de la tour et du chœur qui choque encore aujourd'hui les regards de tous les hommes de goût, en leur montrant si mal terminée la magnifique nef de cette église. Lallemant de Lévignen mourut en 1767.

Antoine-Jean-Baptiste Jullien fut intendant en 1766, dans le temps même où M. de Courtilloles était à la tête du présidial. Ce fut lui qui fit construire le pont de Bois et planter les Promenades. On lui a fait le même honneur qu'à son collègue M. de Courtilloles, en donnant son nom à une belle rue de la ville. Ces deux administrateurs furent presque les deux derniers bienfaiteurs insignes de la ville d'Alençon.

Enfin cette ville avait un bureau des finances, d'autres officiers encore, et un lieutenant de la maréchaussée pour rendre la justice. Cette institution de la maréchaussée datait à Alençon de l'année 1693. Louis XI y avait établi la *mairerie*, dans la rue des Goguets, appelée aujourd'hui rue de la Mairerie, ou comme on dit aujourd'hui de la Mairie.

Le siège de toutes les juridictions était au palais : il y avait des échevins et des règlements royaux pour statuer sur les détails.

Le palais n'était pas alors où il se trouve aujourd'hui : le lieu qu'il occupait, placé au-dessus de Notre-Dame, se nomme encore la *Place du Palais*. L'ancien Hôtel-de-Ville, au contraire, était à peu près où se trouve le nouveau, mais un peu plus près du Palais actuel. Il fut démoli dans les premières années du règne de Louis XVI. Les dessins du temps nous montrent qu'il ne ressemblait en rien au magnifique édifice que nous voyons aujourd'hui : la reconstruction de ce dernier fut préparée, comme nous l'avons dit, par M. Lallemant de Levignen, mais la première pierre n'en fut posée qu'en 1783, par M. Gamard, l'un des intendants, sous le gouvernement de M. Jullien.

Les armes d'Alençon sont de sinople ou d'azur, à l'aigle éployée d'or : les anciennes avaient l'aigle au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or sans nombre.

L'abbaye de Perseigne exerçait sur cette ville une sorte de suzeraineté, qui datait de la fondation même de cette abbaye. Au civil il y avait une sorte de surveillance consulaire, établie en 1780.

Jamais Alençon n'a eu de commerce bien étendu : c'était seulement une forteresse et une ville de plaisance ; mais il y avait peu d'émulation, et l'aisance y était médiocre. On formait cependant de temps à autre quelques petits projets pour y développer un peu de prospérité. Nous avons parlé de la fabrique des dentelles ou velin ; mais nous avons vu au milieu de quelles difficultés elle s'exerçait et le peu de temps que dura son efflorescence. Le commerce des *Diamants d'Alençon ou de Hertré* a été également sérieux en certains temps. On sait que ces diamants sont du quartz cristallisé en pyramide, couleur de fumée et d'un assez beau grain. On en trouve peu aujourd'hui dans les carrières.

Les autres commerces de la ville des Bellême étaient : la toile de chanvre, le bougran, les tanneries, les poteries, les chapeaux : il y avait aussi dans les environs quelques mines de fer, notamment à la Ferrière-Bochard : la campagne fournissait assez de bois pour ces diverses industries. Saint-Denis-sur-Sarthon, à deux lieues de la ville, fabriquait de la faïence grossière et à bas prix, dont le commerce n'est pas encore entièrement tombé en désuétude aujourd'hui.

La campagne produit quelques chevaux : elle est d'un riant

aspect et présente une végétation médiocre dans la plaine, un peu plus riche sur les côteaux boisés qui apparaissent de toutes parts. L'horizon du nord, légèrement ondulé, est coupé subitement à l'ouest par la butte Chaumont, le seul point de la contrée qui s'élève plus haut que la chaîne des collines de Normandie.

On trouvait alors sur les plateaux des mines de kaolin, de vitriol et de soufre ; avec la pierre noire, qui servait de crayon aux ouvriers, l'albâtre y était assez commun : les géologues y trouvent encore aujourd'hui des débris marins, quelques eaux minérales se font remarquer dans les environs, entre autres celles de Saint-Barthélemy, petite paroisse aujourd'hui réunie à Saint-Germain-du-Corbéis ; mais les eaux ordinaires y sont généralement mauvaises. Il y a eu jusqu'à la révolution une société d'agriculture, fondée en 1761. Il faut ajouter qu'un nouveau système établi il y a trois ou quatre ans, vers 1895, fournit à Alençon une eau excellente prise aux sources de la Briante à Radon.

Fiefs des environs d'Alençon

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des fiefs qui dépendaient d'Alençon aux environs de cette ville.

Dans l'intérieur même se trouvaient les fiefs de Say et du Petit-Say, puis celui de Saint-Barthélemer ou Barthélemy, dans le faubourg de la Barre. Le fief de Chaufour, sur la fontaine du même nom, fut vendu en 1215 à l'abbaye de Perseigne par Geoffroy, fils de Robert Heurtevent.

Le fief de Ravigny avait son chef dans le faubourg de l'Ancrel : il devait dix jours de garde à la porte de Séez ou de Sapari. Le fief de Saint-Eutice était à l'extrémité du faubourg de Montsort, dans la direction de la Fuye. Le fief de Somnel était derrière les anciens murs du parc, près de la forteresse appelée *Barbacane*, et par corruption, *Barbe-Lucane*. Il y avait ensuite le fief de la grande Barre et celui de la petite Barre, réunis d'abord en un seul, nommé la grande et petite Barre. Après la division : la grande Barre prit le nom de Guéramé : la petite barre s'appela la Guencière. Ces deux fiefs ont l'un et l'autre appartenu à la famille Hurqueby, dite de Cuissé.

Le fief de Courteilles était au hameau de ce nom, ainsi que le fief de Vicques. Le fief de Mamicus avait son siège dans la rue des Marcheries ; et tout auprès de ce lieu se trouvait le fief de Hauterive ou Painel.

A la campagne, on trouvait d'abord le fief du Pey, autrefois vavassorerie, aux Fréteaux, situé sur la paroisse de Valframbert ; et tout auprès se trouvait le fief du Ménil-Haton, comprenant la vavassorerie du Ménil-Haton, et le fief Sédile, qui dépendait de celui de Hauterive, quoique situé encore sur Valframbert.

Le fief de Hertré, sur le territoire de Condé, relevait aussi de celui de Hauterive : il avait été possédé par la famille Le Rouillé, et passa ensuite à celle de Saint-Denis.

Le fief de Cérisé, dans la paroisse de ce nom, s'étendait jusqu'au faubourg de Cazault.

Le fief de Lonray, portait aussi le nom de la paroisse où il était situé : la dîme en appartenait pour les deux tiers à l'abbaye de Saint-Martin de Séez ; ce fief passa, comme nous l'avons vu, à la famille de Silly au commencement du XVIe siècle, à peu près dans le temps où l'un de ses chatelains, Jacques de Silly, était évêque de Séez. Le château avait été brûlé pendant la guerre de cent ans ; et l'incendie avait fait diversion et sauvé Alençon. Ce fief passa des mains de la famille de Silly dans celles des Matignon, puis dans celles des Colbert Seignelay, dans celles des Montmorency et dans celles des Mercier en attendant qu'il fût acquis par un riche industriel, M. Donon, qui à la suite d'une déconfiture l'a cédé à la famille Le Marois, parente d'un général du premier Empire qui le possède aujourd'hui 1900.

Le fief de Damigny s'étendait jusqu'au moulin de l'Ancrel : il a d'abord appartenu à la famille de Neuilly, puis à celle de Tilly.

Le fief de Cuissé, partant de la paroisse de ce nom, s'étendait jusqu'à Alençon. Il appartenait à la maison de Moire et fut échangé ensuite pour le fief de Peley, à Almenêches.

Le fief de Larré appartenait à la famille d'Escures, ainsi que celui de Congé, aujourd'hui annexe de Valframbert : il devait vingt jours de garde à la porte de Séez.

Le pays d'Hellou, sur la rive gauche de la Sarthe, formait

quatre paroisses sous la seconde race de nos rois : Hellou ; Saint-James, réuni depuis à Hellou, même avant la Révolution ; Saint-Germain, nommé de Corbie ou Corbéis, à cause du fief de ce nom qui se trouvait sur son territoire ; enfin Saint-Barthélemy, réunie à Saint-Germain dès le XVIII[e] siècle : la vavassorerie de Beaumées dépendait du fief de Corbie.

M. le marquis de l'Isle, tué à Parme, avait commencé de bâtir un château sur le territoire de ce fief de Beaumées, qui prit de ce seigneur le nom de fief de l'Isle qu'il porte encore aujourd'hui. Corbie lui-même changea de nom et devint Chauvigny en passant, le 15 février 1602, à Guillaume Cochon de Vaubougon. Cette propriété faisait alors partie du marquisat de l'Isle.

Le fief de la Tirlière paraît avoir été démembré de celui de Chauvigny : il se trouvait tout entier sur Saint-Germain, mais s'étendait jusqu'au faubourg de Montsort. Il devait six jours et six nuits de garde à la porte de la Barre.

Le fief de Bouailles, possédé encore aujourd'hui par la famille de Fromont, était situé à Mieuxé, et avait des extensions jusqu'à Alençon.

Le fief de Bû était une vavassorerie située aussi en Mieuxcé : elle devait neuf jours de garde à la porte de Séez. La famille du Bû se trouvant éteinte, il y eut quelques contestations pour le fief qui passa à la famille de Bailleul puis à celle de Souvray, puis enfin à celle de Rânes : celle-ci le céda le 2 mars 1655, à Charles de Fromont de la Bénardière, et obtint en échange la sergenterie de Carrouges et la terre même de la Bénardière.

Ce fut cette famille de Fromont qui fit bâtir en Saint-Blaise le magnifique hôtel qui devint bientôt l'Hôtel de Guise, puis dans la suite des temps l'Hôtel de la Préfecture : elle changea dès lors son nom de la Bénardière en celui de Fromont de Bouailles, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Le fief de Malèfre était situé en Arçonnay et s'étendait jusqu'à Montsort. Le fief d'Ozé avait sa racine en Saint-Pater, et s'étendait également jusqu'au même faubourg de Montsort.

A ces fiefs proprement dits, il faut ajouter la commanderie de Guéliant, de l'Ordre de Malte : elle était située sur le territoire de Frénay-le-Vicomte, mais s'étendait jusqu'en Montsort.

La châtellenie de Tilly avait été rattachée par le roi d'Angle-

terre Henri V au château d'Alençon : elle était auparavant sous la suzeraineté de Bayeux.

Nous avons déjà donné un tableau analogue des fiefs du pays d'Argentan : on nous permettra de n'y pas revenir ici.

Ecrivains de ce temps

Quelques écrivains illustraient encore à cette époque le territoire du diocèse de Séez.

Pierre Laigneau Duronceray, ancien membre du jury d'instruction publique composait un ouvrage mêlé de prose et de vers intitulé *Tablettes*, qui ne fut imprimé qu'en 1804.

Vielh, né à Alençon, où il est mort dans les premières années du XIX[e] siècle, avait acquis jusqu'au fond la science financière. Il écrivit : *Le secret des finances divulgué*, qui lui valut quelque temps de détention à la Bastille. Il fut ensuite nommé garde des archives de la Compagnie des Indes ; mais il revint dans sa patrie, ressentit toutes les secousses de la Révolution, fut mis au nombre des suspects, jeté dans les prisons d'Alençon et transféré dans celles de Chartres. Comme tous les esprits généreux et les hommes à imagination, Vielh avait été philanthrope : ses malheurs lui apprirent à connaître les hommes, et il écrivait d'un air mélancolique peu de temps après avoir éprouvé leur malice : « Je sais trop ce que valent les hommes pour chercher à me mêler de leurs affaires. »

Louis-Joseph Bourdon, né à Alençon, mort au commencement de notre siècle est auteur d'un *Projet sur la manière de faire utilement en France le commerce de grains*, publiée en 1785, et de *Lettres sur le pain*, publiées en 1794.

Le Conte de la Crépinière, né aussi à Alençon, publia en 1785 les *Lettres du Palais-Royal aux quatre parties du monde, qu'on a pu faire tenir à leurs adresses sans sortir du Palais.*

Pierre Nicolas Le Conte de Betz, encore alençonnais, est auteur d'un petit ouvrage relatif aux forêts, et qui a pour titre : « *Opinion sur le danger de l'aliénation des forêts.* »

Jacques-Louis Le Noir était né à Alençon en 1720, et mourut en 1792 : il avait fait profession à l'abbaye de Saint-Evroult en 1741. Il publia un *Mémoire sur le commerce de Rouen*, qui fut couronné par l'Académie de la ville : cette académie lui fit

même l'honneur de l'élire pour être l'un de ses membres. Le Noir employa les loisirs de sa longue vie religieuse à faire, dans toutes les archives des recherches sur la Normandie. Il en résulta sa *Collection d'actes sur la Normandie*, en soixante-sept volumes *in-folio*. Il vendit lui-même cet immense fruit de ses recherches à M. d'Ormesson ; peut-être serait-il possible de retrouver encore aujourd'hui cette compilation curieuse.

Odolant-Desnos

Pierre-Joseph Odolant-Desnos, docteur en médecine, membre de plusieurs académies, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture d'Alençon, naquit dans cette dernière ville le 21 novembre 1722. Il fournit des articles à l'auteur du *Dictionnaire chronologique des baillis de Caen*, au *Dictionnaire du Maine et d'Anjou*, au *Dictionnaire de la noblesse*, au *Dictionnaire des hommes illustres de la France*, par Chaudon ; à *l'Europe illustrée*, par Dreux du Radier ; aux trois premiers volumes du *Dictionnaire des Gaules et de la France*, par d'Expilly ; à la *Bibliothèque de la France* par Fontête ; à *l'Art de vérifier les dates*, de Dom Clément.

Odolant-Desnos était un travailleur infatigable : il a fait imprimer lui-même une *Dissertation sur Serlon, évêque de Séez, et sur Raoul d'Escures, abbé de Saint-Martin* ; une autre *Dissertation sur les héritiers de Robert IV* ; enfin des *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et ses seigneurs*. Ce dernier ouvrage, quoique assez grossièrement composé, est regardé comme la principale de ses œuvres.

Ce vrai savant mourut la plume à la main, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il a laissé parmi ses manuscrits une *Dissertation sur le mariage de Radbod, évêque de Séez, et sur les mariages des prêtres dans le douzième siècle* ; des *Mémoires sur le kaolin et sur le pétanzé d'Alençon*, avec des documents très nombreux sur la Normandie, le Maine et le Perche.

Jean Le Queu, né à Alençon, donnait des leçons de géographie dans les maisons religieuses. Il a fait imprimer des *Éléments de géographie* en 1784, et il continua de vivre dans cette ville jusu'au 25 mars 1793, époque de sa mort.

Labillardière

Jacques-Julien Houtou de Labillardière, docteur en médecine, membre de l'Institut, était aussi né à Alençon, et montra toute sa vie beaucoup de goût pour la botanique. Il entreprit de longs voyages pour la perfection de cette science, parcourut l'Angleterre, gravit les Alpes, passa dans l'Asie-Mineure et parcourut le sommet du mont Liban, d'où il rapporta une très riche collection de plantes.

Il fut ensuite envoyé par le gouvernement à la recherche de La Pérouse, et partit de Brest, comme naturaliste, au mois de septembre 1791 : il ne rentra en France qu'au mois de juin 1796. Pendant ce voyage, nous dit-il lui-même, *il se trouvait quelquefois heureux de pouvoir manger sa part d'une méchante corneille.* Il parcourut, toujours en herborisant le pic de Ténériffe, les montagnes voisines du cap de Bonne-Espérance, les terres voisines du cap Diémen, la Nouvelle-Calédonie, la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, et les îles des Amis. L'ensemble des connaissances qu'il acquit dans ces différents voyages lui permit de publier un ouvrage intitulé : *Hones plantarum Siriae* (les images des plantes de Syrie), et la *Relation du voyage* à la recherche de La Pérouse, avec un grand nombre de planches, et plusieurs vocabulaires de langues étrangères.

Desgenettes

René Dufriche Desgenettes, docteur en médecine à Montpellier, membre de l'Institut, de la Société de médecine de Londres et de presque toutes les Académies d'Italie, professeur à l'Ecole de médecine de Paris, inspecteur de tous les hôpitaux militaires de l'Empire, était né à Alençon, dont il sortit seulement dans le but de voyager pour s'instruire en Angleterre, en Italie et en Egypte.

Desgenettes est l'auteur de *l'Analyse du système absorbant* ; *de la Description du cours des vaisseaux lymphatiques* ; *des Observations sur l'enseignement de la médecine dans les hôpitaux de Florence* ; *de l'Histoire médicale de l'armée d'Orient* ; *d'une Lettre à M. Cuvier sur les fumigations du gaz muriatique oxygéné*, *suivant la méthode de M. Guitton de Morveau.*

On sait que Desgenettes était sous le premier Empire médecin en chef de l'armée, comme Larrey en était le chirurgien. Son buste en marbre, ciselé par David d'Angers se trouve dans l'escalier de la Bibliothèque publique d'Alençon.

La Butte Chaumont

Si la ville d'Alençon n'a jamais manqué d'hommes, sinon célèbres, au moins intéressants parmi leurs contemporains, ses environs ne sont pas non plus sans curiosités, et on en a toujours cité quatre principales : la butte Chaumont, l'étang des Rablais, Saint-Cénery et le château de Lonray.

La butte Chaumont, située sur les paroisses de la Roche-Mabile, de Saint-Denis-sur-Sarthon, de Cuissay et de Livaie, est éloignée d'environ deux lieues et demie d'Alençon. C'est, croit-on, la plus haute des collines qui existent dans l'ancienne province de Normandie. Elle a la forme d'un cône obtus qui domine tout ce qui l'environne. Le cône est taillé presque à pic du côté de la Roche-Mabile à l'ouest ; mais, du côté de l'est, on le gravit par une pente douce, qui donne à son flanc près de deux kilomètres et demi de hauteur oblique. On trouve sur le sommet une enceinte de pierres sèches, dont le diamètre est d'un hectomètre au moins, et qui renferme une autre enceinte analogue, mais beaucoup plus petite. Au milieu de cette double ligne de pierres, on remarque un puits à peu près comblé. Cette disposition donne à l'ensemble à peu près l'aspect d'une forteresse gauloise ; il est d'ailleurs certain que ce sommet a été habité par des Ermites, et que ce puits a pu simplement servir à leur fournir la boisson nécessaire. Nous attendons que quelque archéologue veuille bien nous donner sur ce point un peu de lumière. Le sommet de la butte Chaumont découvre au visiteur qui a eu le courage de l'atteindre un des plus beaux coups-d'œil que l'on puisse trouver dans les environs d'Alençon. C'est en même temps un baromètre pour les habitants de la campagne : lorsqu'ils voient la butte couronnée de nuages, qu'ils appellent son *chapeau,* ils regardent ce pronostic comme un signe infaillible de pluie, et rarement leur prévision est trompée.

L'Étang des Rablais

L'étang des Rablais est à sept kilomètres d'Alençon sur une nouvelle route à laquelle on a donné le nom de route de Fres-

nay. Il est environné de bois dont toutes les eaux descendent dans son vaste bassin ; mais il est surtout remarquable par sa grandeur ; ses eaux produisent sur ses bords des plantes aquatiques en grand nombre, qui ne se trouvent nulle part ailleurs dans la plaine, et une foule d'oiseaux de mer interrompent par leurs cris aigus le silence de cette profonde solitude.

Saint-Cénery

Le roc de Saint-Cénery est en même temps pittoresque et historique. Nous avons eu occasion de parler de Saint Cénery qui, le premier, habita ce roc, et de la famille Giroie, qui y posséda longtemps une forteresse. Ce roc est à treize kilomètres d'Alençon, et comme jeté au milieu de la Sarthe, qui l'entoure de trois côtés. Quelques vestiges du château existaient encore au commencement de ce siècle : ils ont aujourd'hui totalement disparu. Il ne reste plus que l'église qui est, il est vrai, très intacte, et l'un des plus curieux monuments du département ; et autour un chétif village, qui a porté autrefois le titre de ville. Des vestiges d'anciennes peintures se distinguent encore sur les murs intérieurs de l'église ; elles avaient été depuis couvertes d'un stupide badigeon qu'on enlève de nos jours. On trouve encore plus bas sur la Sarthe des restes informes d'une chapelle qui a dû être élevée sur l'emplacement de l'ermitage du saint.

Lonray

Nous avons vu, en traitant des fiefs, que le château de Lonray avait passé par les mains d'un certain nombre de familles nobles : les Nuilly, qui l'ont possédé pendant quelque temps, étaient des bâtards de la maison d'Alençon. La dernière survivante de cette famille était une fille, qui épousa un de Silly. Nous voyons ensuite après les Colbert Seignelay, ce château passer entre les mains du maréchal de Luxembourg, qui avait épousé une demoiselle de cette famille. Enfin ce fut Anne-Léon, duc de Montmorency-Luxembourg, qui le vendit à la famille Mercier, d'où il passa dans celles des Donon, puis dans celles des Le Marois.

Ce château est bâti dans une plaine, à cinq kilomètres d'Alen-

çon. Dans une telle situation, il n'était pas fortifié par la nature ; mais on y avait bâti des tours que l'on a démolies dans ce siècle, et creusé de larges fossés qu'on avait remplis d'eau. Ce fut François de Silly, bailli de Caen, qui fit bâtir l'aile gauche : l'aile droite et la façade sont l'œuvre de Léonor de Matignon, évêque de Lisieux, dont nous avons raconté le sacre. Ce château est environné d'un très beau parc.

Description d'Alençon

Avant la Révolution, on n'arrivait à Alençon que, par cinq routes : celles de Paris, de Séez, de Bretagne, du Mans et de Mamers. Le voyageur qui arrive par la route de Paris ou par celle de Séez, n'aperçoit nullement la ville avant d'y entrer. On la voit tout entière au contraire en arrivant par la route de Bretagne ou par celle du Mans, et elle se présente fort coquette aux yeux du visiteur.

Il y avait alors sept ponts sur la Briante et trois sur la Sarthe. Les doyens d'âge étaient les deux ponts de Sarthe : l'un était jeté sur l'île du Boulevard, à peu près où se trouve le pont de Sarthe actuel. Pour réunir cette île aux deux rives, il y avait d'abord deux ponts de bois que l'on levait lorsque la ville et le fort étaient attaqués. En 1700, on remplaça ces deux ponts de bois par deux ponts de pierre. Aujourd'hui, il n'y en a plus que le nouveau pont de Sarthe que l'on a fait plus large que ne l'étaient les deux autres.

Plus haut, sur la Sarthe encore, on jeta le Pont-Neuf, qui fut commencé en 1769, et achevé en 1781. Le Pont de Fresnay, qui porte encore aujourd'hui le nom très impropre de Pont-de-Bois, à cause de celui qu'il a remplacé, et dont nous avons parlé plus haut, est du XIXe siècle.

Sur la Briante, il y a surtout deux ponts remarquables : celui qui fait communiquer la ville avec le faubourg de Bretagne, celui qui fait communiquer la même Place d'Armes, autrefois Place Bonaparte, puis Place Bourbon, avec les Promenades. Là se trouvait en 1805, le jardin anglais de M. Pihan, un peu modifié aujourd'hui, enfin le pont assez long jeté sur la rue de la Chaussée. Il y a encore un pont sur la Briante dans la partie inférieure de la Grande-Rue, et un autre en avant du pont de

Fresnay, à l'extrémité occidentale de la ville. Ajoutons celui du carrefour de la Barre. Ces ponts sont d'ailleurs assez insignifiants comme structure.

Alençon possède sept places plus ou moins belles, sans compter celles du Plénître, derrière Notre-Dame ; de l'Ancrel, à l'extrémité de la rue Jullien, et du Collège, à l'entrée de la Bibliothèque actuelle. Ces trois places ne sont guère en effet que des carrefours.

Les sept autres sont : la Place d'Armes, nommée Place Bonaparte, puis place Bourbon, entourée de l'Hôtel-de-Ville, du Palais de Justice, et des restes de l'ancien château, qui servent aujourd'hui de prison départementale ; la Place du Cours, dont le centre est aujourd'hui occupé par la Halle-aux-Toiles : cette place, de forme carrée, servait encore en 1805 de marché aux bœufs ; la Place du Palais, près de la rue du Jeudi, aujourd'hui bien diminuée ; la Place Lamagdelaine, qui longe Notre-Dame, et qui tient la place d'un ancien cimetière, sert aujourd'hui et depuis près d'un siècle, de marché aux légumes ; Odolant-Desnos cite la Place Napoléon, *irrégulière et placée dans un mauvais quartier ;* nous croyons qu'il veut parler de la Place à l'Avoine ; la sixième est la Place des Poulies, en Montsort, nommée ainsi à cause d'un jeu auquel se livraient les nobles alençonnais. Sous l'Empire, elle prit le nom de Place de la Sénatorerie, à cause de son voisinage avec le couvent de la Visitation, devenu alors le palais sénatorial de Rœderer ; enfin, la septième Place se nommait le Champ du Roi ; et, pendant la révolution, elle avait pris le nom de Place de l'Egalité. Elle est aujourd'hui plantée d'arbres, et a passé longtemps pour la plus belle place d'Alençon. Aujourd'hui, elle nous paraît dépassée par la Place d'Armes : on lui a d'ailleurs enlevé son nom de Champ du Roi pour lui donner le nom banal et grossier de *Marché aux Bestiaux*. Quant au Champ de foire actuel, il a été acheté par la ville dans notre siècle.

Le Carmel d'Alençon

Nous avons déjà parlé de plusieurs fondations religieuses d'Alençon. Les Carmélites furent les dernières qui s'établirent dans cette ville avant la révolution. Elles y arrivèrent en 1779

ou 1780, sous la conduite de Mlle Rose des Chapelles, et s'établirent dans la rue des Granges, tout près du Refuge, dans un bâtiment qui sert aujourd'hui de manutention. Le dernier duc d'Alençon, le futur roi Louis XVIII et son épouse se déclarèrent les fondateurs de cet établissement : la chapelle fut consacrée en 1781 ; et aussitôt les religieuses demandèrent et obtinrent la permission d'y célébrer la fête du Sacré-Cœur. Ce monastère de Carmélites n'a pas survécu à la Révolution ; mais un nouveau Carmel s'est fondé en sa place, en février 1888, près de l'Eglise de Saint-Léonard.

L'Hospice d'Alençon

L'hospice d'Alençon était alors puissant et en état de soutenir la crise qui menaçait tous les établissements religieux. Cet hospice est très ancien, et saint Louis en est le principal fondateur : la charte de confirmation qu'il lui octroya est du mois de mai 1256 : nous l'avons signalée à cette époque. Il était d'abord en Montsort, sur le Champ-du-Roi, qui ne portait pas encore ce nom, puisqu'il ne le prit qu'au XVe siècle. C'était le meilleur air de la ville.

En 1358, Jean Boullet, capitaine du château d'Alençon, craignant que les Anglais, ne s'y logeassent pour battre la ville, en fit raser les bâtiments, et on en éleva d'autres sur la rive opposée de la rivière, dans le Marais : l'air y est beaucoup moins sain ; mais la maison est plus à proximité des eaux.

Il est d'usage dans toutes les guerres de respecter les propriétés des pauvres ; mais les Protestants méconnurent en 1562 cette loi d'humanité : ils eurent l'infamie d'enlever tous les titres et les meubles les plus précieux de l'hospice d'Alençon. Il fallut une bienfaitrice comme la duchesse de Guise pour réparer les ravages qu'ils avaient commis. Cette princesse peut être considérée comme la seconde fondatrice de cet utile établissement : elle en changea l'administration et y établit des règlements plus solides que ceux qui existaient auparavant. Elle fit construire quelques bâtiments augmentés de nos jours par M. Grollier, maire d'Alençon et député de l'Orne. Nous avons raconté en son temps le reste de l'histoire de cet établissement.

L'Asile des Aliénés

L'asile des aliénés, connu sous le nom de Bicêtre, fut fondé en 1781, près de la rue Jullien, qui venait d'être percée. Il porta d'abord le nom de Dépôt de mendicité. L'Empire en fit une maison de correction : ce ne fut que plus tard qu'il devint ce qu'il est aujourd'hui. Il est maintenant administré au compte du département par une société civile, et la charge des malades est confiée aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, que nous ferons mieux connaître plus tard.

Les bénéfices simples

Nous ne donnerons pas la liste de toutes les fondations pieuses qui existaient dans le doyenné d'Alençon : le *pouillé* du diocèse signale, outre les grands établissements dont nous avons parlé, nous en signale vingt-six, parmi lesquelles nous citerons seulement la chapelle de Saint-Blaise, dans le faubourg de ce nom, et qui fut probablement, comme nous l'avons dit, l'origine de la fameuse foire de la Chandeleur.

Le doyenné de Séez comptait dix-neuf de ces petits bénéfices, celui de Macé, dix, parmi lesquels il convient de remarquer la chapelle Saint-Marc de Mortrée, qui paraît avoir attiré à cette agglomération la prééminence sur les paroisses de Bray, de Saint-Martin d'O et de Marigny, dont la première était du doyenné de Macé, et les deux autres de celui d'Ecouché.

Le doyenné de Moulins-la-Marche, comptait aussi dix-neuf bénéfices simples, autant que celui de Séez. Il convient de remarquer parmi eux la commanderie de Villedieu de l'Ordre de Malte. Il y avait vingt bénéfices dans le doyenné de Falaise ; huit dans le doyenné d'Aubigny ; neuf dans celui de Saint-Pierre-sur-Dives ; onze dans celui d'Exmes ; dix dans celui de Trun ; quinze dans celui d'Ecouché ; vingt dans celui d'Argentan ; seize dans celui d'Annebecq ; sept dans celui de Briouze ; trente-deux dans celui du Corbonnais, et dix-neuf dans celui de Bellême. Nous ignorons le nombre des établissements analogues qui se trouvaient dans le doyenné de La Perrière. Toutes ces fondations étaient suffisamment dotées : le nombre des prêtres desservant le diocèse devait donc être à peu près double

de ce qu'il est aujourd'hui, et il n'était pas un château, presque pas un village qui ne présentât aux yeux un sanctuaire et un lieu de prières. Malheureusement les hommes viennent à bout de gâter les plus belles choses, et l'oisiveté qui résultait de cet état pour un grand nombre de prêtres entraînait une foule d'inconvénients et d'abus.

Jetons de nouveau un regard sur la ville d'Alençon, la capitale civile de la contrée, comme Séez en était la capitale ecclésiastique. L'abbé Gauthier y comptait en 1805 quatre-vingts rues ou ruelles, dont les plus belles étaient dans les faubourgs. C'est ce qui arrivait ordinairement dans les villes fortifiées, où l'exiguité de l'enceinte forçait souvent à ménager le terrain, tandis qu'au-delà des remparts, on avait toute facilité pour s'étendre. La rue du Mans, la rue Saint-Blaise, la rue du Cours en sont des exemples. Cette dernière tient la place d'un cours qui servait autrefois de place publique à la ville. La plus belle paraît être la rue de Bretagne à cause du gracieux coup d'œil qu'elle présente au voyageur. L'abbé Gauthier nous dit qu'en 1805 on avait tracé plusieurs autres qui la coupaient à angle droit, et qui n'étaient pas encore bâties : celles de Marguerite-de-Navarre et de l'Asile le sont aujourd'hui.

La rue de Sarthe, la rue du Château qui en est la prolongation ; celles du Pont-Neuf, du Bercail, de la Barre, du Collège et de l'Ecusson peuvent aussi passer pour de belles rues, auxquelles il faut ajouter aujourd'hui la rue des Promenades et la rue Jullien, ainsi que celle du Jeudi, qui a été modifiée ; ajoutons celle de la Gare, de formation toute récente. Des boulevards nouvellement tracés font presque le tour de la ville : on perce en ce moment une rue qui portera le nom d'Odolant-Desnos : la moitié cependant s'appelle rue Demée.

A côté de ces ornements de la ville, on remarque avec dégoût les rues tortueuses de la Mairie, des Granges, de la Juiverie, des Marais, de l'Hospice, et les rues sales et hideuses, du Change, de Saint-Pierre, des Lombards et la Gueule-d'Enfer. La Grande-Rue, la rue du Pont-Neuf et la rue aux Sieurs ont pris tout le commerce, qui se faisait autrefois principalement au carrefour des Etaux et dans la rue de Sarthe.

Rues d'Alençon

Les noms de ces rues ont plusieurs fois changé et en général ne sont pas très heureux : la rue du *Jeudi* prend son nom du jour du marché ; la rue *au Change* a toujours été l'une des plus pauvres de la ville. On trouve à Montsort la rue des Tisons : ce serait une analogie avec le nom du faubourg lui-même : *Mons-Sorus,* mont brûlé : le nom devrait alors s'écrire Montsor. La rue de *l'Air-Haut* doit ce nom à sa situation élevée : on avait mal à propos changé son nom véritable contre celui de l'*Héraut*, qui n'a aucune raison d'être.

La rue aux *Sieurs* est ainsi nommée parce que les échevins l'habitaient ou plutôt des personnages dont nous avons parlé, d'après M. Duval ; on a donc eu grand tort de l'appeler pendant quelque temps la rue *aux Cieux*. Il faut dire pourtant que c'est l'ancienne prononciation du mot sieurs conservé encore aujourd'hui dans le mot *Messieurs*. La rue des *Belles-Femmes* a pris et porte encore le nom de rue *du Cygne*, qui lui vient simplement d'une enseigne de cabaret. La rue *Badoire* a pris jusqu'aujourd'hui le nom de *Cave-aux-Bœufs*. La rue de *la Personne*, nom que portait primitivement la rue *du Bercail*, signifiait rue du Curé, c'est-à-dire de celui qui *personnifiait* la paroisse. Le nom de Bercail quoique ayant le même sens est moins significatif. La rue *de la Motte* a pris et conservé jusqu'aujourd'hui le nom de rue *Etoupée*. La rue *Langlois* s'est appelée pendant un temps la *Gueule-d'Enfer* ; mais elle a repris son ancien nom, qui est plus convenable. La rue de *l'Emulation* n'a été percée qu'à la fin du siècle dernier, et tire son nom d'un motif très futile : des saltimbamques qui luttaient ensemble en ce lieu, pour faire preuve de force et de souplesse.

En 1805, on remarquait le pittoresque des cris des marchands qui parcouraient les rues de la ville : il en serait encore de même aujourd'hui.

Il n'y avait point autrefois de promenade publique à Alençon. Les bords de la Sarthe et de la Briante y suppléaient. La première de ces deux rivières formait à Guéramé un groupe de cinq îles fort agréables à l'œil. Aux Châtelets, la Briante coule dans une vallée profonde et non moins agréable. Mais au XVIIe siècle, ces lieux d'agrément ne paraissaient plus suffire. En

1692, la ville fit planter sur les fossés, entre le faubourg de Lancrel et celui de Saint-Blaise deux avenues d'ormeaux, pour en faire une promenade à laquelle on donna le nom *de Cours*. En 1758, M. Lallemant de Levignen, intendant de la généralité, dont nous avons parlé déjà, après avoir fait toutes sortes de bien à la ville, embellit encore le Cours et y planta des Tilleuls en place des ormeaux qui dépérissaient.

M. de Levignen avait auparavant rendu viables les grandes routes, avec l'aide de Perronet, dont nous avons parlé, bâti l'hôpital général et conçu le plan de l'Hôtel-de-Ville : il fit construire le chœur de Notre-Dame, et élever le baldaquin qui surmonte l'autel ; enfin il fit dresser la pyramide de Saint-Blaise qui n'existe plus aujourd'hui, mais dont un hôtel porte encore le nom. Il mourut à Alençon en 1767, et fut inhumé dans la chapelle de la Charité ; mais on a oublié à Alençon cet insigne bienfaiteur, et on a détruit jusqu'à son épitaphe.

L'emplacement de ces promenades n'était ni spacieux ni commode ; on en fit la rue du Cours, l'une des plus belles d'Alençon, et on planta d'arbres un terrain pris dans l'enceinte de l'ancien parc, alors détruit. Mais Odolant-Desnos et l'abbé Gauthier se plaignaient de ce que cet emplacement était trop petit et sans aucune vie. Ils signalaient également le manque d'arbres, et aujourd'hui encore on constate que les ormeaux que l'on y avait plantés en 1784 ne profitent pas et meurent jeunes. Il est vrai qu'on les remplace à mesure qu'ils disparaissent. Au commencement du siècle, on n'avait point tracé d'allées au milieu de ce plant, qui n'était dès lors qu'un petit bois. Depuis ces allées ont été tracées, et les promenades sont devenues un séjour vraiment agréable.

Aux établissements catholiques que nous avons signalés, il est bon de constater à Alençon les établissements protestants qui étaient assez nombreux aux XVI[e] et XVII[e] siècles, au temps où les Protestants eux-mêmes remplissaient la ville. Mais la révocation de l'édit de Nantes fit disparaître une grande partie de ces dissidents, et depuis la Révolution, ils n'ont reconquis qu'un temple assez simple dans la rue du *Jeudi*.

Gouvernement d'Alençon

Les anciens échevins d'Alençon prenaient le titre de gouverneurs de la ville. Les maires, comme nous l'avons vu, en

dataient que de Louis XI, et l'Hôtel-de-Ville se confondait avec le Palais de justice, qui se trouvait au lieu appelé encore aujourd'hui la Place du Palais. Le nouvel Hôtel, dont nous avons signalé la fondation est un bâtiment en arc de cercle un peu massif, mais auquel sa position isolée donne un air léger, et même jusqu'à un certain point majestueux. Il est fâcheux, dit l'abbé Gauthier, que ses trois portes soient si mesquines.

Nous avons déjà parlé de l'échiquier d'Alençon, qui tenait quelquefois ses séances à Argentan. En 1576, l'abbé de Saint-Martin de Séez dit selon l'usage une messe du Saint-Esprit à Notre-Dame pour le commencement d'une session de ce tribunal. L'évêque de Séez, Louis du Moulinet, était présent, et ce fut M. Marion, avocat, qui fit le discours d'ouverture. Ce fait suppose que le tribunal de l'Echiquier n'avait pas été entièrement supprimé par le présidial qu'avait établi Henri II, pour le remplacer.

A côté des premiers officiers de justice siégeait le grand bailli, chef du grand bailliage, qui avait le droit de siéger également deux fois par an dans les autres bailliages de son ressort, et d'y tenir les assises mercuriales.

Aujourd'hui, la ville possède deux justices de paix, un tribunal de première instance et une cour criminelle. Jusqu'au commencement du siècle, ces tribunaux siégeaient dans le pavillon de la porte du château qui sert aujourd'hui de prison. Le nouveau Palais, d'une construction assez mesquine, est bâti tout auprès.

L'hôtel de la Préfecture est établi, comme nous l'avons dit déjà, dans l'ancien et magnifique château de la duchesse de Guise, bâti par Charles de Fromont ; mais, comme ce château, construit pour un particulier, ne suffisait pas à loger tous les bureaux nécessaires à un établissement public, ce fut encore M. Jullien qui se chargea de l'augmenter et de l'embellir. Le parc en est charmant, et se termine par une magnifique vue sur la forêt d'Ecouves.

L'ancien Alençon jouissait, plus de cent ans avant la Révolution de 1789, d'une juridiction consulaire : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui le tribunal de commerce. Nous y avons vu, comme exécuteurs des sentences prononcées par les tribunaux des prévôts de la maréchaussée : Louis XV y établit en 1720 un

prévôt général. Ces prévôts sont aujourd'hui remplacés par les gendarmes et les commissaires. Enfin, l'administration des eaux et forêts y a toujours compté un agent supérieur : aujourd'hui cet agent a le titre d'inspecteur.

Séez

Séez, qui était à cette époque une ville entièrement ouverte, était pourtant soumise, dit le cahier dressé par les habitants pour les Etats généraux de 1789, « à l'autorité indéfinie des gouverneurs militaires. » C'est qu'il faut remarquer que Séez avait autrefois trois enceintes : l'une englobait la cathédrale et les environs et s'appelait *Bourg-l'Evêque* : cette partie dépendait du bailliage de Falaise. La partie qu'avaient réservée pour eux les comtes d'Alençon, et qui se composait à peu près de la paroisse actuelle de Saint-Pierre, s'appelait d'abord le *Bourg-Neuf* et ensuite *Bourg-le-Comte*. L'église de Saint-Pierre elle-même était renfermée dans une forteresse, et dans les anciens titres, on lui donne le nom de Saint-Pierre du Château. La ville ayant été prise et brûlée en 1353, pendant la guerre de cent ans, les habitants bâtirent un fort près de la cathédrale ; mais ils s'aperçurent bientôt que ce fort était insuffisant pour leur défense ; et, comme les Anglais et les autres ennemis de l'état se fortifiaient souvent dans l'abbaye de Saint-Martin, pour piller de là les environs, ils obtinrent du roi Jean-le-Bon l'autorisation de rétablir les murs de leur ville. François Ier et Louis XIII renouvelèrent cette permission. Nous avons vu que ces fortifications nouvelles n'empêchèrent pas l'abbaye de Saint-Martin d'être prise et pillée jusqu'à trois fois par les Protestants, malgré la vigoureuse défense des bourgeois. Là finit le rôle militaire de la ville de Séez : on permit en 1733 de démolir le cintre de la porte d'Argentan qui menaçait ruine, et on se servit des matériaux pour reconstruire les deux piliers : un autre arrêt du 13 avril 1758 autorisa la démolition de la porte d'Alençon.

Tant que subsista le fort de Saint-Gervais, autrement le fort Grêlé, les évêques en furent naturellement les gardiens et leurs vassaux étaient chargés d'en organiser le service militaire comme l'avait été autrefois celui du château d'Exmes. Mais ce fort ayant été détruit au XVe siècle, les prélats n'en continuèrent

pas moins à se regarder comme les gouverneurs de la ville. Le cérémonial qu'on employait dans la réception des évêques, et dont nous avons donné un spécimen en parlant de Claude de Morennes, semble indiquer cette prétention par le fait même de son existence.

On pense bien que les évêques de Séez subdéléguaient leurs pouvoirs de gouverneurs à un laïque. Nous trouvons dans cette charge, à partir de 1647, M. Le Paulmier des Fontaines, puis M. Charles d'Angennes, seigneur de Fontaine-Riant. L'évêque Jean Forcoal contesta cette charge au dernier, et l'abbé Expilly, un peu suspect sur la matière, il est vrai, prétend qu'il en résulta une vigoureuse polémique, à la suite de laquelle l'évêque bien que paraissant avoir tort, parvint cependant à expulser son adversaire en le faisant suspecter de Jansénisme ; il est certain d'ailleurs que la charge de gouverneur de Séez, était alors d'une si maigre importance qu'elle en devenait ridicule.

Le manque d'argent qui existait en ce temps avait rendu toutes ces charges vénales ; même les dignités municipales étaient vendues comme une denrée et l'on offrit de celles de Séez trente mille sept cent sept livres que l'assemblée des notables de la ville refusa. Cependant cette ville était pauvre comme elle l'a toujours été : elle n'avait de revenu qu'une moitié de l'octroi affermée deux mille cent livres, et qui menaçait de tomber bientôt à mille huit cents. Elle consentit enfin à céder les offices de trésorier et de receveur de la ville, et le nouveau contrôleur général Turgot ayant fait observer qu'on ne pouvait pas séparer ces deux charges des autres, les bourgeois consentirent, moyennant cinq mille livres, à ce qu'on unifiât leurs charges municipales, pourvu que celle de gouverneur fût mise dans le faisceau et se confondît avec celle de maire. Turgot refusa cet arrangement par une lettre du 15 novembre 1774.

Alors on nomma pour gouverneur un nommé Rouvière, que tout le monde s'accorde à donner comme un personnage ridicule. Pour s'affermir dans son gouvernement, il acheta une charge de secrétaire du roi, et chercha encore en 1777, à unifier les charges municipales, cette fois moyennant six mille livres. La condition fut acceptée et Rouvière de Boisbarbot resta gouverneur absolu. Mais l'intendant fit des réclamations, et la ville racheta ses charges municipales en 1777. Il ne lui restait plus alors que cinq cents livres de rente.

Repoussé ainsi avec perte, Rouvière voulut arriver à ses fins par des voies détournées, et fit offrir huit mille livres par M. d'Ennecy des Mottes, vicomte d'Essay. Mais la ruse fut promptement reconnue ; et cependant, par un arrêt du Conseil d'Etat, daté du 19 janvier 1778, la réunion des charges municipales fut prononcée moyennant trois mille livres.

Au mois de décembre 1781, Rouvière, sur le point de changer de maison, reçut des injures d'un autre perruquier, car il l'était lui-même. Son aggresseur qui était ivre, voulut même mettre le feu à ses meubles. On lui infligea trois mois de prison, mais l'intendant d'Alençon, en informant du fait M. de Vergennes, alors ministre, lui laissait assez entendre que Rouvières n'était pas un personnage digne du moindre intérêt. Celui-ci tomba dès lors dans l'oubli : on ne l'inscrivait même plus dans les catalogues officiels ; cependant il devait toujours signer les actes lorsque la chose était requise, parce que sa charge était à vie. On conçoit qu'après avoir vécu sous un tel homme pendant tant d'années, les bourgeois de Séez demandassent à être affranchis de l'autorité d'un gouverneur. François-Nicolas-Louis Rouvières, *dit* Bois-Barbot, ex-noble, âgé de soixante ans, natif de Séez, *ex-secrétaire du tyran*, fut pour ces motifs, condamné à la peine de mort le 9 thermidor, an II, date mémorable, et ses biens furent acquis à la République. Les archives départementales de l'Orne renferment encore la notification de cette sentence au directoire de ce département : elle est signée de la main de Fouquier-Tinville lui-même.

Nous avons vu apparaître à côté des gouverneurs la municipalité de Séez. Il paraît que l'établissement de cette municipalité ne remontait guère qu'au XIVe siècle. On voit à cette époque les bourgeois de Séez réunis en syndicat obtenir du roi en 1362, l'autorisation de s'imposer pour rebâtir les murs de la ville. La plus ancienne mention des échevins que l'on connaisse ne remonte qu'à 1689. Ils eurent une querelle devant Louis des Acres, marquis de l'Aigle à propos des réjouissances ordonnées après la prise de Montmélian par Catinat le 21 décembre 1691. Ce marquis était lieutenant pour le roi aux bailliages d'Alençon et d'Evreux : l'exécution de l'ordre passait au procureur du roi et de la ville, qui était absent. La municipalité prit l'initiative de la fête et le procureur du roi, nommé Fouquet, fut cité

devant l'intendant d'Alençon, Pommereu de la Bretesche, en présence duquel il se répandit en injures contre les échevins, demandant qu'ils fussent condamnés à l'amende pour avoir usurpé ses fonctions. L'affaire se dénoua le 16 février 1692, devant le marquis de l'Aigle, qui donna raison à la municipalité. Fouquet fut condamné à cent sous de dépens avec défense de tenir jamais à l'avenir une pareille conduite.

Les charges de maire et d'échevin étaient alors vénales à Séez, comme la chose malheureusement existait alors dans presque toutes les villes. En 1742, M. Pichon de Prémeslé, avocat et échevin, se fit nommer, ce qui souleva une vive opposition de la part de la noblesse et d'un bon nombre d'habitants de Séez. Les propos malveillants qui en résultèrent firent impression sur l'esprit du subdélégué de Séez, M. Soulhat, qui prit parti pour la population. On ne reprochait à M. Pichon de Prémeslé que des excès de langage en plaidant. Toutefois, l'intendant, prévenu à son tour, écrivit le 8 septembre 1742 à M. Amelot, pour demander la destitution du nouveau maire. M. Amelot, au reçu de cette lettre, mit l'intendant en demeure de prouver ses accusations, ce qui ne put se faire : M. de Prémeslé resta maire de Séez, malgré les coteries montées contre lui.

L'Hôtel-de-Ville se trouvait alors près des halles, sur le territoire de la paroisse de Saint-Pierre : il était en très mauvais état ; et le 12 avril 1752, M. Pichon-Prémeslé fit dresser un procès-verbal des réparations à faire. Mais le bâtiment était si délabré qu'il obtint, le 11 avril 1758, l'autorisation de le vendre et de transporter ailleurs l'hôtel de ville. Il jeta même les yeux sur la maison de M. Pelletier de Launay, qui se trouvait sur la Place du Friche ; mais la maréchale de Montesquieu, baronne de Graville, dame de Fontaine-Riant, dans le domaine de laquelle se trouvait la paroisse de Saint-Pierre, voulut garder l'hôtel de ville, et eut gain de cause. On se contenta d'y faire les réparations urgentes. On résolut alors de prendre sur le revenu de l'hospice, devenu riche, pendant que la ville était dans le plus grand besoin, l'argent nécessaire pour faire ces réparations. Il en résulta naturellement une longue querelle, et le maire trouva de nouveau un certain nombre d'adversaires puissants et acharnés.

Cependant un arrêt du Conseil d'Etat, rendu à la date du 14 septembre 1762 lui donna raison et condamna l'administrateur de l'hospice, Louis Plet des Parcs, à fournir les mille cinq cents livres qu'on lui demandait pour la réparation de l'Hôtel-de-Ville. Ce ne fut pas sans luttes et sans contradictions ; et dans l'année 1764, nous trouvons encore M. Pichon de Premeslé engagé dans cette affaire. On remarquait dès lors parmi les prud'hommes de Séez, M. de Moloré, dont la famille a toujours été jusqu'à nos temps, mêlée aux affaires publiques de Séez, ainsi que la famille Pichon-Prémêlé. L'échevin de cette époque était M. Peltier Delaunay, propriétaire de la maison du Friche dont on avait voulu faire un Hôtel-de-Ville. Nous allons maintenant voir la Révolution changer brusquement et totalement l'ordre suivi jusqu'alors, et produire un état de choses entièrement nouveau et inconnu auparavant.

LIVRE SIXIÈME

Depuis la Révolution de 1789 jusqu'à nos jours

CHAPITRE Ier

Exil de Mgr Duplessis d'Argentré
Intrusion de Simon-André Lefessier, curé de Bérus
1789-1802

—

Essai sur les causes de la Révolution de 1789. — Préliminaires de ce grand mouvement. — Réunion des Etats-généraux. — Les cahiers. — Les Etats-généraux se proclament Assemblée nationale. — Proclamation des droits de l'homme. — Effets de la Révolution dans l'Orne. — La Constitution civile du clergé. — Suppression du chapitre de Séez. — Le nouveau diocèse. — La prestation du serment dans les paroisses. — La Roque de Cahan. — Entrée et premiers actes de l'intrus Lefessier. — La persécution religieuse dans l'Orne. — La chouannerie : épisodes divers. — Les fêtes républicaines. — Les députés de l'Orne. — Charlotte Corday. — Les bibliothèques du département. — Le Concordat. — Les Collèges d'Argentan et de Vimoutiers.

Pendant que les classes privilégiées luttaient ainsi, et entre elles et contre les communes, les unes pour la conservation, les autres pour l'acquisition de leurs droits ou de leurs privilèges réciproques, la révolution grondait sourdement sous les pieds des uns et des autres, sans que personne voûlut ni la voir ni écouter sa voix formidable.

Causes éloignées de la Révolution

La population française était composée de vaincus et de vainqueurs : l'élément gaulois, soumis d'abord par les Romains,

puis conquis avec eux par les Francs d'abord, et ensuite dans nos contrées par les Normands, avait été à chacune de ces invasions asservi et attaché à la glèbe : les vainqueurs avaient tenu à lui montrer et à lui faire vivement sentir son infériorité. Il continuait cependant de former la masse du peuple, tandis que les envahisseurs formaient la majorité des nobles, qui ne cessaient d'humilier la plèbe, longtemps même après que la distinction des races fut complètement effacée et oubliée.

Ce n'était pas à dire que le peuple était toujours opprimé. Les serfs eux-mêmes, les derniers successeurs des esclaves grecs et romains, étaient dans une condition bien supérieure à celle de ces derniers, soumis pourtant à des maîtres dont on vantait les mœurs et la civilisation ; mais si l'on n'opprimait que par circonstance, on ravalait toujours la basse classe, et l'homme du peuple était toujours courbé devant le seigneur : si on lui faisait quelque grâce, on lui imposait en retour des charges qui n'étaient assez souvent ni bien productives pour le seigneur, ni absolument onéreuses pour le vassal ; mais qui avaient surtout pour but de rappeler sans cesse à celui-ci qu'il était entièrement sous la dépendance du maître, et qu'il ne pouvait pas se considérer comme étant de la même chair et du même sang que lui.

On conçoit que le peuple n'ait pas admis longtemps, ni sans résistance intérieure cet humiliant régime, qui le plaçait trop bas et dans un état de contrainte continuelle ; le bon sens du peuple français n'était pas sans lui faire comprendre que si la loi sociale de ce temps le forçait de courber sans cesse la tête sous la main des castes victorieuses, il conservait son mérite intrinsèque qui n'était pas sans être quelquefois supérieur à celui des fiers aristocrates qui trop souvent abusaient de leur supériorité sociale pour le fouler aux pieds. Il résultait de cet état violent beaucoup de murmures et beaucoup de haines. Mais que faire ? Le peuple n'étaient point suffisamment armé pour sa défense. Il lui était pas à peine permis de figurer dans les combats, et, si quelquefois on y conduisait quelques plébéiens, c'était tout au plus pour former masse : mais on avait ordinairement grand soin de les éloigner de tout poste où ils auraient pu acquérir quelque gloire. Nous avons pu toucher du doigt à Crécy, à Poitiers, à Azincourt les résultats de cette conduite passablement machiavélique.

Heureusement, au plus fort du Moyen-Age, la divine Providence était venue au secours de ces malheureux opprimés. Les Croisades fatiguèrent beaucoup la noblesse, dont une partie même resta en Orient. Aussi voyons-nous, aussitôt après la première de ces expéditions hasardeuses, les Communes se fortifier sous le règne et avec l'appui du roi Louis-le-Gros. C'est que cette première croisade avait déjà porté des coups irréparables au corps qui possédait le pays, c'est à dire à la féodalité. Cent ans après Louis-le-Gros, sous le règne de saint Louis, lorsque la noblesse se fut enrôlée pour la huitième fois sous le drapeau de la croix, elle sentit qu'elle avait à côté d'elle une puissance presque égale à la sienne, et qu'elle devait compter désormais avec les Communes.

Après les Croisades vint la guerre de Cent-Ans, et surtout les trois batailles que nous avons nommées plus haut. La noblesse avait satisfait son orgueil, en recueillant toute la gloire de ces combats célèbres ; mais elle n'avait pu accomplir son dessein sans éprouver des pertes extrêmement sérieuses. Elle avait passé comme puissance, du premier rang à un rang très secondaire ; Louis XI, au moyen de sa seule politique, put parvenir à faire courber devant lui les plus grands seigneurs, et deux siècles après, Louis XIV en faisait ses valets de chambre.

Pendant ce temps-là, le peuple grandissait et s'enrichissait des dépouilles de la noblesse humiliée par la royauté ; mais il restait toujours dans une condition morale et sociale qui l'avilissait et le laissait privé en partie du seul bien véritable qui existe et puisse exister dans ce bas monde : la liberté, mère de tous les grands sentiments et de toutes les vertus, comme du véritable bonheur, autant qu'il est permis de le goûter sur notre pauvre terre.

Les lois du temps établissaient en particulier entre lui et la noblesse des différences extrêmement choquantes et même quelquefois monstrueuses au point de vue de la raison et du bon sens. Ainsi, un noble qui tuait un vilain s'en tirait au moyen d'une amende assez légère ; mais si le vilain tuait seulement un lièvre ou un lapin du noble, il était hissé à la potence. L'honneur même du peuple comptait pour rien aux yeux de la caste privilégiée ; et une jeune fille, quelle qu'elle fût, poursuivie par un noble, ne pouvait se refuser à ses poursuites : les parents

eux-mêmes ne pouvaient essayer de sauver l'honneur de leur enfant : si la loi le leur permettait quelquefois, ils ne pouvaient entamer l'affaire sans attirer sur leur tête de dangereuses représailles. Les anciennes exigences féodales, qui n'avaient plus aucune raison d'être, continuaient cependant d'exister toujours, quelquefois onéreuses, plus souvent ridicules, mais toujours humiliantes. Tel qui ne réclamait qu'un œuf comme droit d'hommage, voulait que cet œuf lui fût porté sur un char attelé de quatre bœufs.

Lorsque vint le xive siècle, le peuple qui avait commencé à s'éclairer au siècle précédent, se demanda sérieusement s'il n'était point par hasard de la même nature que les nobles, et s'il n'avait pas en principe les mêmes droits. Il s'en persuada et résolut d'essayer à reconquérir son indépendance. Dès lors, dans tous les troubles publics, on sent de plus en plus la main des classes inférieures, qui du reste, s'était déjà fait sentir au temps de saint Louis par la révolte des Pastoureaux. On voit de plus en plus cette force grandir jusqu'à ce qu'elle se sente assez puissante pour prendre corps à corps la royauté et la renverser par terre, ce qui n'arriva qu'en 1789. Etienne Marcel représentait déjà le parti populaire dans la guerre entre Charles V et Charles-le-Mauvais, roi de Navarre ; mais le malheureux trahit sa patrie pour défendre cette cause, qu'il compromit ainsi au lieu de l'avancer. Une figure plus noble : le chancelier Michel de l'Hôpital, représentait ce parti au xvie siècle ; et il est certain que sa figure calme tranche agréablement à côté des figures tourmentées des sectaires qui ensanglantaient la France sous le manteau de la religion : des Montmorency et même des Guise, des Coligny et des Montgommery. Au temps de la Fronde, les idées populaires regardaient comme leur représentant le conseiller Broussel ; mais les temps n'étaient pas encore mûrs pour un affranchissement complet.

Voltaire et Rousseau

Le xviiie siècle devait mettre la dernière main à l'œuvre. Il produisit Voltaire, Rousseau et les encyclopédistes. Le rôle de Voltaire fut de caractériser avec cette finesse d'esprit que tout le monde est obligé de lui reconnaître, et de ridiculiser les abus de

son époque : c'était un démolisseur. Le rôle de Rousseau fut de bâtir un système pour remplacer en même temps la religion et le gouvernement reconnus jusqu'alors.

Fondé sur la simple raison, rempli de sophisme et d'erreurs, ce système, ou plutôt ces systèmes de Jean-Jacques Rousseau, n'en sont pas moins des œuvres de génie. Il est facile de voir, en étudiant les discours des députés de la Constituante, surtout ceux des Girondins, qu'ils se sont inspirés presque uniquement de Jean-Jacques ; et, s'ils n'ont pas réalisé son système de gouvernement, qui n'est pas réalisable en effet, au moins ont-ils opéré en France une révolution morale complète qui rend à jamais impossible le retour des abus de l'ancien régime et peut-être du régime lui-même. Qu'on se figure donc aujourd'hui un citoyen français pendu pour avoir fait quelque dégât à la garenne d'un noble. Une telle proposition exciterait un rire homérique. On le condamnerait simplement à une amende, et il nous semble qu'une telle sentence est dictée d'avance par le bon sens lui-même et par la justice. On nous dira et non sans raison, que les abus détruits alors ont été remplacés par d'autres qui ne valent pas mieux. C'est la pure vérité, mais ce ne sont plus les mêmes abus, et nous espérons bien que ceux-ci verront leur fin comme les autres. Les abus supprimés généralement ne revivent plus ; mais la nature humaine produit si abondamment cette mauvaise herbe !!!

La lumière dans tous les cas devenait de plus en plus claire dans l'esprit du peuple, et en même temps la licence des mœurs qui régnait alors dans les classes élevées, dans une partie du clergé et même quelquefois jusqu'au sein des monastères, licence dont ceux de nos aïeux que nous avons pu encore personnellement connaître dans la première moitié de ce siècle avaient gardé un profond et triste souvenir ; ces deux causes et d'autres encore avaient excité dans le cœur du peuple, et plus encore dans la bourgeoisie, une haine profonde dont le clergé était l'objet, aussi bien que la noblesse ; parce que d'abord le clergé était composé en partie de cadets de nobles, qui avaient les mêmes idées que leurs parents, et de plus jouissaient des gros bénéfices dont les revenus se percevaient presque tous sur les manants ; or, tout collecteur, quel qu'il soit est odieux. Quant aux clercs qui sortaient du sein du peuple et auxquels on

consentait quelquefois à jeter, il faut le dire, avec un certain dédain un bénéfice obscur, ils se laissaient malheureusement aussi, dans leur contact avec les nobles, saisir par un orgueil déplacé, devenaient impérieux avec leurs anciens pairs, au-dessus desquels leurs privilèges les élevaient maintenant, et enfin se faisaient les humbles serviteurs de leurs patrons, qui s'en servaient trop souvent comme d'instruments d'oppression.

Louis XV avait senti cette haine croissante du peuple pour les classes privilégiées ; mais, tout occupé de ses orgies et de ses maîtresses, il disait, avec la plus grande indifférence : « Après nous le déluge. » Jamais prédiction ne s'est mieux réalisée.

Louis XVI

Son petit-fils et son successeur Louis XVI était d'un caractère tout différent de celui de son aïeul. Faible d'intelligence, d'un caractère à peu près nul, il était au moins honnête et voulait sincèrement le bien du peuple. Malheureusement, tout le monde ne pensait pas comme lui dans son entourage, et l'on accusait en particulier la reine Marie-Antoinette d'Autriche de s'opposer à toutes les réformes que le bon prince voulait opérer. Il est certain, en effet, que Marie-Antoinette avait toute autorité sur l'esprit de son faible mari ; mais nous ne voyons pas qu'il ait jamais été clairement prouvé qu'elle ait employé cette autorité à empêcher les réformes. La cause de la haine spéciale que le peuple lui portait échappe complètement aux investigations de l'histoire, bien que le fait soit parfaitement constaté, et par la tradition et par les écrits du temps.

L'orage grossissait toujours : le trône trembla sous les pieds de Louis XVI aussitôt qu'il y fut monté ; et, comme il arrive presque toujours dans ces circonstances, ce fut par les finances que se manifesta le désarroi qui commençait à exister dans la constitution même du royaume.

Louis XVI rappela au pouvoir le vieux courtisan de Maurepas, qui avait été disgracié par son grand-père Louis XV. Cet homme avait l'esprit vif, mais léger, et ne prenait rien au sérieux : ce ne pouvait pas être un ministre de taille à enrayer la révolution, si elle eût éclaté de son temps ; mais, heureusement pour lui, son ministère s'écoula tout entier au milieu de la

paix la plus profonde, et il put gouverner sans trouver beaucoup d'obstacles, jusqu'à sa mort.

Sur ces entrefaites, Turgot, dont nous connaissons la famille, et l'illustre Malesherbes, entrèrent au ministère. C'étaient deux Voltairiens consommés, n'ayant aucune espèce de religion, mais honnêtes d'ailleurs et grands amateurs de réformes ; mais ils ne firent pas plus que n'avait fait de Maurepas, et ils se reprochèrent, à la fin de leur ministère, d'avoir trop longtemps laissé le roi entre les mains de ce dernier. Cependant Louis XVI leur sut gré de leurs efforts, surtout à Turgot, dont il disait : « Il n'y a que Turgot et moi qui aimions le peuple. »

Malgré tous ces efforts infructueux, le désarroi qui continuait d'exister dans les finances, et l'antipathie du peuple qui s'était attachée à Turgot et à Malesherbes, les firent renvoyer l'un et l'autre ; et, après quelques hésitations par le moyen desquelles on voulut rassurer le peuple sur les intentions du roi, on nomma le banquier génevois Necker, qui jouissait d'une certaine réputation d'habileté dans les finances. Turgot mourut en 1781, sans donner le moindre signe de religion.

Le compte-rendu

Cependant Necker, dont Napoléon disait que c'était tout au plus un bon chef de bureau, fit une révolution dans l'administration des finances, en publiant *le compte-rendu*, c'est-à-dire l'état général des finances dans tout le royaume : ce compte-rendu a été l'origine des budgets actuels, et c'est ce qui lui a donné sa principale importance. Jusqu'alors, les finances de la France se dépensaient sans que le peuple sût le moins du monde où allait son argent.

Les prédécesseurs de Necker étaient tombés sous la haine du peuple, parce qu'ils représentaient l'autorité, et que tout ce qui venait de l'autorité était alors odieux aux masses : Necker tomba pour une cause contraire : son compte-rendu lui concilia l'esprit du peuple, mais lui aliéna la noblesse qui s'aperçut qu'elle ne pourrait plus désormais gérer sans contrôle les ressources de la France. Le léger de Maurepas se contenta d'appeler le compte-rendu le *conte bleu*, faisant allusion à la couleur de la couverture ; mais des hommes plus sérieux avaient trouvé

Necker fort indiscret ; il ne tarda pas à succomber sous leur haine et fut renvoyé.

Sur ces entrefaites, Beaumarchais fit jouer sur le théâtre *le mariage de Figaro*, qui réduisait la noblesse à sa plus simple expression : toute contre l'ancien régime, cette pièce mettait sous les yeux du public les turpitudes des seigneurs, couvertes par leurs privilèges : ensuite, examinant ces privilèges eux-mêmes, Beaumarchais se demandait de quelle manière il les avaient acquis : « Ils ont pris la peine de naître, » répondait un de ses personnages à une question sur cette matière. Cette comédie, dont Napoléon disait que c'était la révolution mise en scène, fit avancer les idées ; et comme, d'un autre côté, les affaires du gouvernement allaient de plus en plus mal, on put prévoir une catastrophe imminente.

Les finances étaient alors entre les mains de Calonne, homme d'expédients, mais incapable de remettre les affaires en état. Il se crut obligé de révéler le déficit, et il ajouta qu'il était impossible de sortir de ce mauvais pas sans que la noblesse consentît à payer l'impôt pour quelques-unes de ses possessions qui n'étaient pas jusque-là soumises au fisc : la promesse de payer ces impôts devait combler le déficit, et laisser encore quelque argent dans la caisse du trésor.

Alors le roi résolut de convoquer l'assemblée des Notables, afin de leur demander l'argent qui lui manquait. Mais d'abord, ces Notables furent froissés de ce qu'on leur imposait de par le roi des impôts qu'ils ne pouvaient plus dès lors offrir librement, et ils demandèrent avant tout à connaître les causes du déficit qu'on leur signalait.

Calonne s'exécuta ; mais le déficit se découvrit beaucoup plus grand qu'il ne l'avait dit. On fit beaucoup de bruit autour de cette affaire, et finalement le ministre fut renvoyé. Il fut remplacé par l'incapable cardinal de Brienne, et le peuple, dès l'avènement de ce dernier dit « qu'en effet, puisque le crédit public était mort, il fallait un homme d'église pour l'enterrer. »

Les Etats-Généraux

La lutte commença d'abord entre la Cour, les Parlements et les Notables. On résolut de rassembler les Etats-généraux. Une

nouvelle assemblée de Notables fut chargée de régler la manière dont les députés seraient élus. Necker fut rappelé aux finances, et son retour excita une joie universelle. Il ne devait cependant pas faire beaucoup plus ni mieux que la première fois.

Les nobles étaient peu partisans de cette convocation des Etats-généraux. Ils sentaient qu'ils allaient trouver devant eux le tiers-état comme un ennemi puissant, opprimé et irrité. Le clergé se partagea en deux parties : le haut clergé suivit les nobles et commença de craindre pour ses privilèges et pour ses riches revenus. Le bas clergé ne pouvait avoir les mêmes craintes : il entrevit dans la Révolution un moyen de devenir plus libre et d'acquérir un peu plus d'autorité que les abbés des monastères et les patrons des paroisses ne lui en avaient laissé jusqu'alors. Le peuple se recueillit et dicta à ses mandataires des volontés qui étaient presque des ordres. On en remplit des cahiers que l'on ne mit au jour que plus tard, même après la clôture des assemblées. Ces cahiers forment une partie curieuse et importante de notre histoire moderne.

Le peuple voulait conserver le roi et la religion catholique ; mais pour empêcher l'autorité royale de devenir trop absolue, les Etats-généraux devaient rester en permanence, et être consultés sur les affaires les plus importantes du royaume. C'était déjà le régime parlementaire que l'on imposait ainsi au roi. Les lois en particulier ne pouvaient être votées que par les Etats-généraux, d'accord avec le Souverain ; mais celui-ci restait seul chargé de l'exécution de ces lois, et du pouvoir judiciaire, qui ne pouvait s'exercer qu'en son nom.

Les cahiers demandaient encore que les limites des différents pouvoirs fussent nettement définies et posées, qu'on assurât la liberté individuelle, et qu'on supprimât les asservissements personnels. La liberté de la presse devait être proclamée, sauf la répression des abus ; le secret des lettres devait être inviolable ; les ministres devaient être responsables de leurs actes et de leurs fautes. Le droit de propriété devait être réputé sacré, et personne ne pouvait être dépossédé de *sa chose* pour cause d'intérêt public, à moins qu'on ne lui accordât une compensation suffisante, qu'il devait recevoir avant d'être dépossédé.

Le consentement de la nation devait être aussi nécessaire pour l'établissement d'un impôt. Enfin on voulait que les Fran-

çais fussent tous égaux devant la loi, tous soumis à l'impôt, tous admissibles aux emplois ecclésiastiques et militaires. A l'avenir, on ne pourrait accorder des lettres de noblesse que pour des services très importants, rendus à l'Etat, et aucune profession utile ne pourrait faire perdre cette dignité ; dans l'ancien régime, il y avait une foule d'emplois, même très utiles, que l'on regardait comme incompatibles avec les titres de noblesse.

La justice devait être rendue gratuitement : les juges devaient être nommés par le roi, et devaient posséder leur charge pendant toute leur vie. On devait abolir la vénalité des charges : nul ne devait être enlevé à la juridiction de ses juges ordinaires, et aucune commission judiciaire, autre que les tribunaux établis ne devait être autorisée. Les impôts devaient être votés par les Etats-généraux : la répartition devait être faite par les états provinciaux, et l'on devait tous les ans rendre compte de l'emploi des finances. La dette publique devait être vérifiée, acceptée et payée par la nation, sans création de papier-monnaie. Le roi était le chef suprême de l'armée, ayant droit de paix et de guerre, nommant seul aux grades militaires, et demeurant principalement chargé de la défense du royaume.

Ces réclamations du tiers-état renfermaient les éléments d'une révolution profonde dans toute la masse de la société, et cependant nous voyons qu'elles étaient modérées tant le centre d'équilibre entre les diverses classes de la nation était alors instable et déplacé.

Cahiers de Séez et autres des environs

Quelques cahiers particuliers faisaient d'autres demandes plus détaillées : celui des communes de la ville de Séez, mis au jour depuis peu par M. Duval, archiviste d'Alençon, demandait que l'on votât par tête et non par ordre. Ce qui était plus grave encore, on demandait l'expulsion des religieux et le retour de leurs biens à l'Etat : la triste situation morale dans laquelle se trouvait alors l'abbaye de Saint-Martin pouvait contribuer à inspirer cette idée aux habitants de Séez. On demandait enfin des réformes considérables dans l'administration de la justice, qui coûtait si cher que les pauvres ne pouvaient défendre leurs

droits, même quand ils étaient justes et raisonnables : ajoutons qu'il y avait dans la ville jusqu'à neuf sièges de juridiction, plus une douzaine au moins d'avocats et de procureurs, dont l'un, M. Hommey père, occupait jusqu'à quinze ou dix-huit clercs. On ne savait comment se débrouiller d'un pareil chaos.

Nous avons déjà vu que les habitants de Séez réclamaient surtout contre l'autorité indépendante des gouverneurs militaires. Ils ajoutaient qu'il était étonnant que les valets qui surchargeaient le pavé des villes fussent exempts de porter les armes, lorsqu'on arrachait le cultivateur au soc de la charrue. Ils auraient voulu que les charges des villes et des communautés fussent données au suffrage, qu'on empêchât l'argent de France de prendre le chemin de Rome, comme il le faisait trop souvent alors. Quatre-vingt-treize citoyens signèrent ce cahier qui fut présenté à l'assemblée du tiers-état du bailliage par quatre membres de la réunion, qui furent MM. Plet de Beaupré, Charles-Thomas Hommey, procureur, Pierre-Daniel Fétizon, et François Larcher. Ces quatre députés prirent part à l'élection des membres du conseil du Bailliage ; et deux d'entre eux furent parmi les élus : Plet de Beauprey et Hommey. Celui ci remplit en 1793 les fonctions périlleuses de maire de Séez, se trouva compromis dans l'affaire du fédéralisme et destitué par le représentant Garnier de Saintes, en mission dans l'Orne. Il fut même mis en état d'arrestation, et ne dut son salut qu'à la réputation qu'il avait de n'être nullement ambitieux. Nous raconterons plus tard la vie de Plet de Beauprey, qui fut beaucoup plus mouvementée que celle de son collègue.

Assemblée d'Alençon

L'assemblée du bailliage d'Alençon se réunit dans cette ville le 2 mars 1789, sous la présidence du lieutenant-général, Louis-François de Courtilloles. Mais dès la première réunion, les députés d'Alençon se plaignirent de ce qu'en envoyant quatre représentants, la Commune de Séez avait excédé son droit : le Règlement ne lui en permettait que deux. Une réplique de M. Hommey fit entendre aux députés d'Alençon que l'article du Règlement qu'ils invoquaient n'était point applicable dans l'espèce. Cependant le lieutenant-général donna raison aux

députés d'Alençon : MM. Plet de Beauprey et Hommey furent seuls admis comme représentants de la ville de Séez à l'assemblée du Bailliage, ce qui est d'autant plus étonnant qu'on accepta sans conteste quatre représentants pour Essay, qui est beaucoup moins considérable : l'un de ces quatre derniers était Dufriche Valazé, dont nous trouverons de nouveau l'occasion de nous entretenir. Les deux députés de Séez furent désignés pour faire partie de la commission des trente qui fut chargée de la rédaction du procès-verbal de la liste comprenant les membres de l'Assemblée du tiers-état du Bailliage, et il est probable qu'ils contribuèrent à faire échec au candidat d'Alençon, M. Demées, qui malgré plusieurs ballottages, ne fut point nommé député aux Etats-généraux.

Cahiers du Clergé

Les cahiers du clergé, sans demander des réformes aussi radicales que ceux du tiers-état, n'étaient pas non plus sans en réclamer un certain nombre. Naturellement ils demandaient la primauté pour la religion catholique sur toutes les autres ; mais surtout, ils réclamaient à grands cris que l'on prit les mesures nécessaires contre les productions malsaines qui corrompaient les mœurs. Quelques membres du bas clergé proposèrent l'abolition de la dîme, qui était, disaient-ils une cause continuelle de trouble entre eux et leurs paroissiens.

Le clergé en général, demandait en outre le maintien de ses prérogatives ecclésiastiques, une nouvelle démarcation des paroisses, l'augmentation des revenus fixes des curés, la suppression du casuel et la conservation de la plupart des communautés religieuses ; mais il mettait une condition à cette dernière demande, et insistait beaucoup pour qu'on rétablit la discipline dans les monastères. Enfin il revendiquait le monopole de l'instruction de la jeunesse.

Au point de vue de la politique, le clergé était pour la fréquence des réunions des Etats-généraux, l'uniformité des lois administratives, une organisation municipale libre et régulière. Il voulait qu'il n'y eût qu'un seul code civil pour toute la France, qu'il y eût aussi une formité dans la procédure civile. Il réclamait la publicité des débats judiciaires, l'égalité des

peines, l'abolition de la confiscation des biens et l'adoucissement de la législation criminelle.

Le corps sacerdotal consentait à payer désormais l'impôt. Il réclamait pour les pauvres l'immunité de la saisie mobilière et de celle des outils. Enfin, il demandait aussi que tous les citoyens fussent également admissibles aux emplois civils et militaires. Comme on le voit, ce corps, sans aller aussi loin, à beaucoup près, que le tiers-état, se lançait aussi pourtant dans le mouvement révolutionnaire.

Au milieu de ces sentiments du clergé en général, voyons ce que pensait le chapitre de notre cathédrale, dont le cahier nous a été conservé également par M. Duval, comme celui du tiers-état. Réuni extraordinairement le 4 mars 1789, le chapitre adopta et confia à ses députés aux assemblées des bailliages d'Alençon et de Caen, puisqu'il dépendait de l'un et de l'autre les vœux suivants :

Personne ne devait être admis aux Etats-généraux s'il n'était député par la nation. Quelqu'un qui se chargerait de porter à l'Assemblée les ordres du gouvernement, perdrait sa qualité de député et ne pourrait plus délibérer. Les personnes des députés devaient être inviolables. On ne devait point s'occuper, au commencement des séances, des impôts que le gouvernement pourrait demander, ni déférer à aucune sollicitation ni menace qui pourrait être faite à cet égard : il fallait renvoyer cet objet à la fin de l'assemblée, et déclarer qu'on ne reconnaîtrait aucun impôt s'il n'avait été consenti librement par la nation assemblée. Comme on le voit, le chapitre de Séez n'était pas trop obséquieux pour le gouvernement, et il voulait que les représentants de la nation fussent libres en face de la royauté ; malheureusement le peuple et le clergé ont été souvent trompés depuis, même au point de vue des impôts, par les mandataires infidèles, dans lesquels ils plaçaient alors toute leur confiance.

- D'un autre côté, si le tiers-état demandait le vote par tête, parce qu'il se sentait le plus nombreux, le chapitre demandait « la forme ancienne et légale de voter et de délibérer par Ordres ; » ce qui donnait en effet l'avantage aux Ordres privilégiés. Chacun plaide toujours sa cause personnelle : voilà pourquoi la force prime toujours le droit.

Comme tout le clergé, le chapitre de Séez demandait des mesures de répression contre les livres impies et obscènes : il demandait de plus que le culte extérieur de la religion catholique fût le seul autorisé.

Puis, passant à des intérêts plus généraux, les chanoines dénonçaient la nécessité de réformer l'éducation publique, et de multiplier les moyens d'instruction. Il paraît que le curé de Saint-Cénery-sur-Orne, près Séez, avait été jusqu'à dire qu'il fallait supprimer toutes les communautés qui n'étaient pas utiles à l'instruction de la jeunesse, vendre leurs biens et les employer à des œuvres plus profitables pour la société.

Le cahier portait ensuite qu'il fallait conserver l'ancienne constitution de la France, et en supprimer seulement les abus. Il demandait qu'on abolît les lettres de cachet et les autres mesures arbitraires : il désirait la réforme du code civil et criminel. Il voulait que le budget fût rendu public, comme il l'est en effet devenu depuis. Il se plaignait de la vénalité des charges, en particulier de l'achat des lettres de noblesse. Enfin, d'après ce cahier très libéral, il fallait encourager, par la facilité des communications, le commerce et l'agriculture, et supprimer les privilèges exclusifs et les entraves qui les gênaient.

Ce cahier parut remarquable à l'assemblée supérieure du clergé tenue à Alençon le 27 mars 1789. Elle l'inséra presque tout entier dans son propre Cahier. Mgr d'Argentré, que son titre de courtisan et d'ami des princes rendait alors impopulaire, n'assistait pas à l'assemblée du chapitre. Il s'y fit représenter par l'abbé Péricaud, que nous avons vu compagnon de sa fuite, et qui était en même temps chanoine prébendé de Lougé, vicaire-général et abbé commendataire de Perseigne. Ce dernier titre parut à un certain nombre de curés incompatible avec la présidence de l'Assemblée du clergé : la procuration donnée par l'évêque à l'abbé Péricaud fut annulée.

A l'assemblée du clergé du bailliage d'Alençon, le Chapitre fut représenté par l'abbé Chéradame, ancien haut vicaire de la cathédrale, alors curé de Gâprée, et par M. Dufriche des Genettes, curé de Saint-Germain de Séez, dont le mandat fut aussi annulé.

Au bailliage de Caen, ce furent M. Joseph de Malherbe de Fresnay, archidiacre, vicaire-général et official, et M. François-

Joseph Lejeune, chanoine de la cathédrale, qui représentèrent le chapitre. Mais ils trouvèrent que le clergé n'était pas suffisamment représenté dans les travaux de l'Assemblée, et ils refusèrent d'y prendre part.

Les Députés du Clergé de Séez

La victoire de la démocratie fut complète dans toutes ces assemblées. A Alençon, ce furent deux simples curés de campagne qui furent élus députés aux Etats-généraux : l'abbé Leclerc, curé de la Cambe, ancienne paroisse supprimée du canton de Trun, et l'abbé Dufresne, curé du Ménil-Durand, qui faisait autrefois partie du diocèse de Séez et de la généralité d'Alençon. Tous deux figurèrent dignement à l'Assemblée nationale. Nous verrons l'abbé Leclerc se distinguer spécialement à la séance où l'on demanda la prestation publique du serment d'adhésion à la constitution civile du clergé.

Cahiers de la Noblesse

La noblesse naturellement restait plus attachée à l'ancien régime que les deux autres ordres, cependant, elle fit aussi dans ses cahiers, de grands pas en avant. Si elle n'alla pas jusqu'à demander l'égalité des citoyens, elle demanda au moins que l'inégalité des conditions reposât sur de meilleures bases que celles qui existaient alors. Elle acceptait le fardeau de la dette publique, et consentait à payer l'impôt, à racheter ses droits féodaux, sauf celui de chasse ; mais elle s'opposait à la suppression des privilèges attachés aux corporations ; elle demandait à rester exempte de la milice et de la charge des logements militaires.

Plusieurs cahiers demandaient pour l'Ordre le privilège de porter l'épée, la création de nouveaux chapitres pour les filles nobles et de nouvelles commanderies pour les gentilshommes. La noblesse en général ne voulait pas de nouvelle constitution, mais elle désirait qu'on opérât les réformes sur les anciens principes. Comme les deux autres ordres, elle demandait des assemblées fréquentes des Etats-généraux, mais divisés en deux chambres : l'une composée des députés de la noblesse, des prê-

tres d'extraction noble et des dignitaires de l'Eglise ; l'autre se composant du tiers-état, des curés et des autres ecclésiastiques roturiers. Quelques cahiers même demandaient qu'un quatrième Ordre, celui des paysans, fut institué.

Presque tous les cahiers des nobles demandaient l'abolition de quelque privilège ecclésiastique, et la diminution des biens du clergé. Enfin quelques autres demandaient l'abolition des Ordres religieux. Aussi les membres du clergé et de la noblesse cherchaient à s'humilier les uns les autres, sans raison et sans but. Le tiers-état seul savait ce qu'il voulait et allait l'exécuter.

Le 5 mai 1789, les mille deux cents députés composant les États-généraux se trouvèrent réunis à Versailles, dans la salle des Menus, la plus vaste qu'on eût pu leur livrer.

Là se trouvait le fameux comte de Mirabeau, qui, n'ayant pu se faire élire par la noblesse, siégeait parmi les députés du tiers-état. La noblesse avait élu le duc d'Orléans, dont la présence aux Etats devait être si fatale à la monarchie. Maury se distinguait comme orateur dans les rangs du clergé, et dans tous les Ordres, il y avait des hommes de talent, capables d'élucider les questions en litige. Mais il y avait encore plus de passions que de talent : on put sentir dès le commencement que la lutte serait vigoureuse, et que le seul moyen d'être vainqueur serait d'être le plus fort.

Il s'agit d'abord de décider si les voix des députés compteraient individuellement, ou si on les réunirait, comme auparavant, par Etat, de manière à former trois chambres différentes. Le tiers-état sentait bien que dans ce dernier cas, les deux Ordres privilégiés entraveraient tous ses mouvements, tandis que, si on votait individuellement, il ferait ce qu'il voudrait. Sieyès l'avait éclairé sur ce point dans une petite brochure, dont la pensée était : « Qu'est le tiers-état ? » — « Rien » — « Que doit-il être ? » — « Tout. » Il se sépara des deux autres Ordres, dont la résistance fit murmurer le peuple. Enfin, se sentant assez fort, il osa se proclamer assemblée nationale.

L'Assemblée Nationale

Le roi n'accepta point ce changement de titre qui s'était fait sans sa permission. Il fit fermer la salle des réunions ; mais les

députés du tiers-état, accompagnés de quelques autres tirés du clergé et de la noblesse, se rassemblèrent dans la salle du Jeu de Paume, et jurèrent de ne pas se séparer, mais de se réunir partout où ils le pourraient, jusqu'à ce qu'ils eussent donné une constitution à la France.

Le roi se sentit vaincu, et accorda le 23 juin une partie de ce que demandaient les cahiers. L'Assemblée toutefois ne se montra point satisfaite, et fit de nouvelles réclamations. Le roi sortit de la salle de réunion, moitié affligé, moitié irrité. Le maître des cérémonies, M. de Dreux-Brézé voulut faire évacuer la salle, mais un très petit nombre de députés obéirent à son injonction. Les autres restèrent à leur siège, et Mirabeau répondit à Dreux-Brézé, du moins en substance : « Allez dire, à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Dreux-Brézé sortit, et l'Assemblée continua de délibérer. Quelques jours après, le pauvre Louis XVI était obligé de reconnaître l'Assemblée nationale.

Prise de la Bastille

Le peuple applaudit à l'énergie de ses députés, et ils se disposa à les appuyer en réclamant lui-même ses droits avec vigueur. Des mouvements se firent sentir en province ; et à Paris, des clubs se formèrent au Palais-Royal. On parla beaucoup : on excita les passions ; et bientôt le peuple, voulant détruire le principal instrument de l'ancien despotisme, s'empara de la Bastille le 14 juillet. Les têtes se montèrent de toutes parts. Les nobles commencèrent à prendre le clergé en haine ; et le clergé, par représailles, commença d'attaquer les privilèges de la noblesse.

Le 4 Aout

La nuit du 4 août fut mémorable. Un enthousiasme subit s'empara des députés, « qui sortaient de dîner. » Ceux qui avaient des privilèges les foulèrent aux pieds, et le tiers-état obtint ainsi spontanément de ses adversaires tout ce qu'il leur avait demandé vainement jusqu'alors.

On s'occupa ensuite de la partie administrative : on supprima la distinction des provinces et on proclama l'unité française.

Les Droits de l'Homme

Dans l'ordre moral, on proclama les *Droits de l'Homme*, et on établit ainsi la base de la société révolutionnaire. Cette déclaration si commentée, qui a excité tant d'enthousiasme chez les uns, tant de haine chez les autres, était en somme une déclaration incomplète, mais de bon sens. Elle suffisait au moins pour soulager le peuple passablement tourmenté par suite de la pression morale qu'exerçaient sur lui la noblesse et le clergé, en le surchargeant de devoirs dont la quantité s'augmentait sans cesse. *M. le Curé*, disait déjà La Fontaine de son temps.

« *De quelque nouveau saint charge toujours son prône.* »

Et à côté de ces devoirs civils et religieux qui absorbaient la majeure partie de la vie de l'homme du peuple, on lui cachait soigneusement ses droits, de peur qu'il ne lui prît fantaisie de les revendiquer quelque jour. Ce furent ces droits si oubliés que l'Assemblée formula en dix-sept articles, dont voici le résumé :

Les hommes naissent et demeurent égaux, et les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité publique. — On ne peut nier que ce principe ne soit de toute justice et de toute équité. Pourquoi faut-il qu'il soit si mal exécuté, et que ce soient toujours, non pas les hommes utiles, mais les *gras*, en quelque manière que ce soit, qui continuent de tenir le premier pas et de manger les petits comme auparavant ? Le peuple n'a pas assez compris et il ne voit pas assez l'inconvénient de se laisser ainsi dominer, autrement il ne le souffrirait pas. Il a maintenant la force de résister à tous ses oppresseurs ; et pourtant il se laisse opprimer encore. Au moins a t-il le pouvoir de réclamer tout haut et de qualifier ses oppresseurs de quelque nature qu'ils soient, ce qu'il n'aurait jamais osé faire sous l'ancien régime, et ce qu'il n'eût pas fait non plus impunément.

Les associations politiques ne devaient avoir pour but que *la conservation des droits de l'homme*, c'est-à-dire la liberté, la prospérité, la sûreté et la résistance à l'oppression.

On plaçait le principe de la souveraineté dans le *corps de la nation*, dont les chefs de la société ne devaient être que les mandataires.

La liberté, d'après la déclaration, consiste à *pouvoir faire*

tout ce qui ne nuit pas à autrui. — C'est le point extrême de la justice, qui, dans les détails, ne peut se déterminer que par la loi. — La loi humaine ne peut donc défendre que ce qui nuit à autrui, et aucun homme n'en peut contraindre un autre à faire ce qui n'est pas condamné par la loi.

La loi est *l'expression de la volonté générale ;* mais on doit ajouter que cette volonté universelle est basée sur les principes éternels de justice qui dirigent toutes les consciences honnêtes. Tout le monde par conséquent a le droit de concourir à l'expression de cette volonté publique ; elle doit être la même pour tous ; tous les citoyens ont le droit de concourir à son existence et à sa proclamation, ils doivent être tous aptes, selon leurs capacités, à l'exécuter en gérant toutes sortes de charges.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu arbitrairement, mais seulement dans les formes fixées par la loi. Tout homme attentant arbitrairement à la liberté d'un autre doit être puni ; mais tout homme inquiété en vertu de la loi doit obéir.

La loi ne peut décréter que des peines strictement nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi promulguée auparavant.

Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable. La loi cependant peut le faire incarcérer s'il y a des motifs ; mais on doit éviter toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'emparer de sa personne, et la loi doit punir celui qui userait de rigueurs plus fortes que celles qui sont sanctionnées.

Aucun ne peut être inquiété sur ses opinions, religieuses ou autres, à moins qu'elles ne portent le trouble dans le public. — Principe fort sage et qui supprimait une foule de cruels abus d'où résultèrent au moyen-âge un si grand nombre de crimes judiciaires.

Tout le monde doit avoir le droit de publier ses opinions de la manière qu'il le veut : la libre communication des pensées et des opinions étant un des droits les plus précieux que possède l'homme ; mais *tout citoyen peut être appelé à répondre de l'abus qu'il ferait de cette liberté.*

La garantie des droits des citoyens nécessite une force publique, qui doit être instituée pour l'avantage de tous, et non pour aucune utilité particulière.

Cette force publique exige à son tour des dépenses, et par suite une contribution. Cette contribution doit être *également répartie entre tous les citoyens, selon leurs facultés.*

Tous les citoyens contribuant ainsi à former le trésor, *ont tout droit de contrôle sur l'emploi de l'argent public.*

Plus en général, la société *a droit de demander compte à tout agent public de son administration.*

Pour montrer que la France n'avait pas jusque-là de constitution, la déclaration des droits de l'homme ajoutait que *dans toute société où la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'avait pas de constitution.*

La propriété est inviolable et sacrée. Nul ne peut-être privé de ses biens, à moins qu'une utilité publique évidente ne se rencontre ; encore doit-on l'indemniser. Ce dernier article était la condamnation de la confiscation des biens et autres injustices de l'ancien régime.

Arrivé à ce point culminant de la Révolution, nous ne continuerons pas à en retracer l'histoire générale, qui nous tiendrait trop loin de notre sujet. Nous avons cru qu'il était sinon nécessaire, du moins très utile de retracer d'abord les grands traits qui caractérisent la physionomie de cette époque, peut-être la plus importante de toute l'histoire du genre humain après celle de l'Incarnation. On pourra mieux comprendre après cette explication la portée des faits qui s'accomplirent dans nos contrées.

Etat des esprits

Ceux qui comme nous ont pu connaître encore les hommes qui vivaient en ce temps, et surtout ceux qui étaient déjà assez âgés pour comprendre la portée des événements d'alors, ont pu remarquer que le peuple fut généralement heureux des changements qui s'opéraient. Les habitants du département de l'Orne en particulier, sont en général peu enthousiastes, peu passionnés : ils ne furent pas des premiers à faire des émeutes révolutionnaires ; mais ils étaient comme tout le reste de la France : ils souffraient ; et, à l'annonce des réformes qui commençaient à s'opérer, un soupir de soulagement sortit de tous les cœurs. Même les horreurs de 1793 et de 1794 n'effrayèrent qu'à-demi nos bons et paisibles paysans : ils étaient loin des centres, et ne

s'apercevaient que peu des excès qui se commettaient autour d'eux, et des têtes un peu trop nombreuses et quelquefois innocentes qui tombaient sous le couperet de la guillotine.

Ils avaient beaucoup d'antipathie pour la noblesse et pour l'ancien régime ; mais leur droiture et leur honnêteté naturelles les laissaient attachés à ceux de leurs nobles qui le méritaient. Nous pouvons citer un exemple de ce genre dans M. Bernat de Courménil, seigneur de la paroisse du même nom, au canton d'Exmes. Ayant été arrêté comme suspect en 1794 au temps de la grande Terreur tous les paysans de la contrée crurent que le directoire départemental s'était trompé : cet homme de bien était aussi aimé qu'estimé de tous ses vassaux : ceux-ci, croyant, avec tous les simples habitants de la contrée, que les républicains en voulaient aux nobles, mais étaient les amis du peuple, signèrent une pétition déclarant que le seigneur arrêté, loin d'être l'oppresseur des paysans, était au contraire leur bienfaiteur. Mais le tribunal révolutionnaire était mû par des passions que ces braves gens ne pouvaient pas comprendre. Pour toute réponse aux réclamations qu'on lui adressait, il s'empressa de faire exécuter M. Bernat de Courménil et décréta d'accusation tous les signataires de la pétition. Heureusement pour ces derniers, le 9 thermidor arriva peu de jours après et abattit les échafauds : ces braves gens en furent quittes pour la peur.

Mais c'étaient là des faits isolés qui n'avaient qu'une portée restreinte. La Terreur n'ayant opéré que dans quelques villes du département, les paysans n'en avaient gardé qu'un vague souvenir et ne détestaient que les Chouans, dont, après plus de quarante années, ils ne prononçaient encore le nom qu'avec horreur. C'est que ces misérables, d'autant plus ignobles qu'ils se couvraient, pour commettre leurs brigandages du masque vénérable de la religion, avaient fait plus de mal à nos bons Ornais que les commissaires de la Terreur eux-mêmes. Nous reviendrons, du reste, sur ces expéditions des Chouans, dont le récit serait ici un peu prématuré.

La Constitution Civile du Clergé

Si la déclaration des droits de l'homme posa les bases de la Révolution au point de vue politique, la *Constitution civile du*

clergé la consomma au point de vue religieux. Ce grand acte, dont il nous reste maintenant à parler, fut précédé, le 12 février 1790, de la suppression des Ordres religieux. Ce fut alors que nos belles abbayes et nos couvents disparurent ; et bien peu se sont relevés depuis, comme nous aurons occasion de le constater.

L'Assemblée détestait le clergé et les Ordres religieux ; et elle était sûre que sa haine était partagée par le peuple : l'attaque qu'elle dirigeait de ce côté avait donc des chances nombreuses de succès. D'ailleurs, elle n'était pas non plus sans convoiter les biens du clergé séculier et régulier ; et elle espérait bien, comme elle le fit en effet, s'en emparer au milieu du trouble que produiraient ses entreprises.

Les députés, avons-nous dit, venaient d'unifier la France et d'effacer les différences qui caractérisaient les peuples de chaque province, en partageant le royaume en départements autant que possible mathématiquement et sans aucune considération ethnographique. Les diocèses et les paroisses étaient de leur côté pour l'ancien régime, taillés selon les domaines féodaux que possédaient les patrons, ce qui donnait, il faut le dire, à la carte ecclésiastique de la France, une physionomie ridicule. A côté d'un diocèse possédant un territoire immense, on en trouvait un qui contenait à peine vingt mille habitants. Quelques territoires étaient donné à un diocèse par leurs seigneurs dans le milieu d'un autre : ainsi la baronnie de Nonant qui contenait l'abbaye de Mondée, était aux portes de Bayeux et n'en appartenait pas moins au diocèse de Lisieux. Le reste était taillé d'une manière si bizarre que les fidèles ne savaient pas toujours à quel diocèse ils appartenaient : nous en avons vu des exemples dans l'histoire. Les paroisses étaient dans le même cas, et il en était qui avaient si peu de paroissiens, qu'à part le dimanche et les fêtes, le titulaire pouvait passer sa vie dans la plus complète oisiveté. D'ailleurs l'Assemblée voulait aussi organiser l'Eglise selon le système révolutionnaire.

Il ne fut cependant pas possible d'entamer trop sérieusement la discipline ecclésiastique, et Robespierre, ayant essayé plusieurs fois de faire voter l'abolition du célibat des prêtres, fut couvert chaque fois par les murmures de toute l'Assemblée.

Enfin Camus, l'un des Jansénistes les plus fougueux qui se trouvassent parmi les représentants, et beaucoup plus dangereux pour l'Eglise que les impies eux-mêmes, tant à cause de la piété apparente, de l'austérité dont il faisait montre comme tous ceux de sa secte, qu'à cause de la fausse érudition qu'il possédait, parvint à formuler un système perfide et destructeur pour le fond, mais assez bénin dans la forme pour être accepté par la majorité des représentants.

En vain l'évêque de Clermont représenta-t-il que l'Assemblée n'avait aucune mission pour statuer sur une telle matière, et qu'il fallait renvoyer la question devant un concile national, l'Assemblée, pleine d'orgueil se déclara compétente et décréta le schisme : le 12 juillet 1790, on adopta les dispositions suivantes :

Une nouvelle circonscription des diocèses et des paroisses était établie sur le modèle de la division en départements. Les cent trente anciens évêchés se réduisirent désormais à un peu plus de quatre-vingts ; parmi lesquels se trouvaient plusieurs sièges qui n'avaient jamais eu d'évêque. Le nombre des paroisses était aussi considérablement diminué.

Aucune église, aucune paroisse, aucun fidèle ne pouvait plus désormais appartenir à un évêque étranger.

Tous les bénéfices non paroissiaux ou épiscopaux, de quelque nature qu'ils fussent, étaient déclarés éteints et supprimés.

Les évêques et les curés devaient être désormais tous nommés à l'élection.

Avant d'être élu évêque, il fallait avoir été dix ans curé ou quinze ans vicaire, missionnaire ou aumônier d'hôpital.

Pour être curé, il fallait avoir au moins cinq ans de vicariat.

La proclamation de l'élu devait se faire dans l'église, en présence du peuple, après l'élection et avant la Messe : le nouvel évêque demandait ensuite la confirmation canonique à son métropolitain ; le nouveau curé recevait de son évêque la collation définitive. Il était défendu à l'évêque de négliger l'approbation de son métropolitain pour s'adresser directement à Rome. Il ne pouvait écrire au pape qu'à un titre particulier, comme au chef de l'Eglise. Cette défense faite aux évêques nous montre dans ceux qui rédigèrent cet article un rare entêtement vers l'esprit de schisme. On y reconnaît parfaitement une main janséniste.

Enfin les évêques et les curés devaient prêter serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi et à la constitution décrétée par l'Assemblée nationale. Ce fut cet article qui souleva tant de résistances et qui fit tomber tant de têtes. C'est que, prêter un tel serment, c'était abjurer l'obéissance au pape, c'était accepter l'élection des pasteurs au suffrage universel et donner, en changeant la délimitation des diocèses et des paroisses, juridiction à certains pasteurs sur des sujets que le pape n'avait jamais confiés à leurs soins. Les prêtres énergiques et vraiment attachés à leur saint état refusèrent jusqu'à la mort d'accepter un tel état de choses. Les mauvais prêtres prononçaient le serment sans hésiter et conservaient leurs bénéfices ou se sécularisaient. Il y en eut beaucoup aussi qui, sans aucun mauvais vouloir et uniquement par faiblesse ou par ignorance prêtèrent serment de bonne foi et sans se rendre bien compte de ce qu'ils faisaient. On a peut-être été trop sévère à leur égard ; on revient aujourd'hui sur leur conduite à de plus saines idées. Quelques-uns sont devenus plus tard de dignes prêtres après le Concordat. Un moment de faiblesse, surtout dans les circonstances extraordinairement difficiles que l'on traversait alors, est toujours regrettable, mais ne suffit pas à faire à lui seul un prêtre condamnable et criminel.

Il y avait encore dans la constitution civile du clergé plusieurs autres articles, qui réglaient les affaires de détail, et dont le principal était celui qui enlevait au clergé le revenu des bénéfices, qui était remplacé par une indemnité prise sur le trésor, comme nous le voyons encore aujourd'hui. Cet article changeait complètement l'état pécuniaire et matériel de l'Eglise de France ; tout n'était pas mauvais dans cette disposition. On peut reprocher à cette assemblée d'avoir réduit les bénéficiers à un état un peu trop précaire ; mais en regard de ce défaut, que d'abus retranchés ! Que de cures inutiles supprimées, qui ne servaient qu'à nourrir la paresse d'un titulaire inoccupé, au grand préjudice des besoins spirituels du troupeau ! Que de charges de moins sur le peuple auparavant accablé d'une foule de dîmes, de corvées, de redevances attachées aux bénéfices et dont le détail seul fatigue l'esprit, lorsqu'on lit les chartes du temps ! Souhaitons seulement que les gouvernements sachent fournir aux ministres du culte ce qui leur est nécessaire, et nous

trouverons dans ce changement de régime un progrès incontestable et même considérable.

Quand il s'agit d'approuver l'ensemble de cette loi schismatique, Louis XVI recula d'horreur, et l'on crut qu'il allait résister. Le pape Pie VI lui envoya les deux archevêques de Vienne et de Bordeaux pour s'entendre avec lui sur ce point; mais ces deux prélats eurent la faiblesse de lui conseiller de signer la Constitution, ce que le pauvre monarque fit d'une main tremblante, le 24 août. Le schisme était consommé; mais les deux prélats qui avaient été les deux causes secondes de cet acte regrettable se sentirent aussitôt pénétrés de remords. L'archevêque de Vienne, M. de Pompignan, en mourut de chagrin; l'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé, confessa plus tard publiquement sa faute, en publiant une humble et pieuse rétractation de sa conduite dans cette circonstance.

Suppression du Chapitre de Séez

L'un des premiers résultats de la Constitution civile du clergé pour le diocèse de Séez fut la suppression de son chapitre. Nous avons vu cependant que ce chapitre s'était montré libéral dans les élections. Depuis encore il avait chanté le *Te Deum* en l'honneur de la réunion des trois ordres le 20 juillet, et ensuite, après la fameuse séance du 4 août. Louis XVI ayant senti que les événements s'aggravaient, demanda des prières publiques, et d'après un mandement de Monseigneur d'Argentré, le chapitre les commença le 29 septembre, pour les continuer pendant toute la tenue des Etats. Séez était alors menacée de perdre son évêché. Le chapitre s'unit au maire, M. de la Livarderie, pour obtenir que la ville épiscopale fut le chef-lieu d'un district. La chose fut accordée, et la municipalité remercia officiellement le chapitre du zèle qu'il avait montré dans la circonstance. Ce fut sans doute la reconnaissance qui leur inspira ce bienfait que, au mois de février 1790, les deux sections de la commune de Séez élurent, comme nous l'avons dit, Mgr d'Argentré pour leur maire, et nommèrent officiers municipaux deux membres du chapitre: M. Lejeune, syndic, et M. Péricaud prébendé de Lougé.

Cependant la propriété des biens du chapitre lui était déjà

enlevée. Il ne lui restait plus que l'usufruit; et il fut obligé de rendre compte, le 26 février 1790, de tout ce qu'il possédait. Le grand-chantre de Brest, dont le nom figure sur tous nos anciens livres de chants sagiens, était mort neuf jours auparavant, le 17 février.

L'indemnité accordée aux chanoines après la perte de leurs bénéfices fut fixée à mille livres au moins : quelques-uns en reçurent davantage ; mais on voit que cette faible indemnité elle-même ne fut pas longtemps payée. Cependant le chapitre continuait de gérer au compte de l'Etat ses propres revenus, obéissant à tous les décrets, et ne laissant au gouvernement aucun motif qui pût faire regarder la persécution comme légitime.

Cependant le Chartreux Dom Gerle avait proposé le 12 avril de décréter que la religion catholique serait désormais la seule reconnue en France. On lui répondit que c'était une pensée si vague que l'on ferait injure à l'Assemblée en lui faisant voter une chose insignifiante, et le lendemain, 13 avril, on passa à l'ordre du jour. Mais, le 19 avril une partie de l'Assemblée crut devoir faire une déclaration en faveur de la religion de l'Etat. Mgr d'Argentré voulut appuyer cette déclaration avec tout son chapitre et s'associa solennellement aux députés par un acte voté en réunion solennelle et signé de l'évêque et de MM. le Carpentier, archidiacre de Séez ; de Couasnon, archidiacre d'Exmes ; de Malherbe, archidiacre du Houlme ; Pollard archidiacre du Corbonnais ; Postel, chanoine pénitencier ; Lefrançois, chanoine prébendé de Mesnil-Jean ; du Frossé, prébendé de la Frorest ; Quillet d'Aubigny, prébendé de Mesnil-Guyon ; Le Goux, prébendé de Versainville ; Gérard, prébendé de Carrouges ; Péricaud, prébendé de Lougé ; Robichon-Delivet, prébendé de Courdevêque ; Langin, prébendé de Colombiers ; Descorches, prébendé de Fleuré ; Provôt, prébendé de Francheville ; Bochard, prébendé d'Avernes, théologal ; Desuc de Saint-Afrique, prébendé de Messey ; et Lefebvre, prébendé de Saint-Martin. Tels étaient alors les notables du chapitre. MM. Lejeune, prébendé de Tellières, syndic, et des Moutis, prébendé d'Erainnes, absents de l'assemblée, déclarèrent le 10 mai, adhérer pleinement à tout ce qui s'y était fait et délibéré.

Félicité par M. Leclerc, que nous avons vu nommé député

aux États, le chapitre répondit par une lettre de remerciement et reprit sa vie ordinaire. Mais cette vie fut bientôt tranchée par la Constitution civile du Clergé, qui supprimait, comme nous l'avons vu, tout bénéfice qui n'était pas épiscopal ou paroissial. Depuis le vote jusqu'à la confirmation royale, qui se fit avons-nous dit, un peu attendre, le chapitre resta suspendu entre la vie et la mort, jusqu'au décret du 27 novembre, qui statua que les évêques et les prêtres qui avaient un emploi seraient tenus de prêter serment à la Constitution, sous peine d'être regardés comme démissionnaires et privés de leur traitement.

La lutte était engagée : Mgr d'Argentré fut un de ceux qui refusèrent le serment avec énergie ; ce qui fut la cause de sa fuite, comme nous l'avons raconté. Nous avons vu que l'un de nos députés du clergé, M. Leclerc, appelé le quatrième à la tribune pour prêter le même serment déclara courageusement qu'il voulait vivre et mourir dans la religion catholique : le chapitre non plus ne faillit pas à son devoir.

Au mois de novembre 1790, Mgr d'Argentré fut mis en demeure de nommer un vicaire à Domfront, récemment réuni au département de l'Orne, et par suite au diocèse de Séez. L'évêque fit observer qu'il ne se reconnaissait aucune juridiction sur Domfront, et qu'il ne pouvait empiéter sur les droits de l'évêque du Mans. Le Conseil général de l'Orne ne passa pas outre ; mais déféra la lettre de l'évêque à l'Assemblée constituante, avec une note sévère à son adresse, s'étonnant de ce que des prélats qui avaient si souvent murmuré contre l'omnipotence du pape, s'en rapportassent uniquement à lui dans la circonstance.

Le 6 décembre, on signifiait au chapitre l'acte de dissolution qui l'anéantissait. Le lendemain, les chanoines se réunirent et rédigèrent une protestation dans laquelle ils déclaraient que l'Eglise seule les ayant institués, seule aussi elle pouvait les dissoudre, et qu'ils se considéraient toujours comme chanoines, tant que la puissance séculière avait parlé contre eux sans y être autorisée par le pape. Deux chanoines absents, le prévôt et le théologal, adhérèrent à cette déclaration, à laquelle manquèrent cependant les signatures de MM. Le Pape de Trévern, archidiacre du Bellêmois, attaché au diocèse de Langres ; Reynaud de Mons, prébendé du Ménil-Bérard ; Desuc de

Saint-Afrique, prébendé de Messey, simple tonsuré quand il fut nommé chanoine en 1788 ; et Dufossey, prébendé de Saint-Jean-de-la-Forêt.

L'arrêt qui frappait le chapitre fut aussi communiqué à Mgr d'Argentré, que le directoire départemental engagea beaucoup à accepter le gouvernement de tout le département de l'Orne, qui lui était dévolu désormais. L'évêque répondit, comme la première fois, par une fin de non-recevoir, et deux jours après, le 17 décembre, le chapitre appuyait son chef en renouvelant les résolutions qu'il avait prises dix jours auparavant.

M. Lebailly

Dans les premiers jours du mois, le 13 décembre, un membre du chapitre, M. Lebailly, chanoine semi-prébendé, avait quitté cette vie. M. Lebailly peut être considéré comme le premier historien de notre cathédrale. Il avait publié deux brochures, dont l'une, imprimée en 1773, avait pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de la Confrairie des saints martyrs Gervais et Protais, patrons de la cathédrale de Séez et de tout le diocèse.* La seconde, publiée deux ans après, en 1775, et intitulée : *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Eglise cathédrale de Séez.*

L'auteur est de ceux qui ne font remonter l'apostolat de saint Latuin qu'au ve siècle. Son histoire est surtout précieuse par les documents qu'il nous a laissés sur le xviiie siècle.

Résultats de la Constitution civile du clergé

Ce fut alors que Mgr d'Argentré crut devoir donner sa démission de maire. Il fut remplacé le 16 décembre par M. Le Paulmier de la Livarderie. Les deux chanoines élus conseillers municipaux, M. Péricaut et M. Lejeune, suivirent l'exemple de leur évêque. Il n'était plus possible aux membres du clergé de prendre part aux opérations administratives, qui n'avait pour but désormais que de consommer le schisme. Le Conseil général le sentit et fit encore au gouvernement quelques timides observations sur l'opportunité des mesures prises pour détruire l'ancien ordre des choses ; puis enfin il s'exécuta. Les objets sacrés des églises, et les meubles des communautés, à l'exception de ce

qui était strictement nécessaire, furent mis sous séquestre, et ce fut le Conseil municipal de Séez qui fut chargé de faire cette opération dans la ville épiscopale.

En conséquence, le 14 janvier 1791, la commune de Séez prit un arrêté pour faire cesser l'exercice du culte au Séminaire et à Notre-Dame-du-Vivier, ainsi que l'office capitulaire à la cathédrale. Le lendemain 15, on affichait le décret du 27 novembre, et le chapitre instruit du dessein qu'avait la municipalité de poser les scellés sur son mobilier, se rassembla une dernière fois, et, voyant l'impossibilité de résister plus longtemps, se fit dispenser de ses serments par l'évêque et se sépara après que les membres se furent promis de rester unis de cœur au pied de l'autel. Cet adieu termina le registre du dernier chapitre d'avant la Révolution. Il ne pouvait finir d'une manière plus touchante.

Les scellés furent posés le jour même, tant à la cathédrale qu'à Notre-Dame-du-Vivier. Ils y restèrent trois cent neuf jours, jusqu'à ce que l'intrus Lefessier eût pris possession du siège dont il fut pendant quelque temps l'usurpateur. Les membres du chapitre dispersé s'en allèrent ou en exil ou dans leur patrie où ils se cachèrent comme il leur fut possible. Plusieurs ne virent pas la fin des malheurs de l'Eglise de France ; mais tous, à l'exception de M. Dufossey que nous avons déjà nommé, restèrent fidèles à leur foi et à leur serments.

Quelques mois après la suppression civile du chapitre, l'évêque à son tour, quittait sa ville épiscopale, qui fut bientôt occupée, comme nous l'avons vu, par l'intrus Lefessier.

Le nouveau diocèse de Séez

Le nouveau diocèse de Séez était donc désormais formé, et ses limites se confondaient avec celles du département de l'Orne. La destruction du diocèse de Lisieux l'augmentait considérablement au nord est : il gagnait de ce côté presque intégralement les cantons de Vimoutiers, Gacé, La Ferté-Fresnel et le Merlerault : on sait que le diocèse de Lisieux, depuis les Giroie, venait jusqu'à Marmouillé, aux portes de Séez. Evreux lui cédait une partie du canton de l'Aigle, Chartres, le canton de Rémalard, et une partie de celui de Longny. Mais le Mans surtout, lui laissait un grand territoire. Du côté du Sonnais une partie du

canton du Theil et entre autres la grande paroisse de Céton. La frontière était modifiée sur plusieurs points. La paroisse de Montsort d'Alençon revint à notre diocèse ainsi que les paroisses de Saint-Germain du Corbéis et d'Hesloup ; mais surtout à l'ouest de cette dernière localité, le nouveau diocèse acquérait presque tout l'ancien archidiaconé du Passais, quelques paroisses du canton de Saint-Léonard d'Alençon, les cantons de la Ferté-Macé, de Juvigny-sous-Andaine, de Domfront et de Passais.

La Conception

Enfin le diocèse de Bayeux l'enrichissait des cantons de Tinchebray et de Flers, d'Athis, et d'une partie de celui de Messey. En retour, le nouveau diocèse de Bayeux enlevait à l'ancien diocèse de Séez trois doyennés : celui de Falaise, d'Aubigny et de Saint-Pierre-sur-Dive. C'était tout ce que perdait notre diocèse qui se trouva ainsi notablement plus considérable qu'il n'était auparavant, et beaucoup mieux taillé, bien que sa configuration soit encore assez bizarre. Plus tard on fit encore quelques corrections dans lesquelles notre diocèse perdit en particulier la paroisse de Brétignolles mais ces corrections postérieures furent à peu près insignifiantes.

Il y eut dans le diocèse beaucoup de paroisses supprimées ; et il faut reconnaître que pour un certain nombre c'était justice. Nous en avons connu nous-même une qui ne contenait que huit feux : elle se nommait Courgeron et elle est aujourd'hui réunie au Pin-au-Haras, canton d'Exmes. Une autre paroisse du même canton Malnoyer, était complètement enclavée dans celle de Courménil, dont elle fait aujourd'hui partie.

Le Pouillé du Diocèse

On peut voir tous ces détails sur ces petites paroisses dans le *pouillé* du diocèse, dressé ou plutôt achevé en 1763, par les soins de Mgr Néel de Christot. Ce *pouillé*, dont l'auteur fut Jacques Savary, prébendé de Colombiers, chanoine de la cathédrale et secrétaire du diocèse, est encore aujourd'hui au secrétariat de l'évêché, et peut passer pour un document, curieux et plus important encore.

Saint-Léonard d'Alençon devient Doyenné

A côté de ses suppressions de paroisses, il y eut quelques érections importantes. Saint-Léonard d'Alençon, qui, depuis sa construction par le duc René et Marguerite de Lorraine n'était qu'une simple annexe de Notre-Dame devint non-seulement paroisse, mais encore église décanale pour le canton ouest d'Alençon. Cette ville fournit donc désormais au diocèse de Séez trois paroisses au lieu d'une puisqu'elle lui avait acquis aussi Montsort. Saint-Léonard ne put cependant avoir de curé au milieu des troubles qui résultèrent de l'intrusion. Il fut administré pendant la Terreur par M. Magne, prêtre insermenté mort plus tard dans la paroisse, par M. Despierres, vicaire de Notre-Dame et plus tard curé de Saint-Léonard, même par un capucin nommé le Père Marie. Après la conclusion du Concordat, un vénérable ecclésiastique, M. Nory, fut nommé premier curé de cette paroisse et eut pour successeur en 1809, M. Despierres, dont nous venons de parler.

Les Doyennés

Les doyennés qui jusque-là n'avaient point de siège fixe, en acquirent un dans la nouvelle délimitation : le doyen fut presque nécessairement le curé du chef-lieu assigné à chacune des divisions secondaires, qui portèrent d'abord le nom de districts et ensuite celui de cantons.

Formation de la Paroisse de Mortrée

Le diocèse acquit encore dans la circonstance un siège encore décanal dans les environs de Séez. Là se trouvaient trois petites paroisses : Bray, O et Marigny, dont la première appartenait au doyenné de Macé, les deux autres à celui d'Ecouché. A l'extrétrémité de ces trois paroisses et au point où elles se touchaient l'une l'autre, il s'était formé une agglomération assez considérable sur la route de Séez à Argentan ; ce petit bourg appartenait pour un tiers à chaque paroisse et portait le nom de Mortrée. Une chapelle dédiée à saint Marc y était établie depuis longtemps : elle était desservie par un vicaire chargé d'y exercer le

saint ministère et d'instruire les enfants du bourg. Le directoire du département réunit ces trois paroisses en une seule, dont le siège devait être au bourg de Mortrée et en prendre le nom. Ainsi s'est formée une des belles paroisses du diocèse et le chef-lieu d'un beau canton.

Le Serment a la Constitution

La prestation du serment avait été faite publiquement dans l'Assemblée le 6 janvier 1791, où l'un de nos députés du clergé, M. Leclerc, se distingua par son énergie. Son collègue, M. Dufresne, imita son exemple et tous deux prirent la route de l'exil. Bientôt le même serment fut exigé dans les paroisses, et ce fut alors que les opinions du clergé rural se manifestèrent : M. l'abbé Dumaine, aujourd'hui (1900) vicaire général du diocèse, dans son livre intitulé : *Tinchebray et sa région au bocage normand*, nous montre que dans ce pays, le clergé qui voyait les choses de moins près que les députés, se défiait du serment ; mais le croyait encore compatible avec la foi ; presque tout le clergé de Tinchebray le prêta avec restriction, c'est-à-dire promit de se conformer à la loi, *en tant qu'elle ne serait pas contraire à ia foi de l'Eglise catholique* ; mais le clergé de la campagne plus attaché aux idées romaines, le refusa absolument et courageusement. Il en fut à peu près de même dans le reste du diocèse. Ceux qui succombèrent , soit par corruption de cœur, soit plus souvent par faiblesse, restèrent en minorité. Il y en eut un peu plus qui usèrent de restriction ; mais une grande partie de ces derniers revinrent au refus absolu, quand ils virent les conséquences de cet acte schismatique. Enfin la majorité resta ferme dans sa foi et fournit des martyrs, des exilés et d'autres héros qui eurent le courage de rester cachés dans le diocèse et d'y consoler les âmes en bravant la guillotine, sans cesse suspendue sur leur tête. M. l'abbé Jean Bazin, dont nous aurons beaucoup à parler plus tard, était alors diacre et se signala parmi ceux qui refusèrent le serment avec le plus d'énergie.

Intrusion de Lefessier

L'épreuve de la foi était faite : il s'agissait maintenant d'organiser un culte quelconque avec ce qu'il restait d'éléments ecclé-

siastiques, puisque tous les prêtres insermentés étaient regardés comme démissionnaires ; et on ne voulait, ou plutôt on ne pouvait pas encore se passer de religion. On élut donc, comme nous l'avons dit déjà Jacques-André-Simon Lefessier, curé de Berus, pour occuper le siège de Séez en place de Mgr d'Argentré. Cette élection eut lieu le 24 février 1791 ; mais l'intrus ne prit possession que le 15 mai ; pendant ce temps, Mgr d'Argentré avait eu le temps de faire la translation de la sainte Epine, comme nous l'avons raconté en son lieu. Ce fut, croyons-nous, pendant cet intervalle qu'il arriva à l'intrus une aventure assez désagréable à Alençon. Comme il avait un certain nombre de connaissances dans cette ville, dont sa paroisse n'était pas très éloignée, il se présenta un jour dans la maison de l'un de ses familiers, et se fit annoncer avec le titre de : « Mgr Lefessier, évêque de Séez. » Mais il fut assez surpris lorsque le domestique qui l'avait annoncé revint avec cette réponse du maître de la maison : « Nous connaissions parfaitement M. Lefessier, curé de Bérus ; mais nous ne connaissons nullement Mgr Lefessier, évêque de Séez. » Il est certain que la majorité des gens honnêtes pensaient et parlaient comme cet homme de bon sens. Lefessier, qui jusque-là, malgré les jugements contraires des exagérés, paraît avoir été un homme assez estimable, se fit mépriser en acceptant par ambition une dignité qui ne lui appartenait pas. Nous verrons plus tard ce qui en résultera pour lui.

Ce fut le 15 mai 1791 que la cathédrale fut envahie par cet intrus tandis que l'évêque légitime, Mgr d'Argentré, courait sur la route de Rouen vers l'exil. Le faux pasteur était précédé du directoire départemental, du conseil de la commune et de gardes nationaux qu'on avait rassemblés de tous côtés à Séez pour la circonstance. Il commença par prêter serment en chaire, et ajouta un discours dans lequel il attaqua directement la doctrine de l'Eglise catholique. Il officia ensuite pontificalement, et la messe fut chantée en musique. Il adressa quelques jours après aux fidèles un mandement tout plein d'idées schismatiques, et une partie de ses prêtres, à son exemple, prêtèrent le serment demandé.

C'est que Lefessier avait amené avec lui des ecclésiastiques, dont plusieurs étaient étrangers au diocèse de Séez : ils suivirent facilement son exemple, et il les fit ses vicaires épiscopaux, au

refus des curés de la ville, qui étaient tous opposés au schisme. Les places des chanoines expulsés furent remplies par MM. Jeannest, premier vicaire ; Malassis, deuxième vicaire ; Bongard, Olivier, Alleaume, Delaunay, Lelièvre, Davoust, Gautier et Heuzé. M. Daguin fut nommé vicaire supérieur du Séminaire ; Letourneur, premier directeur, et Romet, second directeur. Le bas-chœur resta ce qu'il était auparavant.

Le banquet offert par la ville au prélat, à l'occasion de son arrivée, fut l'occasion de regrettables excès. Des attroupements se dirigèrent vers la grille de la cathédrale, et en enlevèrent l'écusson de Mgr Néel de Christot, qui la couronnait. Ensuite le grand escalier du palais épiscopal fut envahi à son tour, et on abattit toutes les armoiries et les chiffres en fer qui s'y trouvaient. On brisa les vitres où se trouvaient des armoiries. C'était déjà le commencement de la Terreur.

Jusqu'au 2 septembre, le curé et le vicaire de la cathédrale purent exercer leur ministère comme auparavant, ce qu'ils firent sans s'attacher à l'intrus. Les chanoines célébraient encore, chacun à leur autel accoutumé. Mais le club des *Amis de la Constitution*, présidé par l'abbé Poulard, ne put soutenir cet état pacifique, et il fit décréter par le directoire départemental que tous les prêtres non assermentés qui ne seraient pas munis d'un certificat de la municipalité ou du curé constitutionnel, devaient s'éloigner d'au moins dix lieues de leur domicile, en attendant que l'Assemblée constituante eût statué sur leur sort. Heureusement le gouvernement du roi adoucit la rigueur de l'arrêté du directoire. Mais la persécution n'en continua pas moins à s'exercer sourdement.

C'était toutefois encore un chanoine, M. Lefrançois, qui était à la tête du collège de la ville. Il avait alors avec lui pour professeurs Isidore Bourdon, prêtre, et Pierre Anquetin, acolythe. Mais tous trois refusèrent de prêter serment, et le 23 septembre, l'abbé Anquetin vint remettre les clefs de l'établissement à la municipalité. L'abbé Alleaume vicaire épiscopal assermenté, vint habiter la maison vide ; mais on lui signifia bientôt que l'immeuble était devenu une propriété de l'État ; et, depuis, il n'est jamais revenu à l'Eglise.

Vente des Biens ecclésiastiques et monastiques

Par un décret du 5 septembre 1791, sanctionné le 21 octobre, la commune de Séez acquit, pour la somme de quatre-vingt-quinze mille quatre cents livres dix-sept sols les biens ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Martin, à l'évêché, au Séminaire, aux Cordeliers et au Chapitre. Au mois de décembre, la commune les revendit en détail, en tira dix-sept cents mille livres ; cependant il en restait encore à vendre pour deux cents mille francs.

Après avoir ainsi réalisé le prix des immeubles, on réunit tout le mobilier ecclésiastique de Saint-Martin à celui de la cathédrale, et on en fit l'inventaire. Il s'y trouva quatre-vingts pièces du poids de cent cinquante-sept marcs. On commença bientôt aussi à descendre les cloches pour les expédier à la suite du mobilier ; mais les commissaires, et surtout Valazé, dont nous aurons à nous entretenir, plus tard, accusèrent dans l'envoi de Séez une foule de fraudes, dont on rendit la municipalité responsable. Celle-ci se défendit mal, et il paraît qu'elle était quelque peu coupable en effet. Il résulta de ces tiraillements que les cloches restèrent à leur place pendant près d'une année encore. Il est probable que la capsule qui contenait la sainte Epine fut sauvée alors par l'agent national Bouglier-Dubordage, qui avait porté au gouvernement les meubles précieux des églises de Séez, et avait reçu des fonctionnaires une mention honorable ; mais le reliquaire lui-même fut livré avec les autres. Nous verrons plus tard apparaître de nouveau ce précieux trésor.

Un peu avant la fin de l'année 1791, la physionomie de l'Assemblée avait changé, et la Constituante était devenue la Législative. Nous croyons utile à l'histoire de dire un mot des députés de l'Orne qui siégeaient à ces Assemblées.

Les Députés de l'Orne

L'élection du clergé pour les Etats-généraux en 1789 s'était faite le 19 mars à Alençon, sous la présidence de Joseph Richer, curé de Pertheville près Falaise. Après un scrutin nul, on élut comme nous l'avons dit, les abbés Leclerc et Dufresne, qui furent obligés de s'exiler, pour refus de serment, après la séance

du 4 janvier 1791. A son retour, l'abbé Leclerc fut nommé vicaire général du diocèse de Séez, le 19 frimaire an XI (10 décembre 1802). Il mourut le 24 janvier 1832.

L'Assemblée de la noblesse opérait en même temps sous la présidence de René de Vauquelin, seigneur de Vrigny : elle élut Le Carpentier de Chailloué,conseiller au Parlement de Rouen, dont l'intendant d'Alençon disait « que c'était un homme très sage, d'un esprit tranquille, et qui n'avait d'autre ambition que de faire le bien. » Il était de ceux qui croyaient que le mandat de l'Assemblée expirait au bout d'un an, et il le déclara à la tribune le 1er mai 1790.

René de Vauquelin, seigneur de Vrigny, président de l'assemblée électorale, fut le second député élu par la noblesse. Il était né à Caen le 25 septembre 1729, et se montra toute sa vie un partisan acharné des privilèges nobiliaires. Il composa sur la matière un *Mémoire sur les franchises de taille à l'égard de la noblesse*. Il donna, comme son collègue, M. de Chailloué, sa démission le 1er mai 1790, et publia une *Protestation motivée contre le décret sur la noblesse, rendu le 19 juin 1790*. Il en adressa même un exemplaire aux différents districts du département, ce qui excita contre lui les haines les plus irréconciliables. Le gouvernement dut prendre des mesures pour empêcher les habitants de Vrigny, sa paroisse, de marcher en armes contre son château. Enfin le marquis de Vrigny fut condamné à mort le 27 messidor an II (15 juillet 1794), et exécuté le 9 thermidor (27 juillet) le jour même où les échafauds tombaient avec Robespierre.

Le troisième député de la noblesse, Jacques-Vincent, vicomte de Chambray, n'était considéré que comme suppléant. Il était né à Gouville, du département de l'Eure, le 1er mars 1754, il quitta la France dès le début de l'émigration, se rendit à Coblentz auprès des princes et fit avec eux la campagne de 1792, puis il passa en Angleterre et prit part à l'expédition de Quiberon, et à une partie des guerres de la chouannerie, pendant lesquelles il signa la capitulation de l'an IV en qualité de président du conseil de l'armée royale. Arrêté ensuite et incarcéré à Rouen, il fut délivré pendant sa translation de cette ville à Caen, par des hommes masqués et apostés sur son passage. Amnistié en 1802, il se fixa d'abord à Argentan, puis retourna à Gouville, où se

trouve la terre de Chambray. Il fut nommé maire de cette commune, et plus tard maréchal de camp sous la première Restauration.

Le tiers-état avait quatre députés à élire ; il procéda au scrutin sous la présidence de M. de Courtilloles, lieutenant-général à Alençon.

Le premier député élu fut Nicolas-Bernard-Joachim-Jean Belzais de Courménil, avocat du roi en l'élection d'Argentan. Il était né à Ecouché le 19 octobre 1747, fut élevé au collège de Séez et à l'université de Caen, et entra ensuite dans le barreau. Après avoir épousé le 11 septembre 1772, la fille de M. Goupil de Préfeln, parce que ce dernier avait dirigé ses premiers pas dans le barreau, et il fut nommé à la dissolution de l'Assemblée Constituante, maire d'Argentan et administrateur du district. Ensuite on lui donna la chaire de législation à l'école centrale d'Alençon, nouvellement organisée, mais il ne l'occupa jamais ; successivement député au Cinq-Cents en 1798 et au Corps législatif après le 18 brumaire, il quitta la vie parlementaire en 1802 pour devenir préfet de l'Aisne. Il mourut à Laon le 8 fructidor an VIII (26 août 1804).

Le second député du tiers-état fut Guillaume-François-Charles Goupil de Préfeln, ancien magistrat, originaire d'Argentan où il avait été lieutenant-général en 1748. Démissionnaire en 1756, il fut appelé en 1771 à faire partie du Conseil supérieur établi à Rouen. On lui a reproché la vivacité de son caractère, et l'on donne comme étant de lui la parole que Mirabeau répéta ensuite d'une manière si véhémente à la tribune de l'Assemblée : « Catilina est aux portes de Rome : il menace d'égorger les sénateurs et nous délibérons ! » Il fut en février 1791 l'un des provocateurs des lois contre l'émigration ; puis il quitta la vie politique jusqu'en vendémiaire an IV, où il fut élu par le département de l'Orne au Conseil des Anciens. Arrêté à la suite du 18 fructidor, il fut mis en liberté peu de temps après, et nommé ensuite membre du tribunal de cassation, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 18 février 1801. On croit qu'il faisait partie de la secte des *Théophilantropes*.

Il y avait eu tant de ballottages à l'Assemblée du tiers-état, qu'on ne put élire le 19 mars que les deux députés dont nous venons de parler. On se rassembla de nouveau le 25, et on élut

Portien Colombel du Boisaulard, négociant à l'Aigle, et Claude-Nicolas-Jacques Le Bigot de Beauregard, ancien gendarme de la garde du roi, maire de Domfront. Il n'y eut pas de députés suppléants.

Le Perche votait en dehors du bailliage d'Alençon, et son clergé élut Gabriel-Lebastien Lefrançois, curé du Mage, né à Condeau le 30 novembre 1733. Il fut l'un des premiers aux Etats à demander la suppression de la dîme; mais, comme ses collègues Leclerc et Dufresne, il repoussa le serment avec énergie. Il publia dans le cours de l'année une brochure intitulée : *Lettre pastorale d'un curé, plus patriote que les patriotes, à ses paroissiens.* Quelque temps après, il passa en Angleterre, et à son retour fut nommé curé de Notre-Dame d'Alençon en 1803 (germinal, an XI). Il y mourut le 15 juillet 1813, estimé de tous ceux qui l'avaient connu.

La noblesse percheronne élut le comte Joseph de Puisaye, né à Mortagne le 6 mars 1765, colonel dans les cent-suisses. Il simula d'abord les idées les plus avancées et se porta de nouveau comme candidat à la Convention pour le département de l'Eure. Nommé lieutenant du général de Wimpfen, il entra peu après dans le mouvement fédéraliste organisé par les Girondins proscrits en 1793. Il commandait même l'avant-garde de l'armée qu'on lança sur Paris, et qui fut dispersée à Brécourt par quelques coups de canon le 15 juillet 1793. Alors Puisaye fut forcé de se retirer en Bretagne, où il réunit les restes des chouans et organisa avec eux la malheureuse expédition de Quiberon. Il fit cependant encore quelques efforts pour maintenir la guerre après la mort de Stofflet et de Charette; mais Hoche pacifia le pays, et Puisaye se retira au Canada. Il revint ensuite en Angleterre, où il se maria, publia ses mémoires et mourut fort pauvre en 1827.

L'élection du tiers-état du Perche eut lieu le 8 mai sous la présidence de Louis-Jacques-Bayard de la Vingterie, lieutenant-général du Perche.

Le premier élu fut Antoine-Louis-Philbert Bailleul, né à la Ferté-Bernard le 7 octobre 1751, et avocat au Parlement. Il fit peu de chose aux Etats et fut nommé après la session président du tribunal du district de Bellême. Elu ensuite au Cinq-Cents en 1797, son mandat fut annulé après le 18 fructidor. Il mourut

en 1807. Il avait pour collègue en 1789 François-Hippolyte Margonne, négociant à Nogent-le-Rotrou.

Les députés suppléants furent Etienne-Augustin-Bourdeau, négociant à Nogent-le-Rotrou, et Jean-Baptiste-Bernard Thoumin, avocat au Parlement, né le 19 janvier 1751 ; il avait auparavant rempli plusieurs fonctions administratives et judiciaires.

Les Députés a la Législative

A l'Assemblée législative qui succéda à la Constituante, il n'y avait plus de distinction d'Etats ; le département avait dix députés à élire, et aucun ne devait être pris parmi les anciens Constituants. L'assemblée générale des électeurs se réunit du 1er au 15 septembre à Alençon, dans l'église de Notre-Dame et dans celle des Capucins, sous la présidence de Lefessier, évêque constitutionnel de l'Orne ; au troisième tour de scrutin on élut Guillaume-François-Bonaventure Barbotte. Le président le complimenta dans le style de l'époque, et l'élu répondit dans le même style. Barbotte était né à Domfront le 11 septembre 1764, et avait été reçu avocat au Parlement. Il fut très modéré à l'Assemblée, remplit après la session les fonctions d'agent national du district de Domfront, puis celles de juge au tribunal du département. Nommé en l'an VIII sous préfet de Domfront, il resta dans cette charge jusqu'au retour de Louis XVIII.

Lesueur, avocat à Tinchebray, fut le second nommé ; sa vie n'offre rien de remarquable.

Le troisième fut Le Comte, marchand aux Authieux, district de l'Aigle, aujourd'hui canton du Merlerault. Il n'accepta pas le mandat qui lui était confié, et l'assemblée électorale, après avoir fait quelques instances et lui avoir donné le temps de réfléchir, accepta sa démission.

Alors on élut l'évêque président lui-même, Lefessier, qui remercia les électeurs de tous les honneurs qu'ils lui avaient faits, à lui naguère encore petit curé de Bérus. Il protesta de son incapacité, mais accepta néanmoins son mandat.

Lefessier était né à Argentan le 23 février 1738, et il fut ordonné prêtre à Séez le 10 avril 1762. Pendant quelque temps, il remplit les fonctions de prêtre donné, à l'Hôtel-Dieu d'Argentan. Dom Piolin ajoute qu'il fut vicaire de Saint-Martin de

cette ville. Il fut ensuite pourvu de la cure de Bérus, au canton de Saint-Pater, près d'Alençon et prit possession le 16 juillet 1764. Dom Piolin dit que c'était un homme de talent, qui prêchait d'une manière remarquable. Toujours est-il qu'il jouissait dans le pays d'une certaine influence, puisqu'il fut nommé vicaire de Bérus le 27 mai 1790.

Lorsque la Constitution civile du clergé fut promulguée, le curé-maire de Bérus s'en montra un partisan décidé. Il publia une *Profession de foi d'un curé sur le serment*, qui lui attira une réponse anonyme intitulée : *Réponse d'un curé à la Profession de foi du curé de Bérus, proche Alençon.* Dom Piolin rapporte même qu'il lui arriva quelque chose de plus désagréable encore. Il avait pour vicaire un ancien dragon récemment sorti du séminaire, plus fort du poignet que de la langue. Un jour que dans une réunion, cet abbé entendait son curé soutenir victorieusement la cause de la Constitution, et se trouvait à bout d'arguments, il menaça de jeter par la fenêtre tous les constitutionnaires, s'ils continuaient, et il exécuta en effet sa menace, ce qui l'obligea de s'enfuir du pays.

Elu évêque de Séez, comme nous l'avons vu, Lefessier se fit sacrer le 10 mars 1791 par Gobel, évêque de Lydda, celui qui fut plus tard archevêque de Paris et foula aux pieds en pleine Convention, ses insignes épiscopaux. Le nouveau prélat publia aussitôt une lettre pastorale qui fut vivement attaquée. M. Duval cite en particulier une brochure de Marin-François-Alexis Loublier, curé de Condé-sur-Sarthe intitulée : *Question : l'Eglise constitutionnelle est-elle catholique*? Gérard, curé de Merhendin, près Argentan publiait en même temps : *Le curé un peu franc à Monsieur Le Fessier, évêque constitutionnel du département de l'Orne.* On vît paraître encore : *les étrennes franches et généreuses adressées aux ministres de l'Eglise constitutionnelle de la part des catholiques de France.* Cet écrit fut attribué à Pierre Le François, administrateur du diocèse de Séez, qu'il ne faut pas confondre avec M. Lefrançois, le député du Perche dont nous avons parlé plus haut. M. l'abbé Blin a fait réimprimer ces trois brochures dans ses *Martyrs de la Révolution.* Une dernière brochure attribuée à l'abbé Gautier, portait pour titre : *Lettre d'un curé du département de l'Orne, en réponse au réquisitoire de M. le Procureur syndic du département* qui avait

écrit en faveur du serment était victorieusement réfuté. Toutes ces attaques représentaient assez bien les sentiments des populations à l'égard de l'intrus.

Celui-ci remplit son mandat à l'Assemblée, mais y fit peu de bruit. Il fut toutefois dénoncé par le procureur de la commune de Séez, Robert de la Houardière, à cause des troubles qui avaient éclaté dans la ville, épiscopale au mois d'août 1791. Il répondit par un écrit intitulé : *Je ne m'y attendais pas ou Réponse de M. Le Fessier, évêque du département de l'Orne et député à l'Assemblée nationale, à la dénonciation du sieur de la Houardière.* Après la session, Lefessier revint à Séez et fut nommé maire de la ville. Il eut assez d'énergie pour sauver de la destruction la bibliothèque épiscopale et les portraits des évêques qu'il fit momentanément enlever de la salle où ils se trouvent encore aujourd'hui. Au moment des guerres civiles, il parvint à sauver du pillage la ville de Séez, où il s'était fait une grande concentration de troupes républicaines.

Déclaré suspect par le représentant Garnier de Saintes, alors en mission dans l'Orne et dans la Sarthe, il fut mis en surveillance pendant le cours de l'année 1794, et le 19 mars, on lui arracha sa démission des fonctions épiscopales et on lui fit remettre ses lettres de prêtrise. Il se fit alors charger de dresser le catalogue des livres et des manuscrits contenus dans les bibliothèques des établissements religieux de Séez, ce qui lui permit de rendre quelques services ; car ces bibliothèques renfermaient de grandes richesses.

Le culte extérieur avait été interdit entièrement par Robespierre, en 1794, « et cette interdiction, dit M. Duval, était une des plus grandes fautes que la Convention pût commettre. » Elle fut levée le 21 février 1795, et cinq jours après Lefessier reprenait ses fonctions épiscopales. Il signa le 15 mars la lettre pastorale collective qu'avaient écrite les évêques de France sur le rétablissement du culte. Il en écrivit une personnellement le 15 avril (26 germinal).

En 1797 et en 1801, les constitutionnels tinrent deux conciles provinciaux auxquels notre Lefessier assista. Au mois de juin 1797, il entreprit une tournée pastorale, mais ne put dépasser Alençon, à cause des Chouans qui occupaient le pays : cependant il parvint, non sans péril, à se rendre jusqu'à Bérus,

son ancienne paroisse, où il donna la confirmation. Il allait réunir un synode, lorsque la conclusion du Concordat vint mettre fin à l'existence de l'Eglise constitutionnelle. Il dut donner une seconde fois sa démission en 1801, et une lettre de Mgr de Boischollet, premier évêque concordataire nous prouve qu'en 1802 ils étaient en communion l'un avec l'autre.

L'intrus se retira à Argentan, sa patrie, mais ne put malheureusement s'y tenir complètement en repos. Il publia en 1803 un écrit intitulé : *Avis pacifiques aux prêtres rentrés, par le solitaire d'Argentan.* Cet opuscule excita contre lui tous les concordataires. Il resta éloigné du clergé et mourut le 2 décembre 1806, sans avoir jamais voulu se réconcilier avec l'autorité ecclésiastique. Aussi fut-il porté directement au cimetière, accompagné seulement de quelques laïques, et d'un petit nombre d'amis qui lui étaient restés fidèles. Nous retrouverons l'occasion de parler de lui comme évêque administrateur.

Le député qu'on élut après lui fut le comte Jacques-Auguste-Léonor de Betz, maire d'Alençon, où il était né en 1730. Il est l'auteur d'un petit ouvrage intitulé : *Opinion sur le danger de l'aliénation des forêts.*

Le comte de Betz fut suivi de Jean-Jacques Paignard, né à Bellême le 18 mars 1751. Celui-ci dirigeait dans cette ville une maison de commerce de vins et d'épicerie, lorsqu'il fut nommé administrateur du district. Après la session de l'Assemblée dont il fit partie, il fut nommé agent forestier, membre du jury d'instruction et du Conseil général du département.

Pierre-Claude-Charles Le Boucher de Longchamp, procureur syndic du district d'Argentan, fut le sixième député. On s'occupa ensuite d'une plainte de la municipalité de Séez, puis on élut Charles-Michel André, né à Longny le 7 septembre 1755. André fut de nouveau élu à la Convention l'année suivante, mais n'accepta pas. Il fut nommé administrateur du département de l'Orne le 14 brumaire, an III (4 novembre 1794) et mourut à Longny le 23 floréal an VIII (12 mai 1800).

Simon-Pierre-Antoine Terrède, médecin et juge de paix à l'Aigle, fut élu huitième député. Il a publié un *Examen analytique des eaux minérales de l'Aigle*, ouvrage qui fut critiqué par un autre médecin de la même ville, Huet de la Martinière,

ce qui donna lieu à une nouvelle réplique de Tarède. Celui-ci mourut vers 1798.

Le neuvième député fut Louis-Michel Demées, qui avait échoué lors de l'élection des Etats-généraux. Il était né à Alençon le 24 mai 1753, et il avait acheté en 1781 la charge de lieutenant particulier au bailliage de cette ville : il en fut nommé maire en 1789 ; et, après sa législature, remplit les fonctions de juge de paix, puis de juge de tribunal, et enfin de président au tribunal de première instance. Il mourut le 10 mai 1826, après avoir publié une *Opinion sur l'état actuel du Royaume.*

La liste des élus fut close sur le nom d'Antoine-Jean-François Lautour du Châtel, premier suppléant du tribunal du district d'Argentan. Né en cette ville, le 3 juin 1750, d'une famille où le culte des lettres semblait héréditaire, Lautour du Châtel est le seul des députés de l'Orne qui se soit fait remarquer à l'Assemblée législative. Il fut chargé de plusieurs rapports importants et exerça une véritable influence sur l'Assemblée quand il s'agit de la destruction du régime féodal.

Trois députés suppléants furent ajoutés aux dix titulaires. Le premier fut Pierre-Nicolas Colombel de la Rousselière, négociant à l'Aigle et né dans cette ville le 31 mars 1747. Il remplit les fonctions d'administrateur de l'hospice, de premier échevin et de membre de l'Assemblée provinciale pour l'élection de Verneuil. Vers la fin de la période révolutionnaire, Colombel vint s'établir à Chamboy, et fut membre du conseil d'arrondissement d'Argentan et président du canton de Trun.

Les deux collègues de Colombel furent Nicolas Guérin, juge de paix à Igé, et Pierre-Louis Bellier, juge de paix du canton de Saint-Julien-sur-Sarthe, dont le chef-lieu fut ensuite transporté à Pervenchères. Né le 21 janvier 1753, ce dernier était propriétaire et marchand de bœufs. Il remplit ensuite successivement les fonctions de juge de paix, d'administrateur du district de Mortagne, de membre du conseil d'arrondissement, et de président du canton de Pervenchères.

On allait commencer l'année funeste de 1792. Le serment était exigé des ecclésiastiques avec une rigueur toujours croissante, et ceux qui le refusaient commençaient à être traqués comme des bêtes fauves. L'émigration devenait de plus en plus fréquente, et ceux qui tenaient à rester sur le sol de leur patrie

sentaient qu'ils s'exposaient ainsi à une mort presque certaine.

Qu'on nous permette de montrer au milieu de ces circonstances pénibles et dangereuses un jeune clerc qui jouera plus tard presque le premier rôle dans le diocèse et qui dès lors se montrait déjà un vrai confesseur de la foi.

Commencements de M. Bazin

Jean-Jacques Bazin était né à Fresnes, dans le département de l'Orne, le 2 avril 1767, d'une famille aisée de commerçants. Son père, Michel Bazin, était d'une grande simplicité de mœurs, et, malgré sa fortune, n'avait rien qui le distinguât de ses ouvriers. Sa mère Marie-Anne-Geneviève Buffard, se faisait remarquer surtout par sa piété, et c'est d'elle que son fils paraît avoir pris les germes des vertus solides qu'il a si bien pratiquées pendant tout le cours de sa longue vie.

Le jeune Bazin, qui avait quatre frères et deux sœurs, commença ses classes à Vassy et les continua au collège de Vire, et partout il obtint, non pas des succès brillants, nous verrons qu'il eut toujours quelque peine à exprimer sa pensée, mais des succès extrêmement solides, qui devaient faire de lui dans toutes les carrières ce qu'on appelle un homme de valeur.

Jamais d'ailleurs notre jeune étudiant n'avait eu d'autre désir que celui de se consacrer au service des autels. Aussitôt après avoir terminé ses humanités, il entra au grand séminaire de Bayeux pour y faire sa théologie. On se rappelle encore à Fresnes des catéchismes qu'il faisait aux enfants pendant les vacances, et qui touchaient de componction les fidèles qui y assistaient, peut-être plus encore que la jeunesse qu'il instruisait directement.

M. Bazin était diacre, quand la question du serment fut agitée dans les paroisses : il se trouvait atteint par la loi. Son curé, M. Charles Vaultier, resta ferme dans sa foi et ne fit aucune concession au gouvernement. M. Bazin imita son pasteur, mais malheureusement, il trouvait jusque dans le sein de sa famille des obstacles à sa résolution. Sa mère, Marie-Anne Buffard était morte à cette époque : et son père, probablement dans un but d'intérêt comme nous en verrons la preuve exerça

sur son fils, pour lui faire prêter le serment, une sorte de persécution. Un jour, se trouvant avec lui en présence de l'huissier de Fresnes, Durocher le Harivel, il le traita de *bégaud*, et ces scènes de violence se répétèrent plusieurs fois, souvent en présence d'étrangers. Les domestiques ont déposé depuis qu'au foyer les discussions étaient aussi vives et beaucoup plus fréquentes. Il en résulta que le jeune homme dut quitter la maison paternelle et se cacher comme il put dans les maisons de ses amis pendant le jour, n'osant voyager que la nuit, tellement sa résistance avait excité contre lui les fureurs des révolutionnaires. Mais il fut enfin trahi par un homme qu'il aurait eu le droit de compter parmi ses amis les plus fidèles. Cité devant le directoire du district de Domfront, il fut emprisonné dans le collège de cette ville, où son père vint le persécuter de nouveau. Mais rien ne put vaincre la fermeté du jeune diacre, et quelques jours après, le 5 septembre 1792, il était condamné à l'exil, et dut se rendre à Granville pour passer à l'île de Jersey. On dit qu'avant d'obtenir son passeport il fut poursuivi à Domfront par de fougueux révolutionnaires, et ne dut son salut qu'à une sorte de miracle. Trois jours après, il prenait la route de la terre étrangère.

Alors son père montra ouvertement les motifs qui l'avaient fait agir d'une manière aussi peu chrétienne que celle dont il avait usé à l'égard de son fils. Il entreprit un procès pour se faire envoyer en possession de l'héritage que le jeune Jean-Jacques avait tiré de sa mère. Il se vanta devant le tribunal de n'avoir point trempé dans la résistance de son fils, mais d'avoir fait au contraire tout son possible pour l'empêcher de désobéir à la loi. Des témoins furent entendus, et c'est là qu'on apprit tout ce qu'il avait fait souffrir au jeune diacre. Cependant il fut débouté de ses prétentions, et l'héritage de Marie-Anne Buffard fut mis sous le sequestre comme les autres biens d'émigrés.

Quant à M. Jean-Jacques Bazin, il trouva un asile charitable à Jersey, et s'y rencontra avec Mgr le Mintier, évêque de Trégnier, en Bretagne, qui l'ordonna prêtre le 25 novembre 1792. La mémoire de cet évêque exilé lui resta toujours chère. Il eut la douleur de le voir mourir sur la terre étrangère le 21 avril 1801. Quelque temps après son ordination, M. Bazin fut obligé de passer en Angleterre. Le sauf conduit qu'il obtint des

autorités de Jersey est daté du 4 janvier 1793. C'est là que nous le retrouverons plus tard, occupé toujours à l'exercice des bonnes œuvres.

Les Chanoines de Séez

Les chanoines de la cathédrale furent, quoique non pas tous, aussi courageux et aussi fidèles que les diacres du Bocage. Après le départ de Mgr d'Argentré la municipalité de Séez dressa la liste des absents, conformément à la loi sur les biens des émigrés. Elle signala parmi eux, outre l'évêque, les chanoines Le Carpentier, de Regnaud, Dufossey, de Couasnon et Péricaud. Mais le 1er juillet, M. Dufossey, qui avait été élu aumônier de la garde nationale du canton de Pontorson (Manche), écrivit au conseil pour protester contre l'insertion de son nom sur cette liste. Il disait que, dès le commencement, il avait été l'ami de la Révolution, et il exprimait le regret d'avoir été suspecté par le conseil municipal. Les preuves de sa défection existent encore à l'évêché et à la mairie de Séez.

Etat du Diocèse

Cependant l'intrus Lefessier essayait toujours de se poser dans son prétendu diocèse ; mais il réussissait peu dans son entreprise. Les prêtres assermentés n'étaient pas beaucoup plus heureux que lui. Partout on éprouvait pour eux la plus grande répulsion. On les laissait seuls dans les églises dont on les avait mis en possession par la violence, et on se rassemblait en foule autour du vrai pasteur dans une chapelle écartée, dans une maison particulière ou même dans une grange où l'on se rendait pendant la nuit. Pour le peuple, le prêtre *jureur* n'était qu'un fonctionnaire intéressé qui travaillait pour lui et non pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. On les traitait d'après cette appréciation, on dédaignait ouvertement ceux dont les mœurs n'étaient pas dignes ; et, si l'on respectait davantage les autres comme simples particuliers, on n'approchait jamais d'eux pour leur demander les secours spirituels. Quelques-uns de ces prêtres cependant, auraient mérité plus d'égards : on le reconnut dans la suite ; mais ils représentaient une mauvaise cause, et c'était cette cause que l'on méprisait en eux, beaucoup plus que leur personne.

Mais la loi du 26 août 1792 vint rendre l'exercice de ce ministère clandestin de plus en plus difficile. En vertu de cette loi, tous les ecclésiastiques astreints au serment qui l'avaient refusé ou rétracté, devaient sortir dans le délai de huit jours de leur département, et dans quinze jours du territoire du royaume, sous peine d'être déportés à la Guyane française. Les sexagénaires et les infirmes étaient exemptés, mais devaient se rendre prisonniers au chef-lieu du département. Le conseil permanent de la commune de Séez renchérit encore sur cette loi et l'appliqua à tous les ecclésiastiques non assermentés, sans exception. Les massacres de septembre venaient d'avoir lieu, et Alençon, Bellême, Gacé, l'Aigle et Vimoutiers, avaient imité Paris. Mais les chanoines n'en furent point intimidés : aucun ne prêta le serment. Quelques-uns prirent la route de l'exil, la plus grande partie resta à Séez pour y exercer clandestinement le ministère. MM. Legoux et Provôt furent autorisés à y rester à cause de leurs infirmités qui les faisaient tomber dans l'exception posée par la loi. MM. Quillet-d'Aubigny et Lefrançois, qui avaient reçu de Mgr d'Argentré les pouvoirs de vicaires-généraux, résolurent de trouver des cachettes, d'où ils pourraient gouverner le diocèse comme auparavant. M. Quillet mourut de fatigue et de misère dans la commune de Roullée (Sarthe) : M. Lefrançois, qui, en qualité de principal du collège, s'était acquis l'estime et l'affection générales, resta constamment à Séez et porta presque seul, jusqu'à sa mort, le poids de l'administration diocésaine.

Pendant ce temps, l'Assemblée législative avait déclaré Louis XVI déchu du trône, et proclamé la République, le 21 septembre 1792. Elle avait assez fait : la Révolution était complète. Il ne restait plus qu'à se débarrasser de ceux dont elle pouvait avoir quelque chose à craindre. L'Assemblée législative laissa cette besogne à des hommes plus énergiques que ne l'étaient un grand nombre de ses membres : elle déclara sa mission finie, et on dut élire une troisième assemblée qui prit le nom de Convention nationale.

Les Députés de l'Orne a la Convention

Pour le département de l'Orne, la loi du 12 août avait statué que la réunion électorale se tiendrait à Argentan ; cependant

elle se réunit à Domfront, le 2 septembre. Valazé fut nommé président du bureau ; Charles-Thomas Hommey secrétaire, Desgrouas de Mortagne ; Dubois, juge à Bellême ; Blin des Parquets, juge du tribunal de commerce d'Alençon ; Duboë, Desdemaines-Graindorge, tous deux juges à Domfront et Guérin, juge de paix d'Igé complétèrent le nombre des scrutateurs.

On commença par éliminer du nombre des votants Goupil de Préfeln et son gendre Belzais-Courménil, anciens Constituants et du Haussay, juge de paix de Briouze. L'Assemblée avait, comme l'année précédente, dix députés à élire.

Le premier nom qui sortit de l'urne fut celui de Charles-Eléonor Dufrische de Valazé, président de l'assemblée électorale et administrateur du district d'Alençon. Il était né dans cette ville le 23 janvier, en 1731, selon M. Duval, en 1754, si l'on en croit Odolant-Desnos.

En 1774, il était lieutenant de grenadiers au régiment provincial d'Argentan ; mais il fut exclu de cet emploi, parce qu'il n'était pas noble ; et il se retira aux Genettes, près Essay, d'où plusieurs membres de sa famille ont pris le nom de Dufrische des Genettes. Son activité naturelle lui fit chercher dans l'étude ce qu'il ne trouvait plus sous les armes. Rousseau et Montesquieu furent ses maîtres, et il est facile de reconnaître dans toute sa conduite qu'il se formait en tout sur leur modèle.

Le genre humanitaire des deux philosophes rendit notre député l'ennemi de la peine de mort ; il la combattit dans un opuscule intitulé : le *Cri de l'humanité*, qui est resté manuscrit.

Il étendit et développa d'ailleurs le fond de cet écrit dans son livre des *Lois pénales*, qui fut publié à Alençon chez Malassis le jeune en 1784. Le futur Louis XVIII, alors comte de Provence et duc d'Alençon accepta la dédicace de ce livre, dont Mallet-Dupan et Coqueley firent le plus grand éloge dans le *Journal des Savants*.

Cet opuscule fut suivi de l'*Essai à mon fils*, qui parut l'année suivante, 1785. C'était un recueil de conseils moraux et d'essais de lignes de conduite, tirés de la connaissance philosophique de l'homme. « *Ce sont des conseils que je te donne*, dit l'auteur, *et non pas des ordres ; écoute-les, mon aimable ami.* » Mais ces

conseils si doux n'étaient pas tous selon l'esprit religieux de l'époque : la censure montra beaucoup de répugnance à laisser imprimer cet ouvrage.

Cette hésitation ne corrigea point Valazé : au contraire, il publia un autre travail beaucoup plus audacieux : *le Moyen de suppléer à l'utilité politique des religions*. Celui-ci fut refusé par la censure ; l'original même est perdu ainsi que la copie définitive. Un premier jet seul existe encore chez M. de La Sicotière, sénateur, mort en 1895.

Entre temps, Valazé avait publié en 1783, un petit conte philosophique intitulé *le Rève*, puis un traité physique *Sur les causes de l'élévation des vapeurs dans l'atmosphère et sur les tuyaux capillaires ;* cet ouvrage obtint les suffrages de l'Académie des sciences. Dès 1780, il avait essayé de construire un aérostat, et de s'élever par ce moyen dans les airs.

En 1786, Valazé fut investi des fonctions de bailli d'Essay, et prit à ferme des agents du comte de Provence, duc d'Alençon, trois cents arpents de terre, ce qui le ramena aux études pratiques. Il paraît que ce qu'il retira le plus de la gestion de sa ferme, ce furent des procès, qui lui firent sentir les défauts de l'ancien régime

A la veille de la convocation des Etats-généraux, il s'unit à son frère Dufrische des Genettes pour composer une brochure intitulée : *Idée d'un citoyen sur un système possible de finances, par un Alençonnais*. Ce petit traité fut imprimé dans le cours de l'année 1789. L'idée fondamentale de cet écrit est celle d'un impôt unique sur le revenu, et pesant sur tous les citoyens. Il en résultait la suppression des charges personnelles qui pesaient sur le peuple : la Révolution devait accomplir en partie ce programme. Un autre ouvrage intitulé : *Plan d'administration pour une maison de correction*, est resté manuscrit. Il se rapporte, comme le *Cri de l'Humanité* à la question des *Lois pénales*.

En même temps, Valazé préparait une nouvelle brochure destinée à expliquer la conduite qu'il voulait tenir pendant la période électorale. Elle avait pour titre : *Réflexions utiles sur la question de savoir si, lors de la tenue des Etats-généraux, les voix des députés doivent être recueillies par Ordres ou par têtes*. Cette brochure parut encore en 1789.

A cette époque, l'auteur rédigea le cahier d'Essay, qui contient un exposé remarquable de ses idées politiques, idées que l'on retrouve, du reste dans sa brochure qui a pour titre : *Réflexions importantes adressées à MM. les députés du tiers-état au grand bailliage d'Alençon.*

Après le mouvement populaire qui résulta de la journée du 14 juillet, Valazé forma à Essay une garde nationale dont il prit le commandement, puis il fut nommé maire de cette ville jusqu'à ce qu'il devînt administrateur du district d'Alençon, à la fin de 1791. Les affaires administratives ne l'empêchaient pas de s'occuper de la haute politique, et, à la fin de 1789, il avait conçu le projet d'un *Journal des Assemblées provinciales du royaume.* Après la fuite de Varennes, il attaqua vigoureusement la royauté. Dès le milieu de l'année 1792, il pétitionna pour demander la déchéance du roi ; puis il fit un manifeste *Aux troupes étrangères rassemblées pour combattre la France.* On y remarque beaucoup d'illusions et d'erreurs.

Elu député à la Convention, Valazé y déploya beaucoup d'énergie. Il demanda sans crainte la punition des assassins du 2 septembre 1792 ; mais d'un autre côté, il se montra un ennemi acharné du roi. Nous en avons la preuve dans son *Rapport sur les crimes du ci-devant roi ;* son *Opinion sur le jugement de Louis Capet* et ses travaux au comité de législation. Les républicains du département de l'Orne appréciaient ses travaux et il compta bientôt beaucoup d'amis dans la contrée. Cependant, étant tombé avec tout le parti girondin et ayant été mis en jugement le 31 mai 1793, personne n'osa prendre sa défense contre la terrible Montagne, et l'appel adressé au département de l'Orne par Puisaye resta sans écho. Valazé écrivit alors la *Défense de Charles-Eléonor Dufriche-Valazé ;* mais il ne put en profiter, la défense des accusés étant alors sévèrement défendue. Valazé d'ailleurs était plus haï encore qu'aucun autre : le 31 mai, qui fut le jour de sa chute, il proposa l'arrestation d'Henriot, qui avait osé faire tirer le canon sans ordre. Il était déjà prisonnier qu'il faisait encore couvrir les murs de la capitale d'affiches très hardies. Il fut condamné à mort le 30 octobre 1793, et il se poignarda en plein tribunal, en disant : « *Lâches brigands, vous n'aurez pas la douce satisfaction de me traîner vivant à l'échafaud. Je meurs en homme libre.* »

Le nom qui vint après celui de Valazé fut celui de Charles-Ambroise Bertrand de l'Hodiesnière, administrateur du district de Domfront, né à la Carneille le 25 mai 1756 : il était, avant la Révolution, procureur du roi au bailliage de Falaise. Plus tard, en juillet 1789, il fut impliqué dans les poursuites dirigées contre les auteurs des troubles de Falaise ; mais il se justifia par deux mémoires, dont l'un commence par ces mots : *A nos seigeurs les membres de l'Assemblée nationale,* l'autre ayant pour titre : *Réflexions sommaires pour Charles-Ambroise Bertrand de l'Hodiesnière, procureur du Roi au bailliage de Falaise contre le Parlement de Rouen.*

Bertrand se montra plus royaliste que Valazé et s'opposa au décret qui portait que le roi serait jugé par la Convention : « La loi nous défend de juger, dit-il. Nous ne pouvons être à la fois jurés d'accusation, jurés de jugement en cause et en même temps appliquer la loi. » Il vota cependant la mort de Louis XVI, mais avec la clause restrictive de l'appel au peuple. Plusieurs actes importants qu'il fit alors montrent qu'il n'était pas favorable aux terroristes ; il fit partie de la commission des Douze, chargée d'enrayer les empiétements de la Commune de Paris. Cette commission devait échouer en face d'une puissance telle que l'était alors celle de la Commune. Au 31 mai, elle donna en masse sa démission, et deux jours après, le 2 juin, Bertrand était décrété d'arrestation et gardé à vue dans sa maison par les gendarmes. Saint-Just cependant obtint sa liberté, et, après avoir demandé un congé, il revint dans sa famille. Enfin, se voyant de nouveau poursuivi, il donna sa démission, qui fut acceptée.

Le département du Calvados l'envoya aux Cinq-Cents lors des élections de l'an VII, et depuis il fut surtout connu sous le nom de Bertrand du Calvados. A cette nouvelle assemblée, il parla contre les émigrés qui rentraient sous un faux nom, et il contribua à la chute de Merlin, de Treilhard et de La Réveillère-Lepeaux. Enfin, il fut un des adversaires du 18 brumaire et un des expulsés de Saint-Cloud. Le lendemain, il était chassé du conseil par ordre de Bonaparte.

Depuis cette époque, Bertrand resta constamment éloigné des fonctions publiques, et il se retira dans sa terre du Hamel, près la Carneille, où il s'occupa d'agriculture. Il ne voulut jamais en

aucun temps, prêter serment de fidélité à l'empereur, ce qui le força de renoncer même à la fonction d'électeur. Au retour des Bourbons, il fut incarcéré comme régicide et ensuite envoyé en exil. On lui permit cependant de rentrer en France à la fin de 1818, mais il mourut quatre mois après son retour, le 30 mars 1819, dans son vieux manoir du Hamel. Sa tombe elle-même, qui portait que la France perdait en lui de ses meilleurs citoyens et la liberté un de ses plus zélés défenseurs, ne put rester longtemps dans la paix. En 1825, M. Lucas de Girardville, procureur du roi à Domfront, trouva l'inscription qu'on y avait gravée injurieuse pour le gouvernement et la fit gratter avec soin. Une affaire fut entamée à ce sujet devant la cour royale de Caen, qui donna raison au procureur. L'affaire fut portée en 1829 à la Chambre des Députés. Les plus grands orateurs parlèrent sur la question, qui fut enfin étouffée. La tombe de Bertrand resta sans épitaphe.

Pendant qu'on élisait ce député célèbre, Hubert d'Auvernay, ancien vicaire d'Avrilly, demanda la permission de prêter le serment qu'il avait refusé d'abord, et il fut admis par l'Assemblée qui cependant déclara qu'elle n'en admettrait plus désormais aucun autre : elle trouvait qu'il était trop tard.

On élut alors Charles-Michel André, député à l'Assemblée législative ; mais il refusa et son mandat fut annulé. Le docteur Priestley, anglais naturalisé français et ministre de la religion protestante, fut élu en quatrième lieu. Mais il refusa, alléguant pour motif qu'il ne savait pas assez la langue française pour prendre part aux débats d'une chambre.

Plet-Beaupré, que nous avons déjà vu figurer à Séez dans les premières élections, fut élu en cinquième lieu et accepta.

Pierre-François-Nicolas Plet-Beaupré, né le 28 janvier 1762, était fils du propriétaire du *Cheval-Blanc*, l'un des plus beaux hôtels de Séez. Il était depuis 1790 commandant d'un bataillon de la garde nationale de Séez et membre du Conseil général du département. A la Convention, il vota la mort du roi avec sursis et appel au peuple ; en déclarant qu'il votait ainsi pour remener la paix. On reconnaît dans sa protestation la faiblesse et l'indécision des membres de la Plaine, dont Plet-Beaupré faisait partie.

Dans l'affaire de Philippe-Egalité, Plet-Beaupré fut amené à

la tribune par l'accusation que l'on porta contre le prince, le 10 avril 1793, d'avoir des intelligences dans le département de l'Orne et de l'avoir traversé avec son fils, le ci-devant duc de Chartres. Une commission dont faisait partie Plet-Beaupré fut nommée pour examiner les faits, qui se trouvèrent faux. Celui qui avait traversé le département de l'Orne n'était qu'un agent du prince, accompagné d'un domestiqne.

Le 24 nivôse an III (13 janvier 1795) Plet-Beaupré fut envoyé dans les cinq départements de Normandie et dans celui de la Sarthe, pour réorganiser les haras. L'objet de sa mission est défini dans deux proclamations qu'il publia l'une, à Alençon chez Malassis le 30 pluviôse et l'autre le 27 germinal, chez Le Roy, à Caen.

Elu ensuite membre des Cinq-Cents, il siégea jusqu'au 1er prairial an VI (20 mai 1798), époque à laquelle il fut chargé de l'organisation de la poste au chevaux. Il fut ensuite exilé en 1816 comme régicide, revint en 1818, et mourut à Séez dans sa maison de la rue des Cordeliers le 28 mai 1821.

Pierre-François Duboë, juge du tribunal de district de l'Aigle, fut élu ensuite, et à la Convention ne vota point la mort du roi, mais la réclusion et le bannissement. Il fut la cause de la création d'un dépôt central des Archives nationales. Il siégea ensuite aux Anciens jusqu'au 1er prairial an VI.

Le septième élu fut Jacques-Claude Dugué d'Assé, avocat, maire de Condeau, administrateur du département. C'était l'oncle de M. Dugué de la Fauconnerie, longtemps député de l'Orne sous Napoléon III et sous le régime actuel. A peu près comme son collègue Duboë, Dugué d'Assé vota pour la réclusion du roi jusqu'à la paix, et pour le bannissement ensuite. Un petit opuscule intitulé : *L'opinion de Dugué-d'Assé, député du département de l'Orne sur le jugement de Louis XVI*, fut imprimé par ordre de la Convention. L'auteur fut ensuite chassé de l'Assemblée après le 31 mai et la chute des Girondins ; mais il protesta énergiquement contre ce coup d'Etat et ne rentra à la Convention qu'après le 9 thermidor et la chute de Robespierre ; il obtint alors quelques succès de tribune, surtout contre les prêtres réfractaires. Aux élections de l'an IV, il fut envoyé par le département de l'Orne au conseil des Anciens, où il siégea jusqu'à l'an VI. Retiré ensuite à Condeau,

il faillit être massacré par une bande de Chouans en l'an VII. Pendant toute sa carrière, il se distingua par un franc parler dont il avait pris l'habitude dans sa jeunesse. Il s'éteignit presque nonagénaire à Villerai, commune de Condeau, non loin des ruines du château du même nom, qu'il avait conservé au marquis de Riants, son ennemi.

L'assemblée électorale élut en huitième lieu Sieyès, déjà connu comme constituant ; mais il opta pour le département de la Sarthe, dans lequel il était également élu.

Antoine Gorsas, imprimeur et journaliste à Paris, né à Limoges, et Carra également journaliste, furent élus les deux derniers ; mais ils optèrent : le premier pour le département de Seine-et-Oise, et le second pour celui de Saône-et-Loire.

Il fallait donc remplacer ces deux députés avec Sieyès, André et Priestley aussi élus ailleurs. On élut Charles-Jean-Etienne Thomas de la Prise, né à Domfront le 18 octobre 1759. Celui-ci vota la mort de Louis XVI, mais seulement dans le cas où les ennemis envahiraient le territoire. Il siégea ensuite aux Cinq-Cents, de l'an IV à l'an V, puis fut placé à la tête du parquet de Domfront. Pendant les Cent-Jours, il représenta le département de l'Orne à la Chambre des Députés. Obligé de quitter la France comme régicide en 1816, il y rentra en 1818 et composa une *Histoire de la Révolution*, qui n'a jamais été publiée. Il habita longtemps Domfront, et se retira enfin chez sa fille, au hameau de Vaudésert, commune de Juvigny-sous-Andaine. C'est là qu'il s'éteignit le 2 décembre 1838.

Jean-Denis Fourmy, homme de loi à Alençon, originaire de Mortagne, fut le deuxième suppléant. Il était né vers 1743. Il émit un vote longuement motivé pour prouver qu'on ne devait pas prononcer la mort du roi. Il vota pour la détention jusqu'à la paix. Deputé aux Cinq-Cents de l'an IV à l'an VI, il passa ensuite au Conseil des Anciens, puis après le 18 brumaire, au Corps législatif, d'où il sortit le 1er pluviôse an X. Il mourut à Paris le 1er juillet 1807.

Deux incidents interrompirent alors le scrutin. D'abord, on présenta un enfant né de Pierre Chuquet, volontaire parti pour la défense des frontières et de Madeleine Chorin, restée dans l'indigence à Domfront. L'assemblée l'adopta, et le nomma Almire Hyacinte *Electeur* : on lui mit le bonnet de la liberté et

on fit pour lui et pour sa mère une collecte dont le produit se monta à trois cents livres. Le corps électoral représenté par son président Valazé, se posa comme parrain de ce nouvel enfant de la République. Bientôt après, trois électeurs : Marcadet, Pesnel et Farey vinrent demander permission de quitter l'assemblée pour voler aux frontières.

Louis-Toussaint-Julien Dubois, juge à Bellême fut le troisième suppléant et vota la mort de Louis XVI, sans sursis et sans appel.

Le quatrième fut Louis-Jacques Colombel de la Rousselière, procureur syndic du district de l'Aigle. Il vota comme son collègue Dubois dans le procès du roi.

Enfin le cinquième suppléant fut Charles-François-Michel-Etienne Desgrouas, procureur de la Commune de Mortagne, né à Bellême le 9 février 1747. Ce dernier a passé pour un homme sans caractère et sans convictions, qui encensa tous les gouvernements. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort sans sursis, mais avec appel au peuple. Plus tard, il se posa comme un terroriste fougueux ; mais il fit pourtant presque toujours plus de bruit que de mal. Cependant, on publia contre lui un pamphlet où l'on disait dans le titre même qu'il avait tyrannisé pendant deux ans la ville de Mortagne, et qu'il n'avait pas tenu à lui que cette ville et tout le reste du département ne devinssent le théâtre des mêmes atrocités qui avaient affligé plusieurs cités de la République française. Toutefois Desgrouas se montra, sincèrement ou non, partisan du 18 brumaire, et l'Empire l'en récompensa en le nommant receveur des domaines à Mortagne, charge qu'il conserva jusqu'à la restauration. Au second retour des Bourbons il fut jeté dans la prison de Mortagne où il mourut le 18 avril 1816.

Jacob Gérard des Rivières, avocat à Carrouges, fut élu en sixième lieu, comme suppléant pur et simple, sans avoir personne à remplacer. Aussi ne fut-il appelé à siéger qu'après la mort du roi. Ses compatriotes le négligèrent aux élections de l'an IV ; mais ses collègues l'envoyèrent aux Anciens où il siégea jusqu'à l'an VI.

L'assemblée électorale, malgré son arrêté du 6 septembre, reçut encore les serments des abbés Brionne et Le Landel ; et comme la loi lui permettait encore d'élire un septième suppléant,

les voix se portèrent sur Pierre Castaing, né en 1764, maître particulier des eaux et forêts du Sonnois. En 1790 il fut nommé colonel des gardes nationales du département et ne siégea à la Convention qu'après le 31 mai 1793. Il fut élu, l'an VII, député aux Anciens, et après le 18 brumaire, nommé au Corps législatif, d'où il sortit en 1803. Ensuite il fut pendant vingt-deux ans inspecteur des forêts, puis fit partie en 1830 du conseil général de l'Orne et fut nommé maire de Marchemaisons. Il vivait encore en 1843.

Poursuites exercées contre le Clergé

La proclamation de la République, et surtout la mort du roi, furent le signal en France d'une persécution terrible, dirigée d'abord et surtout contre les prêtres, mais qui atteignit bientôt tous les vrais fidèles, comme nous aurons occasion de le constater. Déjà nous avons pu remarquer la haine que le peuple portait en général aux prêtres, haine qui a persévéré jusqu'aujourd'hui, parce que le peuple considérait le clergé comme l'auxiliaire des seigneurs dans le système d'oppression qui pesait depuis si longtemps sur les masses. Les hommes moins passionnés contre l'ancien régime, savaient cependant se mettre au-dessus de ce délire, et c'étaient eux qui fournissaient aux prêtres les moyens de se cacher en France ou de gagner secrètement l'étranger ; mais il faut remarquer cependant qu'à part quelques pays essentiellement religieux, tels que la Bretagne et la Vendée, les autres provinces de France ne fournissaient que peu d'asiles aux proscrits : il ne pouvaient guère compter que sur les nobles qui n'avaient pas émigré, les personnes distinguées par leur esprit religieux et les membres de leur propre famille : le reste était assez indifférent à leur misère, même à leur mort ; et les ennemis positifs du clergé qui versaient le sang des prêtres partout où ils leur tombaient sous la main, pouvaient sans trop de présomption espérer qu'ils ne rencontreraient pas beaucoup d'obstacles dans l'exécution de leurs projets sanguinaires. Le département de l'Orne ne fut pas le plus éprouvé sur ce point ; mais il fournit cependant un certain nombre de victimes, que nous allons signaler en quelques mots.

Dès le 16 août 1792, même avant le massacre en masse dont les prisons de Paris furent le théâtre, M. Gaspard de Milet, né à la Chapelle-Moche, frère d'un prêtre émigré, fut assassiné et mis en pièces au moment où il traversait la place publique pour rentrer dans son château. Trois jours après, M. Guillaume de Saint-Martin, originaire de Château-Gonthier, et vicaire de Marcé dont il avait été chassé au mois d'août 1791, était arrêté dans son domicile à La Courbe et conduit à Falaise par une troupe qui lui fit subir des outrages et des supplices inouïs. Alors ses bourreaux le trouvent peu en état de paraître devant le tribunal, le fusillèrent en face de l'église de Pont-Ecrepin.

Le même jour, M. Louis-François-Charles du Portail de la Bénardière, né à Saint-Jouin-de-Blavou, retiré chez sa mère à Bellême, arrosait de son sang les rues de cette ville. Il fut, comme saint Godegrand, assassiné par son filleul et par un habitant de Saint-Germain-de-la-Coudre.

Quinze jours après, le 2 septembre les massacres de l'Abbaye et des Carmes, ensanglantait Paris et six prêtres du diocèse de Séez se trouvaient parmi les victimes : c'étaient MM. Beraud-Duperron, ancien religieux retiré chez les Eudistes, et arrêté à la suite de la journée du 10 août ; François-Louis Hébert, coadjuteur du Supérieur général des Eudistes, né à Crouptes, près Vimoutiers. Il avait été depuis professeur à Domfront, et, à son retour à Paris, il avait été choisi par le roi vers la fin de 1791, pour être son directeur de conscience. C'est à lui que l'infortuné monarque écrivait au mois d'août 1792 : « Je n'attends plus rien des hommes ; apportez-moi les consolations célestes. » M. Hébert put, en effet, s'acquitter de cette pieuse mission. Mais il fut arrêté le 11 août, au moment même où il se croyait en sûreté, et le 2 septembre, entre trois et cinq heures de l'après-midi, après avoir eu l'épaule cassée dans le sanctuaire de l'église par les assassins qui cherchaient l'archevêque d'Arles, il alla répandre son sang dans le petit oratoire du jardin, où il fut frappé de quatorze coups de sabre.

La troisième victime fut Pierre-René-Nicolas Poret, né à la Carneille, curé de Boitron de 1762 à 1792. Obligé de quitter sa paroisse à cette dernière époque, il se préparait à passer en Angleterre ; mais s'étant arrêté trop longtemps à Paris, il fut

incarcéré au milieu d'août, et bientôt envoyé aux Carmes, où il tomba au milieu des nombreuses victimes de ce jour de deuil.

M. Pierre-François de Saint-Martin, oncle de M. Guillaume de Saint-Martin, dont nous avons vu l'assassinat, était comme son neveu, originaire de La Courbe. Nommé en 1771 à la cure de Rônay, il y travailla avec zèle au salut des âmes ; mais une réponse qu'il fit en 1791 à un écrit républicain publié à Argentan attira sur lui l'attention, et le fit chasser de son presbytère. Enfin, au mois d'août 1792, il quitta sa paroisse où il ne se trouvait plus en sûreté, et alla chercher un asile à Paris ; mais il fut arrêté presque en arrivant dans la capitale, interrogé et conduit aux Carmes où il tomba courageusement sous le fer des bourreaux.

Il eut pour compagnon de martyre son frère, M. François de Saint-Martin, depuis 1767, curé de Notre-Dame de Ménil-Glaise. Celui-ci fut chargé de la rédaction du cahier des doléances de la région, et fit une œuvre remarquable, qu'il envoya à l'assemblée des trois Ordres à Alençon, le 16 mars 1789. Ce cahier, retrouvé par M. l'abbé Blin, montre que M. de Saint-Martin comprenait mieux que personne le besoin qu'on avait de réformes. Il fut lui-même victime des mauvaises doctrines qu'il avait signalées, quitta sa paroisse, espérant, comme tant d'autres, pouvoir vivre inconnu à Paris. Mais il fut arrêté à la fin d'août, conduit aux Carmes et enveloppé dans le massacre avec son frère.

Enfin M. Jacques-Jean Lemeunier, né à Mortagne, fut le dernier de nos compatriotes qui périrent dans cette sanglante journée. Après avoir exercé le saint ministère à la Chapelle-Montligeon et à Dancé, il fut vicaire à Notre-Dame de Mortagne. Ayant refusé le serment civique, quelques hommes de la populace vinrent l'attaquer pendant qu'il faisait le catéchisme, et il fut obligé de s'enfuir par la porte de la sacristie pour échapper à la mort. Il se cacha d'abord pendant six mois à Mortagne, puis se rendit à Paris, d'où il refusa de sortir pour aller en exil, bien qu'on lui en fournît les moyens. Ce fut alors qu'il fut découvert, et quelques jours après, il subissait le sort de ses confrères dont nous venons de raconter le bienheureux trépas.

Le lendemain du massacre des Carmes, 3 septembre 1792, une scène analogue se produisait au Séminaire de Saint-Firmin, et trois sagiens y répandaient encore leur sang pour la foi.

Parmi ces trois victimes se trouvaient deux frères : Pierre et Robert Guérin du Rocher, qui s'étaient fait un certain nom dans la science.

Ces deux frères étaient nés au Repas, petite paroisse réunie à Chênedouit, canton de Putanges. Pierre, l'aîné, entra au noviciat des Jésuites et y resta jusqu'à la suppression de la Compagnie en 1764. Frustré de ce côté de son espérance, Guérin du Rocher sortit de France, parcourut l'Italie et l'Allemagne et s'arrêta plusieurs années en Pologne pour étudier les langues orientales et professer le droit canonique. Ce fut sur les notes qu'il rapporta de ce voyage, qu'il composa son *Histoire véritable des temps fabuleux*, ouvrage où malheureusement l'auteur a mis beaucoup plus d'imagination que de science véritable, et qui ne peut plus passer, après les progrès qu'a faits de notre temps la science orientale que pour un roman ingénieux, dont un sérieux orientaliste ne trouvera jamais la patience de lire dix pages. Mais on conçoit qu'au temps de Guérin du Rocher alors que l'orientalisme était à peu près lettre morte, son livre ait eu du succès ; en particulier il lui valut une pension prise sur la cassette royale.

Vers 1785 il fut choisi pour confesseur par la reine Marie-Antoinette. Cette charge n'était pas pour lui concilier les révolutionnaires, qui voyaient en lui un de leurs adversaires les plus redoutables. Cependant le respect qu'il inspirait les empêcha de l'arrêter avant le 13 août 1792. Ce jour-là une bande envoyée par Danton et Marat vint attaquer la maison des *Nouveaux Convertis*, dont M. Guérin du Rocher était supérieur. On pilla l'établissement, et on emmena les religieux prisonniers. On voulut leur faire prêter le serment : ils refusèrent tous et furent conduits au Séminaire de Saint-Firmin. C'est là que le 2 septembre au soir, après le massacre des Carmes, ils furent avertis de leur mort prochaine, et ils passèrent la nuit à préparer leur dernier passage. Aussi, le lendemain, voyant leur maison envahie par les assassins, ils restèrent calmes et courageux en leur présence. On croit que M. Pierre Guérin du

Rocher fut le premier qui tomba sous le fer des bourreaux. Il fut renversé d'un coup de sabre et précipité dans la rue. Sa tête fut coupée par un homme du peuple et promenée en triomphe dans la capitale. Le soir, quand on enleva les cadavres, des femmes ou plutôt des furies, coupaient encore les têtes et les jambes pour les montrer aux passants en criant : « Vive la Nation ! »

M. Robert-François Guérin du Rocher était frère du précédent et plus jeune que lui de cinq ans. Il fut élevé, comme lui, au collège des Jésuites de Caen, et entra de bonne heure au noviciat de ces religieux. Envoyé en Orient après sa profession, il parcourut en apôtre ce pays qu'il n'eût jamais voulu quitter, et à son retour publia sur son voyage plusieurs lettres, dont une seule subsiste, si encore elle est bien authentique. Elle est intitulée : « Lettre d'un missionnaire apostolique, curé dans le Levant, à Mgr l'archevêque de Paris, touchant l'état présent de la religion parmi les Grecs. » Robert du Rocher composa en outre, sous ce titre : *Architecturae leges*, *seu prima principia*, un poème qui ne fut imprimé qu'en 1813.

Après la dissolution de la Compagnie de Jésus, Robert Guérin du Rocher continua d'exercer le ministère en pratiquant la pauvreté autant qu'il lui était possible. Deux lettres qui nous sont restées de lui, l'une de 1791, l'autre de 1792, nous montrent qu'il ne se faisait aucune illusion sur les suites de la Révolution, et qu'il se tenait toujours prêt à être arrêté et à mourir. Il prévoyait cependant le retour du calme, mais après une longue tempête. Il se réfugia près de son frère dans la maison des *Nouveaux Convertis*. C'est là qu'ils furent arrêtés ensemble le 13 août, pour être massacrés à Saint-Firmin le 3 septembre.

Ces deux illustres frères eurent pour compagnon de martyre un troisième sagien, Marin-François-Alexis Loublier, né dans l'ancienne paroisse d'O, aujourd'hui partie intégrante de Mortrée ; il avait été professeur au collège d'Alençon et fut ensuite nommé curé de Condé-sur-Sarthe, près de cette ville. En 1789, il fut l'un des rédacteurs du Cahier d'Alençon, et fit surtout preuve, dans sa rédaction, d'esprit de conciliation et de condescendance. Plus tard, il refusa le serment, bien que, pour l'entraîner, on lui offrît la dignité d'évêque de l'Orne, qui fut

acceptée à son refus par Lefessier ; les deux curés étaient liés auparavant, mais à partir de l'acceptation de Lefessier, M. Loublier l'abandonna et même un jour l'apostropha dans les rues d'Alençon jusqu'à le faire rougir.

Mais il fallut bientôt quitter Condé : la chaire même n'était plus libre et un dimanche pendant qu'il faisait son instruction, on avait crié : « Assez, assez, à bas l'aristocrate ! » L'abbé Loublier descendit de chaire en disant aux interrupteurs : « Vous serez bientôt fatigués de voir ce que vous désirez. Que Dieu ait pitié de vous alors et de vos enfants ! » Ce furent les dernières paroles qu'il adressa à son troupeau. Il resta longtemps caché à Alençon, et crut trouver un asile plus sûr à Paris, où il composa plusieurs ouvrages, dont le plus connu aujourd'hui est celui dont nous avons parlé, et qui porte pour titre : *Question : l'Eglise constitutionnelle est-elle catholique ?*

Il est assez probable que cet ouvrage ne fut pas sans contribuer à attirer sur lui l'attention des révolutionnaires : l'abbé Loublier fut arrêté le 31 août 1792. On dit qu'un de ses amis alla demander sa grâce au comité révolutionnaire et l'obtint, à condition qu'il prêterait le serment. L'ami alla en conséquence solliciter le digne prêtre dans sa prison, mais n'obtint qu'un refus bien motivé. Le 3 septembre, le curé de Condé fut enveloppé dans le massacre qui envoya au Ciel les deux frères Guérin du Rocher, et tant d'autres avec eux.

La province ne voulut pas rester en retard sur Paris, et le sang des aristocrates coula par toute la France : notre département ne fut pas exempt de crimes et d'excès. Parmi les prêtres massacrés alors sur son territoire, on cite Louis-André Gallery, né à la Baroche-sous-Lucé, vicaire, puis curé de sa paroisse natale, qui se distingua par une réfutation du *Réquisitoire* lancé par le Procureur-général-syndic de l'Orne contre les prêtres et les autres fonctionnaires insermentés. Cette défense a été aussi attribuée à l'abbé Gautier, comme nous l'avons dit plus haut.

Une résistance aussi puissante irrita les révolutionnaires ; M. Gallery fut chassé de son presbytère dès 1791, et obligé de céder son église à un intrus. Mais il resta dans sa paroisse, continua d'y faire le plus de bien qu'il lui fut possible, et, dénoncé

pour ce fait, il fut enfermé dans la prison des *Capucins* d'Alençon. Bientôt rendu à la liberté, il s'aperçut que sa présence à la Baroche compromettait ses amis ; il se mit par conséquent en route pour l'Angleterre le 2 septembre 1792. Mais, arrivé à Vimoutiers le lendemain, il fut saisi et conduit à la municipalité, qui trouva ses papiers en règle. Ce n'était pas le compte des frénétiques qui avaient mis la main sur lui : ils se précipitèrent à sa suite, en présence même de la force publique, le massacrèrent cruellement et portèrent sa tête au bout d'une pique.

Trois jours après, le 6 septembre, ce fut le tour d'un capucin, Charles-Jean-Louis Valframbert, né dans la paroisse de Notre-Dame d'Alençon, et profès du couvent des Capucins d'Argentan. Chassé par la Révolution du pieux asile qu'il s'était choisi, il passa en Angleterre, où il reçut le sacerdoce qu'il n'avait pas encore. Alors il revint à Alençon, sa patrie, et s'y livra avec le plus grand zèle au saint ministère, ce qui lui attira la haine des révolutionnaires. De grands dangers le menacèrent bientôt, mais il ne voulut jamais abandonner son œuvre ; bientôt, en effet, il fut saisi dans les rues d'Alençon, mais il échappa aux mains de celui qui l'avait saisi. Il put encore le 4 septembre, porter des secours aux Bénédictines de Montsort, et dans la nuit du 5 au 6, il se préparait à faire communier les Filles de Notre-Dame ; mais il fut saisi la veille aux Bénédictines et mis en prison.

Le lendemain, 6 septembre, on lui fit subir un interrogatoire, qui excita contre lui les plus terribles menaces de mort. Le Père se sentit perdu, et déclara qu'il avait sur lui le Saint-Sacrement. Alors on envoya chercher le curé constitutionnel, M. Lalouette, qui emporta les saintes espèces à l'église de Notre-Dame. Le Père Valframbert fut condamné à être déporté à la Guyane ; mais la foule se précipita sur lui, l'entraîna sur la Place d'Armes et le massacra d'une manière atroce ; son cadavre fut monstrueusement outragé. Le spectacle d'un tel martyre convertit le curé constitutionnel, M. Lalouette, qui rentra peu après dans le sein de l'Eglise.

La ville de l'Aigle eut aussi son martyr le 9 septembre. Ce fut Jacques-Guillaume Bessin, curé de Saint-Michel-de-Sommaire. Il avait été remplacé dans sa paroisse à l'âge de soixante-deux

ans par un intrus et n'avait pu consentir à lui livrer les vases sacrés de son église. Lorsque la peine de déportation fut portée contre les prêtres insermentés, M. Bessin se rendit à l'Aigle pour obtenir un passe-port. Il y arrivait le dimanche 9 septembre, à huit heures du matin, au moment où les paysans des environs s'y rendaient aussi pour une fête militaire. Là, il fut reconnu de quelques-uns de ses paroissiens animés contre lui par l'intrus. Ils le couvrirent d'injures et le firent arrêter. On le força de rendre les vases sacrés qu'il avait cachés et on le ramena à l'Hôtel-de-Ville, où les volontaires, conduits par deux ou trois acharnés, allèrent le prendre en enfonçant les portes, le percèrent de coups, et portèrent ensuite au bout d'une pique sa tête à travers la ville.

En ce même jour du 9 septembre, le bourg de Gacé était témoin d'un quadruple assassinat dont les vieillards que nous avons nous-mêmes connus avaient gardé un profond souvenir. Les victimes furent : M. Pierre-René Martin du Puiserot, né à Saint-Denis-sur-Sarthon et curé du Chalange ; son frère, M. Pierre-Etienne Martin du Puiserot, resté vicaire dans sa paroisse de Saint-Denis ; M. Marie-Gabriel Loiseau, vicaire de Saint-Pater, et M. Gabriel-Pierre Lelièvre, vicaire de Saint-Remy-des-Monts, au diocèse du Mans. M. Gabriel Loiseau, né à Bourg-le-Roi, appartenait aussi à ce diocèse.

M. Pierre-René Martin du Puiserot, s'en était revenu du Chalange chez sa mère à Saint-Denis ; il y avait trouvé son frère, et tous deux s'étaient réunis à MM. Loiseau et Lelièvre pour s'en aller en l'exil comme la loi les y condamnait désormais. Munis de bons passe-ports, ils arrivèrent à Séez, où l'on se contenta de leur enlever une partie de leur argent. Mais un excellent catholique, après avoir plaint leur sort, leur dit que ce jour-là même il y avait réunion à Gacé pour le recrutement des volontaires, et qu'ils feraient probablement une imprudence en s'y rendant immédiatement. Mais les exilés, craignant encore davantage leur retour à Alençon, et peut-être aussi se fiant trop sur la valeur de leurs passe-ports, résolurent de continuer leur voyage et arrivèrent à Gacé le dimanche 9 septembre, à neuf heures du matin. Ils furent arrêtés par les sentinelles et exhibèrent leurs papiers ; mais les volontaires les suivirent et ne cessèrent de crier à leur suite : « Le serment ou la mort ! » Le

curé du Chalange parlementa, mais ne réussit qu'à irriter la foule. Enfin le maire de Gacé, voyant qu'il y avait pour ces quatre prêtres un danger véritable, les fit enfermer dans quatre appartements séparés, et pendant trois heures, on employa tous les moyens imaginables pour leur faire prêter le serment.

Alors le maire, voyant qu'il ne gagnerait rien à insister davantage, donna l'ordre à M. Buquet, commissaire du recrutement, de conduire les exilés hors du bourg ; mais la foule se mit de nouveau à leur poursuite ; et, comme ils refusaient toujours de prêter le serment, on se précipita sur eux pour les mettre en pièces. Deux se réfugièrent dans une maison qu'ils voyaient ouverte devant eux : on envahit la maison et on les conduisit par derrière, où ils furent horriblement massacrés. Un troisième fut assommé de la même manière dans la rue ; on broya ces trois cadavres en dansant dessus, au cris de : « Vive la Nation ! »

La mort du quatrième fut peut-être encore plus terrible. Les uns disent que c'était M. Lelièvre. M. l'abbé Damoiseau, curé de l'Hôme-Chamondot encore aujourd'hui (1900), petit-neveu des deux Martin du Puiserot, prétend que ce fut le plus jeune de ses oncles, le vicaire de Saint-Denis. Ce qui a occasionné ces divergences, c'est que les cadavres étaient tellement défigurés qu'il fut impossible de les reconnaître : la probabilité reste pour M. Lelièvre. Dans tous les cas, ce dernier survivant jeté dans les fossés du château, et plongé dans l'eau jusqu'aux aisselles, levait les mains vers le Ciel en faisant le sacrifice de sa vie. « Jurez, lui criait-on, et on va vous retirer. » — « Je ne jurerai pas. » On le replongea dans l'eau à coups de pieds ; puis on le retira en criant. « Jurez. » Même refus. Un coup de sabre lui fendit la tête, des coups de bâton, de pierres, et, dit-on, de crocs à fumier, achevèrent la victime, qui priait encore pour ses bourreaux. On coupa les oreilles des martyrs, et plusieurs assassins en fixèrent à leur chapeau. Nous avons connu nous-mêmes un de ceux qui ont porté ce triste trophée. Plusieurs meurtriers furent punis par la justice divine ; l'un d'eux, nommé Bonhomme, fut même plus tard condamné à mort. Les habitants de Gacé frappés d'un tel spectacle, honorèrent beaucoup les martyrs, et cet horrible assassinat leur fit en somme beaucoup plus de bien encore au point de vue spirituel, qu'il ne leur causa de peine au point de vue naturel.

Citons encore parmi les victimes de ces temps malheureux, MM. Jean Berthout, né à Saint-Cormier-des-Landes et curé de Montigny, dans le diocèse du Mans ; Matthieu-Nicolas-René Moutiers, chapelain de Sainte-Catherine à la cathédrale et curé de Surdon, et Pierre Verdrie, vicaire de Rézenlieu. Ces trois ecclésiastiques, sans tomber, comme les précédents sous le fer des assassins, moururent de misère, de fatigue et de chagrin à la suite des mauvais traitements dont ils avaient été l'objet.

Sur ces entrefaites, l'Assemblée législative avait disparu pour faire place à la Convention nationale, qui devait continuer avec plus de fureur encore la persécution déjà si bien commencée.

Plusieurs prêtres de notre contrée étaient morts en exil : M. Jean-René de Millet, curé de Madré au canton de Couptrain, mourut en Angleterre du chagrin qu'il éprouva en apprenant la mort cruelle de son frère, M. Gaspard de Millet, massacré à la Chapelle-Moche en haine de la religion

Il fut suivi de près par M. Pierre-Charles-François Pigeon, né à Millesavates, aujourd'hui Notre-Dame-du-Rocher, vicaire de la Carneille, et ensuite curé de Saint-Pierre-du-Regard. Il fut assassiné le 28 août 1793, à Winchester, où le roi Georges III lui-même lui avait offert un asile.

M. Jean Pique, successivement vicaire à Condé-sur-Noireau, à Tinchebray et à Saint-Quentin-des-Chardonnets mourut aussi en Angleterre le 8 avril 1794.

Il ne précéda que de deux mois M. Louis-François Houvet de Huberdière, né à Chanu et vicaire d'Athis en 1750. Nommé curé de Sainte-Honorine-la-Chardonne en 1771, ce digne prêtre fut inquiété au mois de juin 1792 et conduit dans le bois du Ménil-Hubert, où on voulut le mettre à mort, mais une partie de ses conducteurs s'y opposèrent et lui dirent de s'en aller si loin qu'on ne le revît jamais. Il se retira à Jersey, où il mourut le 21 juin 1794.

M. Jean-René Patou, originaire d'Alençon, chapelain de Saint-Symphorien à la cathédrale et professeur de rhétorique au collège de Séez, avait été nommé ensuite curé du Ménil-Jean et enfin d'Habloville. Ce fut là qu'il prêta le serment dans un moment de terreur ; mais il se rétracta aussitôt, et courut s'exiler en Belgique, où il mourut quelques semaines seulement après le trépas de M. Houvet de la Huberdière.

M. Pierre Fleury, né à Lonlay-l'Abbaye mourut dans le même temps, sans que l'époque de son trépas soit bien déterminée. Il était curé de Loiron, près Laval, lorsqu'il fut arrêté et incarcéré aux Cordeliers de cette ville, le 20 juin 1792. Conduit à Granville, il s'y embarqua pour Jersey, d'où il passa bientôt à une meilleure vie.

Vers la fin de la même année, M. Georges Loué, né à Saint-Gervais-du-Perron et prêtre administrateur de Congey, petite paroisse annexe de Valframbert près Alençon mourut en Silésie, où il était passé après avoir séjourné quelque temps en Angleterre.

Les prêtres qui étaient enfermés dans les prisons n'étaient pas mieux traités que ceux qu'on envoyait en exil, et un certain nombre mouraient du régime qu'on leur faisait subir ; mais les registres des écrous ne mentionnaient pas toujours ces morts. Parmi ceux qui étaient renfermés dans la maison de Sainte-Claire d'Alençon, il n'y a de constatée que la mort de M. Delaunay, curé de Larchamp. Cependant on sait par ailleurs que M. Léonard Perrault mourut dans la même maison le 14 mai 1794. Ce dernier, né au Cercueil, fut pendant trente-six ans curé du Ménil-Scelleur. Il fut arrêté et conduit à la prison de Séez le 28 janvier 1792 (9 pluviôse an II). Interrogé par un juge bienveillant il fut seulement enfermé dans l'ancienne abbaye de Saint-Martin de Séez, mais on fut bientôt obligé de le conduire à Alençon, où il fut condamné à la prison perpétuelle. Il mourut le 14 mai, après trois mois seulement de réclusion.

M. Jacques-Georges Duffay, né à Lonlay-l'Abbaye et curé de Montjean, près Laval, mourut aussi au bout de trois mois dans cette ville, détenu à l'abbaye de Patience.

Le 23 octobre 1793, les Vendéens menaçaient la Normandie, et le directoire du département de l'Orne, craignant qu'ils ne délivrassent les prêtres incarcérés, dirigèrent sur Paris ceux qui étaient détenus à Sainte-Claire d'Alençon. Il furent conduits à Chartres au nombre de soixante-dix-huit, et accompagnés de cent quinze prisonniers de la Mayenne. Ils passèrent par Mamers, Bellême et la Loupe, au milieu des cris de mort poussés par le peuple dont leur présence réveillait la haine séculaire. Ils arrivèrent à Chartres le 30 octobre, et le surlende-

main, 2 novembre, quatre-vingt-six autres arrivèrent de Mayenne.

Ceux d'Alençon furent enfermés au couvent des Carmélites de Chartres où ils reçurent beaucoup de secours de quelques habitants de la ville ; puis ils repartirent par Maintenon vers Rambouillet, où ils arrivèrent le 26 novembre. Le peuple les reçut avec outrages, et au mois de mai, une maladie s'étant mise parmi eux, il en mourut un grand nombre. On en compta dix-huit appartenant au département de l'Orne : François Deslandes, né à Saint-Brice-sous-Domfront, instituteur à Juvigny-Montadais : arrêté et conduit à Chartres, il y mourut le 13 novembre 1793 ; Pierre Appert, né à Tessé, district de Vilaines, vicaire dans plusieurs paroisses du Mans et enfin à Tessé-Froulay : condamné le 12 novembre 1792, fut enfin envoyé à Rambouillet, où il mourut le 6 décembre 1793. M. Jean Guillaumet, curé d'Avernes-sous-Exmes, mourait le surlendemain dans l'hospice de la même ville.

Là mourut encore Matthieu Chantel, né dans le voisinage de Domfront et chapelain de l'hospice d'Ambrières. Nicolas Godefroy né à Lignières-la-Carelle et curé de Saint-Pater ; et Joseph Levêque, né à Saint-Brice-sous-Domfront et curé de Launay-Villiers, près Laval, moururent tous deux au mois de juillet 1794.

Nicolas Tabouret, né à la Fresnaye-au-Sauvage et curé de Nécy ; Jacques Loiseau, curé d'Orgères près Couptrain ; Philippe Hébert, né à Guêprey et curé de Saint-Aubin-d'Appenay ; Jean-Baptiste-Charles Gosselin, né à Domfront et chapelain du prieuré de Saint-Mard-la-Futaye, près Ernée ; Pierre-Marin-Gabriel Grimbert, né à Durcet, vicaire, puis curé de Flancourt, près Pont-Audemer (Eure), moururent tous dans le mois d'août.

Le 13 septembre mouraient Jean-René Collet, chapelain des Bénédictines d'Exmes, né aux Ventes-de-Bourses et curé de Trémont, jusqu'en 1788, et Pierre Sorel, né à Saint-Aubin-de-Bonneval, canton de Vimoutiers, et curé de sa paroisse natale. Ils furent suivis le lendemain, par le curé de Magny-le-Désert né dans cette paroisse. Neuf jours après, le 22 septembre, le diocèse de Séez faisait une nouvelle perte dans la personne de Jacques Roger, curé doyen de Trun, originaire de Saint-Martin-des-Besaces (diocèse de Bayeux).

Le mois d'octobre se passa sans décès ; mais le 17 novembre, la série des morts se rouvrit par M. Pierre-Philippe-François Delaunay, originaire des Yveteaux et vicaire de Faverolles. Ce fut le dernier de l'année 1794.

Au mois de février 1795, Louis Gaultier, curé de Montgaudry, né à Carrouges mourut encore dans la prison de Rambouillet. Enfin ajoutons pour mémoire l'abbé Guays, qui mourut le 19 avril 1795, mais qui n'appartenait en rien au diocèse de Séez.

Les troupes vendéennes ayant été battues et repoussées par les généraux de la République, les prêtres exilés qui se trouvaient à Alençon prirent le 4 avril, la route de Rochefort, où ils arrivèrent trois ou quatre jours avant la fête de Pâques, qui, cette année-là se célébrait le 20 avril. Ils eurent beaucoup à souffrir des mauvais traitements qu'on leur prodigua, et enfin une maladie se mit parmi eux comme à Rambouillet. Le diocèse de Séez perdit encore de ce côté quatorze prêtres.

Parmi eux se trouvait le prieur de la Trappe, Gervais-Protais Brunel, qui ne voulut jamais quitter la France lorsque son abbé, dom Augustin de Lestrange lui signifia le décret d'expulsion. Chacun de ces deux grands religieux eût son rôle. Dom Augustin alla fonder la Val-Sainte, qui sauva Citeaux d'une entière destruction ; Dom Gervais, profitant de la permission que lui laissait encore l'Assemblée, continua de gouverner le monastère de la Trappe. Cependant ce digne prieur, sentant que son zèle devenait inutile, se retira dans sa patrie, à Magnières, dans le diocèse de Toul. C'est là qu'il fut arrêté en 1793, et expédié vers La Rochelle, où il mourut dans la nuit du 18 au 19 août 1794.

Le même jour, mourait à côté de lui Jean-Louis Besniard, né à Sainte-Marguerite-de-Carrouges, successivement vicaire de Marchemaisons et de Joué-du-Bois, enfin chapelain de la collégiale de Sainte-Marguerite-de-Carrouges.

Un autre trappiste mourut le lendemain : c'était le Père Michel-Joseph Dujonquoi, en religion frère Antoine, originaire de Cambrai. Il était maître des Frères convers lorsqu'il fut saisi par les agents républicains. On le dirigea sur Rochefort et on l'embarqua sur le navire les *Deux-Associés* où brisé par la fatigue et les souffrances, il rendit paisiblement son âme à Dieu le 21 août 1794.

Chaque jour amenait alors un nouveau deuil, le 22 août, Jean Bourdon, capucin, originaire de Séez ; mourut après une agonie cruelle. Il avait habité d'abord le couvent d'Honfleur et se trouvait gardien de celui de Sotteville, près Rouen, lorsqu'il fut saisi par les agents républicains.

Martin-Thierry Rollet, curé d'Autheuil, originaire de Rouen, mourut dans la nuit même qui suivit le trépas du Père Jean Bourdon. Eloi Richy simple frère convers à la Trappe, avait quitté cette abbaye en 1791 pour retourner à Nancy, sa patrie où il fut pris et envoyé à Rochefort. Il mourut sur les *Deux-Associés* dans la nuit du 29 au 30 août 1794.

Au mois de septembre, Jean-Auguste-Alexandre Godard, ancien prêtre habitué à Saint-Germain d'Argentan mourut sur le même navire, le 7 du mois après avoir prodigué ses soins à ses confrères malades. Le lendemain, ce fut Jacques-Philippe-Guillaume-François Collas de Longchamp, originaire de Vimoutiers, et curé de Notre-Dame-du-Val, près Pont-Audemer ; et, huit jours après, un prêtre du diocèse du Mans, nommé Charles-Antoine Duplain.

La mortalité continuait au mois d'octobre. Dans la nuit du 1er au 2, un Chartreux du Val-Dieu, Jean-Baptiste Esnault, dont le nom de religion était Dom Vincent, originaire de Nogent-le-Rotrou fut encore victime du fléau. Il fut suivi à la fin du mois par Louis-Gabriel Maillard, né à Beaulandais, vicaire de Saint-Fraimbault-de-Lassay. Celui-ci fut longtemps caché à Saint-Front-de-Collières, où il souffrit beaucoup et fut enfin pris dans un champ sous un gros poirier, le seul asile qui lui restât. Il fut envoyé à Rochefort et embarqué sur le *Washington*, destiné aux proscrits comme les *Deux-Associés*. Ce fut là qu'il fut saisi par la mort le 26 octobre 1794.

Remi Lelandais, né à Juvigny-sous-Andaine et vicaire de Couterne mourut aussi sur le *Washington*, le 7 novembre 1794 ; et il fut suivi de près par Jérôme-François Perrault, du Cercueil, d'abord vicaire de la Ferrière-au-Doyen, puis du Ménil-Scelleur et enfin curé de cette dernière paroisse. Il alla mourir sur le même navire que M. Lelandais dans la nuit du 15 au 16 novembre.

Enfin, Jacques-René Mary, né à Séez et capucin à Alençon, après avoir été transféré à Rambouillet en 1793, fut expédié à

Rochefort et embarqué sur les navires où il contracta la maladie pestilentielle qui y sévissait. Il lui resta cependant encore assez de forces pour être débarqué, mais il mourut bientôt à Saintes, probablement au mois de février 1795.

Sous l'Assemblée législative, il y avait eu peu de condamnations à mort : les victimes de la Révolution avaient été presque toutes massacrées dans des mouvements populaires. Mais la Convention, sentant qu'elle était entourée d'ennemis, tant à l'étranger qu'à l'intérieur, et tout en envoyant les volontaires à la frontière, crut nécessaire à sa sûreté d'effrayer, par la Terreur, les partisans de l'ancien régime qui restaient sur son territoire et qui étaient toujours prêts à faire cause commune avec les ennemis du dehors. Les échafauds s'élevèrent de toutes parts : le peuple regarda, s'effraya, craignit pour lui-même et maudit ceux qui répandaient ainsi le sang de leurs semblables, quelquefois même de leurs voisins les plus proches. Cependant il faut reconnaître qu'il plaignit peu les victtmes. La plupart étaient des nobles et des prêtres, deux castes souverainement détestées ; quant aux laïques et même aux femmes dont la tête tombait aussi sous la hache du bourreau, c'étaient ordinairement des habitués d'église que l'on regardait comme les satellites des prêtres, et auxquels le peuple ne tenait guère plus qu'à ses anciens oppresseurs.

Du reste, les poursuites furent assez bénignes dans le département de l'Orne. M. l'abbé Blin, qu'on n'accusera pas d'ignorance ni de ménagement ne compte que seize exécutions capitales faites par ordre du tribunal dans nos contrées pendant tout le règne de la Convention ; et dans ce nombre il comprend en même temps les prêtres, les laïques et les femmes. Le calme avec lequel nos compatriotes se conduisent toujours dans les mouvements politiques, a pu être la cause de cette paix relative qu'on leur laissait au milieu des convulsions de la France et de l'immense travail qu'exigeait la création d'un ordre de choses tout nouveau.

On cite parmi les victimes qui arrosèrent de leur sang le sol ornais, Mme de Latouche et plusieurs compagnes qui ne nous appartenaient pas par leur naissance, mais qui étaient venues des environs de Nantes pour échapper à l'armée de Mayence arrivée récemment dans ces parages et fort animée contre les

Vendéens. Arrêtées à Lavardin (Sarthe) après la déroute des Vendéens au Mans, Mme Latouche et ses compagnes furent condamnées le 20 décembre 1793 et exécutées presque aussitôt après.

Le premier prêtre dont nous ayons à constater la mort juridique est Jean-Baptiste-Thomas Le Chevrel, né à la Lande-Patry et vicaire du Pré-d'Auge. Pressé de prêter le serment, il préféra quitter sa paroisse et revint chez ses parents à la Lande-Patry ; mais il fut dénoncé, arrêté et conduit à la prison de Flers, le 4 décembre 1793. On lui fit subir un interrogatoire, et on le promena dans les rues de Flers sur un âne la figure tournée vers la queue de l'animal. Ce ne fut pas assez ; on lui reprocha d'avoir obtenu de la municipalité de Pré-d'Auge un faux passe-port, qui lui donnait la qualité de tisserand, on le fit conduire dans la prison du district de Domfront, puis de là à Alençon ; enfin, le 24 décembre 1793, il était présenté à la barre de Joseph Provôt, président du tribunal révolutionnaire de l'Orne. Après un assez court interrogatoire, il fut bientôt condamné à mort, et exécuté le jour de Noël même : il ne cessa pendant le trajet de chanter le *Gloria in excelsis* : on l'inhuma dans le cimetière de Saint-Blaise.

Thomas Collin né dans les environs de Domfront, était vicaire d'Avrilly lorsque la Révolution éclata. A l'exemple de son curé nommé Dupont Gravelle, il refusa le serment et fut arrêté pour ce fait à la fin de 1793. On le remit aux troupes qui allaient à Dol combattre les Vendéens : elles le traînèrent jusqu'à Saint-Malo, où elles le fusillèrent « comme prêtre et brigand de la Vendée, » le 13 janvier 1794.

Le 28 mars suivant, un religieux de la Trappe, Joseph Prud'homme, originaire de Vezins, au diocèse de la Rochelle, s'en étant retourné dans sa patrie, fut saisi par les révolutionnaires, et ramené à Angers, où on le guillotina par ordre du tribunal révolutionnaire.

Le lendemain, 29 mars, François-Guillaume Lemaître, né à l'Aigle, montait avec trois autres sur l'échafaud. Lemaître était vicaire de Crulay, lorsque la Révolution le chassa de sa paroisse. En 1792, il se cacha à l'Aigle ; mais le danger croissant que couraient les prêtres le força de quitter cet asile, et il essaya de se refugier ailleurs ; mais il fut arrêté à Saint-Sul-

pice-sur-Rille et reconduit à l'Aigle, où l'on amena bientôt avec lui le maître et la maîtresse de la maison où il avait été arrêté. On emprisonna de même la veuve Anquetin, chez laquelle M. Lemaître avait été longtemps caché à l'Aigle. Le tribunal révolutionnaire, toujours présidé par Joseph Provôt se transporta à l'Aigle le 3 germinal (23 mars), et le procès commença. Le 9 germinal (29 mars), on lut la sentence aux condamnés. M. Lemaître, la veuve Anquetin et les époux Morel furent condamnés à mort. Joseph Provôt fit un discours dans lequel il attaqua surtout M. Lemaître, comme ayant corrompu ses complices. A deux heures et demie après-midi les têtes des quatre victimes avaient roulé sous le couteau de la guillotine. On croit que plusieurs reliques, et en particulier quelques ossements de saint Pourçain furent brûlées sur l'échafaud même avec d'autres objets de piété.

Un religieux de la Trappe fut encore exécuté le 7 avril 1794, à Langogne, diocèse de Mende, où il s'était réfugié : il se nommait Jean-Antoine Bourret.

Jean-Jacques Callery, originaire du Theil, près Vire, avait été pendant toute sa carrière sacerdotale, vicaire à Radon ; mais lorsqu'il fut inquiété à propos du serment, il se réfugia dans sa famille aux environs de Vassy, où il fut arrêté sur une dénonciation et transféré dans la prison de Vassy même. Il fut cependant cette fois mis en liberté, revint secrètement à Radon, puis se trouvant menacé de nouveau, se retira à Saint-Denis-sur-Sarthon. Découvert encore en ce lieu, il erra quelque temps dans le pays, et trouva enfin un nouvel asile au moulin de la Roche, sur la paroisse de Macé, près Séez ; ensuite il dut gagner Séez même, puis Neuilly-le-Bisson ; il retourna ensuite du côté d'Alençon et revint à Séez.

Ce fut là qu'il reçut une lettre dans laquelle on lui faisait entendre d'une manière obscure qu'une personne du village des Rues, en Neuilly-le-Bisson, lui demandait des secours spirituels. Il s'y rendit ; mais par malheur, sa présence avait été connue, et la maison fut bientôt cernée par les gardes nationaux. M. Cally, arrêté fut conduit devant le juge de paix d'Essay et ensuite expédié à Alençon, où il fut jeté dans un cachot jusqu'au 12 floréal (1er mai). En ce jour, Joseph Provôt le fit tirer de sa prison, et, après l'avoir interrogé lui lut sa

sentence de mort. Le lendemain, à dix heures du matin, *il était passé par la guillotine*, dit le procès-verbal même de son exécution.

Dans le même temps, la famille Crouillère de Séez était inquiétée parce qu'un des fils de la maison, qui était prêtre, avait refusé le serment et s'était réfugié en Angleterre. Il envoya une lettre à ses parents, et cette lettre parvint à son adresse. Le messager qui l'apporta ne trouva que la mère, qui refusait de la recevoir, disant qu'elle ne connaissait personne à l'étranger. « Mais c'est de votre fils, » répondit le facteur. Il en fallait moins certainement pour décider la mère : la lettre fut lue et relue une seconde fois en présence du père ; mais deux heures après la police arrivait et déclarait à la famille qu'elle allait être conduite à Alençon pour rendre compte de sa conduite. Le 6 floréal, en effet, 24 avril 1794, le père, la mère, le fils et la belle-fille étaient en présence du tribunal révolutionnaire d'Alençon. On renvoya la jeune femme, qui se déclara enceinte et absente au moment de la lecture de la lettre ; les trois autres furent conduits à Paris, de brigade en brigade, jugés et exécutés comme fanatiques. M. l'abbé Crouillère ayant appris ces nouvelles en Belgique où il s'était retiré, en mourut de chagrin quelque temps après.

Bonaventure Ferrey, né à Coudehard, canton de Trun, vicaire près du Mans, et ensuite curé constitutionnel de Saint-Denis-sur-Sarthon, revint bientôt à de meilleurs sentiments. Il parla contre les opérations électorales qui se faisaient dans les églises, fut enfermé à cause de ces observations aux Clarisses d'Alençon et ensuite transféré à Chartres, puis à Rambouillet. Enfin il rétracta son serment, ce qui mit les révolutionnaires tellement en fureur contre lui, qu'ils le firent condamner à mort par le tribunal révolutionnaire. Il fut exécuté le lendemain, 2 juin 1794.

Un peu plus d'un mois après Léonard Sellos, né à Rouperroux, et vicaire de Fontenay-le-Louvet depuis 1789, était aussi appelé à répondre de sa conduite. Il avait été nommé vicaire de Fontenay-le-Louvet en 1789, lorsqu'on lui proposa de prêter le serment, ce qu'il refusa. Cependant, se voyant forcé de quitter sa paroisse, il se rendit à Paris où il put vivre inconnu pendant quelque temps. Mais il fut trahi par un homme auquel il avait

prêté cent francs, et qui cherchait un moyen de ne pas les lui rendre. Enfermé dans la prison de Saint-Lazare, il eut beaucoup à y souffrir ; mais il eut la force de prendre patience ; enfin l'antiveille de la chute des échafauds, le 7 thermidor an II (25 juillet 1794), il comparut avec quelques autres ecclésiastiques devant le trop fameux Fouquier-Tinville, et il fut exécuté la même jour à la barrière du Trône.

Robespierre était tombé ; mais si la férocité personnelle de ce personnage avait augmenté le nombre des victimes immolées à la Révolution, on s'aperçut bientôt qu'il y avait une idée plus générale en faveur du nouvel ordre de choses qui dirigeaient les bourreaux, les poursuites continuèrent violentes et acharnées contre les anciens maîtres et tyranneaux du pays.

Jacques-Louis-André Riblier, né dans la paroisse de Chênesec, aujourd'hui réunie à Chênedouit fut inquiété pour le serment pendant qu'il était vicaire de Saint-Martin-l'Aiguillon, près Carrouges. D'accord avec son curé, il lut en chaire une déclaration que le curé nommé Charles Loret, et un prêtre habitué de la paroisse, Marin-Guillaume Guérin, avaient rédigée d'accord avec lui. Mais cette déclaration ne fit qu'irriter les républicains, et M. Riblier quitta la paroisse pour se retirer chez ses parents à Chênedouit ; sa retraite fut bientôt connue et les républicains des communes voisines vinrent au nombre de soixante-dix-huit pour l'arrêter. On lui demanda le serment qu'il refusa avec énergie, et on lui donna huit jours, en le menaçant de mort s'il ne jurait à la fin de ce délai.

M. Riblier se cacha encore pendant une année : une fille dévote, Marie-Jeanne Guesdon des Acres, consentit à le recevoir chez elle, et l'y garda plus de six mois, jusqu'au mois d'août 1794, où il fut arrêté par les agents du comité de surveillance de Falaise. Il fut conduit à Caen, en compagnie de son hôtesse, et après deux jours de détention, ils furent présentés au tribunal révolutionnaire qui les soumit à un long et dur interrogatoire : le 11 août, on leur lisait leur sentence de mort, et ils étaient tous deux exécutés le lendemain.

François-Armand de Saint-Aignan était né à Coulmer près Gacé ; ordonné prêtre, il fut pendant quelque temps vicaire de Saint-Ouen-de-Séez ; et, la Révolution prenant de plus en plus pied sur le sol de la France, il passa en Allemagne où il ne fut

toutefois que fort peu de temps. Il vint se fixer à Rouen, malgré les dangers qu'on lui laissait entrevoir et qui n'étaient que trop réels. Ses amis cependant lui conseillèrent de venir à Caen, plus près de sa famille. Mais il ne put échapper que pendant un mois à l'œil perspicace des persécuteurs. Les personnes mêmes qui le cachaient l'engagèrent à changer de résidence ; mais il fut reconnu en sortant. Le 9 fructidor (26 août) il fut condamné à mort, et à cinq du soir, sa tête roulait sur l'échafaud.

L'abbé de Saint-Aignan est le dernier de nos prêtres qui ait été envoyé à l'échafaud par l'autorité de la Convention ; mais un petit nombre d'autres furent fusillés par les colonnes mobiles, sans forme de procès. Tels furent Marie-Louise-Jacqueline Desnoyers d'Ecorches, fusillée le 18 mai 1793, après avoir été en butte aux plus sanglants outrages ; Jean Ballon, de la Selle-la-Forge, fusillé le 3 septembre 1794. On lui coupa la tête, que l'on emporta au bout d'une baïonnette jusqu'à Messey.

Charles Deshayes né à Rémalard et novice de l'abbaye du Val-Secret, près Château-Thierry vint ensuite prendre du service dans nos contrées et fut nommé vicaire de Condeau-Villeroy au diocèse de Chartres, et ensuite curé de Saint-Jean-d'Assé au diocèse du Mans. Par malheur, il avait été ordonné par un évêque intrus, et exerçait le ministère sous des évêques intrus. Il eut des remords, quitta sa paroisse et acheta le presbytère de Saint-Chéron, où il espérait jouir d'un peu de calme. Il reçut là de nouvelles sollicitations et finit par rétracter ses serments le 6 janvier 1795. Aussitôt que la nouvelle fut connue, des soldats vinrent l'attaquer dans sa maison, et il monta sur le toit pour mieux échapper à leurs recherches, mais ils l'aperçurent, tirèrent sur lui, et il tomba presque expirant, atteint de plusieurs balles. Quelques assistants essayèrent de le sauver, mais les soldats le jetèrent dans un grand feu où il fut étouffé et consumé en peu d'instants.

Il nous reste encore Hector-Guillaume-Valérien Souquet de la Tour, né à Craménil; il mourut en punition du crime d'avoir recueilli des prêtres dans sa maison. Une troupe de révolutionnaires de la Carneille, connue sous le nom d'*armée franche* résolut d'avoir raison de cet aristocrate et l'attaqua dans la nuit du 10 thermidor an III (28 juillet 1795). Les assassins le sur-

prirent dans son lit et le traînèrent demi-nu dans la cour de la ferme ; après l'avoir accablé d'outrages, ils l'arrachèrent des bras de ses parents et le fusillèrent près du village du Hamel, commune de Briouze, au pied d'un gros chêne placé sur le bord d'un chemin et dépendant d'une pièce de terre nommée l'*Ecluse du Guibet.*

Enfin nous donnons la liste des prêtres morts de misère en exerçant le saint ministère si pénible dans ces temps de surveillance continuelle. Ce furent Pierre-Paul Houyel de Lalande, né à la Motte-Fouquet, chapelain du château de la Motte ; puis vicaire de Saint-Patrice-du-Désert, et enfin curé de la Motte-Fouquet, sa patrie. Resté dans sa paroisse pendant la grande Terreur, il fut à la fin obligé de se réfugier dans une espèce d'antre où on le trouva mort de misère à la fin de l'année 1793.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de Claude-Louis Quillet d'Aubigny, d'abord missionnaire du Loango. Il fut ensuite prêtre habitué à Saint-Laurent de Paris, puis chanoine prébenbé du Ménil-Jean, grand vicaire et promoteur. Après avoir refusé le serment, il composa plusieurs écrits pour motiver son refus ; aussi fut-il chassé de la cathédrale par Lefessier, et incarcéré en 1792 ; mais, lorsqu'il fut rendu à la liberté, il n'en continua pas moins d'administrer le diocèse comme auparavant. Seulement il dut souvent quitter la ville pour la campagne, et même il se réfugia jusque dans le diocèse du Mans. Ce fut pendant ces pérégrinations qu'il tomba malade dans la paroisse de Roullée, et y mourut après trois mois de cruelles souffrances, le 7 mars 1794.

Julien Letourneur, né à Chamsegré, était prêtre titulaire de la chapelle de la Visitation de Dompierre. Il mourut un an après, le 7 mars 1795. Il était réfugié chez son fermier, à Bellou-au-Houlme ; mais, bien que sa présence en ce lieu ne fût pas connue, il était souvent obligé de se réfugier sous une meule de paille qui se trouvait dans la cour. C'était là que venait le visiter le curé de Bellou, M. Laforge, et qu'il se réfugiait lui-même quand il était trop vivement poursuivi. M. Letourneur, quoiqu'il fut dans la force de l'âge, ne put supporter ce régime et mourut bientôt à l'âge de quarante-cinq ans.

Ce fut vers le même temps que mourut M. Dufay, vicaire de Landisacq. Caché chez ses paroissiens, il montrait une hardiesse extraordinaire et sortait quelquefois au milieu du jour en soutane pour aller aux malades ou pour se promener. Il ne fut cependant point arrêté, et il mourut vers 1795 chez un fermier de la Brigaudière, où il résidait le plus ordinairement.

Le Comte de la Roque

Il faut dire que, outre l'esprit politique et religieux, qui était la cause principale de ces haines que nous voyons s'assouvir principalement sur la personne des nobles et des prêtres, les vengeances particulières et des passions plus basses encore étaient très heureuses de trouver cette occasion de se satisfaire. Cependant nous trouvons encore une victime de la politique dans Jacques-Nicolas de la Roque, chevalier, seigneur et patron de Cahan, né à Tinchebray ; il avait été page du roi Louis XV, monta jusqu'au grade de colonel, et exerça à Mortain les fonctions de subdélégué de l'intendant de la généralité de Caen. Il remplit ce poste pendant trente-trois ans, jusqu'à ce qu'il fût arrêté dans son domicile le 22 avril 1793.

On découvrit chez lui plusieurs pièces compromettantes : des lettres d'émigrés qui lui demandaient de l'argent, une adresse de cent cinquante communes de Normandie au sujet du procès de Louis XVI, enfin un bref du pape condamnant le serment constitutionnel. Mais ce qui était plus grave, c'est que son propre fils était émigré, et qu'on savait que le père lui avait envoyé des instructions.

Le premier interrogatoire du comte de la Roque fut fait par Roussel, commissaire du département de la Manche, le 29 avril 1793. On attendit ensuite un mois, et le 28 mai, le comité de surveillance du district de Mortain renvoyait l'accusé devant le tribunal révolutionnaire. On conduisit M. de la Roque à Coutances, et le 3 juin il fut expédié sur Paris. Le juge Foucault lui fit d'abord subir un interrogatoire. Il demanda deux fois à être envoyé devant le tribunal révolutionnaire : pendant ce temps, on pétitionnait en sa faveur à Mortain et à Cahan : tout fut inutile. Enfin Fouquier-Tinville lui notifia son acte d'accusa-

tion le 4 novembre et le lendemain, 5, il comparaissait devant le tribunal pour entendre la lecture de sa condamnation à mort.

Il fut exécuté le lendemain, 6 novembre 1793, en même temps que le duc d'Orléans, Philippe-Egalité. Sanson, l'exécuteur des hautes œuvres, donne des détails curieux sur cette double exécution. On coupait les cheveux du duc d'Orléans quand M. de la Roque entra avec trois autres dans la salle où se faisait l'opération. Il enleva sa perruque, montra sa tête sans cheveux et dit : « Voici qui me dispense de cette formalité essentielle. » A ces paroles, le duc se leva ; le vieux gentilhomme le reconnut, et une vive indignation se peignit sur ses traits. Il dit au prince d'une voix forte : « Je ne regrette plus la vie, puisque celui qui a perdu mon pays reçoit la peine de ses crimes. Mais je suis, je vous l'avoue, Monseigneur, bien humilié d'être obligé de mourir sur le même échafaud que vous ! » Le duc d'Orléans détourna la tête et ne répondit pas.

Il était quatre heures du soir : le cortège quitta la Conciergerie. Le prince était calme, mais d'un calme qui indiquait bien plus l'indifférence et le dégoût que le véritable courage. L'humble gentilhomme qui priait à côté de lui montrait beaucoup plus le type de la vraie grandeur d'âme. M. de la Roque fut exécuté le premier. Il mit une certaine affectation à dire adieu à ses compagnons et même à un pauvre ouvrier, sans rien dire au duc d'Orléans. Goudier, agent de change, fut exécuté après lui, puis le général Coustard, enfin le malheureux Brousse. Le prince vit tomber ces quatre têtes sans manifester la moindre émotion.

Le Clergé Constitutionnel

Nous avons vu que le clergé constitutionnel réussissait peu dans la mission que le gouvernement lui avait confiée. Il n'était pas assez convaincu de ce qu'il faisait. Il agissait dans le but de conserver sa situation et de grouper les populations autour de lui ; mais le peuple ne se prend que par le cœur ; et là où il ne trouve rien à aimer, il peut se laisser amuser un instant par les yeux : mais il est bientôt fatigué de son rôle de simple spectateur. C'est ce lien d'amour qui a toujours fait le triomphe des

fêtes vraiment religieuses. Elles présentent un aliment à l'amour de ceux qui ont de la foi ; et le manque de ce sentiment intime rend toujours les autres fêtes, quelles qu'elles soient à la fin ennuyeuses et fatiguantes. Ce fut ce qui nuisit aux fêtes de la République.

Le clergé constitutionnel était républicain sans doute, mais il gardait encore un vernis extérieur de l'ancienne religion, que les philosophes détestaient à un tel point qu'ils ne pouvaient souffrir ce vernis lui-même. Ils essayèrent donc de remplacer par d'autres spectacles les fêtes chrétiennes de l'ancien régime, parce qu'ils savaient que le peuple ne peut se passer de fêtes, pas plus que les enfants ne peuvent se passer de jouets. Nous ne parlerons pas de l'entreprise ridicule de Laréveillère-Lépaux pour établir une nouvelle religion sous le nom de théophilanthropie. L'entreprise n'eut aucun succès et n'en pouvait pas avoir. On n'adore pas des abstractions et des idées métaphysiques ; mais nous dirons un mot des fêtes civiles organisées par David, parce qu'elles étaient plus sérieuses, plus instructives, et qu'il s'en est célébré un certain nombre dans notre pays.

Les Fêtes Républicaines

La fête de la Fédération célébrée le 14 juillet 1790, fut éminemment populaire : chacun croyait y trouver un gage de paix et de conciliation pour l'avenir. On fut malheureusement et cruellement trompé dans cette attente. M. Duval, dans un petit opuscule qu'il a composé sur la matière, nous cite encore parmi les fêtes qui furent vraiment comprises, les funérailles de Mirabeau, la rentrée des cendres de Voltaire à Paris, les services funèbres pour les citoyens morts à Nancy, la fête de la prise de Toulon, la fête des Victoires ; ces fêtes furent comprises en effet, parce qu'elles rappelaient au peuple quelque chose de sérieux : le dévouement de ses enfants, la gloire de la France et le souvenir d'hommes que le peuple regardait, à tort où à raison, comme ses amis. Quant à la fête de l'Être suprême, qui fut pourtant un événement, nous croyons heureux pour elle qu'elle n'ait été célébrée qu'une fois comme première fête de la République et nous doutons que son succès eût longtemps continué. Elle rappelait, il est vrai, les notions principales d'une religion natio-

naliste ; mais elle avait été instituée par l'ambition et par la haine, c'est-à-dire par les deux sentiments qui divisent le plus le genre humain ; comment auraient-ils pu produire cette unité de pensée qui seule fait le charme des fêtes quelles qu'elles soient. On sait que Robespierre, le grand pontife de l'Être suprême voulait ce jour-là éclipser tous ses collègues et que ceux-ci, en représailles, machinaient déjà sa chute, qui se produisit en effet peu de jours après : « Souviens-toi, lui disait au milieu de son triomphe, un de ses adversaires, que la Roche Tarpéienne n'est pas loin du Capitole. » Comment de tels hommes auraient-ils fait passer dans le cœur du peuple un sentiment d'allégresse qu'ils étaient si loin d'avoir eux-mêmes ? C'est à cette cause que nous attribuons principalement l'insuccès de la plupart des fêtes républicaines, bien plus qu'à l'appareil grec et romain que leur reproche M. Duval, non sans raison cependant ; mais nous croyons qu'un appareil français ne les eût pas sauvées longtemps de l'ennui que le peuple devait inévitablement y éprouver, parce que ces fêtes ne renfermaient rien qui nourrit les sentiments de son cœur. Les idées philosophiques que l'on présentait à son culte et qu'il ne comprenait même pas ne présentaient rien à aimer, et il ne savait pas davantage ce qu'il devait admirer en elles.

Alençon et l'Aigle eurent leur fête civique le 10 thermidor an II (28 juillet 1794) : mais celle-ci avait un but : il s'agissait de glorifier la mort de deux jeunes volontaires : Barra et Viala. Le premier avait été tué en Vendée, et le second sur les bords de la Durance en défendant le passage d'un pont. Ces fêtes célébrées en l'honneur des héros excitaient alors l'enthousiasme. François de Neufchâteau louait encore cette fête plusieurs années après dans une circulaire remarquable du 17 ventôse an VII (7 mars 1799) et le général Baraguey-d'Hilliers, passant par Alençon le 10 germinal an IV (30 mars 1796) en parla sur la place de la maison commune en termes magnifiques. Ces fêtes sérieuses auraient bien accompagné les fêtes religieuses, si la Convention n'avait eu la maladresse de supprimer complètement ces dernières ; mais elles étaient impuissantes à les remplacer.

L'Évêque intrus Lefessier

Ce n'était pas d'ailleurs le pauvre clergé constitutionnel qui était capable de prêter son concours à ces manifestations qui

auraient pu être grandioses parce que, si le surnaturel en était banni, elles représentaient encore au moins quelques vertus humaines. Mais que représentait le culte de Lefessier et de ses adhérents ? Il était repoussé par tous les partis : les catholiques le rejetaient comme schismatique, et les philosophes l'avaient en dégoût parce qu'ils y trouvaient encore un semblant de surnaturel dont ils ne voulaient pas. Le pauvre intrus de Séez, en particulier, n'osait presque pas entreprendre la visite de son diocèse. Enfin, il se décida, au mois de juin 1793, à parcourir le district de Domfront. Cette ville seule, au milieu du Passais avait adhéré pleinement au schisme. Plus tard même, elle devint le refuge des prêtres assermentés, et son esprit s'en ressent encore aujourd'hui (1900). Quant aux paroisses rurales, elles avaient toutes reçu des curés constitutionnels, mais elles restaient attachées à leurs anciens pasteurs. Domfront n'avait point changé de curé, le dernier avait prêté serment et continué son ministère. Lefessier proposa cette paroisse pour modèle à toutes les autres, mais il ne fut point écouté, bien qu'il se vantât plus tard d'avoir remporté un plein succès. Il prêchait surtout le dépouillement des églises au profit de la République, et ce thème non plus n'était pas de nature à plaire aux paysans du Passais et du Bocage.

A Fresnes, une voix cria : « *Au loup* ! » à son arrivée ; et à Tinchebray, on composa des couplets pour chanter son départ :

Grâce à nos décrets pieux,
Dimanche, ma mie,
L'évêque a fait ses adieux
A la compagnie,
Donc plus de confessions,
De Pâques, ni de sermons.
La bonne aventure, ô gai !
La bonne aventure...

Le respect n'existait plus et il est certain qu'il n'a jamais reparu complètement depuis, même envers les pasteurs légitimes.

Il faut dire cependant à la décharge des prêtres assermentés que le premier ordre de l'Assemblée trouva les esprits bien divisés sur la valeur du serment, et que s'il y eût de bons prêtres

qui jurèrent par faiblesse, il y en eut aussi qui le firent en toute conscience, comme un acte absolument indifférent. Remarquons d'ailleurs qu'au point de vue de la délimitation des diocèses et des paroisses, ce qu'avait fait l'Assemblée fut ratifié dix ans plus tard par le Saint-Siège lui-même. Ce qui n'était pas permis en 1791, devint très légitime en 1801 : quant à l'élection des pasteurs par le peuple, l'Assemblée choisit un mauvais mode ; mais c'était toujours un souvenir des temps primitifs : il était donc permis de s'y tromper, d'autant plus que Rome, peut-être par un peu trop de négligence ne répondit qu'après le délai fixé au clergé pour prêter le serment, c'est-à-dire lorsqu'il n'était plus temps.

Falaise

M. Amédée Mériel nous donne sur ce qui se passait alors à Falaise quelques détails qui éclairent la situation. Il y eut d'abord sept prêtres de la ville qui prêtèrent serment. Mais le curé de Saint-Gervais, l'abbé Godéchal, annonça au contraire en chaire que ce serment blessait la foi. Le substitut de la commune, M. Henri de la Rivière en référa au procureur général, qui fit appeler les principaux membres du clergé. Ils ne consentirent à pêter le serment qu'avec des restrictions que le procureur n'admit pas, et que l'Assemblée elle-même, le 4 janvier 1791, déclara non recevables.

Alors le clergé insermenté de Falaise rédigea, le 17 février 1791, une protestation où il exposait les motifs de son refus. Cet exposé était signé de Godéchal, curé de Saint-Gervais et doyen de Falaise ; de Loriot, curé de la Trinité ; de Masson, curé de Guibray ; de Loriot, curé de Saint-Laurent et de neuf autres prêtres de la ville. M. Hervieu, depuis principal du collège de Falaise et alors professeur au Séminaire, dit qu'il avait prêté serment à Écouché dans l'ordre civil et politique ; mais que, si on ne lui eût présenté que le serment pur et simple, il aurait adhéré à la protestation du clergé de Falaise, et l'aurait refusé.

Alors, le clergé fut expulsé et remplacé par des intrus, excepté à Saint-Laurent, qui devint une succursale de Saint-Gervais. Cinq autres prêtres vinrent spontanément prêter le serment demandé. La guerre commença, vive et acharnée, entre les deux partis. En décembre 1793, plusieurs croix furent abattues.

On commença à descendre les cloches et à emporter les objets précieux des églises, qui furent momentanément fermées.

Un fait assez curieux se présenta alors à Saint-Gervais. Cette église se trouva on ne sait trop comment, ouverte quelques jours après la suppression du culte et quelques fidèles y pénétrèrent; mais ils en sortirent bientôt en criant au miracle et en assurant qu'elles avaient vu le Christ oublié entre la nef et le chœur entr'ouvrir les lèvres et répandre des larmes. Aussitôt l'église fut envahie et l'on commença à maudire la persécution. Trois membres de la municipalité : Crespin, Jarriel et Bouquerel, députés par leurs collègues, vinrent et montèrent en chaire pour calmer l'effervescence : peine inutile ! non-seulement on voyait pleurer le Christ, mais on l'entendait ; on devinait ses paroles : on criait : « *Vive le Christ !* » et on ne voulait plus de persécution. Les municipaux, impuissants à faire évacuer l'Eglise, employèrent le secours de la garde nationale, mais le peuple, forcé de reculer devant les baïonnettes, continua de crier au miracle dans les rues.

On dit qu'alors un serrurier, entendant ces clameurs, s'écria : « Ah ! ils disent que le Christ pleure ! Eh bien ! je vais le faire suer, moi. » Et, s'aidant d'une échelle, il descendit le Christ, le brisa sur la place du marché et en brûla les morceaux ; mais on ajoute qu'il mourut quelque temps après dans des sueurs abondantes, accompagnées d'atroces douleurs.

Beaucoup de prêtres insermentés restèrent cachés dans la ville ou dans les environs, et il était rare, qu'ils fussent inquiétés, à moins qu'il n'y eût dénonciation. Nous avons déjà signalé le martyre de M. Biblier et de Mlle Marie-Jeanne Guesdon des Acres. M. Mériel nous apprend que leur dénonciateur était un enfant qui devait jouer de nouveau un triste rôle dans les événements de 1830.

Cependant le retour de la paix approchait, et le 5 fructidor an III (22 août 1795), vingt-un prêtres vinrent demander à la municipalité acte de leur soumission à la République. On admit ce serment restrictif, et ces prêtres purent désormais exercer ostensiblement leur ministère. La poursuite des réfractaires continua, mais sans amener généralement de grands résultats. Seul, un prêtre nommé François-Gervais Garnier, qui avait prêté le serment en 1791, et l'avait rétracté ensuite fut arrêté, conduit à

Caen et enfermé aux Carmes. Un autre fut encore en 1798, enfermé à Falaise et transféré à Caen. C'était Jean-Edmond Chevalier, né à Falaise et ancien vicaire à la Trinité. Enfin, en 1799, M. Charles-Michel Dupont, ancien curé de Pôtigny, fut reconnu par quelques mauvais sujets, qui le placèrent à rebours sur un âne, dont ils lui mirent la queue dans la main. Ils l'avaient ainsi promené dans plusieurs quartiers de la ville quand un boulanger, nommé Perrotte, voyant passer le cortège devant sa boutique, s'élança à travers la foule, saisit le vieux prêtre et l'emporta, sans qu'aucun des assistants ébahis, qui connaissaient la force et le caractère de Perrotte, osât s'opposer à son entreprise. M. Dupont remercia avec effusion son libérateur, se cacha encore pendant quelque temps, et fut de nouveau découvert et incarcéré. Mais sa prison fut de courte durée. Bonaparte n'était pas loin, et Falaise allait définitivement passer au diocèse de Bayeux.

La Chouannerie

A côté de la résistance passive et morale des prêtres, le pays n'était pas sans présenter aussi aux idées nouvelles des résistances armées. Même avant que les Vendéens et les Chouans de Bretagne eussent donné la main aux contre-révolutionnaires de l'Orne, il y avait eu quelques mouvements, et entres autres à Flers, le 13 brumaire an II (3 novembre 1793). Au mois d'octobre précédent, le district de Domfront avait fait désarmer les communes de Flers, de Saint-Georges-des-Groseillers, de la Lande-Patry et de la Selle-la-Forge. Ce fut le 31 qu'eut lieu le désarmement de Flers.

Mais les habitants n'acceptèrent nullement cet acte de défiance. Ils se soulevèrent et coupèrent l'arbre de la liberté; l'administration du district commença de croire que le désarmement ne serait pas suffisant pour assurer la sécurité, et elle demanda aux généraux un poste de deux cents hommes. Mais elle n'obtint point l'objet de sa demande et l'émeute du 3 novembre put se répandre tout à son aise.

Dès le 2 novembre au soir, plusieurs habitants de Flers, réunis sur la place publique s'entretenaient avec animation des nouvelles du jour. Les généraux républicains Westermann et Léchelle avaient commis faute sur faute et ils s'étaient fait battre

à Laval par les Vendéens, malgré l'intrépidité de Beaupuy et les talents de Kléber. Ils étaient en retraite sur Château-Gonthier, tandis que Stofflet marchait sur Mayenne et semblait menacer le département de l'Orne. Les habitants de Domfront commençaient à quitter leurs domiciles, ainsi que ceux du Teilleul.

Pendant que l'on commentait ces nouvelles, trois chariots arrivaient de Domfront, escortés par des gardes nationaux. On les remisa au presbytère et l'on apprit bientôt que c'étaient les autorités du district qui, effrayées par l'approche des Vendéens, cherchaient à sauver les papiers et l'argenterie de l'administration et les dirigeaient sur Falaise. Mais les habitants s'écrièrent que les républicains voulaient voler leur argent, et jurèrent que les chariots ne partiraient pas de Flers.

A huit heures cependant les deux commissaires du district, Ruault et Ledemé manifestèrent l'intention de partir. On attela les chevaux malgré les cris de la foule, et Ledemé, voyant que ses observations ne suffisaient pas pour lui faire dégager la route, cingla d'un coup de fouet le visage des plus proches et arma son pistolet pour se défendre contre les agresseurs. Ce trait d'énergie ne fit qu'animer le rassemblement. On cria : « Vivent nos frères de la Vendée, » et on força les voitures de rentrer dans la cour du presbytère : les chevaux furent dételés, les cocardes républicaines arrachées des chapeaux et foulées aux pieds.

L'événement fit du bruit, et les patriotes demandèrent que Flers cessât d'être chef-lieu, et cédât la prééminence à la Carneille, où tout était patriote.

Cependant les voitures étaient toujours au même lieu. Les gardes-nationaux ne réussirent pas plus que les commissaires à opérer le départ; et, pour se consoler de sa défaite, le conseil municipal dressa un procès-verbal contre la rébellion.

Mais tout n'était pas dit encore. Pendant la bagarre, le commissaire Ruault trouva le moyen d'envoyer deux dépêches à Condé-sur-Noireau, qu'on appelait alors Noireau tout court. Condé renfermait des forces considérables. Les officiers municipaux se mirent à la tête d'un fort détachement et se dirigèrent sur Flers. Les bourgeois de cette dernière ville triomphaient trop bruyamment de leur prétendue victoire : leur ton changea

quand ils virent s'avancer sur la place les gardes nationaux de Condé, l'arme au bras et bien déterminés à agir : on comprit que toute résistance était impossible, et les simples curieux prirent tout d'abord la fuite. Les plus déterminés résistèrent encore, mais une décharge en abattit plusieurs, et la débandade fut générale : les gardes nationaux firent nombre de prisonniers ; en une heure la route fut entièrement libre et les commissaires purent enfin partir : il était six heures du soir.

Les perquisitions les plus minutieuses furent faites dans le bourg de Flers pour amener la découverte des rebelles qui avaient échappé aux gardes nationaux de Condé. Nous parlerons plus tard de Pierre Malherbe, curé de la Lande-Patry et de sa sœur Anne Malherbe, arrêtés dans la circonstance avec un certain nombre d'autres suspects, qui, presque tous, furent transférés à Condé. Ils furent ensuite envoyés à Alençon au commencement de l'année suivante et traduits devant le tribunal révolutionnaire. Trente-neuf furent acquittés ; douze furent condamnés à la déportation perpétuelle, et enfin neuf furent condamnés à mort. Heureusement pour ces derniers, qu'ils étaient tous en fuite, excepté Nicolas Mauriel et Louis Hamel, qui furent exécutés sur-le-champ. Anne Malherbe fut condamnée à la réclusion jusqu'à la paix. Parmi les condamnés à mort par contumace, nous trouvons le nom de Pierre Lechevrel, de la Lande-Patry, père de l'abbé Lechevrel, dont nous avons mentionné plus haut l'exécution.

Comme nous l'avons vu, ce qui enhardit les habitants de Flers à braver la terrible Convention dans la personne de ses agents, ce fut l'approche de l'armée vendéenne. Nous n'entreprendrons pas certainement de raconter l'origine de cette armée héroïque, de décrire les exploits des Cathelineau, des d'Elbée, des Bonchamp, des Stofflet, des la Rochejacquelin et des Charrette : cette entreprise nous entraînerait trop loin de notre sujet, et d'ailleurs c'est une histoire connue de tout le monde. Ajoutons que jamais l'armée vendéenne n'a mis le pied dans l'Orne. Du côté de la Manche, elle poussa une pointe jusqu'à Granville, entreprise funeste, qui fut une des causes de sa destruction ; mais de notre côté, elle ne dépassa pas Mayenne et le Mans.

Il n'en fût pas de même de la *chouannerie*, levée de boucliers analogue à celle dont nous venons de parler, et qui fut organisée

en Bretagne par Jean, surnommé *Chouan* et tellement connu sous ce surnom qu'on a presque oublié son vrai nom de famille. Cette vaste guerre de partisans avait dans notre département un certain nombre de ramifications, dont il nous paraît utile de faire connaître quelques-unes.

Dans le Passais, les deux principaux chefs de la chouannerie furent le chevalier de la Roque-Montsecret et un maréchal-ferrant, Morin, dit *Michelot*. Cinq frères du nom de Prieur, de Saint-Cormier, vinrent grossir cette courageuse phalange.

Les Vendéens venaient de passer la Loire et le tocsin sonnait dans tous les clochers. On réunit à Domfront tous les hommes du district en état de porter les armes, Michelot s'y rendit comme les autres, mais en cherchant les moyens de se soustraire à cette loi.

La colonne fut dirigée sur Mayenne, et Michelot qui avait son plan, parvint à lui faire donner les armes de la garde nationale de Domfront. Alors il s'entendit avec ses soldats : tous firent volte-face et s'en retournèrent dans leurs foyers où ils se trouvèrent armés au milieu des gardes nationales sans armes. Ce fut un centre de résistance. Traqués de toutes parts, les chouans furent d'abord dispersés, mais se mirent ensuite à désarmer ceux qui les poursuivaient, ce qui leur permit de tenir quelque temps dans les halliers du Bocage, d'où ils sortaient pour abattre les arbres de la liberté et vexer autant qu'ils le pouvaient les prêtres assermentées.

C'était le temps où les Vendéens exécutaient leur marche sur Granville, et les républicains craignaient que les Anglais ne vînssent leur prêter la main. On forma, dans la prévision de ce double danger, l'armée de Cherbourg. Mais tous ces préparatifs n'arrêtaient point les royalistes du Bocage qui continuaient de se former dans l'espoir de se réunir bientôt à l'armée vendéenne.

Le nouveau calendrier entrait aussi difficilement dans les têtes des paysans de ces contrées : ils ne voulaient point des décades, et continuaient de sanctifier le dimanche, ce qui irritait encore davantage le gouvernement contre eux. Aussi l'ouest de la Normandie paya-t-il sa bonne part des frais qui furent faits dans cette circonstance pour l'armement des troupes.

En 1794, la Chouannerie se fortifiait encore et on signalait surtout Truttemer comme un centre très dangereux. Il y eut

plusieurs engagements avec des succès divers, et la poudre ne cessa plus de parler dans la contrée, même après le 9 thermidor. On chargea le représentant Bollet de former trois camps, sur les différents points où agissaient les rebelles. Tinchebray désormais mal famée, dut encore payer sa large part de frais occasionnés par ces déplacements. Elle en fut cependant dédommagée par une loi datée du 13 pluviôse. Mais ces largesses ne gagnèrent point les royalistes, qui continuèrent de harceler les colonnes révolutionnaires. Il y eut des attaques nocturnes : quatre maisons furent dévalisées la même nuit à Larchamp ; un royaliste fut tué à Yvrandes, et plusieurs jeunes gens qui faisaient partie de la réquisition furent arrêtés.

Pendant qu'on désarmait ainsi sans pitié, et qu'on inquiétait souvent les hommes les plus inoffensifs, Hoche arriva dans le pays, et tâcha de ramener les révoltés autant par ses paroles que par ses armes. Son quartier général était à Vire, le 16 septembre 1794 : il adressa de là une chaude proclamation aux habitants du Bocage et aux autres adversaires de la République. Il déclarait cependant à son gouvernement que les proconsuls sanguinaires qu'il laissait en place était un grand obstacle à la soumission des chouans.

Après avoir parlé, le général agit, et les talents supérieurs dont il avait fait preuve en Allemagne et ailleurs se déployèrent contre les pauvres chouans, qui se sentirent bientôt entre les mains d'un maître. Le général forma une dizaine de camps de cinquante à soixante hommes, dont l'un fut placé à Saint-Jean-des-Bois, un second à Saint-Cormier, un autre à Chanu, un à Flers, un à Lonlay-l'Abbaye, et quelques autres aux environs de Domfront, du Teilleul et de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Mais il ne saisit pas les réfractaires, qui s'étaient enfuis. Alors il s'en prit à leurs parents : douze furent arrêtés à Saint-Jean-des-Bois, et parmi eux le père de Michelot, qui mourut dans le voyage en compagnie de sept autres.

Cette arrestation irrita les chouans et la guerre continua avec une fureur croissante. L'ancien curé de Larchamp, Fourmentin, alors commandant de la garde nationale, dévasta la fabrique de boulets établie dans la grande forge de Champsegré, uniquement pour y saisir un pauvre ouvrier suspect, qu'il fit écrouer à Tinchebray. Hoche forma le projet de déboiser le pays pour

enlever aux chouans leurs retraites et leurs forteresses ; mais le projet était inexécutable, et la guerre des buissons dut encore continuer pendant quelque temps.

Louis de Frotté

Enfin la chouannerie ornaise, jusque-là éparse et sans chef, allait se trouver réunie sous une seule main, et cette main était capable de la diriger toute entière. Dans les premiers jours de janvier 1795, Louis de Frotté, émigré à Guernesey, reçut avis qu'un bateau partait pour Granville, portant trois chouans, trois émigrés et quatre autres compagnons d'armes : la Roque-Cahan, fils de celui dont nous avons vu la mort, la Rosière, de Belfonds et d'Urville. Il s'embarqua avec eux ; mais le mauvais temps, les difficultés de l'abordage et l'ignorance des pilotes firent échouer l'entreprise. On retourna à Jersey, d'où l'on se dirigea peu de jours après sur Saint-Malo. Ce fut près de cette ville que Frotté parvint à toucher la terre de France.

Le comte Louis de Frotté, né au château de Couterne, avait été officier dans le régiment de Colonel-général, et il émigra dès les premiers temps de la Révolution ; mais il s'ennuya bientôt dans son exil, et il revint avec l'autorisation des princes pour se mettre à la tête des royalistes. Il se présenta d'abord à la compagnie de Saint-Jean, en fut accepté et lui fit prendre position sur le sommet du Brimbal, la plus haute colline du pays. Les républicains n'osèrent essayer d'emporter la colline de vive force, les royalistes étant en nombre égal et ayant pour eux tout l'avantage du terrain. Les deux partis se retirèrent dans la forêt de Saint-Jean ; et il y eut une acalmie qui permit à Frotté de relier ensemble les chouans du Bocage, du Passais et du nord du Maine, tout en conservant des communications avec Jersey.

Il plaça d'abord son quartier-général au château de Flers; la noblesse du pays répondit à son appel et il put bientôt commander à dix-huit cents hommes. Cette troupe remporta d'abord quelques succès, entre autres à Landisacq : elle désarma quelques gardes nationaux et attaqua la maison de Louvet, commandant des gardes nationales du Bocage. Le brave Louvet, accom-

pagné seulement de sept hommes, se défendit pendant huit heures : tous ses compagnons avaient perdu la vie ; mais il combattait seul avec une énergie toute républicaine lorsque, vers le soir, Moulin, commandant des chouans fit mettre le feu à sa maison, après avoir fait sortir sa femme et ses enfants ; ce dernier, armé jusqu'aux dents, essaya encore de se faire jour au travers de ses ennemis acharnés ; mais il tomba criblé de balles, aussitôt qu'il mit le pied hors de sa demeure.

Cet exploit plus glorieux il faut le dire, pour les vaincus que pour les vainqueurs, suffit pour effrayer les habitants de la campagne. Ils rendirent leurs armes sans se rendre compte de la situation : les chouans n'en demandaient pas davantage, et maîtres du pays, ils crurent pouvoir s'emparer sans retard des villes et des gros bourgs, où les républicains restaient les maîtres. Il y eut encore quelques affaires d'avant-garde, où les chouans furent vainqueurs quelquefois, puis des pourparlers furent entamés pour rétablir la paix. Hoche demandait que les églises fussent rendues aux prêtres catholiques, tandis que l'évêque intrus Lefessier accusait ceux-ci d'être les fauteurs de la chouannerie ce qui n'était probablement pas faux, et ce qui n'offrait rien de bien étonnant.

Les conférences de la Prévalaye et de la Mabilais n'amenèrent presque aucun résultat : la guerre recommença de plus belle. Des engagements eurent de nouveau lieu dans le Bocage. Le 9 mai 1795, les royalistes perdirent dans une escarmouche M. de Morel, un de leurs officiers. Frotté établit alors son quartier-général à la maison de la Foutelaie, à la lisière du bois d'Yvrandes. Mais bientôt les chouans, ayant voulu attaquer Tinchebray et Mortain, furent défaits, et purent se convaincre, que, s'ils pouvaient combattre tant qu'ils étaient cachés derrière les arbres, les buissons et les talus des fossés, en rase campagne, là où il faut payer de sa personne, ils étaient incapables de tenir un instant en présence de l'armée régulière. Ils étaient, sur ce point comme sur plusieurs autres, les vrais frères des Vendéens.

La mort de Louis XVII et la proclamation du nouveau roi Louis XVIII ranima encore le zèle des chouans, et Frotté put écrire du camp de Barenton à l'un de ses amis qu'il était content de la tournure que prenaient les choses. Il y avait souvent des défections et des querelles entre les chefs ramassés partout

où on avait pu les trouver ; mais il y avait de la bravoure dans les soldats, et il faut savoir se contenter de peu quand on ne peut avoir davantage. Ce qui est certain, c'est que les combats partiels et continuels qui se livraient au pied des haies et sur la lisière des bois, ensanglantaient tout le pays, et qu'il n'est presque pas un petit chemin de ces malheureuses contrées qui ne rappelle quelque épisode sanglant.

Le comte d'Artois apparut alors dans les paroisses de Jersey, et la présence de ce prince enthousiasma toute la chouannerie. Il y eut à la *Vanne-Henriet* un grand combat où les chouans étaient peut-être un peu inférieurs en nombre, mais ils avaient leurs arbres pour se cacher : ils furent vainqueurs. Quelque temps après, Frotté fut battu lui-même à Landisacq et obligé de se retirer sur Chanu.

Ces affaires nombreuses affaiblissaient et désolaient le pays sans amener aucun résultat sérieux, sinon le plaisir qu'éprouvaient les deux partis à se détruire mutuellement l'un l'autre. C'est du reste le caractère des guerres civiles, entreprises sous l'impulsion des passions, et d'une sorte de folie, elles ne peuvent produire que du sang et des ruines. Et voilà pourquoi tous ceux qui les fomentent quels qu'ils soient et de quelque drapeau qu'ils se couvrent, nous paraissent criminels au premier chef. Il nous serait impossible d'approuver un sentiment qui porte à verser le sang d'hommes qui peuvent être de bonne foi. Frotté brûlant l'église du Teilleul pour envelopper dans l'incendie les républicains qui s'y étaient réfugiés nous paraît aussi coupable que Coligny brûlant la cathédrale de Séez. Comment croire qu'un homme qui se permet de telles atrocités peut agir sous la force d'un bon mouvement ? Nous croyons que les ambitions froissées d'hommes qui voyaient disparaître leurs anciens privilèges étaient pour beaucoup dans ces luttes fratricides et que les braves que Napoléon lui-même appelait des géants se laissaient duper une fois de plus par des hommes qui les avaient si longtemps méprisés. Au moins ceux-là étaient de bonne foi, mais leur bonne foi était trompée : Il manque quelque chose à l'héroïsme des Vendéens.

Jamais il n'y aura de vrais héros que ceux qui sauront servir leur pays : en général, on ne peut considérer comme tels ceux qui n'emploient leur talent et leur bravoure qu'à le déchirer et à y nourrir des haines quelquefois inextinguibles.

Le 11 germinal, an IV, Frotté essaya sans succès de prendre Tinchebray ; il y perdit Godefroy de Boisjugan, la Roque-Montsecret, le chevalier d'Alicourt, Roucourt et Saint-Quentin. Enfin, il fut obligé de se retirer honteusement bien qu'il n'eût cessé lui et les siens d'outrager les courageux défenseurs qu'il traitait de *patauds*. Les *patauds* lui montrèrent ce qu'ils savaient faire ; mais pour se procurer au moins le plaisir de commettre quelque mal, il mit le feu au dehors de la ville et quatre-vingt-quatre habitations furent détruites ensevelissant sous leurs décombres ou du moins ruinant pour longtemps une foule de citoyens inoffensifs.

Cette héroïque défense de Tinchebray brisa les plans de Frotté, et la guerre devint moins vive ; mais personne ne désarma. Le général chouan continua d'ourdir sourdement ses complots : les républicains se préparaient bravement à la défense. Frotté remporta cependant quelques succès et prit Barenton, puis on retomba dans la guerre sanglante et inutile des buissons et des chemins creux. Frotté écrivit de son quartier-général de la Foutelaie au comte d'Artois, toujours dans les eaux de Jersey. Il l'engageait à venir rejoindre son armée, lui promettant que le drapeau blanc flotterait bientôt de nouveau sur la France. Mais il connaissait mal son homme. Quiberon montra que le futur Charles X aimait mieux voir ses hommes s'exposer pour lui que de s'exposer lui-même. D'ailleurs Frotté n'était pas non plus capable de le soutenir ; la Vendée était écrasée, et la chouannerie pouvait sans doute faire beaucoup de mal encore ; mais n'avait pas assez de cohésion pour pouvoir entreprendre la moindre expédition sérieuse.

Cependant, le chef royaliste continua la guerre, obtint à Préaux un avantage marqué et fit fusiller tous les prisonniers qu'il avait faits, sauf quatre qui prirent du service dans sa bande. Il faut dire qu'il a nié lui-même le fait.

Quelque temps après, Mandat, l'un des lieutenants de Frotté, détruisit à Bernières, *l'armée noire*, composée pour les deux tiers de prêtres apostats : personne ne plaignit cette fois les vaincus. Après quelques autres combats dont les chances furent diverses, Hoche essaya de parlementer avec Frotté, mais on ne s'entendit pas et la guerre continua.

Pendant ce temps, on poursuivait les prêtres insermentés,

comme fauteurs de la rébellion. L'abbé Tablet, curé insermenté de la Lande-Patry, fut fusillé le 3 mars 1796 ; et le 13 avril suivant, l'abbé Lepetit, de Saint-Quentin, subissait le même sort, nous reviendrons sur la vie et la mort de ces deux victimes des idées révolutionnaires. Le même jour tombaient sous les balles des colonnes mobiles M. Dumont, curé de Cambremer, et M. Vallée, curé de Saint-Quentin. Peu de temps après, M. Collet de Montsecret, était fusillé malgré une maladie qui n'avait pas laissé sa raison complètement intacte. L'abbé Jean Chanu fut aussi fusillé le 2 mai ; enfin, le 6 du même mois, M. Malherbe, prêtre obitien de la Lande-Patry fut mis à mort à Landisacq.

Frotté voulut venger la mort de ces prêtres, prépara de nouvelles batteries, renvoya les propositions que Hoche lui avait fait faire, et passa en Angleterre avec la Roque-Cahan pour parler lui-même au comte d'Artois. Mandat fut chargé de l'intérim du commandement, continua la guerre, et remporta de son côté plusieurs succès. Il était à Yvrandes quand il reçut la nouvelle du retour de Frotté. Enfin celui-ci, ayant reçu de nouvelles propositions du général Dumesnil, permit à l'un de ses lieutenants, le vicomte de Chambray, de se rendre à la Ferté pour entrer en conférences. On y conclut la paix de Saint-Jean, qui mit fin à la chouannerie normande. Frotté repassa en Angleterre avec Mandat et Marguerie.

Mais il était difficile aux brouillons qu'il avait commandés de vivre en repos avec leurs voisins. Vers le 22 prairial (10 juin 1796), Moulin s'était concerté avec Letellier, major de la légion de Flers pour enlever à Bernières le nommé Guy, avec trois autres acquéreurs des biens nationaux. On leur banda les yeux et on les amena dans des souterrains connus des chouans, et où l'on compta bientôt jusqu'à vingt prisonniers enchaînés à la fois. Il faut bien reconnaître que ces chouans étaient vraiment les dignes représentants de l'ancien régime. Cependant, on relâcha cette fois les prisonniers quand ils eurent payé une indemnité.

Les républicains ne tourmentaient point ainsi le peuple ; mais ils détestaient les nobles et leurs amis et ils le leur faisaient sentir. La Roque-Cahan était rentré en France en 1797 pour remettre la croix de Saint-Louis à ce Moulin que nous venons de voir si bien enfermer et rançonner des citoyens coupables d'avoir pris

trop au sérieux la punition de quelques anciens oppresseurs. La Roque se mettait ainsi en rupture de ban. Il fut arrêté et après une courte détention, fusillé sans forme de procès, sans qu'on ait bien connu le motif de cette exécution sommaire. On a dit que c'était en représailles de l'affaire de Tinchebray, ce qui eût été certainement un motif suffisant, après l'horrible incendie dont nous avons parlé ; mais il paraîtrait aussi que le malheureux revenait avec des projets très funestes pour la tranquillité du pays. On arrêta aussi Moulin, mais on le relâcha, probablement par l'influence de quelque personnage intéressé, tant l'intérêt général est souvent sacrifié à l'intérêt particulier sous tous les régimes. Mais on fit justice à Mandat, qui fut passé par les armes. Sans-Terre, le capitaine de Saint-Jean, qui, comme Moulin avait trahi à Mayenne, fut abattu dans son champ par une balle partie d'une patrouille républicaine, à laquelle il refusait de se rendre.

Ces exécutions amenèrent un peu de paix ; car dans toute guerre civile, il suffit presque toujours de faire disparaître les meneurs pour ramener la tranquillité. C'est même ce qui rend ces derniers les plus criminels des hommes. Mais une nouvelle levée de boucliers eut encore lieu en juillet 1799. Le complot s'ourdit d'abord sourdement ; mais il fut bientôt éventé par l'imprudence de Rillard de Vaux qui voulut combattre immédiatement, remporta en effet quelques succès ; et, trouvant le Bocage et le Passais trop petits pour son besoin d'agir, honora de sa visite les pays d'Alençon, d'Argentan, de Lisieux. Nous verrons, du reste quels furent les exploits des chouans de ces contrées. Billard de Vaux fut blessé à Montsecret et sa bande fut dissoute au commencement d'août.

Mais le projet était éventé et les bandes royalistes durent sortir de leurs cachettes et se mettre en campagne. Ce fut alors que Frotté revînt d'Angleterre et reprit la tête du mouvement. Il passa ses troupes en revue, et le 18 octobre, il se trouvait à Saint-Christophe de Chaulieu. Il fit une fausse attaque sur Tinchebray et adressa une proclamation aux habitants. Puis il se jeta sur Vire, où il éprouva un échec complet. Il gagna la Manche, reçut un renfort de huit cents hommes et se retira dans la presqu'île de Cherbourg, où les républicains l'attaquèrent avec des forces triples des siennes. Il dut battre en retraite

après une chaude action livrée le 8 septembre 1799, au nord d'Yvrandes.

Les Républicains fusillèrent encore le 30 octobre, Guillaume Moulin, depuis quelque temps curé de Saint-Jean-des-Bois. Le coup d'Etat du 18 brumaire venait de s'exécuter (8 novembre) et Bonaparte était maître de la France. Il tenta de nouveau de pacifier l'ouest. Mais son origine républicaine n'inspirait point de confiance aux chouans ; Frotté, le premier vit en lui le futur maître de la France ; et, comme il ne trouvait point dans le gouvernement de ce parvenu, de sûreté pour ses privilèges et son influence politique, il aima mieux encore verser quelques flots de sang que de faire le sacrifice de son intérêt à celui de la patrie. La guerre continua. Une compagnie de chouans manquant de chaussures, Moulin, à qui le métier de détrousseur paraît avoir été très familier, attaqua la nuit un acquéreur de biens nationaux ; les hommes qui accompagnaient le brigand blessèrent ce malheureux et lui tuèrent son cheval ; puis ils le saisirent, lui firent payer une forte rançon et le renvoyèrent.

Frotté fut convoqué à la conférence de Pouancé pendant que ses hordes continuaient de promener le fer et le feu dans le pays de Tinchebray. Le pillage à main armée continuait de s'y exercer au grand jour, disent les rapports des municipalités. Ni la prestation du serment à Bonaparte, ni le plébiscite que celui-ci organisa à propos de la Constitution de l'an VIII, ne purent désarmer ces partisans acharnés. Mais les bons citoyens leur donnèrent une leçon sévère en votant tous à Tinchebray pour la Constitution.

Le pays d'ailleurs avait besoin de paix et commença à s'attacher au gouvernement qui la lui promettait. La guerre se ralentit d'elle-même. Mais il n'y avait pas de soumission absolue : on sentait toujours une agitation sourde, et le premier consul, dont la vertu dominante n'était pas la patience, résolut d'en finir avec ces misérables perturbateurs. Le 21 nivôse, Bonaparte lançait un arrêté ordonnant de courir sus aux *Brigands* qui dévastaient le territoire.

Frotté se mit sur ses gardes, mais son temps était fait, et il dut sentir qu'il allait enfin expier ses entreprises insensées. Bientôt cerné de toutes parts, il en fut réduit à se blottir, le 25 janvier, dans une bruyère entre la Ferté-Macé et Couterne.

Cependant, poussé par la rage du désespoir, il parvint à se faire jour à travers les troupes du général Bribes, et repoussa le général Avril, qui venait au secours de son collègue ; puis il se glissa dans le Maine pour dérouter ses adversaires. Mais les généraux Brune, Gardance et Chambarlac, le resserraient de plus en plus dans un cercle de fer. Une lettre qu'il écrivit le 7 février montre qu'il commençait à se décourager : le 12, il était au désespoir. Il partit pour Alençon et se rendit pendant la nuit chez le général Guidal qui commandait le département de l'Orne sous le général Chambarlac. Il était accompagné de ses officiers ; mais nul ne sait ce qui s'est passé dans cette entrevue nocturne. Le lendemain matin à cinq heures, les chouans partaient pour Verneuil, escortés de dix-huit cents hommes commandés par Chambarlac lui-même. Ils furent jugés sommairement en arrivant dans cette ville, et fusillés le 16 février au soir à la lueur des flambeaux : juste punition de leurs crimes. Il en est qui ont essayé de justifier Bonaparte d'avoir participé à cette exécution. Ce sont des amis maladroits. On ne se justifie pas d'avoir fait son devoir. Nous n'avons pu enregistrer qu'un très petit nombre des innocents qui furent victimes de l'ambition et de l'entêtement cruel de Frotté. Ce sang, qui avait abreuvé si abondamment la terre du Bocage, ne criait-il pas lui-même vengeance au Ciel contre ces fratricides ? Il n'y a qu'une chose à regretter, c'est que des généraux comme Gardanne aient laissé vivre le trop coupable Moulin Michelot, qui était encore peut-être plus coupable que son chef ; mais il paraît être mort tranquillement dans son lit après tant de forfaits.

Examinons maintenant, à la suite de M. Vimont, professeur à Argentan, qui vient de composer un livre sur la matière, quelques-uns des résultats de la Révolution dans les autres parties du département.

Situation d'Argentan

L'une des nouveautés qui choqua le plus les populations fut celle du recrutement. A Argentan les registres ouverts pour les volontaires dans l'ancien couvent des Capucins, qui est aujourd'hui le collège, ne se remplit point, et on en attribua la cause à Barbot Terceville, et à Le Cousturier de la Ducherie, ancien juge, enfin au chirurgien Charles Lesage. Dès lors, il se forma

deux partis dans la ville : celui de Goupil de Préfeln et de Belzais-Courménil, tous députés et le second maire d'Argentan, et celui de Barbot-Terceville. Celui-ci prit en main le mouvement, alla jusqu'à Caen pour voir ce qui s'y passait et, à son retour, reçut la visite de ses amis, dont l'un des premiers fut le pharmacien Prempain, d'une famille bourgeoise distinguée. Il fut décidé qu'on ne tirerait pas au sort : un des amis de M. Barbot vint lui dire qu'il croyait que cette résistance lui serait funeste.

Le lendemain, en effet, des hommes apostés empêchaient les jeunes gens d'aller aux Capucins, et les envoyaient trouver Barbot, qui avait organisé une bourse commune. Il avait rassemblé ses conscrits sur le Cours : On y fit venir aussi ceux de Mauvaisville et de Coulandon : on parcourut la ville pour glaner tout ce qu'on y pourrait trouver de jeunes gens isolés. On menaça même les officiers municipaux et quatre-vingts ou cent jeunes gens tout au plus, eurent le courage d'aller aux Capucins.

Enfin, on résolut d'envoyer aux officiers du recrutement une commission de douze membres, pour engager le Conseil général à venir sur le Cours, où l'on se trouvait plus à l'aise. Les commissaires partirent au nombre de dix-neuf ; mais tous les réfractaires voulurent les suivre, marchant sur quatre rangs dans la rue, et sur deux rangs quand ils furent entrés dans l'église. Mais au moment où Barbot-Terceville franchissait le seuil, on le saisit au collet, et on le conduisit dans la cour en criant : « Oh ! nous tenons enfin ce fameux scélérat ! » C'était Tabouret-Moissonnière, le commandant du poste des Capucins, qui luttait contre lui. La marche sur deux rangs continua ; mais on entendit plusieurs coups de feu, et on s'écria : « Barbot est tué ! » Les rangs se rompirent : une lutte générale commença, et plusieurs réfractaires furent blessés plus au moins grièvement. Le récit des commissaires ressemble pour le fonds à celui des réfractaires ; seulement il suppose que ceux-ci furent les agresseurs. Il faut remarquer dans tous les cas, que le poste était armé et que les assaillants ne l'étaient pas. Vers onze heures, les réfractaires se trouvèrent chassés des Capucins.

Il est inutile d'ajouter que l'incident fit grand bruit dans la ville. Quoiqu'il fût déjà très regrettable par lui-même, on l'augmenta encore de moitié. Les réfractaires étaient affolés de terreur et maudissaient Barbot. Un certain nombre d'arrestations furent

faites et on inquiéta beaucoup de citoyens, parents ou amis des rebelles. Barbot avait été blessé dans sa lutte avec Tabouret-Moissonnière. On le transporta à son domicile, rue des Gaules ; mais des cris de mort retentissaient dans la rue : « A mort Barbot ! » répétaient les assassins. La foule força l'entrée et un nommé Vannier saisit Barbot par les cheveux lui renversa la tête sur le bâton d'une chaise et se mit à lui scier le cou avec un mauvais sabre ; puis il montra cette tête à la foule et la jeta dans la rue. Une jeune fille, républicaine ardente, la saisit et la porta en triomphe à travers la ville ; un procès fut entamé contre les réfractaires. Les accusations atteignaient cent soixante-six personnes environ ; mais la plupart étaient en fuite. Cependant soixante-sept étaient en prison.

Le 15 mars, c'est-à-dire le lendemain de la révolte, le Directoire du district, où siégeaient un Chausson-Lasalle et un Loutour-Mézeray, se réunit avec le Conseil général de la commune et ordonna quelques perquisitions. Le 16 et le 17, les deux conseils siégèrent encore : la ville paraissait tranquille. Le 17, on vota une somme de trois cents livres pour venir en aide à la veuve de Michel Huquet, tué dans la journée du 14 : Cœville présenta un réquisitoire contre les réfractaires : des mesures furent prises pour la punition des coupables et la conservation de la tranquillité dans l'avenir. Entre temps, on mit en adjudication les biens ayant appartenu au Bénédictines de Vimoutiers, aux chapelles de Villade et à quelques émigrés.

Ce fut ce jour-là même qu'on apprit la présence de l'armée vendéenne au nord de la Loire ; et Chausson La Salle fut envoyé à Vimoutiers pour échauffer le zèle des citoyens. La mission réussit pleinement, et même avant son retour. Trun, Ecouché, et plusieurs communes rurales avaient envoyé leur contingent. Boulley-Lacroix fut mis à la tête de ce renfort dont les autorités de la Sarthe n'acceptèrent qu'une partie, environ vingt-cinq hommes des mieux équipés. Une accusation fut portée contre le nommé Jouin ingénieur ordinaire ; mais il protesta de son républicanisme et fut laissé en repos : c'était un descendant du fameux marin Jean Bart.

Le procès entamé à la suite du 14 mars continuait toujours, deux cent quarante-six témoins furent entendus, et douze accusés furent envoyés à Alençon sous bonne garde. Le 29 avril 1793,

l'un d'eux était acquitté, six étaient condamnés à rester en prison jusqu'à la décision de la Convention ; et Jean Marais, Renaud-Des Orgeries, Philippe Lacroix, Antoine-Louis Aupoix et Basile Lasne furent envoyés à la Guillotine. Les prisonniers furent condamnés plus tard à des peines assez bénignes.

On reprit un certain nombre d'accusés en fuite, entre autres, Gouhier de Fontenay et le Cousturier de la Ducherie, dont le frère, né aussi à Argentan, était curé constitutionnel de la Rocque-sur-Rille, arrondissement de Pont-Audemer. Une lettre que lui écrivait le 11 mars 1791 Deshayes de Chiffretot, montre le mépris qu'avait la noblesse pour Lefessier ; non pas, il est vrai, parce que c'était un intrus ; mais parce que c'était un petit curé de campagne, qu'on avait traité jusqu'alors comme un valet, et qu'on ne voulait point traiter d'égal à égal : ces petits traits de mœurs sont précieux pour l'histoire.

Ce fut chez le curé de la Roque que se réfugia son frère, impliqué dans les événements du 14 mars. Mais il y fut découvert, et une patrouille commandé par un nommé Legendre se présenta au presbytère. Le proscrit devina ce qui l'attendait, et se fit sauter la cervelle. Son frère fut accusé et arrêté à son tour, mais parvint à se faire acquitter et se retira à Argentan, où il est mort en 1821.

L'émigration s'étendait alors d'une manière effrayante. Parmi les plus connus de ceux qui avaient cherché un refuge au-delà de la frontière, on distingue les sieurs de la Bretesche, Guyon de Vauloger, Guyon des Diguères, Droulin, de Caullincourt, Deshayes de Chiffretot, Breveaux, Chromot, Chennevière-Saintel, Chambray, La Pallu. Leclerc, curé de la Cambe, ancien député aux Etats-généraux, et Lelièvre, curé de Marcey, étaient aussi au nombre des émigrés, avec l'abbé Degruel, dont nous avons parlé déjà.

Pour ceux qui étaient restés en France, la Convention imagina de distinguer parmi eux les suspects, c'est-à-dire ceux qu'elle supposait n'être pas de son parti. Elle ordonna de les désarmer, et ce fut encore une nouvelle matière de troubles. Les suspects furent nombreux à Argentan ; on en trouvait presque dans toutes les rues ; aussi le tribunal criminel d'Alençon ayant à sa tête le fameux Joseph Provôt, vint-il s'installer à Argentan le 6 mai pour faire l'opération du triage.

Boulley-Lacroix revenait le même jour de la Vendée, avec un certificat de satisfaction que lui avait délivré le général Menou. Il avait perdu deux hommes au combat de Saint-Pierre-de-Chenillé. Ce fut sa brave phalange qui fut chargée de la police de la ville pendant le séjour du tribunal révolutionnaire. Joseph Provôt lui même était né à Argentan et avait été baptisé dans l'église de Saint-Germain. Après avoir joué divers rôles dans la Révolution, il fut enfin nommé président du tribunal, et garda cette charge jusqu'au 9 avril 1798. A cette époque, il se retira à Sarceaux, puis revint à Argentan, où il mourut le 26 mars 1804, dans sa maison située près du collège actuel d'Argentan. Malgré sa sévérité bien connue, il inclina vers l'indulgence, comme le désiraient ses compatriotes.

La discorde existait partout : Jouin, ingénieur et commandant de la garde nationale, dont nous avons déjà parlé, eut avec la municipalité à propos du certificat de civisme, une querelle qui se termina à l'amiable. Il en fut à peu près de même des réfractaires : quarante-quatre furent mis en liberté dans la journée du 9 juin : cinq furent condamnés à huit jours de prison, deux à quinze jours et deux à un mois : ces deux derniers étaient le pharmacien Prempain et Bouglier des Fontaines, Gouhier de Fontenay fut acquitté quelques jours plus tard. Quelques autres qu'on n'avait pu arrêter encore, allèrent voter d'acclamation le 14 juillet, la constitution républicaine : il devint de plus en plus évident que le mouvement du 14 mars n'était pas un mouvement royaliste. La constitution de 1793 fut acceptée presque partout et même l'abbé de Guerpel, ancien curé des environs d'Argentan, déclarait qu'il l'acceptait *avec transport.*

Charlotte Corday

Le 13 juillet, le plus fougueux terroriste qui siégeât alors à la Convention tomba sous le poignard d'une jeune fille qui nous appartient par sa naissance, et sur laquelle nous devons donner quelques détails.

Notre grand poète tragique, Pierre Corneille, avait six enfants : deux filles et quatre garçons. L'aînée de tous, Marie Corneille, se maria, le 13 septembre 1661, à un jeune officier, Félix Guénébaud de Bois-Leconte, sieur du Buat. Le manoir

d'où ce jeune homme tirait son nom était situé aux Ligneries, paroisse du doyenné de Trun, aujourd'hui réunie à Ecorches : il devint désormais l'habitation ordinaire de Marie Corneille.

Félix Buduat fut tué au siège de Candie en 1668, et sa veuve épousa en secondes noces, le 17 août 1873 Jacques de Farcy, chevalier, sieur de l'Isle, conseiller du roi, et trésorier de France en la généralité d'Alençon. Le mariage se célébra dans cette ville, qui eut l'honneur en cette circonstance de posséder dans ses murs les deux Corneille, Pierre et Thomas, ainsi que leurs épouses : leur signature figure au bas de l'acte de mariage.

De cette union naquirent trois filles, dont la seconde fut baptisée par Enguerrand le Chevalier fondateur du Séminaire de Séez, alors curé de Notre-Dame d'Alençon ; la troisième, nommée Françoise, née à la Bigottière et baptisée à Saint-Julien-sur-Sarthe, fut l'aïeule de la jeune fille dont nous allons maintenant parler.

Marie Corneille, dame de Farcy, habitait Alençon ; mais allait volontiers aux Ligneries, passer quelques jours au manoir du Buat, sa première habitation, où elle recevait la visite de la noblesse du voisinage. Ces fréquentations firent connaître les demoiselles de Farcy, et en 1701, Guillaume de Corday d'Armont, écuyer, sieur de Cauvigny, qui habitait le logis du Ménil-Imbert, fit demander pour son fils la main de Françoise.

Le petit-gendre de Corneille se nommait Adrien de Corday : il était capitaine des gardes du duc de Bourgogne, et possédait le fief de Launay-Morin en la paroisse de Saint-Gervais-des-Sablons. Le curé de Notre-Dame, à qui revenait le droit de célébrer le mariage, céda ses droits au curé du Mesnil-Imbert, et celui-ci à son tour, donna au curé de Saint-Saturnin des Ligneries la permission de faire la cérémonie dans son église.

Le 7 avril 1704, on baptisait à Notre-Dame d'Alençon Jacques-Adrien de Corday, fils d'Adrien de Corday et de Françoise de Farcy. On voit sur l'acte que le père était alors absent : il était retenu aux armées, et quelques mois après, le 30 septembre, il mourrait près d'Arc-en-Barrois. Jacques-Adrien de Corday avait dix-sept ans lorsque mourut sa grand-mère Marie Corneille, qui fut inhumée dans l'église de Saint-Léonard d'Alençon. Il y vécut jusqu'en 1795, plus longtemps que Charlotte sa

petite-fille. Françoise de Farcy dame de Corday, mourut à Alençon en 1768, l'année même de la naissance de Charlotte, qui fut baptisée à Saint-Saturnin des Ligneries.

Cette église, alors à la présentation de l'abbesse d'Almenêches, était le chef-lieu d'une paroisse partagée par le concordat entre les Champeaux, au canton de Vimoutiers, Ecorches et Neauphe-sur-Dive, dans le canton de Trun. La ferme du Roncerai où naquit Charlotte Corday, le 27 juillet 1768, est située sur la partie annexée aux Champeaux. L'église de Saint-Saturnin existe encore, et le curé d'Ecorches y vient encore de temps en temps célébrer la messe ; les habitants de la section sud des Ligneries reçoivent la sépulture dans l'ancien cimetière.

C'est dans cette église qu'une enfant née de la veille fut présentée au baptême, le 28 juillet 1768, par son père, messire Jacques-François de Corday écuyer, sieur d'Armont, et non d'Armans comme l'ont écrit presque tous les historiens ; par son parrain, messire Jean-Baptiste-Alexis de Gautier, écuyer, seigneur du Mésival, et par sa marraine, Françoise-Marie-Anne le Vaillant de Corday. L'enfant fut baptisée sous le nom de Marie-Anne-Charlotte, par Julien Louis Pollard, curé des Ligneries. L'acte de baptême existe encore à Ecorches. C'est donc à tort que quelques historiens font naître Charlotte Corday à Caen, sur une parole prononcée par hasard à la tribune de la Convention.

Les Corday portaient *d'azur à trois chevrons brisés d'or*, avec la devise « *Corde et ore* » Ils tiraient leur nom de la paroisse de Saint-André de Corday, au doyenné d'Aubigny, près Falaise, dans l'ancien diocèse de Séez. On a voulu dire que les Corneille qui s'allièrent aux Corday, n'étaient point les descendants du grand Corneille, mais une branche colatérale. Odolant-Desnos qui est de cette opinion, fournit cependant les moyens d'établir l'opinion contraire. Dans tous les cas, Jacques-François de Corday, père de Charlotte, était le troisième enfant de Jacques-Adrien de Corday, le dernier que nous avons vu dans la généalogie, et qui semble si bien être un descendant direct du grand Corneille, ce dont la généalogie dressée il y a quelques années, par M. l'abbé Rombault ne permet d'ailleurs guère de douter.

Charlotte était dans sa quatorzième année quand elle perdit sa mère en 1782. Son père habitait Caen, et sa maison se trouvait

près de l'abbaye aux dames. Ce monastère ne prenait pas ordinairement de pensionnaires ; mais l'abbesse, Mme de Belzunce, touchée de la situation où se trouvait la famille de Corday, consentit à se charger de Charlotte et de sa jeune sœur Jacqueline-Jeanne-Eléonore. Toutes deux sortirent de cette maison seulement en 1790, et revinrent chez leur père au Mesnil-Imbert. Charlotte y resta seulement un an et s'occupait, dit-on, à faire la classe aux enfants.

Des divergences sur les idées politiques amenèrent une rupture entre le père et la fille. M. de Corday s'était rallié dès le commencement de la Révolution au système des réformes ; et, comme cadet, il avait attaqué vigoureusement le droit d'aînesse ; mais il était resté ardent royaliste. Charlotte, au contraire, éprise des beautés grecques et romaines, nourrie du système de Raynal, était franchement républicaine. Le père et la fille se séparèrent au mois de mai 1791. Charlotte se dirigea sur Caen, et descendit, rue Saint-Jean, chez une de ses vieilles parentes, Mme de Bretteville, qui fut vivement contristée de sa venue. « Elle lui faisait peur, disait-elle, et elle semblait toujours méditer un mauvais coup. »

Ce fut dans cette maison qu'elle renoua connaissance avec Mme Loyer, qui avait eu autrefois des rapports avec elle, et Mlle Loyer, devenue plus tard Mme de Marromme, qui nous a laissé sur Charlotte des notes intéressantes publiées en 1862, par M. Casimir-Périer. Ces deux dames parvinrent à ménager une réconciliation entre M. de Corday et sa fille ; et le gentilhomme vint à Caen pour sceller cette réconciliation dans un dîner chez Mme de Bretteville. C'était le 29 septembre 1791. Tout alla bien jusqu'à ce que, vers la fin du repas, M. d'Armont portât la santé du roi. Tout le monde s'empressa de lui rendre raison, excepté Charlotte, qui resta assise et posa son verre sur la table. On répéta le toast : même attitude et même silence. « Comment ! mon enfant, lui dit à voix basse Mme Loyer, vous refusez de boire à la santé d'un roi si bon, si vertueux ! » — « Je le crois vertueux, répondit-elle ; mais un roi faible ne peut être bon. » Un froid parcourut l'auditoire, et le repas finit fort tristement.

Il est à peu près certain que Charlotte avait conçu à l'abbaye aux Dames des sentiments fort religieux ; et des vers qu'elle nous a laissés dénotent en même temps en elle des idées trans-

cendantes et un esprit supérieur. Mais ces premiers sentiments furent bientôt étouffés en elle par son admiration pour les héroïnes de l'antiquité païenne. Elle blâmait la mollesse des mœurs françaises, regrettait les beaux temps de Sparte et de Rome et se formait l'idée d'une République idéale.

Dans un tel état d'esprit, les Girondins lui apparurent comme les libérateurs de la France ; elle fondait sur eux ses plus belles espérances pour l'avenir. Mais ces hommes plus séduisants que solides ayant été renversés par les Terroristes le 2 juin 1793, ceux-ci apparurent à Charlotte comme un obstacle à la réalisation de ses rêves, et elle résolut d'en mettre au moins un à mort, comptant que son exemple serait suivi par d'autres.

L'enthousiasme avec lequel les volontaires s'engageaient le dimanche 7 juillet, l'excita encore plus qu'elle ne l'était auparavant. « Non, s'écriait-elle le soir même, en présence de deux personnes qui jouaient ensemble ; il ne sera pas dit qu'un Marat a régné sur la France ! » Marat était le plus en vue et le plus méchant des Terroristes : c'était sur lui que devaient se diriger les coups de la jeune fille.

Elle écrivit à son père qui habitait à Argentan dans la rue du Beigle, qu'elle partait pour l'Angleterre ; elle quitta la ville de Caen le 9 juillet et arriva à Paris le 11. Le surlendemain, elle obtenait une audience de Marat. Il était dans le bain ; et, pour exciter sa curiosité, Charlotte lui dit que le département du Calvados était opprimé par des députés Girondins. « Sois tranquille, reprend le monstre : leur châtiment les attend sous peu de jours. » — « Le tien est prêt, » répliqua Charlotte. Et en même temps elle lui plongea dans le cœur un couteau qu'elle avait acheté la veille au Palais-Royal. C'était le jour même où les troupes de Puisaye étaient dispersées à Vernon par quelques escadrons républicains.

Charlotte Corday fut prise et jugée : condamnée à mort le 17 juillet vers midi, elle fut exécutée le même jour entre sept et huit heures du soir. Elle avait vingt-cinq ans.

A cette nouvelle le Conseil général d'Argentan décida qu'il fallait interroger le père de Charlotte, et une commission fut nommée pour se rendre à son domicile. On trouva une lettre qui avait accompagné celle de Charlotte elle-même lorsqu'elle partit pour Paris. Cette lettre disait qu'il ne serait pas possible

de vivre en France d'ici à longtemps. Elle fut envoyée à la Convention ; mais quelques révélations de Corday d'Armont le remirent à moitié dans les bonnes grâces du Conseil.

Le Fédéralisme

Le fédéralisme s'organisait. Deux députés du Calvados vinrent le 14 juin pour essayer de l'établir à Argentan ; mais Goupil de Préfeln et Belzais-Courménil tenaient pour les Jacobins, et enrayèrent le mouvement. Des bruits de guerre et de passages de troupes vinrent troubler la ville. On essaya sans beaucoup de succès de saisir et de punir les auteurs de ces bruits. Deux officiers influents : Bazin, du district de Mamers, et Charles-Thomas Hommey, de Séez, dont nous avons déjà parlé, furent inquiétés dans la circonstance, et emprisonnés à Paris pendant un an, jusqu'après le 9 thermidor, qui les remit en liberté.

La fameuse loi des suspects ayant été votée à la Convention fut appliquée sévèrement à Argentan, sous la direction de Bouglier des Fontaines, faisant fonction de procureur de la commune; de nombreux citoyens furent appelés devant le tribunal : les uns prêtèrent le serment : les autres le refusèrent : les étrangers et les hommes qui passaient pour anti-révolutionnaires furent consignés dans leurs maisons, et on les laissa dans la plus grande misère. Le comité de surveillance était désormais maître de la ville, et y exerçait la Terreur. Comme toute la France, cette petite cité vivait plongée dans la crainte. Il faut dire que de temps en temps les royalistes semblaient se plaire à exciter les républicains par leurs propos imprudents et leurs critiques hors de saison contre eux et contre les prêtres assermentés.

Le 23 octobre, un détachement de volontaires d'Argentan partait pour Paris par la route de Nonant. Avant de se mettre en route, la moitié de ces hommes, pendant que leurs camarades maintenaient en respect la garde nationale aux Trois-Croix, courut à la prison, délivrer un de leurs compagnons arrêté pour cause d'incivisme. Le geôlier n'eut pas même le temps de s'opposer à cette mise en liberté ; du reste il ne fut nullement inquiété. Le comité de surveillance se trouva heureux d'être débarrassé d'un suspect qu'il détestait.

Calendrier Républicain

Le calendrier républicain venait d'être dressé, et le premier acte que nous trouvons daté selon ce nouveau système est du 25 octobre 1795. Après avoir supprimé l'usage des dimanches et des fêtes de saints, on s'en prit aux cloches, que l'on descendit des clochers et que l'on cassa pour les employer à d'autres usages. Il n'en resta qu'une seule à Argentan pour les trois églises de Saint-Germain, de Saint-Martin et de Saint-Thomas.

Le 24 octobre, les députés Girondins, emprisonnés le 2 juin, furent condamnés par le tribunal révolutionnaire et montèrent sur l'échafaud le 31 du même mois. Et ces hommes qu'on avait tant admirés pendant leur vie, disparurent sans qu'aucune voix autre que celle de Charlotte Corday, s'élevât. Ils étaient considérés désormais comme des bourgeois engraissés que l'on confondait volontiers avec les castes détestées des nobles et du clergé. Le peuple ne voulait plus de maîtres, ni même de supériorités. Il voulait être à lui-même.

La Vendée a cette époque

Les Vendéens entravaient ce mouvement par leur révolte, et c'était alors le temps de leur beau succès. La levée en masse avait été ordonnée dès le 16 août ; mais le 26 octobre, les républicains ayant été battus à Laval, l'armée royaliste commandée par Stofflet et Henri de la Rochejacquelin, parvint jusqu'à Mayenne : la nouvelle en fut portée à Argentan le 2 novembre. On eut peur, mais les chefs ne perdirent point leur énergie. Boulley-Lacroix et Lecœur furent envoyés à Condé-sur-Noireau pour étudier la position de l'armée vaincue. Les Vendéens avaient été battus à Granville et se repliaient sur Avranches. Kléber voulut les cerner ; mais il n'y parvint qu'à moitié : ils purent regagner la Loire. Seulement, comme il n'y avait point assez de barques pour passer le fleuve, Stofflet et la Rochejacquelin gagnèrent seuls la rive gauche soi-disant pour chercher des moyens de passage, et ils ne revinrent pas. Ils étaient en sûreté : c'était à leurs soldats de les imiter s'il était possible. Ils revinrent bientôt après à la tête d'autres bandes.

Quelques milliers de vilains étaient abandonnés au nord de la

Loire périssant de misère et de faim, sans compter le plomb et le fer des républicains ; c'était simplement une corvée un peu plus pénible que les autres.

Privée de chefs et de direction, la colonne royaliste se partagea en deux fractions : l'une d'elles se jeta sur le Mans, dont elle s'empara le 10 décembre. Déjà Alençon excité par le représentant Garnier de Saintes en mission dans l'Orne, se remuait pour se porter au-devant des récalcitrants, mais ils avaient été exterminés le 12 décembre par l'armée républicaine ; le pays se trouva désormais tranquille de ce côté. L'autre fraction, du reste, éprouva le même sort à Lasvenay : il ne resta de Vendéens au nord de la Loire que quelques individus isolés qui purent rejoindre les chouans de Bretagne et de Normandie.

Le 15 décembre, on amena à Alençon un certain nombre de prisonniers du Mans, qui furent jugés et exécutés dans les vingt-quatre heures. Il y eut cinquante-une condamnations le 16 décembre, cinquante-deux le 18 ; le 20, seize hommes furent fusillés, et huit femmes eurent la tête tranchée. Nous avons vu déjà que le mouvement royaliste de Flers, si promptement réprimé, se liait à cette expédition il faut le dire, insensée des Vendéens.

La maison des Capucins d'Argentan, que nous avons vue servir de théâtre au mouvement du 14 mars, devint alors la prison des suspects. Parmi les premiers habitants de cette prison, on remarque Deshayes-Chiffretot, Mme Doisnel, Guyon des Diguères, tous noms connus alors dans le pays, Corday d'Armont, père de Charlotte, Guyon-Vauloger et autres, qui pouvaient passer pour les plus influents du pays, Bouglier des Fontaines lui-même n'échappa pas à la proscription, cependant il fut relâché le 20 août 1794. Corday d'Armont fut remis en liberté le 29 août 1795. Mais trois exécutions capitales eurent lieu sur la place du marché le 4 février 1794 ; les trois victimes furent : Marie fils, Pierre Riquet et la veuve Marie Boissé.

Après le 9 thermidor et la chute de Robespierre, on arrêta surtout des réfractaires, dont plusieurs parvinrent à échapper aux poursuites dont ils étaient l'objet, et formèrent le premier noyau des chouans dans la contrée. L'ordre nouveau constituait au milieu de ces secousses et d'autant plus fortement que les attaques étaient plus nombreuses et plus acharnées. Le 31 octo-

bre, les dénominations de Ville, Bourg et Village furent supprimées et remplacées par celle de Commune. On voit par les délibérations qui se firent alors le canton de Mortrée portait encore le nom de canton d'O. Il y avait quelques autres différences de détails qui se sont corrigées depuis mais comme elles ont très peu d'importance, nous n'en parlerons pas ici.

Le 10 décembre 1793, le premier bataillon de la première réquisition du Calvados passait par Argentan. Il se rendit à la Société populaire qui était rassemblée dans l'église de Saint-Germain et les conscrits chantèrent des hymnes patriotiques qui firent beaucoup de plaisir à l'assemblée présidée par Lautour-Duchâtel. Plusieurs discours patriotiques furent prononcés, et Lautour-Duchâtel dit que ce jour était le plus beau de sa vie. Un bataillon d'Alençon fut reçu le 22 décembre de la même manière.

La première fête de la Raison se célébra dans les derniers jours de l'année, mais n'offrit rien de bien remarquable. L'épuration des fonctionnaires se fit peu après dans les mêmes conditions.

L'abbé de Guerpel

Quant au clergé constitutionnel, il était placé entre les catholiques purs qui le détestaient et les montagnards, qui s'en défiaient ; son rôle était très difficile. Nous citerons en particulier celui que joua l'abbé de Guerpel de Renneville, issu d'une famille noble de Saint-Pierre-la-Rivière, au canton d'Exmes, et curé de la Poterie près Trun.

Cette famille de Guerpel était ancienne dans la contrée ; mais, gorgée de biens comme tous les nobles de ces temps malheureux, elle s'était endormie dans la graisse de la terre, et un autre de ses membres, jouait en ce temps un triste rôle dans la chouannerie. Quand à l'abbé, il eut deux enfants de deux jeunes filles qui habitaient son canton et il les reconnut tous deux en 1794 ; c'étaient deux filles, nées en 1771 : l'une au Bourgteroulde de Geneviève-Marie-Louise-Morand ; l'autre aux Atelles, près Gacé, de Marie Chaustier. Cette reconnaissance de maternité fit marier l'aînée des filles, qui vivait jusqu'alors librement avec un horloger. Quelques jours après, l'abbé de Guerpel renvoyait ses lettres de prêtrise qui furent reçues par la Société populaire avec

de vifs applaudissements. Il continua de faire partie de cette Société jusqu'à sa mort, arrivée le 27 septembre 1796.

La Religion Républicaine a Argentan

Cependant on s'emparait des cuivres des églises ; les deux croix de fer qui surmontaient les deux clochers d'Argentan, furent descendues, et on mit en place un drapeau tricolore ; enfin on enleva les statues des saints. Ensuite on poursuivit les prétendus accapareurs, qui n'étaient souvent coupables que d'un peu trop de prévoyance. Les innovations se succédaient : le culte de la Raison fut inauguré à Argentan, et on écrivit sur le frontospice de l'église de Saint-Germain : *Temple de la Raison* ; mais Robespierre ayant fait décréter le 6 mai 1794, le culte de l'Etre suprême, la municipalité fit disparaître l'inscription pour y substituer le premier article de la loi : *Le peuple français reconnaît l'Etre suprême.* Le 8 prairial (27 mai) vit l'inauguration des bustes de trois Français et d'un Romain mis à mort pour la liberté : Marat, Lepelletier-Saint-Fargeau, Châlier et Brutus : Ces bustes furent placés dans la chapelle des Jacobins, et y demeurèrent jusqu'en 1795, époque à laquelle ils furent remplacés par ceux de Rousseau, de Voltaire et de Descartes.

La fête du 20 prairial (8 juin) paraît s'être célébrée à Argentan comme à Paris avec enthousiasme. Aussi ne souffrait-on plus qu'il restât le moindre vestige de l'ancien culte. Le 7 messidor, quelques citoyens se plaignirent de ce que le culte proscrit était encore suivi à Habloville et de ce que le curé n'avait pas renvoyé ses lettres de prêtrise. Il en était de même à Moulins-sur-Orne et ailleurs encore. On demanda également que l'on décrétât des peines contre ceux qui travaillaient les jours de décadi et se reposaient le dimanche.

Tous les âges furent convoqués, à la fête de l'Etre suprême. L'institution Cropat s'y rendit, et l'un des enfants vint à la tribune jurer haine aux tyrans et protester de l'amour de la jeune génération pour la république. Il apportait en don à la *Société*, des modèles d'écriture et de la charpie pour les blessés. Un vieillard de soixante-quinze ans, paralytique et aveugle, nommé Hardy, vint aussi faire une harangue.

Le 2 juillet, Eustache Delaville, ancien curé de Courménil et

depuis détenu à Paris, sollicita de la société un certificat qui lui fut accordé. Nous citons ce personnage parce que nous aurons plus tard à raconter sa mort cruelle.

Le parti catholique et royaliste, est toujours facile à illusionner. Après le 9 thermidor, la paix commençant à se rétablir, les royalistes se croyaient déjà les maîtres et s'en vantaient avec maladresse. Ils y gagnèrent de faire arrêter les suspects qui avaient été relâchés, Belzais-Courménil fut relevé à cette époque de ses fonctions de maire et remplacé par Lefessier du Fray ; mais il continua d'exercer ses fonctions jusqu'à l'installation de son successeur et fut ensuite nommé président de la Société populaire.

Deux anciens religieux rétractèrent alors le serment qu'ils avaient prêté dans le principe : l'un était Charles Gelée, de la paroisse de Saint-Pierre de Bray et du village de la Petite-Mortrée, capucin ; sous le nom de Frère Césaire : l'autre était Antoine Denis, religieux constitutionnel, connu sous le nom d'Herfort.

Le 25 prairial (14 juin 1795), il fut question de la réouverture des églises. On délivra en même temps à la section de la *Fraternité* l'église de Saint-Germain et on demanda Saint-Martin, sans réserve, pour y célébrer les mariages religieux. Déjà, au mois de janvier il y avait eu un premier retour vers l'ancien culte, mais il avait été interrompu par quelques actes arbitraires des anarchistes. Saint-Martin était alors un magasin à foin. On le refusa, et on livra en sa place les anciennes chapelles de Saint-Thomas, des Capucins, de Sainte-Claire, de Saint-Nicolas et de Notre-Dame de la Place. Le Conseil général pour refuser Saint-Martin, prétexta que cette église avec les chapelles, n'était pas trop grande pour l'approvisionnement d'une année où la guerre s'annonçait de toutes parts.

Mais les habitants, sans se rebuter, s'adressèrent au père de Charlotte Corday, qui fit plus qu'ils ne demandaient. Car il demanda que le culte fut exercé dans cette église par des prêtres assermentés. Sa demande fut refusée 17 messidor (15 juillet), parce qu'elle ne portait que le nom de Corday-d'Armont.

Il y avait alors à Argentan quelques anciens valets de nobles, et il était difficile que de tels hommes fussent longtemps au milieu du peuple libre, sans commettre quelque attentat. Ce fut

un nommé Martin de Briouze, *fils de l'homme d'affaires de M. d'Orglandes*, qui se mit à la tête d'un complot. C'était d'ailleurs le principal recruteur de l'armée des chouans dans la ville d'Argentan. Il en voulait à quelques patriotes, et surtout à l'abbé Trocherie, qui habitait l'hospice général de Saint-Louis.

Quelques jours avant la Saint-Jean, ce personnage brisa les vitres d'un sellier, nommé Beauvais, qui avait le tort à ses yeux d'être républicain, et il blessa grièvement sa belle-mère. La nuit suivante, il sonna à la porte de l'hospice, et la supérieure, Marguerite Manson, s'étant présentée à la fenêtre, il demanda à entrer sans bruit. Marguerite, au contraire, alla éveiller les ouvriers de l'hospice qui apparurent avec leurs fusils, ce qui fit fuir Martin sous les arbres d'en face, où il rejoignit ses camarades. Un procès fut commencé, et nous verrons plus tard comment il se dénoua.

Nouvelle apparition des Chouans

Les premières attaques des chouans furent dénoncées à la *Société populaire*, le 15 août 1794 : « Il se commettait journellement des brigandages alarmants surtout au détriment des habitants des petites communes. Partout on volait impunément les bestiaux dans les pâtures. Il fallait donc prendre des mesures pour arrêter le cours de ces pillages ». Nous verrons en effet comment se conduisaient ces bandes au milieu de populations aussi paisibles que le sont celles de l'arrondissement d'Argentan. Disons cependant à la décharge des vrais chouans, qui n'étaient pourtant pas non plus sans commettre de grands excès, que les hordes qui furent le fléau du centre du département, n'étaient guère que des voleurs déguisés. Les chouans de l'ouest avaient au moins encore un but, tandis que ceux de l'est pillaient uniquement pour s'enrichir, assassinaient pour le plaisir d'assassiner, brûlant même les pieds des hommes jusqu'à ce que les chairs désossées fussent séparées des os, afin de faire avouer à leurs victimes où ils avaient caché leur argent. Sous le masque de la religion et du royalisme, ces misérables nous replongeaient dans les temps les plus affreux.

L'Enseignement

Nous avons déjà vu les efforts trop souvent infructueux que l'on avait faits avant la Révolution pour organiser l'enseigne-

ment. Il y avait eu certainement des hommes dont la volonté était droite sur ce point, mais les institutions sociales même de l'époque s'opposaient à ce que cette bonne volonté produisit tout son effet, à part quelques talents hors ligne qui avaient la puissance de se manifester d'eux-mêmes, le peuple n'avait ni le temps, ni l'occasion de développer son intelligence, petite ou grande.

La Révolution de son côté manquait totalement d'éléments elle n'obtint que des résultats précaires, insuffisants et fut même obligée de renoncer pour un instant à l'entreprise. Argentan vit se succéder dans ses murs comme instituteurs M. Levon père, M. Picard, qui revint de Limoges pour instruire les enfants de sa ville natale. Jean-François Chrétien se présenta à son tour le 21 mars 1794. Julien Berty et sa femme, anciens instituteurs demandèrent à reprendre leurs fonctions. Citons encore M. Cropat et son épouse ; Lalande-Legros, Dumont-Prémont à Mauvaisville, la citoyenne Huquet-Galardière, Mme Lohay-Sereaux et trois ou quatre autres, qui tous eurent des élèves, mais en petit nombre d'ailleurs, leur méthode d'enseignement n'était pas irréprochable. On parla d'enlever à l'abbé Trocherie son presbytère pour en faire une école. Le conseil le donna à bail au plus offrant : et l'abbé Trocherie évacua sa maison sans montrer trop d'humeur, ce qui, le contraire du reste, n'eût pas été sûr dans ce temps-là. Le Conseil reconnut alors qu'il y avait trop d'instituteurs dans la ville : il fallut nommer pour faire parmi eux un triage un jury d'examen. Ce jury composé des citoyens Lefessier Grandprey, Lepelletier-Ducoudray et Roger, reçut et nomma Dumont-Prémont à Mauvaisville ; Huret à Argentan, avec Legros, dit Lalande Berty et Propat ; les citoyennes Sereaux, Huquet-Gallardière, Dumont, Charlotte Marie et Cropat-Hous prêtèrent serment à différentes dates.

La Disette

La disette sévissait alors avec fureur. Il fallut non-seulement taxer le pain, mais encore le rationner, et le 26 ventôse an II (16 mars 1794), la ration fut fixée à une livre par jour et par citoyen. Entre temps, on changea le nom des rues, afin qu'il n'en restât aucune qui portât le cachet de l'ancienne superstition.

La chanson des fédéralistes qui avait déjà joué un rôle lors de l'escarmouche de Vernon, reparut sur la scène à cette époque à Argentan. Mais ce n'était plus qu'un souvenir historique. Le Comité de surveillance exerça encore pendant quelque temps son pouvoir, et fut enfin supprimé par un décret de la Convention en date du 3 ventôse an III (20 mars 1795).

Un acte de piété filiale est à citer dans cette trop fameuse période de la Terreur. De Corday d'Armont, père de la célèbre Charlotte était enfermé aux Capucins, quand sa jeune fille, Jacqueline Corday, parvint à s'introduire auprès de lui et y fut surprise. Arrêtée pour ce fait, elle allégua l'amour filial et fut rélachée : on lui défendit seulement de recommencer l'entreprise.

Divers incidents se produisirent. Plusieurs jeunes gens furent enrôlés pour *l'Ecole de Mars* la seule école militaire qui existait alors. On s'entendit avec les moissonneurs, qui avaient été taxés à un ***maximum*** qu'ils n'acceptaient pas toujours.

Le manque de pain faisait murmurer tout le monde ; et, comme il arrive toujours, on aimait à en faire retomber les causes sur les autres. Les femmes menaçaient de couper le cou ou du moins d'arracher la perruque de Féval, préposé aux subsistances.

Le 4 janvier 1795 (15 nivôse an III), le conseil municipal envoya à Bentabol, président de la Convention, toutes les croix de Saint-Louis qu'il put réunir dans la commune. C'était « un double plaisir d'offrir à la Nation ces hochets de l'esclavage. » Cinq jours après on accordait à l'abbé Trocherie dont nous avons plusieurs fois parlé, le logement et la nourriture à titre gratuit.

Une émeute eut lieu à la halle le 21 pluviôse (9 février 1795) : plusieurs femmes furent décoiffées, frappées, et coururent toutes sortes de périls : la foule fut pacifiée par la prudence du chef de la troupe de garde. Mais la confiance se perdait, et avec elle, la force du gouvernement. On ne sentait plus pour lui aucune s'ympathie, et le Conseil général fut obligé de rendre obligatoire, sous peine de prison le port de la cocarde nationale. Lefessier du Fray et d'Almenêches-Préval furent envoyés pour demander du grain à la Convention ; mais pendant qu'on attendait la réponse, les chouans apparurent dans la nuit du 29 au 30 germinal an III (du 19 au 20 avril 1795). Il attaquè-

rent d'abord la maison du nommé Halbout, à Vieux-Pont, et le sommèrent d'ouvrir sa porte : il refusa d'abord, mais fut enfin forcé de le faire. Douze hommes envahirent la maison, saisirent Halbout et son fils. On les battit, on les tortura en leur demandant leur argent. On prit au père son portefeuille et mille deux cent soixante-cinq francs en assignats, avec quelques armes. Une autre maison avait été pillée de la même manière.

La famine continuait de sévir : cinq boisseaux de blé coûtaient mille francs. Il fut reconnu d'ailleurs que cette cherté venait de l'agiotage et non du manque de grains ; car l'année avait été abondante. Mais on ne pouvait pas plus saisir les agioteurs que les chouans, et les uns comme les autres restèrent forcément impunis.

Les Chouans

L'histoire des chouans qui dévastèrent le centre du département de l'Orne n'acquit son plus grand intérêt qu'en 1795 : les hostilités commencèrent par des représailles. Victor Dubu, maire de Champosoult, ayant cru devoir faire arrêter, même avec menaces de mort, un prêtre insermenté, Richard de Grenthe qui se trouvait sur le territoire de la même commune, fut fusillé par les chouans en 1796, bien que le prêtre que le maire avait fait arrêter eût été relâché.

A la fin de brumaire an III, les perturbateurs obligèrent sous peine de mort Lamperière des Yveteaux à abattre l'arbre de la liberté de la commune. Lamperrière s'exécuta, et il n'y eut cette fois rien de tragique.

Quelques hommes zélés se mirent en tête de sonner les vêpres à plusieurs époques. A Mortrée, ce fut le 22 nivôse (11 janvier 1795). Les citoyens Loublier, officier municipal, Pignel père et Roger anciens membres du comité, furent accusés d'avoir commis ce prétendu délit. Loublier et Pignel furent seuls condamnés et en furent quittes pour un mois de prison, A Lignou, au Ménil-de-Briouze, à Boucé, à Chénedouit, on se contenta de confisquer les armes et d'abattre les arbres de la liberté. Il en fut de même dans plusieurs autres communes, mais à Rabodanges, le dommage devint un peu plus sérieux. Les portes et contrevents du maire Beaujardin furent brisés à coups de hache : on coupa les cheveux de Mme Beaujardin et de

sa fille : on leur demandait avec menaces où était le maire. Cependant les chouans n'allèrent pas plus loin que chez M. Martel, notaire et agent national, qui se présenta devant eux et leur ouvrit sa maison. Ils ne lui enlevèrent que ses armes et son écharpe, pendant qu'ils le menaçaient de toutes parts avec des haches, des sabres et des fusils. Enfin, on brûla les papiers de la municipalité, qui se trouvaient dans la maison. Tout le pays fut ainsi visité, fouillé ; mais il n'y eut que des violences : les chouans ne tuèrent personne dans cette contrée.

Le canton de Trun fut ravagé à son tour au mois d'avril. L'invasion eut le même cachet que celle du canton de Putanges. Il y eut beaucoup de déprédations, de vols et de cheveux coupés, mais peu ou point de meurtres.

Au milieu de ces expéditions se faisait remarquer Pierre Toint, dit Picard, né à Exmes, et alors âgé de vingt-sept ans. Il avait déjà servi comme sellier dans un régiment, mais il ne voulut point servir une seconde fois comme volontaire de la République. Il se retira chez Hédiard, à Tournay, près Trun ; celui-ci était du même âge et réfractaire comme lui. D'abord obligés de se cacher avec soin, les deux jeunes gens acquirent un peu de liberté après le 9 thermidor. D'ailleurs, la Terreur sous l'impression de laquelle on avait vécu pendant les années 1793 et 1794 produisit une réaction violente. Le peuple fatigué, tourna le dos à la Républiqne, qu'il avait voulue d'abord, et les anciens royalistes commencèrent à relever la tête. Les chouans s'organisèrent. Picard fut le lieutenant de la compagnie de Trun.

On médita bientôt un coup de main sur cette petite ville, et le 21 avril 1795 (2 floréal) les chouans, parmi lesquels se trouvaient les deux fils Louvet d'Exmes, se trouvèrent réunis en amont de Trun, sur les deux bords de la Dive. Il était onze heures du soir et les chouans avaient chance de surprendre la place ; mais ils se mirent en marche trop tôt et furent aperçus. Les patriotes marchèrent au-devant d'eux et essayèrent de les cerner. Picard fut mis en arrêt par le patriote Guilbert, qui parvint à s'en emparer avec l'aide de deux de ses camarades. L'expédition était manquée. M. Prée, maire de Trun, alla rassurer la population. Guilbert avait eu tous les honneurs de la journée. Picard, mis en jugement, nia tout ; et comme les

témoins à charge n'osaient, crainte de représailles, déposer contre lui ; il fut acquitté et remis en liberté. Il faut dire que cette crainte qu'on avait des chouans a empêché que leurs expéditions ne fussent consignées dans les actes du temps; il faut avoir entendu parler ceux qui vivaient à cette époque, pour en avoir une idée.

Malheureusement la disette sévissait toujours, et les attroupements des affamés grossissaient ceux des chouans et les rendaient plus redoutables encore. L'organisation des colonnes mobiles porta le coup de grâce à la Chouannerie, mais ne put entièrement dissiper les attroupements de ceux qui demandaient du pain. Il y eut entre autres de grands troubles du 22 au 29 mai 1795 aux alentours de Chamboy.

Le 22 une quarantaine d'hommes et de femmes se rendirent à Saint-Lambert-sur-Dive, dans une ferme qui faisait partie des biens nationaux et qui renfermait l'ancien grenier de la *prieuré*. Ils parvinrent à se faire donner par la fermière, Marie d'Aunou, veuve Saquet, le blé de la grange presbytérale qu'ils désiraient. La chose se fit sans beaucoup de violence : les manifestants furent mis en jugement, et s'excusèrent sur la faim : ils furent acquittés et remis en liberté.

Le 8 prairial (27 mai), un mouvement analogue eut lieu à Saint-Pierre-la Rivière, sous la direction du journalier Jacques Trevet. La troupe se rendit chez Michel Jonquet, fermier à Avenelles, qui avait caché vingt-six boisseaux de blé pour sa provision. Il les avait placés dans quatre tonneaux que les affamés trouvèrent et défoncèrent. Jonquet, au désespoir, demanda qu'on lui en laissât seulement une somme, c'est-à-dire deux hectolitres ; il ne put l'obtenir : cependant on lui paya son blé quinze francs le boisseau, trente francs l'hectolitre : il fut partagé entre toutes les personnes présentes, au nombre d'environ cinquante. Sur la plainte de Jonquet, une action fut entamée, mais n'aboutit pas.

La ferme de Pierre Fontaine, à Sainte-Eugénie, fut de même fouillée et dévalisée : on paya, mais seulement ce qu'on voulut donner. Le jury acquitta plus tard tous les auteurs et fauteurs de cette scène. Le manoir et la ferme de Mont-Ormel, appartenant à la veuve Pigace reçurent, dans la journée du 29 mai la visite de plus de cent cinquante personnes : dix-sept ou dix-huit

portes furent enfoncées : une cloison fut percée ; mais on ne trouva que deux boisseaux de blé. Alors on battit quelques gerbes qui étaient dans la grange, et on arriva à onze boisseaux, cinq hectolitres et demi, qui s'augmentèrent encore de deux boisseaux trouvés dans les greniers. On paya le tout quinze francs le boisseau, et les personnes compromises furent acquittées plus tard, comme tous les membres de ces expéditions. Deux serviteurs de M. Gouhier de Fontenay qui furent aussi saisis charriant du grain, furent à peine inquiétés. Chacun faisait alors ce qu'il pouvait pour vivre.

Mais ces mouvements n'étaient que des mouvements isolés. En ventôse an III (16 mars 1795), une troupe plus dangereuse se réunit aux fermes du Désert et de la Chabotière à Boucé, et on y organisa un tribunal militaire pour juger les terroristes d'Ecouché et de Rânes. On établit pour chef de ce tribunal un nommé Davoust, et plus tard, M. de Médavy. La bande commença par brûler les papiers de la mairie de Boucé, et abattit l'arbre de la liberté ; ensuite on tâcha d'effrayer les populations en coupant les cheveux de ceux qui étaient connus comme républicains. Les détachements qu'on voulait envoyer d'Argentan contre ces pillards ne pouvaient trouver qui les conduise. Un nommé Julien Dutertre y consentit cependant, mais depuis ce jour, sa mort fut décidée.

Les chouans, au contraire, connaissaient parfaitement le pays ce qui les empêchait de craindre les *bleus* : c'était le nom qu'ils donnaient aux républicains. Dans la nuit du dimanche au lundi de Quasimodo, ils brûlèrent les archives de la mairie de Vieux-Pont, puis à la Pentecôte, commirent de nouveaux dégâts à Boucé, à Sainte-Marie-la-Robert et à Saint-Martin-l'Aiguillon. Des vols nombreux et considérables furent commis, et on inaugura la méthode de tourmenter les personnes pour les forcer à découvrir elles-mêmes leur argent.

Jusqu'ici, comme nous l'avons vu, il n'y avait encore eu que peu ou point de meurtres ; mais le gouvernement s'affaiblissait, et les chouans, qui se croyaient maintenant sûrs de l'impunité, montrèrent quel était en somme leur vrai caractère.

Le premier fait qui se présente à nous dans cette guerre ouverte, n'était pourtant encore qu'une menace. Un nommé Martin parcourut le pays de l'Aigle, racontant partout qu'il y

avait toute une bande organisée pour tuer Léguillou, chef de la compagnie franche de la ville. L'affaire n'eut pas de suite ; et Martin arrêté, fut condamné à six ans de prison.

Mais le 30 décembre 1795 (9 nivôse), on ne se borna plus aux menaces. Trôley-la-Raterie agent de la commune de Saint-Ouen-sur-Maire, fut assassiné dans sa maison à coups de crosses de fusil, pour n'avoir pas voulu livrer les noms des jeunes gens pris par la réquisition. C'était la bande de Médavy, commandée par Davoust, qui avait commis ce meurtre. Ces brigands se rendirent ensuite au logis de la Lande, habité alors par M. de la Haye, et lui demandèrent vingt-cinq mille francs. On vola tout ce qui était dans les armoires ; et, en retournant à Boucé, on assassina Julien Dutertre, celui qui avait conduit le détachement d'Argentan.

La justice renonça à poursuivre les coupables ; mais la ville d'Argentan prit toutes les mesures nécessaires pour sa propre sûreté.

Mort de l'abbé Delaville

L'assassinat de l'abbé Delaville, ancien curé de Courménil, fut une vraie scène de cannibales. D'une nature assez calme, mais malheureusement trop peu réglé dans ses mœurs, l'abbé Eustache Delaville, dont nous avons dit un mot, avait prêté le serment sans résistance. Dénoncé depuis par des Jacobins en 1794, il fut enfermé dans les prisons de Paris, d'où il sortit après le 9 thermidor. A son retour, il fut reçu avec ovation par la Société populaire d'Argentan dont il faisait partie, et il fut nommé agent ou maire de la commune de Courménil. Il eut, doit-on dire l'imprudence ou le courage ? de mettre un grand zèle à envoyer à la frontière les jeunes gens soumis à l'enrôlement. Cette conduite lui attira une haine irréconciliable de la part des chouans, composés, comme nous l'avons dit, presque entièrement de réfractaires. Le 8 janvier 1796, ils se vantèrent à Gacé, à Exmes et à Chamboy que l'abbé Delaville n'avait plus que deux ou trois jours à vivre. Le fermier du couvent d'Exmes, nommé Deschamps, ajoutait que ce serait une mort dont on parlerait dans le pays.

Le 11 janvier, en effet, vers six heures du matin, une quarantaine de chouans, se placèrent en embuscade dans le *Bois du*

Trésor, plus connu sous le nom de *Bois-des-Bouleaux*, à Courménil. On distinguait parmi eux de Malard de Saint-Pierre-la-Rivière, Le Prévôt de la Moissonnière, de Saint-Denis-des-Ifs, et Louis-Pierre-Joseph de Guerpel de Renneville, officier invalide demeurant à Exmes. L'abbé Delaville devait traverser ce bois pour aller à la séance de Gacé, et les chouans le savaient parfaitement. Ils rencontrèrent une jeune fille de quinze ans, Thérèse Louvel, et lui protestèrent d'abord qu'ils ne lui voulaient aucun mal, mais ils la retinrent pendant deux heures, afin qu'elle n'eût pas le temps d'aller avertir les autorités. Enfin, vers huit heures du matin, ils virent venir à eux l'abbé Delaville et ils laissèrent aller leur prisonnière. Nannon ou Anne Besnard, de la commune de Courménil, s'en revenait alors de traire ses vaches. Elle rencontra deux des chouans qui lui dirent de les suivre et lui portèrent son seau jusqu'au milieu du bois. Ce fut à ce moment qu'apparut l'abbé Delaville, et elle fut témoin de l'arrestation.

L'ancien curé était un chasseur émérite, renommé comme tel dans toute la contrée. Il portait ce jour-là un fusil à deux coups et plusieurs pistolets de divers calibres. Malheureusement pour lui, il y avait un fort brouillard, et pour garantir son fusil de l'humidité, il en avait enveloppé la batterie avec son mouchoir. Cette précaution le perdit : lorsqu'il toucha au nœud, l'humidité l'avait resserré, et les deux chouans qu'il avait rencontrés les premiers ne lui laissèrent pas le temps qui lui eut été nécessaire pour avoir raison de cet obstacle : ils le désarmèrent dans un clin-d'œil, le fouillèrent pour lui enlever ses pistolets et sept ou huit de leurs compagnons s'étant réunis à eux, ils traînèrent de force leur victime jusqu'au haut du bois. Une autre personne de Courménil, Louise Lefèvre étant venue en ce lieu amener son troupeau de dindons, fut aussi témoin de l'événement.

Au haut du bois, les chouans se trouvèrent tous réunis au nombre d'environ quarante. Ils dépouillèrent l'abbé de ses vêtements et se mirent à danser autour de lui. Les traditions locales rapportent qu'en le désarmant, les chouans avaient oublié dans une de ses poches les plus intérieures, une paire de fort petits pistolets, dont il put encore se servir pour tuer un des chouans et en blesser plusieurs autres pendant qu'ils dan-

saient autour de lui. M. Vimont, dans un article qu'il a écrit sur cette matière, suppose que ces chouans avaient été frappés par leurs camarades. La tradition nous paraît plus vraisemblable. Dans tous les cas, il y eut plusieurs morts. Enfin on attacha le malheureux prêtre au pied d'un arbre et on fit feu sur le prisonnier. Dès le premier coup, il tomba à genoux mortellement blessé. Les chouans, par un raffinement de barbarie, versèrent de l'eau-de-vie sur sa chemise et y mirent le feu. Puis on continua de le cribler de balles, de coups de baïonnettes et de coups de crosses de fusil. Le bois des Boulleaux était alors en coupe : la femme Besnard s'était cachée derrière une corde de bois à charbon, et put voir toute la suite de l'affaire. L'abbé Delaville fut enterré selon les formes ordinaires. On put facilement constater sur son corps les brûlures produites par le feu de la toile imbibée d'eau-de-vie, et la vérité du récit du témoin oculaire.

Le chouan tué dans la bagarre fut porté à Gacé, afin qu'on pût le reconnaître. Un des blessés mourut peu de jours après, et la femme de Malard fut tuée par son domestique.

Les chouans se partagèrent alors en plusieurs groupes, dont l'un, composé de vingt hommes à peu près, se porta vers la maison de Lebrun, successeur de l'abbé Delaville dans ses fonctions d'agent ou de maire, qui demeurait en face de l'Eglise de Courménil. On lui fit promettre de brûler ses papiers en le menaçant de mort sous trois jours s'il ne le faisait pas, puis on pilla l'église et l'ancien presbytère.

Une autre bande, composée également d'une vingtaine d'hommes, se rendit chez Jacques-Gilles Morard, chef d'une famille parfaitement connue dans le pays, et très liée avec l'abbé Delaville. Ils traitèrent cruellement la maîtresse du logis ainsi que sa fille et ils pillèrent la maison. Mme Bernat de Courménil, qui habitait alors le château de cette commune, déclara n'avoir rien entendu : il s'agissait de chouans, et M. de Courménil avait été victime du tribunal révolutionnaire de Bellême ; mais les autres voisins plus impartiaux avaient entendu trois coups de feu.

Nous croyons que ce fut alors qu'une bande se dirigea sur Gînay, et attaqua la maison d'un acquéreur de bien d'émigrés, dont le fils est devenu plus tard doyen de l'un des cantons les plus importants du diocèse. Ce futur doyen, que nous avons

nous-même parfaitement connu, avait alors un peu plus de cinq ans, puisqu'il était né en 1790. Il nous racontait que ses parents l'avaient caché, lui et ses sœurs, entre les paillasses et les matelas pour les préserver contre les balles que les chouans tiraient au travers des vitres brisées. C'était pendant une nuit noire; les chouans n'osaient se hasarder à entrer dans la maison : ils tiraient dans toutes les directions, et surtout sous les fenêtres, où ils supposaient que la famille s'était réfugiée : le propriétaire, au contraire, s'était assis sur le seuil d'une porte de communication intérieure : on sait que ces seuils étaient fort hauts alors ; il était garanti de côté et d'autre par les chambranles, il ne fut point atteint. Mais les chouans voyant un homme qui disparaissait derrière l'angle extérieur de la maison, crurent que c'était leur proie qui leur échappait. Ils firent feu instantanément : l'homme tomba. Malheureusement c'était un des leurs. Ils prirent la fuite, laissant le cadavre sur le terrain. Le lendemain, il était encore parfaitement reconnaissable : c'était un habitant de la Roche-Nonant. De Guerpel et de Malard furent reconnus plusieurs fois dans la journée qui vit la mort de l'abbé Delaville ; on les vit entre autres à Saint-Pierre-la-Rivière, dans la ferme qui appartenait aux Guerpel. Les troupes républicaines se mirent à la poursuite de toute la troupe mais n'en saisirent aucun. Du reste, ce qui nous reste des actes du temps, montre qu'on craignait les colonnes mobiles autant que les chouans eux-mêmes. La famille Hubert fut inquiétée plus tard comme ayant donné retraite aux pillards, mais ils furent acquittés ainsi que Guerpel, qui dit qu'au temps de l'assassinat de l'abbé Delaville, il était errant du côté de Saint-Pierre-sur-Dive. Nous venons de voir que c'était faux, puisqu'il était dans la journée à Saint-Pierre-la-Rivière ; mais il est certain qu'il n'a pas été reconnu au Bois des Bouleaux.

Chacun des chouans avait alors son nom de guerre, sous lequel il cachait sa vraie personnalité. Leurs bandes opéraient aussi dans le canton de Vimoutiers, et le samedi 13 février 1796, le conseil résolut de faire disparaître Victor Dubu, agent général de Champosoult, qui avait le tort de tenir trop bien au courant des affaires des chouans, Leguillon, commandant de la force armée de l'Aigle, que nous avons vu aussi très haï des réfractaires. Les chouans commencèrent par enlever de force

quelques jeunes gens de la première réquisition dans la contrée. Ensuite ils traversèrent le bois de Mont-Ormel pour se rendre chez Victor Dubu. Le fils de celui-ci sortit et se sauva en les voyant : ils l'ajustèrent et lui crièrent de s'arrêter, sans quoi il était mort. Il les conduisit au domicile de son père que les chouans saisirent et emmenèrent avec eux. Ils le firent conduire à l'arrière-garde par huit ou dix hommes, pendant qu'ils continuaient à réquisitionner. Mais en traversant le bois d'Auge près Trun, ils le fusillèrent : le pauvre maire voyant le sort qui l'attendait, s'était si fortement débattu, qu'il avait renversé deux chouans par terre : c'était un crime impardonnable.

Les chouans se dirigèrent ensuite sur Vimoutiers, mais arrivés à l'Hôtellerie, ils virent venir au-devant d'eux une forte troupe de républicains. Le cri de *sauve qui peut*, retentit et la dispersion des chouans fut complète.

Aussitôt que l'assassinat de Victor Dubu fut connu à Argentan, une colonne commandée par le capitaine Dolis, se rendit à Saint-Gervais-des-Sablons, où l'on cerna le château de Glatigny. On y fit prisonniers Mme Glatigny, Boistard et Hamel, qui furent conduits à Argentan sous bonne escorte. Au château de Corday, sur la paroisse du Mesnil-Imbert, on n'arriva que pour constater que tous les suspects étaient évadés.

Enfin, sur les onze heures du matin, on rencontra un tailleur qui venait de sortir d'entre les mains du chef des chouans, la Morandais. On en conclut qu'il n'était pas loin, et bientôt, en effet, on aperçut une troupe qui marchait armée et dans le plus grand désordre. C'était le 16 février. Aussitôt que les chouans aperçurent les républicains, ils se mirent aussitôt à fuir à toutes jambes.

Arrivés aux Champeaux cependant, ils essayèrent de se rallier ; Dolis les attaqua et les débusqua des hauteurs qu'ils occupaient. Ils se réfugièrent dans les bois d'Auge. Dolis gagna les bruyères d'Avenelles, et y fut renforcé d'un détachement venu de Trun ; mais les chouans étaient si bien cachés qu'on ne put en découvrir aucun. Une fouille à travers les paroisses n'amena pas beaucoup plus de résultat.

Onze jours après, le 27 février, les chouans entrèrent de force à Briouze, dont heureusement Louis Lesage, receveur de l'enregistrement, avait sauvé les papiers quelques jours aupa-

ravant. On prit de nouvelles précautions, à Argentan, et toute la maison des anciens Jacobins, l'église de Saint-Thomas, le chœur et l'église des Capucins furent occupés par l'administration militaire. Les cellules mêmes des Capucins restèrent vides, et on y mit provisoirement des prêtres réfractaires infirmes.

Enfin, le général Harty résolut de prendre les mesures les plus énergiques, pour débarrasser le département de cette peste. L'état de siège fut proclamé le 20 février, et mis à exécution au commencement de mars. Cette mesure générale découragea les chouans. On mença de faire une battue avec cavalerie et infanterie légère, dans toutes les communes du département ; les hordes indisciplinées des coureurs de campagne n'étaient pas de taille à tenir devant une pareille force. Tout au plus pouvaient-elles espérer du succès en face de la garde nationale. Quelques chouans se rendirent ; d'autres se renfermèrent chez eux : le pays devenait libre, et put enfin respirer.

La Contrie

Pendant que ces chouans de basse taille pillaient et ruinaient ainsi le pays, les chefs du parti étaient dans les armées ennemies, ou parcouraient les cours de l'Europe, afin de les exciter contre le peuple français. Parmi ces derniers se faisait remarquer Louis-Charles-René Collin de la Contrie, avocat breton qui s'était joint aux Vendéens dans leur expédition au nord de la Loire. Toujours désormais sous les armes pour le service du roi, il obtint, dans la division administrative imaginée par Puisaye, la charge de représenter au conseil général l'arrondissement de Rennes et Fougères qui se composait à peu près du territoire assigné aujourd'hui au département d'Ille-et-Vilaine.

Il quitta ce poste en 1796 pour se rendre à Londres avec le comte de Botherel et M. Jouet, afin d'y demander des secours au cabinet britannique. Henri de Frotté, père de Louis, dont nous avons esquissé l'histoire fut envoyé par le comte d'Artois comme chargé de pouvoirs royaux à l'armée de Bretagne.

Le 12 mai, La Contrie arrivait à Londres. Il était spécialement chargé de demander des secours : mais il se heurta d'abord contre un changement de ministère. La dissolution de

la Chambre vint encore compliquer sa situation. Ferme comme un Breton, il continua cependant ses instances. Mais les Anglais savaient très bien qu'en fournissant des secours, ils travaillaient pour le roi de France, et non pour eux. D'ailleurs, Quiberon leur avait appris qu'il n'était nullement sûr que les républicains n'auraient pas la victoire. Alors on aurait travaillé simplement pour l'honneur. Les Anglais sont des hommes pratiques, qui aiment assez que l'honneur leur rapporte quelque chose, et l'aventure qu'on leur proposait, ne leur souriait que jusqu'à un certain point. On se renvoya l'un à l'autre le pauvre M. de la Contrie, qui finalement n'aboutit à rien, aussi fut-il tout heureux lorsque le 8 juillet 1796, il obtint la permission de rentrer en France : le soir même il monta en voiture et le 11, il était à Jersey, où il dut encore essuyer les reproches du duc de Bouillon. Le 30, il débarqua sur la côte de Cancale, et fut dénoncé par un jeune homme que le duc de Bouillon lui avait donné pour le ramener en France. Le 1er août, il était dans sa famille. Le reste de sa carrière est assez effacé. On voit cependant qu'en 1821, l'abbé de la Trappe qui était alors Dom Augustin de Lestrange, l'attendait dans son monastère; on ne sait s'il fit cette visite et l'année de sa mort n'est pas bien connue.

M. de Contades

M. de Contades, dont la famille quoique près de s'éteindre est encore aujourd'hui l'une des mieux posées du département, au lieu de faire en Bretagne une guerre de haies et de buissons, se retira franchement à Coblentz, combattit les républicains dans la première campagne de 1792 et prit seulement part en 1795 à l'affaire de Quiberon.

Erasme-Gaspard de Contades était né à Angers, et embrassa de bonne heure l'état militaire ; mais tout en conservant l'amour de la littérature et de la poésie. Il se maria en 1781 à Marie-Marguerite de Villiers, fille du Theil. L'année suivante, il était maître de camp, comme colonel, du régiment de Royal-Bourgogne, qu'il échangea en 1789 contre le régiment de chasseurs à cheval de Picardie. Il occupait ce poste en 1791 lorsqu'il se trouva dans l'alternative de se mettre au service de la Révolution ou d'émigrer. Il essaya d'abord de conserver son grade,

mais il trouva à Paris tant de faiblesse et d'indécision, qu'il se retira à Worms, où on trouva qu'il arrivait trop tard. Lui trouvait qu'il arrivait trop tôt, et il s'en convainquit quand il put constater les folles espérances des émigrés. Il se rendit à Coblentz et y trouva autour du comte de Provence, des esprits moins exaltés. Cependant, les intrigues de femmes qui s'exerçaient sur les bords du Rhin comme en France, fatiguèrent cet esprit positif. Il partit pour la campagne de 1792, mais quand il vit Prussiens et émigrés battre en retraite aussitôt après la simple canonnade de Valmy, il perdit tout espoir, et, pour se consoler, il écrivit après coup l'histoire de la malheureuse campagne de 1792.

En 1795, à l'expédition qui se termina par la bataille de Quiberon, il rendit de grands services et en eût rendu encore davantage si on eût consenti à l'écouter. Enfin, acculé à la mer, comme les autres dans le cours de l'affaire, il y poussa son cheval, qui refusa d'avancer et revint aussitôt vers le bord ; et son maître, ayant voulu le pousser de nouveau, l'animal se renversa sur lui. M. de Contades que le poids de ses vêtements empêchait de nager semblait condamné à périr, quand il fut recueilli par un canot qui le conduisit à une frégate. Il se consola comme en 1792, en écrivant l'histoire de cette mémorable défaite des chouans. Ajoutons qu'il est un de ceux qui pensent qu'il n'y a eu à Quiberon aucune capitulation. Si l'exécution de Sombreuil et de ses compagnons fut odieuse, elle ne fut point parjure. Pour nous, la loyauté de Hoche nous a toujours paru dans la circonstance un garant assez sûr. Mais on aime cependant à voir la parole du général républicain appuyée par celle d'un royaliste d'honneur.

Après ces événements, M. de Contades retourna à Londres, et son épouse, dont les châteaux du Theil, de Launay et de Rion avaient été détruits, se retira près de sa mère, Mme de Villiers, dont le mari était mort dans les prisons de la République : la mère et la fille allèrent habiter Angers. Bientôt l'armée républicaine de Mayence traversa la ville et on imposa aux deux femmes un détachement ce qui leur causa une grande crainte. Mais à leur vif étonnement elles virent apparaître dans le commandant de ce détachement un jeune homme aux manières distinguées, et qui paraissait timide comme une jeune

fille ; il se nommait Schouardin et commandait le bataillon des chasseurs de Saône-et-Loire. Le lendemain, il emmena à la revue le petit Gaspard de Contades, et le conduisit au déjeuner de l'état-major, où, par délicatesse, on but à l'ancienne armée. Kléber lui-même ayant connu la famille de l'enfant, voulut rendre visite avec ses officiers à la petite fille du maréchal de Contades. Il caressa les trois petits garçons et demanda à la mère si elle voulait en faire des soldats. Elle répondit qu'ils en avaient tous trois le désir, mais qu'elle craignait que Méry, son second fils, n'en eût jamais la force. « Madame, répondit Kléber, chez un soldat, le cœur vaut bien la force. Regardez Schouardin : il a l'air d'une fille : au premier coup de feu, il devient un lion. » Schouardin, dont la mort glorieuse est plus connue que sa vie et même que son nom, n'était autre que l'officier à qui Kléber disait au pont de Corfou, trois semaines après la conversation que nous venons de rapporter : « Faites-vous tuer là avec votre troupe. » — « Oui, mon général, » répondait simplement le lion ; et il mourait intrépidement sur le lieu, avec cent des siens.

Mmes de Villiers et de Contades eurent ensuite beaucoup à souffrir pendant la grande Terreur ; mais le 9 thermidor leur sauva la vie ; et bientôt après M. de Contades put revenir d'Angleterre. La vie de famille recommença dans cette noble maison. En 1804, M. de Contades fut élu au conseil général de Maine-et-Loire, et il présida la session de 1805.

Le 11 août 1808, l'empereur traversait Angers en allant de la Vendée à Paris. Il avait sur le cœur la capitulation du général Dupont à Baylen, dont il avait reçu la nouvelle à Nantes. Cependant la fête d'Angers n'en parut pas assombrie. On lui forma une garde d'honneur, dont M. de Contades accepta le commandement. Ce fut lui qui complimenta l'empereur, et il accompagna la voiture impériale jusqu'à la préfecture.

L'impératrice Joséphine, plus impressionnée que son mari des événements de Baylen, ne reçut personne à Angers qu'une ancienne amie, Mme Gaspard de Contades, née de Bouillé. Cette visite la mit en communication avec le commandant de la garde d'honneur, dont elle parla sans doute ensuite à son mari ; car M. de Contades fut bientôt appelé à la cour, nommé chambellan de l'empereur le 1er avril 1809, et le 23 mai suivant comte de l'empire.

Les trois fils se mirent au service de l'empereur. Gaspard, l'aîné, fut blessé grièvement à Essling, mais revint à la santé. Il ne put toutefois continuer la vie militaire, et après avoir été décoré par l'empereur, il entra dans l'administration civile ; mais il mourut de bonne heure, des suites de ses blessures. Méry, le cadet, fut auditeur au Conseil d'Etat. Ayant apporté à l'empereur des dépêches qu'il lui remit sous sa tente même, après la bataille de Wagram, cette circonstance heureuse pour lui le fit nommer intendant de la Basse-Illyrie et de la Croatie. Mais il eut beaucoup à faire au milieu de ces populations mal soumises. Des partisans s'étant jetés sur lui entre Fuisine et Fiume, le blessèrent grièvement, et il resta leur prisonnier jusqu'en 1813. Il fut alors mis en liberté et nommé préfet du Puy-de-Dôme, mais la restauration le mit en disponibilité. Le jeune de la famille, Erasme, fit la guerre en Espagne, comme sous-lieutenant, de 1810 à 1812. Rentré à la maison paternelle, il sentit qu'il était devenu susceptible et qu'il ne pouvait plus supporter la brusquerie de son père : il désira partir, et bientôt, selon son désir, il fut envoyé en Saxe, comme aide de camp du général Lauriston. A la grande bataille de Leipzig il suivait son général dans la mêlée quand il fut coupé en deux par un boulet.

A la restauration, M. de Contades voulut faire la paix avec la famille royale qu'il n'avait point trahie, tout en continuant de servir la France. Il alla trouver Monsieur, comte d'Artois et lui parla en pleurant de ses enfants : la réconciliation fut complète, et le 17 août 1815, M. de Contades était pair de France. Il survécut à la restauration, et vit mourir la plupart des membres de sa famille, sauf sa fille, Mme d'Anthenaise et son second fils, Méry de Contades qui remplissait les fonctions de maire d'Angers en 1830. Enfin il mourut à Angers le 9 novembre 1834. Ses deux ouvrages sur Coblentz et Quiberon sont tous deux fort intéressants, surtout celui de Quiberon qui offre tout le pittoresque d'un drame palpitant raconté par un témoin oculaire et un acteur.

François Perrot

Disons seulement un mot, pour achever l'histoire de la Convention, du *journal* d'un soldat de cette époque : nous y trou-

verons de nouveau un de ces tableaux de famille, comme Bernardin de Saint-Pierre nous en a fourni quelques exemples que son talent hors ligne lui permettait de retracer avec tant de grâce. François-Augustin Perrot, auteur du journal dont nous venons de parler était un Parisien envoyé pour combattre les chouans dans la Normandie. Il fit son devoir sans se mêler aux passions politiques, absolument comme en pleine paix, c'est ce qui rend son mémoire plus intéressant encore.

Ce fut le 12 novembre 1793 (22 brumaire an II), que le bataillon du théâtre français, dont Perrot faisait partie fut envoyé dans nos contrées au moment où les Vendéens menaçaient Granville. Ajoutons que Perrot n'était pas sans lettres ; on a de lui plusieurs chansons, poésies, comédies, vaudevilles et autres pièces fugitives. Après son expédition en Normandie, il fut de nouveau envoyé en Suisse et en Italie. Rentré en France, il fut attaché à l'administration des postes et mourut à l'âge d'environ quatre-vingts ans, vers 1853.

Perrot donc avoue qu'il ne quitta pas Paris sans verser des larmes. Il passa par Mantes et par Vernon, et trouva cette dernière ville malpropre et mal bâtie : le logement qu'on avait préparé aux mobiles ne leur plut point et ils allèrent coucher à trois lieues de Vernon, à Passy-sur-Eure. Portés ou plutôt cahotés sur une charrette, ils arrivèrent à Evreux « ville mal peuplée, peu commerçante, et où règne une tranquillité triste. » Cependant le réquisionnaire admira en passant le château de Navarre, situé à peu de distance de la ville.

D'Evreux, une mauvaise charrette porta les réquisitionnaires jusqu'à Bernay, que Perrot trouva encore « mal bâtie, malpropre et mal pavée. » Heureusement il y fut bien logé. Le bataillon alla ensuite à pied à Lisieux, où notre soldat arriva le pied foulé, aussi refusa-t-il le logement qui lui était préparé et sans s'arrêter davantage, il se fit conduire jusqu'à Caen dans un cabriolet. Il ne faut pas oublier que Perrot était Parisien.

Arrivés à Caen à trois heures du matin, les conscrits eurent beaucoup de peine à trouver où coucher. Enfin ils réussirent dans leur recherche : Perrot dormit pendant dix heures et demie, puis alla se promener à travers la ville, qu'il trouva cette fois « belle, commerçante et peuplée. » Ces appréciations font honneur au jugement de Perrot. Seul, le théâtre lui déplut sin-

gulièrement. Nous ne trouvons rien d'étonnant à cela dans un homme qui voyait souvent le Théâtre Français.

Peu de jours après, on était à Bayeux, et là commencèrent les alertes. Cependant Perrot se félicite d'y avoir fait un agréable séjour ; au moment de se mettre en route, il n'arriva sur la place qu'après le départ du bataillon, et il voyagea par derrière après les bagages. Nous trouvons en lui un écrivain, mais non pas un soldat.

De Bayeux, on conduisit le bataillon à Saint-Lô, où on le mit coucher dans la cathédrale ; Perrot, cependant coucha dans une cave qu'il traite de « manoir glacial. » En partant de ce lieu, il dut traverser des guérets et franchir de ces passages qu'on appelle dans le pays des *échalliers* : c'était dur pour un Parisien, et notre héros dut rester parmi les traînards. A Vire, il sut faire quelques connaissances dès son arrivée, et mena une vie assez agréable.

On repartit ensuite pour Saint-Lô, où diverses aventures rendirent moins agréable la vie de notre réquisitionnaire. Mais ayant jeté un coup-d'œil sur la campagne, il fut ravi de la variété et de la richesse de l'aspect qu'elle offrait. C'est ce que tous ceux qui savent sentir ont éprouvé comme lui. Mais le lendemain fut un jour de pluie, et l'on sait que ces jours, malheureusement trop fréquents en Normandie, sont le fléau du climat. Perrot demeura dans cette ville de Saint-Lô jusqu'au 7 janvier 1794, inclusivement, et il ne se plaint nullement du séjour qu'il y fit.

Le 8 janvier, il retourna à Vire, et se sépara avec larmes d'un de ses camarades libéré qui retournait à Paris. Le bataillon ne fit cette fois que passer à Vire ; le lendemain, on se rendait à Mortain, et de là à Domfront. Mortain parut à Perrot la plus laide ville qu'il eût encore vue jusqu'alors ; mais on lui avait dit tant de mal de Domfront qu'il le trouva moins affreux que sa réputation : c'est encore précisément ce qui arriverait aujourd'hui.

Le portrait que notre réquisitionnaire nous fait de cette ville est juste. C'est, dit-il, « une ville petite, peu peuplée, mal bâtie et triste, mais située sur une hauteur qui lui donne au-dehors une assez belle apparence. L'air qu'on y respire est très vif, les campagnes qui l'environnent sont belles et s'étendent à huit ou

dix lieues à la ronde ; enfin, elle a l'agrément de voir arriver à ses pieds trois routes bien percées : celles de Caen, de Mayenne et d'Alençon ».

Nous avons dit que Perrot n'était pas un homme bien remarquable comme soldat ; il en donna une nouvelle preuve dans une expédition qu'il fit de Domfront à La Ferté, où il avoue n'avoir jamais tant souffert, parce qu'il fallait marcher dans les guérets et dans la boue. C'était déjà trop pour lui, et il resta à la Ferté pendant que ses camarades achevaient l'expédition.

Revenu à Domfront, Perrot fut logé chez Le Bigot de Beauregard, ancien député aux Etats-généraux, et s'y trouva bien. Il vivait même là en poète propriétaire, quand des bruits d'enrôlements et autres semblables, le décidèrent à essayer d'entrer dans la cavalerie ; mais il n'y fut point admis ; et il le désirait peu : il fut plus heureux d'avoir des vers à faire pour le mariage d'une de ses sœurs qui se célébra à cette époque.

On n'entendait plus parler des chouans : le bataillon parisien resta tranquille à Domfront et Perrot devint secrétaire de son commandant. On voit qu'il fut heureux d'obtenir cette place qui l'exemptait absolument des exercices militaires. Il forma avec plusieurs de ses camarades une société, partie littéraire, partie artistique qui prit le nom *d'Accord parfait*. Il la célébra lui-même dans une chansonnette qui ne manque ni de grâce ni d'à-propos.

Mais tout a un terme dans la vie. Ordre vint au bataillon du Théâtre-français de quitter Domfront et de se diriger vers Caen. La société de l'*Accord parfait* était au plus beau temps de son existence : il fallut rompre de beaux projets de fête, mais il est certain que cette Société laissa des regrets à Domfront, ainsi que le bataillon tout entier. A Caen, Perrot éprouva quelques avanies qui lui firent encore regretter Domfront. Sa narration s'interrompt brusquement à cette époque, et on ne sait rien de plus de notre écrivain que ce que nous en avons rapporté.

Le Directoire

La Convention avait enfin terminé sa mission politique, et, au milieu des flots de sang qu'elle avait versés, on ne peut lui

refuser cette justice qu'elle avait affermi le droit nouveau, tant par les lois qu'elle avait faites que par l'énergie avec laquelle elle avait combattu les ennemis du dehors et du dedans. Avant de disparaître, elle dota le pays de la constitution de l'an III, qui établissait à la tête du pays un Directoire composé de cinq membres, et divisait le corps législatif en deux chambres : le Conseil des Anciens, composé de deux cent cinquante membres, âgés de plus de quarante ans, mariés ou veufs, et celui des Cinq-Cents, avec un nombre de membres double de celui des Anciens. Les deux assemblées se renouvelaient chaque année par tiers. Cette Constitution trouva surtout des adversaires dans les anciens royalistes, qui crurent rencontrer dans cette transition une occasion de relever la tête ; mais le jeune Bonaparte, qui s'était déjà distingué à Toulon et allait bientôt se couvrir en Italie de lauriers immortels, sut mettre à la raison ces revenants d'un régime condamné et désormais proscrit à jamais. Il les écrasa le 13 vendémiaire, à Paris, d'un côté sur les marches de l'église de Saint-Roch et de l'autre sur les quais et à la tête du Pont-Royal, pendant qu'ils cherchaient à attaquer par ces deux points la Convention siégeant aux Tuileries. Après cette victoire les élections purent se faire dans le plus grand calme.

Dans l'Orne, le collège électoral se réunit à Alençon le 20 vendémiaire an IV (12 octobre 1795) sous la présidence de Goupil de Préfeln père. On devait d'abord élire sept députés qui formaient les deux tiers du nombre à élire, et qui, aux termes de la Constitution, devaient être choisis parmi les anciens conventionnels.

Les Députés de l'An III

Au premier tour, on élut Boissy d'Anglas, auparavant député de l'Ardèche ; Dugué d'Assé et Thomas de la Prise, qui étaient déjà députés de l'Orne. Le second tour ne donna pas de résultat : au troisième, on élut Daunou, député du Pas-de-Calais ; Sieyès, député de la Sarthe ; Marie-Joseph Chénier, député de Seine-et-Oise, et Plet-Beaupré, député de l'Orne.

Mais il fallait élire de plus vingt-un suppléants pour combler les vides qui pourraient se produire. Le premier tour amena les noms de Merlin de Douay ; Cambacérès, député de l'Hérault :

Merlin de Thionville ; Thibaudeau, député de la Vienne ; La Réveillère-Lepeaux, député de Maine-et-Loire ; en tout six élus, auxquels le second tour en ajouta six autres : Louvet, député de la Loire ; Baudin, député des Ardennes ; Reubel, député du Bas-Rhin ; Barras, député du Var ; Jean Debry, député de l'Aisne ; Lesage, député d'Eure-et-Loir et Legendre, député de la Seine. Enfin le troisième tour compléta le nombre. On élut Vernier, député du Jura ; André Dumont, député de la Somme ; Mailhe, député de la Haute-Garonne ; Ramel, député de l'Aude ; Duval, député d'Ille-et-Vilaine ; Lecomte Saint-Michel, député du Tarn ; Carnot, député du Pas-de-Calais ; Lanjuinais, député d'Ille-et-Vilaine, et Fourmi, député de l'Orne.

Pour le tiers qui pouvait être élu en dehors de la Convention, on choisit Jacques-François-Louis Chausson-Lassalle et Guillaume-François-Charles Goupil de Préfeln, ancien constituant ; mais Chausson-Lassalle ayant refusé, fut remplacé par Philippe-François Chartier-Desrieux, né à Bellême et avocat avant la Révolution. Il remplit ensuite les fonctions d'administrateur du département et de juge au tribunal criminel de l'Orne. Au conseil des Anciens, il ne parut qu'une fois à la tribune. Après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller de préfecture, et l'année suivante conseiller général de l'Orne.

On élut ensuite Alexandre-Jacques Renault, né à Moulins-la-Marche, et avocat en 1789. Il entra au Conseil des Cinq-Cents à la formation de cette Assemblée, et prit une part active aux délibérations. Il fut réélu jusqu'en 1803, mais alors il cessa pour toujours de faire partie du Corps Législatif. Il publia ensuite plusieurs ouvrages de jurisprudence, et mourut vers 1820.

Cependant les Conventionnels ne trouvèrent pas qu'ils étaient entrés assez nombreux aux Anciens et aux Cinq-Cents, et ils décidèrent que leurs collègues non réélus se réuniraient le 4 brumaire et choisiraient parmi eux les cent quatre députés qui restaient encore à élire. Cette opération fit rentrer parmi les législateurs Pierre-François Duboe et Gérard des Rivières. Alors la députation de l'Orne se trouva composée de neuf membres : cinq aux Anciens : Duboe, Dugué d'Assé et Gérard des Rivières, anciens conventionnels ; Chartier-Desrieux et Goupil de Préfeln père, nouvellement élus ; et quatre aux Cinq-Cents :

Fourmi, Plet-Beaupré et Thomas de la Prise, anciens conventionnels, et Renault, nouvellement élu.

Goupil de Préfeln fut nommé secrétaire des Anciens le 22 décembre 1795, et président le 20 janvier (2 pluviôse) 1796. Il se montra un adversaire ardent de la contre-Révolution, et cependant fut placé sur la liste des émigrés au temps du 18 fructidor, comme hostile au Directoire. On obtint cependant sa radiation, et il reparut au Conseil des Anciens.

L'année suivante, 1796, il fallut renouveler le tiers des représentants et nommer un conseiller pour les Anciens et deux pour les Cinq-Cents. Les élections furent très agitées. Il y eut même à cette occasion de graves troubles à Mortagne, parce qu'on avait élu pour président de l'assemblée primaire royaliste, Berthereau, ancien lieutenant-général au bailliage du Perche. La querelle dégénéra en une véritable bataille, et les opérations de Mortagne furent annulées. Le conseil électoral se rassembla à Alençon le 20 germinal (10 avril) 1797, sous la présidence de Collet, de Séez. Berthereau fit part de l'annulation des opérations de Mortagne. Il fut élu cependant au Conseil des Anciens et accepta. Nous nous demandons pourtant si le député Antoine Berthereau est bien le même que le président de l'Assemblée primaire de Mortagne.

Pour le conseil des Cinq-Cents, on élut Poullain de Brustel et Chable, d'Essai, commune de Faverolles. Le premier, qui était du canton de Nocé, refusa, et on élut en sa place l'ancien Constituant Antoine-Louis-Philbert Bailleul. Du reste, ces élections, validées d'abord, furent ensuite annulées, et il en résulta qu'aux élections de l'an VI, le département de l'Orne eut à élire six députés : deux aux Anciens et quatre aux Cinq-Cents.

L'assemblée électorale se réunit donc encore à Alençon, sous la présidence de Latuin-Louis-Gaspard Odolant-Desnos fils, commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale du département.

Le premier élu fut Bourdon, président de l'administration du département.

Odolant-Desnos, président de l'Assemblée électorale, fut élu ensuite pour siéger aux Cinq-Cents. C'était le fils du savant auteur des *Mémoires historiques sur Alençon*. On a de lui

divers opuscules qui traitent de politique et d'administration, et il a laissé manuscrit un ouvrage plus considérable, intitulé : *Les bizarreries historiques du catholicisme.* Il mourut dans sa terre des Vignes, commune de Colombiers, le 24 septembre 1807.

Belzais-Courménil, ancien constituant, fut élu avec lui. Nous avons vu plus haut qu'il mourut préfet de l'Aisne en 1804.

On remplaça alors les députés dont l'élection avait été annulée. Ce fut Fourmi, alors député aux Cinq-Cents, qui fut élu pour les Anciens où il resta jusqu'à leur dissolution, après laquelle il passa au Corps législatif.

Jacques-François-Alexis Got, juge au tribunal civil de l'Orne, fut élu aux Cinq-Cents. Il était né à Trun, et s'était fixé de bonne heure à Mortagne, où il remplit le poste de procureur de la commune après Desgrouas, nommé député à la Convention. Il se montra républicain acharné, jusqu'à faire un feu de joie à Mortagne avec tous les titres de féodalité qu'il put rencontrer. Dans la suite, il fut destitué et arrêté par ordre de Le Tourneur, député de la Manche, alors en mission dans l'Orne. Got monta plusieurs fois à la tribune des Cinq-Cents et y montra surtout une connaissance approfondie de la jurisprudence. Le deuxième jour complémentaire de l'an VII (18 septembre 1799) il fit connaître les assassinats commis dans le Perche par les bandes royalistes, et loua la belle conduite de la garde nationale et de la gendarmerie de Bellême.

Les chouans avaient dévasté Condeau et pillé plusieurs caisses de percepteurs. Ils approchaient de Bellême, lorsqu'une colonne d'élite se forma et sortit de la ville : huit d'entre eux furent tués, six faits prisonniers, un grand nombre furent blessés. La troupe dut sortir du département, et on lui arracha quatre républicains qu'elle avait pris. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Got quitta la carrière législative, reprit ses fonctions de jurisconsulte à Mortagne et y accepta le poste de procureur impérial. Il l'occupa jusqu'à la rentrée des Bourbons, puis se retira à Bellême. Il fut nommé au Conseil général de l'Orne en 1831, et présida cette assemblée en 1841, puis il donna sa démission l'année suivante, et mourut le 24 décembre 1846.

Le sixième député de l'Orne pour les Cinq-Cents fut Guillaume Desprez, né à Alençon, qui embrassa la cause de Bonaparte au 18 brumaire, à la suite duquel il rentra au Corps Législatif.

Députés de l'An VII

L'an VII, les élections eurent encore lieu à Alençon du 20 au 28 germinal (9 au 17 avril 1799), sous la présidence de Goupil de Préfeln, fils, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel d'Argentan. Il y avait trois députés à élire ; un aux Anciens et deux aux Cinq-Cents.

Ce fut le président lui-même, Louis-François-Alexandre Goupil de Préfeln fils, qui fut élu aux Anciens. Il fut un auxiliaire dévoué de Bonaparte et fit partie de la commission qui élabora la Constitution de l'an VIII sous la direction de Sieyès. Il fut ensuite, pendant quelque temps, secrétaire du Tribunat, et lors de la suppression de cette assemblée, il entra au Corps Législatif, d'où il ne sortit que pour remplir le poste important de procureur-général près la Cour d'Appel de Caen. Il conserva ce poste, même sous la Restauration. Enfin il obtint son admission à la retraite et mourut à sa terre de Méguillaume, près Argentan, le 17 décembre 1831.

Aux Cinq-Cents, on élut Renault, qui occupait déjà le siège qu'on lui rendait ; et Castaing, ancien conventionnel.

Le suffrage populaire perdit alors de son importance et son rôle se borna à présenter des candidats. Bonaparte, maître au 18 brumaire ne voulut pas exposer aux hasards et aux intrigues d'un vote son pouvoir qu'il voulait rendre fort et durable. Il choisit un autre système dont nous verrons plus tard les effets. Nous reprendrons à cette époque les noms des nouveaux députés.

Affaires Religieuses sous le Directoire

La persécution religieuse s'était un peu ralentie sous le Directoire; mais pourtant elle était loin d'être éteinte, et un bon nombre de prêtres furent encore poursuivis et même exécutés à cette époque en différentes circonstances.

M. André-Martin David, né dans le diocèse d'Evreux et curé de Saint-Pierre-de-Séez, fut chassé par les intrigues du curé

constitutionnel qu'on avait placé dans sa paroisse. Il se retira d'abord en Angleterre, puis en Allemagne, où il retrouva M. Crossier, curé de la Place. Il mourut dans les bras de ce dernier en 1795.

M. Pierre-Jacques-François Dufriche-Desgenettes était né à Séez et devint curé de Fleuré. Il se distingua par une réfutation de Lepelletier Ducoudray qui avait écrit un réquisitoire contre le culte chrétien. Un prêtre constitutionnel reprit la thèse de Lepelletier, et s'attira une seconde réponse de M. Dufriche-Desgenettes. Ce prêtre anonyme n'était autre que Lefessier, alors curé de Bérus, et qui devait bientôt devenir évêque constitutionnel de Séez. Il continua de développer sa thèse et défendit les élections des prêtres par le peuple. Dufriche-Desgenettes répondit par une longue lettre où règne une certaine logique, bien que tout ne soit pas d'une exactitude scrupuleuse. Le parti constitutionnel eut le tort de s'en venger, et fit partir, en 1792, Dufriche-Desgenettes de Séez, sa patrie, où il s'était retiré. Il se retira d'abord à Londres, et, au mois de mai 1794, s'embarqua avec Mgr d'Argentré pour la Belgique. Mais cette contrée fut bientôt envahie par Jourdan et Pichegru, et il se répandit une grande terreur parmi le peuple, auquel les émigrés et les prêtres avaient dépeint les Français comme des mangeurs d'hommes. Dufriche se retira comme son évêque à Munster ; mais il mourut consumé par l'ennui de l'exil.

Noël-Joseph Boulard, né au Mans, fut curé de Saint-Fulgent-des-Ormes, au canton de Bellême. Il fut arrêté à Champaissant, où il s'était retiré dans sa famille et enfermé au Mans jusqu'au 27 août 1792, où la populace de cette ville s'étant ameutée, les prisonniers furent déportés pour leur sauver la vie. Plusieurs prêtres appartenant à notre diocèse se trouvaient là avec M. Boulard. C'étaient : M. Bourdon, prémontré de Vaas, né à Séez ; M. Bonhomme, vicaire de la Chapelle-Huon, né à Banvou ; M. Leménager, vicaire de Ségrie (Sarthe), né à Magny-le-Désert ; M. Papillon, curé de Notre-Dame-de-Saint-Côme, né à Ciral ; M. Pineau, curé de Vallon, né à Ceton, et M. Courveaulle, ancien curé de Montsort.

La route fut très pénible : M. Courveaulle mourut pendant le voyage. Les exilés furent embarqués à Paimbœuf et arrivèrent au port de la Corogne, en Espagne. Cette longue traversée

avait brisé le curé de Saint-Fulgent qui mourut bientôt au couvent des Carmes de Saint-Padron.

M. Jacques-Julien Onfray, chapelain des Genettes près Tinchebray mourut à son tour en Angleterre le 11 août 1796.

Vers la fin de la même année, mourait encore en Angleterre Gilles Gosselin, né à la Lande-Patry et curé de Barges, près Exmes, ancienne paroisse réunie aujourd'hui à Villebadin, et qui dès lors n'avait que quatre-vingt-cinq habitants. Il fut obligé de quitter ce petit troupeau après avoir refusé le serment, et l'exil termina promptement sa vie.

Un jésuite, Henri-Louis Gérard, né à Carrouges, vicaire à Sainte-Marguerite, après la suppression de son ordre, puis curé de Meheudin, près Ecouché, reçut, dans le temps où il occupait ce poste une *Lettre pastorale* de l'évêque intrus Lefessier, et lui répondit par un opuscule dont nous avons déjà parlé, et qui portait pour titre : *Le curé un peu franc à M. Lefessier, évêque constitutionnel du département de l'Orne.* Cet écrit força l'auteur de quitter sa patrie en septembre 1702, et il se réfugia en Angleterre, avec Dufriche-Desgenettes, curé de Fleuré et Gourdel, curé de Bazoches. Il vécut peu dans son exil, mais fit encore le plus de bien qu'il put à ses confrères.

On croit que ce fut en 1798 que mourut Jean-Jacques Thiboult de la Fresnaye, curé de Sainte-Céronne, et le 29 août 1799, ce fut le tour de Jean-Baptiste Moissy, né à Saint-Pierre-du-Regard, et profès de la maison des Capucins de Caen. D'autres moururent dans les prisons, et c'est d'eux que nous allons nous occuper désormais. Du reste, M. l'abbé Blin qui a fait, croyons-nous, des recherches très exactes, n'en a cité que trois.

Charles-Julien Roussel, né à Domfront, n'était que sous-diacre à l'époque de la Révolution. Il refusa le serment et fut arrêté le 8 avril 1793, pour être conduit dans la prison de Laval, à la maison de Patience. Il y souffrit beaucoup et fut transféré à Chartres et à Rambouillet, comme nous en avons vu plusieurs autres du diocèse de Séez. Deux ans après, il fut mis en liberté, et en profita pour se faire ordonner diacre et prêtre à Paris, probablement par Jean-Baptiste de la Tour-Landry, évêque de Saint-Papoul. Le 12 mars 1796, Roussel fut traduit

au Mans devant un conseil de guerre, comme *émigré* rentré sur le territoire français. On allait le condamner à mort, mais il plaida si énergiquement sa cause qu'il parvint à obtenir un délai. Enfin, le 27 avril, il fut condamné à la détention jusqu'au rétablissement de la paix. L'air des prisons eut bientôt raison de sa santé, et il mourut dans les cachots à la fleur de l'âge.

Charles-Guillaume Leclancher mourut l'année suivante dans la prison d'Argentan. Il était né à Séez, et avait été pourvu de bonne heure de la cure de Saint-Germain-de-Montgommery, au diocèse de Lisieux. Après avoir refusé le serment, il fut obligé d'errer dans le pays et se cacha chez le boulanger de Bresolettes, au canton de Tourouvre ; mais il fut découvert et amené à Alençon devant le sévère Joseph Provôt, qui le condamna à la déportation. Cependant, comme il était déjà malade, on le laissa en prison à Argentan où il mourut paisiblement le 3 germinal an V (23 mars 1797).

Charles-Jean Bonvoust était né à Alençon et entra de bonne heure dans l'Ordre de saint Benoît, où il vécut toujours d'une manière édifiante. Il fut arrêté dans le cimetière d'Almenêches le 19 septembre 1797, et écroué à Alençon le 1er décembre. Le 5 janvier 1798, il était condamné à la déportation à l'île de Ré ; mais il était malade, et fut laissé en prison, où il mourut le 19 germinal an VII (8 avril 1799). L'écrou d'Alençon porte les noms de trente autres prêtres du diocèse qui furent enfermés dans les prisons à cette époque.

En 1798, on envoya à la Guyane deux cent quatre-vingts ecclésiastiques, qui y furent portés en deux fois sur la *Décade* et la *Bayonnaise*. Quelques-uns périrent pendant la traversée ; un nombre beaucoup plus considérable mourut sur les plages inhospitalières où on les déposa. Leur nombre se monta à cent soixante-neuf, et il y en avait plusieurs du diocèse de Séez.

Pierre Brétault, né à Alençon, était curé de la Pouèze, canton du Lion d'Angers, au moment de la Révolution. Condamné à la déportation, il fit la traversée sur la *Charente*, et arriva épuisé au port de Cayenne, d'où il fut conduit dans l'affreux désert de Honanama. La peste et le scorbut attaquèrent bientôt les exilés. Brétault en fut atteint lui-même, et mourut en étanchant la soif aiguë qui le dévorait, le 4 novembre 1798.

Joseph-Charles Carret mourut dans une autre partie de cette terre dévorante, à Sinnamary. Il était né à la Courbe, au canton d'Ecouché, et il se fit de bonne heure religieux de saint Dominique. Il put échapper aux poursuites de la police pendant la grande Terreur, mais il fut pris à la fin de 1797, et condamné à être déporté à la Guyanne ; il fut embarqué sur la *Charente* avec Brétault, dont nous venons de parler, mais on les sépara au débarquement, et Carret fut envoyé à Sinnamary. C'est là qu'il fut saisi de la fièvre chaude et qu'il mourut le 29 novembre 1798.

On place encore parmi les victimes de la déportation à la Guyane François-Nicolas Magnier, sous-prieur de la Trappe. Il est certain, du moins qu'il fut envoyé en Guyane en 1798 mais il n'est pas certain qu'il y soit mort ; cependant c'est de beaucoup le plus probable : quelques indices seulement feraient croire qu'il vécut assez pour profiter de l'amnistie accordée aux déportés par Bonaparte.

Quelques autres prêtres n'allèrent pas plus loin que les îles de Ré et d'Oléron. Le 17 juin 1798, Ré vit arriver d'Alençon Claude-Alexandre Legros, trappiste ; Sébastien Gadeau de Rémalard ; François Bouiller, de Sainte-Gauburge ; Claude Poirier, vicaire de Saint-Germain-de-la-Coudre ; Jean-Noël-François Lamperière, de Saint-Hilaire-de-Briouze. La vie était dure dans les deux îles, et les déportés y souffrirent beaucoup. Enfin un arrêté du 6 nivôse an VIII (27 décembre 1799) permit aux prêtres exilés dans ces deux îles de rentrer dans leurs foyers, à condition de faire une promesse de fidélité au gouvernement consulaire. La plupart s'acquittèrent immédiatement de la formalité ; cependant, à la fin de février 1800, il y en avait encore cent vingt dans l'île de Ré et une centaine au fort d'Oléron. Ils n'admettaient pas que les cultes fussent égaux devant la loi civile ; on conçoit en effet qu'ils n'admissent pas un état qui tranchait à ce point avec leur omnipotence d'autrefois.

On ne cite que deux noms de prêtres morts dans les îles de la côte des Charente : Claude-Alexandre Legros et Julien Tison.

Legros était trappiste, né à Paris et ordonné prêtre quelque temps après son entrée en religion. Lorsqu'il eut été chassé de son monastère par la Révolution, il se rendit à Mortagne, se

présenta dans plusieurs familles comme chef d'institution, et ouvrit un collège à Saint-Eloi, que les Trinitaires venaient d'évacuer. Ce collège réussit, parce qu'on ne savait pas que le chef était religieux ; même quand on le découvrit, les républicains eux-mêmes ne trouvèrent pas la force de le dénoncer. Il n'y eut qu'un avoué qui eut ce peu noble courage. Legros fut condamné à la déportation le 5 janvier 1798, avec vingt-un autres prêtres appartenant au diocèse de Séez ; mais dont plusieurs étaient infirmes et restèrent en prison. Legros fut jugé capable de faire le voyage de l'île de Ré, et y vit son sous-prieur Magnier, qui n'y fut que peu de temps, et que nous avons retrouvé à la Guyanne. Peu de temps après le départ de son ami, Legros rendait lui-même son âme à Dieu.

Le second prêtre décédé aux îles fut Julien Tison, ancien curé de Feings. Au temps de la prestation du serment, il publia un prône familier pour expliquer son refus, ce qui lui attira quelques désagréments. Il fut gardé à vue pendant quelque temps dans une chaumière, puis conduit sur un âne à travers Mortagne, selon l'usage de ce temps-là : un de ses anciens élèves jouait du violon en avant du cortège. Le 15 octobre 1792, il était prisonnier à Alençon, avec l'abbé Brad, curé de Champs, dont il partageait la cellule et le lit, jusqu'à ce qu'il fût transféré à Chartres, puis à Rambouillet. Il fut mis en liberté au mois de novembre 1794, arrêté de nouveau en 1797, pour n'avoir pas voulu prêter le serment de haine à la royauté, il fut enfin libéré définitivement en 1801. Mais il était trop tard. Les souffrances avaient tellement détruit sa santé qu'il mourut très peu de temps après. Il avait d'ailleurs quatre-vingt-trois ans, ce qui laisserait supposer qu'il ne fut pas aussi maltraité que certains écrivains veulent bien le dire ; car il n'aurait pas supporté de pareils traitements à cet âge.

Une autre cause de mort pour les prêtres qui avaient échappé au couteau de la Convention fut la chouannerie, à laquelle ils prirent beaucoup trop de part. Cette participation à la guerre intestine qui déchirait l'ouest faisait que les républicains se défiaient de tous les prêtres insermentés, et que des innocents étaient de temps en temps exécutés comme coupables.

L'un des premiers qui perdit la vie dans ces circonstances fut Julien Hervieux, né à Domfront, vicaire à Saint-Fraimbault-

sur-Pisse, puis à la Croixille, canton de Chaillaud, enfin à Olivet, près Laval. Hervieux émigra d'abord en Angleterre, mais en revint bientôt pour travailler de nouveau au milieu des siens. Il avait jusqu'à sept paroisses à sa charge. Ce ministère étendu l'obligeait à beaucoup de courses, pendant lesquelles peut-être il prenait trop peu de précautions. Cependant, après le 18 fructidor, on lui conseilla d'être plus prudent, mais il ne tint guère compte de cette observation.

Enfin il fut trahi par un homme auquel il avait fait du bien de toutes les manières, et saisi dans le presbytère d'Olivet, où il résidait ordinairement. Les soldats qui l'avaient arrêté lui montrèrent son délateur. Il se contenta de lui faire donner par sa sœur deux boisseaux de blé. Le prisonnier fut conduit au poste de la Chapelle-du-Chêne, puis on le transféra à Laval et ensuite à Château-Gonthier, où on le chargea de chaînes pesant environ soixante livres. Aussi arriva-t-il anéanti à Sablé, d'où on le dirigea sur la Flèche. Après avoir encore passé par le Lude et par Château-du-Loir, il arriva enfin à Tours où on lui fit subir un interrogatoire qui embrouilla beaucoup l'affaire, parce qu'on put se convaincre que le tribunal militaire n'était pas compétent. Ce tribunal passa outre cependant, et délibéra pendant deux heures sur le sort du prisonnier. Enfin, il fut condamné à mort et fusillé sur la place d'Aumont, le 31 mars 1798.

Six mois après, une nouvelle exécution eut lieu : celle de Paul-Joseph-Christophe Le Saulx, né à Saint-Laurent de Falaise et vicaire de Bazoches-au-Houlme. Ce digne prêtre fut pourvu en 1785 de la prestimonie de Lieurry près Saint-Pierre-sur-Dive : il refusa le serment, se cacha à Falaise, mais ne voulut pas quitter la France. Il préféra de nouveau exercer le ministère près de ses anciens paroissiens de Bazoches, mais vers la fin de 1793, il se réfugia près de son frère, Joseph Le Saulx, ancien curé de Saint-Laurent de Falaise et qui s'était retiré près de cette ville. Il y fut pris, conduit à Caen, où le tribunal le condamna à la déportation et le dirigea sur Rochefort.

Rendu à la liberté au mois de février 1795, Le Saulx recommença d'exercer le ministère, et le 17 vendémiaire an VII (8 octobre 1798), il fut arrêté de nouveau et conduit à Alençon :

le tribunal de cette ville le renvoya à Sceaux, et il mourut pendant le voyage.

Les colonnes mobiles prenaient moins de précautions que les tribunaux et fusillaient sans forme de procès. Un jeune clerc de Lonlay-l'Abbaye, Jean-Julien Vaugeois, n'était encore que diacre au moment où l'on condamnait les prêtres à la déportation. Il se cacha dans sa paroisse natale, et contribua puissamment à aider l'abbé Bouvet-Rainière, qui exerçait le ministère dans cette grande paroisse au péril de sa vie. Au mois de décembre 1795, il fut indiqué à une colonne mobile, qui parvint à le saisir, et le fusilla dans un jardin, à un kilomètre de la maison qui lui servait d'asile.

Pierre-Charles-Augustin Gehan-Deslandes, né à Flers, était simple étudiant au moment de la grande Terreur ; mais il aidait beaucoup les prêtres, et fut signalé pour ce fait aux colonnes mobiles. Enfin, le 13 ventôse an IV (3 mars 1796), les républicains le saisirent chez ses parents au village de la Gehannière. Il se sauva d'abord par une porte latérale, mais fut rencontré par une patrouille qui lui lança quelques balles et le renversa ; puis les soldats se jetèrent sur lui, le percèrent à coups de baïonnette et le laissèrent pour mort. Cependant, lorsqu'on alla le chercher pour lui donner la sépulture, on lui trouva encore un souffle de vie et on l'emporta à la maison, où l'abbé Huet, qui y confessait, eut encore le temps de lui donner l'Extrême-Onction avant de recevoir son dernier soupir.

Nous avons déjà mentionné en traitant des chouans le supplice de Jacques Tablet, curé de la Lande-Patry ; nous n'y reviendrons pas une seconde fois.

Après lui, on cite le nom de Jean-Baptiste Julienne, né à Vaudeloges, canton de Saint-Pierre-sur-Dive, dans l'ancien diocèse de Séez ; il avait été précepteur des jeunes de Couasnon, neveux de Mgr d'Argentré. La Révolution le força de quitter ses élèves, qui habitaient Vitré, et pendant la grande Terreur, au mois de juillet 1794, il se réfugia à Bazougers près Laval. Il évangélisa cette paroisse, ainsi que celle de Saint-Georges-de-la-Bazouge et Arquenay, et il ne refusa jamais son secours à un malade, quelque danger qu'il y eût à courir : il se déguisait cependant, mais c'était alors une précaution nécessaire. Attaqué une nuit dans sa chambre, il vit la mort de près ; mais on

fouilla tout l'appartement sans le découvrir, non plus que la Sainte-Eucharistie qu'il conservait. A la suite de cette scène, il se réfugia à la Beuglère, où il mourut le mardi saint de l'année 1796 sous les balles d'une colonne mobile, qui le fusilla après qu'elle en eut reçu tout l'argent qu'il avait sur lui.

Vers la fin de mars, on fusilla également M. Bouvet, notaire à Saint-Roch-sur-Egrenne, atteint et convaincu d'avoir aidé les prêtres réfractaires dans leurs actes de charité.

Jean Bunout, né à Craménil et vicaire de Chênedouit, fut chassé de son presbytère en compagnie de son curé le jour de Pâques de l'année 1792 : cependant tous deux purent encore rentrer pendant quelque temps dans leur paroisse ; mais au mois de septembre 1792, ils résolurent d'aller au Havre et de s'embarquer là pour l'Angleterre : malheureusement, Bunout tomba malade au port et le curé dut partir seul. Pour Bunout, il prit une charge de précepteur au Havre et y resta jusqu'en 1794. Au mois de juin, il fut reconnu et conduit dans les prisons de Rouen, où le 9 thermidor le trouva encore. Mis en liberté, il fut bientôt dans les bras de sa mère à Chênedouit.

Mais les poursuites exercées contre les prêtres recommencèrent bientôt ; et Bunout, ayant fait un baptême au château de la Malletière fut dénoncé par le parrain dans les derniers jours de mars 1796. Il fut saisi le 4 avril par un citoyen des Tourailles. On le conduisit chez sa mère dont la maison fut dévastée. On arrêta son frère et son sacristain Morandière, et on les conduisit tous trois à la Carneille. Au village du Bois, on but de l'eau-de-vie démesurément et un soldat des Tourailles tua Morandière. Les deux Bunout parvinrent jusqu'à la Carneille : on relâcha le laïque, à la prière de plusieurs notables et on enferma le prêtre dans la sacristie.

Cependant la population s'apitoyait sur le sort de la victime. Le commandant l'expédia sur Domfront avec un compagnon de captivité. On traversa le bourg de Landigou, et on prit le chemin de Messey ; mais lorsqu'on fut arrivé à la Croix-Esnard, on fit déshabiller les deux victimes, et on les fusilla sur le lieu le 5 avril 1796.

Huit jours après, le 13 avril, un ordinand de la paroisse de Saint-Quentin-des-Chardonnets, nommé Lepetit, fut fusillé sans pitié sous les yeux de ses parents pour son attachement à

la religion catholique. Jean-Baptiste Dumont, curé de Cambremer, et aussi originaire de Saint-Quentin, fut fusillé dans le même temps, comme nous l'avons dit plus haut. Nous avons parlé également de Guillaume Vallée, sur lequel nous ne reviendrons pas non plus. Les abbés Collet, Jean Chanu et Pierre Malherbe furent presque en même temps passés par les armes : nous avons également signalé ces noms dans l'histoire des chouans du Bocage.

Jean Hairie, ancien prieur-curé du Housseau, né à Loré, canton de Juvigny-sous-Andaine, d'abord vicaire de Brétignolles, puis vicaire et curé du Housseau, avait d'abord prêté serment à la Constitution. Mais Allard, curé de Brétignolles, lui fit rétracter ce serment : Hairie voulut même faire cette rétractation solennellement un dimanche de mai 1795. Il écrivit ensuite sa rétractation et la porta toujours sur lui à cause des royalistes. C'est ainsi qu'il passa quelque temps assez paisiblement à Bretignolles, qui faisait alors partie du canton de Juvigny-sous-Andaine ; puis il partit pour Paris, où il trouva plus de danger qu'en province. Il revint donc d'abord à Domfront, puis à Bretignolles où il fut arrêté par les colonnes.

On le conduisit à Sept-Forges, puis à Saint-Denis-de-Villenette où on le fusilla sous l'if du cimetière. Comme il respirait encore après la première décharge, un des soldats lui cassa la tête d'un coup de crosse de fusil.

Charles Pépin, né à Domfront et vicaire de la Cropte, au canton d'Ernée avait refusé le serment, mais il resta néanmoins en France et se cacha dans les environs de Laval. Mais un jour qu'il était allé presque aux portes de cette ville, il fut surpris par des gardes nationaux. On le fit, pendant la route, mettre à genoux huit fois pour le fusiller, mais à Laval, il fut traité avec humanité par M. Guédon, officier public. Il put donner en ce lieu l'absolution à deux Vendéens qui allaient à l'échafaud.

Rendu à la liberté, Pépin se fit bientôt arrêter une seconde fois. Sauvé encore par une maladie qui lui permit de s'évader de l'hôpital, il fut repris une troisième fois au village de la Templerie et fusillé dans le bourg de la Baconnière.

La paroisse de Mantilly vit quelque temps après, la mort de l'abbé Jean Rivière, né à Heussé, canton du Teilleul, et vicaire de Saint-Georges de Rouellé. C'était le 10 mars 1797, vers

deux heures du matin. Il disait la messe dans une grange à la Bostière, sur la paroisse de Mantilly, lorsqu'une troupe de gardes mobiles arriva. Un républicain du Teilleul abattit Rivière à l'autel même, et on l'emporta au Teilleul ainsi agonisant. Il mourut à la fin de la nuit.

Guillaume Moulin, originaire de Saint-Jean-des-Bois, d'abord vicaire de Fresnes, revint dans sa paroisse natale après avoir refusé le serment, et fut chargé d'y administrer les secours spirituels. Nous avons vu comment une petite fille le décela en voulant le sauver, et comment il fut fusillé au village du Haut-Hamel.

Quelques autres prêtres, sans être mis immédiatement à mort, succombèrent aux suites de la persécution. De ce nombre fut Nicolas Pillu, vicaire d'Autheuil et chapelain de Bellegarde. Il fut arrêté en 1792 et conduit à Chartres, dont il était plus près que d'Alençon ; il fut ensuite transféré avec les autres à Rambouillet. Il ne fut point compris cependant parmi les victimes de la grande Terreur, et il revint à Autheuil au mois de novembre 1794, mais il y mourut peu de temps après son retour.

Pierre Sebire, de Flers, mourut dans les mêmes circonstances au mois de mars 1796. Après avoir exercé le ministère en se cachant à travers la contrée, il revint finir ses jours dans son village natal, le 3 mars 1796.

Au mois de novembre, un simple instituteur Pierre Riblier, né à Chênedouit, mourut aussi pour la cause de la foi. Dès le commencement de la Révolution, il proclama bien haut son dévouement au pape et à l'Eglise et s'attira ainsi la haine des révolutionnaires. Il fut cruellement maltraité par eux en 1792, au moment où il sortait de la messe d'un prêtre insermenté. Depuis il ne fit plus que languir, tout en continuant de faire la classe à ses élèves. Enfin ceux-ci le trouvèrent mort dans son lit le 15 décembre 1796. On dit que son corps était encore intact en 1854.

M. Villeroy grand vicaire de Séez

Quelques changements s'étaient alors opérés dans le gouvernement du diocèse de Séez. Nous avons déjà vu que l'un des grands vicaires, M. Quillet d'Aubigny, était mort à Roullée en

1795. M. Lefrançois, son collègue, se trouvait ainsi chargé de presque tout le poids de l'administration, que son âge lui rendait fort pénible à porter. Mgr d'Argentré, prévenu de cette situation nomma grand vicaire M. Villeroy, de la Congrégation des Eudistes, ancien préfet des études du Séminaire de Séez. Ce bon prêtre avait, pendant tout le temps que dura la Révolution, administré la ville avec le plus grand dévouement, mais n'avait pas beaucoup d'influence sur le reste du diocèse, cependant il accepta cette charge et l'exerça d'abord paisiblement, mais sa position fut toujours délicate en face de M. Lefrançois, que tous les prêtres du diocèse connaissaient, estimaient et vénéraient.

A cette époque, vers le mois de juin 1795, le vénérable grand vicaire fit encore un acte vigoureux d'autorité. Il enleva les pouvoirs à tous les prêtres, même rétractés, qui avaient prêté le serment, ou simplement souffert qu'on les inscrivit sur la liste des conformistes. La mesure était un peu sévère, et ne produisit pas un excellent effet.

M. Lefrançois

M. Lefrançois était originaire des Tourailles et né à Ecouché. Aussitôt qu'il fut ordonné prêtre, l'évêque de Séez Mgr Néel de Christot, le nomma principal du collège de Falaise, où il eut un plein succès. Quelques années après, l'évêque le rappela dans la ville épiscopale pour y relever le collège qui faiblissait. M. Lefrançois y eut le même succès qu'à Falaise et la Révolution le trouva encore dans l'exercice de cette charge.

Lorsque Mgr d'Argentré partit pour l'émigration avec une portion notable de son clergé, M. Lefrançois resta à Séez pour gouverner le diocèse ; et il est certain qu'à part son grand-âge, personne n'était plus propre que lui à bien diriger les prêtres sagiens, qui étaient presque tous ses élèves. Nous avons vu par quelques-uns de ses actes qu'il gouverna le diocèse d'une main ferme et assurée. Il se rétracta, lorsqu'il connut l'opinion de Mgr d'Argentré sur l'acte de soumission aux lois de la République, qu'il avait fait et permis de faire. Mais cette rétractation solennelle attira sur lui l'attention des républicains : il dut

changer de maison, et se retira chez une pauvre veuve qui demeurait sur la paroisse de Saint-Gervais de Séez.

Vers le 15 août 1796, il écrivit à Mgr d'Argentré pour l'informer de sa rétractation. On croit même que, se croyant ensuite indigne de diriger le diocèse, il voulut donner sa démission. M. Villeroy en fut effrayé, en songeant à la responsabilité qui lui incomberait ensuite. Il en écrivit à M. Lefrançois, qui consentit enfin à rester vicaire général.

Mais une nouvelle complication se produisit à la suite d'un bref du 5 juillet 1796, dans lequel Pie VI approuva le serment de soumission. Mgr d'Argentré regarda ce bref comme une imposture, et envoya deux pièces qui condamnaient le serment de soumission et demandaient à ceux qui l'avaient prêté une rétractation avant quarante jours. Les deux grands vicaires obtinrent en effet de nombreuses rétractations. Cependant ils eurent de la peine à arracher celles des arrondissements d'Alençon et de Mortagne, d'autant plus que l'évêque du Mans ne les exigeait pas. Ces difficultés achevèrent de briser la santé de M. Lefrançois : il mourut au commencement de juin 1797, plein de jours et de mérites.

Le fardeau du diocèse retomba dès lors tout entier sur M. Villeroy, qui eut à supporter une recrudescence de persécution à la suite du 18 fructidor (4 septembre 1797). Le gouvernement donna alors un sens au serment de soumission, qui le rendait mauvais et inadmissible. L'opinion qui le condamnait resta celle des diocèses de Normandie, et en particulier de celui de Séez. Cette nouvelle persécution dura jusqu'au 18 brumaire.

Continuation des poursuites contre les Prêtres

Plusieurs prêtres moururent encore dans cette période, des suites de leurs souffrances. Louis Mondet, de Tinchebray, après avoir été ordonné prêtre fut vicaire de sa paroisse natale et demandé ensuite comme curé ; mais un autre candidat avait été présenté avant lui ; il devint curé de Saint-Jean-des-Bois et gouverna la paroisse avec un grand zèle.

En 1791, quelques troubles ayant éclaté dans sa paroisse, il se réfugia à Mortain ; mais il fut arrêté en entrant dans cette ville ; et, après quelques aventures, revint à Saint-Jean, d'où il

fut chassé de nouveau en mars 1792, et après avoir exercé clandestinement le ministère dans le pays, il se retira à Vire au commencement de 1793. Enfin il fut pris le 24 décembre de la même année, conduit à Caen et enfermé dans un souterrain où l'humidité et le mauvais air lui firent perdre l'œil droit.

Après l'avoir soumis à deux interrogatoires, on le condamna, le 15 février 1794 à la réclusion dans l'ancien couvent des Carmes. Enfin il fut ramené triomphalement à Saint-Jean, vers la fin de février 1795. Ce fut là qu'il passa le reste de sa vie et qu'il mourut dans la nuit du jeudi 5 juillet 1798.

Nous avons déjà parlé de M. Crosnier, curé de la Place de Séez, et nous l'avons vu exilé en Allemagne. En 1796, il revint à Séez, accompagné de M. Jean-Louis-Nicolas Maillard, ancien vicaire de Saint-Gervais-de-Séez, et qui fut plus tard doyen du chapitre. M. Crosnier voulait d'abord rassembler son troupeau, et il y parvint, malgré les obstacles qu'il rencontra en grand nombre de ses paroissiens. Enfin, épuisé de fatigue, il tomba malade et mourut vers la fin de l'année 1799.

On cite encore parmi les prêtres les plus remarquables qui eurent à souffrir à cette époque : M. Magne, né à Alençon, vicaire de Nocé, puis prêtre habitué dans sa ville natale. Il fut un de ceux qui furent enfermés à Sainte-Claire d'Alençon, puis transférés à Rambouillet. Il revint à Alençon en 1795, et il y travailla sans bruit, mais d'une manière très efficace ; presque tous les actes de l'église de Saint-Léonard qui datent de cette époque sont signés de sa main. Après le 18 fructidor, M. Magne jugea à propos de se retirer en Suisse, ce qu'on lui permit après qu'il eut rempli les formalités prescrites. Il ne revint en France qu'après la Révolution, et il fut nommé chapelain de l'hospice d'Alençon. C'est là qu'il mourut en 1814, victime du typhus qui décimait les soldats, alors à l'hôpital, au nombre de neuf cents.

Le curé de la Ferté-Macé, M. Chaloux, fut également arrêté et plus tard transporté à Rambouillet, remis en liberté en 1795, il fut de nouveau enfermé en 1798 à Bicêtre d'Alençon, alors simple prison politique, enfin après avoir encore été libéré, puis arrêté une troisième fois, il mourut dans les derniers jours de l'année 1799.

Son compétiteur M. Legallois, curé constitutionnel de la

Ferté-Macé, mourut dans le même temps d'une manière fort triste. Il partit de sa paroisse avec les bleus, qui allaient combattre les chouans à la Soulaie. A la première décharge une balle l'étendit mort : on lui coupa la tête que l'on promena par la ville, et qu'on laissa ensuite pendant trois heures piquée au sommet d'un bâton, dans le Champ des Bûches. Puis on la fit bouillir dans un chaudron où l'avait mise la femme Bidard, couturière, qui demeurait dans la rue Palluel et qui disparut le lendemain. Les chouans entrèrent à la Ferté, et incendièrent la maison de Saint-Denis, appartenant à M. Lemeunier de la Gérardière, « parce que, disaient les royalistes il avait voté la mort de Louis XVI. » Dans les troubles de la guerre civile, tous les partis semblent se disputer le prix de la férocité sur leurs adversaires.

Parmi les députés détenus à Rochefort, M. Prod'homme de Séez, précepteur de M. Dufriche-Desgenettes, le futur fondateur de l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, né vers 1778, avait mis son élève en 1785, à l'âge de sept ans, capable de suivre le cours de cinquième au collège ecclésiastique de Séez. Ce M. Prod'homme était riche, et continua, quoique prêtre, à vivre dans sa famille à Séez, jusqu'à ce que la Révolution l'envoyât à Rochefort, où il se distingua par son zèle envers les malheureux qui souffraient beaucoup sur le *Washington*. Rendu à la liberté vers la fin de février 1795, il mourut peu de temps après le rétablissement de la paix religieuse.

Le curé de Saint-Georges d'Annebecq Pierre-Guillaume-François Anceaume, né à Rânes fut en 1793 enfermé à Bicêtre, puis transféré à Rambouillet. Ramené à Alençon à la fin de mars 1794, il comparut le 2 avril devant Joseph Provôt, que nous connaissons déjà, et fut condamné à la déportation, embarqué à Rochefort sur le *Washington*, mais délivré ensuite; alors il revint se faire arrêter de nouveau, comparut une seconde fois en 1796 devant Joseph Provôt, qui ne le condamna qu'à la réclusion. Il fut encore délivré, céda sa cure, et après le Concordat devint desservant de Saint-Didier-sous-Ecouves, où il mourut en 1802.

Charles-Etienne-Théodore Rosey, vicaire de Ticheville, fut arrêté le 14 avril 1793 et condamné par le Directoire de l'Aigle

à la déportation, mais il avait tellement souffert dans les prisons de cette ville, ainsi que dans celles du Sap et d'Alençon, qu'il tomba gravement malade à son retour dans cette dernière ville. Le tête même s'affaiblit et se dérangea quelque peu ; mais il revint à la raison, et fut à la fin condamné le 8 avril 1794 à la déportation ; mais son voyage fut un peu différé, et il n'arriva à Rochefort que vers la fin de juillet. Rendu quelque temps après à la liberté, il se retira à Saint-Aubin de Bonneval, où il s'occupa à l'éducation d'un de ses neveux, auquel nous consacrerons plus loin quelques lignes. Mais il fut arrêté de nouveau en 1797, et ne fut remis en liberté qu'après le Concordat de 1801. Sa santé était alors très altérée. Il ne put reprendre du service qu'en 1805. Il fut nommé d'abord chapelain de l'oratoire de Pont-de-Vie, puis desservant de la paroisse de Bures, où il rendit son âme à Dieu le 16 novembre 1841.

L'Abbé Rosey

Quant à M. Rosey, neveu du vénérable curé de Bures, il rendit de grands services au diocèse de Séez en rétablissant la maison des Religieuses Bénédictines d'Almenêches, l'ancien monastère de sainte Opportune. Voici ce que dit sur ce digne ecclésiastique le registre de l'évêché : « Rosey, ordonné à la Saint-Matthieu 1803, doux, un peu timide, studieux, d'une conduite régulière, jouissant d'une bonne réputation ; il est d'une bonne santé, dessert provisoirement une église supprimée (Courménil), est chapelain de Mme de Courménil, religieuse d'Exmes. » Ce fut cette vénérable servante de Dieu, qui aida l'abbé Rosey à rétablir la communauté de sainte Opportune ; mais l'entreprise réussit peu ; on dut transférer plus tard les religieuses à Argentan, où leur monastère devint une maison d'éducation : mon propre père avait connu dans son enfance cet abbé Rosey, et ce qu'il m'en a dit souvent est parfaitement conforme au portrait qu'en fait le registre de l'évêché. Il m'a surtout parlé de l'estime profonde que lui portaient le clergé et les fidèles.

L'Abbé Deschamps

Louis-François-Marin Deschamps, dit Lafosse, né à Montreuil-au-Houlme, était étudiant en théologie au temps de la

Révolution, se laissa endoctriner par le curé intrus de sa paroisse, Jacques-François Faucillon, et reçut le sacerdoce des mains de Lefessier. Il fut d'abord vicaire de Chailloué, puis curé de Lonlay-le-Tesson. Là, il rencontra le curé de la Haye, près Macé, Jean-François Logre, prêtre insermenté qui était venu se réfugier dans ces contrées et qui lui ouvrit les yeux sur la faute qu'il avait commise. Il partit pour Munster, en Allemagne, où il vit Mgr d'Argentré, qui le soumit à une retraite de six mois au monastère de Darfeld, fondation de Dom Augustin de Lestrange.

A son retour, il parvint à convertir son curé, l'abbé Faucillon, avec plusieurs autres. Ils furent bientôt arrêtés tous deux, et partirent d'Alençon pour la Guyane le 25 août 1799. M. Deschamps survécut à cette épreuve, fut nommé après le Concordat curé de Saint-André-de-Messey, ensuite de Saint-Michel-la-Forêt, puis d'Echauffour en 1805. C'est à lui qu'on doit la maison de l'Education chrétienne, qui existe encore dans cette paroisse, et qui était d'abord la maison mère de la Congrégation. En 1835, il alla faire une sorte d'amende honorable à Lonlay-le-Tesson. M. Lefèvre, que nous avons encore connu curé de cette paroisse racontait merveilles de cet acte dont le souvenir, au bout de vingt ans, lui procura quatre mille francs pour l'aider à rebâtir l'église de Lonlay. M. Deschamps mourut le 21 décembre 1839. On dit que son corps fut encore retrouvé entier en 1853.

Autres Ecclésiastiques confesseurs de la Foi

Jean-Jacques-François Garnier, né à Chanu, passa pendant la persécution dans le diocèse de Chartres chez un de ses oncles qui fut bientôt nommé curé de Legault et l'obtint pour son vicaire. Chassé de sa paroisse par la Révolution, il fut longtemps errant à travers le pays et ne fut arrêté qu'en 1797. On le transporta à Sinnamary, en compagnie de Pichegru, et de Barbey-Marbois. Ces deux derniers formèrent des projets d'évasion qui réussirent, et l'abbé Garnier consentit à partager leur sort. Ils arrivèrent à la Martinique, où ils trouvèrent d'abord Mme Tascher de la Pagerie, tante de la future impératrice Joséphine : celle-ci fit nommer l'abbé Garnier curé des

Nègres de Saint-Pierre, et lui fit achever l'éducation de ses deux fils. En 1809, l'envie de revoir la France lui fit quitter les colonies : il se rendit à Paris où il alla visiter M[lle] Tascher de la Pagerie à qui il avait fait faire la première communion : elle était alors comtesse d'Aremberg. L'abbé Garnier fut présenté par elle à l'Empereur qui lui offrit un évêché à son choix parmi ceux qui étaient vacants. L'abbé répondit qu'il ne s'en était point revenu pour être évêque, mais pour redevenir le vicaire de son oncle à Segault. Napoléon respecta son désintéressement, et le désir du digne prêtre fut réalisé. Mais son oncle étant mort trois ans après, et la cure du Ménil-Ciboult étant venue à vaquer dans le même temps, il désira se rapprocher de sa famille, malgré l'évêque d'Orléans, qui voulait le garder dans son diocèse. Ce fut encore la princesse d'Aremberg qui décida l'évêque récalcitrant : on dit que l'empereur lui-même s'en mêla. M. Garnier fut curé du Ménil-Ciboult pendant trente-trois ans, et y mourut le 20 octobre 1845.

Julien Roussel, né à Domfront et vicaire de Saint-Baudelle, près Mayenne, prêta serment, fut d'abord vicaire du curé constitutionnel de Berjou, puis curé de Sainte-Honorine-la-Chardonne et se rétracta le 2 juin 1795, fut ensuite emprisonné à Alençon et à Chartres et mis en liberté en août 1797. Depuis ce temps, il échappa à toutes les recherches; mais il était tellement brisé par les fatigues de la détention qu'il mourut dès l'an 1800, avant d'avoir vu la paix complète de l'Eglise.

Charles-Nicolas Lange, chanoine de la collégiale de Mortagne, refusa le premier serment et prêta le second. Mais nous avons vu que Mgr d'Argentré désapprouva cette conduite. L'abbé Lange fit connaître qu'il avait changé d'avis, et fut écroué à Mortagne le 1er mai 1796. Gohier, alors en mission dans cette ville, découvrit sur lui le *Mémoire* de Mgr d'Argentré avec une autre lettre de M. Lefrançois sur la même matière, une lettre d'envoi du même M. Lefrançois et plusieurs autres pièces plus ou moins compromettantes, parmi lesquelles se trouvaient des vers contre Gohier lui-même. M. Lange fut condamné à la détention ; mais avant la fin de la même année, il fut rendu à la liberté, et on le reçut en triomphe à Mortagne. Il mourut dans cette ville le 21 octobre 1802.

Laurent-Charles-François Godéchal d'Argentan, curé d'Al-

menêches, émigra en 1792, fut arrêté en Belgique et présenté devant le tribunal d'Alençon, qui le condamna à la déportation et lui laissa choisir son lieu d'exil. Il alla trouver son évêque à Munster. A son retour, sa santé était tellement délabrée, qu'il fut obligé de prendre du repos. Quelque temps après, Mgr de Boischollet le nomma desservant d'Occagnes, puis de Sarceaux. Il mourut dans cette dernière paroisse le 1er octobre 1816.

Jean Lebossé, curé de Passais, se borna à se cacher dans les environs de Domfront, et éprouva toutes les péripéties d'une vie aventureuse. Il mourut en 1804.

Jean-François Hignard était curé de Saint-Aignan-sur-Sarthe. On chercha à l'arrêter dès 1791, mais on ne put saisir qu'un de ses pénitents que l'on tondit, et son vicaire, l'abbé Chéron, que l'on promena sur un âne. M. Hignard alla en Angleterre, et à son retour, redevint curé de Saint-Aignan. Il l'était encore en 1804 : on ignore ce qu'il est devenu ensuite.

M. Legallois

Julien-Jean Legallois, né à la Ferté-Macé, exerça d'abord le ministère à Ambrières et à Mayenne. Il dut quitter cette dernière ville en 1793, et se retira d'abord à Taillebois, puis à Laval. Il employa ses loisirs à écrire plusieurs petits opuscules sur les questions qui s'agitaient alors. Outre la question du serment de soumission sur laquelle il publia trois brochures, il traita celle du mariage décadaire, c'est-à-dire célébrés exprès le jour de la décade, dans quatre autres opuscules, et soutint que dans ces mariages, les époux n'ayant pour but que de déclarer qu'ils étaient mariés selon la loi, leur présence n'était pas illicite, et ne supposait nullement qu'ils prenaient part à un culte superstitieux. Une lettre fort éloquente, publiée contre les intrus de cette époque, termina la série des brochures qu'il fit paraître dans ces dernières années du XVIIIe siècle. M. Legallois combattit ensuite un prêtre du Maine qui voulait soutenir que le serment de *haine à la royauté* n'était point illégitime : ce prêtre, du reste, se soumit avec la plus grande docilité.

A la suite du 18 brumaire, le 11 janvier 1800, M. Legallois prêta sans hésiter serment de fidélité au gouvernement consulaire et même publia, en 1801, une *Adresse* contre ceux qui ne le

trouvaient pas légitime. Enfin, la paix religieuse étant devenue complète le digne prêtre retourna à Couterne et reprit ses fonctions pastorales. En passant par la Ferté-Macé pendant les premières années de son épiscopat, Mgr de Boischollet le distingua parmi tous les prêtres du canton, entra en correspondance avec lui et en fit son conseiller ordinaire. Ce furent les conseils qu'il donna à son évêque, qui lui attirèrent plus tard la disgrâce de Napoléon. Il nous reste de cette correspondance un mémoire que M. Legallois composa en 1804, sur un projet de règlement pour une école ecclésiastique.

Vers la fin de l'année 1805, M. Legallois fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale ; mais quand il s'agit de le faire agréer par le gouvernement, il était déjà noté à la préfecture comme ayant donné *de très mauvais conseils à l'évêque*. Cependant il fut admis.

Pendant cinq ans, le nouveau chanoine rendit au diocèse de Séez, les services les plus éminents. On lui doit en grande partie la fondation des retraites annuelles pour les prêtres, et celle du Petit-Séminaire de la Ferté-Macé, commencé en 1808. Ce collège remplaçait d'abord celui de Falaise, enlevé au diocèse par le Concordat, en attendant la construction du Petit-Séminaire de Séez. Notre chanoine sauva ensuite le couvent de la Sainte-Famille de la destruction en y établissant pour un temps une filature : il favorisa le rétablissement de la communauté de la Providence, et la fondation de l'Adoration, alors appelée le *Châle-bleu*, de la couleur du vêtement que prenaient les religieuses pour l'Adoration perpétuelle.

Telle fut la vie de M. Legallois jusqu'en 1809 ; mais cette année fut signalée par le commencement de la querelle entre Napoléon et Pie VII à propos du domaine temporel. M. Legallois sentit dans cette querelle un péril menaçant pour les évêques, et ce fut sans doute la raison qui le porta à se retirer des affaires et à prendre du repos dans sa terre de la Pigeonnière, à la Ferté-Macé ; mais il revint promptement aider son évêque auquel il conseilla la plus exacte prudence.

Nous ne parlerons point ici de la fameuse scène qui eut lieu à Alençon le 1er juin 1811 : nous reviendrons plus tard sur ce fait important pour notre histoire. M. Legallois fut arrêté et Mgr de Boischollet donna sa démission. Enfermé à la prison pendant

quelque temps, M. Legallois dut se présenter devant Fouché, ministre de la police, qui, avec sa finesse ordinaire, vit parfaitement qu'il était innocent. Il croyait même que l'empereur allait le renvoyer ; mais celui-ci dit « que ce chanoine avait trop d'esprit, qu'il était dangereux, » et il l'envoya à Vincennes.

Les premiers jours qui suivirent son arrestation, M. Legallois avait été laissé au donjon, mais bientôt on le descendit dans les cachots qui étaient tellement obscurs qu'il avait besoin de lumière pour dire son office en plein midi : il avait pour compagnon de captivité le général Lahorie, le général Malet et les autres qui avaient formé une conspiration contre Napoléon pendant la campagne de Russie. Lorsqu'on parlait de le soulager, l'empereur se mettait en colère et tout le monde devait se taire : enfin sa santé déclina tellement qu'on le transféra à Paris, d'où il put du moins correspondre avec sa famille.

Là, il recevait la visite du prince Jules de Polignac, le futur ministre de Charles X, et du baron de Géramb, seigneur mondain qui désirait se convertir. M. Legallois se défiait des dispositions de ce seigneur qui servait dans l'armée autrichienne ; mais le baron lui assurait qu'elles étaient sincères ; il désirait seulement être confessé par lui. M. Legallois n'avait pas de pouvoirs : il en obtint, et commença ainsi la conversion du célèbre Père de Géramb, trappiste du Port-du-Salut, abbé et procureur-général de l'Ordre à Rome, l'édification de toute la France, qui nous a laissé un livre intéressant sur son voyage en Terre-Sainte.

M. Legallois resta prisonnier jusqu'à la chute de Napoléon, et revint ensuite à Couterne, où M. Vauloup, son ancien vicaire, occupait déjà la cure qu'il devait garder pendant tant d'années.

Mgr Saussol, ayant été nommé évêque de Séez en 1817, rappela M. Legallois dans la ville épiscopale, afin de pouvoir s'aider de ses conseils. Le digne chanoine se rendait de Couterne à la Ferté pour faire ses adieux à sa famille, lorsqu'il fut frappé de paralysie : c'était pour la seconde fois. On le porta au presbytère de la ville où il reçut les derniers Sacrements ; puis une apoplexie se déclara, et il mourut le 1er décembre 1817, dans les sentiments de la plus vive piété.

Suite des Confesseurs de la Foi

M. Jean-Louis Laforge, né à Loisé, près Mortagne, présidait aux funérailles ; mais un an après, il suivait son ami dans la tombe. Il avait débuté dans la carrière sacerdotale par être vicaire d'Eperrais ; il fut ensuite chapelain de Saint-Michel, à l'Hôtel-Dieu de Séez. Ensuite, il fut fait curé de Bellou-au-Houlme et déploya, non-seulement dans sa paroisse mais dans tous les lieux d'alentour, un zèle admirable.

Il fut inquiété en 1795, bien qu'il eût fait l'acte de soumission exigé alors, mais on ne trouva pas cet acte suffisant. Cependant M. Laforge refusa d'en faire davantage et reprit sa vie errante comme auparavant.

En 1812, il accepta malgré lui la cure de Saint-Gervais de Briouze. Mais il était trop près de son ancienne paroisse de Bellou. Il y retourna dès le 20 juillet suivant, et y mourut le 13 mai 1819.

M. Pierre Huet était né à Flers et y exerça d'abord le ministère pendant dix ans, puis il fut nommé à la cure d'Abbeville, près Falaise.

Troublé par la Révolution en 1791, il trouva d'abord un asile chez les pauvres de sa paroisse ; mais on effraya ses hôtes, et il fut obligé pour les rassurer, de revenir à Flers. Il y exerça le ministère, au prix de beaucoup de souffrances et souvent au péril de sa vie ; mais il échappa toujours aux poursuites de ses ennemis.

Après le Concordat, il fut nommé curé de Flers, bien que l'ancien titulaire fût revenu de l'exil. Il continua d'y travailler avec le zèle qui l'avait toujours distingué, et mourut d'apoplexie au mois de juin 1834. Il n'a encore eu que deux successeurs à Flers : MM. Lecornu et Bunoust, doyen actuel.

Consulat

Pendant que le Directoire, ou plutôt ses agents, faisaient ainsi poursuivre les prêtres, Bonaparte, revenu de sa glorieuse expédition d'Egypte, s'était emparé du pouvoir le 18 brumaire an VIII (8 novembre 1799). Trois consuls avaient remplacé les cinq directeurs à la tête du gouvernement exécutif ; les deux

Conseils des Anciens et des Cinq-Cents avaient été dissous et remplacés par un Sénat conservateur, composé de quatre-vingts membres nommés par le Sénat lui-même ; par un Corps législatif comprenant trois cents membres renouvelables tous les ans par cinquièmes, et nommés par le Sénat sur une liste dressée dans les départements ; enfin par un Tribunat composé de cent membres aussi renouvelables par cinquièmes, et nommés encore par le Sénat.

Il y avait donc tout un bouleversement dans le mode des élections ; et les assemblées électorales que nous avons vues se réunir si souvent depuis 1789, virent leur importance singulièrement restreinte. Bonaparte voulait plutôt des approbateurs que des contrôleurs de sa conduite.

Les Représentants de l'Orne en l'An VIII

Le département de l'Orne ne fournit aucun sénateur. Ce fut Rœderer qui fut nommé pour le ressort de la Cour d'Appel de Caen. On lui assigna comme résidence l'ancien couvent des Visitandines de Montsort d'Alençon, qui s'appela désormais la Sénatorerie. Il fut doté dans cette demeure de vingt à vingt-cinq mille francs de revenu.

Pierre-Louis Rœderer était né à Metz en 1754. Il fut avocat et conseiller au Parlement de sa ville natale, puis publiciste, député, procureur-syndic du conseil-général du département de la Seine au 10 août, professeur à l'Ecole centrale de Paris, membre de l'Académie française, président du Conseil d'Etat, directeur de l'instruction publique au ministère de l'Intérieur, sénateur, ministre plénipotentiaire de France près la République Helvétique, ministre des finances du roi Joseph à Naples, administrateur du grand-duché de Berg pour le jeune prince Louis, fils aîné du roi de Hollande, commissaire extraordinaire du gouvernement impérial de la troisième division militaire, membre de la Chambre des Pairs pendant les Cent-Jours, conseiller général de l'Orne et Pair de France sous le gouvernement de juillet, agriculteur, économiste, historien, littérateur : il semblait avoir tous les talents et toutes les aptitudes. Bien que Lorrain par sa naissance, il s'établit dans l'Orne où sa famille habite encore aujourd'hui près d'Essay. Il peut donc être compté comme notre compatriote.

Au Tribunat, les représentants de l'Orne furent Goupil de Préfeln, fils, ancien membre du conseil des Anciens, qui y siégea jusqu'en 1807, prit une part importante à la discussion des lois qui forment le code civil, et entra ensuite au Corps Législatif ; et Leroy-Boismarié, capitaine rapporteur de la commission militaire établie à Paris. Ce dernier s'occupa aussi du Code civil, et entra, comme Goupil de Préfeln au Corps Législatif en 1807. Il en sortit en 1811, pour occuper la charge de préfet du Var, qu'il conserva jusqu'en 1814.

Enfin au Corps Législatif, le département conserva six de ses anciens députés : Belzais de Courménil, autrefois membre du Conseil des Cinq-Cents ; Pierre Castaing et Després, qui y avaient siégé également ; Fourmi, membre du Conseil des Anciens : Odolant-Desnos fils et Renault qui sortaient du Conseil des Cinq-Cents. Castaing et Desprès furent placés dans la liste des notables destinés à remplacer le cinquième des membres sortants du Corps Législatif : ils ne furent pas remplacés, et la députation de notre département se trouva ainsi réduite à quatre membres : Belzais-Courménil, Fourmi, Odolant-Desnos et Renault.

Pacification de l'Ouest

L'un des premiers soins du gouvernement consulaire, aussitôt qu'il fut établi, fut de se débarrasser de la chouannerie, vaincue sur tous les points, mais qui relevait toujours la tête. Le général Hédouville, royaliste resté au service de la France, offrit un armistice qui déplut à Frotté, parce qu'il supposait bien que le gouvernement consulaire en profiterait pour se fortifier.

Cependant des conférences s'ouvrirent à Pouancé, où Frotté arriva lui-même au commencement de décembre 1799 : la Prévalaye y arrivait comme lui. La ville de Pouancé, située en Anjou, sur la lisière de la Bretagne, à quatre lieues de Châteaubriant, avait été choisie comme un point central entre les deux partis. Les Vendéens et les chouans s'y réunirent avec Frotté et ses officiers : les rapports furent assez aigres entre les royalistes du Midi et ceux de Normandie. Enfin les bases de l'armistice furent posées, et l'armistice lui-même signé le 19 décembre 1799.

Des négociations s'entamaient aussi avec le premier consul. Plusieurs royalistes et entre autres Hyde de Neuville, croyaient que Bonaparte pourrait rétablir les Bourbons. Talleyrand encourageait cette idée. On envoya d'Andigné à Paris avec une lettre en ce sens. La conversation n'aboutit à rien, comme il était facile de le prévoir, et Bonaparte refusa dix jours qu'on lui demandait pour faire venir à Paris des commissaires royalistes. Hédouville cependant désirait le paix et se trouvait gêné dans la guerre qu'il faisait, par ses amis presque autant que par les Chouans. Mais surtout, il voyait que le premier Consul désirait en finir ; celui-ci lui écrivait que la faiblesse seule était une inhumanité.

Les avis des royalistes n'étaient pas tous les mêmes : la Vendée épuisée, voulait la paix à tout prix : les Chouans la repoussaient, parce qu'ils voyaient encore possibilité de combattre. Toujours est-il qu'on fit de larges concessions aux révoltés. Georges Cadoudal était arrivé ; mais sa présence modifiait peu la situation. Le premier consul, ennuyé de tant de délais, fit le 28 décembre une proclamation qui donnait huit jours aux révoltés pour déposer leurs armes. Cette proclamation humilia et irrita les royalistes. Kainlis en écrivit à Bourmont, Bourmont à Frotté : tous paraissaient disposés à la résistance, mais sans aucun autre espoir que la mort.

Cependant plusieurs personnages s'interposèrent. Lacuée, conseiller d'état, envoyé en mission auprès d'Hédouville, plaida pour la paix : une nouvelle conférence fut préparée à Nort, où la Prévalaye se rendit en excusant ses camarades, qui ne pourraient, disait-il, pas tous venir, à cause de l'éloignement où ils se trouvaient. Frotté, en effet, fut un de ceux qui manquèrent au rendez-vous, et tout, dans ses lettres, montre qu'il était fort opposé à une entente quelconque. La conférence fut transportée ensuite de Nort à Candé, ville d'Anjou, plus centrale que celle qui avait été choisie d'abord.

Ce fut le 10 janvier 1800 que s'ouvrirent les conférences de Candé. L'absence de Frotté laissait les autres chefs plus libres, et l'abbé Bernier joua le principal rôle. Mais les départements de l'ouest furent mis en état de siège, et cette mesure sévère déconcerta les chefs royalistes. On se sépara encore sans avoir rien fait. Hédouville cependant avait offert de prolonger

l'armistice jusqu'au 22, mais c'était contraire aux instructions du général Clarbe ; il en coûta à Hédouville son commandement qui fut donné au général Brune.

Alors l'abbé Bernier entraîna à Montfaucon d'Autichamp et les chefs de la rive droite pour les faire délibérer à part. Pallu du Parc, qui arrivait d'Angleterre, se réunit à eux : les avis furent très partagés : il y eut des reproches mutuels, des mots violents, des provocations, des tables renversées, des sabres tirés : longtemps, on montra des plaques de cheminées brisées par les bûches qu'on avait lancées contre elles dans des accès de colère. Après tout ce bruit, la paix fut décidée le 18 janvier : cette fois, il s'agissait d'une soumission pure et simple. Ce succès fut dû au général Hédouville, et il en reçut les félicitations de ses chefs, excepté du premier consul qui comme nous venons de le dire, lui enleva son commandement.

La paix était donc faite à Montfaucon : Pallu-du-Parc la fit le même jour à part : l'abbé Bernier communiqua le tout à Hédouville et se félicita beaucoup de ce succès ; il avait de grandes raisons de le faire ; car, si ces efforts n'eussent pas produit leur effet, il n'était plus qu'un traître aux yeux des royalistes et un intrigant à ceux des républicains.

Les soumissions commencées ne s'arrêtèrent plus. Le 19 janvier, Châtillon se soumit à son tour après avoir demandé quelques explications, et ses officiers l'imitèrent le 20 ; en ce même jour, Quatrebarbes envoya sa soumission particulière en demandant sa radiation de la liste des émigrés. La soumission de Suzannet, qui commandait dans le Marais depuis l'exécution de Charette, eut lieu dans le même temps : mais on en ignore la date précise.

L'abbé Bernier se rendit à Paris où il obtint plusieurs grâces, tant pour lui que pour ses amis ; mais il chargea beaucoup Bourmont, Georges et Frotté, sur lesquels il appela presque les rigueurs du gouvernement. Bourmont écrivit trop tard : ses troupes étaient déjà aux prises avec les républicains lorsque sa lettre parvint à son adresse. Il fut battu à Meslai, remporta un avantage sérieux à Foulletourte (Sarthe), et fut enfin obligé de faire à son tour sa soumission, forcé, a-t-on dit, par une révolte de ses troupes, qui mit même sa vie en danger. La

Prévalaye venait de souscrire, et Cadoudal allait se soumettre. Enfin, la soumission de Bourmont fut régularisée le 4 février, à Angers. Il écrivit ensuite en faveur de Georges Cadoudal ; et seuls, Frotté et Chappedelaine résistaient encore.

Toutefois, la remise des armes de la division Bourmont s'opérait avec une lenteur déplorable. Bonaparte entra en fureur ; et, poussé encore par Clarke, il voulait faire arrêter Bourmont, briser Hédouville, et recommencer les hostilités. Bourmont fut courageux et habile. Il se rendit en personne à Paris pour y plaider sa cause, et il la gagna. Pontbriand, Du Boisguy, le terrible Georges lui-même signèrent la paix : Frotté restait seul en armes. Nous avons vu ce qu'il en résulta pour lui : son entêtement reste incompréhensible.

La question de la guerre civile se trouvant ainsi vidée, le premier Consul entama la question religieuse, dont souffrait le pays tout entier, et dont la solution était le seul moyen d'empêcher à l'avenir une nouvelle vendée.

Négociations avec le Pape

Il venait de remporter la victoire de Marengo, qui forçait l'Europe à laisser désormais la France entièrement maîtresse d'elle-même. Dès le lendemain de cette mémorable et glorieuse bataille, Bonaparte écrivit de sa main au pape Pie VII pour lui demander comment il pourrait s'entendre avec lui sur l'organisation du culte. C'était la première dépêche officielle que recevait Rome du gouvernement français depuis que la Révolution était maîtresse dans notre pays.

Pie VII, transporté de joie, créa cardinal le prélat Consalvi, qu'il chargea de poursuivre la négociation pour Rome. De son côté, le premier consul envoya au pape M. Cacault, en lui disant de traiter Pie VII comme s'il avait deux cent mille hommes à son service.

Cependant les négociations tiraient en longueur, et Pie VII résolut d'envoyer jusqu'à Paris le cardinal Consalvi, espérant qu'il réussirait mieux en traitant directement avec le premier Consul. Ce fut ce qui arriva en effet ; et, le 16 juillet 1801, le Concordat fut signé à Paris par le premier consul, et, un mois après, ratifié à Rome par le pape lui-même. Nous en donnerons ici les principales dispositions.

Le Concordat

La religion catholique, apostolique et romaine pouvait désormais être exercée librement en France.

Le Saint-Siège, d'accord avec le gouvernement français, devait faire une nouvelle circonscription des diocèses.

Le pape devait faire entendre aux anciens titulaires qu'il attendait d'eux avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toutes sortes de sacrifices, même la résignation de leurs sièges. En cas de refus de leur part, il devait être pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des diocèses selon la circonscription nouvelle.

Les nominations aux évêchés vacants devaient être faites par le premier Consul, et l'institution canonique devait être ensuite donnée par le Saint-Siège.

Les évêques devaient nommer aux cures ; mais leur choix ne pouvait tomber que sur des personnes agrées par le gouverment.

Le pape déclarait que, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, ni lui, ni ses successeurs ne troubleraient en rien les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés ; et qu'en conséquence, la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus qui y étaient attachés demeureraient entre les mains des acquéreurs qui les possédaient alors ou dans celles de leurs ayant-cause.

Le gouvernement devait assurer un traitement aux évêques et aux curés.

Enfin, le pape reconnaissait au premier Consul les mêmes droits et prérogatives, dont jouissait auprès de lui l'ancien gouvernement des rois.

Tel fut le célèbre Concordat de 1801, cet acte solennel et important qui régit encore aujourd'hui l'Eglise de France, et qui l'a sauvée au milieu des révolutions successives où elle aurait dû périr. La bulle *Ecclesia Christi*, datée du 15 août, rendit officiel cet acte de l'Eglise qui ne contenait pourtant que dix-sept articles. Deux grandes œuvres opérées par la Révolution et dont les conséquences étaient énormes se trouvaient consacrées par cet acte : le nouvelle circonscription des diocèses furent à peu près ce qu'on les avait faits dès l'an 1790.

Mais il ne fut pas facile d'amener les anciens titulaires, qui s'étaient exilés ou avaient souffert toutes sortes de calamités pour la défense de l'ancien état de choses à donner leur démission. Beaucoup refusèrent, et quelques-uns poussèrent l'entêtement jusqu'au schisme. Tous revinrent cependant avant leur mort, mais il n'en fut pas de même de certains fidèles mal éclairés qui les suivirent dans leur désobéissance. Il formèrent longtemps des sociétés qui portaient le nom de *Petite Eglise.* Ils eurent même longtemps des prêtres : ils n'en ont plus aujourd'hui, mais leur schisme n'est pas encore éteint.

Du reste, le gouvernement, sous prétexte d'assurer l'exécution du Concordat, promulgua les articles organiques dont quelques-uns enlevaient à l'Eglise une partie de la liberté que le Concordat même lui avait accordée. Le pape réclama, mais peu à peu on s'accoutuma au nouveau régime ; les articles organiques d'ailleurs, ne furent jamais exécutés complètement : un certain nombre d'entre eux restèrent toujours lettre morte. C'étaient les plus vexatoires et les autres ne gênaient pas beaucoup l'exercice du ministère.

Ce qu'il résulta de plus important de ce grand acte, ce fut la condamnation du Gallicanisme. L'erreur de cette opinion théologique consistaient en ce que ceux qui la professaient, croyaient que les évêques étaient établis de droit divin et ne dépendaient pas du pape. Or, dans la circonstance, et malgré la résistance des titulaires, le pape Pie VII, en pleine France, où ces doctrines étaient nées et avaient eu le plus de cours, raya d'un trait de plume cent trente évêchés, enleva la juridiction épiscopale aux cent trente évêques et les remplaça par quatre-vingts autres dont il choisit les sièges et les titulaires selon sa volonté suprême. C'était bien le coup de la mort donné à l'erreur qui devait, en 1870, devenir une hérésie. Il semble aussi que le génie absolu de Bonaparte était nécessaire pour appuyer un tel coup d'autorité.

Les Bibliothèques

Il sera, croyons-nous, utile pour terminer ce long chapitre de jeter un regard sur les bibliothèques qui étaient assez nombreuses dans le diocèse avant la Révolution, et dont une partie a péri dans ce grand cataclysme, mais avec cette compensation

que les restes en sont maintenant réunis, et à la portée de tout le monde.

Après la Révolution, les riches bibliothèques des monastères situés dans le département de l'Orne étaient vides de leurs volumes, qui pourrissaient çà et là au fond de quelques greniers. Ce fut M. Louis du Bois qui, le premier, déterra ces trésors. Il acheta même de ses propres deniers un certain nombre de volumes et en composa la bibliothèque de l'Ecole centrale de l'Orne, qui forma le noyau de la Bibliothèque publique d'Alençon. On sait que les Bibliothèques publiques ne datent que de la Révolution. Auparavant, les volumes qui remplissent la nôtre étaient dispersés dans les abbayes de Saint-Evroult, de Saint-Martin-de-Séez, de Silly, de la Trappe, chez les Dominicains d'Argentan et ailleurs encore.

Le 14 avril 1791, les administrateurs du district d'Alençon, firent parvenir à ceux de Séez l'invitation de faire, par le moyen de personnes habiles, l'inventaire de ce qu'ils possédaient en livres et en objets d'art. Le 3 juin, il fut décidé que les scellés apposés sur la bibliothèque du Séminaire, seraient levés, et que ce qui s'y trouvait serait remis, après inventaire, entre les mains de l'évêque. La municipalité de Séez ne s'empressa point de mettre à exécution cette décision du Directoire du département ; on en chargea Lefessier lui-même, qui commença immédiatement à mettre en ordre la Bibliothèque des Bénédictins. Il ne put cependant faire le catalogue que sur des feuilles volantes, et ce catalogue a disparu, ainsi que celui des autres bibliothèques de la ville que l'évêque constitutionnel avait dressé également.

La Bibliothèque de l'évêché contenait alors trois mille volumes et il y en avait une autre à Séez qui en contenait sept ou huit cents. On demanda la conservation de la Bibliothèque de l'évêché, dans le local qu'elle occupait alors ; mais cette permission fut refusée : les imprimés furent pour la plupart transportés à l'Ecole centrale d'Alençon. Plusieurs manuscrits restèrent cependant à la Bibliothèque, dont Mgr de Boischollet fit le 8 prairial an XII (27 mai 1805) un catalogue sommaire : le nombre des volumes qui y existaient alors est porté à trois mille trois cent onze.

A Alençon, la Révolution commença par un acte de vanda-

lisme. Plusieurs décrets portés en 1792 avaient ordonné de brûler les livres et les papiers des Bibliothèques qui avaient trait à l'ancien régime. L'ordre ne fut que trop bien exécuté dans le chef-lieu de l'Orne, et de plus le gouvernement fit une réquisition de parchemins pour les gargousses de l'artillerie. Enfin, l'inventaire se fit le 8 ventôse, an II (26 février 1794), et trois conservateurs furent nommés pour s'occuper de ces richesses arrachées à la grossièreté des hommes de l'époque. Les livres et les tableaux furent déposés dans le bâtiment qui dépend aujourd'hui de la Préfecture, et qui avait été l'intendance jusqu'à la Révolution.

Une vente de quatre-vingt-neuf tableaux fut faite le 24 fructidor, parce que ces tableaux, qui pouvaient tous servir à l'ornementation du culte catholique, ne faisaient que peu d'effet dans un musée. Le 25 novembre 1797 (5 frimaire an IV) on transporta les collections de la future préfecture au tribunal civil, où elles étaient beaucoup moins bien placées ; mais elles retournèrent bientôt à leur premier logement.

Les archives, de leur côté, commencèrent à s'organiser, le 19 thermidor an III (6 août 1795), et le premier archiviste fut nommé à la suite d'un arrêté du 8 fructidor.

Le 9 floréal an VI (28 avril 1798), le ministre de l'Intérieur Letourneux ordonna de rassembler à l'Ecole centrale les débris des Bibliothèques de la Trappe, du Val-Dieu et de Saint-Martin-de-Séez. Cette école devait d'abord être établie à l'évêché même ; cependant, comme elle fut en définitive transférée à Alençon dans l'ancien collège fondé par les Jésuites, ce fut là qu'on déposa les livres des anciennes abbayes. Une tentative de vol dont la Bibliothèque du Val-Dieu fut l'objet, fit hâter le transfert qui eut lieu vers la fin de l'année 1798.

M. Louis du Bois, récemment nommé bibliothécaire, venait de réclamer pour l'Ecole centrale les dépôts littéraires restés dans les communes d'Argentan, de l'Aigle, de Mortagne, de Séez et de Domfront. On lui accorda sa demande, et on le chargea de faire apposer les scellés dans les lieux où il se trouvait des livres appartenant à la nation ; cette opération ne se fit pas sans résistance, chaque localité désirant conserver son bien. Séez réclama, et l'évêque constitutionnel Lefessier se mit à la tête des opposants. Cependant Louis Dubois réussit dans sa

mission, et il en adressa le compte-rendu à l'administration centrale du département le 17 prairial an VII (5 juin 1799). Il y eut pendant un temps une sorte d'anarchie dans les administrations à cause de la suppression des Directoires des districts, et pendant cette anarchie, il s'était commis des déprédations nombreuses. Le 18 messidor (6 juillet), Louis du Bois se fit autoriser à transporter à l'Ecole centrale les livres, tableaux, gravures, médailles et autres objets scientifiques, de Séez, Argentan, l'Aigle, Mortagne et Domfront, pour complèter la collection de l'Ecole centrale. La Bibliothèque d'Alençon se trouva ainsi nombreuse et considérable, mais mal choisie. Deux cartulaires de Séez lui furent adressés, mais on ne peut plus constater aujourd'hui leur existence.

Ce fut le 21 fructidor (7 septembre 1799) que M. Louis du Bois indiqua comme l'emplacement le plus favorable pour la Bibliothèque la partie haute de l'ancienne chapelle du collège. L'administration approuva, et on eut bientôt la belle salle qui existe encore aujourd'hui. Le bibliothécaire fit son possible pour y réunir encore les Bibliothèques de Domfront et d'Argentan. Il acquit cent sept volumes à la vente d'Odolant-Desnos.

Dans le même temps, Renault organisait le jardin botanique et le cabinet d'histoire naturelle qui acquit une collection minéralogique envoyée par l'administration du Muséum au Préfet de l'Orne. Le ministre de l'Intérieur Chaptal en adressa à Renault ses félicitations.

Les boiseries qui forment les rayons de la Bibliothèque viennent du Val-Dieu. Nous avons vu que les quatre panneaux qui sont à l'entrée ont été autrefois aux capucins d'Alençon. Le Val-Dieu fournit encore les boiseries du cabinet de physique, qui fut organisé aussi au commencement du siècle par M. Mignon. Le cabinet d'histoire naturelle contenait du temps de M. Renault tous les minéraux du département ; mais dans l'ensemble la collection était pauvre. Le jardin botanique occupait à peu près le lieu occupé aujourd'hui par les jardins du Lycée : il était fort beau dans le principe. Son directeur, M. Renault, publia une flore de l'Orne en 1804.

Argentan organisa mieux qu'Alençon sa Bibliothèque et ses musées, mais elle respecta peu les objets d'art qui décoraient les édifices religieux. Un premier inventaire fut fait en 1790. On

trouva chez les Capucins une Bibliothèque composée de six cent quatre-vingts volumes et plusieurs tableaux de valeur. Une partie de ces objets furent vendus le 30 juin 1791, et les meubles de l'église eurent le même sort le 5 octobre 1792.

Le 8 mars de la même année, 1792, les administrateurs du district annonçaient que la composition du catalogue allait être confiée à Pierre-Etienne-Alexandre Le Dangereux. On décida de plus que la Bibliothèque serait placée dans le couvent des Dominicains, qui occupait l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville actuel. On y rassembla jusqu'à seize mille volumes. Ce fut alors qu'on fixa à cinq francs par jour le traitement des Bibliothécaires.

On décida qu'on apporterait aussi à Argentan les objets d'art que renfermaient les maisons d'émigrés parmi lesquelles on en désignait trois dans la ville d'Argentan, et à Occaignes, celle de M. de Fontaines de Châteaufort.

Dans le canton d'Exmes, on citait la maison de l'abbé de Gruel, c'est-à-dire le château des Fangées ; le château du Bourg-Saint-Léonard, à la famille de Cromot ; le château du Haras-du-Pin, dépendant de la liste civile ; et le château de Nonant, à la famille de Narbonne.

Dans le canton de Mortrée, le château de Médavy, alors aux Montregard ; et celui de Vrigny qui appartenait aux Vauquelin.

Au canton d'Ecouché, le château de Boucé, celui de Goult et celui de la Motte.

Cet inventaire fait, on se mit à dépouiller les maisons des royalistes. On trouva treize cents volumes à Vrigny : le propriétaire en réclama quelques-uns : le reste fut probablement porté à Argentan. On chargea tous ces objets d'art sur deux voitures, avec des gravures, des tapisseries et des porcelaines.

Un rapport adressé à la commission d'instruction publique le 26 brumaire an III (16 novembre 1794) par les administrateurs du district d'Argentan nous fait connaître qu'à cette époque les volumes qui étaient dans la Bibliothèque s'élevaient au nombre de quinze mille, dont plus de dix mille avaient été fournis par les Jacobins, les Capucins et l'abbaye de Silly. Il y avait peu de manuscrits, et ils étaient peu intéressants ; mais la collection d'objets curieux au point de vue de la science et de l'art était

assez riche. En nivôse an IV, fin de 1795, le nombre des volumes était réduit à dix mille par suite des restitutions qu'on avait faites aux émigrés qui s'étaient soumis.

La suppression des districts fut fatale aux Bibliothèques. Chaque ville dut supporter la dépense de la sienne, et à Argentan, le bibliothécaire, Lallier, éprouva beaucoup de difficultés pour obtenir son traitement.

Le 18 brumaire an VII (8 novembre 1798), la bibliothèque d'Argentan, par suite des restitutions, était réduite aux seuls livres des Dominicains, des Capucins et de Silly, dont l'ensemble formait quatre mille deux cent soixante-six volumes dont mille in-folio.

Parmi les mille huit cent soixante-huit volumes qui composaient la Bibliothèque des Dominicains, on remarque cinq manuscrits. L'un est attribué à Marin Prouverre Bicheteaux, dominicain, mort en 1645, dont nous avons souvent eu occasion de parler dans cette histoire. Ce manuscrit est une Histoire de Normandie, dont voici le titre entier : *Première partie de l'Histoire générale de la Normandie, divisée en cinq livres ; le premier des saillies et inondations des peuples du nord ; le second des Normands païens conquérants ; le troisième, de la Normandie crestienne.* Le reste du titre est déchiré. Le manuscrit porte la date de 1631. Il a donc suivi de cinq ans l'Histoire du diocèse de Séez, mise au jour en 1626. On voit par la description donnée dans le catalogue que ce manuscrit est celui dont parle le Père Lelong ; mais on ignore ce qu'il est devenu.

Quelques autres manuscrits précieux accompagnaient celui-là. Il y avait entre autres, un Missel de Silly aujourd'hui à la Bibliothèque d'Alençon, en compagnie de quatre autres sur divers sujets, venant ou de l'abbaye de Silly ou des Dominicains d'Argentan. Le catalogue de la Bibliothèque d'Argentan en accuse quatorze de la même provenance. L'intérêt qu'offrent les cinq qui nous restent font regretter les neuf autres.

Lorsque tout fut en ordre, les volumes imprimés renfermés dans la Bibliothèque d'Argentan se trouvèrent au nombre de trois mille neuf cent deux, et il y avait parmi eux de vieilles éditions aujourd'hui fort rares, bien que Marin Prouverre se plaignît de son temps de ce que la Bibliothèque des Domini-

cains avait été ruinée, « pleine de très beaux livres, du temps de la Ligue. » Les incunables y étaient nombreux.

Mais Louis du Bois vint mettre la main sur cette collection, et n'y laissa que des choses très communes. On supprima le poste de conservateur, et la Bibliothèque d'Argentan marcha désormais rapidement vers sa ruine. En 1816, on avait vendu tout ce qui restait après le transfert des livres à Alençon, et l'année suivante, 1817, la salle de la Bibliothèque était transformée en salle de danse.

A Bellême, ce fut le 15 septembre 1792 qu'on fit l'inventaire des objets précieux ou artistiques que renfermait l'abbaye des Clairets, la seule qui se trouvât dans le district. La municipalité de Mâle fit le travail : on fit enlever les cloches et l'argenterie pour les envoyer à la Monnaie, mais on ne trouva point d'objets d'art. Quelques livres furent découverts chez l'abbesse ; mais ils ne paraissent pas avoir été d'une valeur assez considérable pour être conservés. On ne s'occupa pas des trois prieurés de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, de Moutiers-au-Perche et de Chêne-Galon, qui étaient pourtant aussi dans les limites du district. Quant aux fouilles opérées chez les émigrés, elle produisirent ce qu'elles devaient produire ; mais on n'y voit rien qui mérite d'être signalé.

Le district de Domfront renfermait l'abbaye de Lonlay, où l'on trouva, les 29 et 30 avril 1790, huit cent soixante-treize volumes ; mais il n'y avait aucun manuscrit. Belle-Etoile possédait mille quatre cent vingt-un volumes. Ces deux Bibliothèques ne furent pas recuillies avec assez de soin par les autorités de Domfront. Il se perdit beaucoup de choses. A l'Aigle, on parvint à réunir mille neuf cent quarante-trois volumes. Nous aurions désiré donner encore quelques notions sur les Bibliothèques de l'abbaye de Saint-Evroult et de la Chartreuse du Val-Dieu ; mais les documents nécessaires pour nous éclairer sur ce point dorment encore dans quelque recoin inconnu. Nous avons vu seulement que ces deux monastères ne contribuèrent pas pour peu à former la Bibliothèque d'Alençon.

CHAPITRE II

Hilarion-François de Chevigné de Boischollet

75e Évêque de Séez

1802-1811

—

Biographie de Mgr de Boischollet. — Les députés de l'Orne. — Fondation des collèges d'Argentan et de Vimoutiers. — Le Séminaire à l'évêché. — M. Coudrin. — Le Père Astier. — Dissolution du Séminaire. — Rôle de M. Legallois. — Missions et visites pastorales : Mgr de Boischollet commence à trouver des adversaires dans son diocèse. — M. Bazin. — Evénements politiques et leur influence sur nos contrées : démission forcée de Mgr de Boischollet ; M. Legallois à Vincennes. — M. Bazin commence à acquérir de l'influence : il est nommé supérieur du Séminaire. — Etat de la cathédrale. — L'abbé Gley. — Le lycée d'Alençon. — Hommes remarquables du département de l'Orne à cette époque.

Le premier évêque qui fut nommé au siège de Séez en vertu du Concordat, malgré les résistances de Mgr d'Argentré, alors encore en exil à Munster et opposant acharné, fut Mgr de Boischollet.

Monseigneur de Boischollet

Hilaire-François de Chevigné de Boischollet était d'une famille anglaise d'origine, mais établie en Bretagne depuis 1130. Cette famille était une branche cadette des Chevigné, dont Henri IV disait « *que ce n'étaient pas de petits compagnons* ». Le premier de ce nom qui s'établit en Bretagne s'allia, par la faveur du duc de ce pays, à la famille de Châteaubriant : ces deux illustres races réunies produisirent plusieurs guerriers de valeur.

Hilarion avait deux frères, aînés de lui, et trois sœurs, dont l'une était mariée à un Espisent de la Ville-Boisnet. Il était né au château de l'Hébergement, dans le Bas-Poitou, à sept lieues de Nantes, entre Clisson et la Roche-sur-Yon. Devenu prêtre, il acquit presque aussitôt des dignités ecclésiastiques, fut d'abord chanoine honoraire, puis vicaire général ; et enfin, en

1780, à trente-quatre ans, fut élevé à la dignité de grand archidiacre de Nantes.

Quand vint la Révolution, Hilarion de Boischollet refusa le serment, et toutefois resta à Nantes, pour administrer le diocèse en place de son évêque, Mgr de la Laurentie, qui avait émigré. Cependant, il dut à son tour quitter sa patrie, passa en Belgique se fixa à Enghien, et y devint aumônier militaire. Mais bientôt il rentra à Nantes, et continua d'y célébrer chez lui la messe en secret. Un jour, il fut poursuivi par des républicains qui en voulaient à sa vie, et se réfugia sous un tas de fagots. Les assassins arrivèrent et sondèrent les fagots en y enfonçant leurs épées et leurs sabres ; mais le digne prêtre priait devant une statue de Notre-Dame de Bon-Secours qu'il tenait à la main. Cette statue recevait tous les coups qui lui étaient destinés, et il put se retirer sain et sauf après le départ de ses ennemis.

Quand la persécution se fut ralentie, l'abbé de Boischollet seconda puissamment l'abbé Bernier dans ses essais de pacification de la Vendée, et il fut pour beaucoup dans les soumissions qui se firent alors dans l'ouest et dont nous avons parlé plus haut. Il en résulta que l'abbé Bernier parla de lui au premier Consul, et le lui désigna comme un sujet propre à remplir un siège épiscopal : ce fut ce qui valut à l'abbé de Boischollet d'être nommé évêque de Séez.

Une seule considération gênait le nouvel évêque : c'était la pensée que Mgr d'Argentré, l'ancien titulaire, vivait encore, et se croyait toujours évêque légitime. Il lui écrivit sur ce sujet, et Mgr d'Argentré lui fit répondre par son grand vicaire, l'abbé de Malherbe, qu'il avait été fort sensible à sa lettre, et qu'il était charmé de la nomination d'un homme qui avait rendu tant de services au diocèse de Nantes, et à son évêque, M. de la Laurentie.

Sur cette assurance, Mgr de Boischollet, qui avait ses bulles, ne différa plus d'organiser son sacre, qui eut lieu à Paris le 16 mai 1802, dans l'église de Saint-Roch, son intronisation à Séez eut lieu le 25 juillet suivant. La cérémonie fut très brillante, et favorisée par le beau temps et par la belle saison. Les usages établis pour l'entrée solennelle des évêques à la cathédrale et à l'évêché furent encore observés. On négligea sans doute ceux qui ne s'adressaient à l'évêque, que comme comte

de Séez. Ce fut le commandant de la gendarmerie qui lui présenta les clefs de la cathédrale sur un plat de vermeil. Un banquet de cent couverts avait été organisé à l'évêché : l'évêque y prit part entre le préfet et le général, commandant la subdivision, et il exprima toute la satisfaction qu'il avait ressentie de la magnifique réception qu'on venait de lui faire.

Aussitôt que ces premiers jours de joie furent écoulés, Mgr de Boischollet se donna tout entier au soin de son diocèse. Réorganiser l'Eglise après la Révolution n'était pas chose facile. Le Concordat avait bien posé les bases sur lesquelles devaient s'appuyer désormais les rapports entre le gouvernement et l'épiscopat ; mais il y avait une foule de détails qui n'étaient pas réglés et qui ne pouvaient l'être. Il s'agissait surtout pour les évêques de s'entourer eux-mêmes de bons prêtres et d'en placer dans tout leur diocèse pour le bien des fidèles. Dans le diocèse de Séez, la chose était d'autant plus difficile que ce diocèse était formé, comme nous l'avons vu, de cinq enclaves plus ou moins considérables, prises sur les autres diocèses, et s'unissant mal à ce qui existait d'abord, il fallait encore compter sur les dissidences qui se produisaient entre les prêtres restés toujours fidèles et dont le plus grand nombre avait émigré, et les prêtres jureurs convertis qui étaient restés dans le pays et trouvaient leur conduite aussi bonne que celle des fugitifs qui leur reprochaient leur infidélité passagère. Un mandement que Mgr de Boischollet lança de Paris le 7 décembre 1802 se ressent d'un bout à l'autre des inquiétudes dont le nouveau pasteur était rempli. Il promettait dans ce mandement d'établir, d'accord avec le gouvernement un nombre de paroisses suffisant pour le bien spirituel des fidèles ; et, aussitôt qu'il eut exécuté ce dessein, il envoya un règlement aux nouveaux titulaires. Le 24 février 1803 (5 ventôse an XI), il supprima avec regret les anciennes fêtes chômées, pour conserver seulement les quatre qu'avait obtenues le cardinal Caprara : Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

A ces complications il s'en joignaient d'autres d'une nature différente, qui troublaient la tranquillité des populations. La conscription surtout ne pouvait entrer dans les mœurs ; et ces enrôlements annuels qui enlevaient sans cesse des bras à l'agriculture paraissaient intolérables. En 1802, quelques mouve-

ments insurrectionnels eurent lieu à l'occasion du recrutement, à Cerisy-Belle-Etoile et à Chanu. On crut à un retour de la chouannerie ; des gendarmes et des dragons se mirent en campagne, et cherchèrent en particulier avec soin un souterrain qu'on supposait être le refuge des Chouans de toute la contrée. Toutes les perquisitions furent inutiles ; et il est probable que le fameux souterrain n'a jamais existé.

Quelques jours après, M. Barbotte, sous-préfet de Domfront, fit une fête pour la prestation solennelle du serment que le Concordat exigeait du clergé. Mais sur soixante-dix-huit desservants convoqués, il n'en parut que quarante-huit. Encore les prêtres restés constamment fidèles refusèrent-ils de communiquer avec les autres ; et, lorsqu'ils eurent prêté le serment après le chant de l'évangile, comme il était prescrit, ils sortirent de l'église pour aller dire la messe à Saint-Front ou à l'hospice, donnant ainsi un exemple de la difficulté qu'il avait à faire marcher d'accord les deux fractions du clergé.

En l'année 1803, Bonaparte, dont l'autorité grandissait toujours, voulut attacher son nom de Baptême à la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, anniversaire de sa naissance. Il est certain qu'il y a un cardinal Napoléon des Ursins, dont le nom se trouve dans quelques martyrologes marqué au 15 août, coïncidence même assez remarquable. Les évêques s'empressèrent d'accéder au désir du premier Consul. Mgr de Boischollet, dans le mandement qu'il publia en cette occasion, appuya principalement sur les maux qu'avait soufferts la France sous la République, et représenta le premier Consul comme celui qui avait été suscité de Dieu pour guérir tous ces maux. Il faut dire cependant qu'à cette époque ils étaient encore loin d'être tous guéris.

Cependant l'autorité de Mgr de Boischollet était loin d'être reconnue par tous. Quelques prêtres gallicans disaient assez haut que c'était un intrus et que le véritable évêque était toujours Mgr d'Argentré. Les deux anciens vicaires généraux, MM. Villeroy et de Malherbe crurent devoir envoyer à travers le diocèse la pièce suivante : « Nous, soussignés, certifions que M. Duplessis d'Argentré nous a mandé, il y a longtemps que son intention est que son clergé se soumette à la juridiction, et n'agisse que sur les pouvoirs donnés par Mgr de Chevigné de

Boischollet ; en foi de quoi, nous avons signé le 9 juillet 1803. Signé : G. Villeroy. L. de Malherbe. Mais cette déclaration, bien qu'émanant de deux ecclésiastiques très respectables et très respectés, ne suffit point à faire désarmer les mécontents. La zizanie régnait partout, malgré les mandements de l'évêque lui-même, qui conjurait ses coopérateurs de se ranger tous à ses côtés pour travailler au service de Dieu : il dut subir jusqu'à la fin des contradictions énormes.

Malgré ces obstacles, le digne prélat recommandait surtout à ses prêtres de favoriser les vocations ecclésiastiques, si nécessaires à cette époque de pénurie et d'immenses besoins. Une instruction très éloquente fut publiée sur ce sujet le 20 avril 1806.

Le Vieux-Séminaire de Séez

Nous voyons qu'à cette époque, les clercs du diocèse recevaient asile à l'évêché même quand ils venaient étudier à Séez : « Douze clercs, écrivait encore le prélat en cette même année 1806, de ceux qui sont élevés dans ma propre maison, seront promus dans un an à l'Ordre sacré de la prêtrise. » Mais Napoléon donna bientôt une maison pour y établir le séminaire. Cette maison avait appartenu autrefois personnellement à Mgr d'Argentré, et elle existe encore aujourd'hui, près de la porte d'Argentan : c'est ce qu'on appelle de notre temps le *Vieux-Séminaire*. Ce fut alors seulement que sa chapelle fut construite, et les Séminaristes en prirent aussitôt possession.

Alors Mgr de Boischollet songea à donner à ses séminaristes des hommes capables de les conduire au but où il les désirait. Il offrit son établissement aux Pères des Sacrés-Cœurs, dont le supérieur était alors le Père Coudrin.

M. Coudrin

Ce vénérable religieux, né dans le diocèse de Poitiers, avait été ordonné prêtre à Paris le 4 mars 1792, par Mgr de Bonald, dans la bibliothèque du Séminaire des Irlandais, tandis que les révolutionnaires tenaient leur club dans la chapelle de cet établissement. Il resta en France pendant la Terreur, et y travailla le plus possible au salut des âmes. Au retour de la paix, il

s'associa avec Mlle Henriette Aymer de la Chevalerie pour fonder une double Congrégation de religieuses vouées à l'adoration perpétuelle, et de religieux voués à la prédication et à la direction des religieuses. On appela cette double Congrégation, la Congrégation des Sacrés-Cœurs ; elle fut appelée ensuite Congrégation de Picpus.

Le Père Coudrin suivit ensuite à Mende Mgr de Rohan-Chabot, dont il devint le vicaire général. Mais cet évêque donna sa démission entre les mains du pape Pie VII, lorsque celui-ci vint couronner l'empereur. Alors Mgr de Boischollet qui connaissait personnellement M. Coudrin, lui envoya le titre de vicaire général de Séez qui fut accepté. En 1805, il vint donner dans notre cathédrale une retraite pendant l'octave du Saint-Sacrement. Il y produisit beaucoup de fruit, et le souvenir de son passage se conserva longtemps dans la ville.

Ce fut donc à ce saint religieux que Mgr de Boischollet offrit son Séminaire. M. Coudrin consentit à s'en charger. Au mois de janvier 1806, le Père Hilarion, et au mois de juillet, les Pères Astier et Timothée, tous trois religieux des Sacrés-Cœurs, vinrent s'installer dans la maison de la porte d'Argentan. Le Père Astier fut supérieur, et ses deux compagnons professaient la théologie.

M. Astier

Le Père Astier était né le 30 novembre 1764, au village de Vernazou, diocèse de Viviers. Il n'était pas encore prêtre lorsque la Révolution éclata, et la haute idée qu'il se faisait du saint ministère, jointe à la défection de son évêque, Mgr de Savines, l'empêchèrent d'accepter cet honneur. Il resta à Vernazou, qui faisait partie de la paroisse de Saint-Cyrgues, où il fut assez tranquille pendant tout le temps que dura la tourmente révolutionnaire.

Enfin on apprit dans le Vivarais que le Concordat était signé, et M. Astier chercha aussitôt comment il pourrait se faire religieux. Ce n'était pas chose facile à cette époque, où la Révolution n'avait rien laissé subsister. Mais il découvrit bientôt la Congrégation du Père Coudrin, et le 17 janvier 1803, il dit adieu à ses parents et se rendit à Mende où se trouvaient le fondateur et la fondatrice, comme nous l'avons dit plus haut. Il

aida d'abord puissamment M. Coudrin à porter le double fardeau du diocèse de Mende et de sa Congrégation. Le Père Coudrin parvint à lui faire accepter le sacerdoce, bien que ses scrupules n'eussent pas encore entièrement disparu, et il fut ordonné des mains de Mgr de Rohan-Chabot, évêque de Mende. Le Père Coudrin le chargea de gouverner la maison de cette ville, qui avait déjà pris un grand développement, et le nouveau prêtre montra qu'il avait pour le gouvernement des talents supérieurs.

A cette époque, une maladie contagieuse enleva au Père Astier presque toute sa famille. Après avoir fait pour se consoler un pélerinage à la Louvesc, où était mort saint Jean-François Régis, il fut nommé supérieur d'une nouvelle maison qui venait de se fonder à Cahors, et il s'y rendit au mois d'août 1803. Il trouva quelques obstacles à son entreprise, mais il les vainquit, et même put fonder à côté de sa communauté, qui donnait l'instruction aux filles, une école de Frères pour les garçons.

Bientôt l'évêque de Cahors, Mgr de Grainville, s'aperçut qu'il lui fallait absolument un séminaire, et chargea M. Astier de le former bien qu'il n'eût absolument rien pour mener à bonne fin son entreprise. M. Astier n'hésita pas : il prit les Séminaristes, qui n'étaient que huit d'abord, les logea chez lui et les nourrit comme il lui fut possible, avec l'aide de Dieu.

Pendant ce temps, le diocèse de Séez était presque aussi dénué que celui de Cahors. M. Delaunay, ancien vicaire général de Mgr d'Argentré, alors chanoine, avait bien formé dans sa maison une petite réunion de séminaristes. Deux professeurs, dont l'un était M. Oriot, plus tard principal du collège de Vimoutiers, leur donnaient des leçons de théologie ; mais c'était beaucoup trop peu pour les besoins du moment, et de plus la santé de M. Delaunay déclinait avec rapidité. Mgr de Boischollet gémissait sur les vides qui devaient nécessairement se produire dans les paroisses ; mais ce fut dans ce moment critique qu'il put trouver dans le Père Coudrin un homme capable de le tirer d'embarras.

Etablissement du Séminaire de Séez

Nous avons déjà nommé les trois Pères qui vinrent fonder l'établissement projeté, et nous connaissons le Père Astier, qui

fut nommé le 4 avril 1806 chanoine de la cathédrale : on lui adjoignit le Père Hilarion Lucas jeune homme d'esprit et de talent, tout à fait propre à professer la théologie. Enfin, le Père Timothée Mocquet professa la philosophie : il n'avait pas les talents de son collègue, le Père Hilarion ; mais c'était un prêtre vertueux, plein de bonne volonté, qui savait se faire aimer et estimer. Le Père Astier n'accepta pas sans une certaine répugnance le poste élevé pour lequel il était désigné par son supérieur, le Père Coudrin ; mais il se soumit, arriva à Séez le 12 juillet 1806, et fut installé chanoine le 14.

Dès lors, le nouveau supérieur fit partie du groupe distingué qui entourait Mgr de Boischollet. Il rencontra dans les salons épiscopaux M. Leclerc, ancien député aux Etats-généraux, homme de talent et de manières distinguées ; M. Le Vavasseur, ancien prieur de l'abbaye de Silly ; M. Legallois, que nous avons déjà fait connaître ; M. Villeroi, que nous connaissons également, et qui venait de fonder la Communauté de la sainte Famille. Ce fut avec l'aide de ce vénérable sénat que se constitua le Séminaire. Le Père Coudrin, invité par l'évêque, vint assister à l'inauguration et prêcha aux Séminaristes leur première retraite, qui ouvrit le jour de la Toussaint au soir.

Les élèves se trouvèrent au nombre de dix-neuf : seize théologiens et trois philosophes. Bientôt les établissements d'éducation du diocèse en fournirent d'autres : on put avoir confiance dans l'avenir. Parmi ces premiers élèves d'après la Révolution, plusieurs ont vécu assez pour que notre génération les ait parfaitement connus. Nous citerons M. Radiguet, curé de Saint-Pierre de Séez et de la Cathédrale, chanoine et grand vicaire ; M. Filleul, d'abord curé de Beaulieu, puis de Tourouvre, et enfin Vicaire général ; M. Hardy-Laubrière, curé de Champsegré, aussi remarquable par ses vertus sacerdotales que par sa force physique : il nous a laissé une traduction des psaumes en vers français, qui n'a pas réussi, mais qui renferme cependant quelques bonnes strophes ; enfin M. Duhazé, mort curé de Bazoches-sur-Hoëne.

Les professeurs manquaient à ce concours de jeunes gens. On allait au plus pressé, et on leur enseignait seulement ce qui était strictement nécessaire pour exercer le ministère sacerdotal. Le Père Timothée fut rappelé en 1808, et remplacé par

un prêtre du diocèse, M. Boisnet, ancien Eudiste, qui avait enseigné la théologie à Blois avant la Révolution. Ce fut alors que l'on bâtit la chapelle du Vieux-Séminaire, en place d'une des tours de la porte d'Argentan que l'on abattit à cet effet. D'un style grec très simple, cette chapelle dont la construction doit remonter à 1807 ou 1808, existe encore aujourd'hui.

Le Père Astier, tout en dirigeant son établissement, ne laissait pas de vivre en son particulier comme un anachorète. Son supérieur, le Père Coudrin, crut devoir lui écrire à ce sujet : « Ménagez vos forces, lui disait-il, cessez de coucher sur la planche et de vous abstenir absolument d'aliments gras : Dieu le veut, je l'exige, votre santé m'est précieuse. »

Ravi de tant de vertus et de talents renfermés dans la Congrégation des Sacrés-Cœurs, Mgr de Boischollet voulut aussi avoir des filles du même ordre, et la supérieure, Mme Henriette Aymer accéda volontiers à sa demande. Une colonie de religieuses de Picpus vint s'établir à Séez le 30 mai 1807, et former la Communauté de l'Adoration qui renferme aujourd'hui le pensionnat le plus distingué de la ville de Séez, et que le peuple a longtemps appelé le *schalle bleu*, du nom de la principale pièce de costume des habitantes, qu'elles prenaient devant le Saint-Sacrement pour sortir au dehors dans ces temps difficiles.

En 1808, Mgr de Boischollet fit de nouveaux efforts pour obtenir des ouvriers évangéliques ; et il soumit à la surveillance de prêtres désignés par lui, les élèves des établissements qui ne lui étaient pas directement soumis, lorsque ces élèves déclaraient que leur intention était d'embrasser la vocation sacerdotale.

M. Astier rendit de grands services dans toutes ces circonstances ; mais il dut bientôt céder devant un orage qui se préparait et qui le força d'abandonner son œuvre. Les débats entre le Souverain-Pontife et Napoléon venaient de commencer : on voulait faire promettre à tous les professeurs d'enseigner dans leurs cours les quatre fameux articles de 1682. D'ailleurs, le Père Astier et ses compagnons avaient été signalés par le maire de Séez, ancien révolutionnaire, comme membres d'un institut religieux. C'en était trop. Le gouvernement mit le Séminaire en suspicion. Il demanda à l'évêque un changement de personnel,

et l'évêque ne crut pas devoir le refuser. Les Pères des Sacrés-Cœurs sortirent du Séminaire dans le courant de juillet 1809. Le Père Hilarion se rendit à Paris, où le Père Coudrin s'était définitivement fixé ; le Père Astier, chanoine de la cathédrale, resta à Séez et se retira à l'Adoration.

Là, il put encore rendre de grands services au milieu des persécutions dont ses filles furent l'objet. Réduites à un dénûment qui leur faisait craindre de ne pas pouvoir réussir, les religieuses furent encore dénoncées au ministre de l'Intérieur. L'évêque, qui craignait un éclat qui pouvait être funeste, engagea M. Astier à supprimer la sainte Réserve. M. Astier obéit, mais laissa ses filles se lever la nuit comme auparavant, en leur disant de prier du côté de la cathédrale, et que cet état déplorable ne serait qu'une épreuve passagère. En effet, l'Empereur ayant appris que les sœurs des Sacrés-Cœurs se livraient à l'éducation et rendaient partout des services, ordonna qu'on les laissât tranquilles.

M. Astier ne se distingua plus ensuite que dans l'affaire de M. Baston, dont il fut l'un des plus constants adversaires. Il lui déclara un jour que s'il restait à l'évêché, il n'irait plus lui présenter l'eau bénite et l'encens au chœur, comme on en avait l'habitude. M. Baston se le tint pour dit et n'assista plus aux offices. Ce fut quelque temps après qu'il se retira dans sa famille, près de Pont-Audemer ; il y mourut le 26 septembre 1825.

Quant à M. Astier, il était mort même avant l'arrivée du premier successeur légitime de Mgr de Boischollet le 14 août 1816, dans de grands sentiments de piété. Il n'avait que cinquante-deux ans : le P. Coudrin le regretta comme la colonne de sa Congrégation.

Après sa retraite, le Séminaire fut remis entre les mains de MM. Bazin, Boisnet et Mousset-Ducaillou, qui signèrent l'engagement, non point d'enseigner, mais d'*expliquer* les quatre articles.

Retour de M. Bazin a Séez

Nous avons laissé M. Bazin à Jersey au moment où il venait d'être ordonné prêtre. Il poussa ensuite jusque dans l'intérieur de l'Angleterre, où il souffrit cruellement de misère pendant

neuf ans. Il se consolait par sa piété et par l'étude des Saintes-Ecritures. Enfin, en 1801, à l'époque du Concordat, il put revenir en France et travailler, selon son désir, au salut et à la perfection de ses compatriotes.

Il se présenta donc à son évêque, Mgr de Boischollet, qui l'envoya desservir la nouvelle église de Saint-Pierre-d'Entremont. Bâtie à côté de l'ancienne qui menaçait ruines, et plus centrale qu'elle, cette église avait cependant trouvé de nombreux adversaires à sa construction, et une partie de la population avait refusé d'y prendre aucune part. Les autres paroissiens continuèrent cependant leur œuvre ; mais les mécontents s'adressèrent directement à l'évêque de Séez, dans le diocèse duquel le Concordat venait de faire entrer Saint-Pierre-d'Entremont. M. Legallois, vicaire général, fut envoyé sur les lieux ; et, pour concilier tous les esprits, il décida que les offices se feraient tous dans la vieille église. La nouvelle se trouvait ainsi supprimée, pour le plus grand chagrin de ceux qui l'avaient fait bâtir, et surtout de M. Bazin, qui, en la fermant, dit d'un ton convaincu : « Cette église est fermée aujourd'hui ; mais le projet qui semble renversé sera exécuté plus tard : la justice le veut. » Trente ans après, en effet, l'église neuve qui était tombée, se trouva rebâtie, et M. Bazin, alors grand vicaire, fut appelé pour la bénir. La cérémonie fut magnifique, et l'on rappelait au bon vieillard sa prédiction d'autrefois : « Eh bien ! dit-il tout rayonnant de joie : je m'appelle Jean ; j'ai été plus que prophète. » Et en effet, il n'avait pas dit que ce serait lui-même qui sanctionnerait au nom de l'autorité l'exécution du projet.

Un plus long séjour de M. Bazin à Saint-Pierre-d'Entremont était impossible, Mgr de Boischollet l'envoya à Clairefougère, paroisse aussi nouvellement distraite du diocèse de Bayeux et réunie à celui de Séez. Le bon prêtre y resta six ans et y donna l'exemple de toutes les vertus sacerdotales. Ses paroissiens étaient fiers de l'avoir pour pasteur ; mais il leur fut enlevé en 1809 pour être mis à la tête du Grand-Séminaire, lors de la retraite du Père Astier et de ses compagnons. Nous le verrons agir dans cette haute charge avec la même sainteté, la même prudence et le même bon sens qu'au milieu de ses paroissiens du Bocage.

Mgr de Boischollet ne bornait pas ses soins à son Séminaire : il s'occupait aussi activement du reste du diocèse et cherchait d'abord à s'entourer d'hommes capables dont il pût recevoir des conseils.

Ce fut M. Duclaux, de Saint-Sulpice, qui lui indiqua M. Legallois, curé de Couterne. Celui-ci fut presque aussitôt nommé vicaire général honoraire et joua dès lors un rôle prépondérant dans le diocèse, d'autant plus que l'évêque, ainsi que nous l'avons remarqué, était depuis des années en correspondance avec lui. On doit mentionner parmi ses œuvres la fondation et le développement du Petit-Séminaire de la Ferté-Macé.

Pour la sanctification de son troupeau, Mgr de Boischollet multipliait les visites pastorales et les missions. Il fit donner deux stations à la cathédrale en 1804 et en 1805, visita lui-même les diverses parties de son diocèse, et administra le Sacrement de Confirmation à une foule de personnes qui n'avaient pu encore le recevoir.

Le peuple, à cette époque, souffrait beaucoup des conséquences du blocus continental. Un décret daté du 9 octobre 1810 ordonna de brûler toutes les marchandises anglaises. M. Barbotte, sous-préfet de Domfront crut attirer sur son arrondissement les faveurs du pouvoir en faisant du zèle. Il chargea M. Chancerel, alors président du tribunal de commerce de Tinchebray, d'écrire une lettre de félicitations à l'Empereur, afin de donner au maître une bonne idée du commerce de la région. La démarche fut faite, mais ne produisit que peu d'effet. Une famine s'adjoignit à la crise commerciale. Les halles ne s'approvisionnaient plus : on eut recours à une taxe qui empêcha complètement les fermiers d'y apporter leurs grains. A Tinchebray surtout, il y eut pénurie, et bientôt les boulangers fermèrent leurs boutiques. Il fallut que les grosses bourses et le clergé se chargeassent de nourrir les malheureux habitants.

Les Chouans, selon leur habitude ne manquèrent pas de profiter de cette situation malheureuse pour tenter un effort suprême. On disait que Michelot s'était évadé du fort de Joux, où il était interné, et qu'il était revenu dans le pays : la nouvelle était cependant fausse : il n'y revint qu'en 1814. Le mouvement

fut réprimé par les armes et ne put continuer longtemps. Nous le verrons renaître chaque fois que les Bourbons ne seront pas les maîtres du pouvoir.

Opposition contre Monseigneur de Boischollet

Cependant l'évêque de Séez, bien qu'ayant accompli plusieurs œuvres importantes dans son diocèse, voyait des oppositions se former sourdement contre lui. On lui reprochait certains propos maladroits, comme d'avoir blâmé le caractère dissimulé des Bas-Normands, et d'avoir ajouté : « Pour moi, je suis franc comme un Breton. »

Mais c'étaient seulement des accusations de détail. Il y avait contre le prélat trois faits beaucoup plus considérables et qui prêtaient plus de prise à ceux qui voulaient sa chute.

On le trouvait d'abord trop rigide envers les prêtres jureurs.

En second lieu, Napoléon, commençant à sortir des limites de la raison et de la justice, de la mesure du jugement et de la raison l'attaqua sur un sujet radical. Saint Médard, évêque de Noyon, avait fondé en 535 l'institution des Rosières. On donnait ce nom à des jeunes filles, qui, par leur conduite irréprochable, méritaient d'obtenir, à certains jours de l'année une couronne de roses, bénite à l'issue des vêpres, et à laquelle on ajoutait le don d'une somme de vingt-cinq francs. L'institution fut supprimée en 1790 et rétablie dans les premières années du XIXe siècle. Il y eut des Rosières dans le diocèse de Séez ; mais elles ne recevaient leurs vingt-cinq francs qu'à la condition d'épouser un militaire ayant servi dans l'armée française. On voulait que l'évêque aussitât à tous ces mariages. Il semble que c'était un peu trop d'exiger ainsi que le prélat se conformât à toutes les volontés des serviteurs mêmes du maître souverain.

Enfin on reprochait à Mgr de Boischollet d'avoir conservé comme fêtes de dévotion les fêtes supprimées, en faisant chanter la grand'messe et les vêpres. L'évêque eut d'abord la pensée d'écrire à ses prêtres de continuer la célébration de ces fêtes ; mais enfin, pour éviter une querelle de plus, il supprima ces solennités. Seulement il était facile de voir que le prélat était condamné en haut lieu, puisqu'à défaut de raisons, on cherchait ainsi de toutes manières des prétextes contre lui. Et en effet, six

mois après, un incident violent allait briser un pontificat qui aurait pu être utile au diocèse.

Scène d'Alençon

Le 31 mai 1811, Napoléon parcourait les principales villes de Normandie et se rendait de Saint-Lô à Alençon. Il venait d'envahir Rome et l'état pontifical : son dessein en parcourant ainsi la France était d'intimider l'épiscopat, afin qu'il ne réclamât pas d'une manière trop ostensible contre cette usurpation, et en second lieu pour qu'il ne fît pas exécuter trop sévèrement le décret d'excommunication qui l'avait frappé lui-même. La ville de Séez se trouvait sur le passage du redoutable autocrate. L'évêque se para de ses habits pontificaux et se plaça sous le portail de la cathédrale, entouré de tout son clergé. A six heures, on aperçut venir la voiture impériale, et les cris de : « Vive l'Empereur ! » retentirent de toutes parts. Mais ce fut à peine si le maître daigna faire un maigre salut ; et, apercevant l'évêque : « Touche, cocher ! » s'écria-t-il, et la voiture disparut comme un éclair. M. Legallois se trouvait en ce moment près de son évêque : « Monseigneur, lui dit-il, nous sommes perdus. » — « Dieu nous garde, répondit le prélat, ne craignons rien ! »

Mgr de Boischollet, qui venait de recevoir des faveurs du souverain, ne pouvait croire qu'il fût alors mécontent contre lui. Il attribuait sa disparition subite à la fatigue du voyage ou aux événements qui font quelquefois agir les hommes et surtout les souverains d'une manière toute opposée à ce qu'ils voudraient pouvoir faire même pour l'amour du bien. Les circonstances semblaient presque donner raison au prélat. Le maître de poste de Séez, M. Condé la Fortinière, avait été prié de faire la plus grande diligence possible, et la vitesse avec laquelle, il franchit les cinq lieues qui séparent les deux villes de Séez et d'Alençon est restée légendaire jusqu'aujourd'hui.

A peine arrivé à Alençon, l'empereur s'informa de l'esprit des populations, et en vint au clergé : « Qu'est-ce que l'évêque ? » demanda-t-il. — « Sire, c'est un breton, ancien vicaire général de Nantes. » — « Je le croyais allemand. Est-il bon ? » — « Il est peu aimé. » — « Pourquoi ? » — « Parce qu'il a

outré les mauvais traitements qu'il a infligés aux prêtres assermentés. » — « Il est donc un obstacle ? » — Plutôt obstacle que secours. »

Comme on le voit, l'opinion de Napoléon n'était pas absolument formée au sujet de l'évêque de Séez. Il cherchait à la former, parce qu'il voulait faire à bon escient une scène qui effrayât le clergé : le rusé politique avait de ces colères officielles, qu'il savait parfaitement rendre semblables aux véritables colères.

Le soir de ce même jour, à dix heures, Mgr de Boischollet était déjà retiré dans ses appartements lorsqu'un courrier vint lui apporter l'ordre de se rendre le lendemain matin à Alençon avec tous ses chanoines. Le prélat se perdit en conjectures, et crut d'abord que l'empereur désirait qu'il officiât à Alençon le lendemain qui se trouvait être le jour de la Pentecôte. Il partit donc le plus tôt possible avec ses grands vicaires et son chapitre. M. Astier n'ayant pu trouver de voiture fut obligé de faire la route à pied.

L'évêque se rendit dès le point du jour auprès de l'empereur avec son clergé. Ils y trouvèrent le prince Eugène et le grand duc de Wurzbourg, venus pour assister au lever impérial. Le sénateur Rœderer y était aussi, et c'est lui seul qui nous a conservé le récit qu'on va lire.

« Vous êtes l'évêque de Séez ? » dit Napoléon à Mgr de Boischollet. — « Oui, Sire, » répondit le prélat. — « Je suis très mécontent de vous. Vous êtes le seul évêque sur qui j'aie reçu des plaintes. Vous entretenez ici des divisions. Au lieu de fondre les partis, vous distinguez encore entre les constitutionnels et les inconstitutionnels. Il n'y a plus que vous en France qui vous conduisiez ainsi. Vous voulez la guerre civile. Vous l'avez déjà faite : vous avez trempé vos mains dans le sang français. Je vous ai pardonné ; et vous ne pardonnez pas aux autres, misérable ! Votre diocèse est le seul en désordre. » — « Sire, tout y est très bien à sa place. » — « Vous avez fait une circulaire très mauvaise. » — « Je l'ai changée. » — « Je vous ai fait venir à Paris pour vous montrer mon mécontentement, et, rien ne vous corrige. Vous êtes un mauvais sujet ! « Donnez votre démission sur l'heure. » — « Sire. » — « Qu'on mette tout de suite la main sur les papiers de ses

secrétaires, » dit l'Empereur en se retournant du côté du préfet La Magdeleine. Celui-ci sortit accompagné de l'évêque. Napoléon paraissait fort ému ; il congédia tout le monde sans rien dire à personne et resta seul dans son cabinet.

Tel est le récit du comte Rœderer. Quelques autres qui ont prétendu connaître les détails de l'entrevue ont dit que Napoléon, après la première philippique lancée contre l'évêque, aurait ajouté brusquement : « Rendez-moi votre croix » ; et que Mgr de Boischollet aurait rendu sans rien dire la croix de la Légion d'honneur qu'il avait reçu au sacre de Napoléon. Alors celui-ci aurait ajouté : « Maintenant votre croix d'évêque. » Et le prélat aurait répondu : « Sire, celle-là vient du pape, lui seul peut me la redemander. » Nous donnons ce détail pour ce qu'il vaut. Dans tous les faits intéressants la légende accompagne toujours l'histoire ; nous venons de voir d'ailleurs que Napoléon demandait à Mgr de Boischollet sa démission, ce qui suppose qu'il ne croyait pas pouvoir lui enlever de lui-même la dignité d'évêque. Du reste, nous avons vu que rien ne justifiait cette sortie de l'empereur contre l'évêque de Séez.

Quelques heures après, c'était le tour des grands vicaires et des chanoines de se présenter devant Napoléon. Le récit de cette seconde séance nous a été transmis très fidèlement par M. d'Haussonville, de l'Académie française.

Les chanoines et les grands vicaires trouvèrent l'empereur les genoux sur une chaise dont il tenait le dossier dans ses mains. C'était chez lui une attitude assez habituelle. Ils s'apprêtaient à intercéder pour leur évêque, mais Napoléon leur imposa silence : « Quel est, dit-il, celui d'entre vous qui conduit son évêque, lequel, d'ailleurs *n'est qu'une bête.* » On dit que l'empereur avait jeté le matin à la face de l'évêque lui-même cette épithète, assez juste pour le personnage ; mais il faut le reconnaître, bien peu parlementaire. Les chanoines, assommés par ce début désignèrent M. Legallois. « Ah ! c'est donc vous, dit Napoléon. Et pourquoi ne lui avez vous pas conseillé d'assister au mariage des Rosières ? » « Pourquoi avez-vous fait faire à votre évêque cette circulaire au sujet des fêtes supprimées ? » — « Sire, je ne conduis point mon évêque. J'étais même absent depuis plusieurs semaines à l'époque du mariage des Rosières ; et je n'étais pas non plus à Séez quand la circulaire a été faite.

Aussitôt que j'en ai eu connaissance, je suis revenu pour conseiller de donner à la circulaire un sens tout opposé, et conforme au texte qui a paru. » — « Où étiez-vous donc ? » — « Dans ma famille. » — « Comment, avec un évêque pareil, étiez-vous si souvent absent ? Et qui donc alors gouvernait le diocèse ? Et pourquoi vous êtes-vous rendu auprès d'un évêque comme ça pour être son grand vicaire ? » — « Sire, j'ai obéi à mon supérieur. » Bonaparte adressa aux autres chanoines quelques paroles plus douces pour effacer un peu l'impression de la scène, puis il les congédia.

En retournant à Séez, M. Legallois dit à Mgr de Boischollet : « Il est certain qu'on veut nous sacrifier ; pour moi, quand je ne coucherais pas ce soir à la maison, je n'en serais nullement surpris. » La situation était encore plus triste que ne le croyaient les deux interlocuteurs. Pendant qu'ils étaient retenus à Alençon, des agents s'étaient rendus à Séez ; avaient visité les papiers de l'évêque et apposé les scellés sur ses meubles. Il y avait dans le secrétaire de l'évêque des papiers compromettants, tels que la correspondance de Mgr de Boischollet avec le pape captif à Savone, et peut-être même la bulle d'excommunication. Des serviteurs fidèles essayèrent de sauver leur évêque, en faisant disparaître ces pièces. M. et Mme Welter étaient alors au service de Mgr de Boischollet. Le mari avait suivi son maître à Alençon ; la femme, restée à l'évêché, parvint à endormir la vigilance du gardien des scellés ; puis, se rendant au secrétaire, elle parvint à enlever la cire au moyen d'un couteau chauffé, ensuite aidée d'un serrurier, elle ouvrit le secrétaire et enleva les papiers compromettants, enfin elle parvint à replacer si bien la cire que personne ne s'aperçut de la fraude. Mais ce coup d'audace fut inutile : la perte de l'évêque était résolue.

M. Legallois était encore auprès de lui à leur retour d'Alençon, lorsqu'il aperçut un officier de police qui s'avançait dans la cour vers l'escalier du palais : « Monseigneur, dit-il, c'est moi qu'on vient chercher. » Il avait raison : l'officier lui déclara qu'il avait ordre de l'arrêter : on ne donna pas même au chanoine le temps de prendre ce qui lui était nécessaire. Il fut obligé de passer la nuit dans une pièce de l'évêché avec l'officier de police, et pendant ce temps, le juge de paix mettait les scellés sur tous ses papiers et les envoyait à Paris.

Le lendemain, un officier du palais de l'Empereur vint dire à l'évêque, non sans quelque embarras, qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de se retirer, et que l'empereur l'envoyait en exil. « Où m'envoie-t-on ? » dit l'évêque. — « A Nantes provisoirement, » répondit l'officier. Quant à M. Legallois, il fut conduit entre deux gendarmes à Alençon, puis de brigade en brigade jusqu'à Paris. Nous avons vu que Fouché lui-même le trouva innocent, mais l'envoya à Vincennes sur un ordre formel de Napoléon. Nous ne reviendrons pas sur le reste de sa vie, que nous avons déjà retracé.

Monseigneur de Boischollet quitte son diocèse, sa mort

Mgr de Boischollet quitta avec regret sa ville épiscopale et son diocèse où il avait éprouvé quelques contradictions, mais où il avait trouvé des hommes capables de le comprendre et de l'aider et une population qui en somme lui était attachée. Avant son départ, il avait signé sa démission. Tout le monde, et principalement le clergé de la ville épiscopale, resta plongé dans la plus profonde stupeur. Chacun s'empressa d'aller vénérer le prélat, qui ne put cacher, malgré sa résignation, la profonde tristesse qu'il éprouvait. « Hélas ! dit-il : la foudre m'a frappé. Je suis comme ces vieux arbres qu'elle atteint, et qui ne s'en relèvent jamais entièrement, quoiqu'ils ne paraissent que faiblement endommagés. »

Il se retira à Nantes, d'abord à un quart de lieue de la ville, puis il vint habiter en face de la cathédrale, réduit presque à la pauvreté, mais continuant de partager sa vie entre la prière et les bonnes œuvres. Mgr Duvoisin, évêque de Nantes se trouvant à Paris pendant les fêtes du Saint-Sacrement, lui écrivit d'officier pontificalement en sa place ; Mgr de Boischollet refusa, ne voulant plus porter hors de son cher diocèse les insignes épiscopaux. Il conservait encore d'ailleurs l'espoir d'être rendu à son troupeau ; mais, comme il l'avait dit lui-même, la foudre l'avait atteint jusqu'au cœur. Il fut frappé d'une attaque de paralysie qui lui enleva l'usage de la parole ; et, après lui avoir fait éprouver de cruelles souffrances, le conduisit en deux ou trois jours au tombeau. Ce fut le 23 février 1812 qu'il rendit son âme à Dieu ; on trouva sur lui en l'ensevelissant le cilice

qu'il portait toujours. Nous dirons dans la suite comment son corps revint à Séez en 1875. A sa mort, on nomma comme vicaires capitulaires les deux vicaires généraux : M. Leclerc et M. Le Vavasseur.

Pendant le pontificat de Mgr de Boischollet, le mode de législation avait changé plusieurs fois. Napoléon aurait voulu des hommes assez intelligents pour l'éclairer de leurs conseils, et assez résignés pour obéir en tout à sa volonté souveraine : trouver de pareils hommes était une vraie difficulté : il ne voulait pas de contradicteurs ; il n'eut que des esclaves ; il devait tomber avec de tels hommes.

Les Députés de l'An XI au Corps Législatif

Le 9 thermidor an XI (27 juillet 1803), le département de l'Orne eut à choisir quatre députés pour le Corps Législatif ; ce furent Bonvoust, Dureau de la Malle, Desprez et Lautour-Boismaheu. Ces quatre députés furent choisis, selon la loi, sur la liste des candidats présentés par les collèges électoraux.

Jacques-Charles Bonvoust, général d'artillerie en retraite, était président du collège électoral du canton du Mesle-sur-Sarthe et habitait Saint-Léger. Ancien lieutenant-colonel au régiment d'Auxonne, il avait pris part à la guerre de Vendée et dirigé l'artillerie qui défendit la ville de Nantes, en repoussant l'armée vendéenne le 27 juin 1793. Il fut réélu en 1807, et mourut en 1810 ou 1811.

Jean-Baptiste-Joseph-René Dureau de la Malle était né à Saint-Domingue, et depuis 1783, habitait la terre de Landres, commune de Mauves, qu'il avait acquise du marquis de Hauteville. Il y fit là une traduction de Tacite qu'il publia en 1790, et une traduction de Salluste. Il fut pendant la Révolution président du district de Mortagne, et plus tard fit partie du Conseil général de l'Orne. Il fut ensuite nommé membre de l'Académie française en 1804 et présida en même temps le Corps Législatif. Enfin il mourut en sa terre de Landres le 19 septembre 1807. Ce fut le grand poète Jacques Delille qui composa son épitaphe en vers : Percier et Girodet dessinèrent son tombeau.

Nous allons encore ajouter quelques mots sur Emmanuel-Marie-Guillaume Desprez, dont nous avons déjà parlé plus

haut. Il était professeur à Alençon en 1791, lorsqu'il s'engagea comme volontaire, et il était devenu capitaine au troisième bataillon de ce département quand les Vendéens prirent Mortagne (Vendée) le 23 mars 1794. Tous les officiers du bataillon qui défendait la place furent mis en jugement, y compris Desprez qui publia en vain un mémoire justificatif en leur faveur. Ils allaient être condamnés sans le dévoûment de M. Boullay d'Alençon, qui alla trouver Robespierre lui-même et obtint leur grâce.

Nous avons vu que Desprez fut nommé aux Cinq-Cents en 1798, puis au Corps Législatif après le 18 brumaire. Il sortit de cette assemblée en 1802, pour y rentrer en 1803, et il y siégea jusqu'à la fin de la session de 1807. Conseiller à la Cour d'Appel de Caen en 1812, député pendant les Cent-Jours en 1815, il rentra à la Cour d'Appel après Waterloo, et il y resta jusqu'en 1830, époque à laquelle il rentra dans la vie politique. Il fut élu député par le collège électoral de Séez en 1831 et siégea à la Chambre jusqu'en 1834. Alors il rentra dans la vie privée d'où il ne sortit plus. Il avait fait partie en 1800, d'une société qui s'était formée à Alençon sous le nom de Lycée, ainsi que de la Société d'Agriculture de Caen, dans les mémoires de laquelle il a publié quelques travaux assez insignifiants.

Jean-Aimé Lautour-Boismaheu, général de brigade, ancien officier de l'état-major général de l'armée d'Italie, aide de camp de Masséna, était né à Argentan. Il fut promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur, le 14 juin 1804, et il est mort en 1840.

Le mandat de ces quatre députés expirait le 18 janvier 1808 ; mais Dureau de la Malle était mort auparavant ; cependant il n'avait pas été remplacé. Le collège électoral, rassemblé sous la présidence du marquis de Saint-Simon-Courtomer, choisit les candidats, parmi lesquels le Sénat nomma députés le général Leveneur, Perrin, Bonvoust, député sortant, et Bouffey, sous-préfet d'Argentan. Goupil de Préfeln et Leroy, anciens membres du Tribunat, avaient pris rang au Corps Législatif après la session de 1807, et la députation de l'Orne comprît alors six membres ; mais elle fut réduite à deux en 1811, par suite de la nomination de Goupil de Préfeln et de Leroy aux fonctions de

préfet et de procureur général, et de la mort de Perrin et de Bonvoust. Les deux députés restants devaient sortir en 1812, mais la gravité des événements fit proroger leurs pouvoirs, et ils ne sortirent qu'aux Cent-Jours.

Le vicomte Alexis-Paul-Michel Tanneguy-Leveneur était né au château de Carrouges. Il était, avant la Révolution maréchal de camp et fit partie de plusieurs assemblées politiques où se manifestèrent ses idées libérales. Il prit une part active en 1789 à la rédaction du Cahier d'Alençon, et engagea beaucoup la Noblesse à céder quelques-uns de ses privilèges, pour satisfaire les justes réclamations du peuple. La Noblesse n'accepta point les idées du vicomte ; et pour l'en punir, lui refusa le mandat de député qu'il ambitionnait. Cette charge fut confiée au fougueux marquis de Vrigny, qui ne rêvait que privilèges et ne voyait rien que l'empire absolu de la noblesse sur le pays.

En 1790, le vicomte Leveneur fit partie de l'administration du département de l'Orne et fut envoyé avec Barbotte à la Trappe pour rendre compte de l'état de la maison. En 1792, il fut l'un des premiers défenseurs de la Patrie et resta sous les drapeaux, malgré l'inquiétude que lui causa la journée du 10 août ; il ne prit aucune part à l'intrigue de Dumouriez, et se distingua au siège de Namur, et à Maëstricht dont il fut cependant obligé de lever le siège, parce qu'il eut affaire à des forces supérieures. Mais il parvint à mettre en sûreté ses magasins et son artillerie, grâce à l'activité, à l'intelligence et au courage de Lazare Hoche, capitaine au cinquante-huitième régiment d'infanterie, chargé des détails de l'opération. Ce fut une gloire pour le général Leveneur d'avoir ainsi ouvert la carrière militaire à un des plus grands hommes de ce temps. Il lui donna de grands éloges, et se l'attacha en qualité d'aide de camp. Ils se battirent ensemble à Nerwinde, le 18 mars 1793, au passage de la Dyle, où Hoche eut deux chevaux tués sous lui. Le général Leveneur, admirant les qualités naturelles de son aide de camp, résolut de compléter son éducation en lui faisant acquérir en expérience, en usage du monde et dans l'art de gouverner les hommes les connaissances qui lui faisaient défaut. Ils étaient dans ces termes au camp de Maulde, quand ils apprirent la défection de Dumouriez Le général Leveneur n'en fut

pas plus ébranlé que de celle de La Fayette ; mais il se sentait malade, et il écrivit à la Convention pour être relevé d'un poste où il ne croyait plus pouvoir être utile. Il envoya en même temps Hoche à Paris pour éclairer le gouvernement sur la situation de l'armée. On arrivait au 31 mai : Hoche écrivit à son maître une lettre restée célèbre dans laquelle il lui disait : « Le véritable champ de bataille n'est pas sur la Meuse et sur le Rhin entre les Autrichiens et nous : il est ici, dans la Convention, entre les hommes de la Gironde et ceux de la Montagne. »

A son retour, le jeune officier eut la douleur de voir son chef arrêté comme suspect, et lui-même fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Douai, à cause du dévouement chaleureux qu'il avait témoigné au général Leveneur. Cependant tous deux furent remis en liberté quelque temps après. Mais le 22 nivôse an II (9 janvier 1794), nous trouvons le vicomte sous la surveillance du comité révolutionnaire d'Alençon, qui avait chargé vingt-neuf citoyens de le garder à vue dans son château. On lui permit plus tard de vaquer librement à ses affaires, malgré les dénonciations de Chauvière, juge de paix de Carrouges et de Jean-Jacques Chauvin, agent national près le district d'Alençon. Ces dénonciations furent toutes reconnues fausses, et le représentant Garnier de Saintes trouva l'accusé innocent. On le fit cependant transférer à Carrouges, où il habita sa propre maison.

Au bout de six mois, ordre vint de l'envoyer à Paris pour l'interner à la maison du Luxembourg. Il y arriva la veille du 9 thermidor, et, croyant qu'il allait mourir, il écrivit plusieurs lettres touchantes à sa femme et au comité révolutionnaire d'Alençon. Mais il fut au contraire rendu à la liberté, et publia un curieux mémoire, intitulé : *Notes relatives aux trahisons du général Dumouriez*. Puis il s'occupa de cultiver ses terres, de diriger ses forges et de gérer la fonction de président du Conseil général, dont il avait été investi. Il fut nommé, comme nous venons de le dire, député en 1807, et Napoléon, en 1810, érigea en majorat sa terre de Carrouges. L'empereur montra toute l'estime qu'il faisait de lui en lui rendant visite dans son château même, lors de son passage à Alençon en 1811, passage si funeste à Mgr de Boischollet. Comme député, le général

Leveneur prit plusieurs fois la parole dans la discussion sur l'importation des fers étrangers, les 3 et 6 octobre 1814. Il perdit plus tard l'usage de ses yeux, et mourut aveugle le 26 mai 1833.

Charles Perrin, second député de l'Orne, était né à Montierender, dans la Haute-Marne ; et, après avoir été procureur au Parlement de Paris, il vint se fixer dans l'Orne à la suite d'acquisitions considérables qu'il avait faites aux environs de l'Aigle. Il était membre du Conseil d'arrondissement de Mortagne, lorsqu'il fut nommé, en 1808, député au Corps Législatif, mais il mourut la même année vers la fin de décembre.

Nous avons déjà retracé la biographie de Bonvoust, sur laquelle nous ne reviendrons pas.

Louis-Dominique-Amable Bouffey, docteur en médecine, était né à Villers-Bocage (Calvados), et s'était fixé à Argentan plusieurs années avant la Révolution. En 1789, il présenta à l'abbaye de Nancy un *Mémoire sur les causes des maladies dominantes dans les hivers rigoureux* ; et la même année, il soumit au jugement de la Société de médecine de Paris un *Essai sur les fièvres intermittentes*, *l'action en l'usage des fébrifuges et surtout du quinquina*. Cet ouvrage fut publié en l'an VI (1798). Deux ans après, Bouffey publia encore des *Recherches sur l'influence de l'air dans le développement*, *le caractère et le traitement des maladies*, ouvrage qu'il compléta en 1813. En 1789, il fut nommé membre du Conseil municipal d'Argentan, et en 1790, membre du Directoire du district, au sein duquel il remplit les fonctions de vice président et de procureur-syndic. Il donna sa démission au mois d'octobre 1792, et fut nommé sous-préfet d'Argentan en floréal an VIII (mai 1800). Ce fut lui qui prononça le 31 décembre 1808, l'éloge funèbre de son collègue Perrin, mort depuis quelques jours. Le 3 octobre 1814, il se joignit au général Leveneur pour combattre le projet de loi sur l'importation des fers étrangers. Après la session, il se retira à Argentan, où il mourut au commencement de l'année 1820.

L'Enseignement

Tout était à réorganiser après la grande épreuve que venait de subir la France ; l'éducation fut une des premières dont on

s'occupa. Nous avons vu qu'à Argentan de louables efforts avaient été faits, et que le nombre des instituteurs et des professeurs s'était même trouvé plus considérable que celui dont on avait besoin. L'enseignement que l'on recevait dans ces écoles improvisées n'était pas aussi compliqué que celui qu'on reçoit aujourd'hui ; mais il s'en fallait bien qu'il fût nul. M. Bouffey, le sous-préfet d'Argentan, député dont nous venons de parler, visitant les écoles les 27 et 30 messidor an XI (15 et 18 juin 1803), y trouva l'étude du latin, de l'histoire, de la géographie et des mathématiques passablement développées. Dès le 30 frimaire précédent (20 décembre 1802), la ville d'Argentan avait été autorisée à bâtir une école secondaire, et avait obtenu pour cela l'ancien couvent des Capucins : c'est là que le collège est encore établi aujourd'hui.

Un règlement fut préparé, et on proposa comme directeur de cet établissement M. Belzais-Courménil, récemment nommé curé d'Argentan, et qui jouissait de toute la confiance des consuls. Pour professeurs, le maire proposait MM. Lallier, qui tenait déjà une école à Argentan, Paris et Auguste-Gervais Gonthier, ancien oratorien, qui fut successivement professeur à Juilly, à Vendôme, à Nantes et à Vimoutiers. Le bureau d'administration accepta Gonthier sans réserve ; Paris en souhaitant qu'il mît un peu plus de méthode dans son enseignement ; Hervieu, ancien professeur au Séminaire de Falaise, qui avait montré ses talents en instruisant un jeune lord pendant l'émigration, et Augustin, qui avait professé à Séez sous M. Lefrançois. Quant à Lallier, il paraît avoir quitté Argentan à cette époque. Il se rendit à Caen, où il fonda, rue Vilaine, porte Saint-Julien, une maison d'éducation particulière.

Dans une seconde visite, le sous-préfet apprécia beaucoup l'enseignement de M. Paris. M. Gonthier, désigné comme directeur de l'établissement qui allait s'ouvrir, vint de Vimoutiers, où il résidait alors et fut désigné en même temps pour professer deux classes de mathématiques. Tout étant ainsi disposé, le nouveau collège fut inauguré le 1er germinal an XII (22 mars 1804). Le personnel se composait de MM. Gonthier, Anquetin et Le Chevalier. Il y eut d'abord trente-cinq élèves ; et à la fin de l'année, il y en avait quarante-deux.

M. Gonthier ne put continuer longtemps son œuvre, il mourut

le 18 floréal (8 mai), d'une maladie occasionnée par la fatigue. Aussitôt après sa mort, on chargea M[me] Gonthier, qui avait toujours pris part aux travaux de son mari, de continuer ses cours. M. Sennegon, magistrat de sûreté, fut nommé directeur provisoire.

Le 21 floréal, on élut pour directeur M. Guitton de Surosne, maire d'Almenêches, que l'on préféra à M. Decot, maire d'Ecouché, M. Guitton se recommandait surtout par les succès qu'il avait obtenus dans ses études et par son irréprochable moralité. Sous la direction de cet homme de talent, le collège d'Argentan fit des progrès remarquables jusqu'en 1816. A cette époque, la restauration ne trouva pas M. Guitton assez ami de sa politique : il se retira de lui-même pour faire place à un directeur ecclésiastique, l'abbé Legris ; mais l'incapacité de cet homme et sa mauvaise administration ruinèrent le collège qui, en peu d'années se trouva réduit à sept élèves. M. Legris étant mort en 1823, on ne trouva rien de mieux à faire que de rappeler M. Guitton de Surosne, qui fut reçu avec enthousiasme, et par la population et par les rares élèves qui peuplaient encore l'établissement. Cette institution a passé depuis par diverses phases. Florissante sous M. Leguernay, presque anéantie sous M. Sassier : elle s'est relevée depuis, et, sans avoir reconquis peut-être entièrement son premier éclat, elle reste un des meilleurs établissements universitaires du département.

Nous avons vu plus haut que le fondateur du collège de Vimoutiers fut M. Gonthier, bientôt après directeur d'Argentan : il l'avait ouvert le 12 prairial an IX (31 mai 1801). Il s'y trouva d'abord trente-un élèves : vingt garçons et onze jeunes filles auxquelles on donnait deux heures de leçons le matin. On voulut obtenir que cette école devint secondaire, mais la demande fut refusée. M. Gonthier insista et fit écrire au-dessus de la porte de son établissemeni : *Ecole secondaire et pension.* M. Bodeau, instituteur communal, et surtout la mère Saint-Ange, directrice de l'école des filles, lui en surent très mauvais gré : la mère Saint-Ange surtout crut devoir en écrire au ministre de l'Intérieur et au préfet. M. Bodeau en fit autant et envoya en même temps que sa lettre plus de vingt pièces mécaniques de son invention pour se recommander auprès des représentants de l'instruction publique, et leur montrer qu'il

était aussi capable d'enseigner à ses élèves des choses utiles que tous ceux qu'ils pourraient mettre en face de lui. Il est probable que toutes ces dénonciations furent pour quelque chose dans le transfert de M. Gonthier de Vimoutiers à Argentan, où il exerça d'ailleurs fort peu de temps, comme nous venons de le voir.

Dans les cahiers de doléances de 1789, les habitants du Merlerault se plaignaient de ce que leurs enfants ne pouvaient apprendre, faute de maîtres et de maîtresses d'école, ce qui leur eût été nécessaire de savoir. Cependant, M. l'abbé Rombault, enfant du lieu, a découvert qu'il y existait avant la Révolution deux écoles : une de filles et l'autre de garçons ; et un rapport du 11 août 1802, adressé par le maire du Merlerault au sous-préfet d'Argentan, nous fait connaître qu'une école secondaire avait été établie dans ce bourg cinq ans avant la Révolution. Elle était tenue par Louis-Joseph Lecouturier, prêtre, maître-ès-arts en l'Université, qui y enseignait les langues latine et française, la géographie et l'histoire. Il recommença ses cours après la Révolution, et il était encore à la tête de cette maison lorsque le maire faisait le rapport dont nous avons parlé. Il occupait alors l'ancien presbytère où il avait remplacé l'instituteur Fouqueville, un futur membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont nous parlerons plus tard. Il est probable que ce changement se fit de bonne heure ; car Fouqueville, après avoir suivi les leçons de Dubois, partit avec ce savant pour l'Egypte en 1798. Quant au petit collège du Merlerault il est probable qu'il disparut peu d'années après, et dès le commencement du siècle.

Augereau a Alençon

Pendant qu'obscurément, à l'ombre de modestes écoles, des hommes dévoués donnaient à la jeunesse les moyens de parcourir utilement leur carrière et de travailler au service de la patrie, Alençon était témoin d'un brillant spectacle, rayon de la grandeur militaire qui distinguait la France à cette époque. Un soir, de joyeuses fanfares se faisaient entendre sur la route de Bretagne. Une longue file de soldats aux allures martiales se dirigeaient vers la ville, et un des plus grands maréchaux de France s'avançait à leur tête. C'était Augereau, duc de Casti-

glione, l'un des plus brillants soldats de la Révolution. Parti de Brest sur l'ordre de l'Empereur, il se dirigeait vers l'Allemagne, où il allait bientôt prendre part, lui et ses soldats, à la célèbre bataille d'Austerlitz. Le maréchal passa en revue sa division sur la Place d'Armes. Les vieillards qui vivaient encore, il y a peu d'années, se souvenaient d'avoir vu ce beau spectacle, et se vantaient avec un certain amour propre de ce que leur Place d'Armes, était capable de contenir ainsi toute une division.

Rétablissement du Chapitre de Séez

Nous avons vu que l'un des premiers actes qui résultèrent de la promulgation de la Constitution civile du clergé fut la suppression des chapitres des cathédrales, et nous avons assisté à la douloureuse séparation des chanoines qu'on arrachait ainsi de leur chœur. L'un des premiers soins des évêques après le Concordat fut de rétablir ces vénérables dignitaires, selon le désir qu'en avait exprimé lc cardinal Caprara, au nom du Souverain-Pontife.

Mgr de Boischollet, aussitôt qu'il fut assis sur le siège de Séez, ne perdit pas un instant et s'entendit sur ce sujet avec le préfet de l'Orne, M. Lamagdeleine ; ils formèrent un chapitre composé de dix membres : Guillaume-Gabriel Leclerc, et Michel Le Vavasseur, vicaires généraux ; Jean de Rochemure, ex-chanoine ; François-Jacques Lejeune, official ; Nicolas-François Delaunay ; Pierre Langin, secrétaire de l'évêché ; François-Emmanuel Legoux, ex-chanoine ; Antoine Gary ; Jean-Louis-Nicolas Maillard, pro-secrétaire, et Louis-Michel Lepeltier. Les chanoines honoraires furent : Joseph Malherbe de Fresnay, ex-archidiacre ; Roland-Joseph-François-Jacques Desmoutis de Boisgautier, ex-chanoine ; Guillaume Villeroy ; Jean Masson, ex-curé, et Jean-Baptiste-Etienne Véron.

Par malheur, le gouvernement avait exigé que le clergé constitutionnel prît rang parmi le nouveau clergé ; et il avait été impossible de résister à sa volonté. Cependant à Séez, on en mit le moins possible. Tout le monde fut heureux de voir au premier rang M. Leclerc, l'intrépide député de 1789, dont nous avons déjà admiré le courage. Son collègue, M. Le Vavasseur, ecclésiastique pieux et modeste, avait été prieur des Prémon-

trés de Silly, puis prieur-curé de Saint-Lambert-sur-Dive. Il prêta d'abord le serment, mais le rétracta bientôt, et fut même poursuivi tout spécialement par les révolutionnaires. M. Legoux avait été en possession de la prébende de Versainville, M. Langin, de celle de Colombiers, et M. Lejeune, de celle de Tellières. M. de Rochemure était étranger au diocèse ; M. Delaunay, ancien supérieur du collège de Falaise, avait été vicaire général de Mgr d'Argentré ; et M. Maillard était un ancien vicaire de la cathédrale, chapelain du chapitre. Tous étaient confesseurs de la foi. Seuls, MM. Gary et Lepeltier avaient été pris dans le clergé constitutionnel : le premier par la protection de la famille Murat, le second probablement par nécessité. M. Gary avait été pendant vingt ans vicaire de Montsort.

Parmi les chanoines honoraires, M. de Malherbe avait été archidiacre du Houlme, M. de Boisgautier prébendé d'Eraines. Nous connaissons déjà M. Villeroy ; M. Masson, ancien curé de Guibray, était originaire d'Aunou-sur-Orne, et M. Véron était un ancien Lazariste.

Les statuts furent rédigés ; mais il faut dire qu'ils limitaient tellement les attributions du chapitre, que ce corps n'était plus que l'ombre de lui-même, et ne formait presque plus dans le diocèse qu'une masse inerte, et privée de toute espèce d'action. C'est de Paris que Mgr de Boischollet envoya, le 11 décembre 1802, la nomination des chanoines et leur approbation par le gouvernement. Ils prêtèrent, en présence du préfet Lamagdelaine, dans l'église de Notre-Dame d'Alençon, au mois de mars 1803, le serment exigé par le Concoréat.

A son arrivée, Mgr de Boischollet régla le costume du chapitre, qui fut pour l'hiver la chappe et le camail à longue pointe, avec les accessoires en fil de soie et velours cramoisis ; et pour l'été, la mozette et la barette doublées de soie et ornées d'un liseré de même couleur. On supprima l'ancienne aumusse.

L'office du chœur devait se chanter tout entier, seulement les jours de fête et les dimanches, l'office de la nuit, c'est-à-dire Matines et Laudes était simplement psalmodiés à six heures en été, à sept heures en hiver ; les chantres y assistaient. Dans les principales fêtes de l'année, excepté à Noël, cet office était chanté à cinq heures du matin, et les enfants de chœur y assis-

taient avec les chantres. En 1817, de grands travaux que l'on faisait à la cathédrale firent interrompre l'usage des vigiles et des vêpres. L'usage des vêpres ne recommença que onze ans après, en 1828. L'usage des Matines n'a jamais été repris complètement.

Comme tous les biens du chapitre avaient été confisqués, le gouvernement sentit qu'il devait une indemnité, et accorda aux nouveaux chanoines une pension de mille francs, augmentée ensuite successivement et portée jusqu'au chiffre de seize mille francs ; et on l'a supprimée entièrement de nos jours.

La reconstitution du chapitre fut suivie de celle du Séminaire, comme nous l'avons dit déjà ; l'un des premiers élèves fut, outre ceux que nous avons déjà nommés, M. Dufriche-Desgenettes, le célèbre curé de Notre-Dames-des-Victoires.

Le collège fut également rétabli sous la direction de trois chanoines : MM. Gary, Le Vavasseur et de Rochemure. On obtint d'abord de bons résultats, mais le nombre des chanoines était si restreint qu'il leur était difficile de concilier leurs devoirs avec ceux de chefs d'institution : l'établissement était abandonné dès la fin de l'année 1805.

Les fabriques furent recomposées au mois de septembre 1803. Les dispositions en furent diverses ; il n'y avait pas encore de loi uniforme sur la matière. Le décret de 1809 vint après coup réglementer ce qu'avaient fait les évêques et leur clergé.

Le 15 décembre 1804, l'évêque arrêta définitivement à Paris le règlement intérieur du chapitre qui donnait aux chanoines le pouvoir curial sur le bas-chœur et les employés de l'église cathédrale. Cependant les chanoines blâmèrent ce règlement qui était selon eux peu conforme aux anciens statuts, et ils ne le reçurent qu'avec certaines réserves.

L'évêque avait décidé, de plus, que le grand autel ne servirait qu'aux chanoines, et que les fonctions paroissiales, telles que mariages, inhumations et services se feraient à un autel latéral. Le maire et les adjoints de Séez réclamèrent contre cette disposition, mais leur pétition ne paraît avoir produit aucun effet auprès du ministre des Cultes, M. Portalis. Un autel fut dressé dans une chapelle latérale, et toutes les fonctions paroissiales s'y sont accomplies jusqu'à la réunion de la paroisse au chapitre.

Restauration de la Cathédrale de Séez

La cathédrale, de son côté, avait le plus grand besoin de réparations : on eut beaucoup de peine à obtenir de l'argent pour les exécuter. Une pièce de bois se détacha une fois à l'issue de la grand'messe, et blessa grièvement une personne ; l'évêque écrivit au ministre que, si l'on ne faisait pas les réparations urgentes, il serait obligé de fermer la cathédrale pendant l'hiver, et peut-être auparavant. Une somme fut obtenue, mais fort insuffisante pour les travaux qu'il y avait à faire ; et en 1806, Mgr de Boischollet pouvait encore se plaindre du triste état où se trouvait sa cathédrale. Enfin, les travaux urgents furent entrepris à cette époque, et terminés à la fin de 1807.

Plusieurs chapelles latérales furent aussi restaurées, entre autres celle de la sainte Vierge, celle de Saint-Godegrand et celle de Saint-Nicolas. Les reliques de saint Godegrand, cachées ignominieusement dans une cave pendant la Révolution, furent replacées dans la chapelle du saint, que leur avait destinée Mgr Lallemant. Ce fut alors aussi que la Sainte-Epine, sauvée, comme nous l'avons vu, pendant la Révolution par M. du Bordage, fut reposée avec une parcelle du bois de la vraie Croix, dans la chapelle de Saint-Nicolas, qui prit dès lors le nom de *Chapelle de la Sainte-Epine*. L'évêque fit lui-même la translation solennelle un jour de dimanche.

Mais la cathédrale menaçait toujours ruine : les réparations que l'on y faisait étaient par trop insuffisantes. En 1809, on fut obligé de nouveau d'y interdire le culte, et il fut décidé que les offices paroissiaux se feraient désormais dans l'église de Saint-Pierre. Mais cette église se trouva trop petite, et l'on proposa d'interdire dans la cathédrale, la seule partie qui était devenue dangereuse. On enferma en effet une grande partie de la nef dans des palissades qui déplurent beaucoup aux paroissiens et dont une partie fut bientôt détruite. On présenta divers plans pour affermir les murailles, mais enfin l'architecte inspecteur général, M. Petit-Radel, déclara que la seule restauration valable était de refaire les parties qui menaçaient ruine. C'était en effet le meilleur parti à prendre : les demi-mesures n'auraient abouti qu'à compromettre, après quelques années, l'édifice tout entier ; mais le surcroît de dépenses que ce nouveau plan imposait fit

reculer de deux ans le commencement des travaux ; et, le 28 novembre 1810, l'évêque constatait, dans une lettre, que les dégradations augmentaient à vue d'œil. Les clochers menaçaient de s'écrouler : il s'en détachait quelquefois des pierres, les contre-forts manquaient de ciment : la moindre tempête pouvait causer un dommage irréparable. Mais la fameuse scène d'Alençon et la démission forcée de Mgr de Boischollet vinrent encore enrayer les travaux. Comme détail assez curieux sur ce fait, MM. Hector Marais et Henri Beaudouin, historiens de la cathédrale, font remarquer qu'en passant par Argentan, l'impératrice Marie-Louise reçut de l'une des dernières religieuses survivantes du couvent de Sainte-Claire, le Missel ou livre d'heures de Marguerite de Lorraine, parente de la maison d'Autriche, avec la généalogie de la sainte duchesse d'Alençon. L'empereur et l'Impératrice examinèrent cet ouvrage pendant tout le trajet, à la suite duquel eurent lieu les scènes qui firent tomber l'évêque, et enfermer M. Legallois. Les vicaires généraux et les chanoines ne regardèrent point la démission de l'évêque comme valable, et tout continua de se faire, comme auparavant au nom de Mgr de Boischollet. Mais lorsqu'on apprit la mort du prélat, on se rassembla et nomma comme vicaires capitulaires les deux vicaires généraux. Cette élection fort peu canonique dans la forme, fut cependant acceptée par tout le diocèse.

Pour compléter l'histoire de cette période intéressante, il nous reste à ajouter quelques détails qui ne se relient plus que très indirectement à l'histoire générale de nos contrées, mais qui ne sont pas sans y apporter quelque lumière.

L'abbé Gley

Tout le monde sait que l'une des critiques les plus sanglantes que l'on ait faites contre l'histoire de France élémentaire du P. Loriquet, est d'y avoir écrit : « Le marquis de Buonaparte, lieutenant-général du roi Louis XVIII. » Cette phrase manquait d'exactitude en ce sens que jamais Louis XVIII n'avait chargé Napoléon de gouverner la France à sa place ; mais pour un légitimiste comme l'était le Père Loriquet, elle était irréprochable au point de vue politique. Les légitimistes ont admis

Louis XVII, qui n'a jamais régné : il est probable qu'ils admettront de même Henri V. Pour eux Louis XVIII ne peut être que le successeur immédiat de Louis XVII, comme le prochain roi légitime, s'il en revient jamais, sera le successeur immédiat de Henri V. La dynastie des Napoléons n'a pas agi autrement. Ils ont admis Napoléon II en exil à Vienne : ils ont eu leur Napoléon IV dans la personne du fils de Napoléon III, et si quelqu'un d'entre eux remonte sur le trône, il s'appellera certainement Napoléon V.

Mais le Père Loriquet n'avait pas à justifier sa phrase : Il n'avait qu'à la nier, puisqu'il devient de plus en plus certain qu'il ne l'a jamais écrite. Personne n'a pu la trouver dans aucun exemplaire de son ouvrage ; et l'*Univers*, le *Temps*, l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* nous affirment que le coupable, s'il y a culpabilité, n'est pas le Père Loriquet, mais bien l'abbé Gérard Grey, principal du collège de Tours, où il publia son *Historia Franciæ*, en 1820. On trouve en effet dans cette histoire un titre de chapitre ainsi conçu : *Francia, Ludovico XVIII regnante, rempublicam adminîstrante Buonaparte, sub imperatoris nomine.* — France : règne de Louis XVIII, gouvernement de Buonaparte sous le titre d'empereur. » Ce qui est, il faut le dire, encore beaucoup moins choquant que la phrase attribuée au Père Loriquet.

Or, cet abbé Gley, si original dans ses titres, nous appartient en partie, et c'est probablement à Alençon qu'il a écrit l'histoire publiée plus tard à Tours.

L'abbé Gley était né à Géradmer, en Lorraine, et il refusa de prêter le serment constitutionnel, ce qui le força de se retirer en Allemagne, où il fut d'abord précepteur dans quelques riches maisons, puis professeur de langues modernes à l'Université de Bamberg, enfin secrétaire du maréchal Davout, et chargé de fonctions administratives assez importantes en Pologne.

Rentré en France en 1809, il fut mis à la tête du petit collège de Saint-Dié, où il composa son *Essai sur la langue et la littérature des anciens Francs*. La matière était neuve et intéressa. L'auteur fut amené à la traiter par la découverte qu'il fit à Bamberg en 1797, d'un manuscrit francique qu'il ne put déchiffrer, mais qu'il fit reproduire trait pour trait ; ouvrage pénible, dont il fut récompensé par l'intérêt qu'excita sa découverte.

De Saint-Dié, l'abbé Gley passa à Alençon en qualité de principal. On remarqua d'abord en lui « une singulière facilité d'esprit, un imperturbable aplomb, des grands airs de sincérité qui lui concilièrent d'abord tous les esprits. » Mais on s'aperçut malheureusement que cette franchise n'était que feinte et on s'en dégoûta. Il quitta Alençon à la fin de 1818, regrettant peu la ville dont il était lui-même fort peu regretté. Avant de partir, il avait fait imprimer, en 1816, son *Voyage en Allemagne et en Pologne,* des *Eléments de Philosophie*, en latin, et une traduction latine de la *Charte constitutionnelle !* Il est à croire, avons-nous dit, qu'il y prépara aussi son *Histoire de France.*

En partant d'Alençon, il alla professer la philosophie à Moulins ; mais il ne fit que passer dans cette ville, puisque nous le retrouvons en 1819 à Tours, où il cumulait les fonctions de principal et de professeur de philosophie, tout en publiant simultanément l'Histoire de France et une *Histoire de notre Sauveur.* Il est remarquable qu'en 1827, lors de la querelle à propos du Père Loriquet, personne n'ait songé à invoquer son fameux titre. Il est possible que son Histoire fût peu connue et d'ailleurs, nous avons vu qu'on présentait la phrase d'une manière assez inexacte.

L'abbé Gley partit de Tours comme il était parti d'Alençon, après s'être fait des amis d'abord et des ennemis ensuite. Il fut brusquement remplacé en 1822, n'accepta point les chaires qu'on lui offrait, comme compensation dans divers petits collèges. Il préféra se retirer à Paris, au Séminaire des Missions étrangères. Bientôt après, il fut nommé aumônier des Invalides et mourut en exerçant cette charge, le 11 janvier 1830. Outre ses ouvrages dont nous avons cité une partie, il avait publié de nombreux articles dans la *Biographie universelle* de Michaud, et avait été l'un des principaux rédacteurs du *Bulletin des Sciences* de Pérussac.

Le Collège d'Alençon

Le nom de l'abbé Gley nous ramène à l'école centrale d'Alençon qui eut d'abord pour professeurs, avons-nous dit, M. Renault, pour l'histoire naturelle ; M. Mignon pour la physique ; M. Daguin, pour les mathématiques ; M. Belzais-

Courménil, pour la législation ; M. Dodieu, pour la littérature; M. Le Roi, pour les langues anciennes ; M. Posté, pour l'histoire et la géographie ; M. Rouillé, pour la grammaire générale, et M. Fresnais pour le dessin.

En 1805, le gouvernement, ayant supprimé les écoles centrales, les remplaça par des lycées et des écoles secondaires. Ce fut une de ces dernières qui fut fondée à Alençon, et ouverte dès le 20 février 1804. La direction en fut confiée à M. Mars, procureur impérial près le tribunal de première instance. Le conseil d'administration se composait de M. le préfet Lamagdeleine ; de M. Savary, maire d'Alençon ; de M. Demées, président du tribunal de première instance ; de M. Druet-Desvaux, inspecteur des forêts ; de M. Quilhet, juge de paix, et du directeur, M. Mars. Cette école secondaire eut d'abord une bibliothèque, un cabinet de physique, un cabinet d'histoire naturelle et un jardin botanique.

On s'occupa moins de la chapelle. Celle des Jésuites fut coupée horizontalement en deux : on installa dans la partie supérieure la Bibliothèque de la ville, comme nous l'avons déjà dit. Le rez-de-chaussée fut d'abord une salle d'exercice, qui servait en même temps pour les concerts et pour les bals. C'est aujourd'hui une succursale du musée consacrée principalement à la sculpture. Il y avait alors à l'entrée deux tableaux, dont l'un représentait le Mariage de la sainte Vierge, et l'autre la Présentation au Temple. Deux cabinets latéraux renfermaient plusieurs autres toiles : l'une de Dumont-le-Romain, représentant saint François d'Assise ; deux autres de Jollain, dont l'une représente Rotrou IV, comte du Perche, montrant un plan du Val-Dieu ; l'autre Pierre II d'Alençon avec sa fille, à laquelle il montre d'une main le Val-Dieu, et de l'autre les bois qui l'entourent. Ces deux seigneurs, étaient, en effet, l'un fondateur, l'autre restaurateur de cette chartreuse. On y voyait encore un tableau de Restout représentant Saint-Charles-Borromée faisant communier les pestiférés ; une Assomption et plusieurs portraits, parmi lesquels on distingue celui du fameux théologal Jean-le-Noir et celui de Rabelais. On n'a laissé aucun tableau dans la chapelle des Jésuites, qui ne renferme plus que des sculptures. La plus grande partie des toiles que nous venons de nommer, sont au musée de l'Hôtel-de-Ville. Les deux œuvres

de Jollain, qui ont toutes deux trait au Val-Dieu, sont dans la grande salle du même Hôtel-de-Ville consacrée aux réunions du Conseil municipal et aux grands actes de la vie civile.

Ecrivains Ornais de cette époque

Parmi les écrivains que produisit à cette époque notre département, et surtout d'Alençon, il nous reste encore à citer Jacques-René Hébert, né à Alençon en 1759. Il fit d'abord de petites pièces pour le théâtre, et obtint la place de contrôleur des contremarques au Théâtre des Variétés. Plus tard, il s'acquit une certaine notoriété en fondant le journal *le Père Duchêne*, l'un des plus fougueux organes de la Révolution, rédigé dans le style grossier et ordurier de l'époque, mais par là même d'autant plus piquant à la lecture. Le rôle de cet écrivain comme substitut du procureur de la commune et comme député, ainsi que sa mort sur l'échafaud, sortent de notre cadre, car nous ne croyons pas qu'il ait conservé à la fin de sa vie aucun rapport avec Alençon. Il était né dans la Grande-Rue, à peu près à moitié chemin entre les deux églises de Notre-Dame et de Saint-Léonard : son père était trésorier de la fabrique de cette dernière église, et exerçait la profession d'orfèvre.

Louis-Joseph Bourdon, né à Alençon et mort au commencement du siècle, publia, en 1785, un *Projet sur la manière de faire utilement en France le commerce de grains*. Il nous a laissé aussi plusieurs lettres sur le pain, qui furent imprimées en 1794.

Le comte de la Crépinière également né à Alençon, a publié en 1785 les *Lettres du Palais-Royal aux quatre parties du monde*, qu'on a pu faire tenir à leurs adresses sans sortir du Palais.

Pierre-Nicolas Le Conte de Betz est auteur d'un petit ouvrage relatif aux forêts, qui a pour titre : *Opinion sur le danger de l'aliénation des forêts*.

Nous ne parlons pas de Demées et d'Odolant-Desnos fils. Nous avons signalé leurs ouvrages en faisant leurs biographies comme députés.

François Godmer, docteur en médecine, né à Alençon, a publié en 1805 une *Dissertation sur quelques produits végétaux*, tant caustiques que stupéfiants. Il distingue dans nos contrées la belladone, la grande ciguë, l'aconit napel, la pomme épineuse et le pavot.

CHAPITRE III

ALEXIS SAUSSOL, 76e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1817-1836

—

Gouvernement des vicaires capitulaires. — Nomination de M. Baston. — M. Bazin devient vicaire capitulaire. — Le diocèse se divise en deux partis : maux qui en résultent. — Nomination de Mgr Saussol. — Mort de M. Legallois. — Concordat de 1817 : Pie VII pourvoit toutes les églises de France. — Les dignitaires du clergé de Séez à cette époque. — Fondation du Petit Séminaire. — Le Grand Séminaire retourne à l'évêché — Fondation de la Miséricorde. — Mgr Saussol fait l'acquisition de l'ancienne abbaye de Saint-Martin, dans l'intention d'y établir son Grand Séminaire. — Il meurt peu de temps après. — M. du Puysact, député de l'Orne. — Formation du canton de Flers. — Retour sur les évènements politiques : l'invasion : la Révolution de 1830. — Saint-Pierre d'Entremont et Tinchebray. — M. Gravelle-Desulis. — François Poucqueville.— L'homme et la dame aux camélias.— Les orgues de Notre-Dame d'Alençon.

TRAVAUX DE LA CATHÉDRALE

Après la mort de Mgr de Boischollet, l'une des premières et plus constantes préoccupations des vicaires capitulaires, lorsqu'ils furent définitivement en possession du gouvernement du diocèse, ce fut la restauration de la cathédrale, ainsi que son ameublement, car l'intérieur était aussi pauvre que l'extérieur était peu solide. Plusieurs dons, il est vrai, avaient été faits depuis 1804, tant par le gouvernement que par quelques particuliers généreux ; mais ces dons étaient loin d'être suffisants, et on sait que les articles organiques soixante-treizième et soixante-quatorzième étaient directement contraires aux fondations, parce qu'on ne voulait pas augmenter indéfiniment les biens de main-morte. Il fallait que les dons productifs des fidèles fussent convertis en des rentes sur l'Etat.

Cependant un des chanoines honoraires, M. de Malherbe, mort en 1807, avait fait en juin 1804 un testament par lequel il léguait au Chapitre sa bibliothèque, au Séminaire sa maison

avec toutes les dépendances, et un herbage situé dans la commune de Vaudeloges (Calvados). Les héritiers s'opposèrent à l'exécution du testament, qui fut annulé, en effet, par un jugement du tribunal d'Alençon, rendu le 24 juillet 1811, en ce qui concernait le legs de l'herbage. Mais la bibliothèque fut délivrée au Chapitre et la maison remise au Séminaire. Cette maison servit longtemps à loger une partie des élèves ecclésiastiques qui étudiaient les humanités à Séez avant la fondation du Petit Séminaire. Ensuite, le prix de sa location a contribué pour une grande part à l'acquisition de l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes. Aujourd'hui, c'est une Salle d'Asile dirigée par les Sœurs de la Providence. M, de Malherbe avait fait au diocèse plusieurs autres dons considérables. Cependant au mois d'octobre 1812, les vicaires capitulaires furent encore obligés de faire au gouvernement une demande pour le mobilier de la cathédrale et pour les réparations urgentes des vitraux brisés en un certain nombre d'endroits

M. Baston nommé Évêque de Séez

Pie VII était prisonnier à Fontainebleau, et ne voulait agréer aucun nouvel évêque ; aussi l'Empereur ne se pressait-il pas de nommer celui de Séez. Ce fut seulement après un an de vacances, le 14 avril 1813, qu'il nomma l'abbé Baston, vicaire général de Rouen. On dit qu'il lui avait déjà offert cet évêché dès 1811, mais que M. Baston refusa, parce qu'il ignorait si la démission de Mgr de Boischollet avait été acceptée par le pape. Ce fut à la suite des concessions extorquées à Pie VII par violence, et révoquées presque aussitôt après sur le conseil des cardinaux, que Napoléon se décida à nommer de nouveaux prélats aux sièges de Séez, de Troyes, de Gandet, de Tournay.

Le chapitre de Séez, informé de la nomination du nouvel évêque, se rassembla le 30 avril et se félicita de recevoir un homme aussi distingué que M. Baston, qui avait composé les *Leçons théologiques* de Rouen, et de nombreux écrits sur d'autres sujets. « Afin de lui donner une preuve de satisfaction et de confiance », dit le procès-verbal, on le nomma *par acclamation* vicaire capitulaire, et on le chargea de gouverner le diocèse conjointement avec M. Leclerc et M. Le Vavasseur, M. Baston

résidait même à l'évêché. Cette manière d'agir était contraire aux prescriptions de plusieurs conciles. Mais on crut que les circonstances difficiles où on se trouvait, rendaient permises beaucoup de choses qui ne l'auraient pas été dans un autre temps. D'ailleurs, le pape semblait fermer les yeux, ce qui indiquait qu'au moins il tolérait l'usage, s'il ne l'approuvait pas entièrement. Cependant on aurait dû savoir qu'en 1810, Pie VII avait lancé jusqu'à trois brefs, l'un au cardinal Maury, l'autre à l'archidiacre de Florence, et le troisième à l'abbé d'Astros, alors, vicaire capitulaire de Paris, et plus tard cardinal archevêque de Toulouse contre les nouveaux évêques qui s'ingéraient dans le gouvernement des diocèses où ils étaient nommés. On a cru depuis que la nomination de M. Baston au poste de vicaire capitulaire avait été dictée par une volonté toute-puissante et qu'on avait mis à ce prix des secours que l'on réservait pour la cathédrale. M. Baston alla dans le cours du mois de mai prêter serment entre les mains de l'impératrice régente, pendant que l'empereur faisait la campagne de Saxe, et il prit au mois d'août possession du palais épiscopal. Il était arrivé à Séez deux mois auparavant, au mois de juin ; le Chapitre alla au-devant de lui, tout entier, excepté M. Legallois, qui était toujours captif. M. Leclerc, qui porta la parole, supplia l'évêque nommé d'employer son crédit pour faire remettre l'absent en liberté. M. Baston répondit de la manière la plus aimable, fit quelques dons au Chapitre, avec lequel il parut être désormais dans les meilleurs termes, mais on ne put obtenir ni la liberté de M. Legallois, qui resta prisonnier jusqu'au retour des Bourbons, ni recommencer, faute d'argent, les travaux de la cathédrale.

Cependant, l'évêque nommé, s'aliéna bientôt une partie des esprits en voulant trancher du maître, et en signant seul tout ce qu'on lui présentait, sans même consulter ses collègues. On lui représenta qu'il n'était cependant pas seul placé à la tête du diocèse ; mais il répondit que les opposants n'étaient que des ignorants et des fanatiques, et qu'ils s'exposaient à être dénoncés. MM. Boisnet et Mousset-Ducaillou furent envoyés à Fontainebleau pour consulter le pape, dont la réponse ne pouvait être douteuse. La conduite de M. Baston fut blâmée, et dès lors une grande agitation commença dans le diocèse. On refusa de lire les mandements signés des trois grands vicaires, parce qu'on

savait que M. Baston les composait seul. On avait recours à M. Le Vavasseur, auquel le Saint-Père avait accordé des pouvoirs exceptionnels, pour les actes de juridiction. On répandit dans le diocèse les écrits des plus célèbres théologiens sur l'administration capitulaire des évêques nommés. M. Baston répondit par un long mémoire qu'il lut devant ses collègues et les directeurs du Grand-Séminaire. Mais cet écrit, où il faisait l'apologie du schisme, produisit un effet tout différent de celui qu'il espérait. Malgré la colère de l'Empereur dont il menaçait les récalcitrants, on résolut de ne plus accepter ses actes. L'ordination de Noël approchait : il voulut signer seul les lettres dimissoires. Plutôt que d'accepter une pareille condition M. Bazin supérieur du Grand-Séminaire préféra que l'ordination fût différée indéfiniment.

Le vénérable supérieur s'était d'abord tu par prudence, jusqu'à ce qu'on eût la décision du Souverain-Pontife ; mais alors, il ne craignit plus de manifester ses sentiments. Le Séminaire devint comme un foyer d'opposition contre l'évêque nommé, qui s'en plaignit : « Monseigneur, lui répondit M. Bazin, quand votre position sera régulière, ceux qui vous font le plus d'opposition vous seront les plus dévoués. »

M. Baston ne put supporter cette fermeté, et le 23 février 1814, il ordonna au supérieur de congédier dès le lendemain tous les étudiants, parce que l'établissement n'avait plus de moyens de subsistance. En vain M. Bazin affirma-t-il que les provisions pouvaient encore suffire pendant plusieurs mois ; en vain les élèves déclarèrent-ils qu'ils étaient prêts à tout souffrir pour arriver au sacerdoce, le 24 février, à sept heures du matin, le Séminaire fut évacué, ce qui fit encore baisser M. Baston dans l'estime du clergé et du reste du diocèse.

Au mois d'avril, on apprit la déchéance de l'Empereur, et le Chapitre, par l'intermédiaire de son doyen, fit prier Talleyrand de porter au roi Louis XVIII le témoignage de sa fidélité, de son obéissance et de sa soumission. On pense bien que M. Baston ne prit aucune part à cette démarche. La position devenait de plus en plus tendue, et dans les derniers jours d'avril, M. de Rochemure demanda que l'on enlevât les pouvoirs à l'évêque nommé. Les voix se partagèrent moitié par moitié, et la délibération se retrouva ainsi nulle.

Le 12 mai, on recommença la discussion, et, cette fois, M. de Rochemure demanda que le Chapitre reprît sa juridiction sur le diocèse, ce qui était contraire à toutes les règles du droit. A cette proposition malsonnante, le président M. Leclerc leva la séance, et sortit, accompagné de MM. Langin, Gary, Le Vavasseur et Lepeltier. MM. de Rochemure, Maillard, Astier et Lemarchand-Ducassel, continuèrent la délibération sous la présidence du plus ancien chanoine, M. de Rochemure. Ils annulèrent les pouvoirs des vicaires capitulaires, et nommèrent à leur place M. Legallois, qui venait d'être rendu à la liberté et M. Villeroy, ancien grand-vicaire.

Cette décision d'une minorité qui n'avait même pas de pouvoirs sur la matière, ne pouvait obtenir aucun effet. Mais le 11 juin, la majorité, composée de MM. de Rochemure, Le Vavasseur, Maillard, Astier et Lemarchand-Ducassel, proposa et vota l'annulation des pouvoirs de M. Baston : trois membres du Chapitre seulement : MM. Leclerc, Langin et Lepeltier, réclamaient son maintien. Le secrétaire de l'évêché fut chargé de notifier la décision à M. Baston, qui ne resta plus à Séez que quelques semaines, et se retira ensuite dans sa famille, à Saint-Laurent, près Pont-Audemer, où il mourut, comme nous l'avons dit, en 1822.

Tout le monde s'accorde à reconnaître dans M. Baston les qualités du cœur et de l'esprit qui font l'évêque de talent et le bon évêque ; mais il se trouva lancé dans une fausse voie qui brisa sa carrière à tout jamais. Il se consola de sa mésaventure en écrivant des mémoires dont une copie a pu être faite tout récemment (1888) et a été déposée dans la bibliothèque du Grand-Séminaire de Séez. Naturellement, ces mémoires sont un panégyrique de la conduite de l'auteur ; et il est possible, en effet, qu'on l'ait trop chargé sur quelques points ; mais il montre dans cet écrit un tel ressentiment contre le clergé de Séez, qu'il est difficile de le considérer comme étant de bonne foi dans la circonstance.

Les deux anciens vicaires capitulaires restèrent donc seuls à la tête du diocèse, mais M. Le Vavasseur possédait presque toute l'influence, et jouissait principalement de la confiance entière du clergé ; il mourut en 1815, au lendemain de la seconde Restauration.

Ce qui avait nui à la réputation de M. Leclerc, c'était surtout l'appui qu'il avait prêté jusqu'à la fin à l'évêque nommé par Napoléon : il fut donc résolu qu'on lui donnerait pour collègue un homme d'un sentiment tout-à-fait contraire ; et, après quelques hésitations, ce fut M. Bazin, Supérieur du Grand-Séminaire, celui de tous qui avait résisté le plus constamment à M. Baston qui fut élu second vicaire général.

M. Bazin vicaire capitulaire

Le premier acte d'autorité que fit dans le diocèse le nouveau grand-vicaire fut d'envoyer, de concert avec ses collègues, une circulaire détaillée sur les devoirs des curés dans ces temps difficiles. Ensuite, il appela auprès de lui tous ses séminaristes qui n'occupaient pas encore un local spécial, et leur fit donner une retraite qu'il prêcha lui-même. Cette retraite produisit sur les jeunes clercs les plus heureux résultats ; mais les vieux prêtres, qui n'avaient pas eu depuis longtemps de pareils exercices se plaignirent de ce qu'on les avait négligés ; et, M. Bazin eut beau leur présenter excuse sur excuse, il dut recommencer sa retraite devant les vétérans du sacerdoce.

Dès lors, l'influence de M. Bazin s'accrut de beaucoup dans le diocèse : sa correspondance devint très étendue, et il en profita pour exciter partout le zèle des pasteurs à refaire leurs presbytères, reconstituer leurs fabriques, retirer leurs églises du triste état où les avait mises la Révolution. Tous ces soins accablèrent le bon Supérieur ; sa santé défaillit, et on craignit pour lui un hydropisie. Quelques remèdes le retirèrent de ce pénible état ; mais il lui resta toujours de sa fatigue un pressant besoin de dormir qui le poursuivait partout : on dit même qu'il s'endormit un jour en parlant aux Séminaristes. Ce qui le privait surtout, c'était de ne pouvoir profiter d'aucun sermon : l'usage du café parvint cependant à le soulager un peu dans cette circonstance pénible.

M. Bazin vit aussi, dès le commencement de sa gestion, recommencer les travaux de la cathédrale ; la direction en fut confiée désormais à M. Alavoine, architecte de Paris. On chercha d'abord à arrêter le mouvement de la partie nord et du clocher adjacent. Les travaux, un instant ajournés, furent repris

en 1824, et douze ans après, en 1836, M. Maillard, doyen du chapitre, bénissait la croix qui devait couronner le clocher du midi. Ce clocher, d'abord beaucoup moins élevé que l'autre, avait été mis à peu près à la même hauteur. La cathédrale était désormais à l'abri de tout danger de ruine ; mais on fit pourtant plusieurs reproches à M. Alavoine ; d'abord il avait entouré le nord de la nef et la façade occidentale, où s'élèvent les clochers, de murs de soutènement très massifs, bâtis de matériaux différents de ceux de l'édifice même, ce qui produisait un effet disgracieux. Le portail, qui auparavant était en hors-d'œuvre, fut encastré entre deux énormes contreforts surmontés de clochetons. Enfin, il couronna les deux flèches d'un bloc de fonte, et se servit du même métal pour renouveler les colonnettes et les chapiteaux. Le bon goût dans les réparations d'architecture gothique ne devait refaire son apparition qu'un certain nombre d'années plus tard.

Dans le temps même où commencèrent ces travaux, 1817, un événement politique permit de croire que l'Eglise de Séez allait enfin sortir de sa viduité. Le nouveau gouvernement français n'aimait pas le Concordat de 1801 : il aurait voulu l'effacer d'un trait de plume, ainsi que les dispositions qui en étaient découlées. Des négociations furent entamées pour en dresser un nouveau, qui, après quelques hésitations et quelques débats, fut signé le 11 juin, ratifié un mois après, et confirmé par des lettres apostoliques du Souverain-Pontife le 19 juillet suivant.

Par ce Concordat un grand nombre de sièges supprimés en 1801 furent rétablis. Les articles organiques étaient abrogés en ce qu'ils avaient de contraire aux lois et à la discipline de l'Eglise. On laissa les évêques maîtres de fixer entre eux les limites de leurs diocèses. Enfin, on pourvut aux évêchés vacants, et les évêques nommés furent cette fois confirmés par le Souverain-Pontife. Séez fut dans la joie quand elle apprit qu'elle avait un premier pasteur, et elle se félicita de ce que le choix du roi était tombé sur l'abbé Alexis Saussol, ancien grand vicaire de Lavaur, dont le zèle et la piété étaient connus jusque dans nos contrées.

Monseigneur Saussol

Malheureusement, cette première joie ne dura pas longtemps. Le ministre Laîné présenta aux Chambres le Concordat, non

pas pur et tel qu'il avait été signé par le pape, mais accompagné de lois qui en dénaturaient l'esprtt et le rendaient inacceptable. Ces projets furent rejetés ainsi que le nouveau Concordat, et Rome retint les bulles qu'elle allait expédier aux évêques nommés.

Le désordre se mit partout : les évêques ne savaient plus comment agir. Ils s'adressèrent d'abord au gouvernement, et surtout écrivirent au Souverain-Pontife une lettre collective, pour le prier de faire enfin cesser les maux qui désolaient l'Eglise de France depuis si longtemps.

Cependant, ils durent encore passer deux ans ballottés entre la crainte et l'espérance. Le fardeau de l'Eglise de Séez en particulier, resta sur les épaules des vicaires capitulaires ; mais il faut dire qu'ils étaient déjà puissamment aidés par les conseils de leur évêque. Ce fut l'occasion d'une correspondance assidue entre Mgr Saussol et M. Bazin, correspondance qui établit entre eux une liaison intime, qui ne se démentit jamais.

Mgr Saussol commença même dès lors à consulter M. Bazin sur la valeur des sujets qu'il trouverait dans son diocèse. M. Bazin mit en première ligne M. Legallois mais celui-ci était alors tellement usé qu'il déclara qu'il ne pouvait plus rendre aucun service. Du reste, il mourut le 1er décembre de cette année 1817, comme nous l'avons dit plus haut.

Il paraît certain que Mgr Saussol, ennuyé des tracasseries qui le tenaient si longtemps éloigné de son diocèse, pensa un instant à renoncer à l'épiscopat, et écrivit en ce sens à M. Bazin qui lui répondit par une lettre touchante l'engageant à ne pas résister à la volonté de Dieu. Cette lettre produisit son effet, et le futur évêque retrouva la force d'attendre le moment marqué par la Providence divine.

Il fut question dès ce temps d'acheter pour en faire un Grand-Séminaire, l'ancienne abbaye de Saint-Martin. Elle avait été acquise pendant la Révolution par M. Richard-Lenoir, riche négociant, qui tomba en déconfiture. Il y avait établi une filature, qui alors menaçait de disparaître. On disait partout que la vente de cette magnifique propriété était inévitable. M. Bazin crut que le gouvernement pourrait payer cet immeuble et le donner au diocèse comme Séminaire. Il fit toutes les démarches possibles pour atteindre ce but, et en écrivit à son futur

évêque le 31 mars 1818. Ses efforts ne furent pas alors couronnés de succès ; mais il est bien à croire qu'ils exercèrent beaucoup d'influence sur ce qui arriva plus tard, comme nous le verrons bientôt. Signalons encore une lettre de M. Bazin sur l'Université, qui le gênait dans le recrutement de ses clercs. Il pria Mgr Saussol de s'en expliquer avec le roi. Il aurait voulu aussi que les évêques s'entendissent entre eux sur différentes questions théologiques soulevées par la Révolution, telles que le prêt à intérêt, la possession des biens d'émigrés, et autres semblables, afin que les confesseurs ne fussent pas embarrassés sur les décisions à prendre. Il était difficile qu'il obtînt alors satisfaction ; mais ces questions sont depuis devenues fort claires et parfaitement tranchées.

Cependant le pape regrettait le Concordat de 1817, et se demandait comment on ferait pour maintenir les évêques en nombre convenable. Enfin, touché de ce que souffraient les diocèses privés de leurs pasteurs, il consentit à confirmer, en attendant de nouveaux arrangements, tous les évêques nommés.

Arrivée de Monseigneur Saussol a Séez

Ce fut le 23 juin 1819, que le pape Pie VII exerça envers les Eglises de France cet acte de miséricorde. A cette nouvelle, Mgr Saussol se rendit à Paris, se mit en retraite à la fin de septembre et se fit sacrer le 3 octobre suivant avec Mgr de Bombelles, nommé à l'évêché d'Amiens. Le 30 du même mois, le prélat faisait son entrée dans sa ville épiscopale, dans le dessein de se faire introniser la veille de la Toussaint, qui se trouvait le dimanche cette année-là ; mais une des pièces ayant manqué, l'installation fut remise au jour même de la fête. Séez avait enfin un évêque : la gestion des vicaires capitulaires avait duré plus de huit ans.

Mgr Saussol choisit pour ses grands vicaires M. Leclerc et M. Bazin. Celui-ci reçut en outre le canonicat laissé vacant par la mort de M. Le Vavasseur, et treize ans plus tard, M. Dupont, successeur de M. Leclerc comme grand vicaire hérita aussi de son canonicat. Le prélat donna en outre les pouvoirs de vicaires généraux honoraires à M. Laruelle, curé de Vimoutiers ; à M. Chéradame, ancien curé de la Ferrière-aux-Etangs, puis

chanoine de la cathédrale ; à M. Rattier, docteur de Sorbonne, et plus tard à M. Mercier, curé de Notre-Dame d'Alençon.

Alors commença la fondation des œuvres dont le diocèse avait le plus grand besoin. Le Grand-Séminaire existait en principe : la première idée de M. Bazin, en conseillant à son évêque d'acheter l'abbaye de Saint-Martin, était d'y placer les deux Séminaires l'un près de l'autre ; mais en 1819, cette abbaye passé en d'autres mains, et servait de nouveau à la filature du coton ; cependant l'industrie marchait peu, et il eût encore été facile de faire l'acquisition de l'établissement. Mais Mgr Saussol eut des scrupules. La manufacture, bien qu'en décroissance, occupait encore quatre cents personnes à Séez : le prélat ne voulut pas priver de travail un si grand nombre de malheureux, et il chercha ailleurs un lieu où il pût placer le Petit-Séminaire qu'il voulait fonder.

Le Petit-Séminaire

L'ancien Grand-Séminaire bâti, comme nous l'avons vu, au au XVIIe siècle par les soins de M. Enguerrand Le Chevalier, subsistait encore, bien qu'en mauvais état, et avec une cour assez restreinte, parce qu'on avait distrait une partie de l'ancienne pour les besoins publics. L'architecte fit un plan qui comportait un établissement pouvant contenir sept cents élèves. C'était trop et on se contenta d'un projet beaucoup plus modeste, encore a-t-on regretté souvent depuis qu'un bâtiment aussi dispendieux que le fut d'abord le Petit-Séminaire, ait été bâti dans un espace aussi étroit que celui qu'il occupe.

L'établissement fut ouvert à la fin de l'année 1820, et M. Bazin fut chargé de le diriger en même temps que le Grand-Séminaire. M. Chéradame fut nommé à la même époque supérieur du collège ecclésiastique de Domfront.

Il fut assez difficile de pourvoir aux premiers besoins des élèves ; mais tout le monde y mit la plus grande bonne volonté pour l'achèvement de cette œuvre pénible pour M. Bazin, qui se trouvait chargé de deux établissements ayant bien le même but et le même esprit, mais une discipline toute différente. Mgr Saussol lui donna pour coadjuteur M. Pierre Desauney, qui, au bout de quatre ans, fut nommé supérieur du Petit-

Séminaire. Cependant les deux supérieurs ne se séparèrent pas pour le moment et ils continuèrent de se prêter un mutuel secours. M. Bazin dirigeait un certain nombre d'élèves du Petit-Séminaire, et M. Desauney resta chargé de la surveillance et d'une partie de l'instruction des séminaristes. Cet état de choses dura trois ans.

Le Grand-Séminaire a l'évêché

En 1823, Mgr Saussol, affligé de voir ses jeunes clercs entassés dans les étroites cellules du Vieux-Séminaire, prit la résolution de les reprendre à l'évêché, où ils avaient déjà été autrefois. L'installation fut bientôt faite : un des pavillons et les deux grandes ailes fournirent des chambres pour les directeurs et des dortoirs pour les élèves. La chapelle de l'évêché devint commune à l'évêque et aux séminaristes : la table des directeurs était celle de l'évêque. Mgr Saussol se levait comme tout le monde à cinq heures, et disait la messe de communauté assisté de deux diacres, après avoir fait la méditation avec les élèves. Il avait seulement réservé sa table particulière pour les jours où il avait à recevoir des étrangers, mais ordinairement il descendait au son de la cloche et dînait avec les directeurs au réfectoire commun. A la suite de ce changement, il fut question de remettre à la tête du Séminaire les Eudistes. M. Bazin voyait beaucoup de raisons pour et contre ; Mgr Saussol paraissait aussi embarrassé que lui. Le projet resta pendant jusqu'en 1830, où les troubles politiques firent abandonner beaucoup de projets.

Commencements de la Miséricorde

M. Bazin avait toujours favorisé les communautés religieuses. Il écrivait un jour à Mgr Saussol, que sept ou huit filles venaient d'entrer dans la communauté des dames Sainte-Claire, près l'évêché, mais qu'elles étaient sans fortune. La communauté s'en appauvrissait d'autant, et le bon prêtre ne savait comment remédier à cet état de choses. Enfin il s'entendit avec un autre prêtre riche et zélé, dont il n'a pas jugé à propos de nous laisser le nom. Il obtint de lui ou par son moyen d'abondantes aumônes.

Outre les secours pécuniaires qu'il leur fournissait, il consolait les néophytes par de fréquentes visites, et pensait souvent aux jeunes filles pauvres, exposées dans le monde, et dont la dot n'était pas suffisante pour entrer en communauté. Il pensait aussi aux malades qui souffraient chez eux pendant que les autres étaient soignés dans les hôpitaux par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et autres communautés semblables. De cette double pensée naquit la Miséricorde, dont nous allons maintenant raconter la fondation.

M. Bazin avait eu l'idée de cette œuvre dès l'année 1818 ; mais ses efforts étaient demeurés sans résultat. Il n'avait pas choisi avec assez de soin ses premières religieuses : elles se divisèrent, et il fallut les congédier. En tout temps il est heureux qu'une communauté soit composée d'esprits homogènes et qui marchent d'accord ; mais dans une fondation, cette condition est indispensable, et on a rarement vu des établissements réussir sans qu'il se soit trouvé au commencement des sujets d'élite.

Les esprits de la trempe de M. Bazin ne se déconcertent pas pour un revers. Le digne supérieur recommença son œuvre et choisit de meilleurs sujets : les divisions qui s'étaient introduites lui fournirent l'occasion d'avertir les postulantes et de les prémunir contre ce qui pourrait arriver dans la suite.

Dès l'année 1823, le jour de la Compassion de la sainte Vierge, le pieux Supérieur put présenter à son évêque cinq jeunes filles pauvres, qui prononcèrent entre les mains du prélat les trois vœux ordinaires de religion, auxquels elles ajoutèrent la promesse spéciale de se vouer au soulagement des malades. On les appela d'abord les *Sœurs de Charité* ; mais, en 1825, pour les distinguer des filles de Saint-Vincent-de-Paul, on les appela les *Sœurs de la Miséricorde*. M. Bazin leur donna une règle très simple, mais s'efforça de leur inculquer l'esprit de dévouement et d'humilité. Son œuvre prospéra au-delà de son espérance : les maisons se multiplièrent bientôt, et aujourd'hui (1900) les Sœurs de la Miséricorde de Séez sont établies, non-seulement par toute la France, mais encore en Angleterre.

Le 23 avril 1829, un décret de Mgr Saussol rétablit la juridiction curiale des chanoines sur le chapitre et sur tout le bas-

chœur et les officiers, conformément au règlement du 15 décembre 1804, fait par Mgr de Boischollet. C'étaient ces chanoines qui avaient droit de donner le saint Viatique et l'Extrême-Onction, et de présider aux funérailles des évêques et des autres sujets du chapitre déterminés par les statuts de Mgr de Boischollet, ils avaient de même les autres droits curiaux. Cette institution d'un évêque et de son conseil possédant tous les droits curiaux sur une famille ecclésiastique qui ne formait pour ainsi dire qu'un seul corps, est un des spectacles les plus édifiants qu'offre l'Eglise dans sa hiérarchie.

1830

Cependant la monarchie qui s'intitulait la monarchie légitime venait de sombrer en face de la volonté du peuple, qui, voyant de nouveau menacés ses droits imprescriptibles, qu'il avait reconquis si péniblement et si vaillamment en 1789 et 1793, avait reconduit à la frontière le vieux roi Charles X, alors incapable de se livrer à aucune affaire sérieuse comme le prouvent les fautes énormes qu'il commit sans nombre à la fin de son règne. Mais comme ce prince était entièrement dévoué aux pratiques religieuses, qu'on prétendait même qu'il disait la Messe, il était par-là même fort agréable au clergé, dont une partie sacrifia même les principes de la plus saine théologie pour plaire au vieux monarque en enseignant le gallicanisme. Aussi fut-il très affligé de la Révolution de 1830, et Mgr Saussol partagea plus que personne ce regret intéressé.

Le gouvernement de Louis-Philippe ne se montra d'ailleurs que trop souvent persécuteur de la religion, ce qui justifia ces regrets de l'ancien régime. La santé du bon évêque se ressentit gravement de cette Révolution. Un mal de jambes dont il souffrait depuis longtemps augmenta au point, qu'à son grand regret, le prélat dut cesser ses visites. M. Bazin de plus en plus son bras droit, fit ces visites en place de son évêque et se sacrifia tout entier pour le service du diocèse. Il avait vu les inconvénients de la première vacance, et il en craignait beaucoup une seconde. Cependant il était impossible de ne pas sentir que la catastrophe approchait ; mais il restait encore à Mgr Saussol une grande œuvre à faire avant qu'il quittât cette vie.

Acquisition de l'abbaye de Saint-Martin par le diocèse

Nous avons vu le désir qu'il avait de l'ancienne abbaye des Bénédictins pour y loger son Grand-Séminaire. Cette abbaye appartenait alors au célèbre banquier Jacques Lafitte, autrefois l'un des hommes les plus riches de France, mais qui s'était à moitié ruiné en voulant fomenter la Révolution. Il mit l'immeuble en vente, et l'occasion de le posséder apparut au diocèse plus belle que jamais. Mais les ressources étaient précaires ; et de plus M. Laffitte ne devait pas être favorable au projet : il posait en athée pur et simple : « Je ne connais pas ce Monsieur, » répondait-il à une personne qui prononçait le nom de Dieu en sa présence. On se garda donc bien de lui dire ce que l'on voulait faire de son établissement ; mais un prêtre du diocèse, M. Blanchetière, curé-doyen de Regmalard, engagea fortement Mgr Saussol à entamer les négociations, et se chargea de les pousser lui-même. Il se rendit *incognito* à Paris, accompagné d'un ancien notaire, probe et expérimenté. En quelques jours, le marché fut conclu et ratifié ; l'abbaye et son magnifique enclos furent payés cent mille francs : quelques jours après, on y joignit l'achat de la belle prairie qui est située entre le parc et la rivière de l'Orne : elle coûta trente-huit mille francs.

Dire la joie qu'éprouva Mgr Saussol à la nouvelle de cette double acquisition est chose difficile. Il voyait ainsi se réaliser l'un de ses premiers vœux ; et, bien que le diocèse n'eût pas alors entièrement l'argent nécessaire pour solder la dette, bien qu'il y eût encore de grosses sommes à dépenser pour rendre l'intérieur de l'usine capable de recevoir les Séminaristes, le bon prélat ne doutait plus du succès. Du reste le ministre des cultes fit de cette espérance une certitude en accordant cent mille francs pour approprier le superbe local à sa nouvelle destination. On dit alors que l'abbaye aurait pu servir aux deux Séminaires, et que, par conséquent, on avait eu tort de bâtir le bâtiment de la porte d'Argentan : la suite a montré que ce mélange était impossible, et que tout ce que Mgr Saussol avait fait était bien fait. Le vénérable prélat se fit conduire en voiture au travers de sa nouvelle acquisition, et fut ravi de l'aspect des lieux aussi bien que de la beauté de l'édifice qui en formait le centre.

M. Bazin ne fut pas moins heureux que son évêque de ce qui venait d'arriver. Il voyait dans son nouveau local tout ce qui était nécessaire pour qu'on y pût faire en grand les exercices ecclésiastiques et pour faire observer dans toute son étendue la discipline religieuse. Ce fut au mois d'octobre 1835 qu'il alla s'installer à l'abbaye avec ses Séminaristes. Les cellules des Bénédictins avaient été détruites. Chaque étage n'offrait qu'une vaste pièce dont on fit des dortoirs. L'une d'entre elles fut convertie en chapelle. Il restait encore assez de chambres intactes pour le logement des directeurs.

Mort de Monseigneur Saussol

Mgr Saussol ne jouit pas longtemps du bonheur qui avait consolé ses dernières années. Ses infirmités augmentaient et ses forces diminuaient de jour en jour. Il achevait sa soixante-dix-septième année, quand Dieu le rappela à lui le 7 février 1836. Conformément à son ordonnance de 1829, dont nous avons parlé, les Sacrements lui furent solennellement administrés par le chapitre. Les funérailles furent présidées par Mgr Jean-Baptiste Bouvier, évêque du Mans, invité par le chapitre, ainsi que dom Joseph-Marie Hercelin, abbé de la Grande-Trappe. Le 19 février, le corps fut déposé dans le caveau construit par Mgr d'Argentré, sous le chœur de la cathédrale pour la sépulture des évêques.

Restauration de la Trappe

La mort de ce saint et digne prélat marqua aussi la fin du rôle de M. Bazin dans le gouvernement du diocèse : le chagrin qu'il éprouva en perdant son bienfaiteur, ce bon prélat qui l'avait toujours honoré de la plus haute confiance, affaiblit même ses facultés. Il ne fut point élu vicaire capitulaire : ce fut M. Lebâcheur, chanoine et secrétaire de l'évêché qui le fut à sa place. Le bon Supérieur put être étonné ; mais il ne fut pas affligé un seul instant. Il concentra désormais tous ses soins sur ses deux établissements du Séminaire et de la Miséricorde, et il trouva que cette vie de recueillement convenait bien mieux à son caractère que la vie répandue et bruyante de l'administration.

La suite des événements ecclésiastiques qui se sont partagé le pontificat de Mgr Saussol nous a éloignés des événements civils. Du reste, pendant la période de vingt-cinq ans qui sépare la démission de Mgr de Boischollet de la mort de Mgr Saussol, toute l'attention était fixée d'abord vers les grands champs de bataille où se décida le sort de l'Europe, et ensuite vers la capitale, désormais la maîtresse absolue de toute la France, et qui imposa au pays deux Révolutions en quinze ans. Ces événements généraux, si nombreux, si importants, toujours palpitants d'intérêt et souvent alarmants qui remplissent cette période absorbent toute l'histoire, et ne laissent presque aucune place aux événements locaux et particuliers.

La province cependant eut d'abord à supporter la présence des diverses armées qui inondèrent le pays à la chute de Napoléon. Le Bocage normand vit en 1814 un détachement appartenant aux armées du roi d'Espagne Joseph Bonaparte, qui fut plusieurs mois dans le pays et le fatigua beaucoup, principalement la ville de Tinchebray.

Mais après Waterloo, la France fut beaucoup plus tourmentée encore par les Prussiens, auxquels les coalisés avaient livré les provinces de l'ouest, et qui s'y répandirent de tous côtés. Il fallut établir des contributions pour empêcher le pays d'être dévasté, et cet état dura tant qu'il plut aux vainqueurs de nous l'imposer. Les Chouans revinrent en honneur et le gouvernement les récompensa de leur dévouement. Certains citoyens en murmurèrent ; mais il n'y eut cependant aucun trouble.

Le canton de Flers

Le département de l'Orne s'enrichit l'année qui suivit l'intronisation de Mgr Saussol (1820), d'un nouveau canton, celui de Flers, dont le chef-lieu appartenait jusqu'alors au canton d'Athis. La municipalité de Tinchebray, qui sentait que la formation de ce canton allait prendre sur celui dont sa commune était le chef-lieu, s'opposa à cette création et mit en avant la proximité de Flers avec les chefs-lieux des cantons environnants, tels que Messey, Athis et Tinchebray. Cependant cette opposition eut peu de succès. Alors on présenta d'autres raisons : la faiblesse de la population et l'exiguité du territoire qui

formerait un nouveau canton, le vœu des populations : car les communes de Caligny et de Cerisy-Belle-Etoile avaient demandé à ne pas être distraites du canton de Tinchebray. Mais toutes les réclamations demeurèrent sans effet. Nous avons vu que Flers s'était montré royaliste même en pleine Révolution. Le gouvernement de la Restauration lui en était reconnaissant. Le canton fut érigé ; et Tinchebray, son adversaire, dut lui céder Aubusson, la Bazoque, Caligny, Cerisy et Landisacq.

M. du Puisact

En cette même année 1820, le département de l'Orne était représenté à la Chambre des députés par M. du Puisact, dont les actions ont été assez remarquables pour que nous retracions ici en quelques mots sa biographie.

Jacques-François-Marie de Thiboult du Puisact était né au manoir de la Rousselière, dans la paroisse de Beauvain. Sa famille avait possédé le château et la seigneurie du Grais, au canton de Briouze, mais la branche du Puisact s'en était détachée à la fin du xvii[e] siècle et tirait son nom du manoir du Puisact qu'on appelait alors le Puisart, situé dans la paroisse de Saint-Christophe du Jambet, au département de la Sarthe.

Le père de Jacques-François-Marie avait acquis en 1752, la terre de la Rousselière, où naquit son fils. Mais, six ans après il laissa l'enfant orphelin, et mourut à l'âge de trente-quatre ans, laissant à sa veuve la tutelle de deux fils, dont le plus jeune n'avait pas encore deux ans.

Les nobles de la contrée faisaient cercle à Beauvain, surtout les nobles ruinés, qui se trouvaient accueillis là comme des pairs. On y remarquait surtout les Bois-Tesselin, joyeux viveurs, qui, presque tous moururent pendant la Révolution, soit de misère, soit sous le plomb des républicains.

Jacques du Puisact avait conçu dans cette compagnie l'amour de la littérature. Envoyé par sa mère à l'Université de Caen, il s'y adonna à la poésie latine, dont le goût ne l'abandonna jamais, bien que le xviii[e] siècle paraît mépriser ce genre d'étude. Mais il fut enrôlé en 1770, et manisfesta un profond chagrin de laisser le *Gradus* pour aller étudier la théorie : heureusement il obtint un délai de quatre ans pour achever ses études.

Le 16 juin 1776, il lut nommé cadet-gentilhomme, et rejoignit son régiment au commencement de 1777. Il servit en cette qualité jusqu'en 1791, mais ne se fit remarquer que par son exactitude militaire. A cette époque, froissé par une ordonnance qui parut inopinément sur l'avancement des officiers, il donna sa démission. Sa santé d'ailleurs inspirait de vives inquiétudes. Il avait perdu son jeune frère en 1786, et on craignit qu'il ne le suivît bientôt dans la tombe il fut cependant guéri par le docteur Petit, de Fontenay-aux-Roses, auquel il consacra en 1794, au moment de sa mort, dans le journal qu'il rédigeait alors, quelques mots qui marquaient sa vive reconnaissance.

M. du Puisact émigra le 24 avril 1792 et se rendit à Bruxelles ; mais les armées françaises ayant envahi la Belgique, il se retira au petit village d'Ophaven, à trois quarts de lieues de Maëstricht, sur la rive droite de la Meuse. Là il retrouva quelques-uns de ses anciens amis, s'engagea dans l'armée de Condé et employa ses loisirs au plaisir de rédiger jour par jour ce qui lui arrivait. Maëstricht fut assiégée par les Français en février 1793. M. du Puisact fut envoyé pour la défendre, avec quelques autres nobles qui se trouvaient dans les environs. L'archiduc Charles fit lever le siège, et notre compatriote retourna dans son village.

Au mois de mars 1794, il se rendit à Liège, pour y servir dans un corps d'émigrés, commandé par M. de Blangy. Ce corps fut bientôt dissous, après une petite campagne contre les insurgés de Stavelot, et M. du Puisact se fixa dans une maison de campagne, près de Solingen. L'ennui le saisit, et il résolut d'entrer dans la partie la plus active de l'armée du prince de Condé, auquel il fut présenté le 6 septembre 1794. Celui-ci l'incorpora le lendemain dans la cinquième compagnie de l'infanterie noble, que Puisact ne quitta plus depuis, jusqu'au licenciement qui eut lieu en 1801. En 1795, cette compagnie opéra une marche à travers le Wurtemberg, et passa une partie de l'été dans un camp près de Steinstadt. On y avait formé une espèce d'Académie dont tous les membres, imbus de la poésie du XVIIIe siècle, semblaient avoir fait vœu de la conserver intacte. M. du Puisact était presque le seul qui écrivît en latin, et il ne cherchait du succès qu'auprès de ses confrères. Quelques-uns

ambitionnèrent une renommée plus large et l'un d'entre eux, du Coudray, imagina d'opposer au chant de la Marseillaise un chant latin ! On rit de bon cœur quand on met en face l'un de l'autre ces deux chants destinés à se combattre. Celui de du Coudray paraît un suisse d'église appuyé pacifiquement sur sa hallebarde, et voulant combattre dans cette situation contre un soldat aguerri qui bondit sur lui la baïonnette croisée.

Cependant, M. du Puisact ne se laissait point entièrement absorber par ces travaux obscurs bien qu'intéressants quelquefois. Il remplissait ses devoirs de soldat, et au mois d'août 1795, il fut nommé fourrier dans la compagnie, où il servait comme noble à pied.

Ce fut avec ce grade qu'il fit la campagne de 1796, la plus importante à laquelle ait pris part l'armée de Condé. Moreau avait repoussé les Autrichiens jusqu'à Munich ; mais les Condéens, placés à l'arrière-garde, l'empêchaient toujours de se rendre maître des ennemis. Dans la nuit du 13 au 14 août, à Ober-Kambach, il y eut une action meurtrière, et vers le matin, le drapeau des émigrés faillit être pris. Les nobles se le passaient de main en main et tombaient ensuite. Le dernier d'entre eux, M. de Rangueil, grièvement blessé, ne se tenait plus debout qu'en se cramponnant à la hampe de son drapeau. Ce fut alors que M. du Puisact l'aperçut, saisit le drapeau et eut l'honneur de le sauver. L'année suivante, 25 septembre 1797, le prince de Condé, qui avait eu connaissance de cet exploit, nomma le héros, chevalier de Saint-Loui s et l'invita le soir à sa table.

Cependant les succès de Moreau ne se soutinrent pas : il fit vers le Rhin cette savante retraite que tout le monde connaît, et il fut harcelé sans cesse par l'armée de Condé. Mais, d'un autre côté, le traité de Campo-Formio venait de se signer en Italie. L'armée royaliste se vit abandonnée de tous, excepté du czar, et passa de la solde de l'Angleterre à celle de la Russie. Le czar la plaça en Volhynie, où elle fut cantonnée jusqu'en 1799. En se voyant si loin de ses foyers, presque sans aucun espoir de retour, M. du Puisact se laissa un instant aller au découragement, et demanda à la poésie un soulagement à ses douleurs.

Cependant la Russie étant entrée dans la nouvelle coalition

qui se forma à cette époque, la petite armée de Condé, à sa grande joie, fut envoyée en Suisse ; malheureusement elle n'y arriva qu'après la défaite de l'armée russe : elle put cependant prendre part au combat de Constance. Les gentilshommes, craignant de retourner en Volhynie, prirent en grand nombre la route de France, et lorsqu'après la bataille de Hohenlinden, le licenciement de l'armée de Condé fut imminent, il n'y restait presque plus personne.

Quant à M. du Puisact, il s'obstina jusqu'à la fin, disant qu'il souhaitait « que *cela* le quittât sans qu'il l'eût quitté lui-même. » Ce fut ce qui arriva en effet. Il fut licencié le 6 août 1801, et avant la fin de l'année, il remettait tristement le pied sur la terre de France. Il retrouva pourtant sa fortune à peu près intacte, et put serrer dans ses bras sa mère réfugiée à Séez. Cependant la fermeté de ses principes politiques ne lui permettait pas d'adopter les principes républicains. Il pensa sérieusement à un nouvel exil, obtint même un passe-port pour Metz ; mais les supplications de sa mère le retinrent à Paris, et il revint bientôt dans l'Orne, où il profita de l'amnistie accordée aux émigrés par l'empereur.

M. de Puisact se fixa dès lors à la Rousselière, se lia avec la châtelaine de Rânes, Marie d'Argouges ; et, par son entremise épousa le 1er avril 1807, Thérèse-Charlotte-Isabelle Doynel de Montecot. Deux ans après, le 29 juin 1809, il mariait son ami, son correspondant en poésie, le chevalier Charles de Godey, avec Mlle Emilie-Adelaïde de Tonnay. M. de Godey avait été compromis en 1807 dans un complot organisé par M. d'Aché pour soulever les anciens chouans et livrer le pays au duc de Berry. La police impériale déjoua heureusement et adroitement cette entreprise. Il en coûta la vie à d'Aché. M. de Godey en fut quitte pour un emprisonnement de quelque temps.

Avant la naissance de son premier enfant, qui fut une fille, M. du Puisact avait perdu son oncle, M. Le Forestier, qui avait sauvé sa fortune et qui mourut à Argentan le 2 mai 1815. Sa sœur, Mme du Puisact, lui survécut de huit ans, et s'éteignit dans la même ville d'Argentan le 28 février 1823.

Dès l'année 1819, les aptitudes administratives de M. du Puisact firent penser à lui pour représenter le département, et il fut appelé d'abord au Conseil général qu'il présida pendant

plusieurs sessions. Enfin, le 14 novembre 1820, il fut élu député, et son mandat fut renouvelé en 1822 et en 1824. Il fut à la Chambre dans le groupe de ceux qu'on disait plus royalistes que le roi : en particulier, il refusa l'indemnité que l'on votait alors pour les émigrés : il voulait absolument une restitution pure et simple des biens qui leur avaient été enlevés. Ce furent probablement ces exagérations qui l'empêchèrent d'être réélu en 1827.

Rendu à ses études, M. du Puisact, sans se laisser effrayer par l'immensité du travail, entreprit d'écrire une histoire complète de l'émigration ; mais il mourut avant d'avoir pu réaliser cette idée. Toutefois il a laissé un manuscrit énorme qui a pour titre : *les Commentaires de l'armée de Condé.* M. de Contades, qui a parcouru ce manuscrit, le trouve peu intéressant, et n'apprécie entre les ouvrages de du Puisact que les notes qu'il consignait chaque soir dans son *Journal* ; il y ajoute cependant un ouvrage tout différent : *l'Histoire généalogique de la Maison de Thiboult*, qui, malgré quelques défauts et quelques exagérations, est un vrai modèle d'histoire domestique.

Toute sa vie fidèle aux souvsnirs classiques, M. du Puisact présidait avec un plaisir toujours nouveau les distributions de prix au collège de la Ferté-Macé. Mais il partageait cet amour des lettres avec celui de la Rousselière, qu'il embellit de toutes les manières possibles.

Ces jours si heureux ne durèrent pas longtemps : la Révolution de 1830 bouleversa de nouveau ses idées politiques en lui enlevant son roi. Un an après, le 26 octobre 1831, le mariage lui enlevait sa fille, qui épousa M. Louis de Hercé de Mayenne. Ces pertes successives affaiblirent la santé de M. du Puisact, qui mourut le 14 février 1834.

Le Bocage

La formation du nouveau canton de Flers, que nous avons racontée plus haut fut peut-être ce qui attira à cette époque Mgr Saussol dans le Bocage. Les esprits avaient d'être calmés. Nous y trouvons le prélat à Fresnes le 21 juin 1823. Il voulait présider une mission qu'on y donnait alors, et y travailler comme un simple missionnaire. Huit jours plus tard, il faisait

dans cette paroisse, qui était loin alors d'avoir l'importance qu'elle a aujourd'hui, une ordination, cérémonie que le Bocage n'avait peut-être jamais vue. Le passage du bon prélat paraît avoir produit un excellent effet.

Mais cinq années à peine s'étaient écoulées, et la paix dont on espérait jouir n'existait déjà plus. En somme, le peuple n'avait pas vu d'un bon œil la Restauration des Bourbons de la branche aînée, et l'ineptie du gouvernement de Charles X l'en avait dégoûté encore davantage. L'immobile Bocage seul dans nos contrées, dormait au sein de sa pieuse quiétude : il n'y avait plus de chouannerie à exercer. On résolut de le faire sortir de ce marasme et de lui inspirer quelques idées révolutionnaires. Depuis 1828 jusqu'aux premiers mois de 1830, et surtout à cette dernière époque, de nombreux incendies éclatèrent dans cette contrée et dans quelques-uns des pays d'alentour. Pour expliquer ces méfaits, on disait que Charles X ne voulait plus de chaumières, mais seulement des châteaux. Cette haine du pouvoir retombait en même temps sur le clergé, et l'on pouvait déjà pressentir que la Révolution de 1830 n'était pas loin.

Toutefois le clergé, loin de se laisser décourager par ces symptômes, se hâta, au contraire, d'achever ses œuvres commencées, craignant que la Révolution prochaine ne les interrompit, et espérant qu'elle ne durerait pas assez pour les détruire. Il faut dire à la louange du peuple las des excès de 1793, que l'interruption même que l'on craignait ne se produisit pas, et que, malgré quelques menaces et quelques poursuites particulières, exercées contre les prêtres que l'on détestait, la religion resta libre, au moins dans son exercice ordinaire, absoment comme auparavant.

Nous avons vu dans sa jeunesse, M. Bazin, curé de la nouvelle église de Saint-Pierre-d'Entremont, jusqu'à ce qu'elle fût fermée par ordonnance épiscopale. Il prédit dès lors sa réouverture, et sa prophétie devait se réaliser, non pas toutefois de la manière dont il l'avait entendu. La nouvelle église abandonnée à elle-même, tomba bientôt en ruines ; mais l'abbé Leprince, curé du lieu, se mit à la tête d'un nouveau mouvement, et en peu de temps une autre église s'éleva sur le bord de la grande route, au centre de la paroisse. M. Bazin était alors grand vicaire, et l'on pense bien que ce fut lui qui fut invité à venir

bénir le nouvel édifice. Près de cent prêtres et environ dix mille fidèles assistaient à cette cérémonie, qui fut l'un des plus beaux jours de la vie de M. Bazin. La vieille église fut interdite par Mgr Saussol en 1833.

L'Eglise de Tinchebray

L'église de Saint-Pierre de Tinchebray se bâtissait en même temps que celle de Saint-Pierre-d'Entremont, par les soins de M. Gouhier, curé de la paroisse. Les fondements furent creusés en 1832, et les murs étaient déjà élevés quand survinrent les ouragans de 1833. Dans la nuit du dimanche au lundi des Quarante-Heures, la nouvelle muraille, prise en flanc par un vent furieux, s'écroula avec un fracas épouvantable. M. Gouhier, quoique affligé de l'accident, ne se découragea pas, et parvint à achever son œuvre, qui renferme plusieurs pièces remarquables, tant dans l'architecture que dans l'ameublement. On inaugura le nouvel édifice aux offices de Noël 1835. Dès le 23 juin 1833, on avait enlevé à Notre-Dame des Moutiers son titre d'église paroissiale, en lui conservant celui de chapelle de secours. La nouvelle église fut dédiée à saint Pierre, à cause, croit-on, de ce qu'avait fait pour elle M. Duchâtel, ministre des cultes de Louis-Philippe. La famille de ce ministre avait possédé autrefois en fief Saint-Pierre de Tinchebray.

Bibliothèques et Archives

Les œuvres religieuses n'étaient pas les seules qui fissent du progrès à cette époque, à laquelle il semblait que la Révolution avait redonné au peuple l'initiative qui commençait à lui manquer de nouveau depuis 1815, les querelles et les sourdes antipathies des nobles et des plébéiens les uns contre les autres ayant absorbé pendant toute cette période les forces de la nation.

Nous avons vu que la bibliothèque publique d'Alençon avait été remise en ordre par M. Louis du Bois et ses continuateurs ; mais il n'en était pas de même des archives, qui étaient encore éparses et exposées à se perdre, au moins en partie. Heureusement, le département possédait un homme capable de sauver

ces pièces intéressantes et quelquefois importantes, comme M. Louis du Bois l'avait fait pour les imprimés.

M. Gravelle-Desulis

Pierre-Jacques Gravelle-Desulis était né à Crouttes, au canton de Vimoutiers, le 20 janvier 1795. Son père avait fait partie de l'assemblée du pays d'Argentan en 1788, et il devint ensuite conseiller général de l'Orne.

Nous avons vu qu'un archiviste avait été nommé pour ce département dès le début de la Révolution ; mais l'ordre donné en juin 1792 par l'Assemblée Législative, de brûler tous les titres généalogiques vint arrêter le classement des pièces. A Argentan, le citoyen Matrot, archiviste du district, s'acquitta parfaitement de la commission dont il était chargé. A Alençon, il semble qu'on ait mis un peu moins de zèle. En 1795, Belin des Parquets, assesseur du tribunal de paix d'Alençon, fut nommé archiviste de l'administration centrale de l'Orne, et il dressa en 1800, aidé de son gendre François Bailleul, et du chef de bureau, Guillaume Vavasseur, l'inventaire des titres et papiers existants aux archives de l'Orne. Un commencement de classement fut fait en 1818 et continué en 1823 ; M. Bailleul mourut douze ans après, en 1835, et, au Conseil général, M. d'Avout fit remettre l'affaire des archives à la session suivante, « parce que les moyens d'exécution avaient besoin d'être mûrement médités. » En 1837, M. Gigon-Labertrie, député, demandait mille cinq cents francs pour ce travail, sur le budget de 1838. Louis-Joseph Chrétien, de Joué-du-Plain, briguait alors la charge, mais il ne réussit pas à l'obtenir ; et pour faire part cependant au public du résultat de ses travaux, il publia son *Almanach argentanais pour 1842*. Cet almanach, encore plein de recherches curieuses et intéressantes, était cependant déjà inférieur à celui que le même auteur avait publié en 1836.

Le vote de la somme demandée par M. Gigon-Labertrie forçait l'administration à prendre un parti. M. Pillot fut nommé, le 1er janvier 1839, archiviste de la préfecture. Il fit un premier travail, dont le résultat fut publié en 1848, et qui parut assez insuffisant. C'est pourquoi il fut envoyé comme percepteur au

Mesle-sur-Sarthe en 1849 ; et le 19 octobre de la même année, M. Gravelle-Desulis était appelé à lui succéder comme archiviste.

M. Desulis imagina tout d'abord une méthode de classement complètement différente de celle de son prédécesseur ; puis, après avoir pris conseil de quelques amis, il se mit courageusement à l'œuvre. Au mois d'août 1850, M. Adolphe Meheudin pouvait déjà présenter au Conseil général un rapport très élogieux pour M. Desulis, et qui montra que les travaux qu'il avait accomplis, en moins d'une année, étaient déjà importants et considérables.

M. Meheudin fit en outre remarquer que M. Gravelle-Desulis avait eu d'autant plus de mérite que ses archives étaient pitoyablement installées, et il proposa de nommer une commission de surveillance pour mettre en bon état les locaux qui devaient renfermer ce dépôt précieux. La commission se composa de M. Parisot, secrétaire général de la Préfecture, de M. Deville, receveur général ; de M. Avril, directeur de l'enregistrement et des domaines ; de M. Léon de La Sicotière, avocat et de M. Gravelle-Desulis, secrétaire ; elle fut installée le 22 juillet 1851.

Plus à l'aise désormais, notre archiviste classa en trois ans les archives de plusieurs monastères ; mais une circulaire du 20 janvier 1854 ayant imposé une méthode de classification uniforme pour toutes les archives, il dut renoncer à la sienne ; cependant il continua son travail sur le nouveau plan qui lui était tracé, et ne s'arrêta qu'en 1878, où l'affaiblissement de ses yeux lui fit demander sa retraite : il s'éteignit enfin le 14 avril 1882, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, après avoir publié la série des Annuaires de l'Orne de 1850 à 1878. Il eut pour successeur M. Louis Duval, archiviste actuel (1900).

Comme ouvrages de son fonds, M. Gravelle-Desulis nous a laissé différents mémoires sur l'agronomie et l'économie rurale. Plusieurs rapports lus au Conseil d'arrondissement d'Argentan, où il représentait le canton de Vimoutiers, et à la Société normande d'encouragement pour l'amélioration des races chevalines, société dont il faisait également partie, lui attirèrent de la réputation. Enfin, il fut le collaborateur de M. de Vigneral dans la publication de ses manuels d'agriculture.

Parmi les publications qu'il nous a données en brochure, on

en distingue trois qui traitent d'agronomie et d'administration : *le Mémoire sur les biens communaux* (*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*) ; *le Rapport sur les fermes de l'arrondissement d'Argentan ; et l'Ouest*, *Almanach agricole pour 1853.*

Au point de vue historique, il a publié neuf brochures, dont quelques-unes ne sont que des reproductions. Ce sont : une *Notice sur l'abbaye de Silly* ; la reproduction d'un ouvrage de François de Mannoury, sieur de Pertheville ou Perteville, sur le comté d'Alençon. Le véritable titre de l'ouvrage est *Mémoires de la Maison d'Alençon.* Il a reproduit encore un ouvrage de Mannoury, avocat du roi au bailliage d'Alençon, intitulé : *Abrégé des choses mémorables de la ville et vicomté d'Argentan ;* la *Recherche de la noblesse de la généralité d'Alençon*, par Bernard de Marle, intendant ; des *Documents historiques*, qu'il paraît avoir rassemblés lui-même ; une reproduction de l'ouvrage de M. Raousset, intendant du domaine d'Argentan et d'Exmes sur les fiefs existant en ces domaines en 1758 ; *la Juridiction des ferrons* ou des fabricants et des ouvriers qui travaillaient le fer. Dans ce curieux ouvrage, M. Gravelle-Desulis nous fait connaître la corporation des ferrons fortement organisée dans la contrée et ayant pour centre Glos-la-Ferrière ; les *Archives de l'Orne* (séries C et D) : c'est comme une seconde préface de l'*Inventaire Sommaire* ; enfin l'*Aveu par démembrement du comté de Montgommery.*

Tous ces travaux assurent à M. Gravelle-Desulis une place parmi les hommes les plus savants qu'ait produits le département.

Ce n'était pas du reste le seul qui existât alors sur notre territoire. Nous placerons à côté de lui M. Hurel, qui, tout en enseignant dans un fort petit collège, avait su acquérir pour lui-même une science suréminente.

M. Hurel

Julien-Modeste Hurel naquit à Tinchebray, en 1803. Il entra dans l'Université dès son jeune âge et occupa la chaire de rhétorique au collège de Saint-Lô, où il eut pour collègue M. Julien Travers et autres qui le fortifièrent dans le goût qu'il

manifestait pour l'histoire locale. Dès 1829, il publia la *Bataille de Tinchebray*, et l'année suivante, une note intéressante sur l'*Ancien port de Saint-Lô.*

En 1831, M. Hurel fut appelé à diriger le collège de Tinchebray ; mais la municipalité de cette ville n'ayant pas rempli ses engagements, le collège fut supprimé, et le Recteur de l'Académie de Caen plaça ailleurs ses fonctionnaires. La municipalité de Tinchebray supplia M. Hurel de rester pour établir dans les bâtiments du collège une institution libre. Mais le jeune professeur voyait cette institution fatalement destinée à sombrer : il préféra exercer les fonctions de régent de rhétorique au collège de Falaise. M. de Thoury, régent de philosophie à Mortain, essaya de faire revivre Tinchebray ; mais il fut obligé de l'abandonner en 1832.

A Falaise, M. Hurel trouva pour principal, son ancien collègue de Saint-Lô, M. Julien Travers. Tous deux de concert entreprirent de fonder la Société académique de Falaise, qui devint un centre littéraire et scientifique vraiment important sous l'impulsion de MM. Galeron, de Brébisson, de Spencer-Smith. M. Hurel fournit pour sa part de travaux en 1834, une dissertation sur le Druidisme, dans laquelle il combat l'opinion de ceux qui prétendent que les Druides versaient le sang humain sous les chênes de leurs forêts.

Il nous reste de ce savant professeur une *Etude historique sur Tinchebray*, où l'on remarque surtout la période de la Révolution, dont Tinchebray avait subi un assez rude contrecoup à cause de la guerre des chouans qui en résulta et ensanglanta la contrée. Les parents de M. Hurel avaient été témoins oculaires des faits, ce qui aida beaucoup notre auteur à être complet et précis.

Il a en outre : *Le Cicerone de Saint-Pierre, ou Recherches historiques sur Saint-Pierre-sur-Dives et son abbaye ;* une *Notice sur l'abbaye de Belle-Etoile ; la Tour David* (*ou tour Andronic*) *à Falaise ; le Nid de Fauvette ; Les ligueurs de Lisieux à Falaise en 1589 ; Les jours gras dans le canton de Tinchebray* ; *Robert de Courcy ;* enfin *Notre-Dame de Guibray, étude archéologique.* Ce dernier ouvrage est en vers latins, et il est étonnant que l'auteur ait pu arriver à concilier ainsi la mesure avec l'exactitude archéologique. Les vers sont

bien tournés, et on distingue partout la verve et l'esprit de l'auteur.

Le dernier ouvrage de M. Hurel est : *Le château de Falaise, étude historique*, publié en 1880. Il est accompagné d'un plan tracé par M. Liard, depuis Recteur de l'Académie de Caen, et aujourd'hui (1900) directeur de l'enseignement général au ministère de l'Instruction publique. L'*Echo Normand* venait de publier les préliminaires de l'étude historique sur Tinchebray, lorsque M. Hurel mourut à Paris le 23 janvier 1883.

Poulet-Malassis

Nous avons déjà dit que ce fut en 1837, que M. de La Sicotière revendiqua avec preuves l'existence de notre ancien poète, Pierre Corneille Blessebois ; et nous avons vu comment Auguste Poulet-Malassis imprima plus tard les œuvres de ce poète, qu'il aurait pu cependant laisser dormir dans la poussière. Le jeune imprimeur passa même en Belgique pour faire cette œuvre, et s'acquit ainsi une certaine célébrité. Depuis, M. Burty, et surtout M. de Contades, ont tenu à lui rendre justice et à le réhabiliter. M. de Contades composa sur cet imprimeur lettré une *Bibliographie descriptive et anecdotique des ouvrages écrits et publiés par Poulet-Malassis.* Ce catalogue paraît assez complet, et Poulet-Malassis figure maintenant parmi les auteurs les plus féconds qu'ait produits notre département.

François Pouqueville

A la même époque, vers 1830, le Merlerault fournissait un membre à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où il succéda à M. le comte Languinais et eut lui-même pour successeur M. Littré. François Fouqueville, né au Merlerault en 1770, commença ses études de latin chez ses parents, et alla ensuite étudier à Caen sous le savant abbé de Larue, dont il fut un des élèves les plus distingués.

Le jeune étudiant se destinait à l'état ecclésiastique ; mais on approchait de 1789, et il sentait fermenter dant sa tête des idées nouvelles. Une chanson qu'il fit à cette époque et qui fut souvent chantée dans les banquets de la Révolution au Merlerault,

marque en lui assez peu de vocation ecclésiastique. Aussi se laissa-t-il facilement entraîner dans le clergé constitutionnel, et il fut ordonné sous-diacre avec dispense d'âge par Lefessier aux Quatre-Temps de septembre 1791. L'évêque intrus l'ordonna ensuite prêtre aux Quatre-Temps de Noël, et l'envoya vicaire au Merlerault, sa patrie, le 21 décembre 1791 : Pouqueville avait vingt-un ans. Le 4 janvier 1792, il ajouta à son titre de vicaire celui de desservant de Montmarcé.

Le ministère du jeune prêtre fut celui des hommes que Mirabeau avait appelés des *officiers de morale :* c'est-à-dire monotone et insignifiant. Il s'en lassa bientôt lui-même. En mars 1794, il abdiquait devant le Comité de surveillance du Merlerault, et on le nomma instituteur, en lui assignant pour son usage, la moitié du jardin du presbytère. En 1795, il devint de plus *Adjoint municipal :* ce fut désormais lui qui fut chargé de toutes les écritures importantes.

Bientôt le médecin du Merlerault, Nicolas Cochain lia amitié avec Pouqueville, lui fit entendre qu'il végétait dans une position inférieure à son mérite, et lui proposa de se rendre à Paris chez un de ses amis, qui prendrait soin de son avenir. Ces ouvertures furent accueillies et Pouqueville quitta le Merlerault.

L'ami de Nicolas Cochain était le célèbre professeur et praticien Antoine Dubois. Il accueillit fort bien Pouqueville, qui se livra désormais sous sa direction à l'étude de la médecine dans laquelle il fit de rapides progrès. Enrôlé en 1798 parmi les médecins qui devaient faire partie de l'expédition d'Egypte, il fit, comme Antonin Dubois et comme Conté, autre enfant du département de l'Orne, partie de la commission des sciences et des arts.

Conté

Nous profitons de la circonstance, pour dire un mot de ce Nicolas-Jacques Conté, né au hameau de Saint-Cénery, près Séez, comme d'Aunou-sur-Orne, et élevé à l'hospice de la ville épiscopale, où il se distingua par des peintures qu'il exécuta sans jamais avoir fait aucun apprentissage, à la place du peintre qui en était chargé et qui tomba malade. Quelques-unes de ces peintures subsistent encore aujourd'hui. Le jeune Conté construisit en même temps des ballons qui fonctionnèrent presque

aussi bien que les Montgolfières que l'on construisait alors. Appelé à suivre l'expédition d'Egypte, il construisit au milieu des sables, des moulins, des fours, en un mot, tout ce qui était nécessaire pour le service de l'armée : « Conté a toutes les sciences dans la tête et tous les arts dans la main ! » s'écriait le savant Monge en parlant de lui avec enthousiasme. « C'est un homme universel, disait à son tour le général en chef Bonaparte, capable de créer tous les arts de la France dans les déserts de l'Arabie. » — « C'est la colonne de l'expédition d'Egypte, et l'âme de la colonie, » répétait Berthollet plein d'espérance pour l'avenir. Tout le monde sait que la colonie ne s'établit point. Conté revint en France, où l'on rendit de grands honneurs à ses talents : mais il mourut de bonne heure dans les premières années de l'empire. Sa statue s'élève aujourd'hui sur la place du Parquet, en face du portail de la cathédrale.

Quant à Pouqueville, après la malheureuse défaite de la flotte française dans la rade d'Aboukir, le 1er août 1798, il fut chargé de négocier avec l'amiral anglais Nelson l'échange des prisonniers. La négociation eut un plein succès, ce qui attira à notre compatriote les faveurs de Kléber. Mais au moment où la voie des honneurs semblait s'ouvrir devant lui, sa santé gravement altérée le força de revenir en Europe.

Il partit donc le 5 novembre 1798, sur un vaisseau livournais qui fut capturé en route par un corsaire de Tripoli. Heureusement le capitaine de ce navire avait été délivré des prisons de Malte par Bonaparte allant en Egypte, il reconnut les Français, et tout en les laissant piller, par ses compagnons, il ne leur enleva point la liberté. Pouqueville fut débarqué à Navarin, sur la côte sud-ouest de la Morée et arrêté par les Turcs, qui venaient de déclarer la guerre à la France : il fut conduit avec ses compagnons à Tripolitza, et ils y passèrent l'hiver rigoureux de 1799, dans une captivité que Mustapha-Pacha lui-même essaya d'adoucir. Fouqueville, comme médecin, eut permission de sortir, et il en profita pour étudier la Morée. Châteaubriand loua beaucoup plus tard l'exactitude des données qu'il acquit en consultant le livre de Pouqueville.

Après une captivité de sept mois à Tripolitza, les prisonniers français furent transférés au château des Sept-Tours à Constantinople. Pouqueville y demeura vingt-cinq mois ; qu'il employa

à l'étude du grec moderne, qu'il parvint à parler et à écrire avec facilité : il rentra ensuite en France en 1801, reprit ses études médicales et fut reçu docteur avec une note assez élevée. Sa thèse latine était une dissertation sur la peste d'Orient.

En 1805, il publia son *Voyage en Morée, à Constantinople et en Albanie,* qu'il dédia à l'Empereur. Celui-ci y reconnut un esprit fin et observateur, qui pouvait lui rendre service en Turquie. L'occasion se présenta d'elle-même ; le visir de Janina, Ali-Tébélen, était devenu maître de l'Epire et commençait à inquiéter l'empire turc. Pour parer aux dangers qui le menaçaient du côté des Russes, le visir se tourna vers la France, et demanda à Napoléon d'établir un consul général à Janina. L'Empereur accueillit la proposition et y envoya Pouqueville, qui, connaissant parfaitement les Turcs, hésitait d'abord à accepter ; mais l'amour de la science l'emporta, et il quitta Paris le 21 octobre 1805. Accompagné de M. Julien Bessières, parent du maréchal de ce nom, il gagna Raguse, s'y arrêta jusqu'au 22 janvier 1806, et dix jours après, touchait au terme de son voyage.

A sa première entrevue avec Ali-Pacha, il retrouva un Dominicain qu'il avait connu en Egypte, et qui s'était fait Turc ; mais qui depuis est mort chrétien à Paris.

Le besoin que le visir avait de la France le rendait bienveillant envers son représentant. Pouqueville profita de cette disposition pour explorer l'Albanie. Mais cet accord dura peu. Le traité de Tilsitt, signé en juillet 1807, assurait à la France la possession des Iles Ioniennes. Ali-Pacha voulait pour lui cette épave, et il envoya à Tilsitt le Dominicain dont nous avons parlé, et qui avait pris le nom de Mahomet-Effendi. Celui-ci employa toute son éloquence en faveur de son maître, mais les hautes parties contractantes n'obtempérèrent point à ce désir. Alors le Pacha défendit aux Epirotes de communiquer avec le consul de France, qui devint ainsi comme prisonnier, et n'eut plus de secours que dans son frère puîné, Hugues Pouqueville, qui s'était attaché à sa personne.

Notre consul fut relevé de ses fonctions à la chute de l'empire, et transféré à Patras. Avant de quitter Janina, il donna à dîner au vizir pour se réconcilier avec lui. Du reste, il ne fit que passer dans son nouveau poste et revint en France en 1816, où il s'occupa de la composition de ses ouvrages.

Il nous a laissé son *Voyage en Morée*, une *Histoire de la Régénération de la Grèce ;* un *Voyage de la Grèce ;* un *Mémoire historique et diplomatique sur le Commerce et les Etablissements français au Levant ; la Grèce ;* une *Thèse latine sur la peste d'Orient*, plusieurs mémoires manuscrits et des *Contes ;* enfin une *Notice* sur la fin d'Ali-Tébélen. Ses premiers ouvrages lui valurent, le 5 février 1819, le titre de correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; et le 16 février 1827, il devenait membre titulaire de la même Société. Tout le monde l'accueillit comme un savant connu et estimé. Il se lia surtout avec deux des plus grandes célébrités de l'époque. Charles Nodier et Châteaubriand. Ce dernier et sa famille continuèrent de voir Pouqueville à Paris. Mme de Châteaubriand croyait à son habileté, et l'employa pour détacher du parti de Louis-Philippe, Mme Pastoret, légitimiste égarée dans les idées libérales.

Il est facile de constater, par les documents du temps, que le savant qui vécut le plus intimement avec Pouqueville fut Arago. Il y avait là une affaire de caractère plutôt que d'études, car nous ne voyons pas que Pouqueville se soit occupé beaucoup de sciences exactes, tandis qu'Arago en faisait sa vie. Pouqueville était avant tout linguiste : sous ce rapport, il était l'un des premiers de son temps. Tout le monde reconnaît également que c'est un historien exact. Quant à son style, il est parfois excellent ; c'est un hommage que lui a rendu Casimir Delavigne ; mais il n'est pas égal. Un de ses compatriotes du Merlerault lui reprochait de manquer quelquefois de *mordant.* Cependant il a trouvé des lecteurs : ses livres ont eu surtout pour résultat d'intéresser l'Europe aux affaires de la Grèce. Grâce à l'enthousiasme qui remua un instant les contemporains en faveur de la principale patrie des Lettres et des Arts, on a pu arracher le Croissant du sol de cette belle contrée et le remplacer par la Croix.

Le dernier écrit de Pouqueville fut encore un salut à sa terre chérie de la Grèce et un souhait pour que la croix y fut rétablie à jamais. C'était comme une réparation de son passé ; du reste, il mourut chrétiennement. Dom Guéranger reconnaît les secours qu'il en reçut pour son abbaye de Solesmes : il rendit surtout de grands services pour monter la Bibliothèque.

Pouqueville mourut à Paris le 20 décembre 1838, et fut inhumé au cimetière Montparnasse. On grava sur son tombeau, outre son épitaphe, deux vers de l'Odyssée d'Homère, dont le sens est : « Même dans la mort (ô Pouqueville : Πουκενιλλε), tu n'as pas perdu ton nom ; ta bonne renommée se perpétuera parmi les hommes.

Mademoiselle Lenormand

Mlle Lenormand représente parmi nous les sciences occultes. Ce fut une existence vraiment extraordinaire. Elle était née à Alençon, patrie de sa mère ; son père était issu d'une famille falaisienne, et avait trois enfants : une seconde fille et en troisième lieu un fils, qui fut soldat et qui mourut jeune. Le père lui-même mourut de bonne heure ; sa veuve se remaria et mourut à son tour, laissant les trois orphelins entre les mains d'un simple beau-père.

Gaie, spirituelle, et surtout espiègle, la fille aînée passait son temps à jouer des tours à tout le monde. Pour s'en débarrasser, ses beaux-parents la placèrent dans une Communauté ; mais ce fut en vain : elle se fit renvoyer de partout par ses espiégleries et ne réussit pas mieux dans l'état de couturière qu'on lui avait fait apprendre. Alors, âgée seulement de quatorze ans, elle se rendit à Paris, où se trouvait alors son beau-père, qui la plaça dans une maison de commerce.

Le caractère jovial de la *grosse Normande,* comme on l'appelait, attirait les chalands : un commis, qui l'affectionnait beaucoup, lui donna quelques leçons qui la rendirent capable de fonder, rue de Tournon, un bureau d'écriture, qui réussit assez bien. Mais ayant étudié sérieusement le système du docteur Gall, elle résolut d'aller le trouver en Angleterre, et gagna à la loterie mille deux cents francs pour faire le voyage. Le docteur l'apprécia beaucoup, parla d'elle à tout le monde et lui envoya des chalands. La bourgeoisie d'abord, puis l'aristocratie, vinrent la consulter : elle vit même des têtes couronnées. Mais l'amour du pays l'emporta en elle sur tout le reste, et elle revint s'établir de nouveau dans la rue de Tournon, témoin de ses débuts à Paris.

On était à la fin du règne de Louis XVI, et la Révolution qui

éclata bientôt, fournit des clients à la devineresse. Mirabeau venait souvent la consulter. La Révolution amena chez elle le Comte de Provence, et dans l'autre camp, Hoche et Lefebvre, Camille Desmoulins amené par Danton : Robespierre y amena Saint-Just. Barrère et Mme Tallien étaient de ses clients assidus, ainsi que Mme de Beauharnais, Barras, Garat ; Bonaparte lui-même la faisait prophétiser et Joséphine, l'ancienne dame de Beauharnais, n'entreprenait rien d'important sans la consulter.

L'empire fut le beau temps de la devineresse ; mais pourtant, elle restait sincèrement attachée aux Bourbons. Louis XVIII voulut la revoir lorsqu'il redevint roi de France ; mais la pythonisse cessa d'exercer ses talents de devineresse : elle vieillissait et cependant conservait un regard si vif et si pénétrant que, lors de ses fréquents voyages à Alençon, les bonnes gens avouaient que « *ses yeux flamboyants leur faisaient peur.* » Elle cessa entièrement d'exercer son indusirie en 1830 et mourut en 1843 à la rue de Tournon où elle avait si longtemps résidé. C'est une des plus curieuses existences de l'époque.

Lautour-Mézeray

Nous ne devons pas entièrement passer sous silence un dernier littérateur ornais, beaucoup moins sérieux que Pouqueville, son contemporain ; mais plus original et au nom duquel se rattachent de grands souvenirs. C'est Charles Lautour-Mézeray, descendant au cinquième degré de Marie Eudes, sœur des trois fameux Eudes dont nous avons raconté la vie, et dont le plus célèbre, comme nous l'avons vu, portait le nom de Mézeray. Ce dernier possesseur d'un grand nom dont nous voulons parler, était né à Argentan le 29 avril 1801 ; et, par une bizarrerie du sort assez ordinaire, sembla avoir pris à tâche d'être aussi léger, aussi fantaisiste et aussi irrégulier dans sa conduite que ses grands oncles, si l'on en excepte quelques écarts de l'historiographe, avaient été sévères, graves et amis de la méthode.

Le père de Lautour-Mézeray, maire d'Argentan sous l'Empire, envoya naturellement son fils au collège municipal. Ce fut là que le jeune étudiant fit une connaissance qui devait influer puissamment sur toute sa vie. Nous avons vu à la fin du siècle

la belle terre du Bourg-Saint-Léonard entre les mains de la famille Cromot, qui la possédait encore dans les temps dont nous parlons à ce moment. La demoiselle du château, qu'on appelait Mlle de Fougy du nom d'une terre voisine du Bourg, faisait élever là un mystérieux filleul, qui excitait les sourires des habitants de la contrée. Cependant ces sourdes rumeurs étaient une injure pour Mlle de Fougy : l'enfant inconnu appartenait à l'une de ses amies, Mme Dupuy, née Marie Fagnan ; mais il était né en dehors du mariage. Il fut placé au collège d'Argentan presque en même temps que Charles Lautour : on l'appelait alors Emile ; mais plus tard, il parvint à se faire appeler Emile de Girardin, bien que quelquefois, il se soit fait un nom de guerre de celui de sa mère ; car plusieurs articles de journaux écrits de sa main sont signés *A. Fagnan*.

Il se forma bientôt entre Emile et Charles une étroite amitié que la mort seule eut le pouvoir de rompre. Bientôt après, les deux jeunes gens étaient dans la capitale, où Charles Lautour se sentit immédiatement Parisien. Envoyé pour étudier le droit, il préféra bientôt la voie plus facile du plaisir et de la galanterie. Emile fut son Mentor, l'introduisit dans les cercles lettrés et le présenta au Palais-Royal dans le cabinet de lecture de Mme Désauge. Ce fut là que Girardin produisit pour la première fois son *Emile*, œuvre de jeune homme, toute pleine de revendications en faveur de la jeunesse. Ce fut là aussi que le célèbre écrivain commença de méditer ses projets de réforme sur la presse.

Bientôt il pensa que son ami Lautour était pour lui un collaborateur tout trouvé, et il lui proposa un jour de fonder un journal qui aurait pour titre : *le Voleur*. La feuille portait bien son nom. Elle découpait dans tous les autres journaux et s'ornait sans scrupule de toutes les dépouilles d'autrui : elle eut un succès d'étonnement, puis bientôt un succès d'habitude. On cria d'abord au scandale, puis on finit par imiter ceux qu'on avait ainsi vilipendés. D'Arthenay fonda, d'après la même méthode, le *Cabinet de lecture* : Anselme Petetin publia le *Pirate*.

On était en 1828 ; nos deux frères en littérature, ne se contentant pas des succès du *Voleur*, commencèrent une entreprise plus considérable. Ils fondèrent la *Mode, Revue des Modes, Galerie des Mœurs, Album des Salons*. Cette fois il fallut

trouver de vrais rédacteurs : Girardin et Lautour surent en attirer, et presque tous ceux qu'ils eurent d'abord sont devenus des noms célèbres. Tels sont : Nestor, Roqueplan, Victor Bohain, Alphonse Karr, Eugène Sue, et George Sand. Le docteur Véron lui-même, le futur directeur de l'opéra, y prit aussi sa petite part. Lautour-Mézeray eut l'heureuse idée de solliciter pour sa feuille le patronage de la duchesse de Berry, ce qui lui attira la clientèle du faubourg Saint-Germain.

Victor Bohain ayant acheté le *Figaro* en 1829, Lautour-Mézeray entra dans la rédaction particulière de ce journal, dont faisaient partie de Vaulabelle, Alphonse Karr, Capo de Feuillide et Léon Gozlan. Le *Figaro* ne vécut cette fois que peu d'années, et en 1836, Lautour essaya en vain de le ressusciter.

En 1830, Emile de Girardin et Charles Lautour imaginèrent encore le *Feuilleton littéraire des journaux politiques*. Ce fut la dernière fondation qu'ils firent ensemble. Ils comptèrent cette fois parmi leurs rédacteurs Honoré de Balzac ; mais celui-ci se brouilla avec Lautour en 1835 pour une affaire d'intérêt, et rien ne put les rapprocher depuis.

Lautour et Girardin se séparèrent à leur tour, mais sans aucune espèce de rancune : chacun voulait voler de ses propres ailes. Girardin fonda le *Journal des connaissances utiles* , et ensuite la *Presse,* qui réalisa l'idée d'un journal à bon marché, c'était le principal but que se proposait Emile. Lautour-Mézeray fonda le *Journal des Enfants*, qui parut pour la première fois le 25 juillet 1832.

Il voulait d'abord écarter la concurrence des Perrault, des Berquin, des Genlis, des Bouilly, et de tous les autres auteurs qui se sont adressés à l'enfance. Dans le premier numéro, il fit entendre au public que les autres n'avaient parlé qu'aux enfants riches, tandis que lui voulait parler aux enfants pauvres. Enfin, la couverture portait en gros caractères que la publication ne coûtait qu'un centime et demi par jour.

Les articles furent bons d'abord ; on y trouva dans les premiers numéros le joyeux roman de *Robert-Robert*, qui a amusé plusieurs générations d'enfants ; puis bientôt les connaissances qu'avait faites Lautour-Mézeray lui permirent d'enrôler Sophie Gay, Frédéric Soulié, Alphonse Karr, Hégésippe

Moreau, Jules Janin et Alexandre Dumas. Les nouvelles surtout fourmillaient et le *Journal des Enfants* eut un succès véritable. Mais bientôt l'amour du plaistr reprit le dessus dans l'âme de Lautour, et dès 1838, le journal commença de péricliter. Enfin l'entreprise tomba tout à fait en 1840, et le pauvre Lautour fut condamné à passer dans l'administration pour n'en plus sortir.

Cependant il resta le roi de la mode, situation où semblait l'appeler sa taille élevée, ainsi que sa figure agréable et cependant quelque peu altière. Il semblait avoir été créé pour paraître, pour séduire et pour dominer. Il trouvait d'ailleurs un appui solide dans son ami de Girardin et dans la femme de celui-ci Delphine Gay qu'Emile avait épousée en 1831. Mais, lorsque les amis furent séparés et cessèrent d'avoir les mêmes intérêts, il se produisit entre eux certaines brouilleries qui altérèrent leur amitié mutuelle ; mais pourtant sans la rompre tout à fait, et lorsque Emile de Girardin dut se battre avec Armand Carel, à propos de certains articles du *National* et de la *Presse*, ce fut Lautour-Mézeray qui servit de témoin à son ami.

Le duel, resté célèbre, eut lieu à Vincennes le 20 juillet 1836, au matin. Carel logea d'abord une balle dans la cuisse de Girardin, mais il fut à son tour blessé mortellement et succomba deux jours après. Cette aventure sanglante resserra l'amitié qui existait entre Girardin et Lautour. Leur correspondance devint plus active, et surtout Lautour fut ravi d'être admis dans le salon de Delphine, où venaient causer Lamartine, Victor Hugo, Eugène Sue, Balzac et Alexandre Dumas. Chacun de ces hommes tenait à payer par un petit chef-d'œuvre l'honneur de cette admission : et Charles Lautour, pour n'être pas en retard, y apporta en 1834, *Maritalement parlant*, recueil de nouvelles qui n'eut qu'un médiocre succès.

Notre écrivain continua d'être un *lion* dans la société parisienne ; et surtout il trouva moyen d'en porter l'enseigne. C'était un camélia blanc, dont tous les jours une tête, qui ne coûtait pas moins de cinq francs, ornait sa boutonnière. Cette fleur fit sensation dans tout Paris, où la plupart des gens du grand monde ne soupçonnaient pas l'existence de Lautour, mais où tout le monde connu bientôt *l'homme au camélia*. La presse s'en mêla. Le camélia eut ses admirateurs et ses détrac-

teurs ; mais il parut toujours à l'opéra jusqu'à ce que celui qui le portait tombât malheureusement des sommets de la *lionnerie* dans les bas-fonds de l'administration.

Lautour-Mézeray fut nommé sous-préfet à Bellac, et continua sa vie d'intrigues et de débauche, qui était beaucoup moins coûteuse en province qu'à Paris. Malheureusement, l'une de ses intrigues faillit avoir un dénouement dramatique ; et Lautour, gravement compromis, dut s'enfuir précipitamment de Bellac et retourna dans la capitale où il rencontra comme protecteur Véron, qui n'abandonnait jamais ceux qui s'étaient ruinés autour de son opéra. Notre héros fut nommé sous-préfet de Joigny, où il fit échouer la candidature de M. de Cormenin : ce succès lui assurait une place dans l'administration. Il fut encore mis à la tête de plusieurs autres arrondissements, où il fit peu de chose et s'ennuya beaucoup, parce que ce n'était pas Paris.

Vint ensuite la Révolution de 1848. Véron et Lautour examinèrent de quel côté soufflait le vent, se firent d'abord légitimistes, puis enfin tournèrent au bonapartisme, ce dont le futur empereur récompensa Lautour en le nommant préfet d'Alger. C'était alors une vraie sinécure qui permit à notre compatriote de reprendre sa vie de plaisir. Il était déjà d'avance chevalier de la Légion d'honneur : il reçut d'autres décorations. Il était heureux, trop heureux ; ses excès ne connurent plus de bornes. Sa vie s'écoula. Il se trouva pris en même temps par la tête qui s'affaiblit, et par les jambes qui lui enflèrent. Il fallut revenir en France, et ce fut Argentan qui reçut les débris du vieux *lion*. En passant à Paris, il s'arrêta quelques jours dans un hôtel de la rue du Helder ; Emile de Girardin, qui n'avait pas cessé de l'aimer, allait le visiter souvent. Un jour vint où Lautour ne le reconnut pas, et Girardin, l'ancien Emile du collège, versa une larme sur cette mort anticipée. Ce fut donc à Argentan que Lautour-Mézeray vint terminer sa carrière si mouvementée. Il n'entendait plus, ne parlait plus ; mais c'était un ramollissement inoffensif qui le laissait calme et tout renfermé en lui-même. C'est dans ce triste état qu'il mourut le 21 novembre 1861.

La Dame aux Camélias

A peu près dans le même temps que Lautour-Mézeray, la *Dame aux Camélias* attirait aussi les regards de tout Paris. Il

est assez remarquable que ces deux personnages, qui portaient le même signe distinctif et menaient à peu près la même vie de débauche, de dissolution et de succès de mauvais aloi, étaient tous deux enfants du département de l'Orne. Marie Plessis, l'héroïne d'Alexandre Dumas qui a changé son nom en celui de Marguerite Gautier, était née à Nonant, petit bourg situé à quelques lieues d'Argentan. Elle avait pour père Marin Plessis, journalier, homme assez mal famé dans la contrée, et connu sous le nom de *Grand-Sorcier*. Cet homme avait deux filles qu'il avait privées de leur mère par les mauvais traitements qu'il avait fait subir à cette dernière.

Obligé de travailler çà et là pour gagner sa vie, ce malheureux laissait ses enfants dans le dénûment le plus affreux. Mes propres parents l'avaient employé comme valet de charrue et se louaient de son travail, mais appréciaient peu le personnage lui-même. Souvent ils m'ont dépeint l'état dégoûtant dans lequel se trouvait la future *dame aux Camélias*, qui venait de temps en temps faire visite à son père, bien qu'elle en fût ordinairement fort mal reçue. Sa beauté n'apparaissait pas alors sous ses haillons, et les deux vieillards s'étonnaient des succès qu'elle obtint plus tard dans le plus grand monde. Une particularité seule les avait frappés : c'étaient les cheveux de Marie, noirs comme du jais, « naturellement ou non, » dit Alexandre Dumas : les rapports de ceux qui l'avaient connue dans son enfance prouvent que ce pouvait être naturel, même au temps de ses succès.

Enfin, cette enfant disparut un jour. Le bruit se répandit dans le pays que son père l'avait conduite dans la capitale et abandonnée sur le pavé. L'avait-il fait ? ou bien, comme la dame aux Camélias semble l'avoir dit elle-même plus tard, la vendit-il à un noble de la contrée, dont nous tairons le nom par réserve ? On ne paraît pas l'avoir jamais su d'une manière bien précise ; toujours est-il que le noble en question paraît être le premier qui en ait abusé ; mais il ne fut pas longtemps seul maître du terrain, et le livre d'Alexandre Dumas fils nous dévoile dans cette maîtresse des esprits de Paris, bien des spectacles de turpitude. *La dame aux Camélias*, qui n'avait peut-être pris l'amour de ces fleurs que pour imiter son compatriote Lautour-Mézeray et s'afficher comme lui, mourut jeune ; il n'en pouvait guère être autrement après la vie de débauche

qu'elle avait menée. On dit qu'elle refusa jusqu'à la fin de voir son père, qui l'avait, disait-elle, « vendue et livrée, » et à qui, par conséquent elle n'appartenait plus. Ressentiment, à notre avis, bien légitime, son père lui ayant fait le plus triste sort qu'il pouvait lui faire sous tous les rapports ; mais dureté poussée un peu loin à l'égard d'un vieillard réduit sur la fin de sa vie à la plus extrême misère. On ne dit pas cependant non plus qu'elle ait refusé de lui envoyer des secours. Sa jeune sœur établie pendant longtemps à Rézenlieu près Gacé, se chargea des derniers jours du malheureux, et recueillit l'héritage de sa sœur, qui, d'ailleurs se trouva, dit-on, assez modeste.

Incendie du Télégraphe d'Hablovil le

Pendant que la société parisienne se gorgeait ainsi dans les plaisirs, la province, au contraire, vivait continuellement au milieu des craintes. Le 22 mai 1830, à neuf heures du soir, le feu prit au télégraphe d'Habloville ; et, si la direction du vent n'eût pas changé, tous les édifices qui en dépendaient auraient été réduits en cendre. M. de Conseil, directeur du télégraphe, et M. des Moutis, sous-préfet d'Argentan firent du zèle, trop de zèle peut-être pour découvrir les auteurs de ce méfait. A leur retour, le sous-préfet et le procureur du roi furent accueillis à Commeaux par une petite émeute, qui alla jusqu'à mettre un instant leur vie en danger : le procureur du roi reçut plusieurs coups de crosse de fusil et un coup de poing dans la poitrine ; le maire lui-même prit parti pour ses administrés. L'arrivée d'un régiment à Argentan fut loin de calmer les esprits, et chacun appelait de tous ses vœux la Révolution prochaine

Nous avons vu que l'arrondissement de Domfront n'était pas plus tranquille. Le sous-préfet, M. Druet-Desvaux, organisa aussi des mesures de répression ; mais plusieurs communes, et entre autres Caligny et Aubusson furent visitées par des incendiaires : le canton de Séez était dans le trouble et dans l'agitation ; plusieurs incendies éclatèrent à Antoigny. A la Ferté-Macé, des habitants de Rânes saisirent deux malheureux trappistes, et les amenèrent triomphalement en les maltraitant et en les injuriant au sous-préfet d'Argentan, comme auteurs de ces incendies. L'autorité devenait impuissante, et l'anarchie commençait à régner partout.

Les cantons de la Ferté, d'Ecouché, de Messey et de Briouze étaient en feu ; personne n'osait plus coucher dans son lit. L'arrondissement de Mortagne s'agita le dernier, mais eut bientôt aussi ses incendies. Après le rétablissement de la paix, on découvrit que tous ces méfaits étaient le résultat d'un complot, dont les menées n'ont jamais été bien clairement connues. L'auteur de l'incendie du télégraphe d'Habloville n'a jamais été découvert ; mais cet édifice avait déjà été brûlé en 1801, et il est probable que les conspirateurs de toutes nuances ont toujours cherché, en incendiant cet édifice bâti sur un des points culminants du pays, à effrayer l'arrondissement d'Argentan, et à soulever en vingt-quatre heures les populations de tous les pays d'alentour.

Les Télégraphes

Les télégraphes étaient alors au nombre de sept sur le territoire de l'arrondissement d'Argentan. Le plus à l'ouest était celui du Repas, assez près de Sainte-Honorine-la-Guillaume, communiquant d'un côté avec celui de Landigou et de l'autre avec celui d'Habloville. Il avait été établi vers 1796, au temps de la Chouannerie.

Celui d'Habloville communiquait avec celui de Bailleul qui se trouvait à 12 kilomètres vers l'est. Il datait, comme celui du Repas, du temps de la Chouannerie. En 1799, une bande de Frotté traversa Bazoches-au-Houlme, alors chef-lieu de canton, emmena deux otages, et, après les avoir rançonnés, se dirigea vers le télégraphe d'Habloville. Les Chouans rencontrèrent d'abord trois gardes nationaux qu'ils fusillèrent ; puis, le 29 mai 1799, ils eurent dans les bois de Giel un engagement avec les Bleus qui les battirent. Mais le maire de Putanges était d'accord avec Frotté ; il attira la garde nationale de sa commune dans un piège : elle eut le temps de se reconnaître et de s'enfuir ; mais les Chouans restèrent maîtres du télégraphe d'Habloville et le brûlèrent. Putanges fut désarmé et les Chouans s'emparèrent d'une pièce de canon. Ce poste fut de nouveau brûlé en septembre 1800, et, comme nous venons de le voir, fut la proie d'un troisième incendie en 1830.

Le télégraphe de Bailleul était près du château du Moncel. Il communiquait d'abord avec celui de l'Egreffin ; mais la distance

étant de plus de douze kilomètres, on établit un poste intermédiaire à Tournay-sur-Dives.

L'Egreffin était bâti sur la commune d'Omméel, canton d'Exmes, sur le sommet d'un cône dont les diverses pentes appartiennent aux communes de Montormel, de Chambois et de Saint-Pierre-la-Rivière.

Le poste de Grandval n'était qu'à six kilomètres de l'Egreffin, à l'embranchement des deux chemins de Vimoutiers au Merlerault et de Gacé à Survie.

Il n'y avait plus ensuite sur le territoire de l'arrondissement d'Argentan que le télégraphe de Chaumont, sur le territoire de la paroisse de Saint-Évroult-de-Montfort, à six kilomètres de Grandval. Il communiquait à l'est avec le poste de Verbois dans l'Eure, après lequel la ligne rentrait dans l'Orne en passant par le poste de Gauville.

Les Orgues de Notre-Dame d'Alençon

Qu'on nous permette ici de poser une question qui ne se rapporte plus à l'histoire du temps, mais qui nous paraît avoir cependant son intérêt. Quelle est l'antiquité des orgues de Notre-Dame d'Alençon ?

Un certain nombre d'historiens ne les font pas remonter plus haut que le XVIIe siècle. Odolant-Desnos a dit formellement qu'elles furent placées le 17 septembre 1537, et entièrement détruites par les Protestants en 1562.

Mme Despierres, auteur de plusieurs savants travaux historiques et archéologiques, a découvert le marché même du 17 septembre 1537, entre les organistes, Gratien de Cailly et Simon Le Vasseur, et les trésoriers de Notre-Dame, pour l'acquisition et la pose de l'instrument. On croit que ces étrangers n'étaient pas non plus étrangers à la construction des belles orgues de Saint-Germain d'Argentan, qu'ils prirent pour modèles. Les lanternes mêmes qui couronnent les quatre tourelles sont exactement semblables dans les deux églises ; comme cette ressemblance subsiste encore, nous croyons avec Mme Despierres que c'est une preuve que ces orgues ne furent pas entièrement détruites par les Huguenots. Il est donc probable que le buffet, au moins, est encore celui de 1537. Mais il est certain que l'instrument lui-

même a été construit de 1652 à 1655, et qu'il a subi depuis de nombreuses réparations.

CHAPITRE IV

MELLON JOLLY, 77e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1836-1844

—

Mgr Mellon Jolly est nommé évêque de Séez. — Etat du diocèse à son arrivée. — Changements qu'il opère. — M. Bazin, vicaire à Tinchebray. — Réorganisation du Chapitre. — MM. Delaplanche et Couleuvrier. — Réformes préliminaires. — Statuts définitifs. — Mgr Jolly nommé archevêque de Sens. — Quelques mots sur les causes de l'opposition qu'il avait rencontrée dans le diocèse de Séez.

Le successeur de Mgr Alexis Saussol fut M. l'abbé Mellon Jolly, curé de la cathédrale de Meaux. Né en 1795, M. Jolly avait eu l'avantage de faire la connaissance de la duchesse d'Orléans, la future reine Marie-Amélie, qui lui portait toujours le plus grand intérêt. Aussi lorsqu'il fut question de le faire évêque de Séez, la Cour accueillit-elle cette idée avec le plus grand plaisir. Rome n'apporta non plus aucun obstacle, et M. Jolly obtint ses bulles peu de temps après sa présentation.

L'un des premiers soins du nouvel évêque fut de s'informer de l'état dans lequel se trouvait son diocèse. Il crut ne pouvoir mieux s'adresser sur ce point qu'au vénérable curé de Notre-Dame-des-Victoires, de Paris, M. l'abbé Dufriche-Desgenettes, originaire du diocèse et autrefois curé de Montsort, à Alençon. Ce fut pour lui un grand malheur. Les saints eux-mêmes ont leurs préventions. Il paraîtrait que M. Desgenettes, en mainte circonstance, avait eu à se plaindre du clergé de Séez ; il le dépeignit à Mgr Mellon, non pas certainement comme un clergé scandaleux, mais comme un clergé assez faible d'intelligence, même arriéré dans ses études et surtout dans son extérieur et ses façons d'agir. Il critiqua surtout les manières peu distinguées de M. Bazin.

Malheureusement, nous avons vu que l'extérieur du vénérable Supérieur n'était pas de nature à détruire les préjugés du nouvel évêque. Chaque mot, chaque action de M. Bazin confirmait Mgr Jolly dans le jugement qu'avait porté sur lui M. Desgenettes, qui s'était laissé entraîner jusqu'à se servir à son endroit du terme de « pieuse bête ». L'un des premiers actes du nouveau pontificat fut d'enlever à M. Bazin la direction du Grand-Séminaire. M. Louvel, alors curé d'Igé, fut rappelé à Séez pour lui succéder dans cette charge.

Le nouveau supérieur était certainement sympathique et passait pour un théologien supérieur ; mais il n'avait pourtant pas le lustre de son prédécesseur, que plusieurs générations de prêtres s'étaient accoutumés à vénérer comme un saint. Les directeurs, aussi bien que les élèves, furent très froissés de ce coup d'autorité. Ils allèrent en corps exprimer leurs regrets à M. Bazin qui leur dit qu'il fallait bénir Dieu de lui avoir envoyé cette épreuve. La paix se rétablit. Mais il resta quelque chose dans les cœurs. Mgr Jolly ne s'est jamais bien relevé de cette maladresse administrative qui indisposa gravement les nombreux élèves du vénéré supérieur.

L'installation solennelle du nouvel évêque eut lieu le 8 septembre 1836, fête de la Nativité de la très sainte Vierge. Peu de jours après, M. Bazin, outre le Séminaire, perdait encore le gouvernement de sa chère communauté de la Miséricorde, dont la direction fut même confiée à un prêtre étranger au diocèse. Cette dernière perte arracha quelques larmes au digne prêtre, mais sa résignation resta entière et admirable. Pas un mot ni de blâme ni d'impatience ne lui échappa contre son supérieur. Nous verrons, du reste, Mgr Jolly, lorsqu'il connut mieux les vertus réelles et le jugement de l'ancien vicaire général, lui rendre une partie des honneurs et des pouvoirs qu'il lui avait enlevés.

M. Coulouvrier, le nouveau supérieur de la Miséricorde, commença par gouverner comme s'il eût été le fondateur de cette communauté, et sans trop se préoccuper de son prédécesseur, qui avait pris un logement dans l'intérieur même de la maison, faute d'avoir ce qu'il fallait pour s'établir en ville. Les avis du prêtre étranger, qui faisait des réformes à sa guise, furent reçus avec respect, mais aussi avec réserve. M. Bazin exhorta ses filles

à la patience ; et, pour ne pas trop gêner son successeur, il accepta les invitations de plusieurs prêtres de Mortagne et des environs, qui l'avaient prié d'aller se délasser chez eux des ennuis qui résultaient pour lui de sa fausse situation. Il passa six semaines dans cette agréable compagnie, et revint, au commencement de 1837, vers la fête de l'Épiphanie, dans la ville épiscopale, où nous le verrons bientôt humilié de nouveau pour être glorifié ensuite.

Reconstitution du Chapitre

Mais nous avons à parler d'un autre acte plus glorieux de Mgr Jolly, acte qu'il voulut accomplir même avant son installation solennelle, et qui devait lui mériter le titre de *Restaurateur du Chapitre.*

Dès le 2 septembre 1836, l'évêque de Séez rétablit dans ce corps vénérable les dignités supprimées depuis la Révolution. Après les prévôts, à peu près abolis alors, on vit apparaître les doyens comme premiers chefs du chapitre. A Séez, le premier grand vicaire, M. Leclerc, avait conservé ce titre jusqu'à sa mort, arrivée le 24 janvier 1832, et il eut pour successeur M. Chéradame, qui mourut en 1835. Bientôt, l'usage s'établit de donner le titre de vicaire général au plus ancien des chanoines : le titre de président du chapitre ne paraît pas avoir été alors distinct de celui de doyen. Quant au secrétaire, le règlement de 1804 accordait aux chanoines le droit de le nommer, et Mgr Jolly leur laissa ce pouvoir.

Le prélat avait pris possession par l'intermédiaire d'un des vicaires capitulaires, autorisés à cet effet par le cardinal prince de Croy, archevêque de Rouen. La bulle que lui avait adressée le pape Grégoire XVI lui enjoignait d'établir en son chapitre les titres de théologal et de pénitencier. Mgr Jolly fit plus qu'on ne lui demandait : son ordonnance du 2 septembre portait le rétablissement des dignités de Doyen, Grand-Chantre, Théologal, Pénitencier, Official et Promoteur.

Quant à ce qui concernait le conseil épiscopal, Mgr Jolly statua qu'il se composerait de l'évêque, de tous les vicaires généraux et de ceux qu'il plairait à l'évêque d'y appeler en outre. Ce conseil devait se rassembler tous les jours, le dimanche excepté, dans une des salles de l'évêché, après la messe canoniale.

Division du diocèse en archidiaconés et statuts généraux

Le diocèse fut divisé en deux archidiaconés, cinq archiprêtrés, et autant de doyennés qu'il y avait de cures de canton. Le premier archidiaconé comprenait les deux arrondissements d'Alençon et de Mortagne ; il était placé sous la surveillance du premier vicaire général, qui prenait le titre de *Grand Archidiacre* ; le deuxième archidiaconé comprenait les arrondissements d'Argentan et de Domfront ; et il était sous la surveillance du deuxième grand vicaire qui prenait simplement le titre d'*Archidiacre*.

Chaque arrondissement formait un archiprêtré. L'archiprêtré était en même temps doyen de son canton, et avait sous sa surveillance tous les doyens de son arrondissement. On exceptait le canton de Séez, qui formait à lui seul un *Archiprêtré spécial* ; le curé de la cathédrale avait donc rang d'archiprêtre, et il était en même temps doyen de son canton. Chaque canton formait un doyenné, dont le chef avait sous sa surveillance toutes les cures et succursales du canton. C'est exactement, comme on le voit, ce que nous avons encore aujourd'hui (1900). Cette ordonnance, d'ailleurs, fut sanctionnée par le concile provincial de Rouen, tenu en 1850.

Mgr Jolly ne tarda pas à la faire mettre à exécution. Dès la fin de 1836, le bref diocésain, imprimé pour 1837, portait les noms des nouveaux dignitaires : le titre de doyen fut conservé au plus ancien chanoine : l'official fut pris parmi les chanoines honoraires. Les deux grands vicaires cessèrent de faire partie du chapitre. Le prélat leur octroya seulement les deux premières stalles du chœur, l'une à sa droite et l'autre à sa gauche. Depuis ce temps, ces deux dignitaires cessèrent d'assister aux offices et se contentèrent de dire à leur tour la messe conventuelle. A la mort de l'évêque, ils n'étaient pas appelés à l'élection des vicaires capitulaires. Toutes ces réformes, en somme, remettaient le chapitre dans le droit commun. Mgr Jolly introduisit encore l'usage de nommer des chanoines d'honneur, et les deux premiers furent Mgr Gallard, évêque de Meaux, qui l'avait consacré de sa main, et Mgr Forbin de Janson, évêque de Nancy, qui avait été l'un des évêques assistants à son sacre.

Ce fut quelque temps après l'exécution de cette ordonnance

que M. Bazin revient à Séez de son exil volontaire, comme nous l'avons dit déjà. Il employa les loisirs que lui laissait la privation de ses charges à écrire à ses chères filles de la Miséricorde, afin de les engager à se réfugier entièrement dans l'obéissance après les changements qui venaient de s'accomplir. Il se rendit de même à Alençon et parla de vive voix aux Sœurs de cette ville ; mais une nouvelle aventure allait le faire changer complètement de situation.

M. Bazin a Tinchebray

Nous avons déjà dit que M. Gouhier, curé de Tinchebray, désirait beaucoup un second vicaire, pour les besoins de sa population qui s'augmentait de jour en jour. Il se rendit donc à Séez, quelques jours avant le Carême de 1837 dans l'intention d'obtenir ce second coadjuteur ; mais tous les prêtres étaient placés, et il fut impossible de lui accorder sa demande. M. Gouhier fut vivement affligé de ce contre-temps, et voulut s'en entretenir avec M. Bazin, qui s'offrit pour être son vicaire dans la circonstance. Le doyen fut en même temps étonné et confus ; mais, sans accepter cette proposition dans toute son étendue, il témoigna à M. Bazin le bonheur que lui causerait sa présence temporaire dans sa paroisse où il espérait que sa parole et ses exemples produiraient les plus heureux fruits.

Il restait à obtenir le consentement de Mgr Jolly qui était déjà revenu de ses préjugés contre le digne prêtre. Il lui avait laissé le titre de Supérieur dans les deux établissements qu'il avait dirigés autrefois, et lui avait donné, avec la dignité de vicaire général honoraire, entrée au conseil épiscopal. Bien que M. Bazin n'eût plus son énergie d'autrefois, il connaissait le diocèse mieux que personne et pouvait fournir des renseignements sur des points qu'aucun autre que lui ne pouvait connaître ; d'ailleurs le prélat savait combien les prêtres formés par M. Bazin lui restaient attachés. Il hésita donc à l'envoyer si loin de la ville épiscopale ; mais, enfin, vaincu par les instances du bon supérieur, il consentit à ce qu'il demandait.

Lorsqu'on sut dans le diocèse que l'ancien vicaire capitulaire était descendu au rang de vicaire de Tinchebray, on cria au scandale, un peu trop peut-être, car il paraît certain qu'au

moins dans la circonstance, Mgr Jolly n'avait nullement l'intention d'humilier M. Bazin ; mais qu'il cédait au désir du saint vieillard lui-même, qui sentait le besoin de travailler encore à la gloire de Dieu, dans un pays qu'il avait déjà cultivé, et qui se trouvait si près de Fresnes, son pays natal, de Saint-Pierre-d'Entremont et de Clairefougère, où il avait déjà répandu ses sueurs pour le service des âmes. Des hommes compétents prétendent même qu'on chargea trop l'évêque de Séez, au moment où il enleva à M. Bazin la direction du Séminaire et de la Miséricorde. Il est certain qu'il avait été prévenu contre le bon et trop simple Supérieur ; mais, s'il n'avait pas eu des raisons pressantes d'agir, il aurait au moins pris le temps d'examiner l'affaire par lui-même. Il voulait opérer des réformes, et pour cela, il lui fallait des hommes nouveaux. Seulement, on put se plaindre de ce qu'il n'avait rien dit d'avance à M. Bazin ni du sort qu'il lui réservait. Nous avons vu que celui-ci s'était affaissé à la mort de Mgr Saussol et ne demandait pas mieux que de rentrer dans la vie privée ; mais les services qu'il avait rendus au diocèse, méritaient bien au moins qu'on s'entendît d'abord avec lui.

L'ancien vicaire général obtint à Tinchebray un grand succès pendant le carême de 1837. Les travaux se multipliaient pour lui, et le 28 mars, il écrivit à Mgr Jolly pour lui demander une prolongation. Le prélat lui permit de rester à Tinchebray, mais tout en témoignant qu'il ne lui accordait cette permission qu'à contre-cœur, il ne lui fixait point de date pour son retour ; mais le 20 juillet, pendant une de ses tournées pastorales, il lui écrivit de Rânes pour l'engager à revenir définitivement à Séez. M. Bazin, qui ne connaissait que l'obéissance, prit aussitôt ses mesures, et, quelques jours après, il rentrait dans la ville épiscopale.

Ce n'était pas cependant sans une certaine appréhension que le saint prêtre revenait à Séez : il avait bien une maison et des ressources suffisantes pour le faire subsister ; mais il avait toujours vécu en communauté, et il lui en coûtait de se mettre en ménage ; la Providence y avait pourvu. M. Coulouvrier, l'un des prêtres venus avec Mgr Jolly, avait été mis, comme nous l'avons vu, à la tête de la Miséricorde et y avait trouvé des esprits soumis ; mais il ne jouissait point de la confiance des

Sœurs ; d'un autre côté, son peu d'intelligence et son ignorance des usages du diocèse lui faisaient rencontrer même dans le clergé une sorte d'antipathie et de répulsion universelles. Ajoutons qu'il accompagnait souvent l'évêque dans ses tournées pastorales, de manière que, selon l'expression de Mgr Jolly lui-même « la famille spirituelle du vénérable M. Bazin vivait presque à l'abandon. »

Pénétré de cette pensée, le prélat proposa à M. Bazin de le remettre à la tête de la Miséricorde, lui promettant pour adjoint un prêtre du diocèse qui s'occuperait des détails. On pense bien que le bon Supérieur accepta avec effusion et reconnaissance l'offre qui lui était faite ; et l'évêque lui donna pour coadjuteur, M. l'abbé Napoléon Durand, ancien directeur du Petit-Séminaire, qui devait lui succéder dans les fonctions de Supérieur.

La Communauté se montra aussi heureuse de revoir son père, que le père lui-même l'était de revoir ses filles. Surtout on fut charmé de voir la sollicitude avec laquelle Mgr Jolly prenait soin des grands intérêts de l'établissement, de constater que les contrariétés qu'il avait fait subir à la Congrégation ne partaient point d'une vulgaire antipathie, mais d'un sentiment plus relevé. Quant à M. Bazin, on le vit pour ainsi dire renaître et ses facultés lui revinrent pleines et entières. Il trouva dans M. Durand un coadjuteur zélé et instruit, et la Miséricorde, ainsi que son fondateur, purent désormais espérer de beaux jours.

Règlement de la Miséricorde

Parmi les réformes qu'avait méditées Mgr Jolly, et qu'il avait prétendu opérer par le moyen de M. Coulouvrier, il s'en trouvait une très importante qui fit le sujet d'une de ses ordonnances, datée du 8 novembre 1836, deux mois seulement après son intronisation. C'était de donner à la congrégation de la Miséricorde un règlement général que suivraient toutes les maisons qui en dépendaient. C'était l'unique moyen de rendre possible la gestion d'un Supérieur général et d'empêcher qu'il n'y eût à chaque instant des schismes avec la maison de Séez.

On institua donc un Conseil composé de cinq membres : une supérieure générale, une assistante, une maîtresse des novices et

deux conseillères. Le prélat nomma pour la première fois à toutes ces charges, qui furent déclarées renouvelables tous les trois ans. Nous verrons bientôt de nouveaux besoins forcer les évêques à employer de nouvelles mesures.

En l'année 1837, qui vit le rétablissement de M. Bazin à la tête de sa communauté, Mgr Jolly institua, par une ordonnance du 15 octobre, les vicaires de chœur ou chanoines expectants, qui n'existent plus aujourd'hui. Ils prenaient rang après les chanoines honoraires au chœur, et les suppléaient dans les cérémonies lorsqu'ils étaient absents ; ils portaient au chœur la mozette en gros drap de Naples noir, avec boutons et doublure de même couleur ; l'hiver, ils avaient le manteau noir avec revers en velours, de même couleur, et le camail avec boutons et doublure. L'évêque nomma, en lançant le décret, le premier vicaire de chœur ; c'est le seul qui ait jamais porté ce titre. Le prélat statua en outre que la juridiction curiale, attribuée au Chapitre depuis Mgr Saussol sur les chanoines et sur le bas chœur, s'exercerait désormais, non plus comme auparavant par l'intermédiaire du chanoine hebdomadaire, mais par celui du président et de l'archidiacre de la cathédrale.

Nous avons vu Mgr de Boischollet exciter presque une Révolution quand il voulut ériger un autel paroissial différent du grand autel. Mgr Jolly trouva le moyen de satisfaire aux réclamations des paroissiens sans léser les privilèges du chapitre : le grand autel étant double, il décida que le côté qui regarde le chœur lui appartiendrait exclusivement, ainsi qu'au chapitre, pour y célébrer le Saint-Sacrifice ; mais que le côté qui regarde la nef serait l'autel paroissial. Il en est encore de même aujourd'hui quand la chose est possible : l'ordonnance est du 26 février 1838.

Ce fut peu de temps après que la cure de la cathédrale fut attribuée à un des chanoines titulaires, pour éviter les querelles entre le chapitre et le curé venu du dehors. La proposition avait été faite dès l'année 1807 : elle était contraire à tout ce qui s'était fait jusqu'alors dans l'Eglise ; cependant, pour affermir le bon ordre dans le clergé, Mgr Jolly adopta la mesure le 8 janvier 1840, et le gouvernement de Louis-Philippe la sanctionna le 28 février 1841, à certaines conditions : le nombre des chanoines monta de huit à neuf, le traitement du chanoine

archiprêtre fut fixé, comme celui des autres chanoines à mille cinq cents francs ; l'archiprêtre ne pouvait prendre possession de sa cure sans avoir été agréé par le gouvernement.

Le 22 janvier de la même année 1840, l'évêque s'occupa des employés de l'église qu'il divisa en huit classes : les chantres et le serpent, les enfants de chœur, l'organiste et le souffleur, le suisse et l'appariteur ou le bedeau, le sous-sacristain, les enfants de la sacristie, le sonneur et les loueurs de chaises. Tous ces officiers étaient placés sous la juridiction du chef du chapitre ; et, pour tout ce qui concernait le service de la paroisse, sous la direction de l'archiprêtre ou de son vicaire, s'il se trouvait absent. Tous devaient également obéissance, chacun dans son attribution, au chapitre ou au curé, et ils ne pouvaient refuser ni à l'un ni à l'autre leur service lorsqu'il leur était demandé.

Il ne restait plus à organiser que le conseil de fabrique. Mgr Jolly accomplit encore cette œuvre par une ordonnance du 10 juin 1841, approuvée par Louis-Philippe le 21 octobre. Le chapitre perdit le droit d'élire dans son sein un membre de la fabrique ; mais on lui réserva une autre part aussi large dans le conseil. L'évêque établit comme membres de droit le doyen du chapitre, le chanoine archiprêtre et le maire de la ville. Le conseil se composait en outre de cinq conseillers de fabrique, dont deux pris parmi les membres du clergé de la cathédrale. Le chanoine-archiprêtre faisait toujours partie du bureau des marguilliers.

Les statuts généraux du chapitre furent ensuite mis à l'étude. Le 28 octobre 1841, les chanoines furent convoqués extraordinairement, et donnèrent leur assentiment aux projets de l'évêque. Quelques documents nouveaux que reçut celui-ci lui firent modifier en plusieurs points son projet. Enfin le 30 décembre 1841, les statuts eux-mêmes, divisés en dix sections, furent présentés aux chanoines, qui les adoptèrent à l'unanimité, en exprimant le désir que le projet fût réalisé au plus tôt. Mais la translation de Mgr Jolly à Sens empêcha la promulgation de ces statuts, ainsi que celle des statuts généraux du diocèse.

La Miséricorde participa aussi aux réformes entreprises dans le diocèse. M. Bazin lui avait donné un règlement très simple : la diffusion de la Congrégation nécessita l'introduction d'une règle plus complète. L'évêque lui-même l'avait senti comme

nous avons eu occasion de le constater. Au mois de février 1842, Mgr Jolly envoya au Bon-Secours, et y trouva des documents pour élaborer la nouvelle règle ; l'évêque la fit rédiger par le Père Debrosse, de la Compagnie de Jésus, qui avait été chargé longtemps du Bon-Secours. Le travail fut terminé au mois de juillet suivant, et le jour de l'Assomption, la Règle fut mise en vigueur, et commença d'opérer un bien qu'elle opère encore aujourd'hui. Quelques religieuses, il est vrai, n'acceptèrent pas le changement et sortirent ; mais elles furent en fort petit nombre. Pour affermir les autres dans leurs bonnes résolutions, le prélat introduisit l'usage des retraites annuelles prêchées par des religieux, qui, étant voués eux-mêmes à l'obéissance, sont plus aptes à conduire les autres dans la même voie.

M. Bazin, affaibli par les travaux et par les années, assistait à ces changements, mais y prenait peu de part. Dans sa modestie, il n'avait prétendu fonder qu'une petite communauté, une sorte de famille. En voyant la Congrégation s'étendre comme elle le faisait alors, il fut étonné, et même effrayé. Ces voyages nombreux, ces dépenses plus considérables, cette administration plus compliquée, contrariaient ses goûts de simplicité, et lui faisaient presque regretter le temps où sa communauté naissante était si facile à conduire qu'il la tenait, pour ainsi dire, dans sa main. Bientôt il se trouva accablé sous le poids d'un gouvernement dont il ne voyait plus que confusément les ressorts et le mécanisme. Il devint impossible de s'en rapporter entièrement à lui. Il fallait, ou lui suggérer la conduite à suivre, ou employer la volonté de l'évêque, que le vénérable vieillard suivait comme un enfant. Cet état de choses força Mgr Jolly à donner des pouvoirs plus étendus à M. Durand, qui en usa, du reste, avec la plus grande discrétion. Ce fut le dernier service que rendit Mgr Jolly à la Miséricorde avant d'être transféré à Sens.

Il y eut encore pendant ce pontificat plusieurs travaux entrepris à la cathédrale. On refondit la grosse cloche, brisée à l'inhumation de Mgr Saussol, et on acheta le lutrin surmonté d'un aigle doré, qui existe encore au chœur. Mais les contreforts surtout furent rebâtis par M. Dedaux, dont l'œuvre, il faut le dire, ne fut pas approuvée de tout le monde. Il négligea entre

autres d'affermir le clocher du midi, qui, depuis, a tellement menacé ruine qu'il a été impossible d'y installer les cloches. La commission des édifices religieux, qui considérait ce monument comme *l'un des plus beaux de Normandie*, adressa un blâme formel à l'architecte qui l'avait si mal restauré.

Ce fut pendant que ces travaux s'exécutaient que Mgr Jolly fut transféré à Sens par une ordonnance royale du 19 novembre 1843. Malgré ses qualités réelles ; malgré sa valeur incontestable comme administrateur, il fut peu regretté dans le diocèse. Il s'était montré hautain en y entrant : il avait humilié par ses airs la majeure partie du clergé qui lui refusa toujours sa sympathie. Il fit de bonnes réformes ; mais il les fit trop vite, et effaroucha les esprits accoutumés à l'administration paternelle, peut-être même un peu insignifiante de Mgr Saussol. Ce manque de sympathie rendait son départ nécessaire ; et son élévation à l'archiépicopat fut en réalité presque une disgrâce.

CHAPITRE V

CHARLES-FRÉDÉRIC ROUSSELET, 78e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1844-1881

—

Commencements de Mgr Rousselet. — Ses premières visites pastorales. — Révolution de 1848. — La cathédrale à cette époque. — Le concile de Rouen. — Définition du Dogme de l'Immaculée-Conception. — Les vicaires généraux. — M. de Fontenay. — Tinchebray, la Ferté et Domfront. — Mort de M. Bazin. — Translation des reliques de saint Latuin. — Mort de M. Desaunay. — Maisons religieuses du diocèse : le Refuge d'Alençon ; le pensionnat des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. — Le diocèse reprend la liturgie romaine. — La guerre contre le pape. — Les Rédemptoristes à Argentan. — Le centenaire. — Le concile du Vatican. — Retour à Séez des restes de NN. SS. d'Argentré et de Boischollet. — La guerre de 1870-71. — La croix des chanoines et rétablissement des dignités. — Noces d'or de Mgr Rousselet. — Le nouveau Propre de Séez. — Maladie de Mgr Rousselet. —

Mort de Pie IX. — Dernières œuvres de notre évêque. — Expulsions. — Le coadjuteur. — Seconde maladie et mort de Mgr Rousselet. — Le dessinateur Richard — Découverte de la bannière de la Lande-Patry, — Les deux frères Prévôt. — Dutertre. — Du Plessis-Vaidière. — Thomas-Henri Martin. — M. Rault et M. Leboucher.

Monseigneur Rousselet

Mgr Mellon Jolly, étant devenu archevêque de Sens, eut pour successeur sur le siège de Séez Mgr Charles-Frédéric Rousselet, qui appartenait par sa naissance au diocèse de Bourges. Le nouveau prélat était né à Saint-Amand le 15 septembre 1795 ; il était aîné de quatre enfants. Dès l'âge de onze ans, en 1806, il fut placé pour faire ses études au collège de Pontlevoy, où il resta jusqu'en 1810. Alors il entra au lycée d'Avignon, et y acheva ses humanités. A cette époque, il montrait un goût passionné pour la littérature, et en particulier pour la poésie ; mais ces goûts pacifiques furent étouffés par d'autres, plus à la mode alors : Charles-Frédéric Rousselet, neveu d'un vaillant soldat de la République et de l'Empire, se laissa enivrer par le canon d'Iéna et de Wagram, et, du lycée d'Avignon, il passa à l'école militaire de la Flèche, où il entra le 28 août 1815.

Le jeune élève fit des progrès dans les mathématiques et dans le maniement des armes. Il se laissait plus tard, dans la conversation familière, entraîner à dire qu'il était très fort dans cette dernière partie. Il trouva pour condisciples dans cette maison deux futurs officiers généraux du second Empire : le général d'Oraison, et le maréchal Pélissier, duc de Malakoff.

Les événements de 1815 brisèrent la carrière militaire à peine commencée de Frédéric Rousselet, qui commença dès lors à étudier le droit, et voulut ensuite étudier la médecine. Sa mère, s'étant opposée à ce dernier dessein, Frédéric résolut d'embrasser l'état ecclésiastique, et entra au Séminaire de Saint-Sulpice le 5 mai 1817. Dès le principe, il se découvrit théologien, et son professeur, M. Affre, depuis archevêque de Paris, le choisit pour être parmi ses condisciples, maître des conférences avec M. Mathieu et M. Olivier, qui devinrent plus tard, l'un cardinal-archevêque de Besançon ; l'autre évêque d'Evreux.

En 1820, M. Rousselet passa de Saint-Sulpice à Issy, puis alla professer la philosophie et les sciences au Séminaire de

Bourges. Il n'était encore alors que simple tonsuré ; mais l'archevêque de Bourges, Mgr de Fontenay, lui conféra, le 1er juin 1822, les quatre ordres mineurs et le sous-diaconat, avec dispense des interstices. Le 21 septembre suivant, il l'ordonna diacre, puis le 10 mars 1823, il l'éleva à la dignité sacerdotale. Alors M. Rousselet revint à Saint-Sulpice et passa à la Solitude l'année scolaire 1824-1825 ; ensuite, Messieurs de Saint-Sulpice l'admirent dans leur société, et il fut attaché successivement comme professeur aux Séminaires de Bayeux, de Bourges et d'Angers. Tous ses élèves s'accordent à dire que ce fut un professeur remarquable par sa science et par son entrain. A Bayeux, il compta parmi ceux qui suivirent ses leçons, Mgr Verolles, plus tard vicaire apostolique de Mandchourie. Il le professa pendant l'année scolaire 1825-1826. En 1833, il était à Bourges, et en 1834 à Angers, où il eut pour élèves dom Couturier, depuis abbé de Solesmes, où il a succédé à l'illustre dom Guéranger ; et dom Eugène Gourbeillon, l'un des premiers fondateurs de la même abbaye, sculpteur, et connu dans le monde des arts sous le nom de Jean de Solesmes. Ce dernier avait gardé un vif souvenir de son professeur et surtout de son entrain, qualité qui se retouvait chez le disciple, peut-être encore plus que chez le maître. Ces deux moines distingués sont morts tous deux depuis peu d'années.

Le jeune Sulpicien s'adonnait aussi beaucoup à l'étude : on a souvent eu l'occasion d'admirer dans le diocèse de Séez son érudition théologique : ses connaissances historiques n'étaient pas moins étendues On sait en outre avec quel plaisir il cultivait la botanique dont il encourageait fortement l'étude dans ses Séminaires.

Son assiduité au travail lui fit contracter une maladie de langueur, qu'il obtint la permission d'aller soigner à Bourges. L'archevêque voulut alors le faire son vicaire général ; mais M. Rousselet répondit qu'il était simplement sulpicien, et qu'il voulait l'être encore. Forcé par sa maladie de renoncer au professorat, il ne rêvait plus qu'une cure de campagne, lorsque son ancien condisciple, Mgr Mathieu, alors archevêque de Besançon, l'indiqua à Mgr Trousset-d'Héricourt, évêque d'Autun, qui l'appela dans son diocèse. M. Rousselet y arriva pendant les vacances de 1836, et descendit au Séminaire, dirigé par les

Sulpiciens ; mais quelques semaines après, il s'installait à l'évêché, et il cessa depuis ce temps d'appartenir à la société de Saint-Sulpice.

Le 5 octobre suivant, Mgr d'Héricourt le nommait chanoine honoraire de sa cathédrale, et le 14 du même mois, il lui donna les pouvoirs de vicaire-général honoraire. Le 13 novembre 1837, M. Rousselet était chanoine titutaire ; et le 4 février 1841, il reçut les lettres de vicaire général agréé. Son séjour à Autun fut en même utile et agréable à ceux qui eurent des rapports avec lui. Nous nous rappelons encore l'impression que son commerce avait produit sur l'abbé Pitra, alors simple professeur d'histoire au Petit-Séminaire, et depuis bénédictin de Solesmes ; mort en 1889, cardinal-évêque de Porto, sous-doyen du Sacré-Collège, et auteur du savant ouvrage qui a pour titre *Spicilegium Solesmense.*

M. l'abbé Pitra était alors professeur de rhétorique au Petit-Séminaire d'Autun, et tout le monde le regardait et l'honorait comme l'un des sujets les plus éminents du clergé de France ; mais il avait vu Solesmes et aspirait à devenir l'un des disciples de dom Guéranger. Celui-ci en écrivit immédiatement à Mgr d'Héricourt ; mais le vieil évêque ne se souciait nullement de perdre son professeur ; il lui ordonna de revenir à Autun, ce que M. Pitra fit aussitôt les larmes aux yeux.

En route, le savant et pieux professeur rencontra à la Charité-sur-Loire M. Rousselet. Celui-ci le consola, et lui promit de l'aider à pousser l'affaire de sa vocation ; en effet, il sut si bien agir sur l'esprit de l'évêque d'Autun, qu'au bout d'une année ce prélat consentit à faire un sacrifice que Dieu lui-même semblait lui demander. Le 10 août 1875, Son Eminence le cardinal Pitra, étant venu à Solesmes consoler les moines de la récente mort de leur fondateur dom Guéranger, reconnaissait encore qu'il devait entièrement à Mgr Rousselet le bonheur d'avoir pu entrer en religion.

Il y avait déjà quelque temps qu'on pensait à M. Rousselet pour l'épiscopat. Une première fois, il avait été refusé par Louis-Philippe comme légitimiste. Mgr Affre, poussé par le vicaire général de Bourges, M. Renaudet, fit de nouvelles instances, et obtint pour lui la promesse du premier évêché qui deviendrait vacant. M. Rousselet le sut et se rendit à Lyon chez

les Pères Jésuites, pour y faire les exercices de saint Ignace, si propres à diriger celui qui se trouve chargé du gouvernement d'une Eglise. Ce fut au sortir de cette retraite, qu'il reçut notification de l'ordonnance du 26 novembre 1843 qui le nommait évêque de Séez en place de Mgr Jolly.

En passant à Paris, l'évêque nommé alla visiter Mgr Affre, qui se chargea de le présenter au roi. La visite fut toute de cérémonie. Mgr Rousselet fut ensuite préconisé à Rome par Grégoire XVI dans le consistoire du 25 janvier 1844 et sacré le 25 février, fête de saint Matthias, dans l'église de Saint-Séverin. Le prélat consécrateur fut l'archevêque de Paris, ayant pour assesseurs, Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, et Mgr Gros, alors évêque de Saint-Dié, plus tard évêque de Versailles. Mgr Jolly, ancien évêque de Séez ; Mgr Bonamy, archevêque de Chalcèdoine et Mgr Doney, évêque nommé de Montauban, assistaient à la cérémonie, où M. Louvel, chanoine et supérieure du Grand-Séminaire représentait le diocèse de Séez. On y remarquait aussi le préfet d'Alençon, le maire de Séez, et MM. de Corcelles, His et Mercier, députés de l'Orne.

Cependant Mgr Jolly avait vu briser, par le consistoire du 25 janvier les derniers liens qui l'attachaient au diocèse de Séez ; mais son cœur resta jusqu'à sa mort profondément affectionné à cette petite Eglise contre laquelle il avait eu d'abord des préventions. Mgr Rousselet notifia au chapitre par une lettre du 9 février sa nomination à l'évêché de Séez ; mais Mgr Jolly se retira en secret de la ville épiscopale sans avoir résigné ses pouvoirs. Il était déjà à l'Aigle, tout près de sortir du diocèse, quand il envoya au chapitre sa démission le 20 février. Les chanoines se rassemblèrent le lendemain et le surlendemain, et nommèrent pour vicaires capitulaires MM. Radiguet et Louvel, mais le 15 mars, l'administration capitulaire fut brisée par la prise de possession du nouvel évêque, qui fut installé. comme son prédécesseur, par le doyen du chapitre. Quant à Mgr Jolly, il administra pendant de longues années le diocèse de Sens ; jusqu'à ce que la perte totale de la mémoire le forçât de donner sa démission. Il fut alors nommé chanoine de première classe au chapitre de Saint-Denis, et il y mourut vers le 1er janvier 1872.

Mgr Rousselet restait donc maître du diocèse et il se mit

aussitôt à l'étudier. Les honneurs que Mgr Jolly avait enfin rendus à M. Bazin, le désignaient à l'estime du nouvel évêque. Il l'entoura des soins d'une respectueuse affection, et s'intéressa à sa Congrégation d'une manière toute spéciale. Mais le bon vieillard n'était plus capable de rester chargé d'une œuvre aussi considérable que l'était alors la sienne. On l'affranchit de toute responsabilité, et on lui laissa seulement diriger tranquillement ses filles, comme il l'avait fait dans le principe.

Le nouvel évêque étudia ensuite les règlements de son prédécesseur et les trouva excellents ; mais il se rappela en même temps les luttes auxquelles ces nouvelles lois avaient donné lieu et les inconvénients qui en étaient résultés pour Mgr Jolly, et il attendit, jusqu'à ce que les esprits fussent calmés, pour les appliquer et les imposer au clergé du diocèse. Sa patience, comme nous le verrons, obtint plus de succès que toute la fougue de son prédécesseur. Cependant, cette lenteur fatiguait aussi quelques esprits trop vifs : ils se plaignirent au prélat lui-même, qui n'en garda pas moins sa manière d'agir. On lui reprochait d'un autre côté d'avoir des manières trop hautes, qui le rendaient quelquefois difficilement abordable. Il était trop vrai que son entrain d'autrefois avait totalement disparu, et que beaucoup se sentaient mal à l'aise en sa présence. Mais l'âge corrigea ces petits défauts.

Du reste, la vie du pieux prélat était toujours celle de Saint-Sulpice ; et il se montra comme Mgr Jolly, supérieur dans l'administration. La fermeté dominait dans ses décisions, il aimait cependant mieux abattre lentement les obstacles que de les franchir d'un bond. Cette conduite lui a peu nui, et lui a servi beaucoup. Les hommes dont il s'entoura furent, autant qu'il lui fut possible, du même caractère que lui. Les deux premiers grands vicaires furent MM. Louvel et Lebâcheur ; mais M. Louvel fut jugé trop entreprenant : il fut pourvu d'un canonicat le 1er août 1846, et remplacé par M. Filleul, doyen de Tourouvre. Ces deux vicaires généraux conservèrent leur charge jusqu'à leur mort, arrivée pour M. Lebâcheur le 3 mars 1868, et pour M. Filleul le 3 avril 1869. Après eux, le prélat choisit MM. de Fontenay et Lebreton, qui imprimèrent aux affaires du diocèse une marche plus accélérée, parce que le prélat, devenu vieux ne pouvait plus régler par lui-même le mouvement

général ; mais il était là encore pour arrêter au besoin une chose importante que trop de célérité aurait pu compromettre.

Mgr Rousselet s'occupa avant tout de son clergé et montra beaucoup d'estime pour les retraites pastorales, qui firent monter dans la chaire du Grand-Séminaire des hommes tels que M. de Fontenay, l'abbé Combalot, le Père Olivaint, l'un des ôtages fusillés pendant la Commune ; M. Hamon, curé de Saint-Sulpice ; enfin Mgr Mermillod, depuis évêque de Genève et de Lausanne, qui donna en 1873 une retraite que sa qualité d'évêque proscrit rendit particulièrement intéressante.

M. de Fontenay

Puisque nous avons nommé M. de Fontenay, jetons un coup d'œil sur ce digne prêtre, l'un des plus distingués, sans contredit, qu'ait produit notre diocèse au XIXe siècle.

M. Théobald de Fontenay était né à Maison-Maugis. au canton de Rémalard, d'une famille noble, parente des Gouhier de Fontenay, maintenant possesseurs du château d'Urou, près d'Argentan. Elevé au lycée d'Alençon, où il eut pour condisciple M. Léon de La Sicotière, depuis sénateur de l'Orne, et sur lequel nous aurons à revenir, le jeune de Fontenay s'y fit remarquer par ses talents, mais surtout par une régularité de conduite, qui le rendit le modèle de tout l'établissement. « Théobald de Fontenay, disait M. de la Sicotière, est passé sans transition de l'innocence à la vertu. » Le monde était indigne d'une telle âme : à peine sorti de l'enfance, le jeune de Fontenay ne songea qu'à entrer le plus vite possible dans l'état ecclésiastique. Confié comme nous le verrons aux soins de M. Louvel, alors curé d'Igé, il put bientôt voir ses vœux exaucés, malgré la dispense qu'il fallut obtenir ; car un charlatan maladroit, auquel ses parents avaient eu l'imprudence de le confier pour une maladie d'yeux, lui avait fait perdre par ses remèdes violents, l'œil gauche, c'est-à-dire celui du canon, le plus indispensable au prêtre.

Aussitôt qu'il fut avancé dans ses études théologiques, M. de Fontenay fut envoyé à Saint-Sulpice, pour s'y préparer à entrer comme professeur au Grand-Séminaire de Séez. Son talent de professeur se découvrit égal à son talent d'étudiant : surtout on

remarqua en lui tant de sérieux, tant de dignité, et tant d'habileté dans la vie spirituelle, qu'à la retraite de M. Louvel, il fut choisi sans hésiter pour lui succéder dans la charge Supérieur du Grand-Séminaire. Il garda cette charge jusqu'à la guerre de 1870, et s'attira l'estime et la vénération de tous ceux qui eurent le bonheur de l'avoir pour maître et pour directeur.

Les travaux que lui imposait la direction de cette œuvre importante n'empêchaient pas le digne Supérieur de travailler au-dehors. Il était surtout renommé, et avec justice, comme prédicateur. Il donna deux fois, en 1857 et en 1854, la retraite pastorale à Séez. De 1862 à 1865, il la donna également, et avec un succès croissant à Poitiers, à Rouen, à Evreux, à Bayeux, au Mans et à Autun. Tout le monde voyait alors en lui un futur évêque. Il fut en effet proposé ou demandé deux fois : pour Nevers et pour Bayeux ; mais il fut rejeté, la première fois parce qu'il avait été dénoncé comme gallican par M. Combalot, qui s'était trompé sur ce point au sujet de M. de Fontenay, comme M. Dufriche des Genettes s'était trompé au sujet de M. Bazin : la seconde fois il fut refusé comme légitimiste. En 1868, à la mort de M. Lebâcheur, M. de Fontenay fut nommé grand vicaire titulaire, sans cesser d'être supérieur. Après avoir eu pour collègues, d'abord M. Filleul, puis M. Lebreton, il se démit en 1870, et rentra entièrement dans la vie privée. Du reste, sa santé était altérée à un tel point que ses dernières années ne furent plus qu'une longue agonie. Nommé enfin à l'évêché de Nevers en 1873, il ne put accepter cet honneur, qu'il avait déjà manqué autrefois. Il mourut le 6 février 1874, et sa mort produisit un grand vide dans le clergé du diocèse.

Conférences Ecclésiastiques

Après les retraites pastorales, les conférences ecclésiastiques attirèrent spécialement l'attention de Mgr Rousselet. Cette institution, qui remonte à Mgr Jean Forcoal, était complètement tombée en désuétude à la Révolution. M. l'abbé Rousselet, encore simple prêtre et retiré dans sa famille pour cause de maladie, les avait fait reprendre dans son canton natal de Saint-Amand. On pense bien qu'étant évêque, il ne changea pas de sentiment. Il assistait lui-même à celles du canton de Séez, et se

plaisait beaucoup à juger les travaux et à communiquer ses observations que l'on mettait ensuite au compte-rendu. Aussi, lorsqu'en 1847, une grande cherté de grains qui se produisit força d'interrompre les exercices théologiques, le prélat mit-il un grand zèle à les rétablir le plus tôt qu'il lui fut possible.

Les établissements diocésains subirent à cette époque diverses modifications. Ce fut aux vacances de 1848 que M. de Fontenay, dont nous venons de parler, succéda comme supérieur du Grand-Séminaire à M. Louvel. Le prélat aimait d'ailleurs à examiner lui-même les Séminaristes, surtout avant les Ordinations ; les demandes qu'il leur posait étaient toujours claires et précises ; on y reconnaissait l'ancien professeur de théologie. Le Petit-Séminaire de Séez, qui était alors le seul existant dans le diocèse, avait aussi sa large part dans l'affection de l'évêque. Il y favorisait les études et c'est à lui principalement qu'on doit l'usage des pièces latines qu'on y a jouées plusieurs fois pendant son épiscopat.

Le Petit-Séminaire de la Ferté-Macé

De nouvelles fondations fortifièrent de plus en plus l'éducation religieuse dans le diocèse : le Petit-Séminaire de la Ferté-Macé, fondé dès le commencement du siècle pour remplacer celui de Falaise, avait été supprimé par Napoléon Ier : il fut rétabli en 1845. Ce fut M. Chancerel, alors directeur au Petit-Séminaire de Séez, qui fut chargé de cette restauration ; mais il fallut tout rebâtir : M. Chancerel entreprit et acheva tout ce qui forme aujourd'hui le principal corps de l'établissement ; puis ayant été remplacé par M. Félix Desaunay, mort récemment en 1889, celui-ci fit bâtir l'aile du collège et la chapelle dédiée à saint Joseph qui lui fait pendant.

Translation a Almenêches des Reliques de saint Godegrand et de sainte Opportune

Une grande cérémonie, qui était en même temps une démonstration touchante d'amour filial et une manifestation chrétienne, eut lieu le 5 avril 1847. Quelques os de saint Godegrand étaient conservés à la cathédrale, Mgr Rousselet résolut

d'en donner un fragment à Almenêches, pour qu'il fut joint aux reliques de sainte Opportune qui s'y trouvaient déjà auparavant.

On sait que les corps des deux saints avaient été enlevés au commencement du XIIe siècle par Geoffroy Grisegonelle, et transportés dans la collégiale de Saint-Georges de Vendôme. Cinq cents ans après, Louise de Médavy, abbesse d'Almenêches, dont nous avons souvent parlé, obtint en 1623 pour son église une partie du chef et du bras de sainte Opportune, avec un os du bras de saint Godegrand, que lui cédèrent les chanoines de Vendôme. Ces reliques furent transportées à Argentan lorsque les religieuses d'Almenêches allèrent s'y établir en 1736. Mais l'abbesse, qui était alors Mme de Chambray laissa un petit ossement de son illustre patronne à Almenêches. C'était à ce trésor que Mgr Rousselet voulait joindre des reliques de saint Godegrand.

La cérémonie s'accomplit au milieu d'un immense concours : la relique d'Almenêches fut portée au-devant de celle de Séez ; le frère et la sœur se rencontrèrent à moitié route ; et, malgré la pluie qui tombait par torrents, cinq mille pélerins se trouvèrent sur le théâtre de l'un des principaux miracles de sainte Opportune, le *Pré-Salé*, dont nous avons parlé dans la vie de la sainte. L'abbé Delétang, supérieur des Missionnaires diocésains de Saint-Evroult, et l'un des prédicateurs les plus renommés de ce temps-là, y fit le panégyrique du frère et de la sœur, sur une estrade élevée pour la circonstance. Cette cérémonie fut le commencemeut d'un redoublement de dévotion dans le diocèse envers les deux saints qui en faisaient l'objet, et nous aurons plusieurs fois à y revenir dans le cours de cette histoire.

Révolution de 1848

Cependant une nouvelle Révolution menaçait la monarchie. Depuis l'extrême cherté de vivres qui avait signalé l'année 1847, l'esprit des masses ne s'était pas raffermi ; d'ailleurs le roi Louis-Philippe était discrédité ; et, depuis la mort de son fils en 1842, il sentait sans cesse que son trône tremblait sous ses pieds. Le 24 février 1848, après une attaque d'Odilon Barrot, qui ne voulait renverser que le ministère, et qui fut tout surpris

d'avoir renversé la monarchie, le vieux roi prit la route de l'exil, où il avait, dix-huit ans auparavant, envoyé ignominieusement son prédécesseur Charles X.

Il fallut élire une chambre pour organiser la République nouvellement proclamée. Les élections furent d'abord fixées au 9 avril, jour de la Passion, puis dans l'intention de gêner le clergé et les hommes religieux, on les remit au 23, qui se trouvait être le jour même de Pâques. Mgr Rousselet avait averti, dès le 18 mars ses diocésains de l'importance qu'il y avait à faire de bons choix dans la circonstance actuelle. La mauvaise intention des gouvernants ne le découragea pas. Comme il fallait aller voter au chef-lieu de canton, il autorisa les curés des paroisses rurales à ne dire qu'une messe basse, et, dans le cas de nécessité à omettre les vêpres, bien que ce fût la plus grande fête de l'année. Tout le monde courut aux urnes et les espérances des révolutionnaires furent trompées. La Chambre qui sortit du scrutin se trouva à la hauteur des circonstances et put retirer le pays de l'impasse où il se trouvait plongé. A cause de ces mouvements qui ébranlaient même les esprits les plus religteux, Mgr Rousselet différa la clôture des Pâques jusqu'à la Pentecôte, pour donner le temps au calme de se rétablir.

Mais les révolutionnaires n'acceptaient pas sans dépit leur défaite aux élections. Le 15 mai, la populace parisienne envahit l'Assemblée, dont le président prit la fuite. C'était presque une dissolution à main armée. Cette échauffourée cependant ne réussit pas, et la populace voulut recourir à des mesures plus énergiques. Au mois de juin, les bandes révolutionnaires prirent les armes ; le sang ruissela dans Paris, et le 27 de ce mois, Mgr Rousselet, qui présidait alors les examens de son Petit Séminaire, reçut d'un prêtre de Paris une lettre qui lui annonçait la mort de son ancien professeur et vénérable ami, Mgr Affre, tué sur une barricade en portant aux insurgés des paroles de paix. Un mois après, le 27 juillet, notre évêque payait au martyre un juste tribut de louange et de reconnaissance dans une lettre qu'il écrivit à ses prêtres.

On jugeait Mgr Rousselet capable de succéder à Mgr Affre. Cependant, ce ne fut point à l'archevêché de Paris qu'il fut appelé, ce fut celui d'Avignon qu'on lui proposa ; mais bien qu'il eût été comme nous l'avons vu, professeur dans cette ville,

il refusa avec énergie, disant qu'il était marié à sa petite église de Séez, et qu'il n'en voulait point d'autre. Il devait, en effet, mourir sur son modeste siège, et il faut dire que l'église de Séez avait encore besoin de sa prudence, au milieu des événements politiques qui se succédaient l'un à l'autre avec la plus grande rapidité.

La Cathédrale a cette époque

L'année même de la Révolution, des réparations assez importantes furent faites à la cathédrale. L'architecte Dedaux, voyant qu'après vingt ans d'efforts et de travaux, les contreforts du midi touchaient à leur fin, proposa au préfet de l'Orne un projet de réparation du transept sud. Mais ce projet fut rejeté par la commission des édifices religieux, comme n'étant pas en rapport avec la construction primitive. Ce croisillon était du XIVe siècle et de chaque côté se trouvait une porte simple, surmontée d'une grande rosace très riche et très découpée. Le nouveau projet remplaçait la porte simple par une autre porte se rapprochant du style du XIIIe siècle, et il la surmontait d'un pignon dont le modèle n'existait que dans l'esprit de l'architecte.

Après le rejet de ce plan défectueux, on chercha les moyens d'assurer à l'avenir la bonne exécution des réparations faites aux monuments du moyen-âge. Au lieu de laisser chaque département maître de ceux qu'il possédait, le général Cavaignac, alors chef du pouvoir exécutif, divisa, par un arrêté du 16 décembre 1848, la France en trente-cinq conservations. Les diocèses de Bayeux et de Séez formèrent la septième, et la direction en fut confiée à M. Ruprich-Robert. Celui-ci adressa au ministre des cultes le 1er septembre 1849, son rapport sur la cathédrale de Séez, et il y fit exécuter les travaux d'entretien nécessaire, quoique que M. Dedaux restât chargé du gros œuvre. Le rapport du nouvel architecte a été imprimé depuis, et forme une brochure d'une trentaine de pages. M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire raisonné d'architecture française*, dit que les travaux intelligents de M. Ruprich-Robert permirent d'espérer que le remarquable édifice de Séez pourrait être sauvé de la ruine dont il était menacé depuis longtemps. » Les travaux de l'architecte se distinguaient surtout par une grande

solidité, et par une connaissance remarquable du style des époques.

De 1850 à 1852 ou 1853, le transept du sud se trouva entièrement réparé. Conformément aux instructions de l'administration des cultes. M. Ruprich-Robert s'appliqua à dégager la façade de la galerie construite pendant l'épiscopat de Mgr Saussol pour faire communiquer la cathédrale avec le palais de l'Evêché. Il supprima une porte d'ordre d'orique que l'architecte Brousseau avait construite sous le pontificat de Mgr d'Argentré. Les trois côtés de ce transept, dont les murs ont plus de deux mètres d'épaisseur, et vingt-cinq mètres de hauteur, furent repris en sous-œuvre jusqu'à une profondeur de six mètres, et les contre-forts furent augmentés de volume. Le portail fut restauré, mais divisé en deux baies séparées par une statue de la sainte Vierge. La verrière qui remplit la rosace est l'œuvre de M. Coffetier : elle produit un effet admirable.

La démolition de la sacristie, bâtie au XVIIIe siècle, fit découvrir l'ancienne porte d'entrée, de style roman, mais elle était à peu près méconnaissable, ainsi que les trois fenêtres qui étaient au-dessus. Les traces de l'incendie qui avait dévoré la première cathédrale y paraissaient encore très sensiblement et les pierres des parements tombaient en poussière : le sol lui-même avait cédé. Du reste, le mur qui avait été élevé au-dessus de cette porte au XIVe siècle avait tellement souffert du tassement, qu'il ne fut pas possible non plus de la conserver. Ce fut pendant qu'on exécutait ces travaux que M. Pierre Desaunay, supérieur du Petit-Séminaire, fit bâtir en 1852, la petite chapelle de saint Joseph dans le style de la Renaissance que l'on remarque près du couvent de la Sainte-Famille. C'est là que reposent ses cendres sous la protection du saint patriarche. Dix-sept ans s'écoulèrent ensuite sans que l'on pût rien entreprendre pour la solidification de la cathédrale.

Les Missionnaires de Saint-Evroult

La construction des édifices n'était qu'une affaire secondaire pour Mgr Rousselet : sa principale préoccupation se portait vers les âmes ; et la foi avait beaucoup souffert, même dans les campagnes, depuis la Révolution. Un homme plein d'ardeur et

de talent, M. l'abbé Delétang, entreprit vers cette époque de fonder une congrégation de missionnaires diocésains, toujours prêts à voler partout où les appelleraient les besoins des paroisses. Il établit ses disciples sur les ruines de l'ancienne abbaye de Saint-Evroult, dont il restait encore assez de bâtiments pour les contenir. De haute taille, avec une voix de stentor, et parlant un style imagé qui charmait en même temps les oreilles et les cœurs, M. Delétang exerça d'abord une action puissante sur les multitudes. Il s'entoura de plusieurs compagnons qui produisirent du fruit ; mais certaines difficultés qui se produisirent, quelques embarras financiers et quelques autres causes encore, aliénèrent Mgr Rousselet à cette institution, qui tomba dès lors, et fut presque immédiatement remplacée par Sainte-Marie de Tinchebray.

Sainte-Marie de Tinchebray

Vers l'année 1851, M. l'abbé Charles Duguey avait jeté à Tinchebray, où il était vicaire, les fondements de la maison que nous venons de nommer. Ce ne fut d'abord qu'une maison de Frères instituteurs, destinés à tenir les écoles dans les paroisses ; depuis on y agrégea une société de prêtres liés par des vœux, et destinés à enseigner les lettres et à donner des missions. La nouvelle maison prit bientôt un accroissement considérable : le nombre des élèves augmenta de jour en jour, et maintenant encore, c'est un des établissements les plus florissants du diocèse.

Les résultats sérieux que l'on obtenait alors dans les maisons d'éducation étaient la conséquence de la loi de 1850. En 1830, la royauté constitutionnelle avait promis toutes les libertés ; mais en 1848, les évêques demandaient encore en vain celle de l'enseignement : Louis-Philippe tomba sans l'avoir accordée. La loi de 1850, votée sur la proposition du ministre de l'Instruction publique, M. de Falloux, rendit enfin à la France cette liberté qu'elle désirait tant. Ce fut alors seulement que les Séminaristes purent devenir bacheliers sans avoir suivi les cours de l'Université.

Le Collège de Domfront

Aussitôt après la proclamation de cette liberté précieuse, la ville de Domfront offrit son collège à l'évêque de Séez, et

Mgr Rousselet l'accepta. Après les vacances de l'année 1852, ce collège fut confié à plusieurs ecclésiastiques et s'ouvrit sous le nom d'*Institution de Saint-Charles*. Le début fut d'abord très heureux : la jeunesse de Domfront en garde encore le souvenir ; mais l'œuvre fut ensuite contrecarrée par divers obstacles et finalement abandonnée. Chacun sentit que c'était un malheur : les élèves de l'ouest du département se partagèrent entre la Ferté et Sainte-Marie de Tinchebray ; mais rien ne put compenser les avantages que promettait l'établissement de Domfront, si bien situé au milieu du Passais. La ville de Mortagne obtint également des prêtres pour diriger son collège.

Concile de Rouen

La réunion des conciles était depuis longtemps gênée par la jalousie des gouvernements qui s'étaient succédés en France. Le dernier de tous, celui de Louis-Philippe, s'était montré encore plus mesquin et plus tracassier que les autres : aucune réunion ecclésiastique ne paraissait plus possible. Il faut dire que sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, la République de 1848, se montra beaucoup plus libérale que la royauté mitigée ; et l'Eglise de France, se sentant dégagée de ses liens, demanda un concile national. Le pape Pie IX y vit des difficultés, et il crut que la conduite la plus prudente était de rassembler les conciles provinciaux, qui arriveraient au même but que le concile national, et avec beaucoup moins d'inconvénients.

Les prélats de Normandie comprirent parfaitement la pensée du Souverain-Pontife, et se mirent en devoir de l'exécuter. Le métropolitain, Mgr Blanquart de Bailleul, convoqua ses suffragants dans sa ville archiépiscopale pour le 10 juillet 1850. C'étaient Mgr Robiou, évêque de Coutances ; Mgr Robin, évêque de Bayeux; Mgr Olivier, évêque d'Evreux; et Mgr Rousselet, évêque de Séez. A ces prélats s'ajoutèrent dom Joseph-Marie Hercelin, abbé de la Grande-Trappe ; et Mgr le Herpeur, vicaire général de Bayeux. Le Chapitre de Séez fut représenté par M. Louvel, et Mgr Rousselet avait pris pour théologien son premier grand vicaire, M. Lebâcheur.

Les travaux ayant commencé, notre évêque présida la Congrégation de la Discipline ecclésiastique. Il y fit preuve d'une

très haute science, et d'un zèle vraiment épiscopal pour le rétablissement de la discipline et l'accroissement de la piété dans les diocèses. Les décrets du concile furent alors envoyés au pape, qui les remit à la Congrégation du saint Concile de Trente ; ils furent soigneusement examinés ; et le 29 juillet 1851, le savant cardinal Maï, préfet de la Congrégation du Concile, renvoyait avec louanges les travaux à l'archevêque de Rouen. Un seul regret était exprimé par la Congrégation. Elle aurait désiré que le concile de Normandie, comme celui qui s'était tenu à Rouen en 1581, eût pris la résolution de rendre les Bréviaires et les Missels de la province, conformes à la Constitution du pape saint Pie V. Mais le gallicanisme n'était pas mort encore dans notre pays à cette époque, et il se trouva plusieurs prélats qui ne voulurent même pas admettre les corrections faites par la Congrégation du Concile. On parla d'une conciliation, et on fit une nouvelle rédaction des décrets, que Mgr Blanquart fit examiner par les évêques de Coutances, de Bayeux, d'Evreux et de Séez.

Mgr Rousselet approuva assez volontiers l'idée de cette nourédaction. Mais dans sa lettre de promulgation, il conservait le texte romain en plusieurs passages, que quelques-uns de ses collègues avaient modifiés. Le concile, par exemple, avait fixé à onze ans environ l'âge auquel on devait admettre les enfants à la première communion : la Congrégation n'avait point fixé d'âge, et s'en remettait entièrement à l'appréciation du curé ou du confesseur : Mgr Rousselet jugeait qu'il fallait conserver le texte de la rédaction romaine. Pour la lampe qui doit brûler sans cesse devant le très saint Sacrement, les évêques s'étaient réservé le droit de juger si quelques fabriques n'étaient point assez pauvres pour en être dispensées : la Congrégation n'admettait comme juge de la chose que le Souverain-Pontife. Les évêques insistaient dans leur nouvelle rédaction, pour que leur droit fût maintenu. Mgr Rousselet déclara qu'il ne s'opposait point à cette nouvelle rédaction ; mais insista pour que les évêques eux-mêmes l'expliquassent dans leurs synodes.

Quelque temps après, Mgr Rousselet, s'étant rencontré à Tinchebray avec Mgr Robin évêque de Bayeux, les deux prélats tombèrent d'accord sur la manière dont on devait recevoir les corrections de la cour romaine, c'est à dire avec soumission, et

sans retrancher rien au texte officiel. Notre évêque écrivit aussi en ce sens à l'archevêque de Rouen le 3 novembre. Mgr Blanquart de Bailleul convoqua à ce sujet ses suffragants à la Délivrande, le 20 novembre 1851.

L'archevêque de Rouen et les évêques de Bayeux et de Séez furent d'avis qu'il ne fallait rien changer à la rédaction envoyée de Rome. L'évêque de Coutances et celui d'Evreux, absents et consultés par lettre, furent d'un avis contraire. On résolut d'exposer la situation de la province au Souverain-Pontife lui-même. Le métropolitain lui en écrivit le 30 novembre, en protestant que lui et tous ses suffragants étaient prêts à suivre ses avis. Le pape dit que les évêques devaient accepter toutes les corrections des Congrégations romaines, et les prélats se soumirent tous à cette décision. Mgr Rousselet était aussi d'avis que l'on publiât la lettre du cardinal Maï, qui indiquait les omissions faites dans le concile. Cette publication, croyait-il, pouvait être utile pour diriger les résolutions des conciles futurs. Enfin, les dernières résistances étant brisées, notre évêque publia les décrets du concile de Rouen dans un synode qu'il rassembla pour la clôture de la retraite pastorale de 1852, et qui avait été annoncée le 20 juillet précédent. Plusieurs anciens usages abusifs disparurent en cette circonstance, sans que ceux qui étaient habitués à ces usages depuis de longues années fissent la moindre résistance. C'est ainsi qu'on s'abstint d'assister aux repas de noces et de baptêmes, qu'on porta plus strictement l'habit ecclésiastique et la tonsure, qu'on entretint désormais perpétuellement les lampes devant le très saint Sacrement. La piété s'accrut aussi parmi les fidèles, et la discipline laissa désormais peu à désirer dans la province de Normandie.

Le Dogme de l'Immaculée-Conception

Deux ans après, le 8 décembre 1854, le pape Pie IX définit le dogme de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge. Cette définition, qui fut promulguée au milieu d'un concours extraordinaire de pontifes, de prêtres et de fidèles venus de tous les points de l'univers ne faisait que répondre aux aspirations de notre évêque. Il faisait remarquer que la croyance au dogme de l'Immaculée-Conception était depuis longtemps dans les tradi-

tions de notre Eglise, et que c'était dans la province de Normandie que la fête instituée en l'honneur de ce privilège de Marie avait été célébrée pour la première fois en Occident. D'ailleurs, cette croyance ne pouvait être mise en discussion depuis que saint Pierre avait parlé par la bouche de Pie IX. Il est certain que dans le principe, la fête de la Conception était connue sous le nom de fête des Normands, comme la Nativité, était appelée l'Angevine, parce qu'elle avait été d'abord mise en honneur par saint Maurille, évêque d'Angers. On est heureux de trouver ainsi l'évêque de Séez attaché aux plus purs principes des doctrines romaines. Nous lui en verrons donner d'autres preuves encore.

Les Frères de Séez

Les nouvelles fondations, surtout les fondations scolaires, continuaient toujours. En 1855, Mgr Rousselet, appelait à Séez, les Frères des écoles chrétiennes, et donnait de sa propre bourse vingt mille francs, pour l'achat d'une maison voisine du Petit-Séminaire et qui est encore aujourd'hui (1900), dirigée par cinq des enfants de saint Jean-Baptiste de la Salle, récemment canonisé. Ce fut également par les soins du prélat qu'une salle d'asile très spacieuse fut construite sur la paroisse de Saint-Pierre. Mgr Rousselet aimait par dessus tout les établissements d'éducation. Il donnait à sa tournée de distributions de prix, toute l'importance qu'il attachait à ses tournées pastorales ; et l'on sentait qu'il se considérait comme le père de cette jeune famille d'étudiants qui grandissait sous la protection de sa crosse épiscopale.

Parmi les nombreuses maisons d'éducation qui se fondèrent pendant le long épiscopat de Mgr Rousselet, il faut distinguer les couvents de vierges qui se consacraient à la formation des jeunes personnes de leur sexe. Ces couvents se fortifièrent beaucoup à cette époque de rénovation.

Plusieurs Congrégations étrangères au diocèse lui rendaient depuis longtemps sous ce rapport de très grands et très utiles services. Parmi elles, les dames du Sacré-Cœur, dites de Picpus ou de l'Adoration, dirigeaient des pensionnats importants à Séez, à Alençon et à Mortagne. Les religieuses de Saint-Joseph

de Cluny possédaient à Alençon, deux établissements : l'asile des aliénés, confié à leurs soins charitables, et le pensionnat de la rue Candie, fondé plus tard, comme pour remplacer les Carmélites.

L'ancien Carmel et saint Joseph de Cluny

L'ancien Carmel avait été fondé en 1779, par Mlle Rose des Chapelles. Le dernier duc d'Alençon, comte de Provence, qui fut plus tard le roi Louis XVIII, et son épouse, s'attachèrent beaucoup à cet établissement, et s'en déclarèrent les fondateurs. Mais la Révolution de 1789 détruisit pour jamais cet asile de piété. Comme le terrain où avait existé ce couvent était situé rue des Granges, alors sur le territoire de Saint-Léonard, M. l'abbé Jamot, curé de cette paroisse jusqu'en 1849, crut pouvoir la remplacer par un pensionnat ordinaire, et appela les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny dans une maison construite par l'administration civile pour en faire une maison de plaisir ; mais qui était restée sans emploi par faute d'administration. Cette maison continue d'exister sous la conduite de M. l'abbé Picarzo, un fils de l'Espagne, exilé après la levée de boucliers que fit à cette époque, Charles V, contre le gouvernement d'Isabelle II, qu'il regardait comme illégitime. Vaincue en 1839, cette expédition envoya à travers la France ses membres les plus distingués. Le curé Merino, ce fameux chef de partisans, déjà célèbre en 1808, vint se faire enterrer à Notre-Dame d'Alençon. M. Picarzo, plus jeune, a pu exercer dans la même ville pendant un demi-siècle un ministère fructueux, qui n'est pas encore fini aujourd'hui (1900).

Ce couvent a eu l'honneur d'abriter sous son toit la Vénérable Mère Javouhey, fondatrice de la Congrégation et dont la cause de béatification est introduite aujourd'hui.

Autres communautés enseignantes

Les Sœurs d'Evron s'établirent dans le même temps à Domfront et à la Ferté-Macé. Il y eut en outre dans le diocèse six maisons mères de communautés enseignantes : les Bénédictines d'Argentan, la Providence de Séez, la Providence d'Alençon,

l'Education chrétienne d'Argentan, connue sous le nom de Cœur-bleu, les Sœurs de Notre-Dame de Briouze et les Dames de Marie, à Longny. Cette dernière Congrégation était la seule qui ait été établie sous le pontificat de Mgr Jolly : les autres existaient auparavant. Quant à celle de Longny, elle fut dûe à l'initiative de M. l'abbé Delétang que nous avons déjà vu à la tête des missionnaires diocésains de Saint-Evroult. Son but était d'abord de former des religieuses portant l'habit laïque, afin de pouvoir les établir facilement partout où elles le voudraient : cette situation un peu anormale devait créer à la communauté bien des difficultés : l'entreprise ne réussit pas ; et cet établissement mixte dut se changer en un établissement de Sœurs véritables.

Les Communautés contemplatives prospéraient en même temps que les communautés enseignantes. Les Clarisses d'Alençon, les Sœurs de la Sainte-Famille de Séez augmentèrent de plus en plus en nombre. Surtout la fondation de M. Bazin, la Communauté de Miséricorde, prit une extension extraordinaire, et ce fut alors que, sortant de France, elle alla s'établir jusqu'à Londres. Des constructions nouvelles s'élevaient de toutes parts. Une partie des constructions de la Providence d'Alençon datent de cette époque, ainsi que la chapelle de la sainte Famille, et les couvents de la Providence de Séez et de Notre-Dame de Briouze, avec leurs grâcieuses chapelles ogivales. Surtout le couvent et l'église de la Miséricorde sont comptés parmi les gloires architecturales du département de l'Orne.

La nouvelle Miséricorde

Le plan de ce couvent fut conçu encore du vivant de M. Bazin ; mais les travaux ne furent commencés qu'après sa mort. Jusqu'alors l'établissement, qui existe encore aujourd'hui sous le nom de Vieille-Miséricorde, n'était composé que de mansardes sans apparence, où les sœurs avaient à peine de l'air et du jour, et où, par conséquent les maladies se propageaient avec une facilité désastreuse. Malgré ses idées de simplicité, M. Bazin comprit que cet état de choses était déplorable ; et il approuva volontiers pour cause d'utilité le plan du magnifique bâtiment qui sert aujourd'hui d'habitation à ses filles. Des

quêtes se firent dans le diocèse et sur plusieurs autres points de la France ; et, malgré la cherté des vivres et les préoccupations que causait alors la guerre d'Orient, elles rapportèrent des sommes considérables.

Mort de M. Bazin

Ce fut au milieu de ce dernier succès que Dieu rappela à lui le vénérable fondateur. Le bon vieillard s'affaissait de jour en jour: ses facultés morales s'évanouissaient en même temps que ses forces physiques : il tomba dans un état d'assoupissement continuel qui fit craindre une apoplexie; on lui administra l'Extrême-Onction pendant un de ses spasmes ; puis, la connaissance lui étant revenue, le Chapitre lui apporta le Saint-Viatique. Presque aussitôt après, il tomba dans une agonie qui dura plusieurs jours, et, après avoir éprouvé plusieurs crises, plus violentes que ne semblaient le comporter son âge et son tempérament calme, il rendit son âme à Dieu le 15 novembre 1855, sur les cinq heures du soir, à l'âge de 88 ans et sept mois.

Le saint homme fut regretté comme s'il eût encore été pleinement en possession de ses facultés physiques et morales. Tout le Clergé de la ville épiscopale se réunit à ses filles pour lui rendre les plus grands honneurs, et une foule de peuple assistait à son inhumation.

Le Refuge d'Alençon

En cette même année 1855, M. l'abbé Lindet, ancien curé de Valframbert, et devenu aumônier de la prison de la ville, créa le Refuge d'Alençon. Comme la prison qu'il dirigeait était gouvernée par les Sœurs de Saint-Joseph du Dorat, au diocèse de Limoges, il confia également à cette Congrégation la maison nouvelle, qu'il fonda à l'aide d'aumônes qu'il recueillait lui-même à travers le diocèse. Cette maison bâtie hors de la ville d'Alençon, sur la rive de la Briante, est parfaitement propre à l'habitation de jeunes filles que l'on veut éloigner des dangers du monde. Aussi l'établissement a-t-il prospéré et l'on y trouve maintenant, outre les repenties, pour lesquelles il est bâti, un nombre au moins égal de jeunes filles qui ne sont là que pour se préserver des dangers que leur présentait le monde.

Napoléon III

La République avait fait place à l'Empire : le prince Louis-Napoléon-Bonaparte, l'ancien détenu de Ham, revenu en France après la Révolution, avait d'abord été nommé député, puis Président de la République. Le 10 décembre 1852, il était proclamé empereur par huit millions de suffrages. Presque tout le monde l'accueillit avec faveur, beaucoup même avec enthousiasme. Mgr Rousselet se rangea, comme toujours, du côté de la prudence ; et, sans approuver tous les actes de Napoléon III, il accueillit le nouvel Empire comme la forme de gouvernement la plus capable de retirer le pays du mauvais pas où il était engagé : voilà tout ce qu'il faut penser de son prétendu bonapartisme, que des exagérés lui ont reproché comme une lourde faute politique.

Les commencements de l'Empire semblèrent donner raison au prélat : les premières années du régime impérial comptent parmi les plus calmes et les plus prospères du siècle. Mais en 1853, cette paix que l'on goûtait avec délices fut tout-à-coup troublée. Le Tsar Nicolas Ier avait résolu de conquérir les rives de la mer Noire ; la France et l'Angleterre durent s'unir pour l'arrêter, et sauver d'une ruine totale, la Turquie menacée. A ces nouvelles, l'évêque de Séez, qui jugeait que l'expédition était juste et utile, retrouva son cœur de soldat pour engager ses compatriotes à marcher courageusement à l'ennemi, et pour appeler sur eux la bénédiction du Ciel qui devait leur assurer la victoire. C'était le 11 avril 1854 que notre prélat faisait entendre ces élans patriotiques. Bientôt les hostilités commencèrent : les batailles de l'Alma et d'Inkermann venaient s'ajouter à nos gloires passées, et l'expédition fut couronnée par la prise de l'importante forteresse de Sébastopol, opérée par l'ancien condisciple de Mgr Rousselet, le Général Pélissier, qui conquit en cette occasion le bâton de maréchal de France, et le titre de duc de Malakoff. On raconte que le nouveau maréchal apporta à son ancien condisciple un souvenir de Crimée, et qu'il le reçut plusieurs fois chez lui. Dans la chaleur de la conversation, il arrivait au soldat de tutoyer l'évêque, ce qui réjouissait beaucoup celui-ci et lui prouvait que, dans sa haute fortune, le maréchal n'avait rien perdu de sa franchise toute militaire.

Caisse de Retraite

L'isolement dans lequel les prêtres se trouvent forcés de vivre quelquefois, inspira à Mgr Rousselet l'idée de fonder une caisse de retraite, au moyen de cotisations que fournirait chacun des membres du Clergé du diocèse. Cette pensée d'une caisse diocésaine de secours, émise pendant les retraites pastorales de 1849 et de 1850, fut réalisée le 16 août de cette dernière année, et Mgr Rousselet l'annonça à son Clergé par une circulaire. Malheureusement, dans la pratique, l'administration par trop rudimentaire de cette caisse la discrédita. Nous verrons le successeur de Mgr Rousselet la réorganiser sur des bases plus solides.

Visites Pastorales

Notre Évêque, pendant toute la durée de son pontificat, se montra extrêmement exact à faire la visite de son troupeau. Il en avait partagé les 36 cantons en quatre parts, d'où il résultait que chacun d'entre eux était visité tous les quatre ans. Pendant ces tournées pastorales, notre prélat aimait à faire connaissance avec les habitants des châteaux, qui sont en assez grand nombre sur le territoire de l'Orne, et appartiennent presque tous à des propriétaires amis de la religion. Un jour, il s'arrêta au château des Joncherets, situé sur la paroisse de la Mesnière, et habité par le marquis de Puisaye, dont nous avons vu le père jouer un certain rôle pendant la Révolution de 1789, et qui était alors plus que nonagénaire. Celui-ci montra à son vénérable visiteur deux croix pastorales d'évêque : l'une en or et l'autre en argent, toutes deux munies de leur cordon de suspension, et il lui dit que ces croix avaient appartenu à Saint-François de Sales, dont la famille avait contracté une alliance avec la famille de Puisaye. Mgr Rousselet contempla ces croix quelque temps en silence, puis les baisa avec un respect qui frappa le marquis.

Quelques jours après, notre Prélat, de retour à Séez, recevait un paquet qui contenait les deux croix avec une lettre de M. de Puisaye qui le priait de les accepter, parce qu'il avait vu, à la manière dont il les avait baisées, qu'il y attachait un grand prix. Mgr Rousselet fut profondément touché de cette attention délicate, et désormais, il porta la croix d'argent, toutes les fois qu'il

disait la messe dans sa chapelle privée. Quant à celle d'or, il la portait dans les grandes circonstances, trois ou quatre fois par an, comme à Pâques, aux Ordinations et à l'Assomption.

La paix avec la Russie fut signée au mois de mars 1856, et remit la France à la tête des nations ; mais bientôt Napoléon III, glorieux et aimé jusqu'alors, changea brusquement de politique pour des motifs que nous pourrons entrevoir, et il se fit l'ennemi et l'un des spoliateurs du Saint-Siége. L'épiscopat qui lui était jusqu'alors favorable, dut s'apprêter à lutter contre lui, et Mgr Rousselet, malgré sa sympathie pour le prince, n'aurait pas sacrifié pour lui la moindre parcelle de son devoir ; mais avant d'entamer la lutte, il put jouir encore d'une grande consolation pour son cœur de pontife.

Les reliques de Saint-Latuin

Nous avons dit que l'apôtre et le premier évêque de Séez, Saint-Latuin, avait été enseveli à Cléray, près Mortrée, à sept kilomètres de Séez. Son corps y resta jusqu'en 870, et il fut alors emporté dans le diocèse de Chartres, à Anet, à cause des incursions des Normands. Depuis ce temps, les habitants d'Anet conservèrent ce trésor avec un acharnement extraordinaire. Au XIe siècle, notre grand évèque Yves de Bellême n'obtint qu'à grand'peine l'annulaire droit de son prédécesseur ; mais cette relique périt dans le pillage de la cathédrale par Coligny en 1563. Au commencement du XVIIIe siècle Mgr d'Aquin avait obtenu de l'évêque de Chartres une partie des reliques de Saint-Latuin ; mais aussitôt que le peuple d'Anet connut la nouvelle, il sonna le tocsin, se rassembla en murmurant autour de l'église, et les députés de Séez durent quitter le pays au plus vite. M. Louvel, supérieur du grand séminaire en 1841, fit un nouvel essai et obtint le même succès. Il avait envoyé à Anet son économe, M. Chatel, pour en rapporter des reliques que lui avait promises l'évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals ; mais la population se souleva encore une fois, et M. Chatel revint furtivement, comme quelqu'un qui fuit devant un danger grave. Il était réservé à Mgr Rousselet de mettre à bonne fin une affaire tant de fois entreprise sans résultat.

En 1856, M. Delaunay, curé doyen de Mortrée entreprit le

pélerinage d'Anet et put s'entretenir avec le curé de cette paroisse, qui se montra cette fois assez disposé à céder une partie de son trésor. Le doyen communiqua cette conversation à Mgr Rousselet, qui écrivit sur le champ à Mgr Regnault, évêque de Chartres; celui-ci envoya à Anet un de ses vicaires généraux, qui ouvrit respectueusement la châsse le dimanche 9 novembre 1856, jour de la Dédicace des Églises, et en tira un tibia qu'il emporta aussitôt à Chartres dans un reliquaire. Le 19 décembre suivant, M. de Fontenay, supérieur du grand séminaire, et pour la seconde fois M. Delaunay, doyen de Mortrée, envoyés pour cela, recevaient la relique au nom de Mgr Rousselet.

Les deux prêtres s'en revenaient avec joie, et ils furent salués à Bretoncelles par le peuple qui vint à la gare chanter les louanges de saint Latuin. Les reliques furent ensuite déposées dans l'église de Condé-sur-Huisne ; puis on les porta jusqu'au chef-lieu de canton, Rémalard, où elles demeurèrent seize mois à cause d'un voyage que Mgr. Rousselet fit à Rome au commencement de 1857. Le prélat parla au Pape de la relique qu'il venait d'acquérir ; et le Souverain Pontife, pour prendre part à la joie générale, accorda une indulgence plénière à tous ceux qui, pendant les fêtes de la translation, visiteraient les églises où les reliques de saint-Latuin seraient exposées : la cathédrale devait jouir en outre de ces faveurs spirituelles pendant les sept jours qui suivraient l'arrivée de la relique.

La fête de la translation eut lieu au mois de juin 1858. Le 17, les reliques quittèrent Rémalard, et traversèrent triomphalement Colonard, Bellême, le Pin-la-Garenne, pour arriver à Mortagne le lendemain 18. De Mortagne, ces précieux restes furent portés au Mesle-sur-Sarthe, puis à Alençon, où elles restèrent trois jours exposées à la vénération des fidèles. Le panégyrique du saint y fut prêché par M. Deplace, du clergé de Paris, et le dimanche 30 juin, anniversaire de sa mort, les reliques de notre apôtre furent portées en procession dans les rues de la ville.

L'entrée à Séez était fixée au mardi 22. La veille de ce jour, deux vicaires généraux, M. de Fontenay et M. Radiguet, furent chargés d'aller à Alençon pour présider le cortége. Mgr l'évêque accompagné du reste de son clergé, alla au devant d'eux sur la route d'Alençon, et, aussitôt qu'on fut entré dans l'église de Saint-Pierre, où les reliques devaient rester jusqu'au lendemain,

M. de Fontenay monta en chaire pour raconter l'enthousiasme des fidèles du Perche et d'Alençon à la vue des restes de leur premier évêque.

Le lendemain, 22 juin, une magnifique procession partait de la cathédrale et se dirigeait vers Saint Pierre. On y comptait plus de 400 prêtres, au milieu desquels se faisaient remarquer quatre têtes mîtrées. C'étaient celles de Mgr Rousselet, l'évêque du lieu, de Mgr Regnault, évêque de Chartres, de Mgr Pie, évêque de Poitiers, et de Dom Thimothée, abbé de la Grande-Trappe. Toute la ville était en fête, et ce fut au milieu des fleurs, des banderolles et des arcs de triomphe que le précieux dépôt chemina depuis son point de départ jusqu'à son point d'arrivée. Mgr Rousselet célébra la messe à la cathédrale, et le panégyrique fut prononcé après l'évangile par Mgr Pie, qui, outre son talent hors ligne, apportait dans la chaire un souvenir du cœur, car il avait prêché autrefois à Anet et avait invoqué spécialement Saint-Latuin nombre de fois. Le sermon doctoral qui fut prononcé dans cette circonstance se trouve dans les œuvres du grand évêque, mort cardinal de la sainte Église romaine en 1880. Le soir on entendit la voix éloquente du R. P. Souaillard, de l'ordre de saint Dominique, et la neuvaine qui suivit prolongea la fête jusqu'à la fin du mois.

Envahissement des États pontificaux

Nous avons déjà dit que le gouvernement de Napoléon III, après cette époque de 1858, devint tout différent de ce qu'il était auparavant et se montra hostile au Saint-Siège, dont il avait été d'abord le protecteur. La révolution italienne menaçait depuis longtemps le territoire pontifical. Comprimée par la main ferme de Grégoire XVI, elle devint plus hardie en 1846, à l'avènement de Pie IX, qu'elle croyait en même temps libéral et peu habile à défendre son trône. En face des émeutes qui se produisaient sans cesse dans la Ville-Éternelle, le nouveau Pape dut s'enfuir, et il se réfugia dans la forteresse de Gaëte, qui appartenait alors au roi de Naples.

C'était en 1849. Mgr Rousselet, après avoir écrit sur les malheurs du père commun des fidèles une lettre touchante à ses diocésains, sollicita d'eux quelques aumônes et put ainsi

soulager au moins en quelque chose la misère de Pie IX. Il avait eu aussi la joie de voir un de ses diocésains, M. de Corcelles, choisi par le général Cavaignac pour accompagner le corps expéditionnaire qui reprit Rome sur les bandes garibaldiennes. Dix ans de paix et de prospérité récompensèrent la France de ce généreux sacrifice.

Ce fut dans l'intervalle de ces dix années, en 1852, qu'on mit à l'*index* le *Manuel de théologie* de Bailly, dont le plus grand nombre des Séminaires se servait comme de manuel élémentaire. Ce Manuel, très bien composé, n'avait d'autre défaut que celui d'être gallican. Sa condamnation fit réfléchir ceux qui étaient trop attachés à ces doctrines, et leur fit sentir la nécessité de se rapprocher de Rome.

Mgr Rousselet procéda, en cette circonstance, comme toujours, avec prudence, et il prêchait plutôt d'exemple que de parole : nous ne pouvons que l'en louer. Du reste, bien que la paix fût son élément, il regardait la guerre comme nécessaire dans certaines circonstances, et les encouragements qu'il donna à dom Guéranger et à Louis Veuillot, deux des champions les plus ardents et les plus avancés de l'ultramontisme, montrent assez qu'il les croyait dans la bonne voie.

Il était temps en effet de se serrer autour de Rome, qui allait être plus menacée que jamais. Mgr Rousselet, que sa santé avait forcé d'aller séjourner pendant mois plusieurs dans le midi de la France, ne revint à Séez que pour combattre. Le 4 janvier 1858, Félix Orsini, l'un des plus fougueux révolutionnaires d'Italie, vint rappeler à Napoléon III, au moyen d'une bombe fulminante qu'il fit éclater sous sa voiture, qu'il avait pris des engagements avec les loges d'Italie et qu'il ne s'en acquittait pas à la satisfaction de ses confrères. On dit que l'Empereur fit des promesses à son assassin lui-même avant de le faire exécuter ; ce qui est certain, c'est que la politique impériale changea désormais de face ; les révolutionnaires se rapprochèrent de Napoléon, et les catholiques sentirent qu'ils devraient désormais se défier du Souverain.

Le premier résultat de ce changement fut la guerre d'Italie qui éclata en 1859. L'Empereur déclara que ce pays devait être libre jusqu'à l'Adriatique. C'était le mot de la Révolution. On trembla pour le domaine pontifical et pour les autres petits

princes d'Italie. Le ministre des Cultes. M. Rouland, se crut obligé d'écrire au clergé, pour rassurer l'opinion, une lettre-circulaire que Mgr Rousselet fit connaître et expliqua dans une lettre datée de Flers le 13 mai 1859. Mais malgré la confiance qu'il manifestait extérieurement dans cette lettre, on y sentait une certaine inquiétude que les événements postérieurs ne devaient que trop justifier.

Les soldats français se montrèrent à la hauteur de leurs devanciers : Montebello, Palestro, Magenta et Solférino furent des faits d'armes glorieux et tout à la louange de notre armée. Cependant on n'y trouvait plus l'entrain et le patriotisme qu'on avait vu à Sébastopol. Le but était mauvais, et le côté moral gâtait jusqu'à l'esprit militaire.

La paix fut signée à Villafranca avec l'Autriche, qui perdit la Lombardie. C'était le premier succès de la Révolution. Elle ne devait plus s'arrêter désormais dans sa marche envahissante. Dès la fin de 1859, les Romagnes étaient envahies, et Mgr Rousselet faisait dire à toutes les messes l'oraison pour le Pape.

Le 13 février 1860, le Pape avait poussé de nouvelles plaintes, et notre évèque avait fait sentir dans une seconde lettre la nécessité pour le chef de l'Église d'être chez lui, libre et indépendant, pour pouvoir gouverner le monde catholique. Mais pendant ce temps-là, des bandes nombreuses, partie de Piémontais, partie de Garibaldiens, parcouraient en tous sens les États pontificaux et y commettaient de grands ravages. Une troupe d'élite s'organisa. A la prière de Mgr de Mérode et de M. de Corcelles, l'illustre général de Lamoricière consacra son épée à la défense du Saint-Siège. Une jeunesse enthousiaste se mit à la suite de ce vaillant chef : le général la forma au métier des armes et en fit le corps des zouaues pontificaux. Pie IX, de son côté, s'adressa aux évêques, et le 20 juillet 1860, Mgr Rousselet transmit à ses diocésains l'appel du père commun des fidèles. Sa lettre était datée de Juvigny-sous-Andaine. On souscrivit à l'*Emprunt romain ;* on créa l'*Œuvre du Zouave pontifical ;* toutes choses parfaitement inutiles en elles-mêmes, il est vrai, mais qui donnaient aux fidèles l'occasion de manifester leur dévouement pour le Saint-Siege, et de protester contre l'abus de la force qui écrasait un petit état sans défense.

Le diocèse de Séez ne fournit pas seulement de l'argent, mais

encore des hommes. On peut citer parmi les volontaires le vicomte Paul Doynel, de Torchamp, mort à Rome en 1867 des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Mentana, et Auguste Lhermitte, de Saint-Bômer-les-Forges, membre de la *Légion romaine*, mort à l'hospice de Rome d'une maladie de langueur. Mgr Rousselet se fit représenter aux deux services funèbres, à Torchamp, par son vicaire général, M. de Fontenay ; à Saint-Bômer, par plusieurs professeurs du Petit Séminaire.

Le Bréviaire romain

Notre digne évêque voulait en tout se rattacher à Rome le plus étroitement possible ; et, quelque temps après la première spoliation du Pape, il s'occupa spécialement de la liturgie. Nous ignorons quelle était celle que suivait le diocèse de Séez avant le concile de Trente, et, par conséquent, si elle avait le droit d'exister. Dans tous les cas, le concile de Rouen tenu en 1581, sous le pontificat de Louis du Moulinet, lui enleva ce droit à l'existence, en la modifiant selon les décisions du concile et la bulle de saint Pie V.

La liturgie romaine fut donc désormais celle de notre diocèse, jusqu'en 1737, où Mgr Lallemant, poussé par l'esprit de cette époque, voulut composer lui-même son Bréviaire et son Missel. Rome n'avait pas alors assez de puissance en France pour pouvoir réclamer contre tous ces abus de détail. Le *Bréviaire sagien* passa dans les habitudes du clergé, qui l'emporta même en exil pendant la Révolution ; les exilés le disaient en confessant leur foi, sans songer le moins du monde qu'ils faisaient un acte contraire à l'esprit de l'Église.

Le XIXe siècle, moins littérateur que ceux qui l'avaient précédé, devait se distinguer d'un autre côté par l'abondance des recherches auxquelles se sont livrés les savants de nos jours, et par une connaissance de l'antiquité qu'on n'avait peut-être jamais vue jusqu'alors. Le savant et illustre dom Guéranger, abbé de Solesmes, se chargea de jeter la lumière sur les origines de la liturgie, et prouva d'abord que seule la liturgie romaine avait forcé la loi, au point de vue de la croyance ; et que, parmi les autres, il y en avait bien peu qui eussent le droit d'exister, puisque ce droit n'appartenait qu'à celles qui avaient au moins deux cents ans à l'époque du Concile de Trente.

Le premier volume des *Institutions liturgiques*, qui parut en 1839 et traita pour la première ces questions importantes, souleva des oppositions nombreuses et acharnées. Une polémique s'engagea. Le cardinal d'Astros, archevêque de Toulouse, ancien confesseur de la foi, et Mgr Payet, évêque d'Orléans, soutinrent vigoureusement la cause des liturgies gallicanes. Cette discussion entre des hommes d'un tel mérite produisit la lumière : on vit la vérité, et ce fut tout à l'avantage de la liturgie romaine. Le pape Grégoire XVI lui-même, dans un bref adressé à l'évêque de Langres, Mgr Parisis, avait déclaré que la liberté prise par les évêques de composer chacun leur liturgie était pleine de périls, parce que, selon un adage très connu, « la loi de la prière doit nous présenter une règle de foi » ; or, l'Église seule a le pouvoir de régler la foi et peut en user quand elle le juge à propos sans craindre de tomber dans aucune erreur.

Il y avait encore pour le diocèse de Séez un autre inconvénient qui s'ajoutait à cette irrégularité de notre Bréviaire : l'édition de Mgr Néel de Christot, publiée en 1745, et son Missel, imprimé en 1742, ne concordaient point avec le Bréviaire de Mgr Lallemant. Un Bréviaire composé sous Mgr Saussol, et imposé au jeune clergé par Mgr Jolly se trouvait à son tour très différent sur plusieurs points de ceux du siècle précédent. On pressait Mgr Rousselet de préparer une autre édition ; mais en homme sage, il préféra retourner à la source et demander à reprendre la liturgie romaine, comme nous avons entendu le cardinal Maï en donner le conseil aux Pères du Concile de Rouen en 1851.

Mgr Rousselet avait d'ailleurs été le premier à obéir à ce désir de Rome. Il se mit aussitôt à réciter lui-même le Bréviaire romain, et il fit annoncer à ses séminaristes qu'à partir de la Trinité de 1853, ce même Bréviaire serait obligatoire pour tous ceux qui auraient été promus au sous-diaconat le samedi des Quatre-Temps de l'Avent 1852, et pour ceux qui devaient à l'avenir entrer dans les Ordres sacrés. Il nommait en même temps une Commission liturgique pour composer le Propre du diocèse.

Lors d'un voyage qu'il fit à Rome en 1856, Mgr Rousselet parla de son projet au Saint-Père, qui l'engagea à le réaliser le plus tôt possible : notre évêque le promit et présenta son Propre,

qui fut remis à la Congrégation des Rites et approuvé par les cardinaux membres de cette Commission. Mgr Rousselet rentra à Séez le 23 juin 1857 : la population se porta au-devant de lui jusqu'à la *Croix-des-Fresnes*, au carrefour des routes de Rouen et du Merlerault. Sa rentrée fut une véritable ovation ; et pendant quelques jours, le prélat sembla tout occupé à inspirer à ceux qui l'entouraient l'amour de Rome dont il était revenu pénétré.

Il s'agit alors de trouver un chant pour la nouvelle liturgie ; Mgr Rousselet adopta l'édition de Valfray, imprimée à Lyon en 1669 ; elle avait été en usage dans un certain nombre de diocèses qui suivaient la liturgie romaine jusqu'à la Révolution. La rédaction définitive fut confiée à M. Félix Clément, compositeur de Paris, qui n'a pas toujours, il faut le dire, fait preuve dans son travail d'une connaissance bien exacte du chant liturgique.

Une ordonnance épiscopale rendit la liturgie romaine obligatoire dans le diocèse de Séez à partir du 15 mai 1864. Un certain nombre de paroisses avaient prévenu les désirs du prélat, en la prenant d'avance avec sa permission. Aussi la lettre circulaire envoyée en cette occasion, tout en laissant entendre qu'il y avait eu quelques résistances regrettables, mais peu nombreuses, loue-t-elle sans réserve le clergé du zèle qu'il mettait à rentrer en union avec le centre de la foi et avec le chef de l'Église, alors si abreuvé d'amertumes.

M. Pierre Désauney

Peu d'années avant que les affaires liturgiques du diocèse eussent reçu cette solution, le Petit-Séminaire avait perdu son premier Supérieur, M. Pierre Désauney. Ce digne ecclésiastique était né à Saint-Pierre-du-Regard en 1785 ; mais, peu d'années après, ses parents changèrent de domicile, et allèrent habiter Caligny, où le futur Supérieur grandit et se forma à la vertu dans le sein de sa pieuse famille. Au moment où la Révolution poursuivait partout les prêtres fidèles, plusieurs d'entre eux se réfugièrent dans la maison de M. Désauney, et contribuèrent à développer les qualités précoces du jeune Pierre, qui devint bientôt le modèle des enfants de son âge. Sa mère l'élevait

durement, et un jour qu'il s'était fourvoyé au catéchisme du curé constitutionnel, elle vint le chercher à l'église, et le fouetta au retour si vigoureusement avec des orties, que, pendant plusieurs jours, il pouvait à peine rester assis ou couché. Pierre souffrit sans se plaindre, et quelque temps après, put faire avec la plus grande ferveur sa première Communion des mains d'un prêtre orthodoxe caché dans la contrée. Cette cérémonie eut lieu dans une grange, les églises étant alors fermées.

Après avoir accompli ce grand acte, Pierre Désauney dut travailler avec ses parents à la culture de la terre, mais ce genre de travail ne lui plut jamais : il préférait l'étude, et le prêtre qui lui avait fait faire sa première Communion prédit à sa mère qu'il entrerait un jour dans le Corps sacerdotal. En effet, Pierre commença bientôt ses études de latin, sous la direction de M. Corbière, curé de Cerisy-Belle-Etoile, en compagnie de M. Hardy-Laubrière, depuis curé de Champsegré, et de MM. Dupont et Radiguet plus tard chanoines de la Cathédrale.

Les progrès de Pierre Désauney dans les études furent rapides ; mais, ayant atteint l'âge de vingt ans, il tomba sous le coup de la conscription. C'était le temps où Napoléon faisait la guerre à la Russie et à la Prusse, en 1806 et 1807. Pierre Désauney, d'une complexion délicate, passa presque entièrement à l'hôpital les trois mois de service qu'il fut forcé de faire; puis, réformé au bout de ce temps, il vint reprendre ses chers livres, et fut bientôt appelé comme professeur à la Ferté-Macé. où il eut pour collègue M. Vauloup, mort depuis curé de Couterne dans un âge très avancé.

Le supérieur de la Ferté, M. Huet, distingua bientôt les talents et les vertus de son subordonné : ses élèves ne l'admiraient pas moins ; et le curé de Saint-Sulpice de Paris, M. Hamon, mort en 1874, a rendu jusqu'à la fin hommage aux qualités suréminentes de M. Désauney, qui avait été l'un de ses maîtres ; car, né au Pas, canton d'Ambrières, département de la Mayenne, M. Hamon avait fait ses études à la Ferté, qui n'est pas très éloignée de son pays natal.

Tout en professant les autres, M. Désauney achevait lui-même ses études théologiques. Après avoir subi, en présence des deux vicaires capitulaires du diocèse, MM. Leclerc et Levasseur, un examen sur toute la *Somme* de saint Thomas, il

fut envoyé au Mans, le Siége épiscopal de Séez étant alors vacant, et il fut ordonné prêtre par Mgr de Pidoll, alors assis sur le siège de saint Julien. Il craignait beaucoup le ministère paroissial, et il résolut, s'il lui était possible, de se consacrer tout entier à l'éducation de la jeunesse.

La divine Providence devait réaliser ce pieux désir. Après avoir passé quelque temps au château de Carrouges, comme précepteur du jeune vicomte Leveneur, Pierre Désauney fut nommé directeur au Grand-Séminaire, où il remplit les fonctions de préfet et de professeur d'Ecriture sainte. En 1820, son Supérieur, M. Bazin, qui avait su apprécier ses talents et sa vertu, le mit à la tête du Petit-Séminaire qui se fondait alors. Aussitôt qu'il fut en possession de cette nouvelle charge, M. Désauney se forma un corps de professeurs, parmi lesquels se distingua M. Chartier, plus tard successivement archiprêtre de Mortagne, vicaire général d'Evreux, puis enfin, jusqu'à sa mort, chanoine de la Cathédrale de Séez. Cependant tous ces premiers professeurs ne persévérèrent pas dans l'œuvre ; et M. Désauney, craignant que l'éducation donnée dans son établissement ne se trouvât insuffisante, s'entendit avec le P. Loriquet, alors Recteur du collège de Jésuites établi à Saint-Acheul, près Amiens, dans le but d'entretenir sans cesse dans cet établissement dix élèves choisis parmi les plus distingués du Séminaire de Séez. Les premiers envoyés à la rentrée de 1822, furent MM. Maillard, mort chanoine en 1870, et Delaunay, depuis curé-doyen de Mortrée, mort à la fin de l'année 1892. L'année suivante, 1823, on envoya M. Chesnel, mort aumônier des religieuses de l'Education chrétienne, à Argentan ; M. Pierre Lucas, mort chanoine de la Cathédrale, M. Boulain, M. Mezange et M. Laurent, plus tard directeur au Grand-Séminaire. M. Delacour, autre directeur, fut envoyé en 1824. Huit de ces Messieurs furent ensuite professeurs au Petit-Séminaire.

Tout en formant ainsi son personnel, M. Désauney dut ajouter à sa charge de Supérieur celle de professeur, qu'il garda pendant plusieurs années. Il vit passer sous sa direction M. Brionne, né en 1788, à Lonlay-l'Abbaye. Logicien ardent et puissant, M. Brionne avait d'abord professé la philosophie au Grand-Séminaire. En 1825, il suivit à Paris les cours de Saint-Sulpice, se distingua par sa manière d'argumenter, enseigna de nouveau

à son retour la philosophie et la théologie, puis se retira en 1833 au Petit-Séminaire, et y professa la Sixième. Il composa pendant ce temps ses deux Traités sur *la Logique* et sur *l'Usure*, et il reprit la chaire de philosophie au Grand-Séminaire vers 1838. Scrupuleux à l'excès, un peu janséniste en morale, il resta longtemps simple acolyte, et consentit avec peine à recevoir le sous-diaconat en 1840, et le diaconat en 1841. Il mourut au Grand-Séminaire le 19 mars 1842, à l'âge de 54 ans, laissant la réputation du dialecticien le plus remarquable qu'ait produit le diocèse de Séez au XIXe siècle.

M. Désauney donna aux études de son établissement la direction en usage de son temps, et il les porta surtout vers les belles lettres. Le grec, enseigné d'abord par M. Durand, dont nous avons déjà parlé comme Supérieur général de la Miséricorde, y fut bientôt en honneurs. Là se formèrent M. Maunoury, maintenant reconnu comme un helléniste émérite par tout le monde savant ; et M. Henri Thomas Martin, doyen de la Faculté de Rennes, dont nous parlerons plus tard. Les sciences furent confiées à M. Delacour, que Mgr Jolly, à son arrivée, attacha spécialement au Petit-Séminaire. M. Delacour fut ensuite remplacé par M. Félix Désauney, neveu du Supérieur, destiné lui-même à devenir plus tard Supérieur de la Ferté-Macé, et mort quelque temps après avoir quitté cette charge, le 14 décembre 1889. Cet homme distingué fit faire, tant à Séez qu'à la Ferté, de grands progrès aux sciences physiques et mathématiques.

L'éducation marchait au Petit-Séminaire, de pair avec l'instruction. MM. Maillard, Chancerel, Libois, Debray, ce dernier destiné à devenir le successeur de M. Désauney lui-même, établirent dans la maison une discipline qui n'y avait jamais régné avant eux. Le Petit-Séminaire prospéra : bientôt le nombre des jeunes gens qui se préparaient au Sacerdoce dépassa les besoins du diocèse ; et Mgr Rousselet se vit obligé, dès le commencement de son pontificat d'en envoyer ailleurs. La mesure fut peut-être un peu trop précipitée ; le nombre des Séminaristes qui entraient dans la carrière de l'enseignement ou qui embrassaient la vie religieuse, la Révolution de 1848, qui entrava les vocations, furent deux causes qui empêchèrent le diocèse pendant plusieurs années de se recruter d'une manière suffisante : il se produisit des vides dans les paroisses. Cepen-

dant ces vides se comblèrent plus tard : le Petit-Séminaire compta bientôt plus de 300 élèves.

Un seul reproche fut adressé à M. Désauney, et suffit pour l'empêcher d'arriver au canonicat ou à quelque autre poste inamovible. Il était noté comme légitimiste ardent et acharné. Mgr Jolly, assez partisan de Louis-Philippe, qui avait été son bienfaiteur personnel, arriva à Séez prévenu contre le digne Supérieur, qui fut sur le point d'éprouver le sort de M. Bazin, et de perdre son supériorat. Il n'en fut rien cependant, mais Mgr Jolly l'eut en suspicion pendant plusieurs années. M. Désauney offrit sa démission de Supérieur qui ne fut pas acceptée. L'évêque était revenu enfin de ses préventions ; et quand il quitta Séez pour se rendre à Sens, dont il était devenu archevêque, il tint à exprimer au digne Supérieur le regret que lui laissait la conduite qu'il avait tenue à son égard.

A l'arrivée de Mgr Rousselet en 1844, M. Désauney fut nommé chanoine de la Cathédrale, en place de M. Duverger, qui venait de mourir. Le gouvernement de Juillet, qui l'avait refusé six ans auparavant, l'accepta cette fois sans hésitation. Cette nouvelle dignité ne fit qu'augmenter le zèle du Supérieur pour son Petit-Séminaire, qu'il enrichit alors de plusieurs institutions précieuses. Cet établissement était depuis longtemps consacré à la Sainte Vierge, et la fête de l'Immaculée-Conception de cette divine Mère y était célébrée avec solennité. En 1852, M. Désauney forma le projet d'y construire une nouvelle église, sous le vocable de l'Immaculée-Conception elle-même. Le plan de cette église fut demandé à l'architecte Ruprich-Robert ; et, après quelques délais, arriva à Séez le 16 décembre 1854 : il y avait huit jours que le dogme de l'Immaculée-Conception avait été proclamé à Rome par le pape Pie IX.

L'argent manquait : le digne Supérieur fit prier ; un appel fut adressé à tout le clergé de France, ainsi qu'aux instituteurs et institutrices. Malgré les attaques de la presse impie contre cet appel à la charité chrétienne, des offrandes quelquefois considérables, quelquefois modiques, arrivèrent de toutes parts : les travaux pour la construction de l'édifice commencèrent le 12 février 1855. Le 24 mars suivant, samedi de la Passion, l'illustre abbé de Solesmes, dom Guéranger, arrivait à Séez, avec quatre de ses moines, qu'il venait de faire ordonner dans notre

diocèse, parce que le siège du Mans, dans le diocèse duquel se trouve son abbaye, était vacant par la mort de Mgr Bouvier. Le savant abbé venait de publier un mémoire qui avait beaucoup contribué à la définition du dogme de l'Immaculée-Conception : on fut heureux de lui offrir l'honneur de présider à la pose de la première pierre du nouveau sanctuaire, et lui-même accepta cet honneur avec le plus grand plaisir. Il disait souvent dans la suite qu'il regardait ce jour comme l'un des plus beaux de sa vie.

Une messe quotidiennne fut fondée à perpétuité pour les bienfaiteurs de la nouvelle chapelle ; des demandes de grâces arrivèrent bientôt en foule, et souvent Marie opéra des merveilles dans ce sanctuaire, qui prit le nom de *Notre-Dame-de-Séez*. La chapelle de l'Immaculée-Conception devint un lieu de pèlerinage très fréquenté ; et, nous l'espérons, le sera longtemps encore. Cette fondation est peut-être la plus grande gloire de M. Désauney.

Le vénérable Supérieur, outre sa dévotion envers Marie, eut encore à un haut degré la dévotion à Saint-Joseph. Il établit dans son Petit-Séminaire une Congrégation consacrée à ce saint Patriarche, à côté de la Congrégation de la SainteVierge, et il fit bâtir, à l'angle de l'enclos du couvent de la Sainte-Famille une charmante petite chapelle qu'il consacra au même saint, et dans laquelle il voulut qu'on déposât ses cendres : c'est là qu'il repose encore aujourd'hui.

Les travaux de la chapelle de l'Immaculée-Conception touchaient à leur fin ; mais M. Désauney sentit qu'il ne jouirait pas longtemps de son œuvre. Au mois de janvier 1859, sa santé s'affaiblit tout à coup ; cependant, appuyé sur M. Debray, directeur de ses élèves et sur M. Lebreton, son économe, il continua de gouverner sa maison comme auparavant. Cependant il était souvent obligé de garder la chambre, et Mgr Rousselet lui permit d'y placer un autel pour dire la sainte Messe, mais il dut bientôt pour satisfaire sa piété, emprunter le ministère d'un autre prêtre.

Ce fut dans ce temps qu'on lui apprit que Napoléon III allait faire la guerre en Italie ; et il prédit qu'en agissant ainsi, il se perdait lui-même et perdait la France avec lui. La distribution des prix du Séminaire approchait : on crut un instant qu'elle serait troublée par la mort du vénéré Supérieur ; mais le saint

vieillard se trouva mieux, et la fête put avoir lieu comme à l'ordinaire. Peu de jours après une rechute ne laissa plus aucun espoir. Le vendredi 5 août, Mgr Rousselet vint, à la tête du Chapitre, apporter solennellement au moribond les derniers secours de l'Eglise ; et, le même jour, vers une heure du soir, le pieux Supérieur passait à une meilleure vie. Mgr Rousselet annonça officiellement cette mort à tout le diocèse ; et, le 11 août, le corps de M. Pierre Désauney fut déposé solennellement dans la petite chapelle de Saint-Joseph, dont nous avons parlé plus haut.

Le Syllabus

Cinq ans après cette précieuse mort, en 1864, le pape Pie IX publiait un acte célèbre, connu plus tard sous le nom de *Syllabus*, qui condamnait toutes les erreurs les plus dangereuses des temps modernes. Le Saint-Père avait frappé si juste, et s'était montré si hardi que ses plus grands amis eux-mêmes prirent peur, et se demandèrent s'il avait bien parlé comme chef de l'Eglise. Pie IX annexa cette condamnation à l'encyclique *Quantacura*, datée du 8 décembre 1864, et dont le ministre des Cultes de Napoléon III défendit sévèrement la publication « qui était, disait-il, capable de troubler tout le pays. »

Mgr Rousselet écrivit d'abord au ministre le 1er janvier 1865, pour lui exprimer le regret qu'il éprouvait de cette défense qui empêchait à la vérité de se produire. Ensuite, sans publier précisément le double acte pontifical, notre évêque l'envoya à ses prêtres qui le reçurent tous, ou au moins presque tous comme une décision de l'Eglise même. Tout le monde chrétien l'accepta avec la même spontanéité ; et il arriva ainsi peut-être plus que ne l'avait voulu Pie IX, dans tous les cas plus qu'on ne l'attendait de lui, que l'Encyclique et le *Syllabus* devinrent deux règles de foi.

L'année 1866 ne se distingua que par la guerre entre l'Autriche, la Prusse et l'Italie qui se termina par la bataille de Sadowa et l'abaissement de l'empire des Habsbourg. Nous ne parlerons pas de cette guerre qui n'a rien de commun avec l'histoire du diocèse de Séez : nous ferons seulement remarquer que cette campagne fut en réalité la préface de la funeste guerre de 1870, dont nous aurons à constater les résultats désastreux.

Le Centenaire

L'année suivante 1867, ce fut le tour de l'Eglise de faire remuer le monde. En cette année tombait le dix-huitième centenaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul, et l'épiscopat s'empressa d'accourir de toutes les parties de l'univers chrétien dans la ville éternelle, pour y célébrer dignement la mémoire du premier vicaire de Jésus-Christ et de son digne coadjuteur, l'Apôtre des nations. Mgr Rousselet partit de Séez le lundi 17 juin, accompagné de M. de Fontenay, Supérieur du Grand-Séminaire ; le jeudi suivant, il s'embarquait à Marseille sur le *Pausilippe*, et trois jours après, il était à Rome, où il fut témoin des fêtes magnifiques qui se célébrèrent et qui furent rehaussées encore par les fêtes de canonisation de plusieurs saints, entre autres de saint Josaphat, archevêque de Polock et martyr, dont l'Eglise universelle fait aujourd'hui la fête double au mois de novembre.

Après avoir pris part à la solennité publique, le prélat voulut voir le pape, malgré la fatigue que cette visite, après tant d'autres, pourrait causer au vieux pontife. La manière dont il fut reçu par Pie IV, les conseils que ce bon père lui donna, les encouragements, les faveurs qu'il lui prodigua firent comprendre au vénérable évêque qu'il avait eu raison d'écouter son cœur plutôt que les conseils de la prudence. Il sortit ravi de Rome et rentra à Séez le 13 juillet, au milieu d'une foule nombreuse et enthousiaste qui criait : « Vive Pie IX ! Vive Monseigneur ! » Le prélat monta en chaire et voulut dépeindre lui-même les douces impressions qu'il avait éprouvées pendant son voyage. Il parla d'un nouveau et prochain voyage à Rome pour la tenue d'un concile que le Saint-Père espérait bientôt pouvoir y rassembler. Cette déclaration augmenta l'enthousiasme, et Mgr Rousselet put compter ce jour comme un des plus beaux de sa vie.

Perrou

Quelques mois après ces événements, le 5 février 1868, une nouvelle fondation aujourd'hui considérable, s'établissait sur la lisière de la forêt d'Andaine. Là, se trouve une paroisse nommée Perrou, formée d'une partie du territoire de la Baroche-sous-

Lucé. Le curé de cette paroisse, M. l'abbé Lemoine, sentit le besoin d'y établir des religieuses, qu'il agrégea au Tiers-Ordre de saint François, et qui partagèrent d'abord leur temps entre la prière, le soin des malades et l'éducation de nombreux orphelins qui vinrent sous leur conduite. Mgr Rousselet alla bénir cet établissement, et manifesta hautement au curé et aux sœurs l'admiration que lui causait un si prompt succès. Des augmentations considérables ont eu lieu depuis ce temps ; et M. l'abbé Lemoine, à la tête de la paroisse, put jouir de plus en plus de son œuvre de zèle jusqu'à sa mort arrrivée le 20 février 1896.

Vocations religieuses

Sans avoir jamais eu la vocation religieuse, Mgr Rousselet l'avait en grande estime, et tenait à le prouver de toutes les manières. Outre qu'il aimait beaucoup le séjour de la Trappe qui le rappelait à Dieu, il était pour les vocations religieuses d'une facilité étonnante. Nous avons su ce qu'il fit pour le cardinal Pitra : il ne se montra pas autre dans le cours de sa longue carrière épiscopale; aussi trouve-t-on aujourd'hui de ses enfants dans presque toutes les Congrégations existantes, sans compter les missionnaires que notre petite Église a répandus dans toutes les parties du monde. Citons parmi les plus remarquables entre ces derniers Mgr Bourdon, évêque *in partibus* de Dardanie et vicaire apostolique de la Birmanie septentrionale. Il est originaire de la Lande-Patry, et fut vicaire de Bellême, d'où il partit pour les missions; M. Hue, qui a donné sa vie pour la foi le 5 septembre 1873 au Su-Tchuen oriental, était un ancien vicaire d'Igé. Mgr Rousselet, qui l'avait ordonné prêtre, tint à lui payer lui-même son tribut d'éloges après sa mort. On ne peut oublier en outre l'amabilité avec laquelle le prélat donnait ces sortes de permissions, et en particulier la lettre si pleine de bonté paternelle qu'il écrivait à M. Jules Marchand, mort en odeur de sainteté au noviciat des Jésuites d'Angers au mois de juïn 1862, après dix mois seulement de vie religieuse. Le saint prélat ne craignait point les vides causés par ces départs. Il disait que pour une vocation ainsi sacrifiée à une vocation plus haute, la divine Providence en rendait au diocèse deux pour le moins, et que d'ailleurs, ceux qui partaient ainsi

devenaient souvent plus tard un secours puissant pour ceux qui restaient dans le diocèse.

Les Rédemptoristes d'Argentan

Ces aides extraordinaires étaient tout-à-fait dans le goût de Mgr Rousselet. Nous l'avons vu favoriser l'établissement de Saint-Evroult, et plus tard celui de Sainte-Marie de Tinchebray. Il n'en fit pas moins pour les Rédemptoristes, qui vinrent s'établir à Argentan vers la fin de l'année 1867. Les enfants de saint Alphonse de Liguori avaient à leur tête le Père Piradin qui fut charmé de l'accueil dont il fut l'objet de la part du prélat. Il ne put s'empêcher de le rappeler dans la cérémonie de consécration de son église, qui eut lieu le dimanche 28 septembre 1873 ; mais l'évêque, dans sa réponse au compliment du Père, renvoya le mérite de la fondation à quelques catholiques influents du diocèse.

Envahissement des États pontificaux

Cette année qui vit l'établissement de Rédemptoristes, 1867, fut remplie pour notre prélat de joies et d'amertumes. Nous avons vu le honheur qu'il avait goûté dans son voyage de Rome pour le centenaire. Un tel bonheur n'est pas ordinairement d'une longue durée. Dès les premiers jours de novembre, le bruit se répandit tout à coup, que les bandes italiennes de Garibaldi menaçaient de nouveau Rome. Elles avaient pris Monte-Rotondo, dans la campagne romaine, et elles n'avaient plus qu'un pas à faire pour être dans la ville éternelle. Ce fut dans cette occurrence qu'arriva la fête de saint Charles Borromée. patron de notre évêque. Il nous serait impossible d'oublier l'accent de tristesse profonde avec laquelle le prélat parla dans cette année funeste, et qui contrastait si singulièrement avec l'allégresse qu'il montrait ordinairement lorsqu'il était au milieu de ses enfants. Quelques jours plus tard cependant, la nouvelle de la victoire de Mentana, remportée sur les Garibaldiens par l'armée pontificale aidée par une brigade française, vint rassénérer le bon vieillard ; mais la sûreté rendue à Rome par ce succès ne fut pas de longue durée, comme nous pourrons bientôt le constater.

Les Églises et les Presbytères

Mgr Rousselet aimait aussi que les églises de son diocèse fussent dignes de celui qu'elles renferment ; et il tenait également à ce que les habitations des curés, sans être précisément luxueuses, ne fussent pas au-dessous de celles de leurs paroissiens aisés. Nous ne croyons pas qu'aucun des pontificats de nos évêques ait vu, à beaucoup près, autant de constructions et de reconstructions d'églises et de presbytères que celui de notre prélat. La liste en est beaucoup trop longue pour que nous puissions la donner ici : nous nous bornerons à parler des travaux entrepris alors à la cathédrale.

La Cathédrale

Il y avait 17 ans, avons-nous dit, que ce magnifique édifice n'avait reçu aucune réparation notable, lorsqu'il fut visité par deux inspecteurs généraux : MM. Viollet-le-Duc et Vaudoyer, qui jugèrent urgent de reprendre les travaux, et obtinrent du Corps législatif, le 23 avril 1869, une somme de deux millions pour la restauration du transept nord et du chœur. On versa 130,000 francs sur l'exercice 1870, et la cathédrale de Nevers reçut une somme égale. M. Ruprich-Robert fut chargé des réparations de ces deux cathédrales. Le transept nord de Séez fut immédiatement entrepris et livré au culte en 1878. Ce fut en juin 1879 que l'on commença la restauration du chœur et des chapelles absidales ; ce travail fut interrompu par la mort de M. Ruprich-Robert, mais on a pu l'achever depuis et chacun peut admirer ce magnifique travail de restauration.

Le transept du nord, dont la première pierre fut solennellement bénite le 6 octobre 1872, se distingue par une statue de saint Latuin placée sur un pignon à 37 mètres au-dessus du sol. Cette statue, œuvre de M. Cambos, fut érigée le 4 septembre 1874.

Les cloches, de leur côté, faisaient défaut à la cathédrale. Mgr Jolly en avait fait fondre une fort belle sous son pontificat. Mgr Rousselet en bénissait deux autres le 13 juin 1854. Sorties des ateliers de M. Bollée, au Mans, elles devaient être en accord parfait avec celle de Mgr Jolly. La plus forte, qui reçut

le nom de *Pia*, eut pour parrain M. François de Corcelles, fils de l'ambassadeur de Rome et mort récemment ; et pour marraine Mme Jeanne-Marie de Fontenillat, marquise et depuis duchesse d'Audiffret-Pasquier. La plus petite fut nommée *Jeanne-Marie* par son parrain, Mgr Rousselet. M. de Corcelles père fit à cette occasion un discours qui peignait magnifiquement la politique du temps. La cathédrale désormais possédait la plus belle sonnerie du diocèse ; malheureusement, lorsqu'on eut descendu la cloche qui se trouvait dans le clocher du midi, afin d'y construire un nouveau beffroi qui devait les porter toutes trois, la maçonnerie fut trouvée en si mauvais état, que l'architecte déclara qu'il était impossible d'y placer les nouvelles cloches avant qu'il fût consolidé. Depuis ce jour, les trois belles cloches sont suspendues au pied de la cathédrale, exposées à tous les vents et rien n'indique le temps où finira cet état déplorable.

Le Concile du Vatican

Un an après le centenaire de saint Pierre et de saint Paul, le 29 juin 1868, le Souverain Pontife Pie IX, convoquait tout l'épicopat de l'univers dans la basilique du Vatican pour le 8 décembre 1869. Il n'en fallut pas davantage pour remuer le monde : les ennemis de l'Église jetèrent les hauts cris ; ses amis se réjouirent. Mgr Rousselet vit dans cet acte solennel une nouvelle ère de prospérité qui s'ouvrait pour le monde. A la fin de la retraite pastorale, le samedi 21 août 1869, les curés présents, par l'organe de leur doyen d'âge, M. Hurel, curé de Saint-Léonard, voulurent déclarer à leur évêque que leurs vœux et leurs sympathies le suivraient dans cet important voyage ; le prélat se réjouit beaucoup de ce touchant accord, et il fut de nouveau heureux de ce que les compliments qu'on lui adressa pour le jour de sa fête roulaient tous sur ce thème. Le 8 novembre, après avoir reçu solennellement les vœux du clergé et du peuple de Séez, il se mettait en route ; et le 19, il entrait à Rome, accompagné de plusieurs prélats, entre autres de Mgr Manning, archevêque de Westminster, et de Mgr Mermillod, alors évêque d'Hebron, administrateur de Genève.

Le prélat était accompagné de son secrétaire, M. Emeric Marais, et il retrouva au Séminaire français, où il descendit,

M. de Fontenay, son premier vicaire général, qui lui rendit de grands services pendant le Concile, bien qu'il ne fût pas son théologien en titre. Nous ne raconterons pas en détail l'histoire de cette importante assemblée, dont la question première et principale fut la définition de l'infaillibilité du Pontife romain, parlant *ex cathédra*. Mgr Rousselet trouvait que le secret n'était pas bien gardé sur ce point de la discussion comme sur un certain nombre d'autres. Des polémiques s'engageaient, ardentes et acharnées, dans les journaux, les revues et même par le moyen de brochures, et il était facile de constater que les documents produits venaient des évêques. Un certain nombre d'opposants donnaient la définition comme inopportune ; mais leurs écarts de langage, par eux-mêmes, prouvaient qu'on avait besoin plus que jamais d'une direction unique et centrale qui unît tous les esprits. C'est ce qui faisait dire à Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême : « En proclamant la définition inopportune, ils l'ont rendue nécessaire : — *Quod dixerunt inopportunum, fecerant necessarium.* »

Mgr Rousselet regrettait beaucoup ces querelles qui affaiblissaient l'Eglise en face de ses ennemis. Il rompit son abonnement au *Correspondant*, qui avait voulu se mêler de ces affaires réservées aux évêques, et il cessa de voir les chefs de l'*inopportunisme*. Le 20 février 1870, il écrivit une *Instruction pastorale* pour rassurer son clergé et ses fidèles, qui commençaient à s'inquiéter de ces tiraillements. Une première adresse fut envoyée comme réponse à notre évêque par le canton de Mortagne, sous l'influence de l'archiprêtre, M. l'abbé Ruel, ancien Sulpicien, professeur et supérieur de grand Séminaire, qui avait connu beaucoup autrefois Mgr Rousselet. Bientôt, tout le reste du clergé imita Mortagne, et le prélat put s'assurer que la presque totalité de ses prêtres désirait comme lui la définition de l'infaillibilité.

Mgr Rousselet n'était pas un opportuniste, et dans son esprit, la question de l'infaillibilité était depuis longtemps résolue ; mais son esprit, peut-être un peu trop timide ne voyait qu'avec peine l'anathème tomber sur la tête des opposants. Les adresses de ses prêtres commencèrent à le fortifier, et il trouva dans le Père Freyd, supérieur du séminaire français, l'homme qu'il lui fallait pour lui faire surmonter ses répugnances. Mais ce qui

mit entièrement fin à ses hésitations, ce furent les écrits des opposants eux-mêmes, qui devinrent bientôt tellement insolents, qu'ils dépassèrent toute mesure : « Mon révérend Père, dit-il un jour au P. Freyd, ce n'est pas un anathème, mais dix, que je voterais volontiers pour défendre et sanctionner la divine Constitution de l'Eglise et les prérogatives du pontife romain que l'on met en cause. »

Dès lors, la résolution de notre évêque fut arrêtée ; et, malgré toutes les intrigues qui se produisirent encore, le lundi 18 juillet 1870, la Constitution *Pastor æternus*, qui définissait la primauté et l'infaillibilité du Souverain-Pontife fut votée par cinq cent trente-trois voix contre deux. D'ailleurs ces deux opposants vinrent aussitôt après le vote se prosterner aux pieds de Pie IX et adhérer à la décision du Concile. Les meneurs de l'opposition, au nombre d'environ soixante, quittèrent Rome avant cette dernière séance, pour ne pas assister à leur défaite. Ils revinrent aussi plus tard à l'unité, mais lentement, et quelques-uns paraissaient poussés par les événements plutôt que convaincus.

La nouvelle de cet heureux résultat du concile causa une grande allégresse dans la ville de Séez. Mgr Rousselet y rentra le lundi 25 juillet, et fut reçu avec tout l'éclat que demandait la circonstance. On lisait à la porte de la cathédrale sur un magnifique arc de triomphe : « *Ecclesia Sagiensis doctori infallibili, fides et amor*. — L'Eglise de Séez au docteur infaillible, foi et amour. » M. de Fontenay salua au nom du diocèse le retour du pasteur. Le prélat y répondit par un discours remarquable où il retraçait le portrait de l'Eglise tout entière et du diocèse pendant le concile. Enfin, il exprima l'espoir de retourner sous peu de mois à Rome pour reprendre cette grande assemblée, interrompue mais non dissoute.

Guerre Franco-Prussienne

Sur ce dernier point, les prévisions de notre évêque étaitent loin d'être conformes à la vérité. La guerre de la France avec la Prusse éclata le lendemain même de la définition, 19 juillet ; peu de jours après, le roi de Piémont, Victor-Emmanuel, profitait du désordre pour s'emparer de Rome, le 20 septembre

1870 ; mais pendant que toutes les puissances de la terre étaient ainsi troublées, le concile se promulguait, sans que personne eût la force ni même la pensée de s'y opposer. Le 30 novembre, notre évêque adressait à ses prêtres les deux Constitutions *Dei Filius* et *Pastor æternus*, qui contenaient les décrets du concile, ainsi que l'Encyclique *Respicientes*, dans laquelle Pie IX protestait contre l'envahissement de sa capitale, et frappait d'excommunication les ravisseurs du domaine pontifical. L'envoi de ces pièces était accompagné d'une Lettre pastorale dont Pie IX loua la teneur par une lettre du 26 janvier 1871. Quelques semaines après, la cathédrale de Séez était élevée au rang de Basilique mineure. Cet honneur insigne nécessita dans le chapitre quelques changements dont nous parlerons bientôt.

Mgr Rousselet n'était donc revenu dans son diocèse que pour voir la France vaincue et foulée aux pieds par nos voisins d'Outre-Rhin. La France, victorieuse encore en 1855 et en 1859, était peut-être un peu trop fière de sa force ; d'ailleurs l'examen seul des événements montre qu'elle fut poussée fatalement et comme malgré elle à sa ruine. Elle était redevable à la divine Providence, et le temps de payer ses dettes était venu : Wissembourg et Reischoffen lui apprirent qu'elle n'était plus invincible, même chez elle. Gravelotte et les autres combats livrés sous les murs de Metz montrèrent que le courage de ses enfants n'avait pas diminué, mais Dieu n'était plus avec eux. Le 1er septembre, l'empereur Napoléon III était fait prisonnier à Sedan, et trois jours après la France était de nouveau en République.

Depuis lors, la guerre ne fut plus pour les Français qu'une vaste et universelle déroute. Les Prussiens cernèrent Paris et bientôt proclamèrent à Versailles leur roi Guillaume Ier, Empereur d'Allemagne. Ils parcoururent ensuite les provinces, malgré la résistance héroïque de quelques poignées d'hommes, dont la valeur était paralysée et rendue inutile par la nullité du reste de l'armée tout composé d'hommes qui ne connaissaient pas même les manœuvres les plus élémentaires.

Le département de l'Orne fut envahi par la Madeleine-Bouvet et Bretoncelles où il y eut un combat assez vif vers la fin de 1870 ; à Noël on signalait déjà la présence de leurs uhlans à Mortagne ; puis ils se dirigèrent sur le Mans, ce qui laissa quel-

ques jours de repos au centre de notre département. Enfin le dimanche 15 janvier 1871, ils marchaient sur Alençon, qui fut mise assez maladroitement en défense par le préfet Antonin Dubost. La résistance fut cependant menée vigoureusement par le colonel Lipouski ; mais que pouvait sa poignée d'hommes contre les masses toujours croissantes des Allemands ? D'ailleurs, les mobiles de la Mayenne, qui jugeaient insensée même l'idée d'une résistance, donnèrent les premiers l'exemple de la défection. Les Prussiens entrèrent dans la ville, qu'ils rançonnèrent, selon leur habitude, tandis que le grand organisateur de la défense, le préfet Antonin Dubost, fuyait rapidement sur la route de Séez.

Désormais la ville épiscopale était ouverte aux ennemis. Ils y entrèrent trois jours après le combat d'Alençon, le 18 janvier, au nombre de trois mille, commandés par le général de Bredow, et ils imposèrent aux habitants un lourd tribut de soixante-huit mille francs, qui durent être comptés le soir même.

Ces trois mille hommes de Bredow furent suivis d'une autre colonne de douze mille hommes, aux ordres du grand-duc de Mecklembourg-Schwérin, que le prélat dut recevoir à l'évêché avec quelques-uns de ses principaux officiers. Dans cette conjoncture, notre évêque sut allier habilement l'amabilité à la fermeté. Il refusa aux vainqueurs plusieurs choses qui ne lui paraissaient pas raisonnables entre autres l'exercice du culte protestant à la cathédrale ; quelques jours après, du reste, on conclut l'armistice qui devait aboutir à la paix douloureuse de Francfort. Pendant les cinq semaines que dura cet armistice, Mgr Rousselet dut garder à sa charge les militaires qu'il avait chez lui auparavant.

Au soin des ennemis se joignait celui des soldats blessés ; mais ce dernier soin, loin de coûter au cœur de père de notre prélat, rentrait dans ses plus chères affections. Il logea un grand nombre de ces malheureux dans ses séminaires, et dans la salle synodale qui forme une des ailes de l'évêché. Il plaça auprès d'eux les Sœurs de la Miséricorde : lui-même les visitait souvent, bravant la variole qui sévissait parmi eux, et il veillait à ce qu'il ne leur manquât rien de ce qui leur était nécessaire. Enfin, le mandement pour le carême de 1871, daté du 11 février, entretint les fidèles des malheurs qui venaient d'arriver et de

ceux que l'on craignait encore. Cette pièce n'était qu'une longue lamentation, terminée par une invitation à la prière.

Les Œuvres Catholiques

Nous n'avons encore rien dit du zèle de notre prelat pour les institutions catholiques. Il les encourageait toutes autant que le lui permettaient ses moyens d'action, et deux fois il ouvrit son grand séminaire aux membres de la Société de Saint-Vincent de Paul. Le 18 juillet 1858, ils y tinrent leur assemblée générale, à la suite d'une retraite que leur prêchait M. de Fontenay. C'est de là que sont venues les retraites d'hommes qui se donnent annuellement aujourd'hui au grand séminaire.

Promulgation solennelle des décrets du Concile

Les décrets du concile du Vatican étaient promulgués par chaque évêque en particulier dans son diocèse ; mais les évêques de Normandie ne jugèrent pas cette promulgation assez solennelle. Depuis le concile de Rouen, tenu, comme nous l'avons vu en 1850, par Mgr Blanquart de Bailleul, nos prélats normands ne s'étaient point rassemblés conciliairement : ils résolurent de le faire dans cette circonstance importante. Le nouveau métropolitain, Mgr de Bonnechose, par égard pour Mgr Rousselet, doyen d'âge et d'épiscopat, dans la province, convoqua le concile à Séez, où les évêques se réunirent le 22 novembre 1872. C'étaient, outre le métropolitain, Mgr Bravard, évêque de Coutances, Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, et Mgr Grolleau, évêque d'Evreux.

La cérémonie eut lieu dans la Cathédrale, le dimanche 24 novembre. Mgr Rousselet félicita son église de posséder dans son sein une telle réunion, et le cardinal de Bonnechose répondit à ce compliment par un petit discours plein de délicatesse. La messe fut célébrée par l'évêque de Coutances ; et, après l'évangile, le cardinal prononça un chaleureux discours, où il rappela que douze ans auparavant, il avait protesté dans cette même chaire contre le massacre de Castelfidardo, et loué la petite armée papale commandée par La Moricière. Il manifesta pour l'avenir des espérances qui se sont plus ou moins

réalisées. Le soir aux Vêpres, l'évêque de Bayeux, Mgr Hugonin, montra la supériorité de la religion sur la philosophie, et enfin le cardinal donna le salut du très saint Sacrement, au milieu d'une illumination qui lui parut ravissante. La cathédrale de Séez comptait dans son histoire une belle journée de plus.

Le Propre de 1873

Le diocèse avait bien adopté, comme nous l'avons vu, la liturgie romaine en 1864, mais cette restauration ne s'était pas encore faite avec toute la largeur de vue désirable. Le Propre du diocèse, cette partie si importante du Bréviaire qui nous fait célébrer toutes les gloires diocésaines, était peut-être le plus pauvre de toute la France.

M. de Fontenay, consumé par la maladie, avait donné sa démission de supérieur du grand séminaire aux vacances de 1870, et avait renoncé le 29 décembre suivant, à sa charge de vicaire général. Son successeur dans cette double fonction fut M. l'abbé Hippolyte Rault, prêtre fort distingué, qui avait été toujours et partout l'ami intime et le coadjuteur fidèle de son vénéré prédécesseur. M. Rault fut envoyé à Rome pour faire approuver le nouveau Propre, auquel la commission d'examen décerna des éloges. Le cardinal Bartolini, préfet de la Congrégation des Rites, dit à M. Rault, lorsque celui-ci lui fit sa visite d'adieu : « On trouve dans le *Propre* de Séez le sens liturgique beaucoup plus que dans tous les autres. Chacun a sa façon d'écrire : vous avez l'idée et le style de la liturgie sacrée. » On regrette seulement que la Congrégation n'ait pas consenti à admettre la fête de saint Frogent ou Gérard, évêque de Séez, dont nous avons parlé en traitant de l'histoire du VIIIe siècle, et la mémoire de saint Siméon, ermite du Passais. La Congrégation ne trouvait pas l'existence de ces deux saints suffisamment établie. Ce succès liturgique couronnait dignement l'année 1873. M. Rault rapporta de Rome un certain nombre de faveurs spirituelles.

Les cendres de Messeigneurs d'Argentré et de Boischollet

Ce fut peu de temps après que Mgr Rousselet prit la résolution de faire rapporter à Séez les cendres de deux de ses prédé-

cesseurs, Mgr d'Argentré et Mgr de Boischollet, morts, l'un exilé en Westphalie, l'autre retiré dans le sein de sa famille, à Nantes. Ces deux évêques, dont l'un fut le dernier de l'ancien régime, l'autre le premier du régime nouveau, semblaient former comme un lien entre le monde ancien et le monde moderne.

Le 29 août 1874, le prélat fit écrire par son secrétaire, M. Emeric Marais, à Mgr Brinckmann, évêque de Munster. Celui-ci répondit le 10 septembre par l'intermédiaire du docteur Gièse, son vicaire général pour le spirituel, que la tombe de l'ancien évêque de Séez était intacte, et qu'il espérait que l'enlèvement du corps se ferait sans difficultés, si on avait l'autorisation du gouvernement prussien, autorisation que ce gouvernement devait facilement donner, si on lui promettait de faire la chose sans bruit et sans appareil extérieur.

Sur cette assurance, Mgr Rousselet écrivit le 22 septembre au duc Decazes, alors ministre des Affaires étrangères de France. Celui-ci communiqua la lettre à notre ambassadeur à Berlin M. de Gontaut-Biron, et le 22 décembre, la permission du gouvernement prussien arrivait au ministère : le duc Decazes la renvoya à Mgr Rousselet, qui la reçut le 26 et la réexpédia immédiatement à Mgr Brinckmann. Celui-ci trouva les démarches suffisantes et demanda seulement que l'envoyé portât avec lui la lettre autographe du ministre pour pouvoir l'exhiber au besoin.

L'envoyé choisi pour cette mission de piété, fut M. l'abbé Jacques Lebreton, premier vicaire général, l'ancien collègue de M. de Fontenay, qui était descendu dans la tombe dans les premiers mois de l'année 1874. M. Lebreton partit de Séez le mercredi 27 janvier 1875, s'arrêta un instant à Paris, visita Tournai, Bruxelles, Louvain et Cologne, et enfin, après cinq jours de voyage, arriva dans la capitale de la Westphalie. C'était le temps où le *Kulturkampf* commençait à susciter aux évêques une foule d'inconvénients, et Mgr Brinckmann avait vu son palais envahi et ses meubles vendus par ordre du gouvernement prussien. Il reçut fort bien le vicaire genéral, et l'invita à dîner à sa table. M. Lebreton lui remit de la part de Mgr Rousselet les Lettres de chanoine d'honneur de la cathédrale de Séez, et à M. Gièse, son grand vicaire, le titre de cha-

noine honoraire. Il reçut de son côté, le titre de chanoine honoraire de Munster, et pour Mgr Rousselet la permission d'être inscrit parmi les chanoines d'honneur de la même église.

Le corps de Mgr d'Argentré avait été déposé dans un cimetière attenant à la cathédrale du côté du nord : il fut exhumé le mercredi 3 février, et le soir même, M. Lebreton reprenait le chemin de la France, muni d'un laissez-passer du représentant de la Belgique, qu'il devait traverser presque tout entière. Le soir du jeudi 4 février, il était de retour avec les ossements de l'évêque exilé. En ce même jour, le *Mercure de Westphalie* publiait le résultat de sa mission. Le corps arrivé à Séez fut renfermé dans un cercueil de bois de chêne garni de lames de plomb ; et il fut déposé provisoirement dans la chapelle de l'évêché. Les fidèles de Séez parurent très touchés de cet acte de piété et de reconnaissance, et la famille d'Argentré, par l'organe de l'un de ses membres, écrivit une lettre de remerciement à Mgr Rousselet.

Mgr de Boischollet avait demandé à son cousin-germain, chef de sa famille de vouloir bien accorder une place à ses cendres dans le caveau de Boischollet et sa demande lui avait été accordée. En 1875, le château de Saint-Thomas, où se trouvait ce caveau, appartenait à la belle-fille de celui qui avait ainsi accordé l'hospitalité à notre évêque. C'était seulement en 1865, que le corps de celui-ci avait été transporté du lieu où il reposait d'abord, dans la nouvelle chapelle du château : et c'est en ce dernier lieu qu'il reposait en 1875.

Mme la comtesse douairière de Chevigné concéda aux instances de Mgr Rousselet le corps de son cousin ; et M. Lebreton, accompagné de M. Durassier, secrétaire général de Mgr Fournier, évêque de Nantes, se rendit le 11 mars au château de Saint-Thomas, situé sur la paroisse de Saint-Etienne-de-Montluc. Le corps fut exhumé et transporté dans la chapelle, où M. Lebreton célébra la messe des Morts. Quelques heures après les restes de l'évêque prenaient la route de son ancien diocèse. Ils furent déposés à côté du corps de Mgr d'Argentré dans la chapelle épiscopale.

Ce fut le 13 avril 1875 que la cérémonie solennelle de la translation eut lieu dans la cathédrale. Elle fut présidée par le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen ; et l'on distin-

guait dans l'assistance Mgr Grolleau, évêque d'Evreux, Mgr Fournier, évêque de Nantes, et Mgr Chaulet-d'Outremont, évêque du Mans. Il appartenait à Mgr Fournier de prendre la parole dans cette circonstance qui avait pour objet deux évêques bretons. Il raconta les vertus de ces deux prélats, et il put se demander, en voyant la pompe déployée autour de lui, si cette fête était une cérémonie funèbre ou un triomphe.

La levée des corps se fit à la chapelle de l'évêché ? on fit parcourir aux deux cercueils les principales rues de la ville ; derrière le cortège ecclésiastique marchaient les membres des familles d'Argentré et de Chevigné, le préfet de l'Orne, le maire de Séez et son conseil municipal. Les corps furent placés sous un baldaquin qui s'élevait jusqu'aux voûtes de la cathédrale. Mgr d'Outremont célébra la messe solennelle de *Requiem* et ce fut alors que Mgr Fournier prononça son discours, qui fut goûté de toute l'assemblée. Après que les cinq absoutes furent terminées, les deux corps furent portés dans les caveaux de la cathédrale : Mgr d'Argentré y repose sous la même pierre qui le recouvrait à Munster.

La cathédrale de Séez devient basilique mineure

L'érection de la cathédrale en Basilique mineure, qui eut lieu le 7 mars 1871, à la suite du concile, avait eu pour but de récompenser, non seulement l'évêque, mais encore le chapitre, qui avait envoyé le 8 décembre 1870 une adresse de condoléances au pape et une protestation contre l'invasion de ses Etats. Le pape ne répondit formellement à cette adresse que le 7 juin 1871 ; mais la dignité nouvelle conférée à la cathédrale avait été sa première réponse.

Le chapitre avait des motifs tout particuliers de prendre part à la douleur du Souverain-Pontife. Les chanoines avaient été maltraités l'année précédente, lors de l'arrivée à Séez des soldats de Bredow ; le 18 janvier, ils avaient été réduits à chanter vêpres sans le costume de chœur ; et le duc de Mecklembourg, ayant demandé une des églises de la ville pour y exercer le culte protestant, on craignit un instant pour la cathédrale. Cependant Mgr Rousselet, après avoir pris l'avis de son chapitre, la demande qu'on lui en fit, et les Protestants se contentèrent de

l'église de Saint-Pierre, dont la sainte réserve fut portée à la chapelle de l'Hospice.

La nouvelle dignité octroyée à la cathédrale donnait droit aux chanoines de porter par dessus leur habit de chœur une croix pectorale, dont chaque chapitre est maître de déterminer la forme d'après certaines règles. Celle de Séez fut choisie en vermeil, de la forme d'une croix de Toulouse fleurdelisée. Elle porte au centre un émail rouge, présentant d'un côté l'Assomption de la sainte Vierge avec cette légende: *Capitulum Sagiense*; de l'autre le portrait de Pie IX, avec son nom et la date de 1871. Le type a été exécuté par Armand Calliat, de Lyon.

Cependant le chapitre ne se montra pas encore entièrement satisfait du nouvel honneur qu'il venait de recevoir. Il réclamait encore certains privilèges qu'il croyait dûs à sa situation, et qui devaient selon lui, le rapprocher du droit commun.

Avant tout, il réclama pour la cathédrale le titre de Notre-Dame de Séez, au lieu de celui de Saint-Gervais qu'elle portait depuis sa fondation. Les chanoines en écrivirent le 8 avril 1870 à Mgr Rousselet, alors à Rome pour le concile; et le 19 du même mois le nouveau titre de la cathédrale fut notifié au chapitre ; il avait été donné à cette église par le légat du Saint-Siège, après le concordat de 1801. Il est certain que les pleins pouvoirs conférés à ce prélat semblent avoir été assez étendus pour que ce changement de titre fût valide ; mais il y avait là une grande innovation au droit canonique, qui statuait autrefois qu'un édifice sacré ne perdrait jamais son titre, à moins qu'il n'eût été rasé jusqu'aux fondements.

Le chapitre fut moins heureux dans la revendication qu'il fit alors de ses dignités. Les constitutions données par Mgr de Boischollet le 18 décembre 1802 ne parlaient point de ces dignités. Mais Mgr Jolly, comme nous l'avons vu, avait rétabli celles de Doyen, de grand chantre et de Pénitencier. Après la mort de ceux qui portaient ces titres, Mgr Rousselet négligea de les remplacer ; et, à la mort du Doyen, le Chapitre ne fut plus représenté dans la fabrique de la cathédrale, ni par un homme de son choix, comme avant l'ordonnance de 1841, ni par le Doyen qui en devint membre de droit après cette ordonnance. En 1860, Mgr Rousselet jugea à propos de supprimer dans le titre de l'*Ordo* diocésain l'ancienne formule : « *episcopi sagiensis*

auctoritate et venerabilis capituli consensu editus, » édité par l'autorité de l'évêque de Séez et d'après le consentement du vénérable chapitre. » En 1868, on vit reparaître la mention de l'autorité épiscopale ; mais le nom du chapitre ne reparut pas.

Il en fallait moins certainement pour soulever une opposition dans un corps dont la susceptibilité est proverbiale. Après un silence de plusieurs années, une supplique fut présentée par M. de Fontenay le 25 novembre 1871, réclamant l'ordre de choses en vigueur du temps de Mgr Jolly. Mgr Rousselet ne promit rien, ne refusa rien, mais dit qu'il ne voyait pas de motif pour changer les statuts de Mgr de Boischollet. Cependant, sur de nouvelles instances, il promit le 25 mars 1872 de replacer la formule en tête de l'*Ordo* et de nommer un théologal et un pénitencier : mais plus tard il abandonna cette idée, parce que le concile général saisi de la Question des Chapitres, ne pouvait manquer de modifier le droit sur ce point. La majorité du chapitre fut de l'avis de son évêque ; et cette querelle, passablement puérile, s'apaisa peu à peu. D'ailleurs, comme le concile ne pouvait reprendre ses sessions avant plusieurs années, à cause de la gravité des événements, Mgr Rousselet nomma le 19 juin 1876 un pénitencier et un théologal : c'était le moyen de faire taire ses plus ardents adversaires, sans qu'il pût en résulter le moindre inconvénient pour l'administration diocésaine.

Les Pélerinages

Les premières années qui suivirent la guerre de 1870 furent signalées par la reprise des pélerinages. Pie IX, dans son encyclique *Respicientes*, dont nous avons parlé, demandait à tous ses enfants de prier pour lui avec instances Marie Immaculée. La première réponse de Mgr Rousselet fut une réunion du diocèse à Notre-Dame de Séez pour le 8 décembre 1870. Ce fut comme un point de départ d'entreprises beaucoup plus vastes ; M. Thiers pensa et dit alors « que les pélerinages n'étaient plus dans nos mœurs » : les faits démentirent complètement la pensée de l'habile politique Fourvières. Notre-Dame de la Garde, à Marseille, Chartres, la Délivrande, virent en cette année une foule de pélerins. Paris envoya des groupes nombreux de ses enfants à Jérusalem, et surtout à Rome. Les

lieux illustrés par des apparitions du Sauveur ou de sa sainte Mère. Paray-le-Monial, la Salette, Lourdes, Pontmain, virent des pélerins de tous les pays. Il se forma même un *Comité des pélerinages*, dont le centre était à Paris.

Le diocèse de Séez ne fut point l'un des derniers à prendre part au mouvement. Il possède d'abord sur son territoire, trois lieux de pélerinages assez fréquentés : l'église de l'Immaculée-Conception, au petit séminaire de Séez ; l'Oratoire de Passais, dédié aussi à l'Immaculée-Conception, et la chapelle de Sainte-Opportune à Almenêches, bâtie en ces dernières années, dans le *Pré-Salé*, si fameux dans l'histoire de la sainte, par le curé de la paroisse, M. Marcel Durand, historien de son illustre patronne. Les personnes les moins entreprenantes s'arrêtèrent à ces trois lieux de piété. Mais un grand pélerinage de Lourdes s'organisa en 1873 et emporta vers les Pyrénées plus de mille trois cents pélerins, à la tête desquels se trouvait Mgr Rousselet lui-même, qui voulut consacrer solennellement sa personne et son diocèse à Notre-Dame de Lourdes.

La cinquantaine de Monseigneur Rousselet

Une nouvelle occasion de retourner vers les lieux bénis du Ciel dont nous avons parlé se présenta à la fin de cette même 1873. Mgr Rousselet atteignait sa cinquantième année de sacerdoce et sa trentième année d'épiscopat ; il indiqua en cette occasion, pour le mardi 7 octobre, un pélerinage diocésain à l'Immaculée-Conception de Séez. Ce ne fut pas seulement notre diocèse, mais encore tous les diocèses voisins qui vinrent assister à cette cérémonie. On estime à vingt-cinq mille le nombre des pélerins qui se trouvaient à Séez dans cette journée mémorable.

L'église de l'Immaculée-Conception, et même la cathédrale se trouvant trop petites pour contenir une telle multitude, on avait disposé sur le Grand-Friche une estrade et un autel où Mgr Rousselet célébra la messe pontificale : le prélat s'y rendit processionnellement accompagné de Mgr Fillion, évêque du Mans ; de Mgr Bravard, évêque de Coutances ; de Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, et du Révérendissime dom Timothée, abbé de la Grande-Trappe. On remarquait dans l'assistance,

M. Sénéchal, maire de Séez, président du Conseil général de l'Orne, le Conseil municipal, les sous-préfets d'Argentan et de Mortagne, le maire et la municipalité d'Argentan, M. de Lagarenne, secrétaire général de la Préfecture ; M. de la Sicotière, député à l'Assemblée nationale ; M. le baron de Mackau, enfin M. Félix Voisin, député de Seine-et-Marne. Ce fut Mgr Fillion qui porta la parole, avec la grâce et la facilité qui le distinguaient toujours. Le soir une procession solennelle et magnifique termina la fête. Il y eut encore une station à l'estrade du Grand-Friche, et Mgr Bravard, évêque de Coutances, y fit au peuple une chaleureuse allocution. Chacun s'en retourna consolé, et cinq jours après, le 12 octobre, le vénérable prélat remerciait son diocèse de l'empressement qu'il avait mis à venir célébrer sa fête. Pie IX, par un bref du 30 septembre, avait accordé une indulgence pléniaire aux membres du pélerinage qui se seraient confessés et qui auraient communié à cette occasion. Une autre indulgence plénière avait été accordée spécialement à l'église du Petit-Séminaire, avec l'autorisation d'y pouvoir dire la messe de l'Immaculée-Conception, même aux fêtes du rite double. Cette concession avait été obtenue par M. Rault, lorsqu'il alla solliciter à Rome l'approbation du nouveau Propre, comme nous l'avons dit plus haut.

Dans le même temps, au commencement de 1874, le comité des pélerinages, par l'organe de son président, M. le vicomte de Damas et de M. le comte de Caulaincourt, l'un des diocésains les plus remarquables de Mgr Rousselet, faisait présenter au pape cent mille signatures de pélerins, qui se déclaraient tout dévoués au Saint-Siège.

Maladie de Monseigneur Rousselet

On était au 29 avril 1874 : Mgr Rousselet, malgré ses soixante-dix-huit ans accomplis, commença une tournée de confirmation par Cisay-Saint-Aubin, canton de Gacé. Après avoir parcouru le reste de ce canton, ainsi que ceux de Trun, d'Ecouché, de Briouze et d'Athis, il vit encore Tinchebray et Domfront et consacra, le 10 mai, l'église de Lonlay-le-Tesson. Après avoir encore visité la Ferté-Macé, et Saint-Denis-sur-Sarthon, il entrait à Alençon dans la soirée du 13, pour pré-

sider à Notre-Dame la fête de l'Ascension qui se célébrait le lendemain. Selon son habitude, il descendit chez les Sœurs de la Miséricorde, mais le matin même de la fête, il tomba deux fois dans une syncope, qui le força de garder la chambre. Le lendemain cependant, il put encore donner la confirmation au pensionnat de Saint-Joseph ; mais dans la nuit, le mal devint sérieux et il fallut interrompre la tournée pastorale. Bientôt on put craindre une catastrophe : on fit prier par tout le diocèse, et on proposa au vénérable malade les derniers Sacrements qu'il accepta volontiers.

Chacun cherchait à faire quelque sacrifice pour son évêque. M. l'abbé Courval, supérieur du Petit-Séminaire plaça sous le chevet du prélat moribond une parcelle des reliques de saint Raven et de saint Rasyphe, les deux martyrs de Macé ; enfin le 24 mai, en la solennité de la Pentecôte, M. Lebreton, premier vicaire général, put annoncer du haut de la chaire de Notre-Dame « que Monseigneur l'évêque était hors de danger. » Alençon avait montré la plus grande sympathie et le plus grand dévouement pour son évêque. M. Lebreton l'en remercia, en attendant que le prélat pût le faire lui-même. Du reste, celui-ci avait déjà donné, même pendant sa maladie, des preuves de cette amabilité qu'il savait si délicatement montrer à ses amis.

Le vénérable malade fut particulièrement touché de la visite que lui fit son métropolitain, Mgr le cardinal de Bonnechose. Il reçut aussi celle de Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, qui était venu donner la confirmation à la cathédrale, et se trouvait le 30 mai auprès de son collègue.

Mgr Rousselet resta à Alençon jusqu'au 17 juin et rentra dans sa ville épiscopale. Il désirait vivement remercier avec solennité Notre-Seigneur et sa sainte Mère pour sa guérison, Après plusieurs essais infructueux, un pélerinage de sept à huit cents pélerins fut organisé ; et, comme ceux de 1873 avaient remarqué la pauvreté de l'autel de Lourdes, on résolut d'en donner un autre pour le remplacer. Le projet fut exécuté : deux inscriptions rappelèrent le motif et la provenance de ce don précieux, et Mgr Rousselet dit dessus la messe le premier : c'était le dimanche 4 octobre 1874, dans l'avant-chœur de la cathédrale. Ensuite la caravane se mit en route : le train prit à

Alençon Mgr de Marguerye, évêque d'Autun, et son parent M. de Lagarenne, secrétaire général de la préfecture de l'Orne. Le 6 octobre on était à Lourdes : l'autel fut placé, Mgr de Marguerye y dit la messe et prononça une allocution.

Au retour de ce pieux voyage, le pélerinage s'arrêta à Tours, où il fut reçu cordialement par l'archevêque, Mgr Fruchaud. Ce prélat se trouvant pressé par la foule, on voulait le dégager : « Laissez, dit-il, c'est une invasion de Normands, mais je ne la crains pas. » Les pélerins se rendirent ensuite à la cathédrale, où M. Lebreton fit un discours. Mgr de Marguerye fut très heureux d'avoir participé à ce pélerinage, et l'argent qui resta après le paiement de l'autel permit encore d'offrir un beau calice à Notre-Dame de Lourdes.

Un troisième pélerinage fut organisé encore l'année suivante, pour remplacer celui de Rome, qu'on eût désiré faire à cause du jubilé, mais que les malheurs des temps ne permirent pas d'entreprendre. Un ciboire et une statue en argent représentant l'Immaculée-Conception de Séez furent encore offerts cette fois par les pélerins. Ce fut le Révérend Père Roux, de la Compagnie de Jésus, qui porta la parole. Plusieurs autres pélerinages furent entrepris et heureusement exécutés ; mais leurs histoires ressemblent toutes à peu près à celle des autres voyages que nous venons de retracer.

Mort de Pie IX

Parmi toutes les œuvres qu'il avait accomplies, il restait un regret à notre digne évêque, c'était de n'avoir pu conduire aux pieds du Souverain-Pontife une députation de son diocèse. Enfin la chose paraissait décidée pour le mois de septembre 1877 ; mais les complications politiques arrêtèrent encore une fois cette manifestation. Peu de mois après, il était trop tard. Malgré sa constitution robuste, Pie IX déclinait rapidement sous le poids des années et des soins qu'exigeait de lui le gouvernement de l'Eglise. Il passa à une vie meilleure le jeudi 7 février 1878.

Mgr Rousselet fut frappé de cette nouvelle : outre le chagrin qu'il en éprouvait pour l'Eglise en général, il voyait disparaître un chef à peu près de son âge, avec lequel il était accoutumé à

traiter depuis plus de trente ans, et dont le pontificat coïncidait presque entièrement avec le sien. Il écrivit à ses diocésains une lettre dans laquelle il exprimait sa douleur d'une manière touchante ; il prescrivait des prières pour l'âme de l'illustre défunt, et célébra lui-même à la cathédrale le 12 février, le service funèbre qu'il avait demandé à toutes les paroisses. Quelques jours après, le cantique d'actions de grâces remplaçait les chants funèbres: Léon XIII avait été élu le 20 février, pour succéder à Pie IX : le conclave avait duré moins de deux jours. Le nouveau pape fut intronisé le 3 mars.

L'année 1878 fut pénible pour Mgr Rousselet. Ses forces diminuèrent sensiblement, et il fut obligé de renoncer complètement à ses tournées de confirmation ; depuis lors il se livra à l'étude, qui le fatiguait moins que les détails ennuyeux de l'administration et se réserva seulement la décision des causes les plus importantes.

M. Rault

M. Rault, que nous avons vu succéder en 1870 à M. de Fontenay comme grand vicaire et comme supérieur du Grand-Séminaire, mourut à son tour le lundi 6 octobre 1879. Il eut pour successeur comme vicaire général M. l'abbé Fourmy, archiprêtre de Domfront, et comme supérieur du séminaire, M. l'abbé Mureau, l'un de ses collaborateurs.

La mort de M. Rault fit dans le diocèse à peu près le même vide qu'y avait causé quelques années auparavant celle de M. de Fontenay, son émule et son ami : tout le monde sentit que ce vide se comblerait difficilement.

M. Hippolyte Rault était né à Chagny, ancienne petite paroisse réunie aujourd'hui à celle du Pin-au-Haras ; mais il fut élevé chez le protecteur de ses parents, M. le comte de Tilly, qui habitait le château des Fangées, propriété de la famille de Gruel, dont nous avons parlé au temps de la Révolution. Ce château alors charmant, avait été acheté par M. de Tilly pour en jouir jusqu'à sa mort ; et, comme il est situé aux portes de la ville d'Exmes, il formait comme un centre où se réunissaient la noblesse et la société la plus distinguée du pays. C'est au milieu de cette société que le jeune Rault saisit le secret de ces manières gracieuses et distinguées qu'on lui a connues pendant toute son existence.

Du reste, si le pieux jeune homme aimait ces manières que quelques esprits un peu lourds ont pu trouver exagérées en lui, ce n'était nullement pour briller dans le monde, c'était par l'amour du beau, par habitude et sans doute aussi pour être plus digne de se consacrer à son Dieu ; car tous ceux qui l'avaient connu dans son enfance n'ont jamais soupçonné en lui d'autre pensée, d'autre désir que celui de servir le Souverain-Maître dans l'état ecclésiastique.

Entré de fort bonne heure au collège d'Argentan, il en remporta la science qui convenait à son âge ; mais il en sortit exactement avec les mêmes idées qu'il y avait apportées ; et, ses études finies, il ne songea plus qu'à entrer au Grand-Séminaire, où bientôt on reconnut ses talents que l'on s'empressa de développer en l'envoyant à Saint-Sulpice. Après avoir fait son noviciat à la solitude, il revint à Séez, fut nommé professeur, et fit connaissance de M. de Fontenay, qui devait être son ami le plus intime jusqu'à la mort.

Parvenu à l'une des charges les plus hautes du diocèse, charge qui devenait de plus en plus lourde à mesure que l'évêque s'affaiblissait, M. Rault se montra à la hauteur de sa situation, et on dit même qu'une nomination à un siège épiscopal lui serait parvenue après sa mort : ce qui est certain, c'est qu'à Saint-Sulpice, ses supérieurs trouvaient en lui l'étoffe d'un futur évêque.

Nous avons déjà parlé de ses principales actions comme grand vicaire. Il se distingua comme professeur par la composition d'un *Manuel d'Ecriture sainte* estimé et suivi dans un certain nombre de grands séminaires. Ce fut peut-être la composition de cet ouvrage qui fut la cause de sa mort. Pour le donner plus tôt à ses élèves, le digne supérieur, surchargé d'ailleurs par les soins incessants de l'administration, se priva de sommeil et se trouva bientôt envahi par une fatigue tellement intense qu'elle le conduisit au tombeau, presque sans qu'il s'en aperçût lui-même, car sa mort fut à peu près subite.

D'un talent un peu moins transcendant que M. de Fontenay, M. Rault le dépassait en chaire par la grâce et la sensibilité du cœur. Malheureusement sa prononciation défectueuse rendait ses instructions difficiles à entendre, ce qui lui empêchait d'avoir autant de succès que son vénérable ami, dont la parole

magistrale s'imposait comme d'elle-même. Dans la vie privée, les mêmes différences existaient. La majesté restait à M. de Fontenay ; la grâce et une amabilité charmante à M. Rault. Mais ces deux hommes étaient faits pour se comprendre, s'apprécier, s'aimer, se compléter l'un l'autre.

M. Leboucher

Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis la disparition de cet homme de mérite, lorsque le séminaire fut de nouveau frappé dans la personne de l'un de ses plus jeunes directeurs, M. l'abbé Leboucher, élève du collège romain, qui, à l'âge de vingt-sept ou vingt-huit ans, avait déjà composé un *Traité de l'Eglise*, le meilleur jusqu'ici que l'on puisse mettre entre des mains d'un élève de théologie. Reçu docteur à Rome à la fin de ses études, professeur clair et puissant, prédicateur hors ligne qui promettait de faire revivre dans notre diocèse M. de Fontenay, le jeune professeur semblait voir s'ouvrir devant lui un avenir brillant et utile, lorsqu'une maladie d'intérieur, causée par l'excès d'étude, l'emporta dans les premiers jours de décembre 1879, après lui avoir fait subir de longues et cruelles souffrances.

Ce fut en cette même année que la paroisse de la Lande-Patry reconquit sa remarquable bannière, dont nous avons donné la description en son temps.

Nouvelles Constructions

Les constructions nouvelles continuaient de s'élever dans le diocèse. Joué-du-Bois construisit son église. Courtomer détruisit la sienne, qui était à la campagne, et en bâtit une nouvelle dans le petit bourg de Saint-Laumer ; le 13 juillet 1880, Mgr Rousselet lui-même posait la première pierre de l'église de Saint-Pierre de Montsort à Alençon. Quatre mois auparavant, il avait fait la même cérémonie pour le chœur de sa cathédrale. La toiture de ce chœur était posée en partie quand la mort vint frapper le vieil évêque. Le mobilier de la sacristie fut renouvelé, et une chaire nouvelle remplaça l'ancienne, qui datait de Mgr Camus de Pontcarré. Enfin c'est en ce temps que furent

fondées les bourses du séminaire, fondation dont notre prélat fut félicité par le pape Léon XIII lui-même. Alors aussi l'Enseignement théologique changea la direction ; et, sans abandonner entièrement Saint-Sulpice, on commença d'envoyer à Rome les futurs professeurs de théologie. Mgr Rousselet aimait à jouir de la science des licenciés et des docteurs : il lisait leurs thèses, avec un plaisir indicible et se croyait ramené aux beaux temps de sa jeunesse dont l'enseignement de la théologie avait rempli les plus belles années. L'un de ses derniers actes fut d'obéir à la pensée de Léon XIII en introduisant dans ses séminaires l'enseignement de la philosophie scolastique.

Expulsions

Au commencement de l'année 1880, la liberté de l'enseignement fut de nouveau menacée et on essaya d'en chasser complètement les Congrégations religieuses : l'épiscopat tout entier protesta, et les évêques de Normandie adhérèrent fortement à la protestation. La loi fut rejetée ; mais le ministre Jules Ferry, qui l'avait présentée, fit payer sa défaite aux religieux. Il donna l'ordre d'expulser les Jésuites de leurs maisons, le 30 juin 1880. Mgr Rousselet, pour conjurer un tel fléau convoqua un nouveau pèlerinage à Lourdes. Treize cents pèlerins répondirent à son appel, et le voyage s'accomplit du 27 septembre au 1er octobre.

Mais Dieu n'a jamais promis aux siens de les exaucer dans toutes leurs demandes. Le vendredi 5 novembre, les Rédemptoristes d'Argentan étaient après les Jésuites jetés dans la rue ; et le lendemain, 6 novembre, le monastère de la Grande-Trappe se voyait assiégé par le préfet lui-même, accompagné de gendarmes et de soldats, tandis que le Révérendissime abbé dom Timothée, vénérable vieillard de soixante-dix-sept ans, agonisait sur un lit de douleur. C'est à peine si la police fit grâce à ce pauvre moribond dont elle jeta les compagnons hors du monastère.

Les sympathies de la population ne manquèrent ni aux Rédemptoristes, ni à la Trappe. Mgr Rousselet écrivit à l'abbaye pour protester contre l'invasion, et offrit aux expulsés son palais épiscopal. L'offre toucha beaucoup les moines, mais ne

put être acceptée. L'abbé dom Timothée mourut le 17 novembre, et le 20 du même mois. on célébrait son inhumation solennelle, où l'évêque se fit représenter par un de ses grands vicaires, et par son secrétaire général.

Le Coadjuteur

Désormais dans l'impossibilité de faire ses tournées pastorales, notre prélat faisait donner la Confirmation dans son diocèse par tous les évêques qu'il trouvait sous sa main. En 1879, ce furent deux évêques missionnaires : Mgr Grandin et Mgr Clut, alors de passage en France, qui furent chargés de ce ministère. En 1881, ce furent Mgr Germain, évêque de Coutances ; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, et Mgr de Briey, évêque *in partibus* de Rosca et coadjuteur de Meaux dont il est évêque aujourd'hui. Ces cinq prélats furent nommés chanoines d'honneur de la cathédrale par leur vénérable collègue, reconnaissants d'un service qu'ils lui avaient rendu de si bonne grâce.

Malgré ces secours étrangers, l'impuissance du vénérable pasteur constituait un état violent, qui devenait de moins en moins supportable. Il prit le parti de demander un coadjuteur, et il écrivit pour cela au nonce du pape à Paris, Mgr Czacki, le 30 juin 1881. Il proposait même sa démission immédiate, mais le nonce n'accepta pas cette dernière solution : le saint Père fut du même avis, et il ne fut plus question que d'un coadjuteur avec succession future. Des négociations furent entamées en ce sens avec le gouvernement, et le 10 septembre, elles avaient abouti. Mgr Czacki put annoncer à l'évêque de Séez que son futur coadjuteur serait M. l'abbé Trégaro, ancien aumônier en chef de la flotte. Mgr Rousselet accepta, et reçut de nouvelles assurances de la part du ministère le 26 septembre. Le ministre lui apprit qu'en 1871, M. Trégaro avait déjà refusé le siège de Saint-Denis, à l'île de la Réunion. Le lendemain, 27 septembre, le décret officiel de nomination était lancé par le ministère.

La nouvelle étonna, mais en même temps réjouit le diocèse. Mgr Rousselet se mit immédiatement en communication avec son futur successeur. Il en parla en versant des larmes à son chapitre le matin de sa fête, 4 novembre ; puis il alla assister

sur son trône à la messe qui fut dite par M. l'abbé Fourmy, vicaire général.

La santé du vieux prélat était encore bonne : le 16 juin, il avait consacré avec joie l'église de Courtomer, la première du diocèse qui ait jamais été dédiée au Sacré-Cœur. Ce fut la dernière fois qu'il sortit de Séez.

Mort de Monseigneur Rousselet

Mgr Trégaro fut préconisé à Rome dans le consistoire du 19 novembre, avec le titre d'évêque *in partibus* de Dolicha. Le surlendemain, 21, fête de la Présentation, Mgr Rousselet ne put aller, selon sa coutume, présider les offices au Grand-Séminaire. Un mieux se produisit cependant et l'on crut à une simple indisposition ; mais dans la nuit du 25 au 26, une fièvre intense se manifesta et prit bientôt un caractère alarmant. Dès le lendemain matin, on proposa au vénérable malade les derniers Sacrements, qu'il accepta et qu'il reçut à onze heures, après avoir été préparé par son confesseur, M. l'abbé Lefaivre, directeur au Grand-Séminaire. Un pieux colloque s'engagea entre lui et son grand vicaire M. Lebreton; celui-ci pria le vénérable moribond de bénir l'assemblée, ce qui fut accordé de grand cœur. On demanda partout des prières ; mais cette fois elles ne devaient pas être exaucées. La maladie fut cependant stationnaire pendant trois jours, et le pieux moribond ne cessa pas d'abord avec tous ceux qui venaient le visiter les conversations les plus édifiantes. La faiblesse augmenta le mercredi soir 30 novembre, et le jeudi matin, 1er décembre 1881, quelques minutes avant huit heures, le vénérable évêque de Séez rendait doucement son âme à Dieu, dans la quatre-vingt-septième année de son âge, et après avoir gouverné le diocèse de Séez pendant trente-sept ans, neuf mois et six jours.

Mgr Trégaro, qu'il avait fait son légataire universel, arriva le soir même, et témoigna le regret de n'avoir point pu connaître le prélat qui l'avait déjà si bien instruit de loin par ses lettres.

Le corps, revêtu des ornements pontificaux, de la chasuble violette et de la mître simple que le prélat portait au concile du Vatican, fut exposé dans la chapelle de l'évêché. On l'inhuma le mardi 6 décembre. La cérémonie fut présidée par Mgr Richard,

archevêque *in partibus* de Larisse, coadjuteur de Paris, dont il est aujourd'hui archevêque ; il fit en quelques mots l'éloge du défunt. On remarquait à côté de lui Mgr de Briey, coadjuteur de Meaux ; Mgr Germain, de Coutances ; Mgr d'Outremont, du Mans ; Mgr Grolleau, d'Evreux ; Mgr Hugonin, de Bayeux et le Révérendissime dom Couturier, abbé de Solesmes, ancien élève de Mgr Rousselet, au séminaire d'Angers. Le cardinal de Bonnechose, alors à Rome, s'était fait représenter par un de ses grands vicaires et par un des chanoines de sa métropole. Le préfet de l'Orne, trois sénateurs du département, le maréchal Lebœuf et plusieurs autres notabilités conduisaient le deuil. Tout le monde paraissait pénétré de la perte qu'on venait de faire, et un personnage étranger au pays ne put s'empêcher de s'écrier : « Comme cet homme était aimé ! ». Estimé aurait été plus exact.

Le corps ne fut descendu au caveau qu'à cinq heures et demie pour laisser à la foule le temps de le contempler. Il fut déposé à l'angle nord-ouest du transept, en face de l'autel de Saint-Latuin. Une plaque de plomb, fixée sur le cercueil, porte l'inscription suivante :

« Carolus-Fridericus Rousselet
Episc. Sagien
XV sept. 1795 natus
XXV febr. 1844 consecratus
Obiit Kal. décemb. 1881.
R. I. P.

Ce fut Mgr Germain, évêque de Coutances, qui se chargea de faire l'oraison funèbre au service de Quarantaine.

Pour compléter l'histoire de ce pontificat remarquable, il ne nous reste plus qu'à retracer en quelques mots la biographie des hommes qui, pendant cette période de trente-sept ans, se sont tirés de l'oubli par leurs talents et par leurs œuvres ; reconnaissons d'abord que le nombre n'en est pas considérable, et que si, dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, on a pu faire faire de grands progrès à la science, on n'a pas aussi bien réussi au point de vue des talents, de l'inspiration et du génie, qui semblent devenir de plus en plus rares, à mesure qu'on avance dans la suite des temps.

Auguste Richard

Alençon a cependant encore pu produire en ces dernières années, un dessinateur et graveur de mérite, qui a obtenu pour ses études au fusain et à l'eau-forte les suffrages de tous les connaisseurs.

Auguste Richard, c'est le nom de notre artiste, était né à Alençon, le 21 juin 1819. Il eut pour premier maître de dessin Monanteuil, dont il fut le meilleur élève, comme Monanteuil lui-même avait été le meilleur élève de Girodet. Une toile de celui-ci, représentant l'inhumation d'Atala, est exposée dans le premier salon du Louvre : la figure qui a donnée Chactas est le portrait de Monanteuil.

Alors s'inaugurait l'école romantique, qui tendait à remplacer les tableaux d'histoire par les paysages et les autres imitations de la nature. Châteaubriand, Lamartine et Victor Hugo inauguraient la même école en poésie. En peinture, cette école eut la prétention de remplacer l'Ecole historique, à laquelle appartenaient encore Girodet et Monanteuil. Le peintre Corot fut le grand champion de cette école nouvelle, mais il mourut trop tôt pour jouir de son complet triomphe qu'il put cependant toucher du doigt.

Auguste Richard, lancé dans la peinture presque malgré son père, par un oncle qui avait deviné en lui un artiste, devait être un partisan de l'école moderne. Il quitta l'atelier de Monanteuil et passa chez Coignet, dont le genre était encore tout fantaisiste, mais où il acheva de se former à la correction du dessin et à l'élégance qui distinguent toutes ses œuvres postérieures.

Après avoir passé deux ans dans ce nouvel atelier, notre jeune peintre entra chez Girard, où il apprit la gravure à la *manière noire*, qui donne des produits assez semblables à ceux du fusain. Il réussit dans cet art et le portrait de la fille du peintre Horace Vernet, peut nous donner la mesure de son talent en ce genre.

A la suite des événements de 1848, beaucoup d'artistes quittèrent la capitale et allèrent demander à la nature des inspirations que Paris en révolte ne leur fournissait plus. Corot, Rousseau, Daubigny, Jacques, Lancelot, Desjobert, Bodmer, et tant d'au-

tres, s'enfuirent aussi des ateliers pour goûter le repos de la campagne. Richard ne quitta plus Alençon que pour se réunir dans la forêt de Fontainebleau, avec ceux que nous venons de nommer, et avec Diaz, Millet, Troyon, presque tous morts avant d'arriver à la célébrité. Il se forma dans cette forêt comme une école que goûta beaucoup notre dessinateur, et où il se reconnut paysagiste, comme Dupré, Français et plusieurs autres qui travaillaient tous ensemble à perfectionner ce genre de peinture. Il dessina la futaie du *Bas-Bréau* ; ce fut l'une de ses premières et de ses meilleures œuvres. La vie de province, qu'il embrassa ensuite acheva de donner à ses dessins ce cachet original qu'ils ne perdirent jamais depuis.

Les connaisseurs remarquent surtout en lui une richesse de détails qui semble aller quelquefois jusqu'à l'exagération, et il est surtout amateur des teintes blondes. C'est ainsi qu'il nous a souvent présenté le château ducal d'Alençon, la tour de Notre-Dame et le clocher de Saint-Léonard aperçus dans le lointain à travers les saules. Il aimait beaucoup à aller chercher des inspirations à Saint-Cénery, dont le cite pittoresque semble être fait exprès pour les poètes et pour les artistes : les dessins de Richard pourraient composer un album de Saint-Cénery, et former une collection charmante.

Trois de ces dessins surtout, exécutés au fusain et au crayon blanc, ont la dimension des grands tableaux.

Le premier représente le pont de Saint-Cénery, chargé de mousses et de ronces sous le dôme des chênes qui ombragent le cours de la Sarthe.

Le second représente la Sarthe elle-même, au moment où elle fait le tour du rocher de Saint-Cénery. Le lit de la rivière est rempli de grosses pierres saillantes sur lesquelles deux petits paysans s'occupent à la pêche, et une riche végétation se reflète dans les eaux.

Le troisième représente les chênes du Sarthon, dont la disparition récente laisse un grand vide dans la vallée.

Ces trois dessins furent exposés en 1858 au concours régional d'Alençon et obtinrent une médaille. « Un botaniste, dit à cette occasion M. de La Sicotière, étudierait les plantes de M. Richard avec intérêt ; un coloriste y trouverait des sujets de tableaux : les horizons fuient, l'air circule sous la feuillée. Les troncs et

les branches s'enchevêtrent et se croisent jusqu'aux dernières profondeurs du fourré, *sans confusion* et en gardant chacune son caractère, son attitude et sa couleur. Ce n'est ni classique, ni romantique, c'est bien. »

M. Richard avait déjà obtenu des médailles à Avranches et à Rennes en 1854, à Caen en 1855, pour ses dessins, et à Paris en 1858 pour ses gravures. Il cessa d'exposer à partir de cette époque.

Ennemi de la pose et aimant la vie pour la vie, l'art pour l'art, il refusa la décoration qu'on lui proposa en 1871, à cause des nombreux succès académiques remportés par ses élèves du Lycée d'Alençon, dont il était alors le professeur de peinture. Il continua ses leçons jusqu'en 1878, et forma plusieurs élèves distingués, entre autres M. Hédin, qui a publié sa biographie : lorsqu'il se retira, les regrets furent universels.

Il était resté lié avec son ancien émule Corot, qu'il voyait assez souvent à Paris, et qui est venu le surprendre plusieurs fois au milieu de ses travaux sur les bords de la Sarthe, en face de la nature, dont ils étaient l'un et l'autre de si passionnés amateurs. Auguste Richard mourut en 1882, et le département perdit en lui un de ses artistes les plus distingués et les plus difficiles à remplacer.

Le général Prévot

L'année suivante, le département perdait encore le général Prévôt, né, comme l'artiste dont nous venons de parler, en 1819, à Argentan. Il était entré à l'école polytechnique le 1er octobre 1839, à l'école de Metz en 1841, et il fut incorporé en 1843, avec le grade de lieutenant, au troisième régiment du génie à Montpellier.

En 1845, Ferdinand Provôt passait en Algérie, où il prit part à l'expédition contre Bou-Maza, et l'année suivante, il rentrait en France pour être employé à Toulon, où il reçut le grade de capitaine. En 1849, il figurait au siège de Rome, et l'entrain, la valeur dont il fit preuve le jour de l'assaut lui valurent la croix de la Légion d'honneur. Depuis il resta en France, reçut en 1864 le grade de chef de bataillon, fut nommé officier de la Légion d'honneur en 1868, et en 1870, il fut désigné comme

chef d'état-major du génie de la garde à l'armée du Rhin. Il prit part en cette qualité à la bataille de Rezonville et aux combats près de Servigny, fut nommé lieutenant-colonel et fait prisonnier à la suite de la capitulation de Metz. A sa rentrée, il fut nommé chef d'état-major du génie de l'armée sous Paris, et associé aux opérations contre Auteuil et le Point-du-Jour. En 1873, il fut nommé colonel et directeur des fortifications du Mans ; deux ans après il dirigeait les travaux de défense de Paris-Nord. Il fut très apprécié dans cette charge et il reçut en outre celle d'enseigner l'art de la fortification à l'Ecole supérieure de la guerre. Il y commença ses cours en 1877 et reçut de tous ceux qui l'entendirent des éloges flatteurs et mérités ; puis il fut nommé général de brigade, officier de l'instruction publique et commandeur de la Légion d'honneur en 1880. A ces décorations françaises vint s'ajouter celle de saint Grégoire-le-Grand que le pape lui accorda à cette époque. Mis à la retraite en 1881, il se servit de sa plume pour occuper les loisirs que lui laissait le retrait de ses charges. C'est au milieu de ces travaux pacifiques que la mort vint, non pas le surprendre, car il avait su s'y préparer en chrétien, mais l'enlever à son pays, à sa famille et à ses amis. Il mourut à Versailles le 3 avril 1883, à l'âge de soixante-cinq ans.

Le général Prévôt a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : une *Notice sur Orléansville*, des *Recherches sur le blocus d'Alésia*, *des Mémoires sur les anciennes constructions militaires*, une *Notice sur les Arvii*, une *Dissertation sur le pont construit par César* pour passer le Rhin, une *Notice sur les murs gaulois de Cinais* (Indre-et-Loire), une *Notice sur une peinture murale*, d'une salle du XIIe siècle à l'hôpital Saint-Jean-d'Angers, une *Dissertation sur les forts vitrifiés* en Ecosse, en France et en Allemagne, une *Conférence sur le rôle de la fortification passagère* dans les combats, une *Conférence sur l'emploi des chemins de fer à la guerre et sur la télégraphie militaire*, des *Etudes historiques* sur l'attaque et la défense des places, *les forteresses françaises* pendant la guerre de 1870-71, enfin son *Cours de fortification* professé à l'Ecole supérieure de la guerre.

De tous ces ouvrages, le plus intéressant est celui qui regarde les *forts vitrifiés*, dont on trouve un spécimen dans l'Orne, à la

Courbe, et deux dans la Mayenne : à Sainte-Suzanne et à Saint-Jean-de-Mayenne. Les solutions des auteurs sur ce problême avaient été diverses : le général Prévôt énonça hardiment la sienne. Il prétend que ces vitrifications ou combustion ne sont nullement accidentelles, comme l'avaient pensé quelques-uns de ses devanciers, mais qu'elles étaient certainement dûes au travail de l'homme. Ayant soumis à M. Ribot, professeur à l'Ecole des Mines quelques fragments venus de la Courbe, celui-ci reconnut que c'était une espèce d'argile durcie par l'action d'un violent coup de feu. Pour lui, par conséquent, les murs des forts vitrifiés n'étaient que de la brique cuite entre des couches de grès, destinées à lui donner une forme, seulement il croyait que les procédés employés pour cette cuisson avaient été divers, selon les différents pays où ils avaient été mis en usage. M. de Caix, notre compatriote, semble incliner à croire au contraire, qu'on employait partout le même procédé et que la matière seule était différente. Dans tous les cas, l'ouvrage du général Prévôt, s'il pèche dans quelques détails, renferme une découverte et suffirait à lui seul pour mériter à son auteur la place distinguée qu'il occupe parmi les archéologues.

Le docteur Prévôt

Le frère cadet de ce savant militaire, le docteur Honoré-Albert Prévôt, ne survécut que de six mois à son aîné. Il était né aussi à Argentan le 18 mars 1822. Après avoir fait de brillantes études au Lycée de Caen, il fut destiné par sa famille à la carrière de l'Enregistrement : il n'était encore âgé que de dix-huit ans. Mais la botanique et les sciences naturelles captivaient son esprit plus que les comptes du fisc. Il prit à vingt-quatre ans sa première inscription à l'école de médecine, enleva brillamment ses examens de fin d'année, parvint à l'externat en 1848, et reçut avec louanges, en 1851, son titre de docteur. Sa thèse roulait sur *la Valeur de la Thérapeutique de l'Ethérisme.* C'était le temps où le chloroforme venait de détrôner l'éther : la thèse jeta un jour sur la question, et mérita les félicitations du jury d'examen. Sous la conduite du savant professeur Grisolle, Prévôt eut pour condisciples plusieurs médecins qui jusqu'à la fin de sa carrière devinrent célèbres, et avec lesquels

il resta lié ; puis il se fixa à Alençon où tout le monde apprécia son zèle et sa science : nommé médecin de l'Hospice en 1853, la croix de la Légion d'honneur, en 1871, récompensa les services qu'il y avait rendus pendant l'invasion allemande, et pendant l'épidémie de la variole.

Volontiers il acceptait d'être membre des sociétés savantes ; mais la politique le trouvait plus froid : au conseil municipal, dont il fit partie pendant un certain nombre d'années, il se distingua par l'indépendance de ses votes ; ce fut probablement ce qui le fit évincer de cette assemblée en 1877.

Comme tous les savants dignes de ce nom, le docteur Prévôt était curieux. De concert avec l'un des professeurs du lycée, le vénérable M. Letellier, il faisait de fréquentes excursions aux environs d'Alençon, et tous deux en rapportaient des richesses botaniques et minéralogiques dont ils ornaient chacun leur cabinet. M. Prévôt, dont la collection géologique était considérable, commençait une collection de médailles, lorsque la mort vint couper court à son zèle. Il eut la douleur de survivre à son frère, le général Prévôt, et le coup dont le frappa cette perte fut un coup mortel. Il mourut en chrétien le 25 septembre 1883, laissant un profond souvenir dans le cœur de tous ceux qui l'avaient connu.

Adolphe Duterte

Un élève du docteur Prévôt faisait en même temps avancer dans le pays d'Alençon la science botanique. Adolphe-Henri Duterte, né à Fyé (Sarthe) le 17 janvier 1847, entra à seize ans comme élève chez M. Vital Romet, qui était alors le pharmacien en vogue dans la ville et avait acquis une réputation dont profitent encore aujourd'hui ses successeurs. Les conseils et les leçons du docteur Prévôt étant venus s'ajouter à ceux d'un si bon maître, Henri Duterte fit de rapides progrès dans la science de la botanique. Tous ses temps libres étaient employés à faire des excursions dans les environs de la ville, et il en rapportait toujours des matériaux pour son herbier et pour ses publications futures.

Après avoir passé cinq ans chez M. Vital Romet, il entra chez un pharmacien de Versailles ; mais il n'y fut que peu de

temps ; et, en 1868, il entrait à l'Ecole de Pharmacie de Paris. Admis ensuite à l'hôpital Necker, il y remplit pendant le siège, les fonctions d'aide-major. Enfin, en 1871, il obtenait son diplôme avec dispense d'âge et s'établissait à Alençon. Là il reprit ses chères études, autant que ses affaires le lui permettaient ; mais dès l'année 1874, il ressentit les premières atteintes de la maladie de cœur qui devait l'emporter. Il lutta d'abord avec énergie contre le mal ; mais il dut enfin céder, et, en 1880, il vendait sa pharmacie et se retirait des affaires.

Ce fut alors qu'il se livra sans réserve aux études botaniques. Il fut le premier qui se trouvât en mesure de dresser une liste à peu près complète des plantes rares de la contrée. Il put signaler dans un rayon assez restreint, l'existence de près de onze cents phanerogames. La publication de ce catalogue était accompagnée de remarques pleines de bon sens et indiquant un esprit vraiment observateur.

Mais la maladie dont il était saisi devenait sans cesse plus aiguë, et il fut obligé d'aller passer à Amélie-les-Bains, l'hiver de 1885-1886. Il découvrit des plantes nouvelles même dans son exil ; et, rentré à Alençon, il put encore reprendre ses chers travaux. Il se préparait à retourner dans le midi, lorsqu'il fut emporté subitement dans la nuit du 2 au 3 octobre 1887.

Henri Duterte a laissé treize travaux sur la botanique. La plupart d'entre eux sont des articles de revues, dont nous nous abstiendrons de donner la nomenclature. Il a contribué à la composition de la *Flore de Normandie*, par Morière, de la *Flore du Nord-Ouest*, par Busnot, et du *Catalogue des Muscinées de l'Orne*, par l'abbé Letacq. Il a pu fournir à la Flore normande jusqu'à quatre-vingt-cinq noms nouveaux de plantes rares, trouvées par lui dans les environs d'Alençon.

M. du Plessis-Vaidière

A côté du botaniste qui recherche pacifiquement la nature dans le calice d'une fleur, plaçons un magistrat occupé à étudier les détours du cœur humain, pour y trouver ce qu'il y a de mauvais, l'extirper, ou du moins le punir pour préserver la société de ses effets pernicieux.

Quelques mois avant Henri Duterte, le 18 juillet 1887, mou-

rait à Caen M. Louis-Henri du Plessis-Verdière, chevalier de la Légion d'honneur, ancien conseiller doyen à la Cour d'Appel de Caen, et ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie. Il était né à Domfront le 20 novembre 1818 : son père était alors président du tribunal de cette ville ; et, dès l'année 1846, il entra lui-même dans la magistrature, devint juge suppléant, puis substitut à Cherbourg, substitut à Caen et vice-président au même siège. Enfin il fut appelé comme conseiller à Caen en 1865, et fut doyen de la Cour pendant plusieurs années.

Bien que la Cour de Caen ait toujours compté parmi ses membres des jurisconsultes remarquables, M. du Plessis se fit remarquer entre tous par sa science et par sa sagacité. Il montrait au-dessus de ses collègues une supériorité incontestable et incontestée, et tous le regrettèrent, lorsque trente-cinq ans d'un laborieux exercice lui donnèrent droit à la retraite.

Séparé désormais de son lieu de naissance, M. du Plessis s'y rattachait par ses études archéologiques, et il consacrait tous ses loisirs à l'étude des antiquités ornaises, et particulièrement celles de l'arrondissement de Domfront, auquel il resta toujours profondément attaché, et où il possédait une fortune considérable. Aussi connaissait-il l'histoire de ce pays jusque dans ses plus minces détails, et possédait-il des documents précieux sur la matière. Ce fut pour mieux étudier cette histoire locale qu'il demanda à entrer dans la *Société des Antiquaires de Normandie*, qui le proclama son président en 1883. Les mémoires qu'il avait composés sur le Passais sont restés malheureusement inachevés : les maladies successives qui vinrent l'atteindre ne lui laissèrent point dans sa retraite le repos qu'il aurait désiré. Enfin la mort l'enleva bientôt à la science et à ses amis. Un de ses anciens collègues de la Cour, M. Eugène de Beaurepaire, mort cette année 1899, exprima sur sa tombe les regrets profonds qu'il laissait après lui. M. du Plessis-Vaidière avait été nommé membre de la Légion d'honneur le 7 août 1877 : sa famille était noble et portait : d'azur à trois pals d'or.

M. Martin

Un autre savant qui touche de plus près encore à notre département que M. du Plessis, M. Thomas-Henri Martin était

mort dès le 9 février 1884, à Rennes, où il était doyen de la faculté des Lettres, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Martin, né à Bellême le 4 février 1813, fit ses études au Petit-Séminaire de Séez, où il connut en particulier comme nous l'avons déjà dit, M. Maunoury, aujourd'hui chanoine de la cathédrale et auteur d'un certain nombre d'ouvrages importants. Ces deux savants conservèrent toujours l'un à l'égard de l'autre la plus profonde estime. M. Martin fut placé ensuite au collège d'Avranches ; et, en 1831, fut admis à l'Ecole normale supérieure. Trois ans après, il en sortait avec le titre d'agrégé ès-lettres, et il fut envoyé comme professeur de troisième au lycée de Dijon ; l'année suivante, il passait en seconde au lycée de Caen. En 1836, il se fit recevoir docteur ès-lettres et présenta deux thèses remarquables : l'une sur *la vie*, *les écrits et la doctrine de Spinosa*, l'autre sur *la Poésie d'Aristote*. Deux ans après, en 1838, il occupait la chaire de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Rennes, dont il devint doyen sept ans plus tard.

M. Martin aimait l'histoire : il résolut de faire celle de l'astronomie et de la physique, qu'il aimait beaucoup aussi. Cette double étude demandait des connaissances profondes. Le premier ouvrage du savant professeur fut une *Etude sur le Timée de Platon* qui contenait le texte grec, la traduction et des *Commentaires*. Cet ouvrage parut en 1841, et obtint en 1842 le prix de traduction.

En 1849, M. Martin publia un autre ouvrage qui était plus que le précédent par œuvre personnelle : c'était la *Philosophie spiritualiste de la nature* : *introduction à l'histoire des sciences physiques dans l'antiquité*. Cet ouvrage était le premier développement de son plan d'études. Il fut couronné en 1850, comme très utile pour la culture des mœurs, et l'Académie décerna à son auteur une médaille de trois mille francs. Ces travaux avaient attiré l'attention du ministre de l'Instruction publique ; le 3 mai 1849, M. Martin était nommé chevalier de la Légion d'honneur ; le 19 janvier 1850, il devenait membre correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, et peu après correspondant de l'Académie de Berlin.

Deux mémoires de notre auteur parurent en 1853 et 1854: l'un sur le *calendrier luni-solaire chaldéo-macédonien ;* l'autre la *mesure de la circonférence du globe :* la même année paraissaient les *Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie ;* en 1855, M. Martin publiait *la vie future*, étude sur la destinée de l'homme ; et, en 1859, *l'Examen d'un problême de Théodicée*, dans lequel l'auteur discutait *l'éternité et l'infinité du monde.* Il fut nommé pour récompense officier de la Légion d'honneur le 13 août 1862.

L'année suivante, 1863, M. Martin combattit les superstitions dangereuses, et discuta beaucoup sur l'astronomie des Babyloniens et des Egyptiens et sur leurs longues périodes d'années qu'il condamna formellement. L'année 1864 fut consacrée à la période sothiaque, dont M. Martin, d'accord avec M. Letronne, donna l'explication et détermina l'origine. Il prouva peu après que la précession des équinoxes n'avait jamais été connue, même des Egyptiens avant le savant Hipparque.

Dans le cours de l'année 1866, M. Martin traita dans plusieurs revues des connaissances des anciens sur les marées. Ces articles furent suivis d'un ouvrage très curieux qui avait pour titre : *la Foudre, l'Electricité, et le Magnétisme chez les anciens.*

L'année suivante des articles de M. de l'Espinois sur Galilée donnèrent à M. Martin l'idée d'écrire un fort beau livre intitulé : *Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques.* La première partie contient la vie de Galilée : la seconde est une étude sur la valeur scientifique de ce savant que M. Martin regarde comme le vrai fondateur de l'astronomie moderne. La partie la plus curieuse du livre est celle qui traite du procès intenté au grand astronome par l'inquisition. M. Martin ne cherche pas à nier la condamnation du système de Galilée ; seulement il en fait retomber l'odieux sur l'Inquisition elle-même. Nous croyons que son avis sera celui de tous les gens instruits et raisonnables.

En 1869, M. Martin publia : *Newton défendu contre un faussaire anglais.* Ce faussaire avait laissé entendre que Newton avait emprunté à Pascal la découverte du principe de la gravitation universelle. Quelques mois plus tard, un volume

intitulé : *les sciences et la philosophie*, *essais de critique philosophique et religieuse*, sortait encore des mains de notre savant professeur.

En 1871, M. Martin soulevait la question des lunettes d'approche et des microscopes chez les anciens, et il prouvait péremptoirement qu'ils n'avaient jamais possédé ni l'un ni l'autre. Mais il rendait hommage à Ptolémée dans son ouvrage intitulé : *Ptolémée auteur de l'optique*, et il déclarait qu'il croyait que ce Ptolémée, était le même que Claude Ptoléma, auteur de l'*Amalgeste*.

Tous ces travaux attirèrent l'attention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui admit M. Martin parmi ses membres, le 7 juillet 1871 en remplacement de M. Dehèque. Comme remerciement, le doyen leur lut un mémoire très curieux sur la question suivante : *Comment Homère s'orientait-il ?* Ce n'était que le commencement d'une série d'études que devait entreprendre le savant professeur sur tous les astronomes de l'antiquité, études que M. Martin réunit en un volume en 1875.

Les événements de 1870 et 1871 avaient aussi attiré son attention, et il publia : *Le Utal social et ses prétendus remèdes.* Historien avant tout, M. Martin n'oubliait pourtant pas qu'il était professeur à la Faculté des lettres. Comme ouvrages purement littéraires, il publia un mémoire sur la Prométhéide d'Eschyle, il parvint dans ce mémoire à reconstituer l'idée du poème grec qui avait donné lieu aux trois tragédies du *Prométhée enchaîné*, la seule qui nous soit restée, du *Prométhée porte-feu* et du *Prométhée délivré*, morceaux dont on n'a plus de cette pièce que les titres. Il publia aussi des *Réflexions sur la vieillesse.*

Enfin, son dernier ouvrage fut un mémoire sur l'origine purement hébraïque de la Semaine : il fut publié en 1882. Un travail sur les Consonnes aspirées dans la langue grecque ancienne est resté inachevé. M. Martin en avait publié la substance dans une Revue en 1860.

M. Thomas-Henri Martin avait toujours été d'une santé très délicate. En 1880, il fut obligé de prendre sa retraite; mais il n'en continua pas moins de travailler avec une ardeur infatigable. C'était sa vie, et il n'aimait parmi les choses de la terre que l'astronomie et la morale. Il pouvait se dire comme le philo-

sophe allemand Kant : « Deux choses me remplissent d'admiration : le ciel étoilé sur nos têtes et la loi morale dans nos cœurs. »

CHAPITRE VI

François-Marie Trégaro, 79e Evêque de Séez

1882-1897

—

Avènement de Mgr Trégaro. — Sa vie antérieure. — Son sacre et son intronisation. — Première tournée pastorale. — État du diocèse. — Question de l'enseignement. — Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc. — La Mère Dolent. — L'église de Gacé. — M. Courval. — Mgr Trégaro condamné par le Conseil d'État. — La crosse d'honneur. — Le R. P. Ubald. — MM. Ledien. — Difficultés d'administration. — L'école de Saint-François de Sales et l'école Trégaro. — M. Louvel. — Mort de l'architecte Rüprich-Robert. — Œuvre des clercs, Adorations perpétuelles, Caisse diocésaine, Statuts. — Quelques réflexions sur l'état actuel de l'église de Séez.

Monseigneur Trégaro, Évêque de Séez

Par la mort de Mgr Rousselet, son coadjuteur, Mgr François-Marie Trégaro, devenait de plein droit évêque de Séez, sans qu'il fût besoin d'aucune autre nomination ; nous avons vu qu'il avait été préconisé quelques jours avant la mort de son prédécesseur, le 18 novembre, avec le titre d'évêque *in partibus* de Dolicha. Cette ancienne ville, dont le nom signifie *la longue*, est située assez près de l'Euphrate, dans un pays aujourd'hui entièrement musulman. Elle faisait autrefois partie du patriarcat d'Antioche. Mgr Trégaro succédait, dans la possession de ce titre, à Mgr Jean-Dominique Barbero, élève des Missions étrangères de Milan, qui était mort peu de temps avant la nomination de notre évêque.

Notre prélat était né à Peillac, du diocèse de Vannes et du département du Morbihan, le 19 juin 1824. Il fit ses humanités au Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray, et ses études

théologiques au Grand-Séminaire de Vannes. Le 23 septembre 1848, il fut ordonné prêtre et nommé vicaire à Guer, où il s'acquit l'estime et la confiance universelles.

Il y avait quatre ans qu'il exerçait le ministère dans cette paroisse, lorsque le ministre de la Marine, pour rendre au second empire le lustre dont avait brillé le premier, entreprit d'organiser sur un grand pied l'aumônerie de la flotte. Mgr de la Motte de Broons et de Vauvert, alors évèque de Vannes, n'hésita pas à choisir le jeune vicaire de Guer pour être l'un de ceux qui seraient voués à ce pénible et dangereux ministère. L'abbé Trégaro s'embarqua en 1852 sur la frégate *la Jeanne-d'Arc*, portant le pavillon du contre-amiral Laguerre. Une campagne de quatre ans dans les mers de la Chine montra que le jeune aumônier saurait être à la hauteur de sa situation. Les périls des combats vinrent bientôt s'ajouter cependant à ceux de la mer. Les matelots réunis de *la Jeanne-d'Arc* et du *Colbert* furent chargés de s'emparer de Shang-Haï : l'abbé Trégaro se distingua en cette circonstance, et fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Lorsque la guerre fut déclarée par la France à la Chine en 1860, l'aumônier en chef de la flotte détacha de la marine le futur évêque de Séez, et le nomma aumônier supérieur de l'expédition de terre. Le genre de vie et de ministère changeait ainsi notablement pour l'abbé Trégaro ; mais il se montra dans l'armée exactement ce qu'il avait été dans la marine. A la prise des forts de Ta-Kou il ramena au feu un bataillon qui faiblissait, et ce trait de courage fut remarqué par le général de Montauban, qui le fit nommer Officier de la Légion d'honneur. Peu de temps après, il était mis à l'ordre du jour après la fameuse bataille de Palikao, qui fut la principale de la campagne et valut au général de Montauban son titre de noblesse : il mourut avec le titre de comte de Palikao.

Notre abbé rentra en France avec l'armée victorieuse en 1861, et fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Vannes. Bientôt après, il passait comme aumônier supérieur dans l'escadre de la Méditerranée, où il fut deux ans attaché au vaisseau de l'amiral Bouët-Willaumez, qui l'honora toujours de son estime et de son affection. Enfin, en 1866, à la mort de Mgr Coquereau, M. Trégaro fut nommé aumônier en chef de

la marine, et il dirigea pendant douze ans cette œuvre si utile et si délicate. L'année suivante, 1867, l'évêque de Vannes le nommait son vicaire général.

Sur ces entrefaites, la guerre avec l'Allemagne éclata, bouleversa notre pays et renversa l'Empire, qui fit encore une fois place à la République. En 1871, sous le ministère Jules Simon, l'aumônier en chef fut nommé par M. Thiers, avec l'approbation du Nonce, évêque de Bourbon, colonie située dans les parages de Madagascar ; mais, ne trouvant pas que sa mission fût complètement finie auprès de ses braves marins, M. Trégaro refusa, et continua d'exercer avec fruit, comme auparavant, son ministère sur la flotte, jusqu'en 1878, où l'aumônerie de la marine, création du second Empire, fut complètement supprimée. Mis d'office à la retraite, notre futur évêque se retira à Vannes, où il géra pacifiquement son office de grand-vicaire, jusqu'à ce qu'on pensât à lui, d'abord pour le faire évêque de Montauban, projet qui n'eut pas de suite, puis coadjuteur de Séez, comme nous l'avons raconté. Le décret de nomination est daté du 27 novembre 1881.

Mgr Trégaro, devenu évêque de Séez le 1er décembre de la même année 1881, par la mort de son prédécesseur Mgr Rousselet, différa cependant l'époque de son sacre pendant près de deux mois. La cérémonie eut lieu le 25 janvier 1882, dans la basilique de Sainte-Anne d'Auray. Le prélat consécrateur fut l'évêque de Vannes, Mgr Bécel, assisté de Mgr Hugonin, évêque de Bayeux et de Mgr Lecoq, évêque de Nantes. Le clergé de Séez y avait de nombreux représentants : celui de Vannes s'y était rendu en foule.

Six jours après, le 31 janvier, la cérémonie de l'intronisation avait lieu dans la cathédrale de Séez. Un groupe considérable et sympathique reçut le nouvel évêque à la gare la veille de la cérémonie ; et, le lendemain, le premier soin de Mgr Trégaro fut de déposer toutes ses décorations aux pieds de Notre-Dame de l'Immaculée-Conception de Séez, honorée dans la chapelle du Petit-Séminaire. Après avoir reçu les autorités civiles, Mgr Trégaro se rendit solennellement à la cathédrale, où s'accompli la cérémonie de l'intronisation. La soirée se passa en réceptions : les formalités avaient eu leur temps et le nouvel évêque était désormais libre de prendre le gouvernement de son diocèse.

Etat du Diocèse

Il commença par une visite pastorale. Le 28 février, il était à Alençon, où il fut reçu avec respect et sympathie. Mais bientôt, quand il put se rendre compte de l'état des choses, le bon prélat put sentir que s'il faut de l'héroïsme et une vertu supérieure pour braver la mort avec calme sur les champs de bataille, il n'en faut quelquefois pas moins pour supporter avec patience les mille tracasseries de l'administration.

D'abord, le clergé du diocèse était divisé. Nous avons pu constater que Mgr Rousselet, dans ses beaux jours s'était montré un évêque type. Il resta évêque jusqu'à sa mort, et il n'aurait pas souffert qu'aucune affaire importante se gérât sans sa participation ; mais l'âge avait pourtant eu raison de cet excellent prélat, et il avait été enfin forcé à la fin de sa vie de laisser à des subalternes le soin de presque tous les détails dont quelques-uns ne sont pas toujours sans importance. Dès lors l'unité de direction cessa : le clergé prit parti pour tel ou tel des administrateurs, et l'union des cœurs fut brisée. Le nouvel évêque s'aperçut de ce désordre, mais ne voulut point choquer les passions qui grondaient autour de lui. Il prit pour vicaires généraux l'un des vicaires capitulaires et le secrétaire de l'Évêché, qui eut un successeur dans la charge qu'il quittait, ainsi que dans celle de chanoine qu'il possédait en même temps ; tout le reste demeura dans l'état où il était auparavant.

Question de l'Enseignement

La politique, de son côté, était sombre et hostile à la religion. Dès le 10 juin 1882, notre prélat sentit le besoin de s'unir aux archevêques de Rouen, de Paris et de Reims, aux évêques de Meaux, de Chartres et de Versailles, qui venaient de faire aux sénateurs et aux députés de graves représentations sur l'abrogation future du Concordat, alors menacé. Le 13 août, revenu à des occupations plus pacifiques, il consacrait l'église de La Lande-Patry, lorsqu'il apprit que la lutte allait de nouveau s'engager sur un terrain brûlant : c'était l'enseignement primaire qu'on voulait arracher à la religion pour le mettre entre les mains de la libre-pensée : il fallait désormais à nos nationalistes des écoles sans Dieu.

Une première lettre pastorale de Mgr Trégaro, datée du jour de la Nativité de la sainte Vierge, 8 septembre 1882, signala le péril aux pères et aux mères de famille : nous verrons ensuite la lutte s'échauffer jusqu'au point de produire une rupture entre le prélat et le gouvernement.

Monseigneur Bouché, Evêque de Saint-Brieuc

En attendant, Mgr Trégaro eut la consolation de voir nommer à l'évêché de Saint-Brieuc, au mois de septembre 1882, M. Bouché, son compatriote et son ancien secrétaire dans la marine, mais qui mourut après trois ans et demi seulement d'épiscopat. C'était notre évêque qui l'avait consacré le 3 novembre dans la cathédrale même de Saint-Brieuc. Ce sacre coïncidait presque avec l'inhumation, à Séez, de la Sœur Dolent, supérieure de la Communauté de la Providence, qu'elle avait agrandie et placée dans un état de prospérité que cette communauté n'avait jamais connu auparavant ; à cause de cela, nous croyons devoir faire connaître en quelques mots cette femme de mérite.

La Mère Dolent

La Sœur Marie-Françoise-Virginie Dolent naquit à Cabourg (Calvados) le 4 janvier 1817, et entra au noviciat de la Providence le 11 novembre 1834. Après avoir été institutrice au Merlerault et à Nonant, elle fut envoyée dans l'ouest de notre département, à Messey puis à la Sauvagère. Ce fut dans cette dernière paroisse que Mgr Rousselet, au cours d'une tournée pastorale, remarqua l'intelligence et la fermeté de caractère de la Sœur Dolent, et, pressentant déjà en elle une future Supérieure générale de la Congrégation, il témoigna le désir qu'on la fît revenir à la maison-mère et qu'on la mît à la tête du noviciat.

La Sœur Dolent fut investie de cet emploi important pendant les vacances de 1855, et la manière dont elle s'y conduisit prouva que le prélat avait vu parfaitement juste. Six ans après, en 1861, elle était nommée Supérieure générale, et elle s'appliqua d'abord à faire régner dans la Communauté la discipline, avec l'amour de la piété et de la science. Elle réussit dans ce projet ; et, la bénédiction du Ciel secondant ses efforts, le nombre des

religieuses de la Congrégation doubla en quelques années, ce qui leur permit de se répandre dans les quatre diocèses de Séez, de Bayeux, du Mans et de Coutances. Des constructions importantes furent faites à Trun, à Caen et à Mortagne. La Maison-mère reçut un accroissement considérable, qui la rendit plus de deux fois plus importante qu'elle n'était auparavant : c'est à la Sœur Dolent que l'on doit l'élégante chapelle de la Communauté. Cette chapelle, d'un beau style ogival, était destinée à remplacer une vieille chapelle sans style qui n'était nullement digne d'un tel établissement.

Ce fut en 1878 que la Sœur Dolent, affaiblie par les travaux plutôt que par les années, quitta le supériorat, après dix-huit ans de gestion et devint assistante générale, dignité dont elle était encore en possession lorsque la mort vint l'enlever à l'affection de ceux qui l'avaient connue, le mercredi 29 novembre 1882, dans la 66e année de son âge et la 49e de sa profession religieuse. Ses filles obtinrent du maire de Séez, M. Sénéchal, l'autorisation de garder son corps dans l'enclos de leur Communauté.

Mgr Trégaro était encore au sacre de Mgr Bouché lorsqu'il apprit la mort de la Sœur Dolent. Il envoya une dépêche de condoléance à la Sœur Lelièvre, alors Supérieure générale et revint bientôt lui-même pour soutenir les religieuses et les réorganiser.

L'Église de Gacé

Le premier juillet de l'année suivante, 1883, il bénissait l'église importante de Gacé. Cette paroisse, de plus de 1.500 habitants, avait été longtemps privée d'église, ou du moins, en avait une qui était à peine décente. Vers 1868 ou un peu plus tôt, M. l'abbé Anger, curé de Gacé, prit sur lui de renverser cet édifice indigne de Celui qu'on y adorait, pour forcer ses riches paroissiens à en construire un autre ; mais ceux-ci s'obstinèrent dans leur abstention, et M. Anger n'eut pendant toute sa vie pour église que les anciennes halles, qui valaient encore moins que l'édifice primitif. M. l'abbé Biénais, successeur de M. Anger, put calmer les esprits, et commença en 1868 la nouvelle église sur un plan vaste, trop vaste peut-être ; car il ne put achever que la nef et mourut avant d'avoir vu bâtir le chœur qu'il désirait

pour chanter les louanges de Dieu. Il était réservé à M. l'abbé Hardy, successeur de M. Biénais, de voir l'œuvre accomplie et d'inaugurer ce beau monument, qui, comme le fit remarquer le Père Boulanger, prédicateur de la fête, n'était pas une église ordinaire, mais un monument tout spécial dédié à la gloire du prince des Apôtres, car elle a saint Pierre pour patron et titulaire. Plusieurs personnages de distinction assistaient à cette cérémonie, à la suite de laquelle le curé de la paroisse, M. l'abbé Hardy, fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale.

Cette bénédiction solennelle fut suivie, un an après, le 14 septembre 1884, de la consécration de l'église du Gué-de-la-Chaîne, au canton de Bellême ; et le 13 septembre 1885, de celle de l'église de Rouperroux, au canton de Carrouges.

Pendant que ces solennités religieuses appelaient notre évêque sur les différents points du diocèse, la ville de Séez perdait deux hommes qui chacun, dans leur sphère, avaient su se concilier la population.

Le premier était M. l'abbé Albéric-Gesner Lehoult-Courval, supérieur du Petit-Séminaire, dont on peut dire qu'il a eu peut-être des adversaires, mais jamais un ennemi.

M. Courval

M. Courval était né au Sap et avait fait ses humanités dans le petit collège qui existait alors dans cette localité. Il choisit d'abord l'emploi de clerc de notaire, et sut si bien unir la piété avec le travail, qu'il faisait dire de lui qu'on était sûr de le trouver ou travaillant à son bureau ou priant dans l'église, aux pieds de la sainte Vierge. On connaissait ses convictions religieuses, mais on les respectait ; et dans l'étude même de son maître, sa seule présence faisait cesser aussitôt les conversations légères : « Chut ! disait-on, voici Courval. »

Dès cette époque, M. Courval avait des goûts d'écrivain. Il aimait à se promener seul en méditant, pour faire profiter les autres de ses pensées. Bientôt il put faire paraître un ouvrage intitulé : *L'Évangile des doux et humbles de cœur*, œuvre pleine de grâce, à laquelle il manque tout au plus d'avoir été composée par un théologien. A toutes ces marques, le curé du Sap, M. l'abbé Gâteclou, reconnut une vocation ecclésiastique, et les

ouvertures qu'il en fit à M. Courval furent accueillies avec amour et dévouement. En 1841, l'ancien clerc de notaire entrait au Petit-Séminaire de Séez, se plaçait parmi les premiers élèves de philosophie, et par sa douce gravité, ses talents et son titre d'auteur, se conciliait le respect universel. Au bout de trois mois, le Supérieur, M. Desauney, le choisit pour en faire un maître d'étude, dont il avait besoin, et à la rentrée de 1842, il lui confiait le cours d'Histoire.

M. Courval devait enseigner cette science pendant 25 ans. Il rédigeait souvent ses leçons par écrit, et de là sont sortis ses *Manuels*, qui ont eu un si légitime succès, non seulement en France, mais jusque dans l'Amérique du sud.

Ce digne prêtre, d'ailleurs, n'était pas seulement un professeur ; il montrait encore un talent remarquable dans la direction des âmes. Le nombre de ceux qu'il a dirigés au Séminaire se chiffrerait par centaines, peut-être par milliers. On aimait sa douceur, sa rondeur, sa simplicité qui conduisait directement au but sans détour, sans manière, par le pur bon sens surélevé par la foi et par la piété. Il n'est peut-être pas un de ses pénitents qui ne soit sorti du Séminaire sincèrement attaché à son directeur. A ces directions particulières se joignaient les petites conférences qu'il faisait chaque matin devant la communauté tout entière. Pendant plus de trente ans, on l'a vu monter tous les jours en chaire à cinq heures vingt minutes et haranguer son petit troupeau ; et, chose étonnante dans des enfants de cet âge, où l'esprit est encore si volage et si rebelle aux choses sérieuses, on n'a jamais vu se manifester le moindre ennui de sa parole si souvent et si longtemps entendue.

Le nom de ce saint prêtre se rattache pour le Petit-Séminaire, à trois œuvres importantes.

En 1846, il restaura l'Académie, c'est-à-dire une société d'élèves ayant assez de talent pour composer de leur chef des pièces intéressantes, que l'on pût lire de temps en temps en séance publique et solennelle. Il donna à cette société le nom d'*Institut grégorien.*

Deux ans après, en 1848, il créait, avec l'agrément de son Supérieur, l'œuvre de la visite des pauvres à domicile. Il agrégea cette œuvre à la Société de Saint-Vincent de Paul, et depuis ce temps, les professeurs ne cessent plus de visiter les indigents,

accompagnés des élèves jugés dignes de faire partie de cette Société de secours et de porter au plus nécessiteux des subsistances provenant le plus souvent des douceurs superflues que les séminarisies reçoivent de leurs parents, et dont ils font le sacrifice en faveur de leurs clients.

Enfin la troisième œuvre et la plus importante qui fut dûe à l'initiative de M. Courval fut la construction de la chapelle de l'Immaculée-Conception. Le Pape Pie IX venait de définir comme de foi, le 8 décembre 1844, ce privilège glorieux pour Marie. Huit jours après, comme nous l'avons déjà dit dans la biographie de M. Desauney, le plan de la chapelle du Petit-Séminaire était tracé ; mais on avait en tout vingt mille francs en réserve. Ce fut alors que M. Courval proposa de faire appel à la générosité des nombreux serviteurs de Marie qui existent en ce monde chrétien, en leur promettant dans le nouveau sanctuaire chrétien une messe tous les jours à perpétuité. Il poussa lui-même cette œuvre, et s'attira des injures de la part du *Siècle* et d'autres feuilles impies ; mais il répondit vigoureusement et brisa en grande partie leurs attaques : on commença la publication des Bulletins de Notre-Dame, et l'église put s'achever et s'embellir comme nous la voyons aujourd'hui sans que les fonds aient jamais fait défaut.

Enfin, en 1867, dans la solennité annuelle de la distribution des prix, M. Courval, professeur depuis un quart de siècle, fut proclamé Supérieur du Petit-Séminaire de la bouche même de Mgr Rousselet. Il succédait à M. l'abbé Frédéric Debray, dont la santé avait tellement décliné qu'il n'était plus capable de supporter les fatigues du supériorat. Disons en passant que ce digne prêtre, avec des talents moins brillants que M. Courval, avait cependant bien rempli sa mission, qui avait commencé en 1859, à la mort de M. Pierre Desauney, premier Supérieur du Séminaire depuis la Révolution ; pendant cette période de huit années qu'il fut Supérieur, l'établissement prospéra beaucoup et changea presque complètement de face. Ce fut aussi de son temps que l'œuvre de Notre-Dame de Séez prit la plus grande extension.

Nous connaissons déjà assez M. Courval pour croire facilement qu'il ne laissa pas déchoir l'œuvre de ses deux vénérables prédécesseurs. Pendant les dix-sept années qu'il fut Supérieur

de l'établissement, ainsi que du couvent de la Sainte-Famille, il partagea ses soins entre ces deux maisons, et aucune des deux ne souffrait de la sollicitude que lui causait l'autre.

Mais bientôt les forces du vénéré Supérieur commencèrent à lui faire défaut; et le 23 septembre 1884, il obtint par ses instances, de Mgr Trégaro, la permission de se démettre de sa charge. Il fut remplacé par son professeur d'histoire, M. l'abbé Joseph Rombault, mort depuis, le 22 août 1898, curé-doyen de Messey. Le vénérable prêtre disait lui-même à ses amis qu'il voulait désormais employer tout son temps à se préparer à la mort. Ce moment suprême ne se fit d'ailleurs pas longtemps attendre pour lui.

Le jeudi 9 juillet 1885, il avait encore vécu de sa vie ordinaire. Le soir, il avait lu, comme le prouvèrent les volumes trouvés ouverts sur sa table, plusieurs commentaires sur un passage du onzième Livre des Rois, où David dit à Ethaï : « Le Seigneur, qui est plein de bonté et de justice récompensera la fidélité et le zèle affectueux que vous avez montrés pour ma cause. — *Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem, quia ostendisti gratiam et fidem (II Aeg-XV-20).* Il semblait prévoir qu'il allait obtenir l'effet de la promesse faite dans ce verset qui le dépeignait si bien. Le lendemain, comme il ne se présentait pas à l'heure, pour faire la méditation, selon l'usage, un des professeurs du Séminaire pénétra dans sa chambre et le trouva mort dans son lit. Le Supérieur vint à son tour, et ne put que constater la catastrophe. L'inhumation du vénéré Supérieur eut lieu le 13 juillet. Après une messe basse dite par M. Rombault, son successeur, dans la chapelle de l'Immaculée-Conception, le corps fut transporté à la Cathédrale, où le Chapitre avait préparé une cérémonie solennelle. Le soir même, un corbillard conduisit au Sap, où il fut enseveli le lendemain, le corps inerte de M. l'abbé Couppey. On le plaça aux côtés de celui qui avait appartenu au bon M. Courval, ancien curé de la paroisse, et confesseur de la foi pendant la terreur. M. Courval lui-même avait choisi ce lieu pour sa sépulture.

M. Sénéchal

Trois mois après avoir perdu M. Courval, le 22 octobre 1885, la ville de Séez perdait encore son maire, M. Sénéchal, membre

du Conseil général de l'Orne, et longtemps président de cette Assemblée. L'administration civile perdait en lui un administrateur distingué, et la religion un protecteur convaincu. Bien qu'éloigné des Sacrements pendant sa jeunesse, M. Sénéchal resta toujours l'ami du clergé ; et pendant qu'un certain nombre de ses prédécesseurs avaient trouvé leur suprême plaisir à tourmenter les séminaires et les autres établissements religieux dans la petite ville épiscopale, lui, les traita toujours en protecteur et en père. Il n'attendit pas la mort pour revenir à la pratique de ses devoirs religieux, et le dernier moment le trouva préparé en vrai chrétien. Sa mort causa des regrets universels dans la ville.

Le Conseil d'État condamne comme d'abus Mgr Trégaro

Affligé de ces pertes successives, l'évêque de Séez allait bientôt éprouver une épreuve personnelle dont le résultat aurait pu être d'entraver complètement son ministère parmi nous. Le 27 octobre 1885, il publia une lettre pastorale pour faire appel à la charité des fidèles en faveur des écoles libres. Dans le feu de son zèle, il ne put s'empêcher de dire que « la déplorable situation » faite à ces écoles, situation qui forçait ainsi le peuple de se charger des dépenses nécessaires pour les soutenir, venait de « la loi si justement appelée *la loi scélérate* ». Le gouvernement ne put supporter cette expression. Elle avait cependant déjà été employée souvent par les journaux catholiques : mais la liberté de la presse ne permettait pas de punir leur audace. Il en fut bien autrement quand il s'agit d'un évêque, d'un pensionnaire du gouvernement, qui se permettait de le traiter avec cette désinvolture : du reste, on ne fut pas non plus très fâché de trouver un prétexte pour produire quelque petit scandale. M. Goblet, alors ministre de l'Intérieur et des Cultes, cita devant le Conseil d'État Mgr Trégaro, qui fut condamné comme d'abus et répondit à sa condamnation par une lettre à M. Goblet, datée du 14 mars 1886, dans laquelle il reprocha au ministre avec une hardiesse toute épiscopale sa conduite envers l'Église, et lui fit comprendre qu'en agissant ainsi, il jouait le jeu de l'Allemagne et des autres ennemis de la France. L'immense majorité du clergé et tout ce qu'il y avait de vrais fidèles dans le

diocèse, tinrent à s'unir à leur évêque, qui se montra extrêmement touché des encouragements et de l'appui que lui fournissait ainsi son troupeau.

La Crosse d'honneur

Le 11 juin suivant, la démonstration en faveur de Mgr Trégaro devint publique et solennelle. M. Baudry, avocat à Alençon, et plusieurs autres catholiques militants ouvrirent une souscription pour offrir au prélat une crosse d'honneur. M. de Mackau, député du département, consentit à faire partie de la démonstration, et une députation nombreuse et distinguée, venue de toutes les parties du diocèse, se réunit à l'évêché pour remettre au prélat ce gage d'estime et de reconnaissance. M. Baudry prit la parole et regretta l'absence de M. le baron de Mackau, qui s'était fait représenter par M. Delahaye, rédacteur du *Journal d'Alençon*. Il loua l'évêque de son courage, lui dit que la réunion considérable provoquée par sa lettre montrait quelle était dans le diocèse l'autorité de sa parole ; ses diocésains ne s'étaient pas contentés de simples expressions d'obéissance et de soumission ; ils avaient voulu lui en donner un souvenir ineffaçable dans ce bâton pastoral qu'on lui offrait, houlette de pasteur qu'on désirait lui voir entre les mains un grand nombre d'années.

Mgr Trégaro répondit en deux mots à M. Baudry, et M. Delahaye donna lecture d'une lettre de M. de Mackau, qui renfermait l'expression de sa fidélité, de son obéissance et de son attachement à la cause et à l'évêque. Monseigneur remercia l'assemblée de l'honneur qu'elle lui avait fait, mais ajouta qu'il n'avait rempli que son strict devoir d'évêque. Les applaudissements retentirent et la cérémonie se termina par une bénédiction du prélat, tenant en main sa nouvelle crosse. Pourquoi, faut-il avoir à dire qu'il était facile de voir dès ce temps-là, et qu'on a vu encore beaucoup plus clairement depuis, que la politique jouait dans cette démonstration un rôle beaucoup plus considérable que la foi et le dévouement véritables ? Mais laissons le rideau baissé sur ce côté le moins brillant du tableau, et tenons-nous-en au beau spectacle que présentait à l'extérieur la fête du 11 juin.

Le Père Ubald

Huit jours après cette cérémonie, le 18 juin 1886, mourait paisiblement aux eaux de Vichy, un enfant distingué du diocèse, le Révérend Père Ubald de Chanday, de l'Ordre des Frères Mineurs Capucin, gardien du couvent de Paris.

Ce digne religieux portait dans le monde le nom d'Athanase-Irénée-Ernest Letremble. Il était né à Chanday, au canton de l'Aigle, et, dès sa plus tendre enfance, sa figure où l'intelligence rayonnait avec éclat frappa le curé de sa paroisse, qui devina en lui un futur prêtre, et le fit entrer au Petit-Séminaire, en octobre 1844.

Athanase dès qu'il eut mis le pied dans cet établissement, se distingua tout d'abord par ses succès. Il semblait qu'il fût fait pour toutes les sciences et pour tous les arts. Quant à sa conduite, bien qu'il fût sincèrement pieux, ses espiègleries, sa pétulance, inspiraient quelques inquiétudes à ses maîtres. Heureusement il tomba entre les mains de M. Debray, alors directeur des élèves et plus tard supérieur de l'établissement. C'était l'homme le plus capable, par sa condescendance, sa fermeté calme et douce, et sa manière d'aller au cœur, de former les caractères semblables à celui du jeune Letremble. Il employait aussi la prière et les mortifications : « Ah ! disait le Père Ubald en apprenant sa mort, que de jeûnes, que de prières, que de sacrifices, que de vœux au bon Dieu et à la sainte Vierge je lui ai coûtés ! »

Ces soins généreux ne furent pas perdus. A la fin de sa philosophie, Athanase Letremble prenait la soutane en 1853 et restait surveillant d'étude au Petit-Séminaire. Professeur de sixième en 1856, prêtre le 29 mai 1858, il était appelé au mois d'octobre 1859 à professer la rhétorique comme adjoint de M. Maunoury. En 1861, il fit le pélerinage des lieux saints et raconta son voyage dans un livre plein de fraîcheur et de poésie qu'il composa à son retour. Mgr Rousselet classait ce livre intitulé : *Les Récits du Pélerin*, parmi les meilleurs itinéraires de France à Jérusalem qui aient jamais été composés.

Mais une idée travaillait cette tête intelligente, ce cœur généreux. Il voulait être religieux pour expier les fautes de sa jeunesse, et il avait choisi l'Ordre de saint François comme le plus

propre à exécuter ce dessein. Enfin le problême fut entièrement résolu pendant les vacances de 1863. Il fut décidé qu'il professerait encore une année, et que l'année suivante il irait frapper à la porte d'un couvent de franciscains. En attendant, il voulut faire le voyage de Rome, et il l'entreprit immédiatement.

Nous eûmes le bonheur d'être de ses élèves pendant cette dernière année de son professorat, et nous ne croyons pas qu'il soit possible d'oublier la manière charmante dont il racontait les épisodes de son récent voyage d'Italie.

Pendant les vacances qui suivirent cette année, il fut reçu au noviciat des Capucins de Versailles, et revêtit la bure franciscaine le 11 octobre 1864, sous le nom de frère Ubald. Un an après, le 12 octobre 1865, il faisait profession, et Mgr de Ségur venait lui donner ses conseils sur la vie qui s'ouvrait désormais devant lui.

Le Père Ubald alla d'abord enseigner la philosophie aux scolastiques de son institut dans ce couvent établi dans le diocèse de Valence. C'était pour lui un sacrifice ; car il ne désirait que la chaire ; mais cette étude de la philosophie l'accoutuma au langage scolastique et affermit les connaissances nombreuses, mais peut-être un peu éparses jusque-là, qu'il avait acquises avec trop peu de méthode.

Enfin, l'objet de ses vœux, la chaire de vérité devint son partage, et il s'élança avec un entier dévouement dans la voie des Apôtres. De 1872 à 1885, nous le trouvons successivement à Notre-Dame d'Alençon, à la cathédrale d'Angers, à Saint-Michel du Hâvre, à Saint-Léonard d'Honfleur, à Saint-Sulpice de Paris, à la cathédrale de Soissons, à Saint-Nicolas du Chardonnet, à Argentan, à la cathédrale de Rouen, à Orléans, à Saint-Louis de Brest, à la cathédrale de Blois, à Montauban, à Séez, à Cherbourg, à Notre-Dame-des-Victoires, à Marseille et ailleurs encore. Partout il produisit les plus heureux fruits, il ramena à Dieu une foule d'âmes, et surtout en soutint beaucoup d'autres dans le sentier de la vertu.

Du reste, si le travail de la chaire remplaçait la majeure partie de sa vie, le père Ubald ne s'y laissait pas absorber tout entier : il publia sur les questions actuelles plusieurs opuscules, qui furent suivis en 1880, d'un autre ouvrage plus considérable, ayant pour titre : LES TROIS FRANCES : *la France satanique ou*

la Révolution, *la France chimérique ou le libéralisme*, *la France catholique et l'ère des châtiments*. Mgr Freppel, évêque d'Angers, loua beaucoup cet ouvrage, et félicita l'auteur d'avoir trouvé dans la France chimérique le plus grand danger de nos jours.

Successivement gardien des couvents de Versailles, du Mans, de Nantes et de Paris, le P. Ubald fut pendant quelque temps *définiteur*, c'est-à-dire l'un des quatre conseillers du provincial, ce qui ajoutait encore à ses autres travaux les fatigues de l'administration. En 1880, il était expulsé comme tous les autres religieux de France, et pendant ce temps, il s'occupait encore de composer sur les *Enfants* de saint François un dernier ouvrage resté manuscrit. Cette multiplicité de travaux ruina ses forces ; au mois de mars 1886, une lettre écrite de sa main montre qu'il sentait lui-même que sa carrière sur la terre était finie.

Cependant, ses forces se ranimèrent : son Provincial lui permit d'essayer des eaux de Vichy, dont l'effet lui fut d'abord salutaire. Il crut que le 20 juin, il serait assez fort pour aller à Angers son frère et sa belle-sœur et les conduire au Petit-Séminaire de Séez, où leur fils devait faire sa première Communion quatre jours après. Mais Dieu en avait ordonné autrement : le mercredi 16, il fut saisi d'une congestion, se confessa, et perdit peu de temps après la parole et la connaissance. On lui donna l'Extrême-Onction, et il s'éteignit doucement dans le Seigneur le 18 juin au soir. Son provincial, le Révérend Père Arsène, était présent à ses derniers moments et remporta son corps à Paris, où la cérémonie de l'inhumation eut lieu dans l'église de Saint-Médard : le corps fut ensuite transféré à Versailles et déposé dans le caveau des Pères Capucins.

Les frères Ledien

La mort de ce saint religieux fut suivie de celle de M. Amédée Ledien, dont le nom se rattache à une œuvre qui ne doit pas être passée sous silence dans l'histoire du diocèse.

M. Ledien était originaire de Précigné, dans le diocèse du Mans, où il naquit en 1819. Il avait un frère aîné, M. Alexandre Ledien, dont la vie se rattache intimement à la sienne et

deux sœurs, qui n'ont rien de commun avec l'histoire de notre pays.

Le chef de cette famille était jardinier : il fit donner de concert avec son épouse, l'éducation la plus chrétienne à ses enfants, qui étaient encore dans le premier âge quand la famille, à la suite de diverses circonstances, quitta Précigné pour venir s'établir à Argentan.

Amédée avait onze ans lorsque la Révolution de 1830 éclata. On sait que Charles X traversa Argentan pour se rendre en exil. Il rencontra beaucoup de sympathies, et le jeune Amédée, qui les partageait, cueillit des fleurs dans le jardin de son père, les mit sur une petite charrette et les porta au duc de Bordeaux, qui les accepta et se mit aussitôt à jouer avec lui. Ce fut pour le jeune Ledien un souvenir qui ne contribua pas pour peu à en faire un légitimiste convaincu.

Cependant Alexandre, rempli de talents, se portait avec ardeur vers l'étude. Il ne cessait pourtant pas d'aider son père, mais on rapporte qu'il arrosait souvent un livre à la main. Il inspira ses goûts à son frère, et Amédée, à son tour entama ses humanités. Il fallut malheureusement les interrompre : le père s'était ruiné et demandait le secours de ses fils. Amédée se remit au travail et fut jardinier jusqu'à la mort de son père.

Alors Alexandre s'orienta et ses vœux tendirent vers l'enseignement. Il entra à l'école normale récemment ouverte à Alençon, et ses connaissances acquises lui permirent d'obtenir au bout de deux mois son brevet supérieur ; puis il se rendit à Paris pour étudier la peinture. M. Leguernay, alors principal du collège d'Argentan, auquel il avait procuré une prospérité que cet établissement n'a jamais retrouvée depuis, y organisa un cours de français et demanda M. Alexandre Ledien pour le diriger.

Alors le jeune professeur songea à son frère Amédée et lui proposa d'être instituteur, s'offrant de le former lui-même, sans qu'il eût besoin d'aller à l'école normale. Amédée goûtait peu cette vocation ; mais il accepta par complaisance et parce qu'il aimait les enfants. Il se remit à l'étude, obtint son diplôme et fut nommé d'abord au Sap, puis à Almenêches, où il passa trois ans qui furent les meilleurs de sa vie.

Cependant M. Leguernay ne l'avait point perdu de vue :

bientôt il en eut besoin au collège et le demanda au recteur. M. Ledien quitta Almenêches au grand regret des habitants et fut chargé de la petite classe de français au collège d'Argentan. Comme au Sap et à Almenêches, il s'en tira à son honneur et ce fut sur les instances du principal qu'il établit chez lui un pensionnat d'enfants de familles riches, auxquels il faisait la classe à son retour du collège. Mme Ledien les surveillait et faisait l'étude ; un ordre parfait présidait aux exercices.

Cependant M. Leguernay avait quitté cette vie ; et après sa mort le collège déclina aussitôt. Les cours n'étaient plus suivis et les deux frères Ledien songèrent à se retirer. Alexandre proposa d'établir une fabrique de vitraux d'église, ce qui permettrait aux deux frères de rendre encore service à la cause de Dieu. Amédée accepta. Ils allèrent d'abord pour s'instruire chez les Carmélites du Mans ; mais les ouvriers refusèrent de travailler devant eux. Ils racontèrent cette mésaventure à M. de Chennevières, alors directeur des beaux-arts, qui leur fit ouvrir tous les établissements de Paris : l'apprentissage fut bientôt fait, et après quelques efforts infructueux, ils parvinrent à s'établir, et les commandes arrivèrent. Ce fut comme une résurrection des vitraux d'église dans le diocèse de Séez. Alors personne n'osait songer à mettre aux fenêtres des temples du Seigneur autre chose que du verre blanc ordinaire. Nous ne dirons pas que les dessins de MM. Ledien, et surtout leur méthode de cuisson, nous aient donné la perfection du genre. Il est certain qu'ils ont été de beaucoup dépassés depuis ; mais il n'en est pas moins à remarquer que ces peintres, qui n'appartenaient à aucune école, mais fabriquaient d'après leur propre inspiration, n'ont pas été sans produire des œuvres de valeur, et surtout ils ont donné le branle, excité le zèle, généralisé l'usage de ces peintures qui, par leur situation même dans le passage de la lumière, forcent les yeux à les considérer et inculquent ainsi dans les esprits chrétiens l'histoire des saints et la connaissance des mystères de la religion. C'est ce mouvement donné par eux qui fait la gloire des frères Ledien, gloire qu'on ne leur accordera peut-être jamais assez.

Mais, comme il arrive toujours aux amis de Dieu, la famille Ledien devait connaître les épreuves. M. Alexandre allait établir un atelier de vitraux à Caen, lorsqu'il mourut subitement

en cette ville, en 1861. Cette perte fut un coup de foudre pour M. Amédée. Il n'était point assez fort en peinture pour exécuter ses dessins lui-même. Il pria Marie, qui vint à son secours. Un peintre habile lui prêta son aide, et les travaux recommencèrent. M. Ledien prit ses ouvriers parmi ses anciens élèves, et il les choisissait jeunes, afin de pouvoir les former plus à son aise. Quatorze années se passèrent ainsi dans le calme et la paix quand un nouveau coup frappa cette famille modèle. En 1875, la fille unique de M. Amédée Ledien, Marie, devenue Mme Frappard, mourait des suites de la naissance. Sa mort fut celle d'une prédestinée, ce qui aida beaucoup les parents à supporter cette perte cruelle. Dix ans après, ce fut Mme Alexandre Ledien qui vint mourir chez son beau-frère, en proie aux plus atroces souffrances. Cette dernière perte rouvrit toutes les plaies du cœur de M. Amédée : il ne vécut plus désormais qu'en langueur. Nous pûmes le revoir à cette époque : cette figure si intelligente et si sympathique n'inspirait plus que la tristesse et la crainte d'une catastrophe : c'était une ruine. Atteint d'un rhumatisme aigu en octobre 1885, la douleur cruelle qu'il éprouvait acheva de lui rendre la vie insupportable. Enfin la mort vint le délivrer de ses maux le 1er juillet 1886. Cette mort fut digne de sa vie et il laissa la réputation d'un serviteur constamment fidèle à l'Eglise, et d'un des plus zélés propagateurs des bonnes œuvres qui existassent dans le diocèse de Séez. Sa veuve est morte à son tour en janvier 1890.

Affaires de Vimoutiers et d'Argentan, de l'Aigle et de la Chapelle-Moche

L'évêque lui-même n'était pas non plus absolument tranquille à cette époque. La cure importante de Vimoutiers devint vacante par la mort de son titulaire, M. l'abbé Jenvrin. Mgr Trégaro y nomma M. l'abbé Bisson, curé de Notre-Dame de la Place à Séez ; mais le gouvernement avait encore sur le cœur l'affaire de la condamnation comme d'abus ; il refusa le candidat sur des motifs assez futiles, ou même imaginaires. Le prélat passa outre, et nomma M. Bisson administrateur de la paroisse. Le gouvernement força la municipalité à lui refuser le presbytère. On conçoit les embarras qui résultaient d'un pareil

état de choses, et pour l'administrateur, et pour l'évêque. Heureusement un changement de ministère permit d'en venir à un arrangement à l'amiable. M. Bisson fut accepté comme curé de Vimoutiers.

Une difficulté plus grave encore s'élevait dans la ville d'Argentan. Depuis longtemps les habitants du quartier Saint-Martin demandaient l'érection d'une paroisse dans leur magnifique église, un peu trop négligée par le clergé de Saint-Germain, qui la desservait jusqu'alors. Monseigneur Trégaro, obtempérant à leurs vœux, s'entendit avec le gouvernement, qui, cette fois, entra parfaitement dans ses vues. Mais l'opposition devait se produire d'un autre côté : ce fut l'archiprêtre de Saint-Germain qui protesta contre cette décision. Il prétendit qu'il n'y avait jamais eu qu'une paroisse à Argentan, ce qui était vrai ; qu'une paroisse de Saint-Martin ne pourrait pas se suffire à elle-même, ce qui l'était moins : l'événement l'a prouvé ; enfin qu'on n'avait pas, au point de vue canonique, le droit d'ériger cette nouvelle paroisse, ce qui était faux.

L'archiprêtre porta l'affaire à Rome et fut condamné, comme il devait l'être, le droit étant tout entier du côté de l'évêché. La paroisse fut érigée, et M. l'abbé Busnout, curé de Saint-Michel-des-Andaines, en fut le premier titulaire. L'archiprêtre tomba en disgrâce ; et cette malheureuse affaire causa une pénible impression dans la ville, et même dans toute la contrée. Cette impression n'est pas encore effacée aujourd'hui (1900). Constatons le fait et gardons-nous de juger des choses aussi récentes.

Montsort d'Alençon fut plus heureux. Il y avait longtemps que cette paroisse importante était réduite à une église à peine décente, lorsque le curé du temps, M. l'abbé Crêté entreprit de la remplacer. Avec le concours intelligent et dévoué de son premier vicaire, M. l'abbé Henri Antoine, aujourd'hui (1900) curé archiprêtre d'Argentan, il réussit dans son entreprise, son église fut consacrée vers 1886. Un an après, presque jour pour jour, le bon curé alla recevoir la récompense de ses travaux, et le gouvernement permettait de l'ensevelir dans l'église qu'il avait bâtie.

Difficultés

Flers fut moins heureux dans une entreprise semblable. L'accroissement extraordinaire qu'avait pris cette ville com-

merçante depuis le commencement du siècle rendait l'église très insuffisante pour la population. L'église de Saint-Jean, bâtie dans le but de servir de centre à une seconde paroisse, était loin d'être suffisante pour toute la ville. Saint-Germain, la vieille église était en fort mauvais état. L'ancien curé, M. l'abbé Lecornu, qui gouvernait la paroisse depuis plus d'un demi-siècle, étant venu à mourir. M. l'abbé Busnout, curé de Saint-Martin d'Argentan, comme nous l'avons dit plus haut, fut nommé pour le remplacer. Des négociations s'entamèrent ; mais il y eut scission entre le curé et le Conseil municipal ; et aujourd'hui (1900), on en est encore à se demander si l'église existera ou n'existera pas.

L'affaire de la Chapelle-Moche qui fit sortir du diocèse le curé de la paroisse, M. l'abbé Maunoury ; et celle de Saint-Jean-de-l'Aigle qui tira de sa paroisse M. l'abbé Challot, furent aussi fort regrettables.

Mais l'affaire la plus importante et la plus penible qui s'éleva en ce temps fut l'affaire des Fabriques et celle des Communautés qui lui était connexe.

Le décret impérial de 1809 avait posé les Fabriques sur un pied très solide ; mais en leur imposant certaines formalités qui faisaient précisément leur solidité. Ordinairement peu accoutumés à se gêner, les curés négligèrent ces formalités ; et le gouvernement tant qu'il fut bienveillant, ou seulement indifférent, ferma les yeux sur cette irrégularité qui, en somme, ne lui causait aucun tort. Les naïfs curés n'en revenaient pas. Ils ne pouvaient pas supposer qu'on leur imposât un tel travail ; et, pour le plus grand malheur du diocèse, le prélat emboîta un peu trop leur pas. Il alla jusqu'à défendre formellement d'obéir au ministère, parce, disait-il, ce que l'on demandait était illégal. Nous ne le croyons pas ; mais, abstenons-nous de juger. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette malheureuse affaire porta la division dans tout le diocèse. Nous en trouverons des traces plus profondes encore sous le pontificat suivant.

Le Fisc et les Congrégations

L'affaire du fisc était connexe à celle des Fabriques. On sait que les Communautés sont astreintes à payer divers cens sura-

joutés à l'impôt ordinaire et qui remplacent pour leurs biens, appelés biens de main-morte, les droits de succession, de vente, et le droit de tester. Plusieurs communautés du diocèse tombèrent sous la loi, qui leur demandait des arrérages considérables. C'est encore une question qui n'est pas entièrement vidée.

Reconstruction de l'abbaye de la Trappe

Le cœur du prélat fut consolé de tant d'avanies par plusieurs constructions et fondations très importantes : la plus considérable fut la reconstruction de l'ancienne abbaye de la Trappe, dont nous avons retracé l'histoire.

Contrairement aux autres abbayes, celle de la Trappe ne fut point détruite par la Révolution : les moines seuls furent expulsés et profitèrent de la Restauration pour repeupler leur monastère abandonné. Ils étaient sous la conduite de dom Augustin de Lestrange, qui, dès le commencement de la Révolution, était parti de la Trappe, et, après s'être établi pendant quelque temps à la Val-Sainte, dans le Tyrol, les conduisit jusqu'en Russie, puis les ramena à Aiguebelle, puis à la Trappe où la Communauté se réforma.

Après dom Augustin, dom Josephe-Marie Hercelin rétablit complètement la Règle et dom Timothée corrigea ce qu'il y avait de trop dur dans la règle ; enfin l'abbé actuel, dom Etienne, rebâtit à neuf le monastère, trop mesquin pour le nombre de moines qu'il contenait : sa dédicace s'en fit solennellement, trop solennellement même, car il y eut des abus. L'abbaye de la Trappe était par trop modeste : elle peut être maintenant classée parmi les grandes abbayes de France. Pourquoi faut-il avoir à dire que cette construction brouilla l'évêque avec l'abbé dom Etienne, et qu'elle fit enlever à la Trappe la dignité de maison chef d'ordre ? Rarement les dignités humaines s'accordent avec les dignités religieuses.

Ecole Saint-François a Alençon

Deux fondations qui portent le nom de Mgr Trégaro et sont établies sous son patronage sont consacrées à l'enseignement. Ce sont deux écoles, dont le prélat, comme nous l'avons vu,

sentait parfaitement l'importance, puisqu'il allait jusqu'à se faire condamner pour elles.

La première de ces écoles fut fondée à Alençon dans le faubourg Saint-Blaise dont elle porta d'abord le nom. Elle est aujourd'hui transportée presque à la campagne, à l'extrémité du faubourg de Cazault, et a pris le nom d'école de Saint-François de Sales. C'est celui du patron de notre évêque. Tenue par d'anciens professeurs du Petit-Séminaire, ses débuts ont été heureux, et il est à espérer qu'elle pourra arracher un grand nombre d'âmes à l'influence mortelle des écoles sans Dieu.

L'Ecole Trégaro a Gacé

La seconde école qui porte le nom d'école Trégaro, a été fondée à Gacé par les soins de M. l'abbé Hardy, curé de la paroisse, et de son vicaire, M. Barbedienne. Destinée d'abord à devenir une école professionnelle, elle tend à devenir simplement une école secondaire, et se trouve maintenant en plein exercice.

M. Louvel

L'année 1887, fut marquée pour le diocèse de Séez par la disparition de l'un des prêtres les plus savants en théologie qu'il ait produits dans ce siècle.

M. l'abbé René-Jean-François Louvel, naquit à Champsegré, au village de la Pesnière, le 18 juin 1802. Ce fut le premier enfant baptisé dans l'église paroissiale après la restauration du culte par le Concordat. Il était le second de huit frères et sœurs, et reçut le nom de René en l'honneur de deux de ses oncles, qui l'avaient porté comme lui. L'un de ces oncles avait été pendant le dernier siècle, curé de Champsegré, et archidiacre du Passais : l'autre, le *bon René,* comme on l'appelait, avait mené la vie d'un ascète, et il était mort dans une telle réputation de sainteté qu'on venait prier sur sa tombe pour obtenir du Ciel les grâces dont on avait besoin.

René Louvel avait quatre ans quand ses parents allèrent se fixer à Domfront. Il regretta déjà Champsegré malgré son jeune âge ; mais se consola en fréquentant l'église de sa nouvelle paroisse avec sa mère, à laquelle il disait déjà qu'il voulait être

prêtre pour pouvoir dire la messe. Il commença ensuite de bonne heure ses études au collège de Domfront.

Malheureusement les professeurs de ce collège étaient des prêtres jureurs, qui n'avaient aucun soin de leurs élèves. René n'apprit rien avec eux. Mais en 1814, ce personnel véreux fut entièrement chassé du collège, et les parents de M. Louvel, obligés de chercher une autre pension pour leur fils, le placèrent au collège de Falaise, dirigé par M. l'abbé Hervieu, originaire d'Ecouché, dont nous avons parlé déjà. Cet homme de mérite avait des professeurs dignes de lui, entre autres celui de seconde, M. Damiron, et celui de rhétorique, M. Dubois : tous deux sortaient de l'Ecole normale supérieure. Sous leur conduite, René travailla, se forma le style, et remporta de tels succès qu'à la fin de ses études, ses condisciples le reconduisirent en triomphe jusqu'à sa voiture, et la pavoisèrent avec les couronnes qu'il avait remportées. Son professeur, M. Dubois, était dans l'admiration, et voulait l'envoyer à l'Ecole normale, lui promettant le plus brillant avenir dans l'enseignement ; mais le jeune Louvel, qui n'avait pourtant encore que seize ans, entrait l'année suivante en philosophie au Grand-Séminaire de Séez.

Le Séminaire était alors établi dans la maison que l'on appelle encore aujourd'hui le *Vieux-Séminaire* ; et comme cette maison était trop petite pour le personnel qui l'habitait, une partie des élèves étaient dispersés en ville. M. Louvel fut placé chez M. Radiguet, alors curé de Saint-Pierre, et eut pour professeur, M. Brionne, originaire de Lonlay-l'Abbaye, homme d'un extérieur inculte, d'une originalité rare, mais qui n'en était pas moins l'un des premiers dialecticiens du temps comme nous l'avons déjà fait remarquer. Sous sa conduite, le jeune Louvel fit des progrès qui étonnèrent tous ceux qui en furent les témoins.

Cependant, aux vacances, sa santé se trouva tellement délabrée qu'il fut obligé d'interrompre ses études pendant deux ans. Il se retira à la Pesnière ; et, comme ce pays est tout près de la forêt, il se plaisait surtout à en parcourir les sentiers et allait jusqu'au mont Margantin, alors très giboyeux, où son suprême plaisir était de contempler les perdrix rouges ou *sorcières* du mont Margantin, et les lièvres étendus sur le serpolet au travers des bruyères.

A l'âge de dix-neuf ans, il sentit que sa santé se trouvait assez raffermie, et il songea à rentrer au Séminaire ; mais M. Radiguet et M. Chéradame, qui lui portaient le plus grand intérêt, l'engagèrent à entrer à Saint-Sulpice Ce séminaire modèle était alors partagé en deux établissements : Paris et Issy. C'était dans ce dernier qu'on envoyait les élèves d'une santé faible, et M. Louvel fut du nombre. Il trouva là un professeur très fort en argumentation, et c'est à lui, disait-il, qu'il a dû tous ses succès en théologie.

Parmi les professeurs d'Issy se trouvaient alors M. Affre, depuis archevêque de Paris et mort en 1848 sur les barricades et M. Lacroix, depuis évêque de Bayonne. On comptait parmi les élèves MM. Dupanloup, Olivier, Mathieu, Rousselet; depuis évêques d'Orléans, d'Evreux, de Besançon et de Séez, avec l'abbé Lacordaire, destiné à de si hautes destinées. On rapporte que M. Louvel lutta souvent contre ce dernier en argumentation, et qu'une fois il réduisit au silence M. Dupanloup.

Il n'avait que vingt-trois ans lorsque ses études théologiques se trouvèrent complètes : il fit un an de solitude, ayant pour supérieur M. Molvaux, si célèbre par sa sainteté ; et pour directeur M. Caduc, « le meilleur professeur qu'il eût rencontré, » disait-il lui-même. Enfin il fut ordonné prêtre le 30 juin 1826, alla dire sa première messe à Champsegré et fut nommé professeur de morale au Séminaire. Il se rencontra dans cet établissement avec M. Lorphelin, mort curé de Ceton, M. Lepeltier, depuis curé de Ray et M. Laurent, depuis doyen de Messey. Ce dernier professait le dogme, et M. Lepeltier dirigeait le cours de philosophie. M. Lorphelin gardait la direction des élèves et l'enseignement de l'Ecriture sainte.

Les débuts de M. Louvel furent brillants : les élèves étaient ravis de son enseignement. Mais pendant les vacances, des complications se produisirent. MM. Lorphelin, Louvel et Laurent formaient une école à part dans le Séminaire. Au point de vue de l'administration, la simplicité de M. Bazin les offusquait : ils se trouvaient trop distingués pour obéir à un pareil supérieur. Ils soutinrent aussi des opinions qui ne parurent pas toujours justes : ils admettaient que le prince a le droit d'établir pour le mariage des empêchements dirimants, ce que Mgr Saus-

sol regardait comme une erreur absolue. De vénérables vieillards, qui étaient alors leurs élèves, nous ont affirmé qu'on les accusait aussi d'un peu de Mennesianisme. Mais, c'étaient surtout les idées gallicanes, dont M. Louvel, comme on le sait, ne s'est jamais départi qu'à son corps défendant qui gâtaient l'esprit de ces jeunes révolutionnaires. M. Laurent fut nommé avant la rentrée de 1827, curé du Housseau, petit hameau dépendant aujourd'hui du diocèse de Laval. Au mois de décembre, M. Lorphelin et M. Louvel se retirèrent à leur tour, et furent nommés, l'un curé de Ceton, où il est mort, l'autre curé d'Igé.

A peine arrivé dans cette dernière paroisse, M. Louvel s'y fit estimer et aimer. Il avait pour vicaire M. Châtel, plus tard économe du Grand-Séminaire, qui lui avait voué depuis ce temps une affection toute filiale. Le bien s'opéra : l'un de ses châtelains, M. de Fontenay, se convertit sous sa direction : plusieurs habitants de l'autre château, qui appartenait à la famille d'Orglandes, lui ouvraient leur conscience et Châteaubriand, qui venait quelquefois à Igé, se faisait un honneur de lui servir la messe.

Une circonstance fournit au curé l'occasion de former son successeur futur dans le supériorat. M. Théobald de Fontenay allait commencer ses études théologiques ; mais la Révolution de 1830 avait ébranlé le pays : les parents du jeune théologien craignirent de l'envoyer dans la capitale et proposèrent à M. Louvel de commencer au moins son éducation théologique. L'entreprise fut bientôt en bonne voie, et de Lugo fut choisi comme livre classique : le maître était capable de l'enseigner et l'élève capable de le comprendre.

Il y avait neuf ans que M. Louvel exerçait le ministère à Igé, lorsque mourut Mgr Saussol le 7 février 1836. Son successeur fut Mgr Jolly, dont nous avons vu le caractère entreprenant et réformateur. Il changea le personnel du Grand-Séminaire, proposa le supériorat à M. Louvel et à M. Lorphelin ; mais celui-ci ayant dit qu'il voulait mourir à Ceton, M. Louvel accepta la charge. Il eut pour professeur de dogme M. Maillard; M. Delahaye, vicaire de Fresnes, fut chargé du cours de morale, M. de Fontenay, qui n'était pas encore prêtre, professait l'Ecriture sainte ; M. Vallet, aumônier de l'Hospice de Domfront, fut

économe. Le départ de M. Maillard nécessita de nouveaux changements, et ce fut alors que M. Châtel, ancien vicaire d'Igé, prit possession de l'économat.

Après un bouleversement aussi absolu, les séminaristes, comme on pouvait s'y attendre, firent beaucoup de commentaires, et l'esprit d'union et de concorde ne fut pas sans souffrir des opinions diverses qui se produisaient. M. Louvel se mit à la hauteur des circonstances, et s'appliqua tout d'abord à établir une discipline qui n'existait pas avant lui. C'est à lui qu'on doit l'établissement des petits examens du dimanche et des grands examens de milieu et de fin d'année. Sous le rapport de l'enseignement religieux, il fut l'instituteur des *Salles*, c'est-à-dire des lectures spirituelles que l'on fait tous les jours aux séminaristes, et qui sont ordinairement suivies d'un commentaire du Supérieur.

La partie matérielle de l'administration dut aussi attirer les regards de M. Louvel ; l'abbaye de Saint-Martin, achetée depuis deux ans seulement par Mgr Saussol, était encore dans un état épouvantable.

M. Louvel, aidé de son économe, M. Châtel, put obtenir, par l'intermédiaire de M. de Corcelles, député de la contrée, une somme de deux cent mille francs, et la face des choses était déjà totalement modifiée, lorsqu'en 1842, Mgr Jolly fit un appel au clergé et aux fidèles de son diocèse. M. Châtel mourut sur ces entrefaites, et ne vit point le succès de son œuvre.

Le digne supérieur appliquait tous ses soins à la direction de ses élèves, dont il était parvenu à se faire craindre comme un maître et aimer comme un père, lorsque de grands événements se produisirent dans le diocèse. Nous avons vu que Mgr Jolly, par les changements qu'il avait opérés, avait froissé les esprits d'un certain nombre de prêtres et de laïques. Il se forma une opposition ; et, par malheur, M. Louvel n'y fut pas complètement étranger ; dès lors, son influence commença de baisser notablement, et l'on put prévoir qu'il ne serait pas de longues années à la tête du diocèse.

Mgr Jolly, dénoncé plusieurs fois au gouvernement, fut nommé archevêque de Sens, et il partit de Séez, le 20 février 1844, le cœur pénétré de la plus vive douleur.

Le nouvel évêque, Mgr Rousselet, fut préconisé cinq jours

après, le 25 février, et fut installé le 25 mars. Le chapitre avait nommé comme vicaires capitulaires M. Louvel et M. Radiguet. Mgr Rousselet conserva M. Louvel comme grand vicaire; mais les deux caractères ne sympathisaient pas complètement. On jugea qu'il serait prudent de se séparer, et le 1er août 1846, M. Louvel était remplacé d'abord par M. Neveu, curé de la Ferté-Macé, puis, quelques jours après, par M. Filleul, curé de Tourouvre. Il conserva cependant la direction du Séminaire pendant deux années encore ; mais l'entente avec le prélat n'était plus cordiale : en 1848, M. de Fontenay devenait supérieur, et M. Louvel obtint un canonicat alors vacant.

Le loisir dont l'ancien supérieur jouissait désormais le fit demander par la Communauté de la Providence pour dire la sainte messe et donner des instructions aux novices. M. Louvel s'acquitta de ce ministère pendant vingt ans avec le talent qu'on lui avait connu au séminaire; et, en 1850, le chapitre lui donna une marque de la haute estime qu'il lui conservait en le nommant son représentant au concile de Rouen.

Ce fut peu de temps après qu'il composa son traité théologique *de Castitate*, qui est resté son chef-d'œuvre, tant à cause de la doctrine qu'il renferme, que de la magnifique langue dans laquelle il est écrit.

Ses autres œuvres sont : l'*Oraison funèbre de Melle de Mésenge* ; *l'Eloge du bon René*, ce grand-oncle dont nous avons parlé déjà ; une *Etude sur la prophétie de Blois* ; une *Notice sur M. et Mme de Moloré de Fresneaux ;* un *Abrégé de la Théologie Dogmatique et Morale*, cet ouvrage est resté manuscrit ; un *Eloge de Suzanne-Mathilde Loveday, baronne de Saint-Sauveur* ; une *Notice historique sur la Providence de Séez ;* enfin une *Histoire du bon René.*

Ces travaux et les soins qu'exigeait de lui la communauté de la Providence étaient loin de suffire à l'activité de son zèle, et il donnait tous les ans quelque mission à travers le diocèse. Onze ou douze ans avant sa mort, il avait cessé d'être chapelain de la Providence, et il profitait de sa liberté pour aller plus souvent à la Pesnière et y retrouver ses souvenirs de jeune homme. C'était pour lui, selon son expression, « un charme indicible. »

En 1864, il avait fait bâtir en ce lieu une petite chapelle, où

il fit transporter les corps de ses parents, ceux de l'Official, son oncle, et du bon René. Ses frères et ses sœurs y descendirent encore avant lui ; mais le 25 mars 1887, en célébrant le saint Sacrifice, il fut frappé d'une congestion, qui l'emporta au bout de huit jours, le 31 mars 1887, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il repose maintenant à la Pesnière avec les membres de sa famille. Pendant la guerre de 1870, des officiers prussiens qui logeaient chez lui, s'informèrent de ses opinions et lui demandèrent s'il était gallican. « Je l'étais avant le concile répondit M. Louvel ; mais depuis que l'Eglise a prononcé contre moi, j'ai cessé de l'être. » Cette parole de soumission démontre la foi du chanoine ; mais elle nous fait connaître en même temps, comme nous l'avons dit, que M. Louvel attendit, pour se convertir que l'infaillibité fût passée à l'état d'un dogme de foi.

M. Ruprich-Robert

A peu près dans le même temps que M. Louvel, mourait à Cannes, où il avait été pour rétablir sa santé, M. Ruprich-Robert, artiste d'un mérite supérieur, selon le jugement du journal l'*Univers* ; il était architecte du diocèse de Séez depuis 1850.

La reconstruction de notre cathédrale avait été son œuvre de prédilection. Il l'avait commencée en 1851 par le transept sud, dont il fut obligé d'étayer les fondations par un massif de six mètres de profondeur que l'on fut obligé de construire sous la muraille, pour trouver le sol résistant. Cette opération exigea que l'on suspendît pendant un temps tout un côté de la cathédrale. Les élèves de M. Félix Desaunay, alors professeur de sciences au Petit-Séminaire se souviennent encore d'avoir entendu expliquer à leur savant maître le procédé dont s'était servi pour obtenir cet effet étonnant. M. Ruprich-Robert dont la capacité ne fut plus alors révoquée en doute par personne.

Le transept sud fut achevé en 1856, et les travaux furent interrompus jusqu'à la guerre de 1870. Alors furent entrepris le transept du nord que l'architecte put achever, et l'arrière-chœur, dont il n'a eu le temps de faire que le gros œuvre. Mais il est mort avec la gloire d'avoir sauvé notre cathédrale d'une ruine certaine et imminente.

M. Ruprich-Robert avait dans l'esprit l'idée d'un style nouveau, mélange de celui du XIIe siècle et d'ornements appartenant à l'architecture égyptienne. Il a réalisé cette idée dans la chapelle de l'Immaculée-Conception de Séez, dans l'église d'Athis et dans celle de Saint-Jean de Flers. Nous ne pouvons pas dire qu'il ait parfaitement réussi : lorsqu'il construisit l'église de Gacé, on lui imposa le style ogival, qu'il a souvent exécuté avec un remarquable bonheur. Le diocèse de Séez doit encore à cet artiste plusieurs monuments secondaires et les dessins d'un certain nombre de mobiliers d'église. Les travaux qu'il a exécutés parmi nous pendant trente-sept ans laisseront un souvenir ineffaçable, et lui assureront la reconnaissance des générations futures.

Il nous reste encore pour caractériser le pontificat de Mgr Trégaro, à signaler ses dernières œuvres, entreprises pour le bien général du diocèse.

Œuvres diverses de Monseigneur Trégaro

Le première est l'œuvre des clercs, déjà établie auparavant ; mais qui était loin d'atteindre le développement qu'elle a pris aujourd'hui. Cette œuvre est destinée à aider les clercs pauvres, qui sortaient autrefois endettés du séminaire, et vu la modicité actuelle des revenus paroissiaux, restaient ainsi obérés pendant la majeure partie de leur existence, au grand détriment du bien qu'ils auraient pu faire. Quelques bourses existaient depuis un certain nombre d'années ; mais le produit de cette œuvre de charité, considérablement augmenté, il y a tout lieu d'espérer que le nombre des clercs sortant endettés du Séminaire deviendra de moins en moins considérable.

L'œuvre de la caisse diocésaine complète celle des Clercs, en fournissant des secours aux vétérans du sacerdoce, qui ne sont plus capables de s'acquitter de leurs fonctions. Nous avons vu en son temps la fondation de cette caisse par Mgr Rousselet ; mais elle a reçu en ces dernières années une organisation toute nouvelle, qui permet à chaque prêtre de pouvoir compter sur un revenu fixe à un âge déterminé.

L'Adoration perpétuelle du saint Sacrement n'a été non plus établie dans le diocèse que depuis peu d'années. Maintenant

toutes les paroisses et les communautés ont leur jour d'Adoration déterminé ; et jusqu'ici la fête établie pour cet objet se célèbre partout avec enthousiasme.

Enfin, Mgr Trégaro a voulu publier de nouveaux statuts, différents de ceux de Mgr Jolly, acceptés par Mgr Rousselet. Longs et détaillés, ces statuts n'ont reçu dans le diocèse qu'un accueil médiocrement sympathique. L'avenir seul nous en montrera le résultat.

Il est d'ailleurs impossible de dire que toutes ces œuvres aient également bien réussi, ni qu'elles aient produit tout le bien qu'on en pouvait attendre. Peut-être même peut-on trouver qu'elles sont un peu trop multipliées, ce qui diminue la force que chacun ed'elles pourrait avoir. De notre temps surtout, où la foi est si endormie, on demanderait un culte qui produise des résultats positifs dans la société, bien plus que des cérémonies religieuses qu'on ne goûte plus qu'à moitié. Il est facile de se convaincre que ces cérémonies, où l'on court quelquefois en foule par curiosité, réveillent assez peu la foi ; et que le lendemain, la majorité de ceux qui y ont assisté n'en conservent plus aucun souvenir. Nous aurions la même chose à dire des associations pieuses et des Confréries. Il y a quelques personnages, même parmi les bons qui les méprisent, d'autres qui les acceptent volontiers, mais sans conviction, d'autres enfin qui s'y laissent entraîner plutôt qu'ils n'y entrent d'eux-mêmes ; et tous restent exactement ce qu'ils étaient auparavant : ce qu'y gagnent la religion et la civilisation est souvent difficile à apprécier. Il semble qu'on ne puisse plus atteindre les cœurs que dans la famille ; mais comment faire, si la famille elle-même n'existe plus, ou du moins tend rapidement à disparaître ? Tout est possible à celui qui de rien à créé le monde, et grâce à Dieu, les hommes de valeur ne nous font pas encore entièrement défaut. Avant de terminer l'histoire de Mgr Trégaro, il nous reste à faire mention, de trois hommes qui, chez nous contribuèrent puissamment à développer l'étude des sciences et de la littérature.

M. de La Sicotière

M. Léon de La Sicotière était né à Valframbert, près Alençon, le 3 février 1812, d'une vieille famille française, dont les

membres avaient occupé des postes honorables ; mais n'avaient jamais été des courtisans sous l'ancien régime, ni des parvenus sous le nouveau. Il naquit dans un temps où, selon l'expression de M. Taine dans son discours de réception à l'Académie, cent louis par an, quelque fois même cinquante, suffisaient à faire vivre une famille entière. Toute sa vie il eut à se louer d'avoir suivi ce régime salutaire.

Lorsqu'il parvint à l'âge de raison, la paix s'était faite de guerre lasse. Il fut mis de bonne heure au collège d'Alençon, où il étudia côte à côte avec M. de Fontenay, le futur Supérieur du Grand-Séminaire et vicaire général, et il contracta avec lui une liaison intime, qui n'a pu être brisée que par la mort. Pendant son séjour dans cette école, Léon de la Sicotière semo n tra ce qu'il fut toute sa vie, sage et studieux, écolier modèle, dont l'abbé Roger, son professeur de philosophie, disait que c'était « une des colonnes de sa classe. » Il était passionné pour la littérature ; mais jamais il n'écrivit uniquement pour la beauté du style. Il voulait que sa pensée renfermât toujours quelque chose d'utile, qu'il ornait ensuite avec une élégance d'autant plus méritoire qu'elle n'était pas chez lui le résultat de la facilité, mais d'un travail pénible et surtout raisonné, qui lui faisait mettre chaque chose à sa place, avec une méthode qui ne permet pas de lire ses ouvrages sans acquérir sans cesse quelque connaissance nouvelle.

M. de La Sicotière avait terminé en 1834 ses études de droit. Il avait vingt-deux ans : il endossa résolument le rôle d'avocat et se maria bientôt après. Ses succès au barreau furent égalés, surpassés même, par ses succès littéraires. La liste de ses ouvrages est trop longue pour que nous puissions l'insérer ici ; mais nous devons rappeler qu'il a jeté sur l'histoire si mystérieuse du jeune Louis XVII une lumière qui n'existait pas avant lui. Il était aussi passionné pour l'histoire de nos compatriotes émigrés au Canada ; mais son chef d'œuvre a été l'*Histoire de Frotté et des insurrections normandes*. C'était pour le monde savant lui-même, toute une découverte. Autant la *chouannerie* bretonne était célèbre, autant la *chouannerie* normande était obscure et inconnue. M. de La Sicotière a levé le voile jeté sur ces événements et la chouannerie normande des Frotté et des Puysaye nous est apparue aussi intéressante, sinon plus que les

guerres de Bretagne, et même de Vendée. C'était une lacune considérable comblée dans l'histoire de la Révolution.

Au point de vue politique, M. de La Sicotière, d'abord député, puis sénateur, resta homme d'études au milieu des passions qui s'agitaient autour de lui. La carrière législative fut un peu effacée : il n'aborda jamais la tribune. Mais ses travaux, ses rapports étaient sérieux et étudiés. On remarqua surtout au Sénat son rapport sur le projet de loi concernant *la protection des oiseaux insectivores.* Ce rapport ne touche pas aux grands intérêts de l'Etat ; mais il a le mérite de la méthode et de la clarté qui en résulte. D'ailleurs, M. de La Sicotière avait fait un autre rapport de plus de neuf cents pages in-4° sur la situation de l'Algérie pendant la guerre. Il y fit preuve d'une haute compétence ; et M. Challemel-Lacour, président du Sénat à la mort de l'auteur, put dire dans son éloge funèbre que ce travail volumineux est encore consulté aujourd'hui avec utilité.

Nous devons mentionner enfin dans sa vie la fondation de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*, que M. de La Sicotière organisa en 1881, de concert avec M. Louis Duval archiviste du département. Cette *Société* a contribué puissamment au développement des études locales et nous devons reconnaître que nous lui devons beaucoup de documents pour la composition de cette histoire.

Comme particulier, rien n'était plus simple, plus cordial, plus éloigné de toute prétention que l'homme de mérite dont nous venons d'esquisser la vie. La bonté allait quelque fois jusqu'à la faiblesse. Personne mieux que lui ne connaissait ce distique déjà vieux :

> Tel est le triste sort de tout livre prêté :
> Souvent il est perdu, toujours il est gâté.

Et cependant qui pourra se plaindre d'avoir jamais été refusé par lui de la demande d'un volume assez souvent d'un grand prix, et même unique dans son genre ? S'agissait-il d'une consultation ? Vous vous présentiez même à une heure indûe chez l'honorable Sénateur ; la chambre et le lit étaient encore en désordre ; mais vous étiez sûr de l'amabilité du propriétaire, et vous sortiez avec les lumières que vous désiriez avoir.

Aussi tout le monde appréciait-il *le bon La Sicotière*, comme

l'appelait son excellent ami, M. Gustave Le Vavasseur. Il a pu avoir des adversaires ; mais il n'a jamais eu d'ennemi. En 1894, l'Institut montra l'estime qu'il avait pour ce modeste savant, en le nommant son Membre correspondant en attendant l'admission complète. Mais ce nouvel honneur était pour M. de La Sicotière, presque un honneur funèbre. Il passa à une vie meilleure au commencement de mars 1895, à l'âge de quatre-vingt-trois ans ; et le jeudi du même mois toute la partie la plus distinguée de la ville d'Alençon se pressait à Notre-Dame autour du cercueil de M. Léon Duchesne de La Sicotière, l'une des gloires les plus pures qui aient jamais ennobli la seconde capitale des Talvas. En 1900, la ville d'Alençon lui élevait dans le jardin de l'Hôtel de Ville un monument bien mérité.

M. Gustave Le Vavasseur

Dix-huit mois après son ami, M. Gustave Le Vavasseur descendait à son tour dans la tombe.

M. Gustave Le Vavasseur, né à Argentan, le 9 novembre 1819, montra de bonne heure autant de goût que de capacité pour la littérature et pour les sciences. Il étudia d'abord sous la direction de ses parents, et à l'âge de huit ans, il avait déjà écrit son premier thème ; en 1828, il entrait au collège d'Argentan, alors à l'apogée de sa gloire et de ses succès, sous la direction de M. Guitton de Surosne, parent de la famille Le Vavasseur.

Gustave avait un frère, Léon Le Vavasseur, né en 1822 et par suite, de trois ans plus jeune que lui : il le suivit à Argentan, où les deux frères étudièrent de compagnie jusqu'en 1833. Alors Gustave fut placé au collège de Juilly, illustré par le séjour des Oratoriens ; et son frère Léon ne tarda pas à l'y suivre. On voit dans les vers de M. Le Vavasseur qu'il se plaisait beaucoup dans cette maison, et qu'il en goûtait avec délices les classes, et les autres exercices scolaires

Qui, les leçons à part, n'avaient rien d'ennuyeux.

Il lui semblait entendre encore les phrases presque célestes de Bossuet et de Massillon élevés aussi dans cette maison bénie. Les premières poésies datent de cette époque. Les professeurs de Juilly possédaient l'art de développer l'intelligence des

enfants, en leur permettant d'orner leur mémoire de connaissances variées. On cultivait chez eux la jeune littérature aussi bien que l'ancienne ; cette variété plaisait à Gustave, qui a dit en quelque endroit.

« *Oh ! nos supérieurs, malgré leurs habits noirs,*
Etaient de vrais flambeaux, et non des éteignoirs. »

Ainsi s'écoula le temps des études, jusqu'en 1837. Ce fut pour Gustave Le Vavasseur le temps du baccalauréat. Il dut quitter alors l'agréable et pacifique asile de Juilly pour passer à l'Ecole de Droit. La poésie attirait souvent l'esprit du jeune homme loin du sanctuaire de la chicane ; il fut reçu licencié et avocat pour la forme, et il balaya, comme il le dit de son grand-père, au moins pendant un jour le tribunal, de sa longue robe noire.

Sa carrière poétique se développa de plus en plus. Il écrivit en vers et en prose, et il nous a conservé lui-même son *Ode à Napoléon,* qui date de 1840. Son amitié avec MM. de Chenevières, Prarond, Buisson et Baudelaire, l'auteur des *Fleurs de Mai* contribuèrent à nourrir sa veine poétique. Il publia en 1843, la *Vie de Pierre Corneille*, qu'il a toujours préféré à Racine. On a remarqué en général qu'il plaçait les poètes fort au-dessus des poètes de sentiment. Ses vers d'ailleurs, quoique presque tous idylliques, laissent eux-mêmes percer cette préférence.

Cette tournure d'esprit ne permettait guère de voir dans Gustave Le Vavasseur un futur avocat. En 1848, il pensa à regagner la maison paternelle ; mais il y revint seul : son frère Léon était entré au Séminaire de Saint-Sulpice ; plus tard il s'agrégea à la Congrégation, et il est mort Sulpicien, quelques années seulement avant son frère Gustave.

Ce fut alors que commença la vie de La Lande-de-Lougé, vie tout de calme et de poésie. Chacun se rappelle les vers que M. Gustave Le Vavasseur publiait dans l'*Almanach de l'Orne* et qui devenaient souvent des chansons populaires très connues et très goûtées. Enfin notre littérateur en vint jusqu'à la vie politique, toutefois il ne monta pas, comme son ami de La Sicotière, jusqu'au Parlement : il resta modestement dans la shère de Conseiller général de l'Orne, représentant le canton de Briouze.

Ce canton privilégié, depuis plus de cent ans que les Conseils généraux existent ne comptait que cinq représentants au Conseil général : M. Chausson-Lassalle de Gisnay, canton d'Exmes, jusqu'en 1832, M. de Vaucelles de Ravigny, maire de Lignou. de 1832 à 1848 ; M. Masson, de Saint-Hilaire-de-Briouze, de 1848 à 1862 ; M. Lemasquerier, de 1862 à 1870, époque de sa mort. Ce fut alors que M. Gustave Le Vavasseur fut élu pour lui succéder. Il était maire de La Lande de Lougé depuis 1849, et représentait son canton au Conseil d'arrondissement depuis 1852. Ses opinions politiques n'entrèrent pour rien dans son élection. Il fut nommé, comme beaucoup d'autres, parce qu'on voyait en lui l'homme qui connaissait le mieux les intérêts du canton ; et celui qui savait le mieux les servir. Depuis longtemps on connaissait ses opinions par le *Journal d'Argentan* et par l'*Almanach de l'Orne* fondé par l'abbé Laurent, professeur de rhétorique et rédigé pendant quarante ans par M. Le Vavasseur. Il garda son titre de Conseiller général jusqu'à sa mort et souvent se distingua par la droiture et le dévouement avec lequel il défendit les intérêts départementaux, surtout dans la question du transfert de l'école normale de filles, d'Argentan à Alençon, transfert auquel il était formellement opposé.

Les ouvrages de M. Gustave Le Vavasseur ne consistent qu'en des recueils de poésie, qui sont assez nombreux. On regarde comme son chef-d'œuvre *la Dame des Tourailles*, légende du Moyen-Age, dont le fond est historique. Tous les poètes de l'Orne se reconnaissaient pour ses disciples ; et il acceptait cette idée avec la plus grande simplicité.

Lorsque fut fondée la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*, M. Le Vavasseur fut nommé Secrétaire général ; neuf ans après, il en devenait le second président. Sa gestion comme tel, continua dignement celle du vénéré M. de La Sicotière. Lorsque vint la fin de sa gestion de six années, en 1895, il eut pour successeur M. le Comte Gérard de Contades, et redevint modestement Secrétaire général ; mais l'ère des souffrances avait commencé pour le poète ornais. Sa vénérable mère était morte le jour de l'Ascension 1887 ; et le 27 mars 1892, son frère Léon s'était éteint dans ses bras, au Séminaire du Saint-Esprit, dont il était directeur. Enfin, M. Gustave Le

Vavasseur lui-même, s'éteignit le 9 septembre 1896. On lui apporta le saint Viatique, qu'il voulut recevoir à genoux, en disant que Dieu était trop grand pour qu'il le reçût couché. Puis, après avoir parlé « de ce bon La Sicotière qu'il allait retrouver là-haut », il s'endormit dans le Seigneur à l'âge de soixante-dix-sept ans presque accomplis. Sa mémoire est inséparable de celle de son honorable ami, M. Léon de La Sicotière.

Il faut dire que ces deux hommes avaient joui tous deux amplement de l'estime de leurs semblables. M. Gustave Le Vavasseur était en même temps, maire de la Lande-de-Lougé, Conseiller général de l'Orne, lauréat de l'Institut, directeur de la *Société des Antiquaires de Normandie*, secrétaire général et président de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*. Enfin, sa ville natale, Argentan lui a élevé, le 20 octobre 1898, un buste sur la petite Place du Collège, témoin de ses premiers succès. M. le duc d'Audiffret-Pasquier présidait la cérémonie au nom de l'Académie. Mgr Bardel, évêque de Séez, M. Christophle, ancien ministre, M. Boscher, maire d'Argentan, M. le vicomte du Motey, prirent successivement la parole. M. Buisson, vint du Languedoc célébrer son amitié avec le héros de la fête. Un autre ami, M. Prarond, d'Abbeville, avait envoyé des poésies. La gloire dont M. Le Vavasseur n'avait pas voulu, venait le chercher de toutes parts.

M. de Contades

M. le comte Gérard de Contades prenait en 1895 la conduite de la *Société Archéologique* dans la force de l'âge et laissant espérer un long avenir. Sans avoir la notoriété de ses deux prédécesseurs, MM. de La Sicotière et Le Vavasseur, il avait des connaissances assez étendues en histoire et en littérature. Il avait surtout un usage du grand monde qui répandait beaucoup de vie dans la *Société*. Tout en lui indiquait le gentilhomme et ses articles eux-mêmes étaient imprégnés de ce ton de bonne société.

Mais les espérances que l'on fondait sur lui ont été brisées comme tant d'autres. Rongé par une longue et cruelle maladie, M. de Contades a été rappelé à son tour par la Providence, en

juin 1899. On a de lui plusieurs petits volumes de bibliographie cantonale, la Vie d'un de ses parents, M. de Contades, qui vivait au temps de la Terreur, et un nombre assez considérable d'opuscules d'un haut intérêt. Il a été remplacé comme président de la *Société* le 10 août 1899, par M. Henri Tournouër, déjà directeur de la Revue intitulée *Documents sur la province du Perche*. Espérons que M. Tournouër saura nous conserver cette *Société*, la seule vraiment sérieuse qui existe dans notre département, au point de vue de l'histoire locale.

Derniers temps de Monseigneur Trégaro

L'affaire des Fabriques était la dernière qui eût troublé le pontificat de Mgr Trégaro. Un délai avait été accordé pour la remise des pièces en litige. Il y eut plusieurs années de trève avant la reprise des hostilités.

Mais la santé du prélat était gravement atteinte. Il portait le poids de soixante-douze printemps : son séjour dans les colonies avait usé sa constitution, et déjà plusieurs crises qu'il avait éprouvées avaient donné des inquiétudes. Enfin, une dernière rechute devait avoir raison de notre évêque. Mgr François-Marie Trégaro mourut le 6 janvier 1897, le jour même de l'Epiphanie. Il avait gouverné l'Eglise de Séez pendant quinze années, qui n'avaient guère été pour lui qu'un long et pénible combat.

Les Vicaires Capitulaires

Aussitôt après la mort du prélat, le chapitre élut comme vicaires capitulaires ses deux vicaires généraux, M. l'abbé Fourmy et M. l'abbé Emeric Marais. Mais bientôt, vers la fin du Carême, on apprit que le siège était pourvu, et qu'on avait pour évêque Mgr Bardel, évêque auxiliaire de Bourges. Ce fut peut-être un tort de la part des vicaires capitulaires de vouloir faire à leur compte au moins un acte de juridiction. Ils lancèrent une circulaire dans laquelle ils déclaraient que l'opposition à outrance organisée par l'évêque défunt était vraiment trop absolue et qu'ils permettaient aux curés de se conduire sur ce point, après avertissement, absolument comme ils le jugeraient à propos. Une autorité de second ordre est toujours plus

ou moins odieuse : cette circulaire souleva des murmures. On accusa les vicaires capitulaires de vouloir se ménager l'esprit de l'évêque nommé, que l'on savait beaucoup plus conciliant sur ce point que son prédécesseur. Le Doyen du Chapitre, M. l'abbé Lebouc lança une contre-circulaire pour réclamer au nom de ses collègues, auxquels le pouvoir de gouverner le diocèse restait in *radice*. Comme toujours, lorsqu'il y a division, les langues s'exerçaient à plaisir. Une seule chose nous paraît rester vraie : c'est que les vicaires capitulaires étaient allés un peu vite, et auraient dû attendre pour agir, l'arrivée du nouveau pasteur.

CHAPITRE VII

Mgr Claude III Bardel, 80e Évêque de Séez

1897

—

Mgr Bardel. — Son arrivée dans le diocèse. — Suite de l'affaire des fabriques. — M. Fourmy. — M. Rombault et M. Lejard. — M. Maunoury. — M. Emeric Marais. — M. Letellier. — Conclusion.

Monseigneur Bardel

Enfin le pasteur attendu arriva et reprit pour vicaires généraux les deux vicaires capitulaires. L'administration se retrouvait ainsi la même que dans les derniers temps de Mgr Trégaro.

Mgr Claude Bardel est né le 21 février 1851, à Thiers, sous-préfecture du département du Puy-de-Dôme, diocèse de Clermont-Ferrand. Il exerçait dans son diocèse la fonction de Missionnaire diocésain quand il fut remarqué pendant une tournée pastorale, par Mgr Boyer, alors évêque de Clermont, qui l'appela auprès de lui comme secrétaire et l'emmena avec lui lorsque d'évêque de Clermont, il devint archevêque de Bourges. Devenu ensuite cardinal, le prélat, déjà âgé, et sentant s'accroître son travail, voulut se donner un aide, et fit

nommer l'abbé Bardel, par décret du 14 avril 1894, évêque *in partibus* de Parium et auxiliaire de Bourges. Le cardinal, avant de le faire sacrer, exigea la promesse d'un évêché pour le nouveau prélat, aussitôt que sa mission serait terminée à Bourges. La promesse fut faite, et Mgr Bardel, préconisé le 18 mai 1894, fut sacré le 1er août suivant et exerça pendant près de trois ans à Bourges le ministère épiscopal. La mort du cardinal Boyer mit fin à cet état de choses : le gouvernement se trouva en demeure de tenir à Mgr Bardel la promesse d'un évêché qu'il lui avait faite. Le prélat fut préconisé évêque de Séez le 19 avril 1897, et intronisé le 29 juillet de la même année.

Arrivée de Monseigneur Bardel

L'Eglise de Séez reçut magnifiquement son évêque. Pendant longtemps la *Semaine Catholique* fut remplie du récit des fêtes que l'on organisait dans toute l'étendue du diocèse. Nous avons pu voir de nos propres yeux celles d'Alençon, et nulle part nous n'avons rien vu de plus beau. Un arc de triomphe monumental s'élevait au carrefour de la Renaissance, précédé de celui de la Pyramide. C'était le commencement de la voie triomphale que le Prélat devait parcourir en arrivant de Séez. Montsort avec sa chapelle de Lorette toute décorée d'un immense massif de fleurs et ses rues agrémentées d'arcs de triomphe, rivalisait avec la rive droite de la Sarthe ; mais la palme restait à la partie de la grande rue comprise entre Notre-Dame et Saint-Léonard. Là, les maisons richement tapissées de fleurs et de verdure, étaient reliées l'une à l'autre au-dessus de la rue par des guirlandes à la hauteur du premier étage : on s'avançait sur les fleurs, sous les fleurs et entre les fleurs. Le prélat paraissait heureux. On était aux derniers jours d'août : un temps magnifique favorisait la cérémonie : l'évêque se donnait à tous, causait à celui-ci et à celui-là. On lui présenta sur le parcours, par centaines, par milliers peut-être, des enfants qu'il bénissait avec bonté. L'enthousiasme paraissait aussi sincère au-dedans, qu'il était manifesté brillamment au-dehors : et cependant, au milieu d'un triomphe aussi complet, notre cœur se serrait malgré nous. « Voilà une bien belle fête, disions-nous tout bas ; mais dans un an, sera-t-on disposé comme aujourd'hui à l'égard de

Monseigneur, » et comme un ver rongeur, le souvenir de l'affaire des fabriques, si fraîche encore nous revenait en mémoire.

Les Fabriques

Nos craintes, en effet, ne se sont que trop réalisées. On constata bientôt que le nouvel évêque ne serait pas dans la résistance aussi raide que l'ancien. Les têtes se montèrent. Il y eut une levée de boucliers. Pourquoi ? Qu'espérait-on ? Nous croyons que les plus ardents eux-mêmes auraient été bien embarrassés pour nous le dire ; mais on se trouvait braves ; on était contents de soi ; et si quelqu'un risquait une observation, on ne daignait pas lui répondre ; on lui lançait un regard superbe, et on lui tournait le dos après lui avoir lancé à la face l'épithète de *calard*.

Un état aussi violent ne pouvait pas se soutenir : Mgr Bardel, bien qu'il sentît diminuer sa popularité première, ne s'en étonna que médiocrement, et se tint dans les principes qui lui servaient de guides dans sa manière d'agir. Une condamnation à payer huit cents francs à l'administration du timbre, accompagnée d'une amende de dix-neuf mille francs, refroidit un tant soit peu le zèle de nos naïfs curés : l'affaire dort aujourd'hui (1900), et nous espérons bien qu'elle ne se réveillera pas, sinon dans quelques cas particuliers, mais jamais comme une affaire générale.

M. le vicaire général Fourmy

Pendant que cette tourmente agitait le clergé sagien, la mort sévissait parmi les têtes du diocèse, et l'administration était complètement renouvelée.

Le premier vicaire général. M. l'abbé Fourmy, disparut de la scène le 5 février 1898.

M. Jean-Denys Fourmy était né à Saint-Ouen-de-la-Cour, au canton de Bellême, le 20 octobre 1822, d'une honnête famille de cultivateurs, et il fut ordonné prêtre le 17 juillet 1848. Successivement vicaire de Sainte-Honorine-la-Chardonne, de L'Aigle, et de la cathédrale de Séez, puis curé des Ventes-de-Bourse et de Ciral, doyen de Briouze et archiprêtre de Domfront, la divine Providence semblait le former de toutes maniè-

res pour le gouvernement général du diocèse. Ce fut le 29 décembre 1879 que Mgr Rousselet en fit un vicaire général, en remplacement de M. Rault, qui venait de mourir. Il fut nommé deux fois vicaire capitulaire : à la mort de Mgr Rousselet et à celle de Mgr Trégaro, et les deux derniers évêques lui continuèrent ses pouvoirs. A l'avénement de Mgr Bardel, il demanda sa retraite ; mais le Prélat ne lui demanda que le concours de son expérience ; et la mort de M. Fourmy arriva moins d'un an après. Ce fut le secrétaire général de l'Evêché, M. l'abbé Girard qui fut nommé en sa place vicaire général.

M. Letellier

Six semaines après, le jeudi 24 mars, le département perdait M. Michel-Jacques Letellier, conservateur du Musée d'Histoire naturelle d'Alençon, officier de l'Instruction publique, ancien professeur à l'Ecole normale et au Lycée. Il était né à Marnefer, petite commune du canton de la Ferté-Fresnel, le 23 août 1817 et fut élevé à Gauville, dans le même canton, dont le curé, l'abbé Hue, lui donna les premières leçons de grec et de latin. En 1836, il était à l'Ecole normale d'Alençon, où il se faisait remarquer par sa vivacité d'intelligence, son jugement et son application soutenue. Les sciences surtout formaient son étude de prédilection. Dans toutes les branches, du reste, il se montrait tellement supérieur qu'après avoir été seulement trois mois instituteur au Renouard, il revint professeur de l'Ecole normale au commencement de l'année 1839. Dix ans plus tard, il se présentait au baccalauréat ; conquit brillamment son diplôme devant MM. Claude Bernard et Cauchy, deux célébrités de l'époque, puis il fut nommé au Lycée, où il est resté jusqu'à l'âge de sa retraite.

Pendant ce laps de temps, M. Letellier ne se bornait pas au soin de ses élèves, bien que tous se louassent de son enseignement et des services qu'il leur rendait dans la société. Ses goûts le portaient vers les beautés de la nature qu'il eut le bonheur d'étudier avec Brébisson et l'illustre Deslongchamps qui a mérité le beau titre de *Cuvier Normand*. Membre de la *Société Linnéenne de Normandie*, qui tint en 1869 sa réunion annuelle à Alençon, M. Letellier reçut des éloges du président,

M. Morière ; et, embrassant dans ses études toutes les branches de l'Histoire naturelle, il étudia avec soin la géologie des environs d'Alençon, ainsi que la faune du pays. Les ouvrages, publiés pour la plupart dans diverses revues sont une mine de renseignements précieux. Il rendit également de grands services dans l'organisation du Musée, auquel la femme d'un naturaliste célèbre, M. Houtou de la Billardière, donna sa collection de coquilles vivantes.

Enfin cet homme de mérite, estimé et respecté de tout le monde, mais éloigné des Sacrements depuis nombre d'années, revint à Dieu spontanément et en suivant simplement les mouvements de son cœur : sa mort fut très édifiante, et son inhumation fut un triomphe. Il avait vécu quatre-vingts ans et demi.

M. l'abbé Rombault

Cinq mois après la mort de M. Letellier, un nouveau deuil frappait l'église de Séez dans la personne de M. l'abbé Joseph-Pierre Rombault, chanoine honoraire de la cathédrale et curé-doyen de Messey, mort le 22 août de cette même année 1898.

Né au Merlerault en 1826, d'une famille qui habitait déjà cette localité au temps de Jeanne d'Arc, M. Rombault entra au Petit-Séminaire en 1842, passa ensuite au Grand-Séminaire en 1850, et deux ans plus tard, il fut demandé par le Supérieur du Petit-Séminaire, M. Pierre Desauney, pour y professer la huitième. Comme tous les autres professeurs de l'établissement, il monta par degrés de classe en classe jusqu'à la quatrième, à la tête de laquelle nous l'avons nous-même connu ; mais, après les vacances de 1864, le départ de M. Letremble, le futur Père Ubald, le fit devenir adjoint de M. Maunoury dans la chaire de rhétorique. Il n'occupa ce poste que pendant trois ans. En 1867, la retraite de M. Debray ayant laissé le Supériorat entre les mains de M. Courval, M. Rombault remplaça ce dernier dans la chaire d'Histoire, qui lui convenait si bien.

Cette chaire lui resta entre les mains pendant dix-sept ans : c'est la plus belle partie de sa carrière pédagogique. Son exacte orthodoxie, la correction de son style, sa patience au travail lui permettaient de donner des travaux d'une haute valeur. C'était

un véritable bénédictin ; et de fait, il allait souvent s'éclairer à Solesmes, auprès de l'illustre dom Guéranger, qui réglait sa doctrine et lui donnait sur les faits des conseils utiles. Un certain nombre des travaux de notre professeur datent de cette époque. Il défendit surtout l'étude du latin contre l'étude exclusive des langues vivantes, qui ne prêtent que peu d'utilité à l'étude du français, et qui ne vivent que de la mobilité du langage usuel et vulgaire.

Le changement d'évêque, en 1881, ne modifia point la situation de M. Rombault ; mais il ne se sentait plus soutenu par l'élégant Mgr Rousselet. Son supérieur, M. Courval sentait le même isolement ; il craignit un débordement d'esprit moderne qui lui faisait peur pour les études. Usé d'ailleurs par les travaux et les soins multiples du supériorat, il donna sa démission, qui fut acceptée le 23 septembre 1884, et il eut pour successeur M. Rombault lui-même.

Celui-ci, en changeant de situation, ne se trouvait plus dans ses eaux comme il l'était dans la chaire d'histoire. Son caractère cassant, son humeur indépendante, sa sévérité bien connue et presque proverbiale, lui nuisaient dans l'esprit de ses supérieurs et de ses élèves. Il n'aurait jamais été populaire ; mais qui plus est, il n'eut pas le temps de le devenir. Mgr Trégaro voulut établir dans le Séminaire le système moderne qui vise presque uniquement au succès des examens du baccalauréat. M. Rombault avait sur la question des idées plus larges : il résista ; et enfin, voyant qu'il ne pouvait plus suivre la même voie que son évêque, il donna sa démission vers la fin de l'année 1888.

On lui donna pour successeur M. l'abbé Lejard, né à Exmes en mars 1835, et qui avait passé toute sa vie au Petit-Séminaire. Latiniste distingué, littérateur, annotateur de plusieurs classiques, M. Lejard avait sur bien des points ce qu'il faut pour bien gouverner une maison d'enseignement ; mais il manquait d'une qualité que M. Rombault avait en excès, il manquait de fermeté et de résolution. D'ailleurs sa santé était fortement altérée par ses travaux antérieurs ; dès l'année suivante, 1889, il sentit le besoin de se retirer et fut nommé chapelain de l'Immaculée-Conception. C'est dans cet asile de paix qu'il est mort le 26 janvier 1898, cinq mois avant son ancien collègue et supérieur, M. Rombault. Sa succession passa à M. l'abbé Didier

Hugot, encore supérieur aujourd'hui (1900) et qui représente déjà une génération nouvelle. Nous lui souhaitons seulement de valoir l'ancienne, maintenant presque entièrement éteinte.

Quant à M. Rombault, il fut nommé d'abord aumônier du Carmel d'Alençon, nouvelle Communauté fondée depuis dix mois seulement, par l'influence du doyen actuel du Chapitre, M. l'abbé Eugène Lebouc, avec le concours de M. l'abbé Clérice, curé doyen de Saint-Léonard. La chute était lourde. Placé à la tête d'une communauté peu appréciée et peu populaire, n'ayant guère qu'un rôle muet, sinon pour dire la Messe et donner des absolutions, M. Rombault était loin de son établissement si vivant, si intéressant, même au milieu des épreuves, de cette variété de talents et de caractères qu'offrait le Petit-Séminaire. Un jour le R. P. dom Etienne, abbé de la Grande-Trappe, en exprimait en notre présence sa stupéfaction. Cependant, il faut le dire, M. Rombault dans une circonstance aussi pénible, se montra toujours un digne prêtre ; et jamais personne n'a saisi sur ses lèvres un mot désobligeant pour qui que ce fût. C'est l'une des principales louanges qu'on lui a données sur sa tombe, et elle était méritée.

Enfin, Mgr Trégaro sentit le besoin de tirer l'ancien Supérieur d'une situation aussi pénible, et en 1890, il le nomma curé doyen de Messey. M. Rombault avait vieilli, c'était sensible même dans son extérieur ; mais les glaces de l'âge avaient en même temps assoupli son caractère. Il était aussi doux avec les curés de son canton qu'il avait été sévère avec ses élèves. Ces changements continuels avaient affaibli la constitution de l'ancien Supérieur. Une perpétuelle envie de dormir manifestait au dehors cette faiblesse. Il s'endormait même en visitant ses malades. Enfin il mourut, comme nous l'avons dit, le 22 août. Ce fut M. de Marcère, ancien ministre et sénateur qui prononça son oraison funèbre. M. Rombault avait tiré de la pénombre le modeste doyenné de Messey : la gloire lui venait après l'humiliation. C'est ordinairement la filière suivie par les destinées humaines.

Les travaux de M. l'abbé Rombault ont principalement pour objet l'histoire locale. La *Vie de Mgr Rousselet* fut son œuvre principale. Il a écrit aussi *l'Histoire du Petit-Séminaire* et de M. Desauney en particulier. Le reste consiste en des articles

plus courts, mais nombreux, qu'il a publiés depuis 1871 jusqu'en 1892. Son style, trop correct peut-être et de plus un peu sec pèche sous le rapport de l'intérêt qu'il peut offrir ; mais au moins l'écrivain nous a fait connaître un certain nombre de choses nouvelles : c'est énorme pour la valeur de ses écrits.

M. Maunoury

M. l'abbé Auguste Maunoury, né comme M. Louvel à Champsegré, en octobre 1811, n'a jamais été, comme M. Rombault, mêlé à l'administration ; mais il ne s'en est pas moins acquis une renommée universelle. Toute sa vie s'est passée au Petit-Séminaire, où il entra fort jeune comme élève, devint professeur à l'âge de dix-sept ans et arriva assez rapidement jusqu'à la chaire de rhétorique qu'il n'a jamais dépassée.

De bonne heure, l'esprit du futur helléniste se portait vers l'étude des langues. Il nous rapportait quelquefois qu'il avait étudié son rudiment chez un de ses oncles prêtre et curé de Saint-Ouen-de-la-Cour, au canton de Bellême. Le digne ecclésiastique lui répétait sans cesse : « Mon enfant, apprends bien le latin : c'est la clef des sciences. » Le jeune étudiant n'oublia jamais cette parole, qu'à la fin de sa carrière, il rapportait toujours en riant, non pas parce qu'il la trouvait fausse, mais à cause de l'insistance que mettait le bon curé à la lui graver dans l'esprit : elle s'y grava en effet, et très profondément. Au Petit-Séminaire, le jeune Auguste Maunoury devint promptement un latiniste distingué et l'étude du latin lui inspira une véritable passion pour la langue grecque « la plus belle qu'aient jamais parlée les hommes, » disait Voltaire.

Dans les premiers temps qui suivirent la Révolution, cette belle langue fut fort négligée. Tout était en désordre ; il fallait tout rétablir, on apprenait le plus vite possible ce qui était strictement nécessaire, et on se lançait immédiatement dans la vie active. La langue grecque subissait la peine de la trop grande gloire qu'elle s'était acquise dans la formation de notre littérature ; mais tous les hommes de bon goût la regrettaient ; de louables et puissants efforts avaient déjà été faits pour le rétablissement de cette science dans les études ; M. Maunoury poussa cette idée jusqu'à l'exagération peut-être.

Il était déjà professeur formé quand il conçut un plan d'études dont la base reposait sur la comparaison des trois grammaires française, latines et grecque. Ce projet ne réussit qu'en partie, mais il replaça au moins la grammaire grecque parmi les livres classiques, et il produisit une œuvre originale capable d'immortaliser à elle seule son auteur.

Pour s'initier à la science des racines grecques, on n'avait jusqu'alors que les secs catalogues de Lancelot dont la simple vue suffisait à rebuter les enfants. Cependant cette étude est de première importance dans la connaissance du grec, qui renferme tant de composés groupés autour d'une racine qui leur communique à tous une partie de l'idée qu'elle renferme. M. Maunoury entreprit de changer les catalogues en un petit opuscule court, agréable à lire, et relativement facile à retenir par cœur. Il se servit pour composer cet opuscule des auteurs en prose et en vers qu'il jugea propres à réaliser son dessein ; puis il y ajouta de son propre fonds quelques morceaux destinés à combler les lacunes. Il intitula son livre *Anthologie*, autrement *Recueil de fleurs* : la lecture en est agréable et celui qui le posséderait complètement posséderait entièrement sa langue grecque. Cette *Anthologie* a été la principale gloire de M. Maunoury. On a imaginé depuis des méthodes beaucoup plus savantes, mais aucune ne nous paraît correspondre aussi bien aux besoins des enfants.

M. Maunoury éditait presque dans le même temps une grammaire grecque qui a l'immense avantage d'être simple ; et, comme l'*Anthologie*, à la portée des enfants; mais elle a l'inconvénient d'être trop volumineuse ; et l'on a toujours regretté que l'auteur n'ait pas entrepris de l'abréger lui-même pendant sa vie Cependant, telle qu'elle est, nous la trouvons encore incontestablement supérieure à ce que l'on fait aujourd'hui, où, sous prétexte de science, on ne produit que des petits livres incompréhensibles, qui exigent des efforts héroïques de la part de ceux qui veulent les étudier. Ces efforts ne sont pas de l'âge des enfants auxquels on propose de pareils livres.

L'étude approfondie de ces deux langues avait fait de M. Maunoury un philologue convaincu. Il connaissait assez bien la langue hébraïque, et il est mort avec le regret de ne pouvoir, faute de loisir, étudier la langue syriaque. Cependant son

imagination lui faisait tort dans l'étude de sciences aussi positives. Il en vint jusqu'à croire que tout l'ancien Testament était rhytmé. Ce qu'il y avait de vrai, c'est que les langues sémitiques, en général, sont par nature si harmonieuses qu'elles se prêtent commes d'elles-mêmes au rhythme : tous les jours les chameliers arabes nous font sentir cette harmonie dans les chants qu'ils improvisent en conduisant leurs chameaux.

Ce fut encore l'étude des langues qui rendit M. Maunoury exégète et théologien. Il était chargé de faire aux jeunes maîtres le cours d'Ecriture sainte. La science de la grammaire lui indiquait toujours quelque sens qui n'était pas connu avant lui, ou qui n'était connu qu'imparfaitement. Telle fut l'origine de son *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul*, ouvrage connu et apprécié. Ses *Commentaires sur les Epîtres catholiques* sont plus faibles, et ses *Commentaires sur les Psaumes* ne sont plus, dit-on, qu'une œuvre de vieillard. Il se vantait lui-même d'appuyer toute sa théologie sur la grammaire ; et dans une polémique qu'il entreprit sur un texte de saint Paul, contre M. Leboucher, dont nous avons parlé plus haut, il intitulait une de ses brochures : « *Réponse d'un vieux grammairien à un jeune théologien.* » Il a toujours d'ailleurs été plus estimé au point de vue de la grammaire qu'au point de vue de la théologie.

Il est inutile, après ce que nous venons de dire, d'ajouter que M. Maunoury était un classique acharné. Jamais on n'eût pu lui arracher la moindre concession sur ce point ; mais il voulait que l'étude des classiques fût mélangée avec celle des Pères de l'Eglise. Du reste il était en tout fort attaché à ses idées. D'une distraction phénoménale, il vivait avec lui-même et s'occupait peu de ce qui l'entourait. Cette disposition presque constante comprimait en partie les mouvements de son cœur, naturellement très bon et très affectueux. Une de ses dernières paroles fut encore un acte d'originalité : « Mon oncle, lui disait son neveu, M. l'abbé Albert Maunoury, directeur au Grand-Séminaire, je ne doute pas que vous n'offriez vos souffrances au bon Dieu. » — « Non, » répondit le moribond. Puis, voyant la stupéfaction de ceux qui l'entouraient, il ajouta : « Je ne souffre pas ! » Comment, en effet, offrir une chose qui n'a point d'existence ? On sourit, et on s'aperçut qu'il restait dans la mort

ce qu'il avait été pendant sa vie. Quelques jours après, le 17 novembre 1898, M. Maunoury descendait dans la tombe, âgé d'un plus de quatre-vingt-sept ans. Retiré du professorat depuis un certain nombre d'années, il avait d'abord été chapelain de l'Immaculée-Conception, puis il fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale, dignité qu'il conserva jusqu'à sa mort. C'est l'un des derniers qui ait joui de cette dignité avant la suppression des Chapitres.

M. Marais

Nous avons constaté que l'un des deux vicaires capitulaires chargés de l'*intérim* avant l'arrivée de Mgr Bardel, M. l'abbé Jean-Denis Fourmy, était mort au commencement de l'année 1898, son collègue, M. l'abbé Emeric Marais, ne le suivit que d'une année et mourut au commencement de 1899.

Né au Sap, en 1836, M. Marais fut élevé au Petit-Séminaire de Séez, sous l'égide de son compatriote, M. l'abbé Courval. Ce fut un élève modèle, et pour la science, et pour la piété. Il n'était encore que diacre que déjà on le jugea capable de gérer les fonctions de sous-directeur des élèves. A la retraite du secrétaire-général M. Soulbieu, remplacé par M. Lebreton, il remplaça ce dernier comme pro-secrétaire ; puis, lorsque M. Lebreton devint grand vicaire à la mort de M. Filleul, M. Marais devint à son tour secrétaire général. Mgr Trégaro à son arrivée, le nomma second vicaire général avec M. Fourmy comme premier : sa situation n'avait pas changé depuis. Nous avons vu ce qu'il lui était arrivé pendant l'*intérim* qui suivit la mort de Mgr Trégaro. Il est mort pieusement comme il avait vécu, et on lui a donné comme successeur M. l'abbé Lucien Dumaine, chanoine archiprêtre de la cathédrale. L'ancien secrétaire général, M. l'abbé Jules Girard devenait premier grand vicaire, et le Secrétariat passait entre les mains de M. l'abbé Fortuné Dubois, auparavant économe du Crand-Séminaire. Il se trouvait ainsi qu'en un an, Mgr Bardel, sans le vouloir, avait changé complètement le haut personnel de son administration diocésaine.

M. l'abbé Picarzo

Il semblait statué que chaque commencement d'année enlèverait au clergé sagien quelque membre influent. C'est ce que nous

avons pu remarquer pour M. de Fontenay, pour M. Marais, pour M. Lejard, pour Mgr Trégaro lui-même. L'année 1900, qui est aujourd'hui en train de couronner le XIXe siècle, devait ressembler sur ce point à celles qui l'avaient précédée en nous enlevant le doyen d'âge de tout notre clergé, M. l'abbé Picarzo. Quoique simple aumônier du pensionnat tenu à Alençon par les religieuses de Saint-Joseph de Cluny, le digne prêtre dont nous voulons entretenir un instant nos lecteurs, sortait du commun par le rôle qu'il avait joué à diverses époques de sa vie, non moins que par ses qualités personnelles, sa science, sa piété et son dévouement.

Comme son nom l'indique assez par lui-même, cet homme de mérite n'était pas Français. Don Mariano Picarzo était né à Castello de Garci Munoz, petite ville de la province de Cuenca, dans la Manche, au centre de l'Espagne. C'est le théâtre où l'illustre Cerventès a placé les exploits de son *don Quichotte*, ce qui amusait beaucoup M. Picarzo.

Ce fut à l'université de Salamanque, que le jeune Picarzo fit ses études, sous la direction d'un vieil oncle ecclésiastique dont il ne parlait jusqu'à la fin qu'avec la plus grande vénération. En 1831, le jeune étudiant reçut les Saints Ordres avec l'intention d'entrer dans le ministère paroissial. On dit même que l'on comptait sur lui dès lors pour occuper une haute charge dans la hiérarchie sacrée ; mais en attendant, on lui procura pour vivre l'aumônerie du couvent de Sainte-Marie d'Alcala de Hénarès, l'ancienne Complute, près Madrid.

Cette ville n'était plus ce qu'elle avait été autrefois : elle était devenue une ville ordinaire ; l'université qu'elle possédait antérieurement avait perdu tout son lustre ; mais don Mariano trouvait auprès de ses religieuses une matière sur laquelle il pouvait exercer son zèle apostolique.

C'était le temps où Charles V, frère cadet du roi Ferdinand VII, revendiquait ses droits contre les *libéraux*, attachés au parti de la reine Christine, veuve de Ferdinand, et de sa nièce, la reine Isabelle II, encore enfant. Un des proches de l'abbé Picarzo était chef dans l'armée carliste, ce qui occasionna au jeune prêtre divers désagréments de la part de la police. Persuadé, d'ailleurs, de la justice de la cause de Charles, il s'évada de sa communauté plutôt qu'il n'en sortit, en disant à ses religieuses : « Mes Sœurs,

je pars, et si jamais je reviens parmi vous, ce sera ou mort ou vainqueur. » Et il alla rejoindre l'armée carliste.

Quel fut son rôle pendant la campagne ? Nul ne le saura jamais. Il avait eu le malheur de perdre ses notes ; et celui qui écrit ces lignes lui ayant demandé un jour de les reconstruire, au moins en partie, il répondit en hochant la tête : « Il est trop tard ! maintenant je me rappelle encore quelques figures et quelques noms ; mais je ne sais plus appliquer les noms aux figures : tout est brouillé dans mon esprit. » Je vis bien qu'il fallait renoncer à tout jamais à ce projet, quelque intéresssant qu'il fût.

Cependant, tout prouve que ce n'était pas un aumônier ordinaire. Les chefs carlistes eurent bientôt la preuve que Maroto, officier général de l'armée régulière, qui avait pris du service dans l'armée de Charles V, trahissait la cause qu'il avait cependant spontanément embrassée. Don Mariano fut un jour obligé de rallier un régiment qui s'était aperçu de cette trahison. On dit même qu'il fit partie de la députation chargée d'aller avertir Charles V. Mais le pauvre prince ne comprit pas et continua de donner sa confiance au traître, qui, du reste, aurait pu la mériter par sa valeur, son énergie et sa science de la guerre. Mais le malheureux ne sut qu'abuser de cette confiance, et, par une manœuvre habile, il livra l'armée carliste aux Isabellites, ou, comme on le disait alors, aux christinos, à peu près comme, en 1814, Marmont, sous Paris, avait livré l'armée française aux Autrichiens. Charles fut obligé de signer la malheureuse convention de Vergara, qui détruisait pour lui tout espoir de s'emparer du trône.

Ce fut alors que plusieurs patriotes, et en particulier M. Picarzo, préférèrent se jeter en France, plutôt que de consentir à être victimes de la trahison de Maroto. Ils souffrirent cruellement en traversant les Pyrénées ; et en outre, aussitôt qu'ils eurent posé le pied sur le sol français, ils se trouvèrent en butte aux tracasseries du gouvernement de Louis-Philippe, dont les tendances libérales n'étaient inconnues pour personne.

M. Picarzo, avec quelques autres, fut dirigé sur Alençon où il arriva le 15 octobre 1839. C'était le jour de sainte Thérèse, sa compatriote. Il avait juste 32 ans, étant né 15 octobre 1807, également le jour de la fête de sainte Thérèse. Il devait être

interné à Mortagne. Ce fut un honorable chef de division de la Préfecture, M. Olivier, qui trouva moyen de permuter son billet d'internement avec celui d'un autre et de le faire rester à Alençon.

M. Picarzo se trouvait d'ailleurs dans cette ville en bonne compagnie. On y voyait le curé Merino, fameux chef de partisans qui combattait pour sa patrie dès 1808, et qui est mentionné plusieurs fois dans l'histoire de M. Thiers comme un adversaire redoutable des projets de Napoléon : interné comme M. Picarzo en 1839, il dort son dernier sommeil dans le cimetière de Notre-Dame d'Alençon, près de la ligne du chemin de fer. Don Etienne Carallero y Carrion, fils d'un officier andaloux, se fit le commensal de M. Picarzo, et est resté ainsi jusqu'à sa mort. Un autre officier, don Escolar, se fit à Alençon une famille.

Quant à M. Picarzo lui-même, attaché d'abord comme prêtre auxiliaire à la paroisse de Saint-Léonard, alors gouvernée par M. l'abbé Jamot, il fut bientôt nommé aumônier de Saint-Joseph de Cluny, communauté nouvelle, fondée par le même M. Jamot, sur le territoire de sa paroisse. C'est là que le digne prêtre dont nous retraçons la vie, a complété ses soixante et un ans de ministère dans la ville d'Alençon, partagé entre la prière, le soin de sa Communauté et celui des nombreux pénitents qui lui venaient du dehors. Ses affections terrestres étaient partagées entre sa chère Espagne, son pays d'origine, et la France, sa patrie d'adoption, qui lui avait ménagé un exil aussi agréable et aussi fructueux que celui dont il se félicitait lui-même.

Une seule fois, il ne put résister au désir de revoir son pays natal. C'était en 1882. On célébrait à Avila le centenaire de sa sainte de prédilection, de celle qui avait béni son apparition dans le monde, et son arrivée à Alençon, sainte Thérèse. Depuis de longues années, on ne le regardait plus comme un homme dangereux et on lui laissait la liberté complète : il partit. En tous lieux son langage le faisait reconnaître pour un Espagnol et contribuait à augmenter le respect qu'inspirait tout d'abord son extérieur vénérable. Il tint, pendant le voyage, à visiter son ancienne Communauté d'Alcala. En rentrant dans cette maison de paix, un souvenir le frappa. Il se rappela qu'il avait dit en partant à ses Religieuses : « Je reviendrai, ou mort

ou vainqueur ; » et il était forcé de se dire, en baissant un peu la tête : « Ni mort, ni vainqueur. » A la Communauté, il ne trouva qu'une personne connue. C'était, quand il partit, la plus jeune des Novices : il la retrouvait Supérieure et déjà âgée ; mais il était connu même des jeunes : « Seriez-vous dom Mariano ? » lui dit celle qui lui ouvrit les portes du monastère. Il répondit affirmativement et ce fut une fête de famille.

On croyait que ces émotions le tueraient. Ce fut le contraire qui arriva : il revint tout rajeuni et plus fort qu'à son départ, et il reprit paisiblement son obscur genre de vie. Dieu lui réservait encore plus de dix-sept ans d'existence. Ce fut seulement le 20 janvier 1900, qu'en assistant au mariage d'une des anciennes élèves de sa Communauté, il fut frappé d'un coup de mauvais air très dangereux pour lui à cause de son grand âge. Dès le lendemain, il était fort malade, et bientôt on désespéra de sa vie. Enfin, huit jours après le mariage dont nous avons parlé, le samedi 27 janvier 1900, dont Mariano Picarzo mourut paisiblement, comme il avait vécu depuis plus de soixante ans. Il était dans sa quatre-vingt-treizième année. Il laissera dans l'histoire du diocèse un souvenir qui sera, sans doute, promptement effacé, mais que tous ceux qui l'ont connu et fréquenté, tiendront à conserver précieusement.

CONCLUSION. — Au dehors

L'Eglise de France perd chaque jour de sa vigueur : il est impossible de ne pas le constater : elle n'a plus qu'un souffle qui semble même vouloir s'éteindre : qui la fera revivre ? Dieu seul, s'il le veut, peut opérer ce miracle : il peut rendre en un instant des forces à ce corps qui paraît décrépit et à l'agonie, mais qui est en réalité beaucoup plus vivant qu'on ne le croit. Espérons en sa puissance et en sa bonté ; mais constatons sincèrement que nous n'avons que cette espérance, et ne nous reposons pas avec trop de satisfaction sur de prétendus succès que nous nous exagérons souvent à nous-mêmes, séduits par une certaine apparence extérieure. Il serait peut-être même bon qu'on ne s'occupât un peu moins de l'état général et extérieur des choses, par exemple de la politique sur laquelle nous ne pouvons rien, et que chacun travaillât davantage dans la sphère

où Dieu lui-même l'a renfermé, sphère très large pour les hommes publics, plus ou moins étroite pour les particuliers, mais pourtant toujours suffisante aux hommes de bonne volonté ; nous croyons que ce serait le meilleur moyen d'opérer partout un bien solide.

Nous avons vu dans le cours de cette histoire, l'Eglise de Séez passer par bien des phases : les unes bonnes, les autres mauvaises ; et nous avons toujours pu remarquer que c'est par la bonne volonté de ses enfants excitée et soutenue par la grâce, qu'elle a brillé dans les temps de paix et de ferveur, et qu'elle a surmonté les temps difficiles. Le bras de Dieu n'est pas raccourci. Ce que nos pères ont fait, nous pouvons le faire moyennant le secours de sa grâce. Espérons que les hommes de bonne volonté si désirables dans notre temps se présenteront lorsqu'il en sera besoin, et sortiront de l'engourdissement où ils semblent plongés aujourd'hui. C'est alors seulement, que nous pourrons voir revivre et admirer de nos yeux les beaux temps dont nous avons trouvé tant d'exemples dans cette histoire.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME

LIVRE V

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

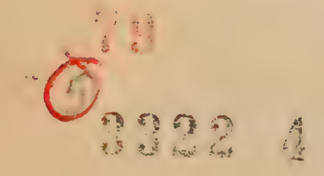
CHAPITRE VI

FRANÇOIS-MARIE TRÉGARO, 79e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1882-1897.

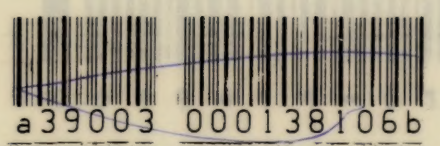
CHAPITRE VII

CLAUDE III, BARDEL, 80e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1897.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME



ALENÇON. — TYPOGRAPHIE E. RENAUT-DE BROISE.


a39003 000138106b

